

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉE 1877.

PREMIÈRE PARTIE.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL-BALLIVET & C^{ie}
12, rue Pradier, 12.



Per go
10 193

TABLE DES MATIÈRES

de la première partie.

Étude sur la vie et les travaux d'Emilien Dumas, par M. <i>Armand Lombard-Dumas</i> , associé-correspondant.	v
Notice sur M. le baron Gustave de Clausonne, par M. <i>Ariste Viguié</i> , membre résidant	LXXV

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

Médailleur de la ville de Nîmes. — Médailles retrouvées ou acquises, par M. <i>Eug. Germer-Durand</i> , membre-résidant.	1
Note sur plusieurs fragments de sarcophages chrétiens de Nîmes, par M. <i>Franç. Germer-Durand</i> , membre-résidant.	5
Essai sur les poids et mesures à Uzès au XIV ^e siècle, par <i>le même</i>	9
Note sur le xyste de Nîmes, par M. <i>Albin Michel</i> , membre- résidant.	39
Bornes milliaires de l'Hérault. — Note en réponse à quelques observations de M. Aurès par M. <i>P. Cazalis de Fondouce</i> , associé-correspondant.	43
De la puissance précise de l'histoire et de sa prise exacte sur le passé, étude critique, par M. <i>P.-E. Delépine</i> , membre- résidant.	49

LITTÉRATURE.

Causerie littéraire. — Mélanges philologiques, par M. <i>Ch. Liotard</i> , membre-résidant.	79
---	----

PHILOSOPHIE.

Le Scepticisme scientifique de notre temps (suite et fin), par M. <i>É.-J. Pérès</i> , membre non-résidant.	99
--	----

TABLE DES MATIÈRES

de la seconde partie.

ECONOMIE POLITIQUE.

	Pages.
De la dépréciation de l'argent, par M. <i>Marcellin Meynard-Auquier</i> , membre résidant	151
Frédéric Bastiat, par M. <i>Edouard Bondurand</i> , membre non-résidant	167

STATISTIQUE.

Note sur le dénombrement de la population de la ville de Nîmes en 1876, par M. <i>Charles Litolard</i> , membre résidant	677
--	-----

DROIT.

L'évolution du droit d'après M. Sumner Maine, par M. <i>Leon Penchinat</i> , membre résidant	693
--	-----

POÉSIE.

La Lèbre et la Tartine, fable imitée de la Fontaine, par M. <i>Ant.-Hipp. Bigot</i> , membre résidant	749
A un poète positiviste, par M. <i>Gustave Pelon</i> , membre résidant	755
A mes vers, épître, par M. <i>P.-E. Delepine</i> , membre résidant ..	761

MÉDECINE.

La médecine et les médecins à Nîmes (suite), par M. le doct. <i>Albert Puech</i> , membre résidant	765
--	-----

Concours de 1877	927
Concours pour le prix de poésie à distribuer en 1878	927
Résumé des Observations météorologiques faites à l'École Normale de Nîmes pendant l'année 1877	927
Liste des ouvrages offerts en hommage à l'Académie du Gard pendant l'année 1877	929
Liste des Sociétés correspondantes	933
Tableau nominatif des membres de l'Académie	941
Table des matières de la seconde partie	951
Publications de l'Académie	953

ETUDE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
D'ÉMILIEŒ DUMAS;

par M. Armand LOMBARD-DUMAS,

associé-correspondant.

MESSIEURS,

Lorsque votre Compagnie me chargea d'écrire la notice biographique d'ÉMILIEŒ DUMAS, en me substituant, pour remplir ce pieux devoir, à votre collègue M. de Rouville, dont les utiles travaux ont absorbé les loisirs qu'il s'était proposé de consacrer à la mémoire de son savant ami, je me sentis fléchir sous le poids d'une tâche aussi lourde et aussi imprévue. Comment, en effet, aborder sans trouble l'étude de travaux si divers, et retracer dans des termes dignes d'elle la vie d'Emilien Dumas, de cet homme si simple, dont la modestie égalait la science, et qui comptait parmi vous tant d'amis? Une seule considération a pu vaincre mes scrupules : il m'a semblé que l'affection paternelle

qu'Emilien Dumas me voua dès l'enfance me soutiendrait dans l'accomplissement de cette tâche, m'accompagnerait jusqu'ici et me vaudrait, Messieurs, quelque titre à votre indulgence.

Mais pour retracer avec fidélité l'histoire d'une vie aussi bien remplie que celle du savant, de l'artiste, de l'homme de cœur que nous regrettons tous, il fallait avoir été le témoin de toute cette vie, ou faire appel aux souvenirs de ses contemporains et de ceux, plus jeunes, avec lesquels il avait le plus intimement vécu.

Plusieurs de vos éminents collègues, M. Alphonse Dumas, qui avait passé avec Emilien Dumas, son cousin, les plus belles années de son enfance et de sa jeunesse; M. Flouest, qui avait pu apprécier la valeur de son œuvre archéologique; M. Léon Penchinat, qui avait longtemps joui des charmes de sa conversation, ont apporté à cette biographie un large tribut de documents dont je suis heureux d'avoir à les remercier ici (1).

I.

Jean-Louis-Georges-Emilien Dumas naquit à Sommière (Gard), le 4 novembre 1804, de Jean-Louis Dumas, propriétaire et agriculteur distingué, qui avait rempli dans la Révolution un rôle important, tout de conciliation et d'apaisement,

(1) MM. Louis Causse, F. Forol, Paul Gervais, Lafont, Parran, de Reydellet, tous amis dévoués d'Emilien Dumas, ont les mêmes droits à ma reconnaissance.

dans la petite ville de Sommière, et de dame Anne Seillas, d'Uzès.

Il fit, en qualité d'externe, ses premières études au collège de Sommière, qui jouissait d'un vieux renom dans le Midi; mais les discordes civiles de 1815 eurent un fâcheux contre-coup sur l'ancienne prospérité de cet établissement, dont le déclin date de cette époque.

Ce fut un des motifs qui, l'année suivante, décidèrent M. Dumas à éloigner de la ville natale son fils unique, alors dans sa douzième année, quelque douloureux que fût à son cœur un pareil sacrifice. Il le plaça dans la maison d'un ministre protestant qu'il connaissait pour homme de mérite, et qui remplissait alors les fonctions de principal du collège communal de la jolie ville de Morges, située sur les bords du Léman, en face du Mont-Blanc et des plus majestueux sommets de la chaîne des Alpes.

C'est en présence de cette splendide nature et sous l'influence du genre d'éducation qu'on reçoit dans ce pays libre, que se développèrent avec force les goûts du jeune homme pour toutes les sciences naturelles, dispositions qu'avait déjà vu poindre chez l'enfant et qu'avait su exciter en lui un savant ami de sa famille, le docteur Dax, de Sommière, au sujet duquel, quarante années plus tard, Emilien Dumas écrivait, dans la préface de son livre sur la *Géologie du Gard* : « Je ressens » encore le frémissement de plaisir que j'éprouve » vais, lorsque ce bon docteur m'apportait une » coquille, un caillou ou une fleur, que je dépose » sais précieusement dans ma petite collection ».

Ce frémissement de plaisir, cette satisfaction profonde de tout inventeur de quelque vérité, Emilien Dumas l'éprouva toute sa vie ; car nous le verrons toujours cherchant, toujours s'appliquant à pénétrer quelque secret de la nature ou de l'antiquité, à la connaissance desquelles il s'était consacré de si bonne heure.

C'est donc à Morges qu'il reprit dans les livres l'étude des choses de la nature. Le petit herbier, composé des plantes qu'il récoltait à cette époque aux bords du lac Léman ou dans ses excursions plus lointaines, témoigne du soin affectueux qu'il mettait à leur détermination. Il témoigne surtout d'un coup d'œil surprenant pour son âge : toutes les plantes de cet herbier sont dénommées avec exactitude, et, si parmi elles il s'en trouve quelque une dont la recherche du nom spécifique offre plus de difficultés que les autres, il ne la perdra pas de vue ; mais plus tard, lorsque ses études l'amèneront à Paris, il la soumettra à l'examen des maîtres de la science, et, avec eux, il résoudra la difficulté que l'enfant n'avait pu vaincre.

D'ailleurs, hormis le grec et le latin, tout sujet d'étude le passionne déjà : en dépit des réprimandes de son père sur l'emploi de son temps et de celles de son maître sur l'encombrement de ses armoires, il collectionne et constamment accroit ses collections : plantes, minéraux du Mont-Blanc, fossiles de la molasse tertiaire suisse, il amasse toujours et achète parfois. « J'ai acquis une petite collection de minéraux, écrit-il avec quelque crainte à son père, — mais elle ne m'a coûté

que 3 francs », se hâte-t-il d'ajouter pour atténuer l'effet de cette hardiesse.

Ne pouvant encore prétendre à l'acquisition d'une machine électrique, il voulut du moins y suppléer, et dans ce but fabriqua de ses propres mains un électrophore de forte dimension, au moyen duquel il obtint, à sa grande joie, quoique en faible quantité, le précieux fluide dont il observait de son mieux les effets.

C'est encore à Morges que nous le voyons, sous l'inspiration des sites grandioses qui l'entourent, apprendre à manier le crayon du paysagiste et exercer sa jeune main à tracer le profil des montagnes. La belle feuille des coupes géologiques du Gard, qui accompagne sa grande carte géologique, doit certainement une partie de l'inspiration qui l'a produite et l'exactitude de son relief à ces souvenirs de jeunesse. Pour se perfectionner dans l'art du dessin, il ne craignait pas, durant les deux dernières années de son séjour à Morges, de se rendre à pied deux ou trois fois la semaine à Lausanne, située à une distance de deux lieues, subissant gaiement cette fatigue, par un soleil brûlant comme avec la neige et la glace.

M. Dumas, avant de rappeler auprès de lui son fils, tenait à le savoir en possession d'une langue vivante et se proposait de l'envoyer passer quelque temps en Allemagne, quand Emilien lui exprima sa préférence pour la ville de Bâle, motivée sur son désir d'y suivre M. Alexandre Vinet, qu'il avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier à Morges. Très-jeune alors, cet homme de lettres n'était pas encore parvenu à la haute réputation

de penseur et d'écrivain qu'il atteignit depuis ; mais déjà très-connu en Suisse, il était appelé à Bâle pour y occuper, dans l'université de cette ville, la chaire de littérature française.

Emilien obtint facilement de son père la permission d'accompagner ce professeur distingué ; mais ce ne fut pas sans douleur que se fit pour le jeune homme sa séparation d'avec les amis qui l'avaient accueilli tout enfant, et avec lesquels il avait vécu cinq années : Bâle et les beautés naturelles de ses environs ne l'empêchent pas de soupirer dans une lettre à son père : « O Morges, où sont tes prairies, ton lac, tes vergers, tes montagnes ! » Il trouve d'ailleurs aux Bâlois, malgré les bontés de la nouvelle famille qui vient de le recevoir, un caractère mélancolique qui convient mal à son tempérament rieur. Mais les excellentes leçons de dessin, de géométrie, de chimie, de botanique qu'il reçoit à Bâle, et surtout celles de littérature française et de déclamation que lui donne son maître de prédilection, M. Vinet, consolent notre jeune méridional du ton calme et froid de ses nouveaux hôtes. Bientôt d'ailleurs cette pénible impression s'effacera ; il liera dans ce pays des amitiés solides ; et, trente-sept ans après, quand ses recherches scientifiques le ramèneront en Suisse, et qu'il viendra jusqu'à Bâle pour y retrouver ses souvenirs et ses amis de jeunesse, il éprouvera « un grand serrement de cœur devant tant de places vides ».

Après deux années de séjour à Bâle, Emilien Dumas rentra en 1824, à l'âge de dix-neuf ans, chez son père, qui l'eût vu avec satisfaction s'oc-

cuper essentiellement d'agriculture ; mais là n'était point sa pente naturelle, et dès l'année qui suivit son retour à Sommière, il ne sut résister à cette puissante attraction vers Paris, qui s'exerce sur la jeunesse studieuse comme sur celle qui n'est avide que de plaisirs.

Avant de quitter une seconde fois la maison paternelle et son jardin, qui fut une des passions de sa vie, il y avait installé un udomètre et commencé, sous l'inspiration de Benjamin Valz, une série d'observations pluviométriques, qui n'a été interrompue que par sa mort, en 1870, mais dont heureusement les résultats sont consignés dès 1855, c'est-à-dire pour un espace de trente années, dans le premier volume de sa *Statistique géologique du Gard*.

C'est à cette même date aussi que la numismatique et l'archéologie commencèrent à l'intéresser. La petite ville de Sommière est située au pied d'un coteau couronné par les débris d'une ville romaine, dont l'enceinte embrassait une étendue bien plus considérable que celle occupée par le petit village bâti sur ses ruines ; des vergers et des champs recouvrent aujourd'hui les vestiges de cette civilisation éteinte ; mais à chaque pas le soc du laboureur ramène au jour quelque antique débris. Inscriptions lapidaires, fragments de statues, mosaïques, médailles, poteries sigillées, débris d'amphores, le jeune Emilien Dumas recueillait pieusement tous ces témoins du passé, dans chacun desquels il lisait une page d'histoire, à une époque où le vulgaire n'y voyait tout au plus qu'un souvenir des Sarrasins, et où la science ar-

chéologique ne comptait encore que bien peu d'adeptes. Sa correspondance, à défaut de ses collections, nous donnerait la preuve de l'importance qu'il attachait à ces trouvailles et des soins qu'il mettait à les multiplier.

Emilien Dumas arrive à Paris en septembre 1825, un peu avant l'ouverture des cours qu'il est venu suivre pour compléter son instruction. Ses premières lettres à son père sont pleines de l'enthousiasme qui le saisit, à la vue de tant de chefs-d'œuvre que recèlent les monuments nationaux de la capitale. Il consacre les premiers temps de son arrivée à les étudier tous ; — mais dès que la science lui ouvre ses portes, dès qu'il entend Cuvier, Jussieu, Gay-Lussac, Geoffroy-Saint-Hilaire, Thénard, Beudant, tous ces hommes dont l'illustration jetait alors un si vif éclat sur la France en voie de relèvement, après l'effondrement du premier empire et les désastres de la première et deuxième invasion ; dès qu'il les entend développer, dans leur magnifique langage scientifique, ces vérités jusqu'à eux mal connues, alors sa vocation est fixée : il sent qu'il appartient lui-même à la science et que sa propre destination est de marcher sur la trace de ses maîtres.

Après Cuvier, il fouille les carrières de Montmartre, d'où cet homme de génie a su, quelques années avant, ressusciter tout un monde d'animaux étranges ; avec Adrien de Jussieu, il parcourt les forêts de Fontainebleau, de Meudon, de Boulogne, assistant chaque dimanche à des herborisations comme celles dont le poète Delille

avait fait un si charmant tableau, au temps du célèbre Bernard de Jussieu. Mais déjà la géologie et les études qui s'y rattachent paraissent avoir ses préférences, et c'est ainsi qu'on le voit échanger avec l'École des Mines de nombreux échantillons minéraux qu'il a rapportés ou qu'il se fait envoyer du Midi. Les étiquettes de la collection minéralogique qu'il nous a laissée attestent l'activité de ces échanges et ses rapports fréquents avec les professeurs de cette école.

D'ailleurs, sans autre but que celui de s'instruire, il travaille avec une ardeur bien rare à cet âge, quand la bonne volonté du jeune homme n'est pas excitée ou forcée par l'échéance d'examens qui doivent lui ouvrir l'accès d'une carrière. Sa petite chambre d'étudiant, à Paris comme à Bâle et à Morges, est bientôt encombrée et remplie de minéraux, de plantes, de fossiles, dont il arrivait toujours chargé, à la suite de ses nombreuses excursions.

Les théâtres viennent, le soir, lui offrir un délassement aux travaux de sa journée, en même temps qu'un aliment à la passion qui le saisit pour la scène et la littérature dramatique. Il s'enflamme en faisant à son père le récit du jeu de Talma, « toujours grand comme son personnage :
« Que de vérité, dit-il, que de grandeur il déploie !
» Ni les César, ni les Néron n'ont jamais porté,
» j'en suis sûr, la toge et le pallium avec autant
» de noblesse ! »

Tant que dure la saison théâtrale à Paris, il assiste, chaque deux jours, à une représentation nouvelle, étudiant les acteurs célèbres de l'épo-

que dans tous leurs rôles, s'imprégnant des saines traditions, et prêtant une égale attention, sinon prenant un intérêt égal, aux pièces fugitives et frivoles comme à celles qui sont la gloire de notre théâtre français.

L'impression qu'il reçoit de cette étude est si profonde que nous verrons un jour le savant géologue, absorbé par des travaux qui rempliraient toute une vie, mais toujours épris de la scène, abandonner chaque soir ses minéraux et ses livres, pour venir donner tous ses soins au charmant théâtre qu'il a monté dans sa maison, à Sommière. C'est là que, déployant une science diplomatique consommée, une patience à toute épreuve, il parviendra à créer et à maintenir, pendant quinze de ses plus belles années de travail et de fêtes, une troupe de comédiens amateurs capable de le seconder.

Le remarquable talent d'observation qu'il reporte des choses de la nature aux hommes et à leurs passions, une noble attitude, sa belle tête, ses yeux veloutés, sa physionomie si mobile, une bouche fine et railleuse, ou, à son gré, pleine de bonhomie, le timbre d'une voix sympathique, lui permettront d'aborder les rôles les plus divers et d'obtenir, dans tous les genres, les applaudissements des juges les plus difficiles et les plus exercés.

Définitivement de retour à Sommière en 1826, Emilien Dumas, pour complaire aux désirs de son père, essaie de s'appliquer à l'agriculture ; la botanique, la physiologie végétale, la chimie, qui le passionnaient encore, semblaient devoir l'y rete-

nir ; mais le désintéressement de son caractère, l'activité de son esprit curieux, devaient l'éloigner de toute science technologique, et en particulier de l'agriculture, qui est, entre toutes, celle dont les résultats se font le plus attendre. Entraîné tantôt par une herborisation lointaine, tantôt par l'exploration d'un oppidum gaulois ou d'un tombeau celtique, bientôt aussi se liant avec ses voisins les professeurs de la Faculté des sciences de Montpellier, il déserta peu à peu l'exploitation agricole, laissant à son père cette charge, avec l'analyse chimique de quelques-unes de ses terres végétales pour toute consolation.

Ami d'enfance avec les fils du célèbre agronome Adrien de Gasparin, et allié à cette famille par sa mère et ses proches cousins Dumas, de Nîmes, il venait les visiter parfois à Orange, où il fit la connaissance de M^{lle} Pauline Borel, qu'il épousa le 9 mai 1828 : « Mais rassurez-vous, écrit-il gaiement quelques mois après à son ami Jules de Christol, rassurez-vous : le mariage n'a point éteint en moi l'amour de la science ; je ne suis point un transfuge : l'étendard géologique flotte toujours pour moi ». Et il le prouvait bien ; car c'est à 1828, l'année même de son mariage, que remonte sa découverte de la grotte ossifère de Pondres, découverte qui fut le point de départ de sa haute réputation.

Les résultats des fouilles qu'il pratiqua dans la caverne de Pondres, publiés par Jules de Christol, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences,

ces, le 29 juin de l'année suivante (1), eurent un grand retentissement.

La science niait alors l'ancienneté de l'homme et sa contemporanéité avec les grandes espèces éteintes dont on retrouve les débris fossiles enfouis dans les dernières couches de la terre. Cependant Tournal, de Narbonne, avait trouvé, deux ou trois années avant, dans la caverne de Bize, mêlés à des ossements fossiles d'espèces disparues, des ossements humains qui semblaient être du même âge; mais cette découverte n'excita qu'une faible attention. Lorsque, à son tour, Emilien Dumas eut prouvé, dans le mémoire de M. de Christol, que les restes de l'homme et les débris de son industrie étaient bien réellement confondus et mêlés, dans la caverne de Pondres, aux débris de l'aurochs, de l'hyène, du rhinocéros et du lion fossiles, leur contemporanéité ne fut plus contestable; et malgré le superbe dédain (2) avec lequel Cuvier, dans son célèbre *Discours sur les révolutions du globe*, traita cette opinion, l'observation de Pondres porta un coup décisif à la sienne et conduisit les naturalistes à s'en éloigner. Les découvertes plus modernes et bien connues

(1) *Notice sur les ossements humains fossiles des cavernes du département du Gard*. Montpellier, 1829. Brochure in-8° de 25 pages et une planche, par M. de Christol, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Montpellier.

(2) « On a fait grand bruit, il y a quelques mois, de certains fragments humains, trouvés dans des cavernes à ossements de nos provinces méridionales; mais il suffit qu'ils aient été trouvés dans des cavernes, pour qu'ils rentrent dans la règle ». CUVIER, *Discours sur les révolutions de la surface du globe*

de Lartet et de Boucher de Perthes sont enfin venues rendre authentique la haute antiquité de l'homme, controversée jusqu'à ces derniers temps par beaucoup de géologues encore enchaînés à la théorie de Cuvier.

C'est ainsi que la rectitude de son jugement, qualité si rare, quoiqu'on la nomme le sens commun, et la juste observation des faits, qu'il préféra toujours à la méthode de spéculation, préservèrent Emilien Dumas d'une erreur qui a si longtemps entravé les progrès de la science, et le distinguèrent de bonne heure parmi les géologues français.

II.

Tout intéresse dans la vie d'un savant, et c'est avec empressement que l'on recherche ce qui peut jeter quelque jour sur la marche de ses travaux. Nous avons vu notre naturaliste, encore enfant, tressaillir de joie devant une fleur, un caillou, une coquille; nous le voyons maintenant fouiller avec persévérance parmi les ossements fossiles de la grotte de Pondres, et accumuler, dans une vitrine, tous les débris servant à établir que l'homme a pu vivre avec eux.

Cette première collection, point de départ de tant d'autres, jeta son père dans la consternation et lui fit mettre tout en jeu pour le dissuader d'entrer dans une telle voie. Mais ces restes fossiles, ces silex taillés, ces fragments de poterie si précieusement recueillis, si religieusement conservés,

avaient ouvert trop d'horizons nouveaux au jeune savant pour qu'il pût renoncer à la nature et à son histoire.

Voué désormais à la géologie, Emilien Dumas se mit à parcourir le département du Gard, allant fréquemment chercher, dans les départements limitrophes, l'explication de phénomènes intimement rattachés à ceux qu'il observait ici.

Ce fut alors qu'il conçut la pensée de sa grande *Carte géologique du Gard*, œuvre magistrale, où la consciencieuse exactitude du savant se trouve unie au talent d'exécution de l'artiste.

Pour se figurer l'immense difficulté de la tâche qu'il allait s'imposer, il faut se reporter au temps où elle fut entreprise. Il y a de cela plus de cinquante ans : la géologie sortait à peine de l'enfance et savait tout au plus distinguer les grandes périodes de la création ; la paléontologie, enfantée de toutes pièces par le puissant génie de Cuvier, apprenait à peine aux géologues à reconnaître la complexité des phases de l'histoire de la terre par l'étude des types organiques qui les caractérisent ; en province, les géologues étaient bien rares, et les bons livres tout autant. La carte géologique de la France, dressée par MM. Elic de Beaumont et Dufrenoy, n'avait pas encore paru ; et, d'ailleurs, Emilien Dumas n'eut connaissance de cet admirable travail, qui aurait tant facilité le sien, que lorsque ses études sur le Gard étaient presque terminées, c'est-à-dire en 1849.

A ce défaut de lumières scientifiques venaient s'ajouter des difficultés matérielles sans nombre : les routes mal tracées, les moyens de transport

lents et pénibles, les populations des campagnes ignorantes et ombrageuses, formaient autant d'obstacles qu'il fallait surmonter avec une persévérance de chaque jour. Mais les privations et les fatigues ne pèsent guère aux vingt-cinq ans de notre intrépide géologue. Quand, armé de son traditionnel baromètre au grand étui de cuir, après une journée de marches et de contre-marches dans la montagne, chargé de minéraux et de fossiles, riche moisson qui lui attire parfois les railleries de son hôte, il arrive harassé de fatigue, souvent trempé jusqu'aux os, dans la misérable auberge d'un pauvre village des Hautes-Cévennes, il s'estime heureux de trouver à souper avec du pain de seigle et de coucher sur un mauvais grabat, qu'il a quelquefois peine à obtenir; trop heureux même si un repos, si chèrement mérité, n'est pas tout à coup troublé par quelque aventure fâcheuse, comme celle qui lui advint dans le département de l'Hérault, à Valflaunès, triste hameau perdu au pied du pic Saint-Loup.

C'était la veille de Noël. Pendant l'office de minuit, un vol commis chez le curé attire les soupçons sur l'innocent dormeur. On avait vu pendant la journée deux hommes errants dans la montagne: l'un d'eux, armé de marteaux et d'une espèce de grand fusil en bandoulière, est venu prendre son repas du soir à l'auberge, où on le trouverait encore. Evidemment c'est le coupable. On accourt; sans bruit les issues sont gardées en attendant main-forte. Sur le matin, une brigade, requise par l'autorité municipale, arrive la carabine au poing et demande hautement son passe-

port à notre savant stupéfait. Une lettre de recommandation aux maires du département par le préfet du Gard et toutes les explications du géologue ne parviennent pas à convaincre le prudent brigadier. Dumas songe alors au curé, qui sera sans doute plus traitable. On le conduit au presbytère; mais l'idée n'était pas heureuse, car le vieux pasteur, encore tout ému du vol dont il est victime, n'entend rien au petit cours de minéralogie que lui improvise le savant pour expliquer sa présence en ces lieux, et s'obstine à voir des outils d'effraction dans les marteaux du géologue, et dans son baromètre de Fortin un fusil mystérieux... « Au reste, ajoute-t-il, je vois bien que » vous ne manquez pas de connaissances : il est » même possible que vous soyez un homme fort » instruit; mais la science s'allie souvent à la » perversité. Je ne connais rien à toutes ces choses; il faut que justice suive son cours ».

La situation devenait aiguë, quand la proposition d'un homme de la brigade, qui s'offrit pour aller quérir lui-même le juge de paix au chef-lieu du canton, donna quelque espoir au prisonnier d'échapper enfin aux menottes dont parlait déjà la gendarmerie. Après de longues heures d'attente, l'arrivée du magistrat vint enfin mettre un terme à une scène incroyable, dans un des départements les plus éclairés de la France.

Dès son retour à Sommière, et pour tirer vengeance à sa manière du curé de Valflaunès, Emilien Dumas lui adressa deux petits traités scientifiques, tirés de la collection alors fort en vogue de *Maître-Pierre ou le Savant du village*. « Je vous

» engage à lire ce petit cours de géologie et de
» physique, lui écrivit-il en même temps, afin
» qu'il vous soit désormais possible d'un peu
» mieux apprécier les hommes qui se vouent à
» l'étude de cette branche si vaste et si belle des
» connaissances humaines. Puisse la lecture que
» vous en ferez être utile un jour à quelque mal-
» heureux confrère qui, explorant comme moi vos
» contrées, emporté par l'ardeur de la science,
» bravant la pluie et le mauvais temps, viendra
» peut-être aussi heurter à votre porte, et vous
» demander l'hospitalité ou votre protection. J'es-
» père qu'alors, plus instruit, et reconnaissant le
» géologue à son attirail, vous lui accorderez plus
» gracieusement le secours que vous m'avez re-
» fusé.

» Je vous prie surtout d'oublier cette fausse
» maxime, que la science s'allie parfois à la per-
» versité. Non ! celui qui parcourt les montagnes
» et les vallées pour étudier la nature, le natura-
» liste qui passe sa vie à admirer les beautés de
» la création, ne fut et ne sera jamais un mé-
» chant homme ».

Le pauvre curé en fut tout attendri ; sa réponse est touchante : « Cette action, dit-il, vous honore
» et me console. Je voudrais effacer du nombre
» de mes jours le jour de votre aventure à Val-
» flaunès. Je me trompe : je me plairai à le rappe-
» ler, parce que, tout malheureux qu'il soit pour
» moi, ce jour m'a procuré le bonheur de con-
» naître un honnête homme tel que je le conçois,
» dont toute la vengeance consiste à rendre le
» bien pour le mal ».

Mais heureusement, Messieurs, et pour l'honneur de notre région, cette aventure, d'un genre presque tragique, est à peu près la seule qu'on puisse citer pendant la longue suite d'années que durèrent les explorations de notre savant compatriote. Et si, parfois, dans les débuts de sa vie errante, il lui arrivait d'être mal nourri, mal couché; en un mot, de subir toutes les tribulations du naturaliste voyageur, le plus souvent, au contraire, il recevait l'hospitalité la plus cordiale à la cure, au château, et même dans les plus humbles demeures. Sa simplicité, sa gaieté, son entrain, sa conversation pleine de saillies, de finesse, et surtout le charme de ses allures affectueuses, son urbanité d'un autre siècle, lui valurent partout des amis désireux de le garder, de le revoir, de continuer avec lui des relations que le hasard avait nouées, que la mort seule put interrompre.

L'étude du terrain houiller d'Alais, de cette région si féconde pour l'industrie et la prospérité de notre département, fut pour lui l'occasion de se mettre en rapports avec toutes les intelligences d'élite qui sont venues tour à tour, depuis le commencement de ce siècle, créer, diriger, augmenter les exploitations de cette précieuse matière, qu'on a si justement appelée le *pain de l'industrie*. Entre ces hommes et lui, comme avec tous les savants qu'il rencontra plus tard sur sa route, ses connaissances profondes, variées, son esprit de critique, de pénétration, la lucidité qu'il apportait dans l'étude de toutes les questions se rattachant à la science, son désir d'être utile, la modestie qu'il mettait à ses conseils, la bonne

grâce et l'empressement avec lesquels il acceptait l'opinion des autres, lorsqu'il la jugeait préférable à la sienne, établirent des relations qui ne tardèrent pas à se changer en une véritable et profonde amitié. Ceux d'entre eux qui lui ont survécu, et ils sont, Dieu merci ! nombreux encore, regrettent en lui, bien plus encore que le savant, l'ami aux idées élevées, au cœur simple et droit, toujours porté à l'obligeance. Pour ceux qui le précédèrent dans la tombe, il conserva lui-même jusqu'à sa fin une large place dans son cœur si dévoué. Que de fois ne l'ai-je pas entendu me parler de ceux qu'il avait aimés, avec un attendrissement qui allait souvent jusqu'aux larmes ! C'est qu'avec le même coup d'œil juste et profond qui lui servait à pénétrer la nature, il avait su distinguer parmi les hommes les meilleurs et s'en faire des amis.

Ceux qui n'ont pas vécu dans l'intimité d'Emilien Dumas l'ont volontiers considéré comme un savant, retranché dans ses cantonnements scientifiques ; mais ce n'était là que l'apparence : ses aptitudes diverses, son amour pour tous les progrès, l'attiraient aussi bien vers l'artiste et le littérateur que vers le savant ; et je vois dans les rangs de cette assemblée, je connais dans notre département beaucoup d'hommes qu'il eut en haute estime et dont l'amitié fut le charme de sa vie.

Je reviens, Messieurs, à l'œuvre capitale d'Emilien Dumas, à sa grande *Carte géologique du Gard*, et je vous demanderai de me laisser entrer dans quelques nouveaux détails qui vous montreront

quelles furent, après les difficultés matérielles de l'exécution, les difficultés d'un autre ordre qu'il rencontra dans cette tâche si compliquée.

Commencée en 1828 ou 1829, cette carte fut plus de vingt ans à se compléter. Tout était à faire. Ayant abordé son étude par les terrains les plus anciens, c'est-à-dire par la région montagneuse de l'ouest et du nord du département, Emilien Dumas n'eut à son service, pour établir la topographie et le relief du sol, que les anciennes cartes de Cassini, documents incomplets et fautifs, qui l'obligèrent d'abord à de nombreuses observations barométriques et l'amènèrent, par suite, à modifier profondément le mamelonné des montagnes.

Quant à ses limites géologiques, c'est toujours avec l'aide bien imparfaite de Cassini qu'il dut les établir dans les trois arrondissements du Vigan, d'Alais et de Nîmes. Le cadastre, enfin terminé dans le Gard, ne lui permit que bien plus tard d'employer, pour l'arrondissement d'Uzès, une méthode plus sûre, plus commode surtout, que celle à laquelle il avait été contraint jusque là.

Ses rectifications nombreuses à la planimétrie du cadastre, et 718 points déterminés au baromètre durent, on le comprend, entraîner de profondes modifications aux anciennes cartes de Cassini, et rendre indispensable pour la gravure un dessin spécial à la carte géologique du Gard. Emilien Dumas mit, dans l'exécution de cette œuvre si délicate, si longue, si minutieuse, l'art et la patience infinis qu'il mettait à toutes choses, déployant en outre des connaissances techniques étrangères à la

géologie, et qu'on peut s'étonner de trouver réunies à un si haut degré de perfection chez le même homme.

En 1835, la carte géologique de la France, entreprise par MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, sous la direction de M. Brochant de Villiers, inspecteur général des mines, touchait à son terme après dix ou onze années d'études. Mais ce vaste travail, qui arrêta exactement les grands traits de la constitution géologique du pays, ne pouvait comporter les détails de tous les cantons et de toutes les communes de la France. On pensa donc que des cartes départementales de détails seraient non moins utiles que la grande carte d'ensemble, et l'exécution en fut généralement confiée aux ingénieurs des mines.

A cette époque, Emilien Dumas travaillait, depuis plusieurs années, à la *Carte géologique du Gard*; son travail, fort avancé, était connu de l'administration, qui se mit en rapport avec lui pour en obtenir la publication aux frais du département.

Le Conseil général du Gard, comprenant que cette œuvre serait pour la contrée une source féconde de renseignements utiles, fit avec empressement les sacrifices nécessaires à une telle publication, pendant qu'Emilien Dumas déclinait, avec le plus complet désintéressement, toutes propositions d'indemnité pour ses frais d'exploration.

C'est ainsi que la *Carte géologique du Gard*, entreprise d'abord à un point de vue scientifique, devint, par le loyal caractère de son auteur et par l'heureuse initiative de l'administration et de no-

tre première assemblée départementale, une œuvre d'utilité publique, que le savant et l'industriel interrogent, depuis plus de trente ans, avec le même profit.

Les modifications et les additions nouvelles, conseillées par la direction générale des mines pour mettre les cartes départementales en harmonie le plus possible avec la carte géologique de la France, retardèrent la publication de la feuille de l'arrondissement du Vigan, qui parut la première, en 1844.

Le tracé géologique de cette région montagneuse, franchissant les limites administratives du département, embrasse les deux versants du massif granitique qui a soulevé les Cévennes, et nous donne une idée parfaitement juste de la constitution géognostique de cette chaîne de montagnes. Tout autour de la masse éruptive, s'élèvent, à des hauteurs qui la dépassent quelquefois, les masses noires et brillantes du terrain schisteux, pénétré çà et là de quelques filons calcaires. Contre ce terrain primitif, que, avec sa sûreté de coup d'œil, Emilien Dumas avait tout d'abord désigné sous le nom de *métamorphique*, à cause des transformations que le brûlant contact du granit a fait subir, pendant son émission, à la texture des roches soulevées, viennent s'adosser les formations secondaires dont notre géologue sut, un des premiers dans le midi de la France, débrouiller le chaos. Il refoula à sa véritable place, dans l'ordre naturel des formations, le trias du Gard, que les éminents auteurs de la carte géologique de la France, et beaucoup de géologues après eux, ont

rattaché aux terrains jurassiques. Mais le classement d'Emilien Dumas, contesté pendant plus de vingt ans, vient de recevoir, il y a quelques années, une éclatante confirmation par la découverte, dans le nord du département, de la zone à *Avicula contorta*, fossile caractéristique de la première assise jurassique, et qui laisse au-dessous d'elle les grès et calcaires gréseux qu'Emilien Dumas rapporte si justement au trias; cette assimilation, d'ailleurs, n'avait jamais fait l'ombre d'un doute pour les exploitants du terrain houiller d'Alais.

La carte du Vigan nous représente l'étroite bande du trias affleurant tout autour des terrains anciens des Cévennes, sous la forme d'une élégante ceinture, qui disparaît sous les plis de la puissante formation jurassique.

Celle-ci, dans son épaisseur énorme d'environ 1,000 mètres, présente au géologue descripteur des difficultés de classification d'autant plus grandes, que ses assises, alternativement calcaires, marneuses, dolomitiques ou siliceuses, ont souvent une grande analogie de composition, et sont parfois dépourvues de débris organiques fossiles, dont l'étude jette un si grand jour sur la pétrographie.

Emilien Dumas, avec une grande largeur de vue, divisa cette vaste formation en deux systèmes, subdivisés eux-mêmes en groupes et sous-groupes, et reliés entre eux par quatre zones dolomitiques auxquelles il attribue une origine neptunienne, théorie qu'il avait déjà soutenue et développée, en 1844, au Congrès scientifique de

Nîmes, dans un mémoire *Sur les dolomies du terrain jurassique des Cévennes*. La distribution de ces diverses assises, les zones magnésiennes et toutes leurs sinuosités sont si exactement indiquées sur la belle carte du Vigan, que le géologue étranger à nos régions peut, avec elle, « parcourir les Cévennes avec autant de facilité que si elles lui étaient connues par de longues recherches personnelles (1) ».

La carte de l'arrondissement d'Alais parut en 1846, deux ans après celle du Vigan. La géologie de cette partie du département, non moins accidentée que la première, avec laquelle elle a les plus grands rapports géognostiques, embrasse, en dehors de nos limites administratives, une partie des départements de la Lozère et de l'Ardèche.

Cette carte nous montre, d'une part, l'extrémité orientale du massif granitique du Mont-Lozère, depuis Villefort jusqu'au Vialas, où l'on exploite les filons de plomb sulfuré argentifère qui percent les schistes talqueux du versant sud de ce massif, et nous donne, d'autre part, l'ensemble du grand bassin houiller d'Alais, dont l'extrémité septentrionale pénètre dans l'Ardèche.

C'est, croyons-nous, par l'observation approfondie de cette région industrielle qu'Emilien Dumas avait commencé ses travaux géologiques dans le Gard, et ce furent les résultats scientifiques de ses longues et patientes recherches qui

(1) Hébert, *Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XVI, p. 905.

lui suggérèrent l'idée de la carte géologique du département.

L'exploitation sérieuse du terrain houiller d'Alais remonte à peine à cinquante ans. Lorsque Emilien Dumas entreprit l'exploration de ces contrées abruptes et désertes, aujourd'hui si peuplées, les établissements de la Grand-Combe et de Bessèges, devenus rapidement célèbres, n'existaient pas encore. C'est à peine si, en 1832, les métallurgistes, reculant devant les obstacles qu'oppose la nature du sol dans ces gorges sauvages, avaient osé établir, aux portes d'Alais, l'usine de Tamaris, alimentée par les quelques couches de houille, tourmentées et accidentées, des montagnes voisines.

Il serait exagéré, sans doute, d'avancer que la carte géologique du bassin houiller d'Alais a pressé l'établissement des vastes exploitations qui s'ouvrirent plus tard dans ces vallons escarpés, si riches en combustible; mais on peut dire, à coup sûr, qu'elle y a puissamment contribué au développement de l'industrie minérale, et qu'elle a été le stimulant et le guide des nombreuses recherches fructueuses qui sont venues porter la vie dans ces contrées désertes et accroître la force et la richesse du pays.

Le texte explicatif de la carte géologique, que nous avons extrait des manuscrits d'Emilien Dumas, et dont le dernier volume est sur le point de paraître, avait été précédé d'une *Notice sur la constitution géologique de la région supérieure ou cévennique du département du Gard*, lue à la Société géologique de France, en session extraordi-

naire à Alais, le 31 août 1846. Ce mémoire, d'une clarté, d'une concision remarquables, et, depuis longtemps, devenu classique chez les mineurs du Gard, divise le terrain houiller d'Alais en trois systèmes, distincts par la nature des roches qui les constituent, par le nombre, la puissance et la qualité des couches de combustible, comme aussi par les espèces de végétaux fossiles qu'on y rencontre. Chacun de ces systèmes se subdivise naturellement en deux étages, dont l'un stérile et l'autre charbonneux composent, dans leur alternance régulière, la masse du terrain houiller d'Alais.

A la suite de la description stratigraphique succincte de chacun de ces étages, description où le synchronisme des couches, qui passent d'une exploitation à l'autre, est établi avec autant de sûreté qu'il était possible de le faire alors, et que trente années de fouilles dans cette région industrielle ont pu compléter mais non pas contredire, Emilien Dumas donne la nomenclature des végétaux fossiles dans ces divers étages, et déduit de leur distribution des considérations tout à fait originales.

La division de chacun des trois systèmes houillers en deux étages, l'un inférieur, stérile, l'autre supérieur, charbonneux, dénote, dit-il, pendant la période houillère, une intermittence dans la production des végétaux qui formèrent par leur accumulation les couches de combustible. Chacune de ces périodes de repos, représentée par les étages stériles, dont l'épaisseur individuelle varie de 150 à 240 mètres de puissance, aurait prélué à

un développement plus intense de la végétation, et aurait servi d'intermédiaire entre l'anéantissement et l'apparition de certaines espèces.

En conséquence, l'étude comparée de la flore, dans chaque faisceau charbonneux, démontre la possibilité de distinguer les différents systèmes par la présence, la rareté ou l'absence de certaines espèces végétales, et doit certainement un jour fournir un nouveau moyen de reconnaître à quel étage de la série houillère appartient telle ou telle couche dont on vient d'entreprendre l'exploitation. Cette conclusion a une très-grande portée.

M. Adolphe Brongniart, qui était venu visiter notre géologue à Sommière, fut frappé du résultat de ces recherches, et les mentionna dans un rapport adressé au ministre de l'instruction publique, le 27 décembre 1844; dix ans après, le célèbre professeur de Dresde, Bruno Geinitz, dans un grand mémoire couronné à Leipzig, en 1854, sur la flore fossile des terrains carbonifères de la Saxe, admettant en principe, comme Emilien Dumas, que toutes les houilles proviennent de la décomposition des végétaux, conclut, comme lui, que les couches de houille d'âge différent doivent être caractérisées par des espèces de plantes particulières, et pense que les résultats de ces études, obtenus en Saxe, seront applicables à d'autres contrées.

Vous le voyez, Messieurs, l'idée de ces deux savants est la même, leurs conclusions sont identiques; mais la priorité de ces belles observations n'appartient pas au professeur allemand: elle revient tout entière à notre modeste compatriote.

La richesse du bassin houiller d'Alais, qu'on croyait inépuisable dans le principe, fait aussi le sujet de calculs très-intéressants dans le mémoire de 1846. Emilien Dumas, se basant, d'une part, sur le nombre de couches exploitées à cette époque et sur leur épaisseur connue de 40 mètres, qu'il réduit à 10 pour faire la part des variations de puissance sur toute l'étendue visible du bassin, et, d'autre part, admettant que l'extraction annuelle puisse doubler dans un avenir prochain, arrive à la conclusion, effrayante pour les générations futures, que cet immense amas de houille sera totalement épuisé dans l'espace de quatre siècles et demi. « Mais, ajoute-t-il, on se rassure à » la pensée de l'infatigable activité de l'esprit hu- » main, qui, dans sa marche progressive, prépare » de nouvelles découvertes et les moyens de satis- » faire à ses besoins nouveaux ». D'ailleurs, il nous a déjà dit que la formation houillère se prolonge sous les terrains plus récents; et, plus tard, dans son texte explicatif de la carte géologique, où ce chapitre est traité en vraie monographie, il nous dira que, dans cette partie cachée et pour longtemps encore inexploitée, nos arrière-neveux trouveront des ressources peut-être égales à celles que nous connaissons aujourd'hui. L'ouvrage du professeur de Dresde nous montre également cette perspective d'un avenir tout à coup privé du précieux combustible; mais on n'y trouve pas la pensée rassurante que nous offrent la foi en la science et l'imagination du géologue de Sommière.

L'origine des paillettes d'or, que charrient quel-

ques torrents des Cévennes, avait beaucoup préoccupé les anciens minéralogistes. Emilien Dumas, le premier, a trouvé le gisement de ce précieux métal dans le conglomérat qui forme la base du terrain houiller; et il donne pour conseil aux orpailleurs, qui le recueillent grain à grain dans les sables du Gardon ou de la Cèze, d'attaquer directement les masses minérales qui le renferment, pour augmenter les produits d'une industrie jusqu'à présent bien peu lucrative.

La description du terrain houiller du Gard forme un des chapitres les plus intéressants du mémoire qu'Emilien Dumas lut à la Société géologique de France, en 1846. Ce travail, consacré seulement à la région supérieure de notre département, remarquable autant par l'exactitude de la classification géognostique de cette contrée que par son exposé rapide et clair, avait suffi, avec les deux cartes d'Alais et du Vigan, pour établir la réputation scientifique de son auteur, et le ranger en première ligne parmi les géologues du Midi.

Les deux autres régions moyenne et basse du Gard, composées des terrains secondaires les plus récents et des formations tertiaire et moderne, devaient faire le sujet d'une communication postérieure à la Société géologique de France. Il est certain, en effet, que les études d'Emilien Dumas, sur la géologie de cette partie du département, étaient déjà très-avancées à cette époque, puisque la figure 5 de la planche qui accompagne le mémoire de 1846 nous donne la subdivision qu'il adoptera pour le terrain néocomien, et nous fait entrevoir aussi celle du terrain lacustre. Si ce se-

cond mémoire ne fut pas écrit, c'est qu'Emilien Dumas, entouré déjà de matériaux immenses, commençait de préparer le texte explicatif de ses quatre cartes, préférant ainsi, dans un grand travail d'ensemble, donner à ses descriptions tous les détails que ne peut comporter le cadre trop restreint d'une simple notice.

En 1850, lorsque parut la carte de l'arrondissement de Nîmes, Emilien Dumas était donc fixé sur la position géognostique et les divisions géologiques du terrain crétacé, de la formation lacustre, de la molasse coquillière et du terrain subalpennin, qui occupent les deux tiers environ de la surface de cette carte. Dans la région maritime, ses grandes études sur le delta du Rhône étaient complètes aussi : il avait déjà déterminé, avec une extrême précision, l'origine, la forme, le nombre et la direction des anciens cordons littoraux, dont la présence loin de la mer et au milieu des terres alluviales de la Camargue excite la surprise, et a donné lieu, depuis Elie de Beaumont, en 1845, à de nombreuses et savantes études.

Comme la vieille maxime du *suum cuique* sera toujours juste et bonne, permettez-moi, Messieurs, de mettre en évidence la part d'explications concluantes qu'apporta, sur ce phénomène géologique, dont l'accomplissement se poursuit encore sous nos yeux, celui dont je rappelle les travaux.

La formation des deltas a depuis longtemps fixé l'attention des observateurs. Jusqu'à ces derniers temps, pour expliquer ces grandes accumulations de limons fluviatiles à l'embouchure de certaines

rivières, on avait peu tenu compte de l'action de la mer. Elie de Beaumont fut le premier qui comprit ce rôle important, et qui sut attribuer à la lutte incessante des flots, pour rejeter les apports du fleuve, la formation des *dunes*, que la mer édifie sur ses rivages, « comme pour clore son domaine ». Cette cause établie pour les trois grands deltas de la Méditerranée, et en particulier pour le delta du Rhône, Elie de Beaumont rechercha quelle pouvait être, dans la Camargue, la position occupée par la première levée de sable, ou *lido*, qu'il nomme aussi *cordons* ou *appareil littoral*.

Evidemment, dès l'origine comme de nos jours, les deux extrémités de ce cordon s'appuyaient, à l'ouest, sur la montagne volcanique d'Agde; à l'est, sur les roches néocomiennes de Foz. Mais où passaient les parties intermédiaires? — Guidé par les anciennes dunes, qui percent les alluvions fluviales derrière Aiguesmortes et se prolongent à l'est pour former la Sylve-Godesque jusqu'au Petit-Rhône, où elles disparaissent tout à coup au-dessus de Sylvéréal, le savant auteur du *Système des soulèvements* crut pouvoir conjecturer que la direction du cordon littoral originaire passait au-dessous de l'étang du Valcarès, c'est-à-dire au centre de la Camargue. Tous ceux qui, après lui, ont essayé de retracer l'histoire du delta ont reproduit et partagé cette erreur.

C'est à notre géologue du Gard seul que revient l'honneur de la solution complète et vraie de ce problème.

Peu satisfait d'une théorie qui place au milieu du delta le premier cordon littoral, il se demanda

s'il ne serait pas plus naturel d'en rechercher l'origine au sommet. Le Rhône et la Durance, aux débuts de la période géologique actuelle, versaient le tribut de leurs eaux par une commune embouchure, située entre les montagnes néocomiennes de Beaucaire et de Tarascon ; leurs masses limoneuses comblèrent bientôt le fond de la mer, qui dut s'élever rapidement dans cet étroit espace, et former, à la hauteur de Trinquetaille, la première barre marine, dont la résistance obligea le Rhône à se bifurquer en deux grands bras.

Telles sont, en quelques mots, pour notre géologue, la cause première de la diramation du fleuve et l'origine de son delta.

Théorie ! dira-t-on peut-être ; mais où en sont les preuves ? — Jetez les yeux sur la carte géologique de l'arrondissement de Nîmes : à quelques kilomètres de Fourques, le Petit-Rhône, se précipitant du haut de ses digues, pendant la terrible inondation de 1840, mit à nu, sur sa rive gauche, des sables jusqu'alors enfouis sous le limon des siècles.

Ces sables, vous dit notre judicieux observateur, dans le *douzième chapitre* du texte explicatif de ses cartes, ont été pris mal à propos pour un dépôt du Rhône : c'est la mer qui les a délaissés ; des coquilles marines, congénères de celles qui vivent encore dans la Méditerranée, s'y trouvent mêlées en grand nombre, et ne peuvent laisser le moindre doute sur leur origine : ce sont les sables du cordon littoral originaire, premier obstacle contre lequel vint se briser le cours impétueux du fleuve. Les marais qui subsistent, entre le Rhône

et Bellegarde, sont les restes des anciennes lagunes, formées en amont de ces premières dunes par l'exhaussement du fond de la mer. Est-il rien de plus clair et de mieux justifié?

Partant de ce principe, qu'à chaque nouvelle levée de sables correspondent une ou plusieurs bifurcations du Rhône, Emilien Dumas entreprit à travers la Camargue, tantôt à pied, tantôt à cheval entre deux gardiens de taureaux sauvages, de rechercher les traces et de reconstituer le cours de tous les anciens lits du fleuve. Pendant six ou huit années de courses pénibles et dangereuses dans ces terres malsaines, il parcourut le vaste delta, de Trinquetaille aux Saintes-Maries, de Foz à l'étang de Mauguio, et n'en revint qu'avec les idées les plus exactes sur l'histoire de cette lutte éternelle entre le grand fleuve et la mer.

Cette étude si compliquée révèle dans tout son éclat la sagacité du naturaliste et de l'archéologue. Ces innombrables diramations du fleuve, depuis les temps les plus anciens, et dont, pour la plupart, il ne reste que des traces défigurées, il les a toutes reconnues et fidèlement retracées sur sa carte. Dans le rehaussement du sol vers la presqu'île des Iscles, il distingue les indices d'un second cordon littoral qui, s'appuyant à la pointe méridionale de la Coçtière, vers la tour d'Anglas, traversait le nord de la Camargue et venait se rattacher à la Crau : les sables marins du domaine d'Auricet, ramenés à la surface par l'inondation de 1840, la bifurcation du Grand-Rhône, attériorée aujourd'hui, mais dont la roubine de la Triquette est un témoin irrécusable, les restes d'une an-

cienne lagune, représentée par les marais du Pont-de-Rousti, en constituent pour lui les preuves évidentes. Au troisième cordon littoral correspond l'ancien Rhône-de-Saint-Ferréol, représenté aujourd'hui par la roubine de la Petite-Montlongue, qui joua un rôle si important dans le colmatage de la Camargue pendant sa période d'activité. Le quatrième cordon aurait déterminé la branche connue sous le nom moderne de l'aube de Bouisse; et le canal de Bras-Mort (*Fossæ Marianæ*) serait enfin le résultat de l'obstacle opposé au cours du fleuve par une cinquième barre marine, avant d'arriver au grand cordon principal, qualifié d'*originnaire* par tous les observateurs qui ont répété Elie de Beaumont.

L'étude de la composition intime de ces premiers dépôts conduit notre géologue aux mêmes résultats que vient de lui révéler l'étude de la surface : elle lui montre la base des cordons anciens, depuis Maguelonne jusqu'à Foz, composée de cailloux entraînés à la mer par le Rhône et la Durance, et lui apprend qu'après eux, tous les autres cordons, qu'il appelle supplémentaires, situés entre la Sylve-Godesque et la mer, ne sont plus composés que de sables fins. Mais alors surgit tout naturellement cette question : pourquoi et depuis quand les cailloux du Rhône n'arrivent-ils plus jusqu'à la mer? — Depuis, répond l'archéologue, qu'un système complet de digues, commencé bien avant le XII^e siècle et terminé dans le XIV^e, força le fleuve ainsi encaissé d'allonger rapidement ses embouchures, et, par suite, d'exhausser tellement le niveau de son lit, que les galets qu'il entraîne

encore s'arrêtent tous un peu au-dessus de Beaucaire. Les ruines romaines de la Pointe-de-Trinquetaille, recouvertes de trois mètres de limon, les bouches d'écoulement des aqueducs antiques de la ville d'Arles, dont la pente courait vers le Rhône, trop basses aujourd'hui pour remplir leur destination, donnent la mesure de ce changement de niveau.

Ses patientes recherches archéologiques dans les archives des villes d'Aiguesmortes, d'Arles, de Nîmes, de Montpellier, de Marseille, et dans celles du Dépôt général des Fortifications, à Paris, étayées de ses belles observations géologiques, permirent à Emilien Dumas de reconstituer la géographie de la plupart des anciens bras du Rhône, et de retracer sur la carte de Nîmes les anciennes limites de l'étang du Valcarès pendant la domination romaine; elles lui fournirent encore l'occasion de compléter les mesures données par l'ingénieur Surell sur l'avancement annuel des embouchures du Grand-Rhône, en se servant, comme point de repère, des anciennes tours élevées pour protéger l'entrée du fleuve contre les incursions des pirates; c'est par elles enfin qu'il a pu rétablir la véritable origine de la levée naturelle de sables et de graviers qui supporte, tout près d'Aiguesmortes, l'ancienne route désignée sous le nom de la Pataquière.

Dans ce douzième chapitre de la géologie du Gard, consacré presque tout entier à l'histoire du delta du Rhône, Emilien Dumas s'arrête à peine à réfuter la vieille erreur du prétendu reculement de la mer, depuis l'époque de S. Louis; mais,

après avoir rappelé en quelques mots les travaux de tous ceux qui contribuèrent avant lui à dissiper cette croyance, il apporte, à propos du môle de la Peyrade, une nouvelle preuve contre ceux qui seraient tentés de prendre un terme moyen, et de dire que l'étang du Repausset faisait partie de la mer au temps de S. Louis. Cet ancien môle, construit avec les mêmes matériaux molassiques que ceux qui servirent à la construction des remparts d'Aiguesmortes, date aussi de la même époque ; il était entouré d'un enrochement de très-gros blocs de calcaire néocomien, en avant desquels se voyait une série de pilotis que mirent au jour les fouilles opérées en tête de cette construction par M. Charles Dombre, en 1846. Emilien Dumas nous dit que ces blocs calcaires, qu'il examina avec une minutieuse attention, n'avaient jamais été entamés ni par l'usure des vagues, ni par les coquillages qui se fixent en foule sur les enrochements du môle au Grau-du-Roi, et que, par conséquent, ils n'ont jamais baigné dans les eaux marines.

Enfin les explorations de notre infatigable géologue, autour de la ville d'Aiguesmortes, lui permirent de retracer, avec une exactitude que de nouvelles études, faites vingt ans après les siennes, n'ont pu que confirmer sans y rien ajouter, le trajet que parcourut S. Louis, lorsque, quittant Aiguesmortes pour ses pieuses mais désastreuses expéditions des croisades, il dut traverser, sur le Canal-Viel, environ 10 kilomètres d'anciennes dunes et d'étangs, pour rejoindre ses vaisseaux mouillés dans la Méditerranée, dont les rivages

étaient, en ce point, à peu près ce qu'ils sont de nos jours.

Je m'arrête, Messieurs, dans l'analyse de ce long, mais très-intéressant chapitre de géologie moderne. J'ai tenu à établir que, dès 1850, Emilien Dumas avait su éclairer toutes les phases de l'histoire du delta du Rhône, et que le savant géologue s'était aussi montré pénétrant archéologue dans l'étude des questions multiples de ce problème, dont on voit, depuis plus de vingt-cinq ans, la solution écrite à coups de pinceaux sur sa belle carte de l'arrondissement de Nîmes.

Pour suivre l'ordre chronologique de la publication des cartes géologiques, j'ai dû entrer dans les développements du chapitre qui termine, d'une manière si remarquable, la description géognostique du Gard, laissant ainsi en arrière l'analyse des parties de cet ouvrage où il est question des derniers terrains antérieurs à la période moderne. Je reviens donc sur mes pas, vous priant, Messieurs, d'excuser ce désordre scientifique, et je reprends, à propos de la carte d'Uzès, l'étude des travaux d'Emilien Dumas et de sa classification dans la formation crétacée et la période tertiaire.

Le terrain néocomien avait été reconnu dans le Gard, bien avant 1846, par Emilien Dumas ; et j'ai déjà eu l'occasion de vous faire observer, à propos du profil géologique inséré à la fin de sa *Notice sur les Cévennes*, les quatre divisions qu'il assigne à cette puissante formation. Trois de ces divisions correspondent à celles proposées par d'Orbigny ; mais la plus inférieure, celle que notre savant compatriote appelle du nom significatif

d'*Infra-néocomien*, lui appartient en propre : ce n'est que plus tard qu'elle a reçu de M. Desor, en Suisse, le nom local de *Valenginien*.

Le troisième étage de cette formation est caractérisé par un fossile de forme singulière, qu'on rencontre à chaque pas dans les bourrelets calcaires qui bordent les trottoirs de la ville de Nîmes. Emilien Frossard, en 1833, et Marcel de Serres, en 1840, en ont parlé ou l'ont décrit, mais sans bien le connaître. Emilien Dumas nous apprend qu'il appartient à l'ordre des Polypes, nus, de Lamarck, et lui donne les noms de *Nemausina neocomiensis*.

Dans l'arrondissement d'Uzès, le terrain néocomien est immédiatement recouvert par une série de couches argileuses, sablonneuses, calcaires, à l'ensemble desquelles les Anglais imposèrent le nom de *Grès-Vert*, à cause des grains chloriteux qui colorent cette roche dans leur pays, où elle fut observée et décrite pour la première fois. Mais ailleurs, et dans le Gard surtout, où le grès vert est généralement rouge, ce nom paraît des plus impropres. Néanmoins Emilien Dumas a tenu à le conserver, parce qu'il est commode, dit-il, pour désigner d'un seul trait un ensemble de roches qui font partie de la même formation.

Dans le texte explicatif, comme dans la légende de la carte d'Uzès, les divisions créées par Emilien Dumas pour le système du grès vert, dont l'épaisseur atteint, dans le Gard, environ 800 mètres, sont au nombre de neuf; mais, dans le tracé géologique de la carte, sept étages seulement sont indiqués : l'assise à *Orbitolina lenticulata*, une des

plus persistantes de tout le système, étant d'une trop faible épaisseur pour être représentée, et l'assise du *Gault sableux*, qui la surmonte, se liant avec le *Cénomanién* d'une manière souvent trop intime pour en être toujours distinguée avec précision, ont été réunies à ce dernier étage et comprises avec lui sous une seule et même couleur.

Comme pour la formation précédente, plusieurs des divisions introduites par Emilien Dumas dans celle-ci peuvent, à la rigueur, rentrer dans celles établies par d'Orbigny, tandis que les autres paraissent en être complètement distinctes. Cette nouvelle manière d'envisager l'ensemble du Grès-Vert s'applique aux départements de la rive gauche du Rhône.

Je ne m'attacherai pas à faire ressortir ici la légitimité de ces neuf divisions, que notre géologue n'admit qu'après une étude des plus longues et des plus sévères : leur composition minéralogique, l'ensemble de leur faune, aussi bien que la régularité de leur apparition dans les dépressions du système néocomien, où se déposa le grès vert, nous donnent le droit de penser qu'elles sont très-naturelles. Lorsqu'elles seront passées par l'épreuve du temps, elles prendront pied dans la science, nous n'en doutons pas.

Je ferai seulement observer que la première de ces divisions comprend les assises argileuses, qu'Emilien Dumas rapporte à l'étage aptien de d'Orbigny, et qu'il sépare nettement du terrain néocomien, pour des raisons stratigraphiques et paléontologiques très-évidentes. Trois d'entre les autres portent des noms nouveaux pour la géolo-

gie, empruntés, selon l'usage, aux localités où se trouvent le mieux développés les étages qu'ils spécifient.

Celui de *Tavien* désigne un étage formé d'une roche le plus souvent colorée d'une belle teinte rouge par l'oxyde de fer, siliceuse, très-dure, à cassure lustrée, dont l'auteur attribue l'origine à une émission de silice gélatineuse, qui explique l'absence complète de fossiles dans cette formation. Cet étage se présente parfois sous l'aspect sablonneux ou de grès friable; il affecte, au contraire, dans le bassin du Tave, d'où son nom de *Tavien*, la forme bizarre et très-remarquable de longues crêtes rouges, dentelées, déchiquetées, qui l'ont fait prendre jadis pour le produit d'une éruption volcanique.

L'étage des grès rouges lustrés, ou *Tavien*, sert le plus souvent de berceau à l'étage *Paulétien*, ou des lignites lacustres, qui prend un assez grand développement dans le centre et au nord de l'arrondissement d'Uzès. A *Saint-Paulet*, près du Pont-Saint-Esprit, où furent ouvertes les premières mines, il est encore l'objet d'actives exploitations. Cet étage du Grès-Vert est composé de grès, de sables et de calcaires plus ou moins bitumineux, entre lesquels reposent les couches de combustible, parsemées de mouches d'une résine fossile, dont les caractères chimiques et la propriété électrique sont absolument les mêmes que ceux du succin de la Poméranie. Un grand nombre de coquilles fluviatiles, mêlées à quelques débris marins, dénotent pour cette assise une origine lacustre, et doivent incontestablement la faire con-

sidérer comme un accident de la formation créta-cée, dû à un affluent d'eau douce. Ce fait important avait été reconnu, dès 1830, par Emilien Dumas, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, dans une lettre du 10 octobre 1842, adressée à son vieil ami le professeur Marcel de Serres.

Les bancs d'argiles et de sables réfractaires, avec lesquels Emilien Dumas composa son huitième étage du Grès-Vert, n'ont pas une faune très-distincte de l'étage qui les supporte, et, pour cette raison, auraient pu lui être réunis. Mais les précieuses qualités de ces argiles, et surtout leur grand développement dans les environs d'Uzès, où elles font la prospérité de nombreux établissements céramiques, ont engagé l'auteur à les classer dans un étage à part, pour lequel il a créé le nom d'*Ucétien*. Au-dessus, se trouve l'étage des calcaires à Hippurites, qui termine la formation créta-cée dans le sud-est de la France.

La carte géologique d'Uzès n'a paru qu'en 1874, c'est-à-dire quatre ans après la mort de l'auteur. Depuis 1852 cependant, après de fréquentes et laborieuses explorations cent fois répétées, au sujet desquelles il avait coutume de dire : « Je marche pas à pas et avec des semelles de plomb », Emilien Dumas était maître de la formation du Grès-Vert et commençait d'en fixer, par le dessin, les nombreuses subdivisions sur la minute de sa carte. Mais ce travail de cabinet, minutieux et lent, n'était déjà plus aussi facile pour le géologue habitué au grand air, au plein soleil, aux vastes horizons. Sa constitution, jusqu'alors si robuste, reçut une première atteinte de ce brus-

que changement de milieu, ainsi que des veilles prolongées qu'il s'imposait pour la rédaction de son texte; le repos lui devint absolument nécessaire, et la carte d'Uzès rentra dans les cartons. Elle en sortit plusieurs fois depuis, fut même soumise un moment à la gravure; mais quelques terrains à revoir sur la rive gauche du Rhône, un lambeau de limite à compléter dans le canton de Saint-Chapte, l'en firent retirer; — et cette fois, hélas! elle devait rester dans son étui jusqu'au moment où une pieuse sollicitude recherchant, après la mort prématurée de notre cher savant, tout ce qui pouvait contribuer à l'éclat de son nom et à la prospérité de son pays, publia cette œuvre remarquable, vrai chef-d'œuvre au double point de vue de la conception et de l'exécution.

Trois teintes diverses représentent, sur la carte d'Uzès, les trois époques de la période tertiaire; mais, dans le texte, chacune de ces époques est distinguée en subdivisions, que, faute d'espace, il n'a pas été possible de figurer sur la carte. Je terminerai cette étude des travaux géologiques d'Emilien Dumas, dans le Gard, par quelques mots qui serviront d'analyse aux chapitres du texte où il établit ces subdivisions.

La période tertiaire succède immédiatement, dans notre région, aux calcaires à Hippurites, dont quelques dépressions furent comblées par le premier étage de la formation lacustre ou éocène: à Vénéjan et à Serviers, comme à Piolenc, de l'autre côté du Rhône, ces premiers dépôts d'eau douce renferment plusieurs couches assez régulières de lignite que quelques auteurs

ont, à tort, rapportées, les uns à la période crétacée (1), les autres, au calcaire grossier de Paris (2), bien qu'on n'y ait jamais constaté avec certitude le moindre débris organique marin.

Quant aux étages moyen et supérieur du terrain lacustre du Gard, ils correspondent plus particulièrement à l'étage tertiaire inférieur du bassin de Paris et aux calcaires gypsifères d'Aix en Provence. Ces conclusions, appuyées de nombreuses preuves paléontologiques et stratigraphiques, font, du neuvième chapitre de la géologie du Gard, un des passages les plus remarquables de ce grand travail.

La molasse coquillière et le terrain subapennin (périodes miocène et pliocène) terminent la série des roches tertiaires. La première de ces formations s'étend de proche en proche sur le littoral méditerranéen, jusque dans le bassin de la Gironde; mais elle n'est représentée que par lambeaux dans le Gard. C'est elle qui fournit les belles pierres de taille qu'on extrait à Beaucaire, et celles employées par les Romains à la plupart des grands monuments qu'ils nous ont légués : le pont du Gard, le pont de Sommière, certaines parties des Arènes de Nîmes, etc.; les pierres des remparts d'Aiguesmortes n'ont pas d'autre origine.

Le terrain subapennin, assez étendu dans l'arrondissement d'Uzès, compose aussi la plus

(1) D'Orbigny, *Cours élémentaire de paléontologie stratigraphique*, t. III, p. 670

(2) Scipion Gras, *Description géologique du département de Vaucluse*, p. 155.

grande partie du sol de l'arrondissement de Nîmes, où il constitue toute la plaine élevée de Beaucaire à Aiguesmortes, connue sous le nom de Costière, et se retrouve, de l'autre côté du Rhône, formant tout le sous-sol de la Crau. Des marnes, des grès, des sables et des galets, qu'il est souvent facile de confondre avec le dépôt diluvien, sont les éléments de ce dernier étage. Dans les sables subapennins de Saint-Laurent-des-Arbres, se rencontrent parfois les restes de gigantesques mammifères contemporains de cette époque géologique : Rhinocéros, Mastodontes, que nous retrouvons aussi dans quelques brèches et grottes ossifères. Mais ici commence la période quaternaire ou diluvienne, période de bouleversement, qui répandit sur tout le terrain subapennin de nos contrées l'immense nappe de cailloux roulés, dont l'accumulation dans les vastes plaines de la Crau fait à si juste titre l'étonnement du voyageur.

Ce phénomène étrange, encore mal expliqué, non pas dans ses effets, mais dans les causes qui l'ont produit, est généralement attribué à un froid intense, qui aurait saisi la nature et couvert de glaciers toute la vallée du Rhône. Plus tard, la fonte subite de ces glaces aurait produit des courants furieux qui, descendant des hauteurs des Alpes et des Cévennes, auraient jonché de débris roulés les vallées et les plaines situées entre ces deux chaînes de montagnes. — Mais dans ces pays où croissaient encore les Chamérops, le Palmier, le Cannellier; où vivaient les Hyènes, le Tigre, le Lion, comment ces glaciers immenses? pourquoi

leur fonte subite? — Emilien Dumas, toujours ennemi du vague et de l'incertain, laisse à l'avenir le soin de résoudre de telles questions, pour la solution desquelles la science ne possède encore que des conjectures.

La feuille des Coupes géologiques générales termine l'atlas géologique du Gard. Elle est composée de quatorze profils qui traduisent, de la manière la plus heureuse et la plus pittoresque, l'aspect si accidenté du sol, et nous font pénétrer le secret de ses profondeurs dans toutes les régions de notre département. Epars depuis plus de vingt ans dans les cartons d'Emilien Dumas, ces profils n'ont pu être rassemblés qu'après la publication de la carte d'Uzès, en 1875.

Avec la feuille des Coupes parut le *Premier volume* du grand travail rédigé pour servir d'explication à la carte géologique. Sous le titre de : *Constitution physique*, la première partie de cet ouvrage traite avec détail de l'*orographie* et de l'*hydrographie* du département; les descriptions techniques fournissent à l'auteur l'occasion d'études historiques fort intéressantes. Elles sont précédées de l'analyse succincte et du classement de tous les travaux qui, depuis ceux de Strabon et de Pline jusqu'à nos jours, ont quelque rapport avec la géologie et la minéralogie de notre territoire. — Que de recherches ce précieux sommaire n'évitera-t-il pas à ses continuateurs!

En vous entretenant de la carte de Nîmes et de celle d'Uzès, dont un léger scrupule retarda si longtemps la mise au jour, j'ai dû vous parler aussi du *Deuxième volume* de cet ouvrage, où nous

avons rencontré le complément des remarquables travaux d'Emilien Dumas sur la géologie du Gard. Mais quelque rapide que j'aie tâché de rendre cette analyse, bien au-dessus de mes forces, je sens que j'ai trop abusé de votre attention. Vous trouverez mon excuse dans le sentiment qui m'a poussé à revendiquer, pour le collègue dont vous déplorez la perte, une priorité incontestable sur des découvertes scientifiques auxquelles son nom serait resté attaché, si le désir d'atteindre à la perfection ne l'avait toujours trop longtemps arrêté pour la publication de ses consciencieuses études. Un peu plus soucieux de sa gloire, s'il eût fait connaître lui-même quinze années avant, comme il le pouvait, sa classification de la formation crétaée dans le midi de la France, où elle diffère tant de celle du nord, il eût singulièrement accru sa haute réputation et fait accomplir un large pas à la science.

Cette œuvre, résumé des observations que, durant trente années, il avait recueillies dans le Gard, et pour l'affirmation desquelles il avait entrepris de nombreux et lointains voyages en Suisse, dans la Forêt-Noire, dans les Alpes, partout où il espérait trouver des comparaisons décisives, est un monument scientifique élevé à notre département, et restera comme un type d'étude locale.

L'histoire de l'*Industrie* jusqu'en 1854 et la description des *Exploitations minérales* composent la matière du dernier volume. Quoique en retard aujourd'hui d'une vingtaine d'années sur les progrès de l'industrie minérale dans notre actif et riche pays, ce livre, par les vues personnelles et

les conseils que l'auteur, dans sa sollicitude, adresse parfois aux exploitants, leur sera longtemps encore d'une sérieuse utilité, but suprême vers lequel ont tendu les efforts de toute cette vie de travail et de dévouement.

Comme complément naturel à ses études géologiques, Emilien Dumas avait eu le projet, en 1856, de donner une Carte agronomique du Gard. Cette idée reçut un commencement d'exécution : on a pu voir, en effet, à l'exposition régionale de Montpellier, en 1860, comme à celle de Nîmes, en 1863, un essai manuscrit de *Carte agricole* pour l'arrondissement de Nîmes, où des teintes variées figurent la végétation spontanée et les diverses cultures de cette région, tandis que des signes spéciaux indiquent la nature géologique du sol qui supporte la couche arable. Malheureusement ce plan n'a pas été poursuivi, et nous avons à déplore, pour notre agriculture, une lacune qui sera difficilement comblée.

III.

Emilien Dumas n'avait pas terminé son œuvre dans le Gard, qu'il courait déjà vers d'autres travaux d'une égale importance. Ses explorations, pour la carte des arrondissements du Vigan et de Nîmes, l'avaient jadis conduit à étudier la suite des formations géologiques qui se poursuivent dans les parties limitrophes de l'Hérault.

Lorsque le Conseil général de ce département conçut le dessein d'en faire dresser la carte géo-

logique et agronomique, Emilien Dumas, cédant aux sollicitations de savants amis, se trouva prêt pour cette mission, qu'il accepta en collaboration avec M. de Rouville, devenu plus tard professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.

Pendant plusieurs années, ces deux savants parcoururent et étudièrent ensemble les formations les plus compliquées, dans les arrondissements de Béziers et de Lodève, et purent donner, en 1860, à l'exposition de Montpellier, un spécimen de leur travail, dans une charmante carte de l'arrondissement de Lodève, réduction aux deux tiers de celle de Cassini, qu'Emilien Dumas avait dessinée lui-même et qu'il appelait *son bijou*. Mais la fatigue qui en résulta pour lui le fit renoncer à poursuivre cette étude, dont il finit, vers 1866, par laisser tout le soin à son collaborateur, muni désormais des feuilles de l'état-major qui venaient de paraître, et sur lesquelles, dans ces derniers temps, fut reporté le dessin stratigraphique de l'arrondissement de Lodève.

La description géologique du département du Gard devait être suivie d'une étude sur les origines des peuples indigènes. Les annotations spéciales qui entrecourent fréquemment les notes géologiques, dans les carnets de voyage de notre savant, les nombreux extraits, les moulages, les dessins copiés dans les bibliothèques et les musées, en France, en Sardaigne, en Espagne, en Afrique même; les objets d'antiquité préhistorique rapportés de ses fouilles dans le lac de Genève et le lac du Bourget, témoignent de cette intention. De fort bonne heure, Emilien Dumas,

manifestant de grandes aptitudes archéologiques, avait su distinguer et faire la part de ce qui appartient, dans nos pays, à la Gaule indépendante et à son histoire au temps de l'occupation romaine.

Il n'était pas moins important, à ses yeux, de faire connaître les monuments dits celtiques ou druidiques, que les hommes ont encore laissés debout dans quelques contrées des Cévennes. Dans un travail qui doit remonter à l'année 1841, Emilien Dumas décrit 24 dolmens qu'il a rencontrés sur treize communes du Gard, et s'attache à démontrer, dans ce mémoire, rédigé aux deux tiers au moins, et destiné à l'Académie du Gard, dont il était membre depuis 1834, que ces monuments, nullement élevés, comme le prétend une fausse érudition, pour servir d'autels aux sanglants sacrifices des Druides, sont des tombeaux érigés à la mémoire des chefs ou des hommes importants de cette époque reculée : au pied de tous ceux qu'il a fait fouiller, des ossements humains se sont présentés à l'appui de son opinion.

Après les dolmens, il mentionne les tertres funéraires désignés sous le nom de *Tumulus*, puis les haches ou coins en pierre polie. Selon toute probabilité, il se proposait de parler aussi des objets de bronze et de fer, dont l'usage succède à celui de la pierre : ses belles collections et les dessins d'un grand nombre de ces objets, réunis à la suite de son mémoire sur les dolmens, nous font vivement regretter qu'un plan si bien compris n'ait pas été conduit jusqu'à la fin.

Le même regret doit être exprimé à propos

d'un autre plus considérable travail, moins achevé au point de vue de sa formule dernière, mais assez avancé néanmoins pour qu'il soit possible de faire ressortir l'intérêt et le mérite de la conception.

A défaut de connaissances spéciales pour vous en parler dignement, j'emprunterai à la plume élégante de l'un de vos membres, M. Flouest, archéologue érudit, l'un des amis les plus dévoués à la mémoire d'Emilien Dumas, les notes qu'il voulut bien rédiger sur cet important travail, alors que, réunissant les matériaux nécessaires à une notice biographique, M. de Rouvillé eut l'heureuse inspiration de s'adresser à lui pour connaître la valeur d'une œuvre tout à fait en dehors des occupations habituelles d'un géologue.

« En étudiant, sous le rapport des ressources offertes par elles à l'industrie, les formations géologiques qui affleurent dans le département du Gard, Emilien Dumas, nous dit M. Flouest, avait dû s'arrêter longuement sur les argiles figulines qu'on y rencontre à divers niveaux, et sur les exploitations dont elles sont l'objet. L'examen des procédés actuels de la fabrication des poteries le conduisit d'autant plus facilement à se demander ce qu'ils avaient été dans le passé, que notre sol est, pour ainsi dire, jonché des débris de la céramique antique. Ses vestiges, recueillis partout en abondance, y sollicitent sans cesse la curiosité, et c'est surtout par leur aide que l'archéologue peut retrouver la trace ininterrompue de l'évolution des siècles.

» Les potiers de Saint-Quentin, près d'Uzès, dé-

corent et protègent les vases qu'ils fabriquent avec un émail jaunâtre, tout à fait semblable, comme aspect et texture, à une substance dont sont recouvertes quelques poteries exhumées des ruines romaines d'Orange. Ailleurs on emploie un émail vert, remarquable par l'éclat de ses nuances. Or, un enduit analogue s'est également montré sur des vases romains, non-seulement à Orange, mais encore à Avignon et à Arles. Serait-ce le résultat d'une tradition maintenue d'âge en âge, et les potiers d'aujourd'hui sont-ils, plus encore qu'on ne le suppose, les héritiers et les continuateurs des potiers d'autrefois? Une semblable question, en se posant devant un esprit comme celui d'Emilien Dumas, devait le séduire par un des attraits auxquels il était le plus accessible, et le provoquer à en rechercher la solution.

» Dès ce moment, il recueillit, pour y trouver des éléments comparatifs, tous les fragments de poteries antiques que ses explorations multiples mirent à sa portée. D'abord il ne s'agit pour lui que de se rendre compte des anciennes fabrications ayant eu leur siège dans l'étroit périmètre du département. Mais bientôt l'enchaînement des découvertes le conduit au-delà de ces limites : son plan s'élargit, de nouveaux horizons s'imposent à ses regards, et la vallée du Rhône lui apparaît comme un ensemble indivisible, qu'il ne peut se dispenser d'embrasser dans son examen. A mesure que sa conception se développe, le titre de son travail se modifie, et, après l'avoir transformé plusieurs fois, il adopte enfin, en s'appropriant un néologisme inaccepté d'un antiquaire lyonnais,

celui de *Mémoire sur la céramie des anciens, avec recueil et fac-simile des noms de potiers gravés sur les poteries antiques, principalement aux environs de Lyon, de Vienne, d'Orange, de Vaison, d'Avignon, d'Arles et de la ville de Nîmes.*

» Le cadre de ce mémoire est très-nettement tracé ; la rédaction elle-même en est assez avancée, au moins pour la première partie. Après quelques considérations générales sur l'importance de la céramique, ses applications diverses, son antiquité et ses vicissitudes initiales, il divise en quatre, ou plutôt en cinq classes, les poteries antiques que lui a fournies la vallée du Rhône. Cette division, fondée sur la nature de la pâte et le mode de fabrication, en même temps que sur la forme et la destination des vases, comprend d'abord les *poteries gauloises* proprement dites, antérieures à l'établissement des Grecs à Marseille et à l'invasion romaine. Viennent ensuite les *poteries dites Tyrrhéniennes*, importées pendant cette période reculée, sous l'influence des colonies grecques des rives de la Méditerranée, et qui semblent avoir inspiré de très-bonne heure aux potiers indigènes le désir d'en imiter au moins la couleur et la forme. Les *poteries gallo-romaines* se placent au troisième rang : elles sont encore l'œuvre d'ouvriers gaulois, mais les exemples ou la concurrence des céramistes venus d'Italie, à la suite des légions romaines, en ont considérablement amélioré la fabrication. Un des types les plus remarquables de ces poteries, aux yeux d'Émilien Dumas, est le gigantesque *dolium*, à pâte saturée de fragments de spath calcaire, dont les vastes flancs

enfermaient au sein de la terre, comme dans des silos impénétrables à l'humidité, les provisions qu'on leur confiait. Les *poteries romaines* du Haut-Empire, importées ou fabriquées en Gaule, mais par des procédés exclusivement romains, constituent la quatrième classe. La cinquième comprend les poteries du Bas-Empire, ou *poteries chrétiennes*.

» Une fois ces grandes divisions méthodiquement établies, l'auteur entre dans l'analyse des détails, et s'attache à apporter à chacune d'elles un contingent aussi considérable que possible d'éléments caractéristiques. Pour atteindre ce but, il n'est pas de déplacement, pas de travail, quelque prolongé qu'il soit, qu'il ne se soit imposé avec empressement. A Lyon, il relève, au moyen de l'estampage au papier mouillé, et souvent à l'aide de dessins à l'aquarelle habilement exécutés, une importante série de marques de fabrique apposées sur des amphores; à Orange, à Nîmes, à Arles, à force de patience et de temps, il recueille une riche collection d'estampilles appliquées sur ces belles poteries rouges, qu'on a cru jadis provenir de l'île de Samos. Quand il ne peut acquérir le vase ou le débris qui lui révèle un nom nouveau, il en fait, grâce à la merveilleuse dextérité de main dont il est doué, un fac-simile irréprochable, qui vient prendre place à côté de ses nombreux originaux. Pour lui, en effet, ce sont là des matériaux d'un prix inestimable : peut-être lui permettraient-ils un jour, par la comparaison des particularités qui les distinguent, et par leur fréquence sur certains points, de préciser les lieux

qui furent le siège de fabriques importantes, ceux qu'habitait tel ou tel artiste dont les œuvres méritent un intérêt exceptionnel, ceux enfin que traversaient de préférence les voies de communication adoptées par le négoce de ces lointaines époques.

» En 1861, il avait déjà catalogué deux cents noms de potiers ; mais il s'étonnait de leur forme exclusivement romaine, et se demandait avec étonnement, presque avec une inquiétude ayant quelque chose de patriotique, si les envahisseurs de la Gaule y avaient si étroitement établi leur domination, que l'élément gaulois avait dû s'effacer entièrement devant eux, et s'humilier au point de ne plus pouvoir marquer ses œuvres du cachet de son originalité. Pendant longtemps, en effet, de capricieux hasards avaient écarté de sa main toute une série d'estampilles portant des noms franchement gaulois, dont la découverte à Nîmes, à Orange, mais surtout à Vienne, lui causa une joie aussi vive qu'elle avait été tardive. Son travail en prit un nouvel essor, et ses recherches multiplièrent si bien les bonnes aubaines dont son zèle se montrait si digne, que les cartons où il en classait le fruit contiennent aujourd'hui la reproduction, avec notes descriptives, des estampilles d'environ 350 vases dits Samiens, de 72 amphores et de 97 lampes funéraires, appartenant pour la plupart à la précieuse collection du musée Calvet, à Avignon.

Il ne faudrait pas inférer, de l'importance de ces chiffres, que la recherche des marques de fabriques fut le principal objet de ses préoccupa-

tions : ses investigations conservaient une portée plus haute, et chaque année apportait à son œuvre un tribut d'observations nouvelles, qui jetaient de vives lumières sur des questions encore indécises ou obscures.

» Le chapitre consacré aux poteries rouges de l'époque romaine et celui qui traite des lampes funéraires en fournissent particulièrement la preuve. Il établit que les poteries rouges enduites de cet éclatant vernis, dont les modernes n'ont pu retrouver le secret, avaient une autre destination que celles restées mates. Les premières servaient aux usages domestiques, aux besoins de la vie quotidienne, et, si on les recueille abondamment dans les ruines des habitations, leur rencontre dans les tombeaux est excessivement rare. Les autres, au contraire, étaient spécialement réservées, sous la forme de coupes, de plats, de patères, etc..., à l'accomplissement des rites funéraires, et les sépultures, exhumées sur tant de points divers, ont livré aux collections tous les spécimens qu'on en possède.

» Quant aux lampes funèbres, il estime qu'il convient d'en reconnaître, dans le Midi, quatre groupes distincts. Les unes, faites sans lustre ni engobe, avec des argiles réfractaires ferrugineuses, et ayant acquis à la cuisson une teinte franchement rouge, portent, inscrit en belles lettres en relief, le nom du potier qui les fabriqua. On ne les retrouve que dans les ossuaires en verre ou en terre, contenant les produits de la crémation des corps, et, par conséquent, elles ne dépassent pas le troisième siècle.

» D'autres doivent aux argiles calcaires, qui en

ont fourni la substance, la couleur pâle qu'elles ont revêtue au feu. Leur partie supérieure est ordinairement ornée d'un médaillon avec figures allégoriques, et le dessous montre quelquefois le nom de leur fabricant, imprimé en creux. Mais il convient de les séparer en deux variétés, selon qu'elles ont été recueillies dans des sépultures à ustion, datant du Haut-Empire, ou qu'elles proviennent de sarcophages révélant le retour à la coutume primitive de l'inhumation, sous l'influence des idées chrétiennes, et postérieures dès lors au règne de Constantin.

» Quant au quatrième groupe, il se fait remarquer par ses formes lourdes et massives, par l'épaisseur de son test, par le monogramme du Christ ou un autre emblème de la foi nouvelle, tracé sur sa face supérieure. On n'y rencontre plus de marque de fabrique, et il caractérise essentiellement les tombes du Bas-Empire.

« Une autre remarque aussi intéressante que judicieuse d'Emilien Dumas, c'est que les noms de potiers incrits sur les vases en terre rouge ne sont jamais ceux que l'on trouve sur les lampes funéraires, et, parmi celles-ci, les rouges portent des noms différents de ceux qui se lisent sur les jaunes; d'où la conséquence probable que les anciens ne pratiquaient pas moins que les modernes le principe de la division du travail, et que chaque centre de fabrication se créait une spécialité, dans les limites de laquelle il concentrait toute son activité ».

M. Flouest termine cette savante analyse par un vœu que partagera certainement l'Académie

du Gard, et auquel j'espère bien qu'un jour il sera donné pleine satisfaction : c'est de faire profiter le fonds commun de l'archéologie méridionale d'un travail qui serait d'un si haut intérêt pour elle.

Les goûts artistiques d'Emilien Dumas et ses instincts d'antiquaire l'avaient poussé de bonne heure à grouper dans son cabinet tous les restes d'antiquité romaine, rappelant les mœurs et les coutumes des anciens dominateurs des Gaules, et particulièrement leurs vases et leurs urnes cinéraires, dont il était parvenu à réunir une collection très-remarquable recueillie dans notre pays, à côté d'une énorme série d'estampages relevés sur les inscriptions antiques, que ses courses sans nombre avaient mises à sa portée. Saisissant plus tard l'occasion à lui offerte par un de ses amis que le hasard avait conduit à Athènes, il se fit adresser quantité de vases grecs, dits Campaniens, d'une extrême élégance, parmi lesquels se distingue le plus grand vase corinthien que l'on possède en France.

A ces trésors archéologiques il voulut joindre aussi les produits plus modernes de l'art français : des faïences de choix, dont la série commence par un des premiers essais du grand *potier de terre*, Bernard Palissy ; des meubles anciens, qu'il utilisa pour renfermer ses vastes collections minéralogiques, et son riche médaillier, où plus de dix mille monnaies nous retracent, après la chronologie romaine, celle des rois de France et des papes d'Avignon, ornaient le séjour du savant géologue de Sommière.

Il y avait formé aussi, tant par ses recherches que par des échanges multipliés, une très-riche

collection de coquilles marines, fluviatiles et terrestres vivantes, où chaque genre est précédé, autant qu'il est possible, de ses représentants fossiles, disposés et étiquetés avec le plus grand ordre.

Une bibliothèque, tout entière composée d'ouvrages rassemblés par lui, rappelle ses préoccupations d'ordre si divers : à côté des travaux nécessaires à l'étude de la géologie, de la paléontologie, de la conchyliologie, de l'archéologie, de la numismatique, les matériaux qui intéressent l'histoire provinciale, les monographies des villes, les histoires locales, les documents relatifs à la plupart des municipalités de notre département, complétaient cette retraite intime, témoin de son labeur de chaque jour. C'est là qu'attirés par des ressources scientifiques plus considérables que n'en offrent souvent les établissements officiels, et retenus par l'hospitalité la plus cordiale, se réunissaient les savants du Midi, Tournal, Requier, Prosper Renaux, Jules Teissier, Marcel de Serres, Moquin-Tandon, Dunal, pour ne citer que les morts, et que vinrent aussi les Léopold de Buch, les Dufrénoy, les Pictet, les Brongniart, les Paul Gervais, consulter, pour leurs grands travaux, l'expérience et les découvertes de notre illustre compatriote.

Mais la science ne fut pas seule à recueillir les services d'une vie si active et si dévouée. Pendant ses dix dernières années, Emilien Dumas fut appelé à prêter le concours de ses lumières à la création d'entreprises industrielles considérables, et relatives à l'exploitation de la houille et des minerais de fer. Toute pensée d'intérêt était étrangère à son immixtion dans l'industrie : il n'y voyait

qu'un nouveau moyen d'études, par la possibilité de faire des voyages que, sans cela, il n'eût jamais entrepris. Parcourir l'Espagne et l'Italie, voir Florence et l'Alhambra, fouler le sol africain et les ruines d'Hippone, une imagination comme la sienne pouvait-elle résister à si séduisante perspective ! Ce fut donc avec empressement qu'il accepta les importantes missions qui lui furent confiées par une des illustrations industrielles de la France, M. Paulin Talabot, qui avait eu l'occasion d'apprécier à leur valeur la science et le caractère d'Emilien Dumas.

Quelques mois avant d'entreprendre ces explorations lointaines, il avait été nommé président de la section d'histoire naturelle et de l'industrie minière à l'Exposition générale de Nîmes, avec M. Parran, ingénieur des mines, pour secrétaire. Emilien Dumas, plein de zèle pour l'organisation de cette solennité, parcourut en recruteur toute la région du Sud-Est admise à concourir, et parvint ainsi à réunir un ensemble considérable de matériaux. Le goût exquis et l'ordre imposant qu'il apporta dans leur classification excitèrent vivement la curiosité des visiteurs ; et, dans le musée improvisé par ses soins, beaucoup d'entre eux purent prendre des notions exactes sur une foule d'industries ou de travaux qu'ils ne connaissaient point.

Ce travail terminé, il partit, en juillet 1863, pour l'exploration des mines de fer du littoral de l'Espagne. Relevant, faute de bons documents topographiques, le relief du sol et la géologie des contrées qu'il avait à explorer, dressant les cartes

des diverses concessions ferrifères, prenant des notes sur la véritable position de ces gisements dans l'échelle stratigraphique des terrains, il passait gaiement ses nuits à la belle étoile sur les hautes sierras, enveloppé dans le pittoresque manteau espagnol, et ses journées en selle sur un grand mulot, dont le pied ferme et sûr n'empêcha pas notre trop distrait géologue de mordre plusieurs fois la poussière, et de rapporter de son beau voyage une douloureuse luxation à l'épaule.

En novembre de la même année, il se rendit en Afrique pour étudier les mines des environs de Bone, et surtout celle de fer magnétique de Mokta-el-Hadid. Il définit l'allure et la puissance de ce gîte célèbre, d'une manière plus complète et plus précise que ne l'avaient fait les précédents observateurs, MM. Fournel, Coquand, etc. En même temps il indiquait les conditions techniques qui lui paraissaient les plus avantageuses pour une grande exploitation. Les vues d'Emilien Dumas ont été pleinement confirmées par les résultats ultérieurs de cette entreprise, qui fournit à la fabrication de l'acier en France son principal aliment. Fier des résultats de son exploration, heureux des épisodes variés de ses courses au milieu des Arabes, avec lesquels il avait fraternisé sous la tente, il rentra en France à la fin de janvier 1864.

Après quelques mois d'un repos bien nécessaire à son âge, et à la suite d'une traversée terrible, qui avait eu lieu au moment même où le grand paquebot français, *l'Atlas*, venait de sombrer avec plus de 400 passagers à bord, on s'en souvient, il

reprit la mer, le 8 avril 1864, pour aller étudier en Sardaigne les mines de fer exploitées par la compagnie Petin-Gaudet, et conclut de ces observations que ces gisements sont, non pas des filons, comme on l'avait pensé jusqu'à lui, mais des amas lenticulaires interstratifiés dans les schistes et les gneiss grenatifères. Il emporta de Cagliari le souvenir de l'accueil le plus bienveillant des archéologues qui ont fondé, dans cette ancienne capitale de la Sardaigne, un musée d'une grande richesse en antiquités phéniciennes, carthaginoises, grecques et romaines, et visita, près de Sassari, les constructions cyclopéennes de Torralba, connues sous le nom de *Nuraghes*, qu'Emilien Dumas croit contemporaines de l'âge de bronze et de certaines habitations lacustres en Suisse.

En dehors de ces travaux, relatifs à l'industrie du fer, le savant géologue prit une part active aux recherches industrielles de la houille dans le midi de la France.

En janvier 1859, dans un mémoire sur la concession houillère de Cessous et Trébiau (Gard), il publiait une description très-exacte du terrain houiller de Portes, qui fut suivie, quelques années plus tard, d'un rapport sur la concession houillère de Prades-et-Nieigles, dans l'Ardèche.

En 1862, il fit entreprendre, en dehors des affleurements houillers, les deux sondages du Moulinet et de Saint-Germain, près d'Alais. Le premier, arrêté par la chute d'un outil, fut suspendu quelques mois avant sa mort. Plus heureux qu'au Moulinet, il put voir, dans le second, un résultat industriel justifier ses calculs : la houille fut at-

teinte aux profondeurs prévues. Ce succès donna lieu à deux concessions nouvelles dans le bassin houiller d'Alais, dont l'une fut accordée à la Société de recherches fondée et présidée par Emilien Dumas.

En 1864, à son retour des mines de Sardaigne, il avait été chargé d'une étude sur le bassin houiller du Var. Quelque chose de patriotique le poussait dans cette mission, au bout de laquelle il espérait démontrer que le terrain houiller, jusqu'ici mal connu dans cette contrée de la France, pourrait un jour fournir un puissant aliment à notre marine et à notre commerce du Levant. Le rapport qu'il nous a laissé, à la suite de plusieurs mois d'explorations, de Toulon aux montagnes des Maures et de l'Estérel, incomplet dans sa forme, est heureusement complet dans le fond : il conclut à la présence du terrain houiller sous les dépôts permien et triasique, et encourage la formation d'une compagnie de recherches pour résoudre cette question, d'un intérêt national.

C'est dans les solitudes de l'Estérel qu'était venue le trouver la juste récompense de tant et de si nobles travaux : le 16 octobre 1864, jour anniversaire de sa naissance et de sa soixantième année, il apprenait sa promotion au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette distinction tardive, que son mérite trop modeste n'avait jamais sollicitée, fut accueillie avec une joie bien vive par ses nombreux amis et dans sa ville natale, où, depuis près de quarante ans, il remplissait les fonctions de conseiller municipal et de secrétaire du Consistoire.

Enfin ce fut avec une ardeur toute juvénile qu'en 1869 il entreprit une étude très-intéressante sur les minerais de fer des Pyrénées-Orientales travail qui aurait certainement jeté un jour nouveau sur ces gîtes, assez mal connus au point de vue de leur allure et de leur position stratigraphique.

Mais la santé vigoureuse et pleine de ressort, qui avait jusqu'ici secondé cette merveilleuse ardeur chez notre savant ami, avait reçu de profondes atteintes ; la fatale déclaration de guerre de juin 1870, en le surprenant au moment de ses préparatifs pour un second voyage dans les Pyrénées, le jeta dans un violent désespoir. Il prophétisait à ses amis, qui ne le voulaient point croire, d'immenses désastres pour notre pauvre France ; et pendant que, dans certaines sphères de la cour impériale, qu'il avait vue d'assez près à Paris pour la juger et la connaître, on criait : A Berlin ! lui, songeait à mettre hors de la portée de nos rapaces ennemis les trésors scientifiques accumulés dans son cabinet de Sommière ! Sa famille, espérant qu'il retrouverait peut-être le calme d'esprit pendant ses courses géologiques dans les montagnes, hâtait le moment de son départ.

Ce fut avec une tristesse profonde qu'il l'effectua. Après plusieurs haltes à Nîmes, à Montpellier, à Narbonne, à Toulouse, pour visiter ses amis, et comme pour leur faire ses adieux, — à Foix, pour copier dans les archives les documents nécessaires à ses explorations, — il atteignit Ax-sur-Ariège, tellement accablé et changé par la souffrance, que le docteur Auphan, d'Alais, médecin

de cette station balnéaire, eut peine à reconnaître son vieil ami dans ce voyageur, qu'il fallut descendre de voiture, et qu'on déposa dans ses bras.

Atteint d'un violent anthrax aux reins bientôt suivi de graves complications, il sentit ses derniers moments approcher, mais conserva jusqu'à la fin toute son intelligence, tout son cœur. Sa femme, sa fille, accourues en toute hâte, lui prodiguèrent en vain les soins de l'affection la plus dévouée ; elles ne purent qu'adoucir pour lui l'amertume que lui causaient les désastres de la patrie, et calmer la sainte colère qu'il eut encore la force d'exhaler, au bruit de l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg.

Il s'éteignit le 21 septembre 1870, à quatre heures du soir, loin de son pays natal, loin de ses chères collections, tout près desquelles il a voulu reposer dans le tombeau de ses pères, où ses nombreux amis du Gard purent venir lui dire le suprême adieu.

TITRES HONORIFIQUES ET TRAVAUX

D'ÉMILIE DUMAS.

TITRES HONORIFIQUES.

Chevalier de la Légion d'Honneur, le 8 octobre 1864.

Sociétés savantes.

Correspondant du Ministère des travaux publics.

Associé correspondant de l'Académie du Gard, 11 janvier 1834.

Membre de la Société géologique de France, 1^{er} novembre 1830 ; — de l'Institut des Provinces, 1846 ; — de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, 1858.

Membre honoraire de la Société scientifique et littéraire de la ville d'Alais, 1869.

Membre correspondant de la Société des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris, 1833 ; — de la Société archéologique de Montpellier, 1834 ; — de la Société statistique des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme, 1844 ; — de la Société linnéenne de Normandie, 1845 ; — de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, 1849 ; — de la Commission de la Topographie des Gaules, 1866.

Sociétés industrielles.

Président de la Société des eaux de Vergèze.

Directeur de la Société de Saint-Germain-Alais.

TRAVAUX.

Travaux publiés.

- 1841 Lettre à M. le Maire de Nîmes : Géologie du site de Nîmes dans ses rapports avec le forage des puits artésiens. *Mém. de l'Académie du Gard*, 1841, p. 132.
- 1844 Mémoire sur le Fraidronite, nouvelle roche plutonique. *Congrès scientifique de France*, 12^e session, 1844.
- 1844 Carte géologique du département du Gard : ARRONDISSEMENT DU VIGAN.
- 1845 Carte géologique du département du Gard : ARRONDISSEMENT D'ALAIS.
- 1846 Notice sur la constitution géologique de la région supérieure ou Cévennique du département du Gard, lue à la Session extraordinaire de la Société géologique de France, tenue à Alais. *Bulletin de la Soc. géol. de France*, 2^e série, t. III, 1846
- 1847 Altitudes, ou hauteurs au-dessus du niveau de la mer, mesurées à l'aide du baromètre, dans les arrondissements du Vigan et d'Alais (Gard) et dans quelques lieux circonvoisins. *Notice sur les nivellements*, par Bourdalouë. Valence, 1847.
- 1850 Carte géologique du Gard : ARRONDISSEMENT DE NÎMES.
- 1852 Id. ARRONDISSEMENT D'UZÈS. (Publié après sa mort, en 1874).
- 1852 Coupes géologiques générales, suivant la direction des lignes accompagnées de lettres tracées sur la Carte géologique du Gard. (Une grande feuille, publiée après sa mort, en 1875).
- 1856 Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard, ouvrage accompagné de planches et d'une carte géologique en cinq grandes feuilles, à l'échelle de $\frac{1}{80\,400}$. Nîmes, 3 volumes grand in-8^o.
- 1^o partie, Constitution physique. (Publiée après sa mort, en 1875)
- 2^o partie, Constitution géologique. (Publiée après sa mort, en 1876).
- 3^o partie, Exploitation, industrie minérale. (Publiée après sa mort, en 1877).

- 1859 Rapport sur la concession houillère de Gessous et Trébiau (Gard). Nîmes, broch. in-4°.
- 1861 Note sur la *Panopœa Aldrovandi*, découverte à l'état subfossile dans l'ancien cordon littoral de la Méditerranée. Insérée dans la *Revue des sciences naturelles*, t. IV, septembre 1875.
- 1863 Catalogue de l'exposition de Nîmes, pour la partie minière et scientifique, dressé en collaboration avec M. Parran. Brochure in-8°.

Travaux inédits.

- 1841 Note sur quelques monuments anciens de la période gauloise, observés dans le département du Gard, avec dessins originaux de Menhirs et de Dolmens.
- ? Mémoire sur la Céramique des anciens, avec recueil et fac-similé des noms de potiers gravés sur les poteries antiques, principalement aux environs de Lyon, de Vienne, d'Orange, de Vaison, d'Avignon, d'Arles et de la ville de Nîmes.
- 1852 Hypsométrie du département du Gard, 2 volumes. En grande partie publiée dans le Texte explicatif de la Carte géologique du Gard, t. I, *Orographie*.
- 1855 Recueil de notes et copies de mémoires relatifs aux cartes du Delta du Rhône, conservées au Dépôt général des Fortifications.
- 1856 Catalogue, avec notes et observations, des Cartes du Delta du Rhône et des diverses embouchures de ce fleuve, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, pour servir à l'étude géologique de la formation du delta du Rhône. — Ce catalogue est accompagné d'un Atlas de cartes, qu'Émilien Dumas avait réunies par des achats successifs ou des copies patientes de sa main. Il est composé de 95 pièces originales, gravées ou manuscrites, ou de copies exactes de cartes et plans conservés dans divers établissements publics, entre autres à Paris, à la Bibliothèque nationale, — aux Archives scientifiques du dépôt de la marine, — au Dépôt général des Fortifications, — à Arles, aux archives et à la bibliothèque communale, — à Marseille, aux archives départementales, etc... Les cartes sont classées en 7 périodes.
- 1856 Carte agronomique du département du Gard, ARRONDISSEMENT DE NÎMES, dressée sur la carte géologique de cet arrondissement, à l'échelle de $\frac{1}{200,000}$. Essai manuscrit, présenté au

- Conseil général du Gard en 1856, et exposé à l'Exposition générale de Nîmes, en 1863.
- 1860 Carte géologique de l'Hérault, arrondissement de Lodève, à l'échelle de $\frac{1}{125,000}$ (réduction aux $\frac{2}{3}$ de la carte de Cassini). En collaboration avec M Paul de Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.
- 1860 Note sur un nouveau genre de Céphalopode fossile, de la famille des Ammonitidées (*Ammonitoceras Ucetia*). Cette note a été en partie insérée dans le Texte explicatif de la carte géologique du Gard, t. II, p. 405, pl. V.
- 1860 ? Note sur un nouveau genre de Polypes fossiles, appartenant à l'ordre des Polypes nus, Lamk. (*Nemausina neocomiensis*, E. Dumas; Syn.: *Nisœa simplex*, Marcel de Serres). Cette note a été en grande partie insérée dans le Texte explicatif de la Carte géologique du Gard, t. II, p. 326, fig. 24 et 25.
- 1860 ? Monographie de la famille des Bélemnitidées, avec les figures de toutes les espèces, dessinées d'après nature. — Ce travail d'érudition et de synonymie est malheureusement inachevé. Chaque espèce devait y avoir son dossier, son anatomie. Les matériaux en nature sont réunis et classés dans les tiroirs d'une collection spéciale, avec étiquettes explicites.
- 1863 Rapport sur le gisement de quelques minerais de fer, situés sur la côte orientale et méridionale de l'Espagne, adressé à M. Léon Talabot.
- 1863 Sondage pour la Société Saint-Germain-Alais.
- 1864 Carte géologique cadastrale (échelle au 20,000^e) des trente communes de l'Hérault où se trouvent compris les terrains Paléozoïques de ce département, en collaboration avec M. Paul de Rouville, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.
- 1864 Rapport sur les gîtes de minerais de fer des environs de Bone (Algérie), et en particulier sur celui de Mokta-el-Hadid, adressé à M Paulin Talabot, commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur, membre du Corps législatif, directeur général de la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée.
- 1864 Rapport sur les mines de fer de Saint-Léon, en Sardaigne, adressé à M. Paulin Talabot, commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, etc.
- 1865 Etude sur le terrain houiller du Var, avec projet de sondage. Rapport adressé à M. Amédée Armand, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Chambre de com-

merce de Marseille, administrateur des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

1867 Rapport sur les gîtes de minerais de fer qui existent dans le département des Pyrénées-Orientales, adressé à M. Paulin Talabot, président du Conseil d'administration de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, etc.

1869 Mémoire sur la concession houillère de Prades-et-Nieigles (Ardèche), adressé à M. Pierre Chrétien, administrateur liquidateur de la Société exploitante.

Notes diverses, sous forme de lettres, en réponse à des demandes spéciales :

Régime des eaux de la Fontaine de Nîmes.

Régime des eaux de la Fontaine d'Eure, à propos du puits artésien foré à Uzès par M. Murco.

Sur la durée probable de la production du combustible de nos houillères.

Sur les ciments naturels qu'on peut exploiter dans le Gard.

Sur les pierres employées par les Romains pour la construction du Pont de Sommière,

Ètc.

NOTICE

SUR

M. LE BARON GUSTAVE DE CLAUSSONNE,

Secrétaire-perpétuel de l'Académie du Gard;

par **M. Ariste VIGUIÉ,**

membre-résidant.

MESSIEURS,

Il y avait chez les anciens une coutume touchante. Quand un des leurs, éminent par ses talents et par ses vertus, disparaissait de la scène du monde, son souvenir était tellement vivant, tellement sacré, que tous s'empressaient avec émotion de raconter et de célébrer les traits divers, héroïques ou charmants, par lesquels se recommandait celui qui laissait un si grand vide dans la famille et dans la cité ; avec un respect attendri, ils se plaisaient à évoquer cette chère image, toujours présente et bienfaisante au milieu d'eux. Mais, autant ils aimaient à parler de celui qui venait de les quitter, autant il leur répugnait d'écrire à son sujet. C'eût été, semblait-il, lui faire injure. Eh quoi ! fixer d'une manière roide et matérielle, comme si on craignait de les oublier et

de les voir s'effacer, les divers incidents de cette vie si touchante?... Mais cette vie était à jamais écrite et gravée dans les cœurs. La pensée seule qu'elle en pût être chassée par l'indifférence et par l'oubli était déjà une suspicion outrageante. Voilà pourquoi les anciens, obéissant à un instinct mystérieux de l'âme, écartant, dédaignant la formule écrite, étaient heureux de célébrer par la liberté de la parole, dans des entretiens intimes et abondants, les vertus, les pensées et les actes de leurs morts illustres ; ils mettaient en relief les côtés les plus rares, les plus beaux ; ils laissaient dans l'ombre les côtés équivoques ; et ainsi il se dégageait de leurs dires et de leurs récits le jugement vrai des contemporains sur l'homme qui leur était cher et regrettable. Et voilà comment se formait cette tradition orale, un peu flottante, un peu indécise d'abord, mais autrement pure, réelle et historique que nos manières de procès-verbaux secs, tout en dehors, en chiffres et sans intimité, par lesquels nous prétendons arrêter net et brusquement les contours délicats d'une figure historique ; car, au fond, cette tradition orale était le reflet le plus authentique, l'impression la plus vraie et la plus généreuse que les contemporains recevaient de la personnalité bienfaisante qui avait disparu. Ce n'est que plus tard, bien plus tard, quand la nécessité s'en faisait sentir, alors que le souvenir allait s'affaiblissant, que les lignes s'effaçaient quelque peu dans le vague du passé, que les anciens se décidaient enfin à écrire et à fixer, pour leurs successeurs, la vie de l'homme de bien ou de génie qui avait tenu

une si grande place parmi ses contemporains.

Il me semble, Messieurs, que, d'instinct et sans me l'avouer à moi-même, j'ai cédé à cet attrait mystérieux, à cette loi touchante des âmes, en retardant de quelques années cette notice, dont votre confraternelle bienveillance m'avait, au moment même de la mort de M. de Clausonne, confié la rédaction. Nous avons, tout d'abord, parlé beaucoup de M. de Clausonne dans l'intimité de la famille, dans le cercle de ses amitiés et au sein de cette Compagnie, qui entoura sa mémoire d'un si profond respect. Ça été une grande douceur pour tous de pouvoir, à cœur ouvert et dans la liberté des entretiens, redire tout le bien que cet homme éminent apporta, par sa parole et par sa vie, au milieu de la famille et de la cité; et, certes, il n'est pas à craindre que les traits si vivants et si accusés de cette ferme personnalité s'effacent de nos cœurs. Mais il est des usages et des convenances auxquels il est bon, il est salutaire de se conformer. En particulier, la solennité de cette réunion publique, la première qui ait été tenue depuis la mort de notre regretté confrère, demandait qu'une place spéciale fût réservée à la mémoire de M. de Clausonne. Il eût paru au moins étrange au public d'élite, qui nous fait l'honneur de nous écouter, que notre Compagnie, si respectueuse de ses morts, gardât en ce jour le silence sur celui qui occupa pendant des années, dans son sein, la place la plus considérable. Il est donc naturel que l'Académie ait tenu, dans cette solennité littéraire, à apporter le tribut de son hommage à son ancien Secrétaire perpétuel, qui, pendant le cours de ses

importantes fonctions, demeura l'âme et l'inspiration de nos travaux ; et c'est pour moi, Messieurs, un grand honneur, dont je suis fort touché et reconnaissant, d'avoir été choisi par vous comme l'interprète de vos sentiments.

M. le baron Gustave Fornier de Clausonne appartient d'une manière complète, et par sa vie tout entière, à la ville de Nîmes. C'est ici qu'il est né le 4 février 1797 ; c'est ici qu'il a toujours vécu et c'est ici qu'il est mort le 7 mars 1873. Nîmes peut donc, à juste titre et à tous les titres, le revendiquer pour son enfant. M. de Clausonne avait trouvé dans sa famille ces traditions de hautes vertus, de piété élevée, de ferme attachement au devoir, et même ces traditions judiciaires et littéraires qu'il continua si noblement et qui devinrent l'honneur et le charme de sa vie. Son père, M. Auguste Fornier de Clausonne, incarcéré en 1794, ne dut son salut qu'au 9 thermidor. En 1795, ses concitoyens le nommèrent au conseil des Cinq-Cents, et il dut décliner cette charge pour raison de santé. L'année suivante, il entra dans la carrière judiciaire, qu'il parcourut avec honneur, et il mourut en 1826, président en la Cour royale, ouvrant ainsi la carrière à son fils, qui était fier de marcher sur ses traces, et qui arriva dans cette même Cour aux mêmes dignités. La mère de M. Gustave de Clausonne, M^{lle} Verdier-Allut, porte un nom célèbre dans nos annales littéraires. Elle se révèle à nous d'une façon touchante dans la « Notice sur M^{me} Verdier-Allut », publiée par les soins de notre vénérable ami, en tête des œu-

vres de M^{me} Verdier-Allut, Paris, 1862. M^{me} Fournier de Clausonne, née Verdier-Allut, a consacré à sa mère des pages pleines de simplicité et d'émotion contenue et voilée, à travers lesquelles se laisse apercevoir une belle intelligence et un grand caractère. Il faut remercier M. de Clausonne d'avoir publié les travaux littéraires de sa grand'mère et le récit si intéressant de sa mère. « Est-ce bien ou mal à propos que je retire ces vers de leur vieux portefeuille pour les exposer au jour ? » se demande M. de Clausonne dans sa préface de 1862. C'est bien à propos. Les *Géorgiques du Midi* (tel est le titre de l'ouvrage de M^{me} Verdier-Allut) sont un recueil didactique où le poète chante les travaux des champs, les vers à soie, la moisson, la vendange, les châtaignes et les olives. Des élégies, des idylles, des épîtres, complètent le recueil. Oui, ces vers sont faits pour plaire, dirons-nous avec M. de Clausonne, « tant que la délicatesse et la pureté de la pensée, des sentiments et du style seront en honneur dans le domaine de la littérature ». Aussi bien le nom de cette femme modeste, qui fut simple, héroïque, chrétienne, au milieu d'une vie traversée par les plus tragiques événements, le nom de M^{me} Verdier-Allut a retenti avec éclat dans le monde littéraire, et La Harpe a dit, en parlant de la pièce intitulée : *La Fontaine de Vauchuse* :

« Et Verdier, dans l'idylle, a vaincu Deshoulières ».

C'est donc entouré de ces belles traditions d'honneur, de vertu, de piété, et même de gloire littéraire de sa grand'mère, de sa mère et de son père,

que M. Gustave de Clausonne est entré dans la vie et y a grandi. De ces traditions, il fut loin de se montrer indigne. Sa belle intelligence, pleine de pénétration, de délicatesse et d'amour des nuances, se porta vivement et avec bonheur dans toutes les directions. Je n'ai guère connu d'esprit plus éveillé, plus ouvert à toutes les manifestations de la pensée humaine. Une forte culture littéraire l'avait de bonne heure initié aux beautés des chefs-d'œuvre classiques, qu'il aimait avec passion, et, à l'occasion, la citation arrivait dans sa bouche juste et heureuse. Il s'intéressait à toutes les choses de l'esprit et suivait avec une curiosité attentive les voies ouvertes et parcourues par les grands penseurs de l'époque. L'art, dans ses diverses sphères, était pour lui une source d'émotions et de jouissances. En particulier, la musique, et tout spécialement la musique classique, où il excellait et qu'il possédait à fond, trouvait en lui le plus fervent et le plus intelligent adepte. C'est ainsi que son développement littéraire et artistique, qu'il poursuivit d'ailleurs durant sa vie entière, fit de lui une de ces natures cultivées, élevées et délicates, dans le commerce desquelles il y a toujours charme, intérêt et profit à se trouver.

En même temps, et comme d'une façon parallèle à ce développement intellectuel, un développement moral, d'une intensité profonde, avait lieu chez M. de Clausonne. Les traditions de devoir, de courage dans l'épreuve, de noble austérité, lui étaient familières, étaient de sa maison. Mais il sut pénétrer cette morale un peu sévère, un peu stoi-

que, de la grâce aimable du sentiment religieux. Au fond, sa grande préoccupation, son grand souci, ce fut la question religieuse. Là est le trait vraiment original de cette personnalité éminente et sur lequel je demande la permission de revenir et d'insister dans quelques moments. Qu'il me suffise de dire à présent que l'Évangile, qu'il saisit par le grand côté, le côté du cœur et de la conscience, donna à son austérité et à sa passion de justice ce tempérament, cette mansuétude, qui sont le charme par excellence de la vie.

De pareilles dispositions préparaient admirablement le jeune homme à la carrière judiciaire, qu'il parcourut avec distinction et avec honneur, et qu'il me sera permis, dans cette enceinte, de retracer rapidement.

En 1819, à vingt-quatre ans, M. de Clausonne fut nommé conseiller auditeur; en 1828, conseiller à la Cour d'appel, et, en 1847, président de chambre à la même Cour de Nîmes, qu'il dut quitter, en 1866, à la limite d'âge. M. de Clausonne se faisait avec raison de ses fonctions judiciaires l'idée la plus haute, et, j'ose dire, la plus sainte. Il ne voyait rien de plus beau ni de plus redoutable que ce grand privilège, ce grand devoir : rendre la justice. Il avait un culte pour la justice, et ses fonctions étaient pour lui un sacerdoce. Sa conscience austère, inaccessible aux mobiles vulgaires, dictait les arrêts. Il fut le type du magistrat intègre. La Cour et le barreau avaient pour sa personne et pour ses jugements un respect profond. Il m'a parlé quelquefois de ses tourments de conscience, quand la vérité ne lui apparaissait pas toute lumineuse et

qu'il y avait des hésitations et des ombres dans son esprit et sur ses sentiers. Il avait en même temps l'ardent désir de la conciliation, de la transaction et de la paix dans les affaires humaines. Aussi bien, un éclatant et solennel hommage lui a été rendu sur sa tombe par la bouche la plus autorisée ; et le chef de la Cour, notre éminent confrère M. le premier président Gouazé, avec un rare bonheur d'expression, dont il a le secret et l'habitude, a saisi admirablement ce noble caractère, en disant : « qu'en M. de Clausonne la justice et la paix s'embrassaient ».

Cet embrassement de la justice et de la paix, cette union heureuse d'austérité et de grâce, vous les avez tous appréciés, Messieurs, dans vos relations sociales avec M. de Clausonne. Nul ne l'approchait sans être frappé du sérieux de son caractère et de l'urbanité de son accueil. Il avait conservé du passé ces grandes manières et cette politesse exquise, qui tendent, hélas ! à n'être plus qu'un souvenir. C'est surtout à son beau château de Clausonne, dans ses grandes réceptions, que ses qualités dignes et aimables se montraient comme dans leur cadre naturel. Vous souvient-il, Messieurs, de la manière vraiment seigneuriale et confraternelle à la fois, dont il nous accueillit tous ensemble, les membres de notre compagnie, il y a quelques années, et du bonheur qui se lisait sur son visage à nous posséder tous dans sa demeure hospitalière, au milieu de ce parc splendide, au bord de ces sources charmantes dont il était fier. Vous souvient-il surtout de la façon saisissante dont ce caractère, que je tiens à mettre

en relief, ce mélange de dignité et de bonne grâce, se peignait dans ses allocutions, dans ses toasts, qu'il aimait à dire et même à chanter, et dont il composait supérieurement les paroles et la mélodie. L'esprit n'y manquait pas, la note gaie n'était pas absente, il y avait un mot aimable et à propos pour chacun ; mais, au milieu de cette verve gauloise, planait toujours et se détachait la pensée morale, profonde, religieuse, qui constituait le fond même de sa vie. Je l'ai entendu bien souvent et en des circonstances diverses, et je puis dire que j'ai toujours été frappé de cet alliage heureux et pur d'une élévation austère et d'une grâce souriante. Jusqu'à la fin ce même caractère s'est soutenu. Plus sa pensée religieuse prenait de puissance, plus sa foi devenait, par les années, par les expériences, par les épreuves, plus profonde et plus intense, et plus aussi il ouvrait son imagination et son cœur aux émotions du grand art ; et c'est à soixante-dix ans passés qu'il fit avec entrain le voyage d'Italie, et que, plein de la jeunesse de l'âme, il eut une grande joie à admirer les beautés immortelles du « pays sans pareil ».

C'est ce même caractère, à la fois austère et tendre, qui fit de M. de Clausonne le chef de famille par excellence, le père revêtu de la vraie et suprême dignité, l'autorité morale ; le père qui inspirait à ses enfants ces deux sentiments qui, loin de s'exclure, devraient se pénétrer sans cesse, la vénération et l'affection. Vous me permettrez, Messieurs, de ne point insister sur ce côté intime de la famille, où mes sentiments personnels cour-

raient risqué de m'entraîner trop loin. Je regarde souvent le beau portrait de M. de Clausonne, dû au pinceau d'un artiste de grand mérite, M. Adolphe Jourdan, dont la réputation et les succès grandissants honorent notre ville. Je retrouve bien, dans cette vivante image, non-seulement les traits matériels, mais surtout, ce qui est l'effort et le but de l'art véritable, les traits spirituels, l'âme, l'esprit de notre vénérable ami : dignité et austérité, mêlées à je ne sais quelle douceur pénétrante et accueillante. On comprend comment, avec de tels principes, M. de Clausonne traversa l'existence avec sérénité. Il eut dans sa vie de grandes épreuves : il sut les porter avec une chrétienne résignation ; mais sa douleur profonde n'ulcéra pas, ne ferma pas son cœur et ne l'empêcha point de s'ouvrir aux joies, qui lui furent accordées ; et, parmi ces joies, il n'en eut jamais de plus grande et dont il fût plus reconnaissant envers la Providence que celle de se voir revivre dans une famille, si digne de recueillir son héritage spirituel et de continuer au milieu de nous les belles traditions paternelles.

Il ne m'appartient pas, à cette place, de dire l'œuvre de M. de Clausonne au point de vue de l'Eglise spéciale, qu'il a honorée et servie avec tant de zèle et d'intelligence. On sait que, pendant de longues années, membre et secrétaire du Consistoire, il se dévoua complètement aux affaires protestantes, dans lesquelles il joua un rôle important, capital. On sait que c'est sous son inspiration et ses conseils que l'Eglise réformée de Nîmes s'est développée pendant près de trente années.

Je tiens à ce propos à relever seulement ces deux faits : d'abord le caractère de sa charité. Sa charité pour les malheureux, pour les petits, pour les faibles, à quelque communion qu'ils appartenissent, était inépuisable. J'en parle sciemment, et je connais de lui des traits ignorés de tous qui suffiraient à illustrer une mémoire. Et l'autre fait que je relève ici, c'est que les principales œuvres qui sont dues à son initiative ont un caractère pratique et d'intérêt général, comme la création des écoles, dont il s'occupa avec tant d'ardeur ; les établissements de charité pour l'enfance ; les sociétés de secours mutuels, un des premiers essais de ce genre qui furent tentés en France, et surtout l'Ecole normale primaire d'institutrices, la première création de ce genre, sans contredit, et qui a singulièrement, et de l'aveu de tous, élevé le niveau de l'instruction primaire des filles dans nos régions méridionales, institution à laquelle, jusqu'à sa mort, il se dévoua de la façon la plus touchante et la plus désintéressée, et dans laquelle, jusqu'au dernier moment, il ne cessa de donner, malgré les fatigues de l'âge, les leçons les plus utiles et les plus appréciées à cause de leur caractère élevé et pratique à la fois.

Aussi bien, quoique fermement attaché à son Eglise, M. de Clausonne n'avait rien de sectaire. Ses sentiments de chrétienne sympathie étaient connus et appréciés de tous ; et si, dans son sage et ferme libéralisme, il était souvent vif contre l'esprit autoritaire, tyrannique, exclusif, chagrin, où qu'il se manifestât, dans le catholicisme comme dans le protestantisme, il saluait avec respect et

avec joie, dans toutes les communions, les manifestations de cet esprit évangélique, qui demeura la force et l'inspiration de sa vie.

Il me reste, Messieurs, à signaler et à caractériser l'œuvre littéraire proprement dite de M. de Clausonne.

Quand l'Académie l'appela dans son sein, en 1858, il en fut fort touché, et quand, en 1867, elle le désigna pour nos plus hautes fonctions, celles de secrétaire-perpétuel, bien qu'il ait décliné longtemps cet honneur, il demeura fort sensible aux suffrages de ses confrères. Je ne sais pas pourquoi il s'est toujours obstinément refusé à lui-même une certaine vertu académique, qu'il appelle un heureux don du ciel. En vérité, lui seul s'est aperçu qu'elle lui manquait. Ses comptes-rendus de secrétaire-perpétuel sont parfaits, d'une netteté et d'une exactitude étonnantes, et surtout ils sont charmants. Le trait y est lancé d'une main si légère, et il y a dans le style et dans l'allure une aisance singulière. On relit avec charme ces pages pleines d'esprit et d'entrain. Il était tourmenté de la pensée d'être complet sans être fatigant pour les auditeurs. « L'utile et l'agréable, dit-il, leur alliance a toujours été recommandée. Mais si l'un ne peut se passer de l'autre sans quelques regrets, que serait-ce si tous les deux faisaient défaut ? (1) ». Entendez-le s'expliquer sur le chiffre de 40, auquel nous dûmes porter un jour notre nombre pour couper court à certaines difficultés. « Nous ne

(1) *Mémoires*, 1868-69.

nous sommes pas dissimulé que cette mesure avait le tort d'élever notre nombre de trente membres résidants à un chiffre redoutable, que je n'ose articuler (c'est vous qui le nommerez), parce qu'il a le malheur d'en rappeler un autre, qui pourrait éveiller l'idée de prétentions étranges. Si étranges, en effet, que c'est cela même qui nous rassure. Non pas qu'on ne conçoive que tel esprit enjoué pourra bien, dans un moment de belle humeur, se passer à cette occasion le plaisir d'une plaisanterie. Mais le trait ne portera pas, et quand on ira au sérieux, nul ne nous supposera d'autre intention que l'intention fraternelle d'écarter de nos sentiers toute chance d'aspérités redoutables ». Et à propos de la Tour-Carbonnière, près d'Aigues-mortes, ce monument du moyen âge, que nous croyions menacé par l'administration, et pour la défense duquel nous primes feu, lorsque, mieux informés, nous apprîmes qu'il ne s'agissait, au contraire, que d'une restauration intelligente : « Nous nous sommes un moment égayés à la nouvelle de ce dénouement trop facile, heureux cependant d'être aussi délivrés de nos craintes pour le sort de cette Tour, qui commençait déjà à devenir un peu la dame de nos pensées, et pour laquelle nous aurions volontiers rompu quelques lances de plus. C'était une bonne fortune académique ». Et ce mot à l'adresse des dames, à une séance publique : « Tout irait bien dans cette enceinte, ce me semble, si l'Académie, tandis qu'elle a, laissez-moi vous le dire cordialement, tant de plaisir à vous voir, pouvait se flatter que vous en trouveriez un peu à l'entendre ». Tout cela est

charmant, et les traits de ce genre foisonnent. M. de Clausonne a écrit aussi pour l'Académie deux notices pleines de vérité et d'émotion sur deux de ses amis, M. le pasteur Fontanès et M. le baron de Daunant. Les services qu'il rendit à l'Académie comme secrétaire-perpétuel sont connus de vous tous; il s'acquittait de toutes ses fonctions avec tant de zèle et avec une si délicate conscience ! Sa légitime influence au milieu de nous, son désir de paix et de conciliation, son bon esprit, son souci du bon renom et de la prospérité de l'Académie, le respect universel qui entourait sa personne, tout faisait de notre secrétaire-perpétuel le guide éclairé et écouté de notre Compagnie.

Mais, Messieurs, et c'est par où je termine ces pages, où mon cœur, pénétré d'affection et de vénération devant cette chère mémoire, s'est peut-être donné trop libre et trop longue carrière, mais, Messieurs, le public, et j'ose dire l'Académie elle-même, n'ont pas connu ce que j'appelle la grande œuvre littéraire de M. de Clausonne. Il doit être permis à celui qui, pendant vingt ans, a été le respectueux confident de sa pensée intime, de faire ici cette sorte de révélation et d'exprimer un vœu.

Au fond, le grand souci de cette noble vie a été la question religieuse. Le trait essentiel, original, de cette activité, c'est la recherche des vérités supérieures, et la joie suprême de cette conscience d'élite, c'est d'avoir trouvé la satisfaction de ses désirs dans l'Évangile, sainement et largement compris. Je l'ai dit, il n'était étranger dans aucun des domaines de l'activité humaine : il eût pu se créer ailleurs une carrière fort brillante; avec ses

tout-puissants amis de 1830, il eût pu être tenté par la politique, qui ne lui déplaisait pas, et il était entré en plein dans le mouvement libéral. Mais obstinément sa pensée revenait toujours et quand même à la question religieuse. En réalité, ce fut là l'effort, le labeur, la satisfaction de sa vie spirituelle. Son domaine vrai, constant, ce fut le domaine religieux et chrétien. Il a beaucoup écrit sur ces grands sujets : plusieurs de ses études ont été publiées, mais n'ont été répandues que dans un public fort restreint. Il prenait occasion des anniversaires de la Société biblique, dont il était le président, pour composer un discours, où il condensait les préoccupations, les recherches et les résultats de sa pensée. C'est là qu'il faut suivre les développements de cette âme si sincère et si religieuse. Ces méditations imprimées, qui ont reçu déjà une demi-publicité, formeraient presque à elles seules, deux volumes. Je viens de les relire, et certes elles sont dignes d'être connues de tous les esprits religieux, et, c'est là mon vœu, de recevoir une publicité plus grande. M. de Clausonne va droit à la conscience ; il expose les besoins, les doutes, les tourments, les aspirations de l'âme humaine, et il s'efforce de montrer comment l'Évangile seul répond à ces désirs profonds et éternels. M. de Clausonne est un apologiste chrétien, voilà son vrai titre, son grand titre littéraire.

Sa méthode apologétique est ce que nous appelons en philosophie religieuse la méthode morale, la méthode interne. Il tient que la vérité a ses preuves en elle-même, et que, pour la démontrer, il n'y a qu'à la montrer. Il ne commence pas

par prouver péniblement l'autorité surnaturelle de l'Eglise ou de la Bible, pour en arriver à croire, par ordre, les doctrines décrétées sous le couvert de ces autorités. Il va droit aux doctrines évangéliques, et, d'emblée, montre leur affinité avec les besoins de l'âme. Dès sa jeunesse, il fut initié à cette méthode par le grand mouvement de la théologie allemande depuis Schleiermacher, et il y fut confirmé par les leçons de son illustre maître et ami Samuel Vincent, dont il célébra en termes émus l'œuvre profonde, dans une des études-discours publiée au moment même de la mort de ce penseur chrétien, en 1837.

Par cette méthode, dont il ne tira peut-être pas logiquement toutes les conséquences, M. de Clau-sonne arriva à une foi éclairée, intense, qui donnait à son âme une satisfaction souveraine. Le grand fait d'une révélation par Jésus-Christ, d'une révélation spéciale, directe, surnaturelle le remplissait de joie. Il y a dans ses discours, en présence de ce fait sans pareil de la révélation : « Le Fils de Dieu est venu sur la terre », des accents d'une éloquence étonnante. Après avoir dit le vide, le doute, le tourment de l'âme sans l'Evangile, et ses ardents désirs d'une révélation. « Ah ! s'écrie-t-il, s'il est vrai qu'un bien si extraordinaire, si hors de proportion avec notre être, avec nos facultés, avec notre faiblesse et nos fautes, soit cependant réellement notre partage, qu'il nous le dise donc, qu'il s'explique, ce Dieu, de la miséricorde seule duquel nous pouvons l'attendre; qu'il nous enlève à nos doutes; qu'il nous arrache au sentiment de notre indignité, afin que, rele-

vés, éclairés, fortifiés, pardonnés, nous nous prosternions et que nous adorions.

» Eh bien ! la lumière est venue éclairer ces abîmes. Oui, Dieu s'est expliqué, il a parlé, il s'est révélé, il a donné son Fils unique au monde, le Fils de Dieu est venu sur la terre. Voyez-vous comme tout change, comme ce monde prend, en quelque sorte, un nouvel aspect à nos yeux ! Le Fils de Dieu est venu sur la terre. Donc la terre n'est pas étrangère au ciel. Donc il y a un lien entre elle et lui. Donc Dieu veille sur elle et la couvre des ailes de sa Providence et de son amour. Donc il s'occupe de l'homme et le réserve à de glorieuses destinées. Donc, malgré nos infirmités et nos misères, il fait entendre par son Fils un adorable langage : Enfants des hommes, je vous aime, je vous appelle, je vous veux, je vous attends... Est-ce un assez grand bienfait ? Avons-nous quelque chose de plus à demander ? L'homme qui a reçu le Fils de Dieu n'aura-t-il pas tout avec lui... ? (1) ».

Il est inutile d'insister sur la fermeté, l'élan et la joie de pareils accents. Voilà l'affirmation du croyant, du chrétien. Et voici maintenant la manière du théologien, de l'apologète. Toute sa méthode intime, morale, subjective, l'affinité de la conscience et de l'Évangile, je la résume volontiers dans une citation de sa dernière et belle étude, *La foi à l'Évangile*, qui a été comme son testament théologique.

(1) *Discours*, 5 juin 1842.

« Voulons-nous connaître Dieu , voulons-nous sonder ce qu'il est pour nous, avons-nous soif de pénétrer dans les mystères de sa grandeur, et plus encore de son amour, voulons-nous pénétrer ses desseins sur nos destinées, sentons-nous le besoin d'avoir nos inquiétudes rassurées, de savoir comment il disposera de nous après la tombe, si nous trouverons miséricorde ou justice ; enfin quels rapports, quels liens, en regard de cet avenir, peuvent et doivent, dès le présent, s'établir entre le maître de toutes choses et nous ? Ouvrons l'Évangile, interrogeons Jésus-Christ, écoutons ce qu'il répond, voyons ce qu'il est venu nous donner et nous rendre sensible sur toutes ces questions ; et demandons-nous si nulle part nous trouverons rien à la fois de plus profond et de plus simple, de plus complet et de plus pur, de plus substantiel et de plus pratique, de mieux en harmonie avec la grandeur de Dieu et avec la faiblesse de l'homme, de mieux approprié, en un mot, aux besoins de notre esprit, de notre cœur, de notre âme. Les disciples l'avaient bien senti, lorsqu'ils disaient : « A qui irions-nous, Seigneur, tu as » les paroles de vie éternelle ! » Nous-mêmes, voudrions-nous aller ailleurs, ou n'avons-nous pas plutôt les mêmes raisons de sentir et de dire comme eux » ?

Ces fermes sentiments, cette foi virile et indépendante, ces grandes espérances, et, comme il le dit lui-même en maintes occasions, ces certitudes de la vie éternelle, qui furent la force et la joie de M. de Clausonne pendant sa vie, furent sa consolation et son soutien au moment de sa mort. Les

sentiments intimes et profonds ont leur discrétion et, j'ose dire, leur pudeur. Je ne me permets donc de dire de mon vénérable ami que ce que lui-même, ici, il y a quelques années, disait à propos de M. le baron de Daunant :

- « Et si de l'Académie, qui a eu ses dernières communications et ses derniers travaux, je retourne dans le sanctuaire intime où s'accomplissait, au milieu des douleurs et de la maladie, la séparation suprême de l'amitié et de la famille, je dirai qu'admis plus d'une fois à lui toucher la main sur son lit de souffrance, j'ai toujours été frappé de sa sérénité d'esprit et de son calme. Ils se reflétaient sur son visage. Sa physionomie en revêtait un caractère qu'en vérité j'oserais presque appeler auguste. . . Je sortais, le cœur serré : je voyais bien que la fin approchait ; mais je me disais que cette fin portait avec elle le témoignage qu'elle était appelée à avoir un avenir ».

Ces impressions saintes, je puis dire, que je les ai pieusement ressenties et recueillies, à mon tour, en présence de M. de Clausonne mourant. Une puissance, une vertu sortait de lui : le rayonnement et la certitude des grandes réalités dont s'était nourrie son âme, Dieu, la conscience, le devoir, l'Évangile, l'éternelle vie !

MÉDAILLIER

DE LA VILLE DE NIMES.

MÉDAILLES RETROUVÉES OU ACQUISES ;

par M. Eug. GERMER-DURAND,

membre-résident.

Le médaillier de la Ville vient de s'enrichir, et à rien ne coûte, d'un certain nombre de pièces dont plusieurs au moins ont quelque valeur.

Les unes sont une restitution due au hasard. En démontant une travée cintrée, dans le coin à gauche de la porte d'entrée de la Bibliothèque, les ouvriers menuisiers ont trouvé, éparses sur les dalles, cinq pièces d'assez fort module, dont 2 en argent et 3 grands bronzes.

Quelques-uns d'entre vous se souviennent peut-être que, pendant les années 1845-48, un ouvrier relieur, qui fut condamné pour ce vol à deux ans de détention, dévalisa presque entièrement le beau médaillier que J.-F. Séguier avait formé au prix de tant de soins et de dépenses, qu'il avait légué, en 1784, à notre Compagnie, avec sa bibliothèque et ses autres collections, et l'hôtel qu'il avait construit pour les abriter dans la rue qui porte aujourd'hui

d'hui son nom. Dans une de ces razzias périodiques qu'il exécutait sur notre médaillier, et dont il allait vendre le produit aux brocanteurs d'Avignon, notre voleur, s'étant vu, un soir, sur le point d'être pris en flagrant délit par son beau-frère, le concierge Maurant, dont il trahissait la confiance, a dû lancer les pièces, qu'il tenait en main, derrière les armoires, où on les a retrouvées. Une fois là, il n'y avait plus moyen de les reprendre, à moins de démonter une grande partie de la boiserie ; c'est ce qui fait qu'elles y sont restées trente ans, c'est-à-dire jusqu'au moment du déménagement qui vient de se terminer.

Les deux monnaies d'argent sont :

1^o Un tétradrachme de Sidé de Pamphylie, portant le n^o 1248 sur le Catalogue manuscrit dressé avec tant de soin, en 1825, par le conservateur Thomas de Lavernède :

Tête de Pallas à droite. — Ῥ. Victoire marchant à gauche et tenant une couronne dans la main droite ; dans le champ, Σ-T.

2^o Un tétradrachme de l'île de Thasos, n^o 1334 du Catalogue Lavernède :

Tête de Bacchus jeune, couronné de lauriers à droite. — Ῥ. ΘΑΣΙΩΝ. ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ. ΣΩΤΗΡΟΣ. Hercule nu, debout, vu de face, la main droite posée sur sa massue, la peau de lion sur le bras gauche ; dans le champ, M.

Les trois grands bronzes appartiennent aux règnes d'Hadrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

1. ΑΤΤ. ΚΑΙC. ΤΡΑΙΑΝ. ΑΔΡΙΑΝΟC. CEB. Tête

d'Hadrien à droite, couronnée de laurier, avec le paladamentum. — ñ. L.H. Deux canopes en regard, surmontés chacun d'un lotus, dans un temple distyle dont le fronton est orné d'un disque entre deux cornes de bœuf.

Cette pièce, frappée à Alexandrie, est de la huitième année du règne d'Hadrien (125-6 de J.-C.), et non de la dix-huitième, comme le porte à tort le Catalogue Lavernède, n° 2,940.

2. ANTONINVS.AVG. PIVS.P.P.TR.P.COS. IIII. Tête laurée d'Antonin à droite. — ñ. FELICITAS. AVG.S.C. La Félicité debout à gauche, tenant de la main droite un capricorne et de la gauche un caducée ailé.

Cette pièce, imparfaitement décrite au catalogue Lavernède sous le n° 3,010, est assez rare. Elle a été frappée l'an 144 de J.-C.

3. IMP.CAES.M.AVREL.ANTONINVS.AVG. P.M. Buste lauré de Marc-Aurèle à droite. — ñ. CONCORD.AVG.VSTOR.TR.P.XVI. Marc-Aurèle et Lucius Vérus debout se donnent la main; Vérus tient de la main gauche un *volumen*. — COS.III. à l'exergue; S.C. dans le champ. — Cette pièce figure au Catalogue Lavernède sous le n° 3,230.

Un lot de onze monnaies des empereurs Carus, Numérien, Carin, Dioclétien et Maximien-Hercule nous est advenu, ce mois-ci, de la manière suivante :

Un savant numismatiste autrichien, M. le docteur Alexandre Missong, qui prépare une mono-

graphie des monnaies de l'empereur Probus, « le réimportateur de la vigne », comme il l'appelle dans sa lettre, m'ayant écrit de Vienne pour me demander des empreintes des pièces de cet empereur qui pourraient se trouver dans notre médaillier, je lui répondis en lui adressant, non des empreintes, mais une description aussi exacte que possible des 16 bronzes ou potins de Probus que nous possédons. En remerciement, il m'a envoyé les 11 pièces dont je viens de parler. « Je me permets, me dit-il dans sa lettre du 18 de ce mois, de vous faire aujourd'hui un petit envoi de 11 pièces, en vous priant d'en enrichir votre médaillier ». C'est ce que j'ai fait immédiatement, avec d'autant plus de plaisir que, à l'exception des deux pièces de Dioclétien, nous n'avions aucun de ces petits bronzes, qui pourtant ne sont pas rares.

NOTE
SUR PLUSIEURS
FRAGMENTS DE SARCOPHAGES CHRÉTIENS
DE NIMES ;

par M. François GERMER-DURAND ,

membre- résident.

Nous avons remarqué, dans la maison Meynier de Salinelles, rue de l'Aspic, deux fragments antiques dont personne, à notre connaissance, n'a encore fait mention.

Encastrés dans le mur d'une terrasse, au deuxième étage, donnant sur une grande cour, ces débris méritent, croyons-nous, quelque attention, et seraient dignes de figurer au musée de Nimes, si pauvre en monuments de ce genre.

Le premier fragment, en marbre blanc, contient six personnages, deux à deux, dans trois arcatures, séparées par des piliers corinthiens cannelés en spirale, portant fronton triangulaire ou surbaissé. Dans la première, deux personnages debout : l'un imberbe, tenant deux objets allon-

gés presque méconnaissables; l'autre est barbu, et tient un rouleau dans la main gauche; à leurs pieds, un oiseau.

Nous n'hésitons pas à y voir S. Pierre avec les clefs et le coq, et N.-S. Jésus-Christ tenant un rouleau dans la main, prédisant le reniement du prince des Apôtres.

Dans la seconde arcature, on voit deux hommes également debout : l'un des deux, tenant un rouleau dans une main, applique l'autre sur la tête d'un enfant placé devant lui. C'est la guérison de l'Aveugle-né.

Enfin, dans la troisième niche, incomplète, il y a deux figures analogues aux autres, mais dont la signification nous échappe. Les deux personnages font un même mouvement vers la gauche, côté de la cassure, et où, dans une quatrième niche, se trouvait un autre sujet; Job sur son fumier, par exemple, et moqué par ses amis. Dans les tympans, entre les frontons et le bord supérieur, sont sculptées une colombe et une couronne, avec rubans flottants.

Le musée de Lyon possède un sarcophage chrétien presque identique, appelé le tombeau de S. Maurice, et qui provient du village de Balazuc, dans le département de l'Ardèche.

L'autre fragment, en marbre également, rappelle un fait historique et symbolique tout à la fois, le passage de la mer Rouge.

A gauche, plusieurs guerriers à cheval en désordre au milieu des eaux; à droite, plusieurs groupes composés d'hommes, femmes et enfants

sortant d'une ville, car les groupes sont appliqués à deux portes de ville couronnées de créneaux; on remarque, entre les deux portes, une petite colonne isolée surmontée d'une flamme, pour rappeler la nuée qui guidait les Juifs dans leur voyage miraculeux.

Parmi les personnages qui fuient avec leurs bagages, on en voit un qui porte, enroulé autour de son cou, comme un bourrelet, un manteau, où, selon l'ordre de Moïse, était renfermée de la farine pétrie et non levée (1).

Dans la même maison, mais dans une petite cour donnant sur la rue des Barquettes, on voit un autre bas-relief antique, encastré dans la muraille et représentant le même sujet. Mais, dans celui-ci, la scène est plus étendue et représente les Egyptiens à pied, à cheval ou dans des chars, au milieu des flots qui se referment sur eux.

Un cadavre git sur le sol, et tout auprès le sculpteur a figuré un coquillage, pour accentuer encore la couleur locale.

C'est en étudiant ces deux derniers bas-reliefs que nous sommes arrivés à en déterminer la vraie signification; nous savons, en effet, que ce sujet est représenté d'une façon tout à fait analogue sur plusieurs tombeaux antiques d'Arles, et en particulier sur un sarcophage chrétien d'Aix, dont la description sommaire pourrait s'appliquer complètement au nôtre :

(1) Voir les sarcophages d'Arles et d'Aix, dans Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*.

« Une horrible confusion règne parmi les Egyptiens, qui roulent à terre ou dans les flots, pêle-mêle avec leurs chars et leurs chevaux. Derrière eux, mais dans le lointain, on aperçoit les murailles d'une ville, qui est Rhamessé, d'où les Egyptiens étaient partis, ou Phairiot, dernier lieu de campement du peuple de Dieu (1) ».

Ces trois bas-reliefs sont d'autant plus précieux pour nous, qu'ils sont, avec le sarcophage déposé aujourd'hui dans la modeste chapelle élevée sur la fontaine Saint-Baudile (2), les seuls monuments chrétiens figurés trouvés à Nîmes, tandis qu'on en rencontre un si grand nombre dans les musées de la Provence.

(1) L'abbé Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*.

(2) Ce bas-relief est donné par Ménard, t. VII, p. 191, et décrit par lui. Tout en adoptant son interprétation sur les sujets des panneaux de droite et de gauche, nous croyons qu'il s'est trompé en indiquant la Résurrection comme sujet principal du milieu. Un sarcophage donné par La Lauzière, dans son *Abrégé chronologique de la ville d'Arles*, pl. 14, nous montre, à cette même place, une croix latine surmontée d'une couronne, avec le monogramme du Christ à l'intérieur et banderolles; au pied de la croix, sont deux soldats romains. Dans notre sarcophage on voit aussi, à la même place, les mêmes soldats romains; et les cassures qui sont au-dessus accusent plutôt l'existence antérieure d'une croix avec couronne et banderolles qu'une résurrection.

ESSAI

sur

LES POIDS ET MESURES A UZÈS,

AU XIV^e SIÈCLE;

par M. Franç. GERMER-DURAND,

membre-résident.

L'histoire de la ville d'Uzès est encore à faire, et nous sommes heureux de porter à la connaissance des membres de l'Académie un document intéressant cette ville, qui a eu un passé plus curieux qu'on ne le suppose généralement.

Dans cette petite cité, se sont agitées bien des passions et bien des rivalités de pouvoir, rivalités à étudier, surtout au point de vue de l'histoire locale, et quelquefois aussi au point de vue de l'histoire générale de notre pays.

Il existait, au quatorzième siècle, à Uzès, trois pouvoirs bien distincts au-dessous de l'autorité royale. C'était d'abord l'évêque d'Uzès, haut et puissant seigneur spirituel aussi bien que temporel, dont l'évêché comprenait l'arrondissement d'Uzès

tout entier, une grande partie de celui d'Alais, la partie nord de celui de Nîmes. Il possédait encore, dans la Lozère, les paroisses de Villefort, Saint-André-de-Capcèze, Coudoulose, Castagnols, les Frigières, Gourdouze, le Pertus, Saint-Andiol et Saint-Maurice-de-Ventalon; dans l'Ardèche, il possédait : Orgnac, Saint-Martin-de-la-Pierre, Beaulieu, Becdejus, Berrias, Casteljau, Chambonas, Chandolas, la Chassagne, Cumbret, Saint-Victor-de-Gravières, la Salle et les Vans.

Ensuite venaient les vicomtes de la puissante famille d'Uzès, qui se divisaient en deux branches: celle d'Uzès proprement dite, et la branche de *Posquières* qui, à son tour, avait deux rameaux: le rameau de *Levis* et le rameau de *Laudun*. Enfin le troisième pouvoir était le Consulat, qui, comme tous les consulats des villes du midi, était choisi dans toutes les classes ou *échelles* de citoyens, *laboureurs, artisans et bourgeois*.

De toutes ces petites puissances, vivant ainsi côte à côte dans la même enceinte, celle de l'évêque paraît y avoir été la plus importante; et, lorsque l'institution du Consulat fut créée, elle le fut sous la protection immédiate de l'évêque, et de son consentement. Nous en avons pour preuves, une sentence de 1321, qui maintient les évêques dans le droit *d'installer les consuls* (1) et une autre sentence royale, de 1362, qui les confirme dans ce même droit.

Déjà, en 1242, l'évêque était coseigneur pour un

(1) G. Charvet, *la première maison d'Uzès*.

huitième; il le devint, en 1280, pour un autre huitième; et, lorsque Hélias de Saint-Yrieix fait son entrée à Uzès, il est introduit solennellement par ses pairs les autres coscigneurs. On nous permettra d'insérer ici le récit complet et presque inconnu du cérémonial de cette entrée. Nous en devons la communication à M. l'archiviste du département (1).

« Sachent tous, présents et à venir, qui ce présent acte liront ou entendront, que, l'an de l'incarnation de N.-S. M.CCC.XLIII et le vi^e jour du mois de février, Philippe, roi des Français, régnant, que : Comme vénérable père Hélie (2), par la grâce de Dieu évêque d'Uzès, entrant pour la première fois en qualité d'évêque dans ladite ville, avec un nombreux et honorable cortège, arrivait à l'entrée du lieu où se tiennent les foires, du côté de Grésac, honorables hommes Guillaume Lautier et Guillaume Reboul, consuls de la ville d'Uzès, qui accompagnaient l'edit évêque, mirent pied à terre, et, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, prenant par les rênes le cheval dudit seigneur évêque, le conduisirent, guidèrent et menèrent depuis le lieu dit des

(1) M. A. de Lamothe.

(2) Cet Elias, dont le nom de famille est incertain, né à Saint-Yrieix en Limousin, d'abord religieux bénédictin et ensuite nommé (1335) abbé de Saint Florent de Saumur par Benoît XII, succéda, en 1344, à Guillaume de Mandagout comme évêque d'Uzès, assista au concile de Béziers (1351), fut promu au cardinalat par Innocent VI (1358), et à l'évêché d'Ostie par Urbain V (1362). Il mourut à Avignon, le 10 mai 1367, et fut enseveli dans la cathédrale de cette ville (*).

(*) Voir Baluze, *vit. episcop. Gallia christiana*, t. VI, p. 634, et Dom Vaissete, *Hist. de Languedoc*, t. v, p. 276.

Foires jusqu'au portail de Saint-Etienne de ladite ville, en descendant et suivant la dougue.

« Ledit seigneur évêque, s'étant arrêté sous ledit portail, demanda auxdits consuls de lui remettre les clefs de la ville, que ceux-ci livrèrent etremirent aussitôt, ainsi qu'il était convenable.

« Après cela, ledit seigneur évêque s'informa si ses pairs et co-seigneurs étaient là pour l'introduire, ainsi qu'ils le devaient, dans la cité.

« Aussitôt s'avança d'un côté messire Firmin Honoré, chevalier, qui prit des mains de l'un desdits consuls les rênes du cheval, et dit : « Seigneur, je suis ici comme représentant de monseigneur Béranger de Laudun »; et, de l'autre côté, vint pareillement messire Raymond de Saint-Just, chevalier, qui dit : « Seigneur, je suis ici au nom de monseigneur Robert d'Uzès, vicomte d'Uzès; cependant, comme je n'ai pas reçu d'instructions sur ce que j'ai à faire, je déclare et proteste que tout ce que je ferai ici pour vous, je ne le fais que pour rendre honneur à votre personne, et nullement dans l'intention d'imposer à mondit seigneur le vicomte, ou à qui que ce puisse être de sa famille, aucune servitude ». Après cette déclaration, il prit également les rênes des mains du second consul, et, avec ledit sire Firmin Honoré, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, tenant par la bride le cheval dudit seigneur évêque, ils le conduisirent, guidèrent et menèrent depuis le portail de Saint-Etienne, en passant par la fontaine d'Uzès et la rue vulgairement appelée *Entre-les-Tours*, jusqu'au bout de la rue dite *de la Monnaie*, précédés par Pierre de Saint-Ambroix, vicaire pour le tem-

porcel dudit évêque, qui portait en chantant la bannière de l'église d'Uzès, sur laquelle est peint un lion ».

Nous n'avons pas la prétention de faire l'histoire du consulat et des pouvoirs rivaux; nous voulons simplement, par la traduction de notre pièce inédite, mettre dans sa vraie lumière la physionomie d'Uzès au milieu du quatorzième siècle, faire connaître la réglementation et le système des poids et mesures qui y étaient en usage à cette époque. Cette pièce porte pour titre : *Copie informe de la fameuse transaction passée entre les co-seigneurs d'Uzès d'une part et les consuls et communauté de la ville, d'autre part, concernant les mesures et courretages*. Cette pièce a été tirée de l'original, au mois de mai 1772.

En résumé, il y est dit que :

Pour faire cesser les inconvénients résultant de la diversité des *mesures*, des *poids* et des *cannes* et *aunes*, on réunit des officiers des cours de l'évêque et du vicomte, des représentants, des consuls et des experts, pour qu'ils arrêtent ensemble un système de poids et mesures auquel tout le monde se soumettra à l'avenir, à Uzès et dans la circonscription d'Uzès, à partir de la Pentecôte de l'année 1339 :

1^o. Pour le blé, la graine de lin, la graine de chanvre, la graine de moutarde et les châtaignes blanches, on vendra ou l'on achètera ces denrées à la mesure d'un certain *sétier* déposé chez Pierre de Plauzole, habitant à Uzès; tandis que, pour l'épeautre, l'avoine, les glands, les noix et les châ-

taignes avec leur peau, on les vendra ou on les achètera à la mesure de l'avoine, *mesure dite de la Charité* (c'est-à-dire, mesure dont se servent les caritadiers d'Uzès).

2°. Les consuls devront, avant la fête de la Pentecôte, avoir fait fabriquer des mesures sur les étalons indiqués plus haut.

3°. Le sel, le charbon, l'écorce (de chêne) et la chaux seront mesurés à la mesure ordinaire, à savoir : pour le charbon, l'écorce et la chaux, à *comol sive vestizon* ; le sel sera mesuré à la même mesure ; mais la mesure étant arrasée, *mensura radatur*, par opposition au mot *comol*, qui signifie « comble », c'est-à-dire que le grain s'élevait au-dessus des bords de la mesure, en forme de cône.

4°. La graine de chou, de porreaux et de raves sera vendue à de telles mesures (*ad tales moiols*) que cent quatre fassent et contiennent un sétier de blé.

5°. Les étoffes de laine et de lin seront vendues à la canne et à l'aune, mesures prises sur celles qui sont gravées au mur de l'église Saint-Théodorit, contre la porte par laquelle on entre dans l'église, porte qui est adhérente à la maison du chapitre d'Uzès.

La canne et l'aune indiquées comme étalons ont : la première, *huit pans* ; la seconde, *six pans*.

6°. Le quintal doit contenir 104 livres grosses.

7°. La livre grosse doit être telle qu'elle contienne 15 onces moins le quart d'une once, et la livre petite doit contenir 12 onces.

8°. Le vin, l'huile et le miel se mesureront au

cartal, en prenant pour étalon le cartal déposé chez la femme Nègre (*Na Negra*), épouse du sieur Pons Roure; ce quartal contient un quart de sétier de vin et doit contenir quatre cartayrons.

9°. Le muid doit contenir dix-huit sétiers de vin.

Pour éviter toute fraude, ce cartal doit être percé d'un trou, intérieurement et à la partie supérieure du cartal, comme l'est celui qui est déposé chez la femme Nègre, lequel a un *clou* ou *point* à deux doigts de sa partie supérieure ou bord.

10°. Les revenus du *poids public* du blé et de la farine seront partagés en trois parts, dont la première est attribuée aux coseigneurs: le vicomte Robert d'Uzès (1), pour 1/6; le vicomte Béranger de Laudun (2), pour 1/12; et l'évêque (3), pour 1/12.

Les deux autres parts, ou les 2/3 sont attribués aux consuls.

11°. Tous les poids et mesures de la ville devront être poinçonnés tant aux armes des seigneurs qu'aux armes du consulat, et cela à l'exception des poids trop petits pour être poinçonnés d'une façon claire pour les yeux, c'est-à-dire les

(1) Robert, vicomte d'Uzès, avait pour armes : *de gueule à la bande de 3 pièces d'or*.

(2) Ses armes étaient : *d'azur au sautoir d'or et un lambel de gueules en chef*. — On les voit encore gravées au tympan de la porte de l'église de Laudun.

(3) Guillaume III de Mandagout avait pour armes : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à trois pals d'hermine et une cotice de sinople brochante sur le tout*.

petits poids à partir du *quarteron* de la livre petite.

12°. Les étalons (*payroni*) desdits poids et mesures seront déposés dans une grande caisse conservée dans un endroit choisi tout exprès, laquelle caisse aura deux clefs, l'une appartenant aux co-seigneurs et l'autre au consulat.

13°. Il y aura une autre caisse, placée dans un autre endroit choisi tout exprès, et dans laquelle on versera le produit du poids public du blé et de la farine; elle sera fermée par quatre clefs: l'une pour l'évêque, la deuxième pour les vicomtes, et les deux autres pour les consuls.

14°. La répartition des fonds devra se faire quatre fois par an, suivant les proportions indiquées plus haut; mais on prélèvera d'abord ce qu'il faut pour la fabrication des étalons des mesures, qui désormais feront foi.

15°. L'étalonneur ou vérificateur devra jurer, entre les mains des seigneurs et des consuls, de remplir fidèlement sa mission pour la fabrication des mesures et pour les marquer aux signes convenus.

16°. Lorsque les seigneurs et les consuls voudront faire vérifier leurs poids et mesures, ils devront les apporter chez le vérificateur.

17°. Il sera pris, pour la justification ou première vérification de mesures neuves de capacité: six deniers pour un sétier, trois deniers pour l'éminée et la quarte; pour la reconnaissance ou vérification ultérieure, il sera pris: deux deniers pour le sétier, et un denier pour l'éminée et la quarte.

Pour la vérification des poids, elle sera payée par le propriétaire suivant sa convenance.

18°. Il sera permis à tout habitant de peser et mesurer dans sa maison, jusques et y compris le *quarteron de quintal*; au-dessus d'un quarteron de quintal, tout habitant devra aller faire peser au poids public, au tarif de *un denier* par quintal.

19°. Pour le foin, la paille, le bois de construction, le bois de chauffage, les cuirs et les écorces, les habitants peuvent vendre et acheter, peser et mesurer dans leur propre maison.

20°. Le vérificateur qui est chargé de *mettre à la loi (allialare)*, marquer et justifier les mesures et poids, devra avoir chez lui une grande quantité de mesures légales pour le vin, en terre cuite, et marquées, soit pour la vente ou pour la location.

Il devra aussi avoir une grande quantité de mesures marquées pour le blé, mesures communes, et imposées tant aux seigneurs qu'aux consuls et aux *bailes* de la Charité (caritadiers) de la place d'Uzès; et quiconque se servira de ces mesures, qu'il empruntera au vérificateur, devra seulement payer *le droit perçu par les caritadiers (emolumento dominorum Caritatis reservato)*.

21°. Celui qui se servira de mesures non marquées, en exceptant les petites mesures indiquées plus haut, sera passible d'une amende de vingt-cinq sous tournois.

22°. Celui qui falsifiera les mesures, soit qu'il les diminue pour la vente, soit qu'il les augmente pour l'achat, sera passible d'une amende de cinquante sous tournois.

23°. Le produit des amendes sera affecté, moitié

au vicomte d'Uzès, un quart à Bérenger de Laudun, et un quart à l'évêque, à l'exclusion des consuls.

Mais les juges desdits seigneurs évêque et vicomte pourront, suivant la condition des personnes, diminuer les amendes.

24°. Les propriétaires ou locataires de moulins ne pourront pas avoir de *pougnadière pour prélever la mouture*, si elle n'est marquée aux armes des seigneurs et consuls, la mesure de la *pougnadière* équivalant à un *huitième de sétier*; ils devront posséder aussi une *demi-pougnadière*, pour prélever la mouture sur les petites quantités de blé qu'ils auraient à moudre.

Ils doivent recevoir la mouture dans la maison même où ils chargeront le blé, le peser au poids public auparavant; rendre au propriétaire le même poids en farine en retranchant seulement le *Polverratge*, évalué à deux ou trois livres par salmée (la salmée variant entre 4 $\frac{1}{4}$ quintaux et 5 quintaux.

25°. Que personne ne fasse moudre du blé sans l'avoir auparavant fait peser au poids public, à moins qu'on ne le porte soi-même sur son cou jusqu'au moulin.

26°. Celui qui ferait porter du blé par une bête jusqu'au moulin, sans l'avoir fait peser, paiera comme s'il l'avait fait peser; et s'il ne fait sa déclaration au peseur le jour même ou le lendemain, il sera passible d'une amende de douze deneirs tournois.

27°. Ceux qui ont dans leur moulin du blé de mouture sont tenus d'en payer le poids, s'ils font emporter la farine sur une bête de somme.

28°. Pour chaque salmée de blé pesée et repesée, il sera payé deux deniers; pour la moitié, un denier. La salmée devra toujours être entre quatre et cinq quintaux.

29°. Les coseigneurs, *les consuls* et les caritatiers, pour le blé de la charité, jusqu'à concurrence de vingt salmées pour eux et leur maison (seulement), pourront faire moudre sans pesage préalable, ou faire peser gratuitement.

30°. Les muletiers des moulins jureront, entre les mains du peseur public, qu'ils ne porteront pas de blé au-delà de la quantité susdite pour les Seigneurs, les Consuls et la Charité, sans l'avoir fait peser.

31°. Aucun officier de la cour, soit de l'évêque, soit du vicomte, ne pourra, sans la présence des viguiers, des seigneurs et de deux témoins dignes de foi, saisir les poids ou mesures suspectées de faux, à moins de les avoir fait remplacer au préalable chez le délinquant; il ne pourra pas non plus saisir de nuit après la fermeture des portes des maisons.

32°. Les poids et mesures saisis doivent être déposés par le viguier chez un voisin, non suspect, du délinquant. Ensuite le viguier appellera ou fera appeler de jour les consuls ou un d'entre eux pour que les poids et mesures soient pris chez ce voisin, et pour qu'ils soient portés chez le vérificateur. Le vérificateur, en présence des consuls ou de l'un d'entre eux, verra et jugera si ces poids et mesures sont faux oui ou non.

Il sera statué sur la déclaration du vérificateur, à moins que les mesures ne soient reconnues lé-

gales; auquel cas, elles seront immédiatement restituées.

33°. Si les mesures sont reconnues fausses, que l'amende soit appliquée; que, par les officiers des seigneurs, les poids ou mesures soient aussitôt remis aux consuls, qui les briseront en présence desdits officiers, pour éviter tout soupçon de fraude.

34°. S'il y a débat sur la fausseté des mesures ou poids, après la déclaration du vérificateur, lesdits poids ou mesures seront déposés dans la caisse commune ou dans la maison du voisin non suspect, jusqu'à sentence définitive.

Pendant ce temps-là, celui chez qui on aura saisi pourra, avec d'autres mesures, vendre ses denrées.

35°. Que, pour le fait de mesures saisies, personne, étranger ou citadin, ne soit pris ou arrêté (à moins qu'on ne soupçonne une intention de fuite), avant que le vérificateur ait déclaré les mesures fausses.

Et même alors personne ne sera saisi, s'il veut obéir de bonne foi et payer l'amende.

36°. Si lesdits consuls ou l'un d'entre eux, trouvés et appelés, se refusaient à venir constater le fait, le viguier, en présence du délinquant, peut extraire ladite mesure de la maison du voisin non suspect, l'apporter ou la faire apporter chez le vérificateur pour savoir la vérité, même en l'absence des consuls, lorsque ceux-ci auront refusé de venir.

37°. Sera exempt de toute amende celui qui, ayant vu saisir ses poids et mesures, *mesures re-*

connues fausses, n'aurait pas, pendant ce temps-là, reçu en échange d'autres mesures pour vendre ses denrées.

Toutes ces ordonnances ne diminueront en rien les droits ordinaires des seigneurs et consuls sur le blé et autres choses, et il ne sera en rien dérogé au droit du roi, des seigneurs et des consuls.

Tel est le texte de cette transaction, qui nous montre quels étaient à Uzès, en 1333, les divers pouvoirs, et nous fait connaître l'existence d'un poids public, celle d'un bureau de bienfaisance ou charité, sous la protection du consulat, l'état des poids et mesures, le choix définitif des étalons, la nomination d'un vérificateur ou étalonneur, les règlements de police régissant la matière; et qui sauvegarde la sécurité publique aussi bien que la dignité des citoyens.

On y voit quelles étaient les libertés locales, au point de vue du petit commerce et de la consommation, dans cette petite ville d'Uzès, dont Racine disait, dans une des lettres écrites de chez son oncle le chanoine :

« De quoi voulez-vous que je vous entretienne?
» De vous dire qu'il fait ici le plus beau temps du
» monde, vous ne vous en mettez guère en peine ;
» de vous dire qu'on doit créer cette semaine des
» consuls, cela vous touche fort peu. Cependant
» c'est une belle chose de voir le *compère cardeur*
» et le *menuisier gaillard avec la robe rouge*,
» comme un président donner des arrêts, et aller
» les premiers à l'offrande; vous ne voyez pas cela
» à Paris ».

Examinons maintenant cette transaction au point de vue métrologique. En nous basant sur les renseignements tirés de l'acte lui-même, et en le comparant aux mesures usitées encore à Uzès à la fin du siècle dernier, et consignées dans les tables de comparaison publiées en 1816 par MM. Simon Durant et Bastide, nous sommes amenés au résultat suivant, qui n'est peut-être pas définitif, mais que nous croyons assez près de la vérité pour le faire connaître.

Mesures de longueur. — Il serait intéressant de retrouver l'étalon indiqué comme étant gravé à la porte de l'église Saint-Théodorit; mais, en l'absence de tout autre renseignement, nous inclinons à croire que les mesures de longueur étaient les mêmes à Uzès et à Nîmes.

A Nîmes, le pan était de 0,247^{mill.}; d'où, pour la longueur de la canne de 8 pans, 1^m,976^{mill.}

Mais, à côté du pan de la canne, il y avait aussi le *pan de l'aune*, qui devait être distinct, puisqu'il est question, dans notre acte, de deux étalons, gravés l'un pour la canne à 8 pans, et l'autre pour l'aune à 6 pans.

Nous savons de plus que, dans les constructions, à la fin du moyen âge et au 16^e siècle (1), on disait à Nîmes le *pan* ou *paulme de canne* pour le distinguer, sans doute, du pan ou *paulme de l'aune*. Nous ignorons quelle était, en 1333, la longueur de l'aune d'Uzès et de l'aune de Nîmes; mais, en nous rapportant à l'aune de Paris ayant cours à

(1) Arch. municip. K. 6.

Nîmes et à Uzès à la fin du dernier siècle, qui valait 1,188, avec une subdivision de six pans, nous trouverions, pour la valeur du pan de l'aune, 0^m,198 mill.

Mesures de capacité. — Les mesures de capacité pour les grains comprenaient :

		Hect.	Décal.	Litros
1°	La salmée contenant 4 sétiers ou 100 vestisons, et valant.....	2	0	3,71
2°	Le setier contenant deux émines ou 4 cartes, et valant.....	0	5	0,92
3°	L'émine contenant 2 cartes, et valant.....	0	2	5,46
4°	La carte contenant 2 pognadières, et valant.....	0	1	2,73
5°	La pognadière, égale à 1/8 de sétier, et valant.....	0	0	6,36
6°	La demi-pognadière, valant.....	0	0	0,318
7°	Le vestison, égal à 1/24 ou 1/25 (1) de sétier, et valant.....	0	0	0,204
8°	Le moiols, égal à 1/104 de sétier ou 1/13 de pognadière, et valant..	0	0	0,49

C'est la première fois que nous rencontrons le nom de cette dernière mesure, qui était la plus petite (environ un *demi-litre*), et qui correspond sensiblement aux anciennes mesures appelées *truquette* ou *feuillette* dans certaines localités du Gard, pour mesurer les liquides. Nous pensons que le mot *moiols* est dérivé du mot latin *modiolus*, « petite mesure ».

(1) S. Durant et Bastide donnent 1/25, et Sauvage (*Dict. languedocien*) donne 1/24, puisqu'il y est dit que le vestison est le 1/6 de la carte.

Les mesures de capacité pour les liquides comprenaient :

		Hect.	Décal.	Litres
1°	Le muid, contenant 18 sétiers et valant.....	6	8	5,55
2°	Le sétier, contenant 2 émines et valant.....	0	3	8,08
3°	L'émine, contenant 2 cartes et valant.....	0	1	9,04
4°	La carte (1), contenant 4 quarterons et valant.....	0	0	9,52
5°	Le quarteron, valant.....	0	0	2,38

Poids. — En admettant que le poids de l'once était à Uzès, comme à Nîmes et partout ailleurs, de 31 grammes 25, on arrive, pour le système des poids dans cette ville, au résultat suivant :

1°	La salmée, variant entre 4 1/2 et 5 quintaux, valait.....	215 k. 72 à 239 k. 69.
2°	Le quintal contenait 104 livres grosses et valait.....	47 k. 938.
3°	Le quarteron contenait 26 livres grasses et valait.....	11 k. 982.
4°	La livre grosse contenait 14 3/4 onces et valait.....	0 k. 460 gr. 94.
5°	La livre petite contenait 12 onces et valait.....	0 k. 375 gr.

La livre grosse servait à établir le *gros poids* ou *poids de marc* (2), et la livre petite servait pour

(1) La carte d'huile, d'après S. Durant, serait égale à 9 litres 504.

(2) L'unité de poids en France était la *livre* contenant 2 marcs, chaque marc contenant 8 onces, l'once 8 gros, le gros 3 deniers ou scrupules et le scrupule 24 grains.

faire le *poids de table*, auquel vendaient les marchands.

Le quintal de 47^k938 correspond à ce que nous appelons aujourd'hui le petit quintal de 50 kilogr., mesure qui n'est pas admise dans notre nouveau système métrique, mais qui est encore dans notre pays d'un usage journalier.

Tel est l'ensemble des poids et mesures légales usités à Uzès au milieu du xiv^e siècle, d'après le document inédit que nous venons de traduire, au moins dans ses parties essentielles. Ce travail vient combler une lacune d'histoire locale, et nous l'avons poursuivi dans l'espoir qu'il pourrait être utile à ceux qui voudraient étudier, par le détail, les anciens actes relatifs au passé de cette cité voisine.

Copie tirée mot à mot de la transaction qui se trouve au Registre latin, coté n^o 10, de l'Hôtel-de-Ville d'Uzès, concernant les poids et mesures, etc, fol. 19. r^o (1).

*Contentio et concordia facta inter condominos et consules
super factis ponderum et mensurarum.*

Anno ab incarnatione Domini millesimo trecentesimo trigesimo tertio, et die decima quinta mensis Martii, domino Philippo, illustrissimo rege Francorum, regnante. Noverint universi, quod cum, per famam publicam et clamorem multiplicem ac querimoniam plurimorum, pervenisset ad audientiam dominorum et consulum civitatis Ucecie, quod, in offensam Dei et periculum animarum et grave dispendium plurimorum, et in magnam infamiam ipsius civitatis, multe fraudes et deceptiones pluries committebantur in civitate Ucecie, propter diversitatem mensurarum et ponderum, cannarum et aunarum, quibus aliqui dicte civitatis et aliorum locorum vicinorum diversimode utebantur, forte majoribus in emendo, et minoribus vendendo, seu alias mercando et negociando, dicti domini et consules universitatis hominum dicte civitatis, desiderantes et volentes obviare dictis fraudibus et deceptionibus, et eas, prout eis erit possibile, totaliter evitare, dicti domini et consules, vocatis ad se curialibus dictorum dominorum per dictos dominos, et pluribus aliis probis viris

(1) Sur le dos : 15 mars 1333. Copie informe de la fameuse *transaction* passée entre les coseigneurs d'Uzès d'une part, et les consuls et communauté de ladite ville d'autre part, concernant les mesures et courretages

Nota. — Cette copie a été tirée de l'original, ce mois de may 1772. ROUVIÈRE, premier consul.

dicte civitatis, super predictis corrigendis et emendandis et in melius reformandis, plures et diversos tractatus ad invicem habuerunt, prout fertur. Tandem, cum non possent dicti domini ex una parte, et ipsi consules ex altera, concordare super predictis, et aliis utilibus et rationabilibus ordinandis, nobili et potenti viro domino Philippo de Pria (1), milite domini nostri regis, senescallo Bellicadri et Nemausi, procurantes et volentes dicte partes voluerunt et consenserunt, nempe in presentia dicti domini senescalli, quod dicti tractatus per partes predictas recitarentur coram discreto viro domino Petro Maurelli, clerico domini nostri regis, iudice majore senescallie predictae; et super hiis in quibus discordarent partes predictae, deberent stare dicto et ordinationi dicti domini iudicis, prout fertur; post que, habitis diversis tractatibus super predictis coram dicto domino iudice majore, eidem tractantes et volentes ordinaverunt et ordinando statuerunt perpetuo observandum, ut sequitur.

**Blé, graine de lin, graine de chanvre, graine de
moutarde.**

Primo scilicet, quod omne bladum et semen lini, canapi et sinapi vendatur et ematur, in dicta civitate Uccie et ejus districtu, speuta (2) et avena dumtaxat exceptis, ad *quamdam mensuram sestarii Petri de Plausolis* (3); adjicientes procuratores et consules et alii pronominati, quod nullus, ab instanti festo Penthecostes inantea, vendere vel emere presumat ad aliam mensuram quam dictum est proxime, seu ad alias que ad instar dicte mesure sumentur; hoc tamen adjecto, quod domini et consules predicti facere fieri teneantur aliam mensuram de ferro vel de metallo, ad instar mesure predictae, ad quam in perpetuum recurratur.

(1) Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes de 1333 à 1340.

(2) Epeautre.

(3) Pierre de Plazolles.

**Avoine, épeautre, glands, amandes, noix,
châtaignes.**

Avena vero et *speuta*, glandes, amandale, nuces et castanee vendantur et emantur ad instar *mensure avene CARITATIS* (1); hoc adjecto, quod castanee purgate a scortice ad mensuram bladi mensurentur; alie vero, adhuc cum scortice existentes, ad mensuram avene et *speute* debeant mensurari; hoc adjecto etiam, quod domini et consules predicti fieri faciant aliam mensuram de ferro vel de metallo ad instar dicte *mensure avene (Caritatis)* et aliarum rerum, ad quam in perpetuum recurratur, et quod vestiantur ut est consuetum.

Sel, charbons, écorces, chaux.

Sal vero et carbones, ruscla et calx mensurentur ad mensuras consuetas, scilicet carbo, et ruscla, et calx *a comol sive vestizone* (2); et sal radatur et vestiatur ut est consuetum; et quod dicte *mensure* signentur signis dominorum et consulum predictorum.

Graine de choux, porreaux, raves.

Item, quod quicumque vendere voluerit semen caulium, porrorum, raparum (3), quod teneatur vendere ad *tales moiols* (4) quod centum et quatuor faciant et contineant unam mensuram sestarii bladi.

Etoffes de laine, de lin.

Item, quod in dicta civitate emantur et vendantur panni, sive lanei sive linei, ad cannam et aunam ad similitudinem

(1) Mesure de l'avoine de la Charité.

(2) Cortal ou vestizon.

(3) Graine de choux, porreaux, raves.

(4) *Moiols* pour *modiols*.

et quantitatem, prout sunt signate in pariete ecclesie Sancti-Theodoriti, juxta januam (1), per quam intratur in dictam ecclesiam, que janua adheret domui in qua tenetur capitulum uticense; ita videlicet quod in canna sint octo palmi (2) similes et pares in longitudine, in auna vero sint sex palmi similes et pares in longitudine; que auna et canna sumentur ad instar canne et aune predictarum.

Item, quod quintale ad quod emetur seu veudetur, seu ponderabitur, contineat in se centum et quatuor libras grossas, et non ultra (3).

Item, quod libre cum quibus ponderabitur in dicta civitate sint tales, videlicet quod libra grossa (4) contineat quindecim uncias minus quarta parte unius uncie; libra vero subtilis (5) contineat in se duodecim uncias; ad quas libras vendatur et ematur in dicta civitate.

Vin, huile, miel au cartal, cartayron et muid.

Item, quod, in dicta civitate et ejus districtu, vendatur et ematur scilicet vinum, oleum atque mel ad cartale (6), seu instar cartalis cujusdam mulieris que vocabatur *Na Negra* (7), uxor quondam Pontii Roure, vel ad similia cartalia eandem quantitatem continentia, quam continet dictum cartale de Na Negra; et quod quatuor cartalia faciant et contineant unum sestarium (8) vini, et unum cartale in se contineat quatuor cartayrones. Modius vero vini decem et octo sestaria contineat de sestariis supradictis. Et ut, in vendendo seu emendo seu mensurando in dictis cartalibus, omnis fraus evitetur, fuit ordinatum quod in

(1) Au mur de l'église Saint-Théodorit, contre la porte qui sert à entrer dans l'église et qui touche aux maisons du chapitre.

(2) Canne de huit pans, aune de six pans.

(3) Quintal de 104 livres grosses.

(4) Livre grosse contenant quinze onces, moins 1/4 d'once.

(5) Livre petite de douze onces.

(6) Cartal, dont 4 équivalent à un sétier de vin.

(7) *Na Negra*, nom de femme, Madame Nègre.

(8) Un cartal contenait quatre cartayrons; le muid valait 18 sétiers.

dictis cartalibus unum foramen apponatur in loco, ubi est clavus seu punctus in dicto cartali de Na Negra, positus interiorius a parte superiori, quasi per duos digitos.

Item, quod, in *emolumento ponderis grossi*, et bladi, et farine, habeant dicti domini per imperpetuum *tertiam partem*; de qua tertia parte habeat dictus dominus vicecomes Ucecie (1) et sui successores *medietatem*; et aliam medietatem dicti domini episcopus (2) et Berengarius (3) et sui successores, equis partibus; et consules qui nunc sunt, et qui pro tempore erunt in dicta civitate, nomine universitatis hominum dicte universitatis, et per eos dicta universitas, per imperpetuum *habeant duas partes* dicti emolumenti.

Item, quod omnia pondera et omnes mesure dicte civitatis debeant signari signis, tam *dictorum dominorum* quam *dictorum consulum*; et quod nullus sit ausus uti aliquo *pondere et mensura*, causa emendi vel vendendi, nisi fuerit *signata et signatum* ambobus signis dominorum et consulum predictorum, exceptis ponderibus minutis, scilicet ab uno *cartayrone* libre inferiorius, in quibus hono modo non possint apponi dicta signa, quibus signis fides adhibeatur, seu mensuris sic signatis.

Item, quod *payroni* (4) dictorum ponderum et mensurarum debeant custodiri in quadam magna caxa, que stet in certo loco, deputando, tam per dictos dominos, quam dictos consules; et quod in dicta caxa sint due claves, quarum unam teneant domini dicte civitatis, et aliam consules predicti, seu alii per ipsos consules deputandi.

Item, quod habeatur alia caxa communis (5), que in certo loco, deputando per dictos dominos et dictos consules, stet, ubi reponetur totum dictum emolumentum, levand-

(1) Robert, vicomte d'Uzès.

(2) Guillaume de Mandagout.

(3) Bérenger de Laudun.

(4) Étalons.

(5) Caisse commune.

dum ex dicto pondere grosso, ac bladi et farine, per deputandum a dictis dominis et consulibus ponenda in loco deputando per dominos et consules predictos; ita quod, in dicta caxa, sint quatuor claves, quarum unam teneat dominus vicecomes, et aliam alii domini dicte civitatis, et alias duas consules predicti, seu deputandi per eos; et quod, per quatuor quartones (1) anni, dictum emolumentum debeat dividi inter dictos dominos et consules, seu partes superius expressatas (2); et quod de primo emolumento quod exiet de dictis ponderibus grossis, emanantur mesure et pondera necessaria pro payronibus predictis faciendis; ad quos payrones volentes habere dictas mensuras et pondera, ad dictam civitatem se reducant, causa emendi vel vendendi, vel alias quoquomodo; et quod dictus probus juret, in manibus dictorum dominorum, seu eorum curialium, et consulum predictorum, in predictis se fideliter habiturum.

Item, quod deputetur in dicta civitate quidam certus *homo probus* per dictos dominos et consules, qui dictas mensuras et pondera signet et allialet (3) cum payronis mensurarum et ponderum, qui seu que cum dictis signis quibus signabit penes dictum probum remanebunt; qui probus juret, in manibus dominorum Uccie seu eorum curialium, se fideliter in predictis habiturum.

Item, quod si dicti domini, vel consules predicti vellent adrechurare seu justificare eorum mensuras seu pondera, seu alius quicumque hoc facere vellet, quod ipsi teneantur portare eorum mensuras et pondera dicto probi, deputando per eos ad justificandum mensuras et pondera predicta cum payronis predictis, et eos justificet et signet dictus probus deputandus signis predictis; et quod pro justificatione sestarii habeat sex denarios, et pro justi-

(1) Partage du revenu fait aux quatre quartiers correspondant aux saisons.

(2) Deux tiers au consulat, un sixième à l'évêque, et un sixième au vicomte.

(3) Marque et mette à l'*aloi*.

ficatione eymine (1) et quarte faciende de novo, tres denarios ; pro recognitione (2) autem sestarii, habeat duos denarios, et pro recognitione eymine et carte, de qualibet unum denarium. De justificatione ponderis habebit juxta quantitatem et qualitatem ponderis, prout conveniet cum eo ille qui justificare voluerit.

Item, quod sit licitum cuicumquo, in dicta civitate et ejus districtu, ponderare et mensurare in suo hospicio vel alibi, vendendo vel emendo, ab uno cartayrono quintalis et infra ; ultra vero cartayronum quintalis, ad dictum *pondus commune* dictorum dominorum et consulum *ponderare teneatur* (3) ; et quod omnes persone vendentes solvent, pro quintali quolibet in dicto pondere, unum denarium.

Foin, paille, bois de construction, bois de chauffage, cuirs et écorce.

Adjicientes quod habitatores Ucecie eorum *fenum, paleas, ligna, fusta, coria et rusclam* possint ponderare in eorum hospicio, vel alibi in dicta civitate, vendendo vel emendo ad quintalia, vel aliter grosso modo, vel minuto, libere, licet non veniant ad dictum pondus commune, et sine custu.

Vente de mesures en terre cuite par l'étalonneur pour les vins et autres.

Item, quod dictus probus deputandus ad allialandum, signandum et justificandum dictas mensuras et pondera habeat in magna quantitate *mensuras legales* vini de *terra cocta* (4) signatas, et quod eas possit vendere, locare aut commodare cuicumque ad suam voluntatem ; quibus mensuris mensuretur vinum in civitate predicta.

(1) Emine et quarte vérifiées pour la première fois.

(2) Emine et quarte vérifiées ultérieurement.

(3) Limites des poids qu'on peut peser chez soi.

(4) Mesures légales pour le vin en terre cuite *marquées*.

Vente de mesures pour le blé par l'étalonneur.

Item, quod dictus probus deputandus teneat in magna quantitate mensuras bladi dictis signis signatas; quibus mensuris tam dicti domini quam dicti consules, seu eorum bajuli *Caritatis Ueccie*, in foro Ueccie, per suos *bajulos* seu *brasserios* (1), vendendo et emendo utuntur; que mensure sunt communes, tam dominis quam consulibus seu *Caritati*; et quod quilibet de ipsis mensuris se explechet, accipiendo ipsas mensuras de domo dicti probi, cum eis mensurando, et deinde ad dictam domum reducendo, absque aliquo custu, *emolumento dominorum Caritatis reservato* (2); et quod sint signate dictis signis.

Amende des contrevenants.

Item, quod pena *viginti quinque* solidorum turonensium committatur per illum qui mensuraret seu ponderaret cum mensuris vel ponderibus non signatis signis dominorum et consulum, causa emendi vel vendendi, nisi cum dictis ponderibus minutis, in quibus non possent apponi dicta signa, ut superius est expressum; et pena *quingenta* solidorum turonensium committatur per illum qui falsificaret dicta pondera seu mensuras, signata et signatas signis predictis; videlicet easdem diminuendo in vendendo, vel eas auumentando in emendo, pro qualibet vice; committenda dicta pena dictis dominis :

(1) « Baïles ou brassiers ». Administrateurs de la Charité, ou confrérie qui, sous la direction du consulat, gérait les biens des pauvres (appelée à Nîmes les caritadiers), vendant ou achetant, dans une maison spéciale, au marché d'Uzès.

(2) Réserve du drou de la Charité ou droit perçu pour les pauvres dans cette circonstance.

Affectation du produit des amendes.

Videlicet dicto domino vicecomiti pro medietate (1); et dictis dominis episcopo et Berengario pro alia medietate, et non dictis consulibus, applicanda; salvo tamen quod iudices dictorum dominorum, inspecta conditione personarum et facti qualitate, possint dictam penam minorare.

Les propriétaires des moulins ne peuvent prélever la pognadière qu'avec une mesure étalonnée.

Item, quod habentes molendina, per se vel per alios non possint habere *ponhaderiam* (2), nec cum ea moliturare, nisi sit signata signis dominorum et consulum predictorum; et quod octo *ponhaderie* (3) faciant *unum sestarium* tantum, ad mensuram civitatis predictæ; et ulterius quod, si esset adeo ita parva quantitas bladi ad molendum, de qua non deberet levare *unam ponhaderia*, quod in eo casu habeant *unam mediam ponhaderiam* (4), dictis signis signatam, cum qua levant jus eis competens de quantitate parva bladi antedicti, et accipiant molturam ad hospitium in quo carguabunt *sarcinatam* bladi, et eam primo faciant ponderare, antequam portetur ad molendinum, et eam reddant in eo pondere quo fuerit ponderata, excepto eo quod communiter minuitur pro *polveratge* (5); scilicet usque ad duas vel tres libras de *saumata* (6), con-

(1) Le produit des amendes est affecté par moitié au vicomte et à l'évêque, à l'exception des consuls.

(2) *Pognadière*, mesure pour le blé, quantité donnée au meunier en paiement de la mouture d'une salmée.

(3) La pognadière doit faire 1/8^e de sétier, à la mesure d'Uzès.

(4) *Demi-pognadière*, mesure étalonnée d'Uzès.

(5) Polvérage, différence de poids entre le blé non moulu et le blé moulu, évaluée à 2 ou 3 livres par salmée, représentée par le son.

(6) Deux à trois livres par salmée, la salmée étant environ de 4 1/2 quintaux à 5 quintaux.

tinente a quatuor quintalibus et dimidio usque ad quinque quintalia.

Le blé doit être pesé au poids public avant d'être porté au moulin.

Item, quod nulla persona dicte civitatis, jurisdictionis dictorum dominorum, sit ausa facere molere bladum aliquod, nisi primo fuerit ponderatum ad dictum pondus dictorum dominorum et consulum; excepto quod, si aliqua persona vellet, per se vel per alium, portare bladum, causa molendi, ad molendinum *ad collum* (1), quod eis sit licitum hoc facere absque ponderatione et absque custu ponderis, quecumque esset illa quantitas bladi quam portaret ad collum; et si contingeret etiam aliquem portare bladum ad molendinum, causa molendi, cum animali absque ponderatione, quod eo casu solvat, in dicto pondere, tantum quantum faceret, si ponderaret; et si non denunciaverit hoc ponderatori, eadem die vel in crastinum, quod teneaturolvere duodecim denarios turonenses, in emolumenta dicti ponderis applicandos. Et habentes molendina molentia bladum *molture* non ponderatumolvere teneantur pondus, si farinam cum animali facerent deportari.

Item, quod pro qualibet saumata solvantur, pro pondere ponderando et reponderando, *duo denarii*, et pro dimidia, *unus denarius*; et quelibet saumata non ponderet nisi a quatuor quintalibus usque ad quinque quintalia.

Domini tamen suum, et quelibet consulum usque ad viginti saumatas, pro victu suo et necessitate sui hospitii, sine fraude possint eorum bladum molere sine ponderatione, et etiam bladum *Caritatis Ucecie*; et, si ponderaretur, quod ponderaretur sine custu.

Item, quod ductores animalium molendinorum jurent, in manibus ponderatoris, quod non portabunt bladum ad molendina absque ponderatione, nisi sit dictorum domino-

(1) Porté sur le cou.

rum, et consulum, et *Caritatis Uecie*, usque ad quantitatem predictam.

Item, quod nullus curialis, nisi presente et volente aliquo ex vicariis dictorum dominorum, et presentibus duobus testibus fide dignis, possit capere pondera vel mensuras, *suspecta et suspectas* de falso, nisi prius aliam mensuram vel pondus asportaret et traderet *ponderatori vel mensuratori*; nec etiam de nocte capere possit, postquam ipsi ponderatores seu mensuratores januas suorum hospitiorum clauserint; quas mensuras seu pondera, ut dictum est captas, confestim idem vicarius deponi faciat penes quemdam vicinum, non suspectum, illius cujus erunt dicte mensure vel pondera; et deinde vocet seu vocari faciat dictos consules, seu alterum eorum, de die, ad extrahendum dictas mensuras captas de domo dicti vicini, et ad asportandum ad allialatorem mensurarum et ponderum, deputatum in dicta civitate per dictos dominos et consules; qui allialator, presentibus dictis consulibus, seu altero eorum, videat et discernat an dicta pondera et mensure sint false vel non; cujus allialatoris dicto super hoc stetur, nisi contrarium legitime probaretur; et si legales fuerint, quod confestim restituantur illi cujus erunt; si autem false, sit commissa pena supradicta; et dictis consulibus incontinenti dicte mensure et pondus reddantur per officiales dictorum dominorum frangenda per dictos consules, in dictorum officialium presentia, ut omnis fraudis suspicio possit evitari.

Si autem verteretur debatum super falsitate dicte mensure vel ponderis, postquam dictus allialator dictum suum protulerit, eo casu dicta mensura vel pondus reponatur in caxa communi dictorum dominorum et consulum, vel in domo dicti vicini, ubi stet donec de dicto debato esset ordinatum; ille autem cujus erunt cum alia mensura predicta vel pondere, que seu quod prius per dictum curialem sibi tradita fuerit, possit vendere res suas; et quod, pro predictis mensuris seu ponderibus, nullus capiatu seu arrestetur, *nisi de fuga suspicaretur*, scilicet extraneus vel etiam non extraneus, antequam dictus allialator dixerit dictam mensuram esse falsam. Nec

etiam tunc, si velit incontinenti fidejubere, pro dicta pena capiatur. Si autem dicti consules, seu alter eorum, inventi et vocati, venire noluerint, eo casu dictus vicarius, presente illo cujus crit dicta mensura vel pondus, possit extrahere dictam mensuram seu pondus de domo dicti vicini et asportare seu asportari facere dicto allialatori, ad sciendum an dicta mensura seu pondus sit falsa vel falsum, aut non, absentia dictorum consulum non obstante, ubi inventi et vocati noluerint venire, ut est dictum.

Si autem caperetur de facto dicta mensura vel pondus, absque traditione alterius mensure vel ponderis, cum quo seu cum qua mensuraret vel venderet res suas ille cujus esset dicta mensura que caperetur, quod, eo casu, ille sit immunis ab omni pena; posito quod reperiretur falsa dicta mensura vel pondus, si caperet et deportaret eam absque traditione alterius mensure et ponderis, cum quo vel cum qua mensuraret vel ponderaret, loco illius quod seu quam deportaret.

Item, quod, propter predicta vel aliqua predictorum, jus percipi consuetum per dominos et consules predictos de blado vel aliis rebus non minuatur; nec juri regio et dominorum et consulum derogetur, salvis tamen remanentibus ordinationibus supradictis.

Promittentes dicti procuratores dictorum dominorum et dicti consules et etiam dicti consilarii et probi homines, quibus supra nominibus (1), quod predictas ordinationes et alia omnia et singula supradicta tenebunt et observabunt, et contra non venient vel facient, de jure vel de facto, occasione aliqua sive causa; et teneri perpetuo et observari amodo voluerunt per eorum successores, modo et forma superius expressatis, renuntiantes omni juri et legi, ac rationi, consuetudini ac usui, quibus contra predicta venire in aliquo vel facere possint.

Item, promiserunt dicti procuratores se prestare instrumenta procurationum suarum et etiam facere predicta

(1) Aux titres susmentionnés de procureurs, etc., etc

laudare, approbare et confirmare dominis predictis quorum sunt procuratores, ad requisitionem consulum predictorum, seu eorum successorum. Quasquidem ordinationes, omnia et singula supradicta, tenere, attendere et complere, et contra non facere vel venire, per stipulationem dicti procuratores, sub obligatione omnium bonorum dictorum dominorum suorum, et dicti consules, quibus supra nominibus, sub obligatione omnium bonorum dicti consulatus, sibi ad invicem promiserunt, et super sancta Dei Evangelia per ipsos corporaliter tacta juraverunt. Et de predictis omnibus et singulis, tam consules predicti quam procuratores predicti dictorum dominorum, petierunt sibi, quibus supra nominibus, unum vel plura fieri publicum instrumentum seu publica instrumenta, tam per me *Bermundum Ozilis*, notarium, quam per magistros *Bertrandum Arnaudy*, *Stephanum Rebulli*, *Franciscum Cavallionis*, *Bertrandum Raynaudi* et *Franciscum Amelii*, notarios, hic presentes.

Acta, recitata et publicata fuerunt omnia et singula predicta Uecie, in reffectorio domus Fratrum Minorum, coram dicto domino iudice majore, in presentia et testimonio nobilium dominorum *Guillelmi Audeberti*, condomini de *Arpalhanicis*, et *Berardi Salvanhi*, militum; magistrorum *Pontii Francini*, et *Guillelmi Pagesii*, notariorum; dominorum *Petri Riquerii* et *Salvatoris Amelii*, presbyterorum; *Johannis Motarelli*, de Mamolena, et magistri *Bermundi Ozilis*, notarii condam domini regis publici, qui de predictis requisitus notam recepit. De cujus nota non cancellata, ego *Guillelmus Leporis*, clericus juratus et substitutus magistri *Johannis de Putheo*, notarii regii, cui cartularia, note et protocolla dicti condam magistri *Bermundi Ozilis* sunt per dominum senescallum Bellicadri et Nemausi collata et concessa, predicta omnia, vice et mandato ejusdem, sumpsi, scripsi, extraxi fideliter et grossavi. Ego vero *Johannes de Putheo*, notarius publicus regius supradictus, auctoritate mihi concessa per dictum dominum Senescallum, in testimonium omnium premissorum hic me subscripsi et signavi.

NOTE

SUR

LE XYSTE DE NIMES ;

par **M. Albin MICHEL,**

membre-résident.

Tous les archéologues, tous les architectes, en un mot, tous ceux qui, non contents d'étudier nos monuments romains, se sont encore livrés à un examen attentif des magnifiques fragments, sculptés ou écrits, trouvés à différentes époques dans l'enceinte de Nîmes, ont tous émis l'opinion qu'il existait, sur l'emplacement du Palais de Justice actuel, un monument très-important, qui devait être d'une grande richesse d'ornementation; et l'on a généralement admis que ce monument était une basilique, que l'empereur Hadrien avait fait élever en l'honneur de Plotine sa bienfaitrice.

Le savant M. Aug. Pelet a fait remarquer que tous les fragments trouvés au Palais de Justice, et surtout lors de la construction de la Maison-

d'arrêt, quoique étant de la même époque, paraissent avoir fait partie de deux monuments distincts, dont l'un était en pierre de Roquemallière, tandis que l'autre était en beau marbre blanc d'Italie.

En conséquence, il a émis l'opinion que celui en marbre blanc pouvait bien être un de ces édifices auxquels les Grecs donnaient le nom de Xustos et que les Romains appelaient aussi Xystus, et dont l'existence à Nîmes est démontrée par une inscription trouvée dans les Arènes, en 1810, quand on en faisait le déblaiement.

Le Xystus, d'après Vitruve, était un portique couvert sous lequel les athlètes faisaient leurs exercices pendant l'hiver.

Or, dit M. Pelet, si celui de Nîmes a existé sur l'emplacement du Palais de Justice, les Romains, dans cette circonstance, en le plaçant à côté de l'Amphithéâtre, se seraient conformés à l'usage où ils étaient de rapprocher entre eux les édifices destinés aux jeux publics; et il ajoute que l'inscription susénoncée, qui remonte au siècle d'Auguste, a pu faire partie de l'édifice découvert au Palais de Justice.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les matériaux sont en marbre blanc d'Italie. Les blocs de marbre sur lesquels sont sculptés les aigles que vous connaissez sont bien plus épais que le marbre de l'inscription trouvée dans les Arènes; mais on peut bien supposer que, sur les côtés de l'édifice, les pierres de frise formant l'épaisseur du mur devaient être plus épaisses, tandis que, sur la façade, plus ornementée, les pier-

res ne formaient pour ainsi dire qu'un placage.

Cette petite digression était nécessaire avant de vous entretenir d'une découverte se rattachant, selon toute probabilité, au même monument, et qui remonte à quelques jours seulement.

Les ouvriers occupés à ouvrir, pour les tuyaux du gaz, une tranchée passant devant l'entrée de la rue Jean-Reboul, ont rencontré, presque en face de la pharmacie Bellile, des assises énormes en pierre froide, qu'ils n'ont pu briser qu'au moyen de la mine. A côté, ils ont trouvé un fragment de corniche en pierre assez travaillée, et une frise en marbre blanc admirablement sculptée.

Il se pourrait bien que cette frise, qui n'a que 13 centimètres d'épaisseur, provint d'un placage de la façade du Xyste dont parle M. Pelet. Ce fragment, qui a 1 mètre 28 centimètres de longueur, a été transporté au nouveau Musée.

Quant aux assises en pierre froide, dont la présence a été constatée à un mètre de profondeur, je crois qu'elles proviennent des anciennes murailles de la ville, qui passaient autrefois sur cet emplacement avant de faire le tour des Arènes.

BORNES MILLIAIRES DE L'HERAULT.

NOTE

en réponse à quelques observations de M. AURÈS;

PAR

M. P. CAZALIS DE FONDOUCE,

associé-correspondant.

M. Aurès a publié, sous le titre de *Monographie des bornes milliaires du département du Gard*, un travail d'une importance considérable. Dans trois passages, il combat ou contredit des assertions émises par moi dans mes modestes *Notes sur les bornes milliaires du département de l'Hérault*. Mon savant confrère voudra bien me pardonner de ne pas laisser ses critiques sans réponse, car ses appréciations sont de celles qui ne sauraient passer inaperçues pour un auteur ni pour le public.

M. Aurès (p. 22), en parlant de l'observation « qui a conduit M. Pelet à admettre que le soin de l'entretien des chemins, entre le Vidourle et le Rhône, se trouvait confié, à l'époque d'Auguste, à

des agents indépendants de ceux auxquels la même fonction appartenait de l'autre côté du Vidourle », ajoute : « J'ai le regret d'avoir à constater ici que cette conclusion, parfaitement motivée. . . . , n'a pas été admise sans difficulté par M. Cazalis de Fondouce, qui s'est cru autorisé à la considérer comme douteuse, uniquement parce que Astruc. . . . a restitué, d'après Gariel, comme il le déclare lui-même, l'inscription du milliaire de Saint-Paul-de-Cabrières. . . ».

M. Aurès m'attribue, dans ce passage, des doutes et des réserves contraires à ce que j'ai écrit. En relisant ce que j'ai écrit au numéro XXI, on verra que j'y dis, en moins bons termes, ce qu'il dit lui-même en discutant la pensée qu'il me prête, savoir qu'Astruc n'a pas vu lui-même l'inscription et qu'il la donne d'après Gariel, en rétablissant, *suivant son idée*, l'ordre des lignes, qui n'avait pas été observé par cet auteur, *très-peu exact dans sa façon de copier les inscriptions*. Je rejette d'autant moins la manière de voir de M. Pelet, que c'est sur elle que je me fonde pour porter au compte du département de l'Hérault un des milliaires d'Auguste, de Teillan, dont l'inscription est disposée sur cinq lignes, milliaire que je donne dans mon mémoire, sous le numéro XXI.

M. Aurès combat (pages 31 et suivantes) la lecture que je donne du chiffre de la puissance tribunitienne du milliaire de Tibère, de Teillan, portant le numéro LXXIII.

On ne lit aujourd'hui que xxx. Tous les auteurs récents n'ont pu lire que xxx, à cause de l'écornure de la pierre; ils sont donc hors de cause.

L'écornure existait du temps de Séguier qui a marqué en rouge les trois jambages des unités. Quoi qu'en dise M. Aurès, elle existait aussi du temps de Maffei ; car Guiran, qui écrivait presque *un siècle avant* le savant marquis, ne donne que xxx ; ce qui prouve que l'écornure existait déjà au xviii^e siècle. Si Maffei a mis xxxiii, c'est qu'il a restitué, d'après les inscriptions des autres milliaires du même empereur. Les précédents ne nous apprennent donc rien, et nous devons rétablir le chiffre d'après d'autres données. Ces données, quelles seront-elles ?

1^o La longueur de *la ligne*. Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas l'espace voulu pour mettre III entre le dernier x et l'arête manquant de la pierre, mais qu'il n'y avait pas une place suffisante « en restituant à la ligne la longueur qu'elle devait avoir », longueur déterminée par celle des autres lignes de l'inscription, notamment de celle qui précède et de celle qui suit la ligne en question. Cela, je le maintiens, ainsi que pour le milliaire du mas de Juge.

2^o Les autres milliaires voisins. M. Aurès l'a si bien compris qu'il cherche à établir que les milliaires de Tibère, de l'Hérault, sont, comme ceux du Gard, du 33^e tribunaat de cet empereur. Si cela était, je serais condamné. Mais en est-il ainsi ? Tous les auteurs ont lu xxxii sur le milliaire du Crès. Sur celui de Saint-Aunès, on lit distinctement xxxii ; tous les auteurs ont donné cette lecture, sauf Millin qui ne lit que xxxi et Herzog qui lit xxxiii, mais en restituant, et on sait qu'il n'a pas vu lui-même ces pierres. Enfin,

il en est de même de celui de Lunel, qui est au musée de Montpellier, pour lequel M. Aurès est le premier qui propose de lire xxxiii.

Pour ces diverses raisons, je pense qu'il faut maintenir ma restitution de xxxii aux milliaires du mas de Juge et à celui de Teillan, au moins jusqu'à ce que l'on ait trouvé, entre l'Hérault et le Vidourle, un milliaire de cet empereur portant xxxiii. Il serait vraiment curieux que *sur cinq* de ces milliaires que l'on connaît dans cette région, il n'y en ait *pas un seul* où le chiffre complet aurait été conservé, tandis qu'il se retrouve sur *un seul trouvé* à droite de l'Hérault et sur un si grand nombre de ceux trouvés à gauche du Vidourle. Les faits seuls doivent former notre conviction et non les raisonnements *sur ce qui a dû ou pu être*.

Je ne discuterai pas la question de savoir si l'inscription dédiée à l'empereur Julien (n^o 22 de mon mémoire) est susceptible ou non d'être rapportée à un milliaire, bien que je ne voie pas ce qui, *a priori*, distingue cette inscription et la colonne sur laquelle elle est gravée de celle de Galère, que M. Aurès admet au nombre des milliaires, et de tant d'autres au datif, rangées par Herzog et tous les auteurs dans la même catégorie. Je réponds seulement au reproche que M. Aurès semble me faire (p. 215) d'avoir traduit par *colonne* le mot *lapis* de Gariel. Dans la phrase citée par M. Aurès, je n'ai pas eu la prétention de donner la traduction de celle de Gariel. Il est incontestable pour moi que la pierre mentionnée par cet auteur est la même que celle mentionnée

par Séguier comme se trouvant à Teillan. Ce dernier donne à celle-ci la forme d'une colonne ; j'ai cru pouvoir sans témérité user de ce renseignement, et appeler *colonne* la *pierre* indiquée par Gariel, que cet auteur aurait appelée *columna*, s'il n'avait pas été aussi inexact dans la désignation que dans la copie de l'inscription.

ÉTUDE CRITIQUE.

DE LA PUISSANCE PRÉCISE DE L'HISTOIRE

ET DE

SA PRISE EXACTE SUR LE PASSÉ,

par M. P.-E. DELÉPINE,

membre-résident.

L'histoire est la science du passé ; sa tâche est d'en conserver le souvenir et de le transmettre d'âge en âge.

Comme il n'y a qu'un passé, il ne devrait y avoir aussi qu'une histoire. Les choses ne sont, dans le présent, que d'une manière; elles ne peuvent être, dans le passé et par conséquent dans l'histoire, que d'une manière aussi, et de la même.

L'exactitude et la fixité sont les conditions premières, essentielles de l'histoire. L'original est immuable : pour le reproduire sous ses traits, il faut à jamais le reproduire sous les mêmes.

D'où vient donc qu'il y a tant de diversité, tant de mobilité chez les historiens? Il en est avec eux de l'histoire comme du dictionnaire de l'Acadé-

mie. Malgré leur incontestable mérite, depuis deux mille ans qu'ils s'y appliquent, elle reste toujours à faire. Chaque siècle au moins se glorifie de l'avoir refaite, et la remanie, s'il ne la transforme. Le nôtre ne s'est-il pas écrié, comme le Sertorius de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis.

Sans doute, l'œuvre est difficile entre toutes. L'histoire est vraiment une résurrection, et c'est miracle que cette résurrection s'accomplisse ! Malgré le génie des grands maîtres, le zèle infatigable et la sagacité des érudits, leurs aides, les siècles vont reprenant toujours une œuvre toujours imparfaite.

Dans ce remaniement perpétuel de l'histoire, il faut compter pour beaucoup le progrès même du savoir et de l'expérience, la découverte d'aperçus nouveaux, une intelligence chaque jour plus complète et plus vive du passé. Mais la principale cause en demeure que l'exactitude, de si près qu'elle soit poursuivie, n'est pas atteinte. Devant elle, à la longue, toute diversité tomberait.

Cette exactitude est-elle possible ? Et puisque, après tant de siècles et d'efforts, elle nous échappe encore, est-il raisonnable d'y prétendre ? Faut-il exiger de l'histoire de plus énergiques et plus habiles efforts, ou vouloir l'égaliser au passé ne serait-ce qu'une entreprise irréalisable, une laborieuse duperie, une autre recherche du grand œuvre et de la pierre philosophale ?

On ne rêve pas une histoire qui tienne constamment pied au passé, qui le suive sans en rien

perdre, et le conserve tout entier. L'espérance serait trop naïve, à la comparer au résultat. Le passé est un océan, l'histoire une pauvre flaque d'eau. Qu'est-ce qu'elle conserve, en comparaison de ce qu'elle perd ? Le passé lui échappe déplorablement, le passé même le plus restreint et le plus récent.

Songerions-nous au passé véritable ? Dépassant et l'humanité et la terre, embrassant l'univers, épuisant à la fois dans leurs profondeurs infinies et l'espace et le temps, voudrions-nous savoir l'éternité qui nous précède, la vie entière de la création, celle que Dieu a donnée d'âge en âge au monde visible de la matière comme au monde invisible de l'esprit ? Ambition sans doute excessive ! un tel domaine, même légitime, resterait inaccessible à l'homme. Mais non, rien n'arrête le génie de l'homme ; il s'est lancé dans ces espaces immenses. Il a sondé l'abîme des âges ; et la science, interrogeant la nature, a su quelques détails de la plus séculaire histoire.

Exception glorieuse, mais trop restreinte ! En réalité, cet immense passé s'est resserré pour l'histoire jusqu'à ne plus dépasser, dans ses nouvelles et étroites limites, la mémoire même de l'humanité. Nous pouvons regretter ces espaces infinis qui semblaient aussi nous appartenir. Mais Celui à qui rien n'échappe, ni du présent, ni de l'avenir, est aussi le seul qui ne perde rien du passé. Au service de l'homme, qui n'a devant lui qu'un coin étroit du présent, l'histoire ne peut explorer qu'un coin plus étroit encore du passé, rien que les faits qui se sont accomplis sur la terre, à

portée de la mémoire humaine. Et c'est cette œuvre incomplète qu'elle n'est pas même en mesure de remplir !

On a pu entreprendre, mais non pas réaliser, la tentative colossale d'une histoire universelle, qui racontât dans tous leurs détails les souvenirs de l'humanité. Devant un pareil travail, les intelligences ont fléchi ; et, s'il s'est trouvé des écrivains pour l'accomplir, les lecteurs ont manqué pour le lire.

A première vue, l'histoire est un monument fruste. Elle ne sauve du passé que des fragments plus ou moins nombreux, plus ou moins étendus.

Ces fragments eux-mêmes sont-ils intacts ? Ce n'est pas témérité de mettre en doute qu'il nous en arrive un seul sans altération ni déchet. En vain l'histoire s'exalte et croit revoir ce qu'ont vu les contemporains. Le moindre examen établit bientôt l'inanité de cette espérance.

En vérité, les choses de ce monde sont un spectacle qui ne se voit dans son entière réalité qu'une fois, de ceux-là seulement qui y assistent. Encore faut-il qu'ils y regardent, ce qui est rare. Peu d'observateurs, peu de faits observés, tel est le véritable sort de l'histoire, en présence de ce vaste monde, si largement ouvert devant elle. Au milieu des scènes qu'il nous offre, la chose peut-être à laquelle nous songeons le moins, c'est de nous en faire une étude, je dirai même un spectacle. Entraînés par le mouvement de la vie, nous nous y laissons naturellement aller, nous le suivons sans le sentir. Voyageurs insoucians et distraits, c'est à peine si nous remarquons la rapidité prodigieuse

avec laquelle nous sommes emportés ; et, pour un œil curieux qui regarde autour de soi et au dehors, que de regards qui ne voient rien, et d'attentions que rien n'éveille ! Au lieu d'étudier les faits dans le présent, au moment même où ils se produisent et brillent de tout l'éclat de la vie, nous attendons, pour les observer, qu'ils aient disparu et ne soient plus qu'un souvenir ! Alors, pour le plus grand nombre, il n'est plus temps ; et ceux-mêmes qui surnagent encore sur l'abîme entr'ouvert du passé, (*Apparent rari nantes in gurgite vasto*), ne sont plus, pour la plupart, que d'informes débris, ou des naufragés à demi noyés, sans couleur et presque sans vie. Ainsi va le monde, de siècle en siècle. On néglige les précieuses et faciles moissons du présent, et on laboure avec une peine infinie le champ silencieux et désert des vieux âges.

Puisque, à n'en pas douter, l'oubli engloutit sans cesse le passé, et que le peu qui s'en sauve, l'erreur à son tour le dévore, réduits à de trop rares et de trop courts fragments, justement en doute de leur intégrité, il ne nous reste qu'à mesurer notre perte, qu'à nous rendre compte de la prise exacte que l'histoire peut encore se promettre sur les débris du passé.

Il n'entre pas dans notre pensée de faire une fois de plus le procès au témoignage, de lui contester sa certitude, à laquelle nous croyons très-volontiers, surtout s'il se reconnaît certaines bornes. Nous savons qu'il n'y a pas de confrontation possible du fait tel qu'il se raconte avec le fait tel qu'il s'est passé. A coup sûr, on ne peut rebâtir Ninive, ni ressusciter Cyrus ; et, le pourrait-on,

que la difficulté resterait la même ; il faudrait encore établir que la Ninive rebâtie et le Cyrus ressuscité sont identiques à la Ninive et au Cyrus d'autrefois. Mais nous ne poussons jusque là ni nos exigences ni nos scrupules. Nous ne proposons à personne de mettre en doute l'existence de Babylone ou la victoire de Salamine, tant de faits certains, tant de dates irrécusables, dont la réalité est si assurée qu'il ne vient à personne l'idée de les mettre en question. Ce sont ces faits qui valent à l'histoire son renom de science véritable par excellence, d'autorité irréfragable. Ils sont, dans toute l'exigence du terme, historiques. Ils ont à la fois l'exactitude et la fixité, ils ne bougent plus. Dans quelque temps, dans quelque pays qu'il plaise à un écrivain de raconter le passé, ils se retrouvent toujours et partout les mêmes. C'est là le fond solide, la base inébranlable de la science. De ces faits avérés, de ces dates irrécusables, elle compose son œuvre précieuse, la tradition définitive et consentie de l'humanité, héritage déjà magnifique des générations successives, invincible au temps comme au doute !

Ces faits certains, d'où tirent-ils leur certitude ? De leur nature sans doute, de la prise qu'ils offrent, de leur aptitude à se recueillir et à se conserver plus aisément. Mais enfin, ils se maintiennent et durent, isolément ou par groupes ; ils arrivent jusqu'à l'histoire : ils lui sont évidemment accessibles. On peut déclarer en principe, une fois pour toutes, que la question n'est pas de savoir si l'histoire peut atteindre les faits, mais si tel fait particulier a été réellement atteint par elle. Sa puis-

sance n'est pas contestable; il faut seulement la préciser et la mesurer. On peut se demander (ce qui n'est qu'une question particulière) si tel fait, pris isolément, est authentique. On peut aussi se poser des questions plus générales, distinguer divers ordres de faits, examiner quelles garanties l'histoire doit offrir suivant le terrain qu'elle aborde.

Il est clair que sa tâche sera d'autant plus facile qu'il s'agira de faits matériels, sensibles, facilement aperçus de quelques-uns ou de tous. S'il faut raconter la date et le théâtre d'une bataille, une mort d'homme, le déchainement d'un fléau, ses preuves données, elle sera crue vite et sans peine.

Mais, si précieuse que soit l'exactitude de ces faits, ils ne suffisent point à l'histoire. Elle ne saurait se contenter de leur longue et aride succession. Elle recherche bien plus avidement ces autres faits, issus du monde intime, inépuisable trésor de sentiments, de pensées, de volontés. Ces faits jouent dans la vie, et par conséquent dans l'histoire, le grand rôle. En réalité ils en sont l'âme : ils expliquent et mènent tout. Qu'ils manquent à l'histoire, squelette décharné, elle ressemble aux temps qu'elle raconte comme des ossements à la vie. Mais, plus ils sont désirables, plus leur exactitude paraît difficile à établir. C'est l'âme elle-même qu'il faut saisir dans le secret de sa vie intime, dans le mystère de ses modifications intérieures. Comment s'introduire dans cette retraite, connaître ce qui s'y passe, le révéler avec certitude?

Cette masse même de matériaux vérifiés, d'as-

sertions positivement établies, si l'histoire aspire à les relier, non pas seulement à remonter le squelette du passé, mais à rappeler dans ses membres, naguères épars, maintenant rapprochés et reconstitués, le souffle et le mouvement de la vie ! Ce serait trop peu pour elle d'être comme la fleur dans l'herbier, complète, mais sèche, fanée, décolorée, comme l'animal derrière la vitrine, entier mais empaillé ! Un récit ne lui suffit plus, elle veut une vraie peinture, un tableau. Le public les aime avant tout. C'est le servir selon son goût que de lui en offrir. Il en demande à l'histoire autant qu'à la poésie et au roman. Plus elle en présente, mieux elle se voit accueillie. Grande tentation pour elle d'en composer, dussent-ils même n'être pas exacts ! Mais sur ces confins de la fable et du roman, qui lui montrera la ligne invisible qu'elle ne saurait franchir sans se trouver sur des terres étrangères ? En vérité, au seuil de cet atelier où se composent et s'animent, si consciencieusement que ce soit, les tableaux de l'histoire, la réflexion s'effraie. On se demande si l'œuvre qu'on poursuit est possible, par quels procédés et sous quel contrôle elle peut s'accomplir. L'histoire pittoresque nous est chère : serons-nous aussi persuadés qu'elle soit sûre ?

Enfin, pour être complète et claire, il faut que l'histoire suive les faits dans leur marche, qu'elle les embrasse dans leur liaison, les distingue, les classe, qu'elle connaisse et mette en lumière leur origine, les résultats de leur développement, de leur choc, de leur mélange. C'est sa partie philosophique, qui n'est ni la moins séduisante ni la moins périlleuse.

D'énormes difficultés se dressent de toutes parts devant l'histoire. Quelque tâche qu'elle entreprenne, sous quelque aspect qu'elle se présente, qu'elle veuille être matérielle ou intime, pittoresque ou philosophique, à chaque pas, dans chaque voie, elle rencontre un embarras, un obstacle, un péril. Comment savoir si elle en triomphe? Sans doute, chaque cas particulier demande un examen spécial et une réponse propre. Pour en rien connaître et en rien dire, il faut l'avoir lui-même sous les yeux, l'étudier et le juger à part. Mais il est possible aussi d'envisager en général et d'observer par avance les voies diverses où l'histoire s'engage, les conditions où elle s'y trouve, les périls qu'elle y rencontre. Son crédit sera d'autant plus grand qu'on connaîtra mieux son terrain, ses ressources et ses écueils.

Dès le début de cette étude, nous relèverons le témoignage d'une responsabilité qu'on lui attribue et qui ne nous paraît pas lui revenir. Ce n'est pas lui, c'est un procédé antérieur, c'est l'observation, qui nous doit compte de la certitude de l'histoire. Que fait le témoignage, que d'attester du fait ce que lui en a montré l'observation; et, si l'observation s'est trompée, que vaut l'attestation du témoignage? Certes, il n'y a pas à louer l'observation de son application et de son zèle; mais c'est un privilège énorme que le sien, un véritable monopole. Rien n'arrive à l'histoire que par elle. Elle la fait réellement ce qu'elle est : véridique, quand elle lui fournit des notions exactes; fautive et contournée, quand elle ne lui apporte que l'erreur. D'elle dépend entièrement l'authenti-

cité de ce que nous croyons et appelons le passé.

Les sciences physiques et naturelles ont au moins cet avantage, qu'un fait pour elles n'est nouveau qu'une fois. Soumis aux lois régulières et fatales de la nature, il persiste ou se reproduit toujours le même. Il peut s'examiner à loisir, se rappeler même et se vérifier par des expériences successives. Il n'en va pas ainsi pour l'histoire. Les faits sur lesquels elle s'exerce, lors même qu'ils proviennent de la nature, n'en sont que des accidents passagers. Il est rare qu'une loi générale y intervienne si évidemment qu'elle suffise à y porter la lumière. Quant aux faits humains, issus de notre libre activité, ils ont une variété infinie, une excessive inconstance. Ils passent plus ou moins vite, mais pour ne plus revenir, ou ne revenir que changés. Qui oserait affirmer que, depuis l'origine du monde, deux faits se soient accomplis d'une manière absolument identique? Si ressemblants qu'ils paraissent, ils diffèrent toujours par quelque endroit, ou, s'ils n'ont pas encore différé, ils différeront au premier instant, et déconcertent les plus légitimes présomptions. Il n'est point de fait dont on ait le droit de rien affirmer que ce qu'il a clairement laissé voir. Entre le passé, qui se précipite sans cesse vers l'oubli, et l'histoire, qui doit le recueillir, il n'y a qu'un intermédiaire légitime, l'observation.

Les auxiliaires mêmes, les plus ordinaires et les plus utiles de l'observation, l'induction, la généralisation, n'ont guère de service à lui rendre, lorsqu'elle travaille pour l'histoire. Leur mérite est d'apercevoir et d'annoncer un fait à

l'avance, de le pressentir à certains indices. Mais il faut qu'il se montre pour qu'elles aient raison dans leurs pronostics. Tant qu'il n'a pas été vu lui-même, leurs assertions, si probables qu'elles soient, restent douteuses. Quand il passe à plusieurs reprises et reparaît toujours le même, l'observation, prévenue par elles, peut le guetter et le saisir. Ainsi les sciences naturelles et physiques ont fait plus d'une importante découverte. Mais les faits historiques ont une marche si rapide et si libre que, le plus souvent, ils ne s'aperçoivent qu'au passage; et, comme ils ne passent qu'une fois, c'est le petit nombre qui est pressenti et attendu. La masse arrive à l'improviste et surprend l'observation, qui n'a le temps que de l'étudier à la hâte. Ses auxiliaires n'ont pas été à même de la prévenir. Dès que le flot est passé, elles lui deviennent inutiles. S'il leur est donné de prévoir un fait dans l'avenir, il ne leur appartient pas de retourner en arrière et de remettre un fait aperçu en lumière. Il faudrait, ce qui n'arrive pas, qu'il reparût lui-même et se découvrit de nouveau. Le fait qui, à son passage dans le présent, échappe à l'observation, échappe aussi à l'histoire; et il n'est ni induction, ni généralisation, qui soit en droit de le ressaisir et de le lui rendre.

Mais si jamais l'observation est souveraine et s'impose à l'histoire comme son unique et indispensable instrument, c'est lorsqu'il s'agit du monde intime. Sur ce terrain, point d'autre procédé légitime que l'observation, et l'observation personnelle. J'appelle observation personnelle celle de l'observateur sur lui-même, comme

j'appelle observation étrangère celle de l'observateur sur la nature et sur autrui.

Nul doute que l'observation personnelle ne soit parfaitement en mesure d'apercevoir et d'atteindre les faits intimes. Etablie au fond des consciences, elle trouve accès dans leurs plus sombres replis ; elle y découvre les plus impénétrables secrets ; elle n'est, en un mot, que l'âme elle-même s'étudiant et se saisissant dans le mystère de sa vie intime.

C'est assez dire que le seul cas où l'observation soit réduite à une impuissance absolue, c'est quand l'âme perd connaissance d'elle-même, et, comme sortie de ses voies, en proie au trouble, à la fureur, à l'ivresse, reste égarée ou anéantie. Mais, pour être dès lors inintelligente et aveuglée, cesse-t-elle d'être cause, de vouloir et d'agir ? Sans parler des existences privées, combien de fois l'ivresse, la fureur, la folie, ont régné sur le monde et présidé à ses destinées ! Celui-là c'est Cambyse, celui-ci Caligula, cet autre Vitellius ou Charles VI, ou Paul de Russie : spectacle assurément dramatique que celui de ces âmes violemment agitées, mais spectacle fermé pour l'histoire, qui ne saurait en parler sans tomber dans le roman.

En somme, à de rares exceptions près, tout homme a le pouvoir de se regarder et de se voir. Malheureusement, il ne s'ensuit pas qu'il le fasse. La chose la plus difficile et la plus rare est toujours de se connaître soi-même. Combien peu font retour sur leur propre cœur et songent à se considérer dans leurs actes et dans leurs pensées. Dans

la vie, ce qui nous frappe le moins, c'est nous-mêmes, ce que nous voyons, ce que nous faisons tous les jours. Plus les événements nous sont familiers, plus nous sommes en mesure de les observer, moins nous avons l'idée de le faire. Pour éveiller et fixer notre attention, il faut, en quelque sorte, qu'ils nous secouent, qu'ils nous étonnent par quelque contraste, par je ne sais quoi d'inaccoutumé et de saillant. Une poutre en son lieu et vue chaque jour nous échappe ; une paille hors de sa place nous frappe. Cependant, les faits marchent et se succèdent. Le moment présent, l'heure à peine écoulée, ce que nous venons de dire, ce que nous venons de faire, tout cela disparaît sans retour, et tout cela, c'est de l'histoire ; trait important pour elle de caractère privé ou de mœurs nationales, ou d'opinion populaire. Que si nous jouons un rôle dans le monde, si nous sommes de grands personnages, sans doute cette action, cette parole, cette opinion éclairerait l'histoire. Nous la laissons tomber sans y prêter attention, et, comme M. Jourdain faisait de la prose, nous faisons de l'histoire sans le savoir.

Il semble même que les puissants de la terre aient encore moins que nous, simple peuple, le goût et le loisir de s'observer. Je vois bien au théâtre de graves personnages se livrer à la plus minutieuse psychologie ; mais les personnages du théâtre ne sont pas ceux de la vie réelle. Pour un Marc-Aurèle, et encore c'était un philosophe, qui s'occupait sous la pourpre d'étudier son caractère et ses actes, combien de ces grands de la terre, rois, ministres, généraux, tribuns, qui se-

raient fort étonnés de leur histoire et d'eux-mêmes, si un fidèle miroir leur en présentait tout à coup l'image. Ils vivent sans s'inquiéter le moins du monde de savoir quelle est leur vie, s'en doutant à peine, passant des affaires et des passions du jour aux affaires et aux passions du lendemain, peu soucieux de leurs contemporains, moins soucieux encore de cette postérité dont nous les menaçons quelquefois, ne songeant même pas qu'il y ait une histoire pour s'occuper d'eux, et des historiens pour reconstruire leur vie et la raconter aux autres hommes.

L'histoire, en vérité, doit beaucoup à tous ceux, petits ou grands, qui ont l'attention de penser à elle et observent à son profit ce qui se passe dans le secret de leur cœur. Qui donc lirait dans l'âme humaine les mystérieuses pensées qu'elle recèle ? Qui saisisrait, dans cette impénétrable retraite, les secrètes passions qui s'y dérobent ? Qui sait, que Dieu et moi, ce qui se passe dans mon âme, ce que je sens, ce que je veux, ce que je pense ? Et s'il n'entre ni dans mes habitudes, ni dans mes goûts de m'observer et de m'étudier moi-même, qui donc substituera sa conscience à la mienne, et se flattera de m'apercevoir et de me connaître ?

Qui ? Mais cette observation étrangère que vous semblez taxer d'impuissance, mais les peintres de caractère et de portraits, un Tacite, un Saint-Simon. Parce que vous ne vous voyez pas vous-même, croyez-vous n'être vu de personne, comme ces oiseaux du désert, qui se cachent la tête derrière un arbre et, n'apercevant plus le chasseur, croient n'être plus aperçus de lui ? En vain vous vous

échappez à vous-même. Vous n'échapperez pas à ces admirables génies, dont l'œil pénétrant traversera tous les voiles et saisira, dans les intimes replis de votre âme, vos plus secrètes pensées, vos impressions les plus obscures, vos intentions les plus mystérieuses. Voyez Tibère : Tacite n'a-t-il pas lu dans son âme ce qu'il cachait au monde entier, et peut-être se cachait à lui-même ? Et ce que Tacite a fait pour Tibère, combien d'autres l'ont fait pour tant de souverains et de ministres, pour tant de cités et de nations, dont l'âme, en quelque sorte ouverte, a été étalée devant nous ?

Oserai-je en demander pardon à tous ces peintres de l'intérieur des âmes, à tous ces écrivains qui nous y introduisent à leur suite, même à cet admirable Tacite, qui semble si clairvoyant et si vrai ? Mais leurs assertions me laissent en doute. Voici devant nous une âme humaine. Cette âme ne s'observe pas, ou, si elle s'observe, elle renferme ses observations en elle-même, et rien ne les trahit au dehors. Je la regarde comme un retranchement impénétrable, où mon œil ne saurait percer. Le vôtre est plus pénétrant, et vous êtes sans doute plus habile. Vous apercevez et vous m'affirmez que telle chose se passe dans cette âme, qu'elle a telle pensée, tel désir, telle volonté. Vous n'en doutez pas et vous me défendez d'en douter. Et si je vous répons : Qu'en savez-vous ? Si, à chacune de vos assertions, je réplique : Hypothèse arbitraire ! portrait de fantaisie ! jugement téméraire ! à votre tour, que répondrez-vous ? Vous en avez un indice certain. Vous

l'induisez d'un signe évident, de cet autre fait bien connu, de cette manifestation extérieure. Je vous arrête encore; et si probable que soit votre induction, je nie sa légitimité et son droit de rien affirmer.

Induction, c'est supposition, et supposition, c'est doute. Lors même que vous rencontreriez la vérité, ce qui est possible, vous n'avez aucun moyen de vous en assurer et de m'en convaincre. Des fameuses paroles de Henri IV : « Paris vaut bien une messe », vous induisez qu'en se convertissant au catholicisme, ce prince céda beaucoup moins à la conviction religieuse qu'à une nécessité politique. C'est une opinion fort répandue, ce n'est pas celle de tout le monde. J'admets que vous ayez raison. Comment le prouver à des contradicteurs décidés? comment leur fermer la bouche? Vous-même, vous croirez-vous autorisé à rien affirmer? Nécessairement vous devez rester dans le doute. Pour vous en tirer, il ne faudrait rien moins qu'une déclaration positive de Henri IV, c'est-à-dire de l'âme elle-même où le fait s'est produit, et qui, seule, a pu le connaître avec certitude.

A coup sûr, si le respect que l'histoire se doit à elle-même ne la condamnerait à la réserve la plus rigoureuse, si elle pouvait oublier la distance immense qui sépare de la certitude la probabilité la plus séduisante, les moyens en dehors de l'observation personnelle ne lui manqueraient pas pour serrer le fait de si près qu'on serait tenté de le croire atteint et saisi. Si libre qu'il soit dans son origine et sa marche, ce fait a pourtant certains

caractères qui le déterminent, certaines limites qui l'enserrent. Si nous ne savons pas ce qu'il est, nous savons souvent ce qu'il n'est pas, mieux encore ce qu'il pourrait bien être. Nous ne dirions pas : C'est ceci. Nous pouvons dire : C'est ceci ou cela. Une analyse clairvoyante, une induction sagace, une méditation profonde, en écartant l'une après l'autre les hypothèses inadmissibles, en discutant et en réduisant peu à peu, par élimination, les suppositions plausibles, isolent enfin, et dégagent, sinon la réalité, tout au moins ses alentours. Ainsi la conversion de Henri IV n'a eu évidemment pour motif que la conviction religieuse ou la nécessité politique. C'est beaucoup déjà d'en arriver là. Mais s'il faut marcher en avant, faire le pas décisif, choisir entre les deux motifs, qui l'osera? Les plus hardis, quand il ne sont pas des aventuriers, ne s'y risquent pas. Ils laissent la question sans la trancher. N'est-ce pas le plus souvent sous la forme dubitative que Tacite lui-même avance ses conjectures? Ne l'oublions pas, nous, lecteurs, et ne soyons pas plus affirmatifs que lui. Disons-nous que nous sommes aussi près que possible de la vérité, mais encore éloigné d'elle de toute la distance qui sépare la probabilité de la certitude. Ce n'est pas la même chose, assurément, d'avoir empoisonné Germanicus ou de s'être réjoui de sa mort, de s'être converti par politique ou par conviction religieuse.

Il faut en revenir aux principes et s'y tenir. Pour tous les faits du monde intime, l'observation étrangère, si clairvoyante qu'elle soit, ne peut suppléer l'observation personnelle. Pour arriver à

la certitude, elle est obligée de la consulter. Elle-même n'enfante que le doute. Or, l'histoire, rappelée à sa définition rigoureuse, ne souffre le doute en aucune façon. Un fait qui ne peut être affirmé n'est pas un fait historique.

Mais savez-vous donc où votre principe vous conduit? Savez-vous qu'il ne tend à rien moins qu'à dérober à l'histoire la vie intime, non-seulement de la plupart des hommes, mais encore, par une conséquence nécessaire, des cités elles-mêmes et des nations? Car les cités et les nations n'étant que des collections d'individus, comment connaît-on d'un grand nombre d'hommes pris ensemble ce qu'il est impossible de connaître en particulier de chacun d'eux? Si j'ignore l'opinion intime de chacun des Parisiens, comment saurais-je l'opinion intime de Paris? A quelle extrémité me réduisez-vous? Vous établissez en principe que les individus et les peuples ne s'observent guère, et vous nous défendez de rien admettre de leur vie intime qu'ils n'aient eux-mêmes observé. Que saurons-nous donc, je ne dis pas seulement de la politique, des conseils secrets, des méditations silencieuses de tant d'hommes publics, mais encore des impressions générales, de la volonté, des sentiments, des croyances des nations? A force de redouter pour l'histoire, quant aux faits du monde intime, les assertions téméraires et mal fondées de l'observation étrangère, en la réduisant rigoureusement à l'observation personnelle, ne la réduisez-vous pas à une ignorance presque absolue?

N'est-ce pas bien plutôt la réduire à son rôle et

la maintenir dans ses voies ? Comme le juge au témoin, nous lui demandons la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Un fait authentique, si insignifiant qu'il puisse être, a plus de prix à nos yeux que la plus ingénieuse hypothèse, et nous donnerions toutes les conjectures de Tacite pour le moindre aveu de Tibère. Si jamais l'observation étrangère a pu s'égaliser à l'observation personnelle, c'est à coup sûr entre les mains de cet admirable écrivain. Mais n'est-il pas lui-même la meilleure preuve qu'elle ne suffit pas à l'histoire et ne peut enfanter la certitude ? Serais-je le premier à accuser Tacite d'avoir noirci et calomnié Tibère ? Et si la justice éternelle nous chargeait de prononcer nous-mêmes sa sentence à l'impénétrable empereur, voudrions-nous la porter sur la seule foi de son historien ? Qui sait ce que l'histoire apprendrait à la confrontation de l'accusateur et de l'accusé ? N'y a-t-il pas un immense inconvénient et une souveraine injustice à employer un procédé qui expose l'écrivain à être un calomniateur et le personnage une victime de la calomnie ? On ne doit aux morts que la vérité, mais sans doute on la leur doit tout entière ; et, s'ils ne sont plus là pour se défendre, ce n'est pas un motif de profiter de leur absence et de les charger d'imputations mal fondées. Contentons-nous des crimes et des méchancetés authentiques. La liste en est encore assez longue, et nous n'avons besoin de prêter de mauvaises pensées ni à Tibère, ni à Louis XI, ni à tant d'autres.

Je dirai plus : c'est presque un bonheur pour l'histoire que la perte de ces faits criminels et dé-

testables. Trop souvent l'humanité déshonorée, se sentant la rougeur ou une tache sanglante sur le front, a poussé le cri de L'Hospital : *Excidat illa dies ævo!* et dans sa douleur invoqué l'oubli ! Elle aurait voulu anéantir une honteuse page de l'histoire. Ne regrettons pas les ténèbres où se déroulent ces faits détestables ; et, s'ils échappent à la justice des hommes, laissons-les à la justice de Dieu. Mieux vaut encore perdre avec eux ce qui consolerait et relèverait l'humanité, tous ces trésors de généreuses pensées et de secrètes vertus ensevelies dans les âmes modestes. Ces âmes nous sauraient elles-mêmes mauvais gré de parler d'elles et de porter la lumière dans les ombres où elles se cachent. Si elles doivent être louées, elles ne veulent l'être que le moins possible, et rien que de leurs vertus authentiques. Nous ne tromperons pas leur noble désir. Pour le bien comme pour le mal, nous craignons toujours d'ajouter ou d'ôter à la réalité. Dès qu'il s'agira de l'intérieur des âmes, sans confiance dans l'observation étrangère, nous ne voudrons rien tenir que de l'observation personnelle.

Que si cette réserve nous réduit le plus souvent à une entière ignorance, nous n'en serons pas étonné. Même après les témérités où ils se sont laissé entraîner, les historiens n'ont rien ou presque rien à nous dire sur la vie morale de l'immense majorité des personnages historiques ; je ne dis pas seulement des personnages secondaires, mais de ceux qui jouent les grands rôles et remplissent les premiers rangs. Sans même remonter dans les vieux âges pour y chercher un

Sésostris, un Cyrus, un Alexandre, que savons-nous à cet égard des hommes d'hier, des hommes d'aujourd'hui ? Les gens en place nous occupent fort. Nos journaux sont remplis de la politique et des sentiments que nous leur prêtons. Chaque jour la télégraphie électrique nous apporte sur eux mille nouvelles. Mais la rapidité en est moins grande encore que la fausseté ; et, en réalité, retranchés dans l'impénétrable asile de leurs cœurs, nos contemporains eux-mêmes nous échappent. Ils ne laissent découvrir que la moindre partie de leur âme. Ils nous cachent, dans ses profondeurs, d'importants secrets, que le monde souvent ne saura jamais.

Quant aux cités et aux nations, tout ce que nous venons de dire des individus s'applique encore bien plus à elles. C'est chose fâcheuse pour ces peintures générales, où d'habiles mais téméraires écrivains affirment les sentiments, la croyance, la volonté de tout un peuple. Les cœurs pour eux n'ont pas de secrets. Ils connaissent tout ce qui s'y passe. D'un coup d'œil ils devinent une nation. Ils nous disent, avec assurance : Le peuple le sentait, le peuple le voyait, le peuple le voulait. Et leur style est parfois si séduisant, que nous nous laissons entraîner à les croire, et qu'il nous faut réfléchir pour nous demander comment ils le savent et s'ils ont pu le savoir. L'induction est, à l'égard des masses encore plus qu'à l'égard des individus, une occasion constante d'erreur. Combien s'y sont laissé prendre, et des plus habiles ! Ils se croyaient sûrs d'avoir saisi la réalité. Ils affirmaient que l'opinion publique était pour eux,

et l'opinion publique leur donnait à l'instant même un cruel démenti. Terribles catastrophes de tous les pays et de tous les âges ! Elles nous étonnent et nous émeuvent sans nous instruire ; et, sur les ruines des empires, nous employons le procédé qui les a perdus. Nous demandons à l'induction des lumières qu'elle n'a pas fournies à ses victimes, ou qui n'ont été pour elles que le feu follet des légendes, entraînant le voyageur abusé vers les marécages et la mort.

L'opinion publique, la disposition des esprits, le fond des âmes, immense inconnue, que, pour les sociétés anciennes si obscures, les sociétés modernes si vastes et si complexes, il est rarement donné au sens le plus pénétrant et le plus droit de dégager avec certitude, — complaisant mirage qui, sous les apparences de la vérité, ne présente à l'observateur que les illusions mêmes dont se repaît son imagination exaltée. Dans la vie présente, au moins le lendemain est-il là pour réaliser ou démentir les hypothèses de la veille. Mais dans le passé, dans l'histoire, quand la tombe garde le secret des cœurs, comment espère-t-on l'en avoir tiré ! Ne voit-on pas que l'on étend à plusieurs, à tous, ce qui n'est connu que pour un seul, tout au plus pour deux ou trois ? qu'on s'appuie sur la logique pour établir ce qu'il y a de moins logique au monde, les sentiments et les passions des hommes ? *Tot capita, tot sensus* ; et cependant, parce que l'on connaît ou l'on croit connaître deux ou trois citoyens d'une ville, on prétend connaître la cité entière. Le récit s'avance résolument sans s'inquiéter, sans se douter même

du terrain mouvant où il se risque, du fragile appui qui le porte. Procédés bien sûrs, en effet, et bien légitimes que les siens ! Les individus passent types, le particulier se généralise, l'impersonnel se glisse dans la phrase : il s'établit et demeure. Ce n'est plus il ou elle, ceux-ci ou celles-là, des personnes distinctes, connues, comptées ; c'est on : on voulait, on croyait, on sentait.

Est-ce à taxer d'illégitimité toute peinture individuelle ou générale des âmes, à déclarer le monde intime impénétrable pour l'histoire, à le menacer de n'être plus que le roman, si elle prétend nous y introduire à sa suite ? Ce serait chose en réalité trop fâcheuse ; car le charme est grand de ces peintures et l'intérêt qu'elles présentent l'emporte peut-être sur tout autre. Heureusement l'histoire, quelle que soit la rigueur avec laquelle on la ramène aux règles, n'en est nullement réduite à une pareille impuissance. Le monde intime n'est pas fermé pour elle : elle peut y pénétrer et nous avec elle, mais elle ne le peut que par une porte. Ce sanctuaire reculé n'a qu'une entrée, c'est l'observation personnelle.

On ne saurait donc trop étudier l'observation personnelle, soumettre à un contrôle trop rigoureux ses habitudes, ses ressources, ses défaillances, se trop demander ce qu'il faut qu'elle soit pour inspirer une entière confiance. A-t-elle en somme d'autre garant qu'elle-même, d'autre caution que la sûreté présumable de son atteinte ? Déjà nous la savons très-négligente et très-distraite, abandonnant à leur perte immédiate ou laissant s'altérer une masse énorme de faits. Mais, si peu

qu'elle en sauve, il faut encore savoir comment elle les sauve et à quelle marque nous les accepterons pour authentiques.

Il faut surtout qu'elle fasse preuve de désintéressement; que l'âme, en s'observant, ne s'inquiète que d'apercevoir la vérité, jamais amoureuse d'elle-même, libre de tout égoïsme, aussi empressée à se reconnaître dans ses imperfections qu'à s'admirer dans son mérite, sincérité trop louable pour n'être pas chose fort rare. De nos jours surtout, la noble simplicité de César trouve bien peu d'imitateurs; et, sans l'avouer avec autant d'ingénuité que Cicéron, on se rend à soi-même le service que le vaniteux consulaire demandait à Luccéius. On oublie le mal, on augmente le bien, et l'histoire, au lieu d'un homme public dont on pensait connaître la vie intime et les plus secrets sentiments, ne trouve qu'un héros de théâtre prononçant lui-même et avec emphase son éloge. C'est là le défaut de tous nos mémoires; la vanité s'y rencontre à des doses plus ou moins fortes. Elle les gâte tous, quand elle ne les rend pas ridicules. L'histoire ne peut y puiser qu'avec discrétion et prudence. C'est une de ses sources les plus abondantes. Ce n'est pas, il s'en faut, la plus sûre. Elle commettrait de singulières erreurs, si elle peignait ses personnages uniquement d'après eux-mêmes.

Il faut bien en convenir, quand il s'agit de faits intimes, la question de confiance se pose trop souvent pour l'histoire. Trop souvent sans y voir fort clair, elle doit adopter ou rejeter le témoignage sur le seul crédit de l'observateur. Son uni-

que garantie, c'est la probité qu'elle lui sait ou qu'elle lui suppose. Elle le croit, comme dans la vie journalière nous croyons un honnête homme, sans avoir même la ressource de mettre cette honnêteté à l'épreuve. L'inconvénient est évident et grave. Il entraîne cette conclusion inévitable que le plus sûr encore, pour l'histoire, est de s'imposer une excessive réserve, de se tenir sans cesse sur ses gardes, de ne rien accepter qu'après un contrôle impitoyable, sans rien passer au fait intime, sans le tenir quitte de la plus minutieuse formalité.

Cette réserve est d'autant plus nécessaire qu'il est presque impossible de s'y renfermer et que les historiens, pour s'y tenir, ont besoin d'une attention continuelle et d'une fermeté rare. La meilleure intention ne les sauve pas de fréquents écarts. Il n'en est pas un, si consciencieux qu'il soit, qui ne se laisse entraîner, ne fût-ce que par le mouvement même de la composition et de la phrase. Une stricte exactitude touche de si près à la sécheresse ! Pour arrondir une période, pour relier deux paragraphes, pour animer le récit, on mêle à des faits matériels rigoureusement établis l'affirmation qu'ils provenaient de telle intention ou visaient à tel but, et l'on ne s'aperçoit pas que l'on avance comme certain un fait intime qu'on serait fort embarrassé de prouver. Et c'est ainsi que l'histoire se surcharge d'une immense quantité d'assertions frelatées qui la compromettent auprès des gens sensés, et font passer pour une aventurière la science de l'exactitude et de la vérité. J'ai ouï dire, étant écolier, que, dans

une bibliothèque du roi Louis-Philippe, on lisait ce titre sur des cartons reliés en forme de livres : *De l'état moral et de la politique des peuples avant le déluge*. Que d'histoires à qui s'appliquerait cette épigramme ! Elles ne sont pas sans mérite ; mais l'auteur s'est fait le confident intime de ses personnages et de Dieu lui-même. Il sait ce qu'ont pensé, ce qu'ont voulu les peuples de tout pays et de tout âge. Il nous dit la politique exacte de Clovis, d'Attila, peut-être même de Mardo-Kempad. Il a pour chaque peuple un tableau de l'état des mœurs et des esprits. Il pénètre tout ; il sait tout. Heureux homme, qui lit dans les cœurs, et, comme Dieu, n'y trouve point de secrets !

Ce serait à donner raison à Robert Walpole et à son dédaigneux scepticisme, lorsque, dans sa profonde expérience de la politique et des affaires, il demandait avec ironie comment les historiens arrivaient à en connaître les intimes et secrets ressorts. Madame de Staël l'a dit aussi dans son *Allemagne* : « L'histoire attribue presque toujours, aux individus comme aux gouvernements, plus de combinaisons qu'ils n'en ont eu ». J'ajouterai qu'il est pour l'histoire un moyen fort simple de ne jamais se tromper, c'est de ne jamais rien supposer et de ne dire que ce qu'elle peut en effet savoir. Quelle nécessité pour elle de se faire ainsi la confidente de tous ces hommes qui, au rebours de ceux d'aujourd'hui, se gardaient bien de nous introduire eux-mêmes dans leur âme ? Quand, par une bonne fortune dont je suis le premier à me réjouir, ils ont, de leur gré ou sous la pression des

circonstances, laissé échapper quelque précieuse révélation de l'état intérieur de leur esprit ou de leur cœur, qu'elle s'empresse de la recueillir, qu'elle la conserve avec un soin jaloux, qu'elle en fasse l'ornement et l'intérêt de ses récits. Mais qu'elle ne joigne pas, pour paraître plus riche qu'elle ne l'est, le clinquant à l'or, le verre au diamant. Qu'elle n'en croie, sur les faits du monde intime, que le personnage lui-même ou ses confidants avérés.

C'est en s'avançant avec ces précautions salutaires qu'elle coupera court, dès la racine, aux empiètements d'un de ses plus funestes fléaux, cet esprit de dénigrement et de haine qui, sous l'inspiration des calomnies les plus détestables ou des préjugés les plus absurdes, va flétrissant d'âge en âge les caractères les plus nobles et les intentions les plus pures. Singulier esprit, qui ne peut concevoir un honnête homme dans un adversaire, et croit les imputations justifiées parce qu'elles s'adressent à une opinion différente ou à une nation étrangère. C'est ainsi que des hommes, pleins de patriotisme et d'honneur, sont et restent chargés des accusations les plus absurdes ; que les plus beaux noms de notre histoire se retrouvent souillés et maudits dans d'abominables libelles ; que tout homme en place est, pour le parti qu'il combat ou les intérêts qu'il froisse, digne de mépris ou de haine ; que Henri IV tombe sous le poignard et Louis XVI monte à l'échafaud. Que l'histoire laisse à la vie présente ces tristes écarts de l'humanité. Qu'elle ne se fasse pas la complice de la malignité des partis. Froide comme la justice,

équitable et bienveillante pour tous, elle doit n'accuser que par devoir et ne condamner que les preuves en main. Le vieux proverbe est fait pour elle : Dans le doute, abstiens-toi.

Je ne veux pas de meilleure preuve de l'incertitude qui atteint le plus souvent et fatalement le fait intime que le désaccord des historiens à son égard. Dès qu'ils mettent le pied sur ce terrain, il semble que l'unanimité, cette garantie nécessaire de leur exactitude, soit désormais irréalisable. Ils tombent dans une diversité rebutante, qui naît et se complique sans cesse de leurs préjugés personnels, de ceux de leur école, de leur nation, de leur temps. Que l'auteur soit libéral ou conservateur, protestant ou catholique, Anglais ou Français, le même personnage apparaît sous des traits tout différents. Héros pour les uns, pour les autres il peut être un monstre, et rarement il est lui-même. Je ne sache pas de cause plus efficace au discrédit où tombent, quand ils changent de pays ou de siècle, les livres les plus autorisés à une époque ou chez une nation. Ce qui en eux ne trouve plus confiance, ce n'est pas le corps même des faits, le plus souvent hors de toute discussion, c'est l'esprit qui leur est prêté, la physionomie morale qui leur est attribuée. Pourquoi des historiens comme Bossuet, Rollin, Voltaire, ne sont-ils plus pour nous que d'admirables écrivains, uniquement soutenus par leur style? Ce n'est pas, à quelques exceptions près, pour avoir altéré les faits matériels. C'est pour avoir donné comme historiques des faits intimes, des sentiments, des pensées, des volontés, qu'ils prêtaient à des per-

sonnages et à des peuples, et qui n'étaient que le produit de leurs préjugés ou de leur imagination.

Il faudrait pourtant bien se dire qu'un sentiment, une pensée, une volonté, sont des faits, comme la prise d'une ville ou le renversement d'un empire; que, pour être plus délicats et plus difficiles à établir, ils ne sont pas sans doute dispensés de faire leurs preuves; qu'au contraire, l'historien doit montrer à leur endroit d'autant plus de réserve qu'il se sent sur un terrain plus mouvant. S'il est en désaccord avec les autres, il ne doit s'avancer qu'avec les précautions les plus minutieuses, et surtout ne rien affirmer que sur des preuves incontestables. Il faut toujours en revenir aux principes: un fait sur lequel il y a diversité dans les historiens reste douteux et n'est point, par conséquent, historique.

Si jamais on s'est donné, vis-à-vis d'une âme, cette liberté singulière de nous en faire les honneurs en toute fantaisie, il faut convenir qu'on ne s'est moins gêné avec personne qu'avec Dieu lui-même. Qu'il s'agit de la vie présente ou du passé, Dieu s'est trouvé dans tout événement et toujours, bien entendu, selon le sens de l'auteur. Toute secte, tout parti, quand ils veulent songer à lui, le mettent résolument de leur côté. Il conviendrait mal de trop insister sur une faiblesse de l'esprit humain qui, pour être quelquefois plaisante, a son côté respectable. Les meilleures âmes, les plus beaux génies y succombent. Où Bossuet a passé la borne, qui serait étonné de la passer à son tour? Mais enfin Bossuet l'a passée, et combien d'autres avec

lui qui n'avaient pas la même sublimité pour excuse. Que la Providence gouverne le monde, nous ne sommes pas de ceux qui voudraient le nier; mais il nous déplaît que l'histoire ose placer le doigt de Dieu dans tel ou tel évènement particulier. Il ne lui appartient pas de préjuger la divine pensée, et ce serait une étrange présomption que de se figurer la connaître. Marchons sous l'œil et sous la main de Dieu, mais n'ayons pas cet orgueil de nous croire dans ses secrets.

En résumé, l'histoire aura rempli son premier devoir et remporté son premier triomphe, si elle établit, par un patient et sévère examen, l'exactitude matérielle des faits, qu'ils soient extérieurs ou intimes, sensibles ou invisibles. Il lui est possible d'y réussir, plus sans doute pour les faits extérieurs que pour les faits intimes; mais pour ceux-ci mêmes, en prenant les précautions nécessaires, elle peut se flatter de ressaisir la vérité. Il convient seulement qu'elle procède avec beaucoup de sagacité et, par dessus tout, de réserve. Pour obtenir des résultats sûrs, elle devra ne point se préoccuper d'en obtenir de trop abondants. Elle fera sagement de se reconnaître des limites, de bien savoir où ces limites s'arrêtent, de s'y renfermer scrupuleusement. A cette condition, il se pourra qu'elle dise peu de chose, qu'elle recueille peu de souvenirs; mais les choses qu'elle dira seront vraies et les souvenirs qu'elle conservera indubitables.

CAUSERIE LITTÉRAIRE.

MÉLANGES PHILOLOGIQUES,

par M. Charles LIOTARD,

membre-résident.

I. — Le Charlatan (LA FONTAINE).

J'ai eu l'occasion de faire remarquer plusieurs fois que, si la Fontaine a peu inventé, comme il en convient lui-même (1), il s'est approprié les idées de ses devanciers avec un bonheur, avec une puissance incontestables ; c'est par le sel, la saveur de l'expression, par la vivacité, le relief de la forme, qu'il a presque toujours relevé les sujets dont les textes lui étaient livrés secs et dépourvus d'ornement.

Essayant de glaner à la suite d'une foule de commentateurs, je me suis attaché à rechercher, dans quelque coin ignoré, les idées mères que

(1) Les premières éditions, chez Barbin et Thierry, portent pour titre : *Fables choisies, mises en vers.*

mon auteur favori a si merveilleusement exploitées et transformées; je rencontre aujourd'hui, je ne dirai pas une de ces sources inconnues, mais une reproduction peu connue d'une de ses fables charmantes, *le Charlatan* (1).

J'ai déjà signalé, dans deux précédentes communications, parmi ceux qui se sont livrés à des recherches de ce genre, MM. Guillon et Charles Nodier. J'y ajouterai trois écrivains contemporains qui me paraissent avoir le mieux apprécié et expliqué La Fontaine : M. Hippolyte Taine, dans *La Fontaine et ses fables*, thèse transformée ou développée, et publiée vers 1858; M. P. Soullié, un professeur de l'université, je suppose, qui me paraît aussi avoir remanié une thèse de licence ou de doctorat dans son livre : *La Fontaine et ses devanciers*, 1861; Saint-Marc Girardin, dans un de ses derniers cours à la Sorbonne, d'où est sorti le livre : *La Fontaine et les fabulistes*, en 1867.

Un livre fort curieux encore, sur une donnée toute nouvelle, est celui de M. Franceschi : *Les fabuleuses bêtes du bonhomme*, 1869, où l'auteur prend, à tour de rôle, chaque espèce des animaux que La Fontaine a fait parler et agir; il fait de chacun de ces types une revue spéciale où se développe leur caractère, d'après les rôles divers que leur impose le fabuliste.

Je reviens à mon sujet particulier de ce jour :

(1) *Ciarlare* (d'où *ciarlatore* et *ciarlatano*), parler avec emphase ou avec une faconde fatigante et de mauvais goût, une vaine loquacité, comme le *pître* de la foire; se rattache au latin *garrulare*, équivalent aussi de l'espagnol *hablar*, qui nous a fourni *hableur*.

les diverses formes dans lesquelles s'est produite la fable *le Charlatan*. J'ai dit ailleurs que MM. Guillon, Charles Nodier et P. Soullié ont plus particulièrement indiqué, dans leurs études, les origines ou imitations des fables. M. Guillon indique pour celle-ci :

AVANT LA FONTAINE.

Les auteurs latins : *Poggi facetiæ* (1) : C'est, en effet, le sujet de Pogge, sous le titre de *Asinus erudiendus*, (page 258 de l'édition de 1798, Londini) ; puis Abstemijs, fable 133, de *Grammatico docente asinum*, et Camerarius, fable 36.

DEPUIS LA FONTAINE.

Auteurs français : *Fables et chansons*, livre XI, 42. Richer Martelli, *La boutique à deux sols*, livre I, 18; Bosquillon, conte de *l'Adroit esclave*, dans un recueil imprimé à Paris, 1781. Ce dernier auteur substitue à l'âne un éléphant.

Auteurs latins : Desbillons (2), *Fables à la manière d'Esopé*, livre X, 3.

Nodier se contente de dire, dans une remarque finale : « La Fontaine a tiré cette historiette des faceties de Pogge ». C'est possible, mais le bonhomme n'est plus là pour nous dire où il a puisé l'idée qu'il a si bien élaborée.

Enfin, M. Soullié a trouvé *le Charlatan* dans trois livres inconnus à MM. Guillon et Nodier,

(1) Le Pogge, né en 1380, mort en 1459.

(2) Le P. Desbillons a vécu de 1711 à 1789.

ou non cités par eux, savoir : les *contes de Des Perriers* (1), (milieu du xvi^e siècle) ; les *Heures de récréation* de Guichardin (1573), reproduites par Belleforest, et le *Tombeau de la mélancholie*, publié en 1627. Il est évident, comme dit M. Soullié, que ces recueils se copiaient l'un l'autre, et vulgari-
saient la même donnée.

On pourrait admettre, pour le sujet qui m'occupe, que la pensée mère, la fleur de l'idée appartient à Abstemius, le plus ancien des auteurs cités. M. Ristelhuber, dans son édition de Pogge, énonce que la première version se trouve dans le *Curé Amis*, poème de Strickaër (en allemand), dont on possède un manuscrit du xiii^e ou du xiv^e siècle. Mais j'inclinerais à penser que La Fontaine aura emprunté *directement* son sujet à Des Perriers, dont le récit se rapproche le plus de sa fable par les détails. C'est la nouvelle xc, dans le conteur de la Renaissance, où l'animal à éduquer, au lieu d'un âne, est un singe. Je suis porté à croire, en effet, que, parmi les ouvrages dont La Fontaine pouvait faire sa lecture habituelle, on aurait trouvé les contes de Des Perriers plutôt que les écrits d'Abstemius et de Camerarius, latinistes (l'un italien, l'autre allemand) des xv^e et xvi^e siècles.

Ce que je tiens à ajouter, c'est que *le Charlatan* se rencontre encore dans les *Aventures de Til Ulespiègle*, où il forme le chapitre XXIX, dans la récente publication de P. Jannet. Ce livre,

(1) Des Perriers, valet de chambre de Marguerite de Valois (auteur de *l'Heptaméron*), à peu près comme Molière était tapissier de Louis XIV.

d'origine allemande, dont on connaît plus de cent éditions (et qui a fourni à notre langue les termes « espiègle, espièglerie ») (1) est un recueil de plaisanteries de mauvais goût, souvent ordurières (2), éclos en Allemagne au milieu du x^ve siècle ; on rapporte, sans preuve, sa première apparition en 1483 : la plus ancienne édition connue a été publiée à Strasbourg, en 1519.

Quoi qu'il en soit, c'est parce que le récit contenu dans *Til Ulespiègle* n'a pas été cité par les érudits que j'ai mentionnés ci-dessus, que je me permets de vous le soumettre, et non pas, tant s'en faut, parce que sa forme, dans ce recueil de contes allemands, l'emporterait sur les œuvres similaires.

Revoyons d'abord l'œuvre de la Fontaine (Livre VI, 19), afin de pouvoir mieux juger des points de concordance avec celle de ses devanciers :

Le monde n'a jamais manqué de charlatans ;
Cette science, de tout temps ,
Fut en professeurs très-fertile ;
Tantôt l'un, en théâtre , affronte l'Achéron . .
.....
Un des derniers se vantait d'être
En éloquence si grand maître ,
Qu'il rendrait disert un badaud ,

(1) *Eule*, hibou ; *Spiegel*, miroir ; (*Miroir du hibou*). — Voir le dessin qui termine la plus récente publication, par Jannet, 1866, page 184.

(2) « Scatologique » est le mot du jour. — Ce livre se placerait dans la classe que la Bibliographie consacre aujourd'hui à ce qui est devenu une forme de la littérature.

Un manant, un rustre, un lourdaud.
Oui, Messieurs, un lourdaud, un animal, un âne.
Que l'on m'amène un âne.....

Voici notre personnage qui entre en scène :
C'est ainsi que la Fontaine excelle à animer ses récits en substituant au narrateur l'acteur lui-même, qui se dresse et fait une apparition saisissante. — Le conte devient alors tantôt une comédie, tantôt un dialogue plein de verve et d'entrain.

Le prince sut la chose; il manda le rhéteur.
J'ai, dit-il, dans mon écurie,
Un fort beau roussin d'Arcadie;
J'en voudrais faire un orateur.
Sire, vous pouvez tout, reprit d'abord notre homme.
On lui donna certaine somme;
Il devait, au bout de dix ans,
Mettre son âne sur les bancs;
Sinon, il consentait d'être, en place publique,
Guindé la hart au col, étranglé court et net.

.....
Quelqu'un des courtisans lui dit, qu'à la potence
Il voulait l'aller voir, et que, pour un pendu,
Il aurait bonne grâce et beaucoup de prestance.
.....

Notons ce dernier épisode comique, que nous retrouverons dans des Perriers, et pas ailleurs, et sur lequel j'appuie mon opinion, que des Perriers a été l'initiateur direct de la Fontaine :

L'autre reprit : Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, *nous mourrons*.
Il avait raison; c'est folie
De compter sur dix ans de vie.

Soyons bien buvants , bien mangeants ,
Nous devons à la mort de trois l'un , en dix ans.

Nous retrouvons, dans cette conclusion peu orthodoxe, le disciple de Rabelais, l'ami de Chappelle, le bon vivant : Il n'a plus rien à faire ici avec l'auteur original auquel il a emprunté son thème ; il est lui-même, ami de la bonne chère et de la vie facile, le *far niente* (1).

La pensée philosophique, excellente par elle-même, m'est un peu gâtée par cette profession de foi du viveur insouciant.

Si j'osais m'arrêter quelque peu à la forme, et risquer une chicane de grammaire, je ne sais si je ne trouverais pas quelque chose à reprendre à l'expression plurielle *nous mourrons*, à la suite de l'alternative : le roi, l'âne *ou* moi ; il est certain que la pensée résultant de l'emploi de la particule exclusive *ou*, c'est que un — un seul des trois — disparaîtra dans dix ans et rompra ainsi le marché. Le singulier est adopté dans la plupart des œuvres similaires, — *un de nous, un des trois mourra* eût été plus exact, plus correct. — Mais, passons ; je suis depuis longtemps décidé à adorer dans la Fontaine jusqu'à ses négligences.

Examinons maintenant l'œuvre des conteurs du

(1) Cf. La chanson de *Désaugiers* .

Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Amis, passons-le gaiement...

Et la boutade ravissante, chef-d'œuvre de notre confrère *Bigot*.

Dé qué ser dé sé chagrina ,
Bou Dion ! la vido es ben proun courto...

UN VIEL CÉBAN.

moyen-âge et de la Renaissance, de ceux que je suppose avoir été les plus familiers de la Fontaine.

Le Pogge, dans son latin, est court, aride et sec, comme Esope ou Phèdre; il manque de développement et de souffle; il n'y a dans son conte qu'un germe dépourvu de gaieté, d'animation; il ne fait point tableau. Je ne m'arrêterai pas à ce récit, que j'ai signalé à sa place dans le livre des facéties, sous le titre : *Asinus erudiendus*

Le conte de des Perriers, au contraire, est plus animé, plus intéressant, plus fertile en incidents. Le texte en est trop long pour être inséré ici; j'ai détaché seulement la circonstance qui a dû inspirer un même détail de scène dans notre fabuliste.

Un Italien s'est chargé de faire parler, non pas dans *dix* ans, mais dans *six*, un singe dont l'intelligence excessive a frappé un abbé, son propriétaire. — Le marché ne tient pas, parce que l'Italien ayant emmené le singe, sous prétexte de se livrer à l'écart à son éducation, l'abbé ne peut pas supporter la privation de ce gentil animal et en demande le retour avant le temps.

Voici une partie du texte :

« Ne parlez point de la despence, dit l'abbé,
» . . . parlez seulement du temps. Conclusion : il
» demanda six ans de terme, à quoy l'abbé se
» condescendit et luy fait bailler le singe en pen-
» sion; dont l'Italien se fait avancer une bonne
» somme d'escuz. . . et pensez que tous ces pro-
» pos ne furent point démenez sans apprester à
» rire à ceux qui estoient présens; lesquels, tou-

» tefois, se réservoient à rire pour une autre fois
» tout à loisir... Mais les Italiens qui estoient
» de la connoissance de cest entrepreneur s'en
» portèrent bien faschez... et pour ceste *singeo-*
» *pédie*, ils avoient peur de perdre leur réputa-
» tion. — A ceste cause, quelques-uns d'entr'eux
» blasmèrent fort ce magister, luy remonstrant
» qu'il déshonoroit toute la nation par ceste folle
» entreprise... et que, quand il seroit venu à la
» cognoissance du roi, on luy feroit un mauvais
» party... Quand cest Italien les cust bien es-
» coutez, il leur respondit : Vous n'y entendez
» rien... J'ay entrepris de faire parler un singe
» en six ans ; le terme vault l'argent et l'argent, le
» terme. Ils viennent beaucoup de choses en six
» ans. Avant qu'ils soient passez, ou l'abbé
» mourra, ou le singe, ou moi-mesme par adven-
» ture : ainsy j'en demeureray quitte... »

Voilà-t-il pas toute la mise en scène du *Charlatan*? Ce n'est pas sous forme ironique que les assistants prévoient et envisagent le châtiment ; ils craignent pour l'honneur de la nation. Mais l'idée est là, et la Fontaine s'en empare et l'emploie à sa guise :

• Quelqu'un des courtisans lui dit qu'à la potence
Il voulait l'aller voir.....

Arrivons enfin à ce mauvais plaisant sorti de la lourde Allemagne; son récit est plus primitif, moins alerte que celui de des Perriers; il nous reporte et il confine presque à l'époque des fabliaux. On trouvera d'ailleurs, sous la plume de M. P. Jannet, la froideur et le défaut de grâce

d'un traducteur qui s'efforce de rester textuel.

Je me borne à y renvoyer mes auditeurs, et je conclus de cette revue comparative que le prédécesseur immédiat de la Fontaine, pour sa fable *le Charlatan*, doit être des Perriers, lequel a pu lui-même s'inspirer soit de Pogge, soit de Ulespiegel (1).

II. — Curiosités étymologiques.

SEMAINE.

D'où provient et comment s'est formé ce mot, représentant notre période de *sept* jours? Evidemment de *septimana* (septmaine), dérivé de *septem*. Mais le latin *septem* n'étant que la reproduction du grec *hepta*, lequel a donné directement au français « heptarchie, heptameron » ; hepta n'étant que très légèrement altéré dans les deux premières syllabes de *hebdoma*, par l'adoucissement ordinaire et très-naturel des consonnes dures *p*, *t*, transformées en *b*, *d*, on en conclut que notre mot *semaine* nous est arrivé en droite ligne de la forme grecque *hebdoma*. Le radical grec *hebd* nous donne, sans répugnance, le radical latin *sept*. Il suffit de peser un peu fortement sur l'aspiration initiale *h*, et de considérer la concordance des consonnes fortes et douces correspondantes, des labiales *b* et *p* et des dentales *d* et *t*.

Remarquez en outre l'ancienne orthographe de

(1) Cf. *l'Intermédiaire*, VII, 395, 449, 510.

semaine, en remontant par exemple aux premières éditions du poème *la Sepmaine*, de du Bartas (*Chouet*, 1581), vous retrouverez la forme « *sepmaine* », où le rétablissement du *p* nous remettra sur la trace de *septem* et, par conséquent, de *hepta* et de *hebdoma*; d'où la conclusion, choquante au premier abord, que *hebdoma* (d'où *hebdomadaire*) et *semaine*, malgré les différences de son, de forme, malgré l'absence actuelle d'éléments communs, non-seulement présentent le même sens, expriment la même idée, mais ne sont qu'un seul et même mot.

Notons à ce propos le singulier abus de langage qui consiste à faire une semaine de *six* jours, en disant : les *jours* de *semaine* pour les jours ouvrables ou de travail, le dimanche excepté ; ou *pendant la semaine*, j'ai touché ma *semaine*, la solde de *six* jours. — Ce n'est pas seulement dans la classe ouvrière qu'on relève journellement cette locution incorrecte : je l'ai rencontrée, et cela est bien autrement regrettable, dans un livre fort bien écrit. « Le lendemain, j'y revins en » cachette; car c'était le grand bois, interdit dans » les *jours* de *semaine*, et où je ne devais jamais » aller seule ».

(Daniel Stern, *Mes souvenirs*, éd. 1877, p. 84).

BOUCHON.

Bouchon, dans le sens de cabaret, doit son nom au rameau vert appendu sur la porte en guise d'enseigne. L'emploi de ce mot n'a qu'un rapport

très-éloigné avec la bouteille dont on y fait sauter le bouchon : cette dernière expression ne paraît d'ailleurs applicable qu'aux boissons gazeuses, le champagne et ses analogues ; car dans les cabarets dits *bouchons*, les bouteilles de vin grossier se décoiffent sans difficulté et sans éclat.

On reconnaît facilement dans *bouchon* une altération de *buisson*, tiré lui-même de *buxus*, buis, rameau de buis. Après tout, que le rameau soit de bûis ou emprunté à tout autre végétal, il n'en sera pas moins un *bouchon*, par catachrèse.

Maintenant je rentre dans la forme *bouchon*, objet servant à boucher bouteille ou carafe : mais il ne faudrait pas se laisser séduire par un rapport de forme avec le buisson de tout à l'heure. On dit, il est vrai, un *bouchon* de paille, d'où provient *bouchonner* un cheval ; et ici, *bouchon* de paille équivaut à buisson, fagot de n'importe quoi : on se représente ainsi une poignée d'herbes sèches, quelle qu'en soit la provenance ou l'espèce, pouvant se doubler ou se ployer de manière à fournir un torchon ou un bouchon dont on bouchera, au besoin, un trou pour empêcher l'écoulement des eaux d'un bassin, d'un évier. Mais malgré la relation d'idées qui peut conduire de *buisson*, touffe de buis, à *bouchon* dans le sens d'objet servant à boucher, il vaut mieux rattacher *bouchon*, dans ce dernier cas, à *bouche* (*bucca*), d'où dérivent *boucher*, *déboucher*, *emboucher*, *embouchure*.

Il y a donc bouchon et bouchon, mieux qu'il n'y a fagot et fagot.

DU BARTAS, et autres lieux.

J'ai nommé tout à l'heure, en parlant de la se-mainne, le poète *du Bartas*, dont le nom de famille était Saluste, et dont les vers ne sont pas aussi durs que le nom.

Ce nom, comme une foule de noms propres, ajoute au nom patronymique une espèce de titre ou de désignation accessoire empruntée au sol ou à quelque autre accident de la nature. On a dit du Bartas, comme du Taillis, du Buisson, du Plessis, de l'Arbre, de la Feuillade, de la Branche, du Mont, de la Vigne, de la Pierre, de la Chaussée, etc., et une foule d'autres analogues.

Qu'on se rappelle la plaisanterie de Molière (*Ecole des Femmes*) sur la transformation du nom d'Arnolphe en M. de la Souche :

Je sais un paysan, qui s'appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Du Bartas (notre ami Bigot le sait bien) se rattaché à notre buisson de tantôt :

Ay barula dins li bartas.

Le *bartas* se rencontre sur le sol pierreux de nos garrigues, où s'entremêlent les buis et les maigres touffes de chêne vert (1).

L'abbé de Sauvages insinue, dans son *Diction-*

(1) *Aubertas* (glossaire du centre de la France), ronces, épines, toute végétation d'arbrisseaux sauvages, croissant dans les lieux abandonnés.

Barta (en roman), même sens.

naire, que Saluste, seigneur du Bartas, devait être languedocien, ou tout au moins méridional, et que, de nos jours, il se serait appelé du Buisson ou du Taillis.

Pourquoi ne dirais-je pas un mot par occasion de notre bois des *Espais*, recouvrant un terrain un peu plus favorisé, et qui appartient à un autre de nos confrères (J. Gaidan) ? Ce nom indique, en effet, un endroit des garrigues où la nature a été un peu plus prodigue de végétation : *Spissus*, *Espais*, *Espais*.

En partant de *Spissus*, *Espais*. et continuant ma chasse à l'idée, qu'il me soit permis de prendre, dans une certaine mesure, la défense de nos concitoyens les moins chargés de littérature, auxquels on reproche de prononcer une *estatuë*, un *espectacle*.

Ils sont nombreux, les mots allongés de cette voyelle *e* mal sonnante, quoique produits d'un primitif grec ou latin commençant par un *s* :

<i>Scala</i> a donné	eschelle ;
<i>Scola</i> a fait	escole ;
<i>Scabellum</i> fournit	escabeau ;
<i>Status</i> ,	estat ;
<i>Spissus</i> ,	espais ;
<i>Skourios</i> ,	escureuil ;
<i>Smaragdus</i> ,	esmeraude ;
<i>Spada</i> ou <i>spatha</i> ,	espée, espadon ;
<i>Spes</i> ,	espoir, espérance.

C'est le plus grand nombre : *statuë*, *spectacle*, *spectre*, font exception.

Ces braves gens suivent donc une pente très-naturelle qui disent : une *estatuë*, comme on dit

un *escabeau*, et qui appellent *espeluca* ou *lis espeluca* la belle grotte (*spelunca*) que les curieux vont admirer près du Gardon, sur le territoire de la commune de Dions.

III. — De quelques termes employés à contre-sens, ou dont la signification a été altérée inconsciemment.

INCOMMENSURABLE, INCOMMUTABLE.

Je ne suis point mathématicien; un professeur de quelque mérite a fait de vains efforts pour tourner mon esprit vers l'étude des sciences exactes; j'ai pourtant retenu quelque chose de son enseignement, fondé sur la philosophie des mathématiques et sur les préceptes de Lacroix, qu'il tenait en haute estime: c'est la passion de l'exactitude et de la précision dans les formes du langage; et je me rappelle parfaitement, à trente ans de distance, que le mot *incommensurable*, employé abusivement dans le sens d'*immense*, ou qui échappe à toute mesure, avait le don d'exaspérer mon cher maître.

Cette distinction a été parfaitement établie, dans les colonnes de *l'Intermédiaire*, par un des écrivains pseudonymes qui concourent à la rédaction de ce recueil, et qui signe xxx. J'y renvoie mes auditeurs. (Voir VII^e vol., col. 416). L'auteur établit, en résumé, que « *incommensurable* » est un terme relatif et non absolu, comme l'indique sa formation étymologique. Les *dimensions* n'ont rien à voir dans ce mot; il ne s'agit que des *proportions*. Il signifie : *qui ne peut pas se mesurer avec*

un autre objet, c'est-à-dire dont on ne peut pas, au juste, assigner quelle est avec cet autre objet la relation. J'apporterai au débat un autre mot aussi mal composé pour le comprendre dans la même réprobation. Comment se fait-il que personne n'ait fait le rapprochement des mots *incommensurable* et *incommutable*, en voyant surgir, en 1873, dans les discussions sur le septennat, l'expression *incommutabilité*?

La faute est la même dans les deux emplois, et ils doivent encourir la même condamnation : la particule *com* (avec) est aussi déplacée dans *incommutable*, pour exprimer l'idée qu'on a voulu rendre d'un pouvoir qui ne changera pas, qu'on s'interdit de changer dans un temps donné ; sens absolu et non relatif, qui n'emporte aucune idée de comparaison ou de communauté.

Pourquoi ne pas risquer *immutable*, qui rendait exactement, clairement, l'idée d'une chose non sujette à changement?

A peine avais-je écrit ces quelques mots que je rencontre, sous la plume de M. Eugène Gautier, chroniqueur musical du *Journal officiel*, le mot « immutabilité » très-judicieusement employé, à l'exclusion de la particule surabondante *com*.

« Les grands concerts classiques de Bruxelles » ont emprunté aux admirables concerts du conservatoire de Paris la presque *immutabilité* de leurs programmes ».

COMPENDIEUSEMENT.

On croit généralement que cet adverbe signifie *longuement*, et on l'emploie ainsi à rebours et mal

à propos. *Compendium* équivaut à *epitome*, abrégé. *Je vais vous démontrer compendieusement* . . . A ce début, vous vous dites *in petto* : Cet homme va être démesurément long. Point du tout : cet homme veut dire et vous devez entendre : qu'il va vous persuader *en bref*, *en peu de mots*.

Je vous renvoie, pour preuve, au plaidoyer de l'*Intimé*, dans la farce des *Plaideurs*.

L'INTIMÉ.

. Puis donc qu'on nous permet de prendre
Haleine, et qu'on nous défend de nous étendre,
Je vais, sans rien omettre, et sans prévariquer,
Compendieusement énoncer, expliquer,
Exposer à vos yeux l'idée universelle
De ma cause et des faits renfermés en icelle.

DANDIN.

Il aurait plus tôt fait de le dire vingt fois
Que de l'abréger une

Vous voyez que l'*Intimé* a la prétention d'être court. Pourquoi diable aussi un mot si long pour dire : *en bref*? De là l'erreur commune et le contresens habituel.

MIÈVRE. — MIÈVRERIE.

Si vous jetez les yeux sur un compte rendu quelconque de nos dernières expositions de peinture (et je signalerai particulièrement celui de M. Bergerat dans le *Journal officiel 1877*), vous y rencontrerez un mot employé à profusion — *mièvre* — pour qualifier un certain faire délicat, maniéré, trop recherché, ou une intention accusée avec une finesse exagérée, dans les tableaux de

genre ; *mièvrerie*, l'affectation ou plutôt l'afféterie dans la tenue des personnages, une coquetterie de pinceau qui aboutit à la fadeur, à la mollesse et au lâché dans la touche, défaut contraire à la vigueur du pinceau, à la franchise de l'expression.

J'ai quelque raison de penser que nos critiques d'art d'aujourd'hui (MM. About, Montégut, Caro) ont emprunté ce terme, avec une signification que rien ne justifie, au livre du président de Brosses sur l'Italie. J'ai rencontré là, pour la première fois (je regrette de n'avoir pas noté le passage), *mièvrerie*, dans le sens de genre prétentieux, maniéré, pour caractériser une sorte de peinture.

La langue du roman moderne se rend complice de cette altération de sens : *Fades mièvreries, mièvreries sentimentales*. (About, Feuillet.)

Tout autre est, à l'origine, le sens des mots *mièvre* et *mièvrerie* : ils veulent dire « vif, espiègle, gaillard », dans la langue de Molière et de Dancourt (1). Littré définit *mièvrerie* : *vivacité, mêlée de quelque malice*. Il convient donc de lui conserver ou de lui restituer cette signification.

J'apporte à l'appui de cette appréciation des textes peu connus, le premier, puisé dans les *Tours de maître Gonin*, de Bordelon :

Le jeune Gonin, placé chez un maître d'école pour apprendre à écrire, a porté le trouble dans la classe, pendant l'absence du maître, en amusant ses condisciples par ses *tours de souplesse* et ses *espiègleries*. Le maître rentre furieux, et, pour

(1) Molière, dans *le Malade imaginaire* ; Dancourt, dans *les Vendanges de Suresnes*.

rétablir l'ordre, il débute par un soufflet appliqué à tour de bras à maître Gonin, et commande à tous ses camarades d'en faire autant.

« Mais comme ils l'aimaient tous, parce qu'il leur faisait, par son humeur *mièvre*, plus de bien que de mal, ils restèrent chacun à sa place sans dire un mot ».

(*Les tours de maître Gonin*, 1713, t. I, p. 48.)

« Mièvre » se rencontre aussi dans le *Journal de Loret*, avec le sens de « vif, gai ».

Le sieur commissaire Picard,
Qui, sans doute, est un bon gaillard,
Vigilant, agissant et *mièvre*,
L'autre jour, au quartier de Bièvre,
Arêta sept faux-monoyeurs.

(*Muze historique*. Liv. XI, lett. 2.)

J'ajouterai que l'on remarque, depuis deux ans environ, une tendance à donner au qualificatif *mièvre* une nouvelle signification, en l'appliquant à la représentation de l'espèce humaine dans la jeunesse des deux sexes, dont quelques peintres modernes affecteraient de choisir leurs modèles parmi les sujets grêles, chétifs, presque souffreteux. (Type : Maria Abruzzeza, de Jalabert), au lieu de lui attribuer plus volontiers la forme saine, robuste et plantureuse dont on admirait, au Salon de 1876, un type superbe : *la Pêcheuse*, de Vollon. C'est la mièvrerie physique faisant pendant à la mièvrerie de sentiment.

LE SCEPTICISME SCIENTIFIQUE

DE NOTRE TEMPS ;

PAR M. É.-J. PÉRÈS,

membre non-résident.

(Suite).

A Messieurs les Membres de l'Académie du Gard

X.

Le nombre et la numération consistent en la représentation de l'unité, dont l'origine est due à la conception des rapports qui se présentent généralement à la conscience subjective, dans la perception; à l'unité, qu'elle recherche, même pour verser sur le présent la lumière du passé, pour reconnaître celui-ci en celui-là : rapports de qualité et rapports d'identité, dans les choses d'ordre physique ou d'ordre moral. Ce rapport affecte continuellement la conscience, il l'obsède, pourrait-on dire. On vient d'en voir des exemples dans l'identification des effets euristiques et des effets esthétiques, en leur espèce respective.

J'ai traité spécialement du concept numérique

dans un des paragraphes de la section noographique de ma *Noologie* auquel je renvoie mes honorables confrères ; mais je m'en réfère à l'expérience de chacun d'eux, afin de n'avoir pas à insister sur un sujet vulgaire. S'il est tel, il est aussi intéressant au point de vue noologique, par ses rapports avec la question de l'origine et du développement de l'intelligence.

L'origine de l'unité numérique est due, je viens de le dire, à la conception du rapport d'identité objective ou d'identité de qualité existant chez les objets. Mais la formation des noms de nombre, et, par leur consécration en la mémoire, la conception des nombres supérieurs à celui-là, méritent une attention spéciale, en ce que cette étude fait ressortir la valeur d'une espèce de concept, l'espèce phonétique ; et, par elle, celle des concepts de motilité, qui constituent un genre dans la généralité des opérations de cette fonction intellectuelle.

Il est sans doute inutile de faire remarquer qu'en employant ainsi ce mot pour signifier les effets, je parle par métalepse et n'entends pas la cause.

En ce sens concret, je pourrai dire, sans crainte d'équivoque, que le concept numérique n'a pas d'objet physique extérieur au sujet pensant. La notion d'un nombre quelconque a pour toute consistance celle que lui prête son nom, son expression phonétique. L'application du nom au rapport numérique est d'abord arbitraire. La linguistique nous l'apprend, en étalant les diversités du langage numérique qui existent dans l'humanité, dont les souches sont éloignées, distinc-

tes, sans liens de parenté entre elles. Mais, dès que le choix est fait, l'arbitraire cesse, et le langage numérique acquiert la consistance de toutes les formes de l'élocution, dont l'humanité fait usage pour fixer la représentation des qualités objectives, desquelles le concept a déterminé les rapports.

Quand le concept phonétique a consacré la conception des nombres résultant de l'addition de l'unité à elle-même et aux sommes successivement composées de la même manière que le résultat de la première addition, il s'est produit des notions numériques susceptibles d'être utilisées à la perception des quantités qui se présenteront en rapport avec elles. L'échelle numérique sera composée, et ne demandera que d'atteindre à un degré d'extension tel qu'elle puisse égaler l'étendue de la quantité la plus grande et la formuler.

Les notions de l'échelle numérique, fixées par le concept phonétique, valent pour la numération, elles lui rendent le même service dans la représentation de la quantité que celles consacrées, par le concept, pour produire l'effet euristique dans toutes les autres espèces de perception.

La parole et le langage numérique sont deux créations qui diffèrent seulement par la diversité des objets appelés à être représentés auprès de la conscience par des notions, mais tendant également à solliciter auprès d'elle la consécration de l'effet euristique. La parole, en général, s'applique à la représentation de l'infinie diversité des formes qu'affecte la qualité objective, tandis que le langage numérique se borne à faire ressortir, à fixer les rapports de quantité que fait surgir l'ap-

plication de l'unité de mesure aux objets susceptibles d'être divisés, décomposés en parties équivalentes l'une à l'autre.

Effectivement le nombre peut être considéré en lui-même, par abstraction, comme une quantité, en ce qu'il se développe par l'addition de son unité à elle-même et à ses produits successifs; comme la quantité objective déterminée par l'unité de mesure.

La quantité numérique devient ainsi le type commun à toutes les quantités considérées au point de vue concret. Le nombre représente, par l'effet de cette abstraction des particularités du concret, tous les mouvements de la quantité objective: il en est l'expression universelle, rigoureusement vraie. Dès lors, pour faire l'application au concret de toutes les qualités observées dans la quantité numérique, il suffira de donner la dénomination de l'un, de son unité particulière, à l'expression de l'autre. En appliquant ainsi l'abstrait au concret, vous préparez une perception capable de motiver un jugement de qualité avec la plus grande exactitude. Et voici un exemple bien simple de cette combinaison du sens abstrait avec le sens concret employée pour rectifier celui-ci, pour le consacrer. Je l'emprunte à un ordre de faits vulgaire: aux opérations que fait le mesureur, le jaugeur, en appliquant la mesure à l'objet susceptible d'être décomposé. Par l'énonciation de l'unité et du nombre qu'il a obtenu du mesurage, il motive d'une manière incontestable le poids, l'étendue ou toute autre qualité de l'objet en rapport avec l'unité de mesure. Ainsi fait le phy-

sicien, l'astronome évaluant une masse d'après le rapport numérique de la densité de sa matière.

Remarquez ce progrès de l'entendement opéré par l'artifice de la numération. La notion de quantité ainsi fondée sur la conception de l'unité de mesure de l'unité numérique est devenue la représentation la plus sûre de la qualité objective ; et, par suite, la perception motivée par cet artifice est devenue la garantie de la vérité du jugement.

Une notion objective ainsi constituée, par l'association du nom du nombre à celui de la quantité, devient le signe indélébile d'un rapport dont elle garantit l'existence au travers des temps, fondée qu'elle est sur la permanence des lois de la nature.

Mais ce mode de représentation numérique de la qualité par les rapports de quantité pourrait présenter les mêmes inconvénients que nous avons remarqués dans la détermination de l'identité subjective, du moins par l'immense série des effets euristiques que le sujet ne cesse de dérouler dans l'exercice de sa pensée. Si les rapports de quantité signalés par le nombre devenaient trop nombreux, ou, en d'autres termes, si les noms de nombre se multipliaient autant que ce serait nécessaire pour représenter le développement indéfini de la quantité, leur reproduction d'antécédent à conséquent, par réflexion, serait difficile, sinon impossible, accompagnée surtout qu'elle doit être de la certitude de n'avoir pas commis d'omissions, d'interversions des termes de la série. C'est là une condition dont l'accomplissement est nécessaire, pour que le rapport de la perception à

la conception soit certifié exact par l'effet euristique, pour que la perception soit vraie.

C'est la raison pour laquelle les nombres d'une échelle numérique quelconque ont été limités, et, conséquemment, leurs dénominations. Ceux de la nôtre s'arrêtent au dixième, où l'addition de l'unité au précédent donne lieu à la conception d'une seconde espèce d'unité, la dixième, qui, dans la progression suivante, est dénombrée comme la première.

A chaque pas de la progression qui conduit à la formation de l'unité du second ordre, c'est un nom nouveau qui consacre l'existence du nombre intermédiaire aux deux ; mais, dans la progression de la seconde vers la troisième et dans la suite, indéfiniment, c'est par des affixes au radical représentant l'antécédent, que chaque pas du progrès de l'échelle numérique est représenté. La remarque en est facile à faire, malgré les irrégularités qui se sont glissées dans la formation du type de notre numération par unité. Elles sont plus ou moins nombreuses, suivant que la langue maternelle a été plus ou moins altérée dans la descendance d'un peuple à l'autre.

Le type de la numération par unités varie, d'une population à l'autre, par la composition des unités, dont la grandeur n'est pas uniforme ; mais il n'y a pas, que je sache, d'échelle numérique, dans le genre humain, dont la forme de cette composition ne soit identique d'un bout à l'autre de l'échelle.

La composition dans la nôtre est décimale, et la progression décimale aussi.

C'est la formation la plus heureuse, en ce que la multiplication de l'unité antécédente par dix, pour la formation de la subséquente, prête à la représentation numérique une force qui l'égalé à celle du déploiement de la quantité à représenter, sans fatiguer aucunement la mémoire.

La réflexion, par l'effet de cet artifice de la numération, n'a plus à exercer ses forces de représentation que sur une série très-limitée de divers ordres d'unité, dont la puissance va croissant, tandis que leurs diversités sont décroissantes sous la conduite de la raison décimale. La mémoire n'a plus à retenir que la série des nombres de la première unité et celles des unités secondaires, dont la conception est seule une création originale, totalement différente par la dénomination de celles des autres nombres. Quand celles-là peuvent être considérées comme des éléments premiers du langage numérique, les autres dénominations en sont des complexités. Cette remarque a donné ouverture à un progrès, un progrès immense de la langue des quantités. Les Arabes ont l'honneur de l'opération.

Effectivement, puisque la progression numérique procède par le nombre dix et ses puissances, multipliant uniformément l'unité antécédente pour produire la subséquente, il n'est nullement nécessaire d'accroître les noms pour distinguer les nombres l'un de l'autre ; il suffit de les diversifier par des signes graphiques. En s'adressant ainsi à la vue, dont la perception est plus puissante et plus rapide que celle de l'ouïe,

on sert évidemment l'exercice de la conception et conséquemment celui de la réflexion.

On sait que cette invention des Arabes consiste à rendre perceptible par la vue tous les nombres possibles en réduisant les signes au nombre de dix égal à celui des nombres de l'unité première, et les différenciant par la disposition de ces signes à la gauche l'un de l'autre, dans l'ordre de l'écriture pratiquée par les Orientaux ; leur faisant occuper une place correspondante au degré de puissance du nombre représenté, une place homologue à celle occupée par ce nombre dans l'échelle numérique.

Ainsi le mouvement intellectuel de la numération, marqué à l'origine du développement de l'entendement humain par l'effet euristique, devient perceptible à la vue, visible comme les objets physiques, on peut le dire, par cet artifice de la substitution de l'expression graphique à l'expression vocale.

J'ai cru devoir attirer l'attention de mes honorables collègues sur ces particularités d'un progrès dans la perception d'un mouvement intellectuel, facilement observable, et surtout sur le mode qui consiste en la substitution d'un organe de la sensibilité à l'autre ; parce que l'observation de ce fait est propre à répandre la lumière sur d'autres faits de même nature, mais moins saillants, tous ressortissant à l'étude de la noologie. C'est par leurs rapports qu'il est possible d'arriver à la conception de la nature et de la portée de l'entendement ; car *tout est dans tout*, comme le répétait sans cesse Jacotot.

On doit voir déjà que l'effet de l'écriture phonétique est l'analogie de celui de la langue des quantités ; que les formes grammaticales, sans en excepter celles des paradigmes de conjugaison et de déclinaison, rendent, à une notion quelconque, pour la faire entrer à la place qu'elle doit occuper dans la proposition de la période ou du discours, le même service que les formes vocales ou graphiques de la langue des quantités pour faire occuper, par l'unité, dans le discours arithmétique, la place convenable à son degré de puissance.

Les expressions phonétiques et numériques ont également le mérite de rendre, à la sensibilité, des services analogues à ceux que lui rendent le baromètre, pour faire saisir, par la vue, les variations autrement imperceptibles de la colonne d'air atmosphérique; le thermomètre, pour rendre de même perceptibles celles de la chaleur, sensibles mais indiscernables, impropres à subir l'application du langage; et, en général, tant d'autres instruments uniquement inventés pour rendre perceptibles les objets qui ne le sont pas naturellement, et en soumettre les notions aux opérations de la pensée.

La conception de l'âme, qui paraît si difficile à l'un des sceptiques les plus distingués de l'école d'A. Comte, est praticable, par le même moyen que prête à la philosophie l'observation des effets sensibles pour en faire ressortir les causes; ici les effets sont produits par les mouvements intellectuels de cet être. Nous nous disposons à cette conception de l'objet métaphysique par l'étude que nous poursuivons de la formation des notions ob-

jectives et du mode d'extension de l'entendement que l'humanité pratique depuis des siècles. C'est pourquoi nous nous arrêterons encore quelques instants à considérer la formation des notions numériques, très-facilement observable et propre à servir d'exemple à l'acquisition des autres conceptions, de toute espèce, par le rapport qui les unit, métaphysiques et physiques.

La voilà déjà devenue évidente, cette vérité que, sans l'usage des noms ou des signes graphiques, la connaissance du nombre et de la numération est inaccessible à l'entendement. C'est par son aphémie que doit être expliquée l'ignorance où nous voyons que se trouve l'animal le plus intelligent, son ignorance du nombre et de la numération; de là son impuissance à user de ce moyen de discernement de la quantité et de la qualité des choses, qui est générale dans ce règne. Ce moyen, qui nous est si familier, est impossible à l'animal en raison de son impuissance pour articuler les sons de la voix. La preuve en est dans l'exemple de ces espèces d'animaux qui ne sont pas aphones. Le perroquet ne parle pas, quoiqu'il singe la parole de l'homme en l'imitant, et nul animal ne pense le nombre. En cette créature, vous pouvez reconnaître l'état de la sensibilité du sujet, qui n'a pas fait usage, pour acquérir la connaissance d'une sorte d'objets, des moyens d'extension de l'intelligence et de discernement que pratique actuellement l'humanité. En preuve, j'ai cité de nombreux exemples, en noographie, d'observations faites sur les animaux. Le sujet pensant en trouverait chez soi, en remarquant son impuis-

sance de passer à l'énonciation d'un nombre de l'échelle numérique sans avoir prononcé le nom du précédent, ou à celle d'un multiple sans le préalable des aliquotes, à celle des sommes sans en avoir énoncé les aliquantes; à plus forte raison la conception du nombre serait impossible sans l'usage des mots de ce langage. Mais je ne veux pas revenir sur ce point, qui me semble devenu évident.

J'ai à faire remarquer actuellement l'extension que subit la notion des premiers nombres, générateurs du second ordre d'unités, par l'observation et l'expérience des effets de leur combinaison entre eux pour former des sommes et des multiples. A ce sujet, je puis me borner à citer le fait — généralement connu — de l'invention du carré de la multiplication imaginé par Pythagore.

Les compartiments de ce carré, semblables entre eux et au contenu, sont en rapport avec toutes les unités possibles produites et à produire, par l'application aux choses de l'unité de mesure. La démonstration, soumise à la vue par le philosophe grec, des résultats de la numération par unité des éléments du carré, cette démonstration est universelle. Ces résultats ont pour eux l'évidence des sens. Comptez par unités, suivant l'ordre de l'échelle numérique, les éléments des carrés ou des parallélogrammes contenus dans le carré total, déterminés par les nombres premiers échelonnés dans deux des bandes extérieures; comptez, et, quel que soit le couple de ces nombres que vous avez choisi pour objet de l'observation, vous obtiendrez constamment le même résultat numéri-

que. Ce sera le produit de la multiplication de l'un de ces deux nombres par l'autre.

Conséquemment, il y a certitude que, quel que soit le nombre premier de l'échelle que vous ajoutiez à lui-même, un nombre de fois déterminé par un autre, vous aurez un multiple aussi invariable que l'est le nombre quelconque de l'échelle qui ait été déterminé par l'énumération de ses antécédents.

En procédant ainsi, vous avez acquis l'usage d'une numération par multiples, analogue à celle de l'échelle qui procède par unités.

Si vous partagez le tableau de Pythagore par une diagonale, vous verrez apparaître, sur l'une des moitiés, les résultats de la numération par aliquantes : des sommes, toutes les sommes qui peuvent résulter de l'addition des nombres premiers entre eux.

Dès que le concept a saisi la relation de ces résultats de la numération par aliquotes et par aliquantes, fixé leurs relations avec les conditions d'où ils dépendent, les notions des nombres premiers ont subi une extension importante : elles sont devenues des aliquotes et des aliquantes, et le sujet est devenu capable d'apprécier les quantités de trois manières au lieu d'une ; de compter expéditivement par multiplication et par addition.

L'évidence arithmétique a pour raison d'être le rapport d'identité des faits, sur l'observation desquels sont fondées les notions de cette science pratique. Ce que j'ai dit de la numération par unités, par aliquantes et par aliquotes, doit être

entendu de tous les procédés de la science numérique : *Ab uno disce omnes*.

Généralisez encore, et vous voyez l'origine de l'évidence dont jouit une autre science fort imparfaitement qualifiée de géométrie. C'est une horologie, c'est-à-dire un produit philosophique de l'étude des modes de délimitation de l'étendue. Elle consiste en un système de notions composées de la même manière que celles de l'arithmétique ; disons mieux, de la langue des quantités, dans le but de rendre perceptibles toutes les modalités de l'étendue.

Ces deux langues savantes, celle de la possologie et celle de l'horologie (car il faut se résoudre à parler, en matière philosophique, un langage propre, correct, purgé de tous les tropes de la langue vulgaire ; il faut parler la langue de la science en traitant les matières scientifiques) ; les langues, dis-je, de la quantité et de l'étendue ont le même but ; elles nous ménagent les mêmes effets, celui de rendre perceptibles, discernables, des qualités qui ne le sont pas naturellement.

Elles m'offrent le plus bel exemple que je puisse citer de l'extension de l'entendement et du mode généralement pratiqué pour le produire, consistant dans la substitution d'un ordre d'esthétiques à l'autre.

Pendant en voici un autre, que je ne saurais négliger, celui de l'application de la langue numérique à un autre objet, indiscernable aussi par lui-même, naturellement, mais dont le discernement, indirectement obtenu, a une importance extrême, le temps.

XI.

Berkeley avait raison de soutenir que la notion du temps était subjective. Il aurait pu en dire autant de toutes les autres, mais au point de vue seulement de leur matière, de leur composition, par des sensations ou par des actes de conscience conceptualisés. Ce sont les résultats de l'exercice de l'activité de l'âme agissant, par l'attention et la conception, sur les effets directs des actions objectives exercées sur les organes de sa sensibilité, par les agents externes et internes, au milieu desquels la personnalité vit et se développe. L'unique moyen dont elle dispose pour les connaître consiste pour elle à les sentir. Mais les conceptions, résultant de l'association des sensations; ces actes conceptuels, opérés pour produire des effets de représentation, sont de vraies traductions, en une langue particulière à la conscience du sujet pensant, pour lui faire connaître les effets objectifs produits sur ses organes par les objets étrangers. Ce sont des artifices d'ordre métaphysique pour faire aborder l'objet au sujet, à son âme.

Cette langue est toute différente de celle parlée aux sens par les choses. C'est cette différence qu'il fallait faire remarquer, et il fallait jeter cette remarque au milieu de la dispute à laquelle donna lieu, en son temps, l'affirmation du philosophe spiritualiste anglais. Elle aurait été ainsi calmée. Mais ce qui n'a pas pu se faire en ce

temps, faute de données suffisantes recueillies par l'observation du développement de l'entendement humain, nous le pouvons aujourd'hui et nous allons l'entreprendre.

La notion du temps, dont la formation et la matière sont subjectives comme toutes les autres, est un résultat de l'action du concept ; cette notion a pour objet tout ce qu'il y a de plus réel dans la nature : la représentation des phénomènes de causalité, celle des actions exercées ou des actions subies par les objets dans leurs relations mutuelles. Quoique les effets de ces actions s'annoncent à la conscience du sujet de la même manière, par voie épileptique, dirai-je (car j'ai besoin de ce néologisme pour rendre saillant, par le contraste avec un autre que je vais proposer), ces effets empruntent à la réaction un caractère de réalité qui ne permet pas de les confondre avec ceux directement et immédiatement subis par les organes de la sensibilité.

En d'autres termes, les impressions subies par les organes de la sensibilité se partagent en deux classes, celles que je viens de dénommer, les épileptiques, qui arrivent immédiatement à la sensibilité et peuvent n'être que la représentation d'une ombre, et même des hallucinations ; et celles que je qualifierai d'alléoleptiques, en ce qu'elles résultent d'une réciprocité d'actions étrangères au sujet, toute objective. Elle est aussi attestée à la conscience par l'effet esthétique, mais sa réalité l'est par une épreuve analogue à celle de la motilité qui fait distinguer au sujet, à son

réveil, le songe d'où il sort de la réalité de la vie où il rentre.

C'est cette différence des deux effets, l'un subjectif, purement esthétique, l'autre objectif, que j'ai voulu signifier par ces deux néologismes. Les deux effets de sensibilité sont représentés par ces expressions, en raison de leur unité de nature, par une même forme d'un verbe grec (*λαμβάνω*), signifiant l'action de saisir, et sont différenciés par deux autres termes de la même langue, qui font allusion, l'un (*εἶναι*) à la manière directe dont l'effet est saisi par la conscience, et l'autre (*ἀλλήλοσ*) à la réciprocité, à la mutualité, d'où résulte l'action objective qui produit l'effet de sensibilité : l'énileptique est direct, et l'alléoleptique indirect ou médiat. Le second est un effet en retour, et le premier un effet direct.

Cette différence est remarquable, et méritait d'être signalée par le mode ordinaire de la notation phonétique. C'est par la mutualité des actions exercées entre eux par les objets, que la conscience, avertie par l'effet alléoleptique, est assurée de l'existence d'une réalité objective, de celle de l'eau, par exemple, qui éteint le feu; de la chaleur, qui fait gonfler le mercure du thermomètre; de l'aliment, par lequel nous subsistons tous, et, en général, des objets possesseurs de qualités utiles, dont nous nous servons pour nous acquitter des charges imposées à notre personnalité. Voilà de la réalité, ou il n'y en aurait point au monde. Si l'effet énileptique peut nous faire prendre l'ombre pour une réalité, l'alléoleptique dissipe l'illusion, en donnant à la conscience un témoignage de

l'innanité de l'une et de la réalité du corps qui la projette. L'impénétrabilité peut être citée en exemple de ces notions, venues de la pratique des effets alléoleptiques. Généralement, sont ainsi composées et doivent l'être les notions objectives, représentant les effets alléoleptiques conçus par le sujet dans ses explorations de la nature. L'entendement humain est en quête de la réalité, et il en recueille les notions, sur l'attestation de l'effet alléoleptique, qui en est pour lui la pierre de touche.

Les notions du temps et de ses accidents sont effectivement de nature subjective, mais elles ne sont acceptées par la conscience que sous la garantie des effets alléoleptiques résultant de l'observation des objets, dont ces notions lui offrent les moyens de représentation. J'en donnerai tantôt un exemple mémorable en la découverte récente de la réalité d'un fluide impondérable, incoercible, absolument imperceptible, dont l'existence était soupçonnée dès les premiers temps du développement intellectuel de l'humanité, l'éther. La notion de ce fluide vient d'être certifiée par une des particularités du temps, la durée. Il y a diverses manières de sentir, comme il y a, disait Molière, fagot et fagot.

Nous avons déjà vu que l'origine de la notion du temps était métaphysique, et que cette notion empruntait sa réalité à ce mérite qu'elle a, de servir de diagnostic à certaines qualités objectives, venues de la distinction opérée, en la conscience, de l'action esthétique et de l'euristique.

Chaque effet de ces actions est l'unité du temps qui se produit en la conscience par réflexion.

Cette unité est susceptible, comme toutes celles de la quantité, d'être comptée et de produire des notions possologiques. Elles forment la représentation d'une espèce de quantité, bien distincte de toutes les autres, au moyen du langage numérique. Ces notions possologiques sont en rapport avec toutes les espèces du genre. Pour le sujet qui a acquis l'usage de cette espèce de langue, composée des éléments de celle de la numération, il est possible d'estimer la durée de son existence par la numération des effets euristiques produits, par la pensée, en sa conscience. Pour tout autre, nous l'avons reconnu, c'est impossible, et cette estimation pèche par le défaut de discernement. Ce sujet est convaincu de son existence, parce qu'il pense. Il pratique l'enthymème de Descartes — Je pense, donc j'existe, sans en avoir reçu la tradition du philosophe français. Mais il ignore les différences de quantité que l'effet euristique de la pensée accroit de jour en jour : il n'en a pas le discernement, la représentation nette; mais simplement il a la conscience de sa durée s'agrandissant de jour en jour. En remarquant la manière dont ce discernement est advenu aux membres de l'humanité, dès l'antiquité la plus reculée, nous allons avoir sous les yeux un autre exemple de l'extension de l'entendement, et du mode d'opération de ces progrès par l'emploi des inventions de l'art.

Ce que l'humanité a fait récemment pour rendre appréciable et soumettre à la numération les actions des substances impondérables et incoër-

cibles, elle l'a entrepris dès la plus haute antiquité, et successivement opéré par des progrès continus du développement de son intelligence, pour se procurer le discernement précis, exact, des opérations de la nature ; elle l'a fait, parce qu'elle en a senti, puis apprécié l'importance réelle. Quoique le progrès soit devenu insensible par l'effet de l'accoutumance, il est réel, indubitable. Il suffira ici, pour s'en convaincre, de dénommer ces artifices devenus si vulgaires, du cadran solaire, de la pendule, de l'horloge, du calendrier et de l'instrument primitif, actuellement supplanté par l'invention des subséquents, la clepsydre. J'y faisais tantôt allusion, mais il était nécessaire d'en faire une mention spéciale pour le but que nous poursuivons, de reconnaître comment s'est faite et comment se continue l'éducation de la sensibilité traitée par le concept ; celui-ci s'aidant de divers artifices pour se procurer des matières de plus en plus abondantes à l'usage de la conception, pour l'agrandissement de l'entendement par l'acquisition de notions nouvelles.

C'est encore ici, comme toujours, le rapport qui prête sa matière à la notion objective. Celui sur lequel est fondée la notion du temps se montre entre les mouvements de la personnalité, ceux de la pensée, ceux du monde, généralement, mais essentiellement dans les mouvements sidéraux, de tous les plus réguliers, et qui, par une qualité à eux particulière, celle d'être généralement visibles, observables, sont les plus propres à fournir à la perception des diagnostics de ces phénomènes de mobilité. En la mobilité qui, au sens concret, est

du mouvement, réside le rapport qui permet de substituer la conception formée en un genre, en une espèce, à la représentation de toutes sans exception ; de celles mêmes qui sont imperceptibles. L'exemple en est flagrant. Il est donné par la substitution des mouvements sidéraux, rendus discernables par le cadran solaire, à la représentation des mouvements de la pensée et de la personnalité ; par la substitution des mouvements de la clepsydre, de la pendule, de la montre, à ceux du soleil, qui ne sont pas toujours visibles, observables, mais qui, par leur constance, sont simultanés à tous les autres ; pourvu que ceux-ci le soient entre eux, et qu'en raison de leur régularité la coïncidence soit parfaite.

Mais c'est assez en dire, de ces particularités du temps, pour faire comprendre l'origine de cette notion et sa propriété pratique de rendre appréciables, par le nombre, les mouvements imperceptibles, en appliquant l'unité numérique et ses produits à l'unité du temps, déterminée par les artifices dont je viens de parler.

Ainsi s'est produite cette espèce de quantité, le temps, si utile au discernement d'une foule de qualités, et particulièrement de celles des phénomènes de causalité. En voici un exemple, par lequel on jugera des autres.

Nous devons cet exemple à M. Fizeau. Cet expérimentateur a le mérite d'une découverte précieuse, celle d'un fluide que l'on peut dire universel. Il participe assurément à l'immensité de la création et il est l'auxiliaire d'une foule d'opérations de la causalité. Je l'ai déjà nommé,

c'est l'éther. Par sa puissance de pénétration, qu'il exerce même sur les corps solides, il pourrait être qualifié, au point de vue chimique, de *menstrue* universelle. En nous léguant cet exemple, M. Fizeau nous a montré quelle était la valeur expérimentale du temps, devenu physique, grâce aux procédés de l'art, de métaphysique qu'il était à son origine. Son procédé consistait à comparer la durée du trajet d'un rayon de lumière au travers d'une veine liquide, dans le sens du mouvement de celle-ci, à la durée de son trajet dans le sens contraire. La différence de temps, en moins dans le premier sens, en plus dans l'autre, l'a autorisé à affirmer l'état corporel de la lumière. Et son affirmation a été généralement accueillie, applaudie. Effectivement la lutte du fluide avec le liquide et la corporité des deux sont manifestées par cette particularité du temps, la durée. Et cette durée est mesurée par la succession des moments du temps, rendue commensurable par l'application du nombre aux phénomènes de la mobilité. L'effet alléloleptique, ainsi constaté, pétrit, pour ainsi dire, de réalité l'épileptique ; il le dépouille de son caractère subjectif, en montrant que la lumière est matérielle, qu'elle est un corps fluide comme l'eau, mais incoërcible, impondérable.

Inutile de dire, parce que c'est un fait assez généralement connu, que l'expérience a été rendue praticable et la différence des durées rendue appréciable, au moyen d'un instrument fort ingénieux, propre à amplifier l'étendue parcourue par le fluide lumineux dans un espace restreint, tel que

celui d'un cabinet de physique. Par cet artifice, l'expérimentateur a suppléé à cette étroitesse par la rapidité du mouvement rotatoire communiqué à la veine liquide soumise à l'expérience. Quoique cet instrument soit généralement connu, je dois le citer, pour le présenter en exemple, par son invention, d'un autre cas de développement de la connaissance, de l'extension de l'entendement, par l'articulation, pour ainsi dire, de la sensibilité. Vous voyez cette faculté engagée, par cet artifice, à subir l'action du concept, et à constater des rapports de qualité existant entre les choses, autrement inobservables.

Et je pense qu'après cet exemple, on acceptera le jugement porté par Berkeley sur la nature subjective de la notion du temps ; qu'on l'étendra à toutes les notions en leur attribuant le caractère de réalité objective qui leur appartient, et qui leur vient de l'introduction, dans leur contexte, des effets alléoleptiques recueillis par l'observation des phénomènes de la nature. La conscience juge de leur réalité comme l'orfèvre de celle du métal qui lui est offert, en le soumettant à l'épreuve d'un acide sur la pierre de touche où il en a déposé des traces. C'est un effet alléoleptique qui lui permet de distinguer le métal fin de celui qui n'en a que l'apparence, un rapport de coloration. De même agit la conscience pour discerner la réalité objective et la distinguer de l'hallucination. L'une est le corps et l'autre l'ombre. Celle-ci est nécessaire pour faire ressortir l'autre ; mais, ô sceptiques ! n'argumentez pas de la seconde pour faire douter de la première. Les deux ont leur diagnostic, et la

pensée est capable de connaître la vérité pourvu qu'elle respecte la loi qui la régit, la loi du concept.

C'est par des moyens analogues que la philosophie moderne, animée de l'esprit du péripatétisme, poussant ses investigations bien au-delà de la découverte de l'éther, est parvenue à en relever les qualités et à enrichir ainsi la science de cette notion de l'existence du fluide éthéré et de ses qualités. Elle a constaté que ce fluide était élastique ; que c'était bien lui, l'éther, qui, comme le maître Jacques d'Harpagon, changeant de fonction en changeant de costume, jouait les rôles, en apparence si divers, de la lumière, de la chaleur, du magnétisme, de l'électricité ; qu'en répondant, dans son état de molécule binaire, par son élasticité, aux incitations des individualités atomiques rassemblées en un milieu, et en mouvement de composition et de décomposition sous l'empire de la loi d'atomicité ; ce fluide éthéré nous pénètre de la chaleur, frappe nos yeux de la lumière par ses mouvements vibratoires, moins ou plus rapides dans l'unité de temps ; ou bien qu'il nous foudroie par la décomposition de ses molécules en deux variétés de sa nature : l'électricité positive et la négative. Mais je rentre en mon sujet actuel pour revenir plus tard à celui-là, si curieux au point de vue de l'extension de l'entendement. J'ai encore quelques mots à dire sur l'utilité du temps.

Il nous sert à régler nos actions sur celles d'autrui, sur les mouvements des choses, à l'aide du chronomètre et de ses autres diagnostics physiques ; il nous sert à mesurer les durées et à les

comparer entre elles, comme si c'étaient des objets tangibles. Effectivement nous exécutons ces coordinations et ces comparaisons avec facilité, grâce à ces compteurs mécaniques d'une succession invariable, constante, synchronique à toutes les autres, et grâce à un autre ordre de compteurs, les almanachs, qui, à ce point de vue, jouent un rôle très-important dans les pratiques journalières de la vie individuelle et dans la composition et l'étude de l'histoire de l'humanité.

C'est aussi grâce aux notions du temps, provenues des concepts numériques, que les mystères de la gravitation ont été dévoilés; qu'ils ont été expliqués, soumis à la vue et au calcul, représentés par des formules mathématiques. Les notions de l'étendue, dont je vais parler, aident aussi à l'extension du discernement scientifique des phénomènes de causalité. Mais, avant de passer à ce nouveau sujet d'étude, constatons ce fait, que l'éducation de la conscience subjective a son origine au discernement premier de l'effet esthétique et de l'euristique. Ce discernement, vague d'abord, devient de plus en plus précis, à mesure que le concept accroît la richesse des notions, en y introduisant la représentation des effets alléoleptiques recueillis par l'observation des faits de la nature. Rappelons-nous que cette distinction première est due à cette action du concept s'exerçant sur les sensations de la motilité, et que le développement subséquent de la conscience est dû au concept phonétique, qui accentue si nettement l'effet euristique, et met sans cesse la conscience du sujet, dans l'actualité; en la présence de son passé.

C'est cette opération du concept phonétique qui donne de la consistance à une notion, qui en manquerait; c'est elle qui crée la numération, cet administricule si précieux de tant d'effets épileptiques, naturellement vagues, et dont les objets seraient, par eux-mêmes, imperceptibles. C'est le concept phonétique qui, repoussé par l'aphémie de l'intelligence de l'animal, le laisse dans l'impuissance de dénombrer l'unité de mesure des quantités les plus faibles, tandis qu'il enrichit l'intelligence de l'homme, quoique les deux espèces soient douées de la faculté d'articuler les sons vœux. En rapprochant cette espèce des autres que nous avons étudiées, on appréciera l'importance dont jouit cette fonction dans le développement de l'intelligence.

C'est bien le concept qui est l'éducateur de l'entendement humain. C'est bien lui qui en fait l'éducation par un procédé uniforme, celui de l'association des actes de conscience; par leur formation en notions, pour représenter avec précision, par réflexion, au sujet, les mouvements de causalité qui se reproduisent constamment en lui et hors de lui. Cette représentation est celle de la pensée, aussi rapide que l'éclair. Chacun de nous en a la conscience en soi.

XIII.

La notion de l'espace, dont je vais traiter, est, comme celle du temps, comme toutes les autres, l'œuvre du concept. Elles ne diffèrent entre elles

que par la diversité de leur matière. Celle de l'espace est fournie, livrée au concept, par les sensations de la motilité, pour être traitée par lui et devenir la représentation de l'étendue et de ses formes. Les sensations motiles naissent naturellement au milieu des objets à représenter à la conscience, par l'effet des mouvements intra-locaux et des mouvements extérieurs, de locomotion et autres, auxquels le sujet est obligé de se livrer. Ce sont les corps qui l'y forcent. Tous affectent de l'étendue sous des formes diverses. Les incoercibles et les impondérables eux-mêmes ont cette manière d'être, quoiqu'elle se manifeste autrement que chez les solides. Quand ceux-ci donnent lieu à des sensations synaptiles, ceux-là engagent le sujet à subir des sensations motiles, en se mouvant dans l'espace qu'on qualifie de vide, si improprement. Il n'y a pas de vide dans cet immense espace de la création. Il est rempli de la matière éthérée partout, et, autour de la sphère terrestre, par l'air atmosphérique et les gaz qui y circulent. C'est de l'étendue, mais différemment conçue, sous deux rapports : celui de l'étendue se manifestant à la conscience par des sensations synaptiles, et celui de l'espace qui se fait connaître par les représentations de motilité pure. A parler le langage consacré par la scolastique, on pourrait dire que l'étendue et l'espace sont les résultats de deux abstractions, celle-ci élevée au plus haut degré et celle-là à un degré inférieur. On pourrait même en compter trois : l'étendue dépouillée des formes particulières que revêtent les corps, l'espace conçu sans aucune de ces particularités ; à

un moindre degré d'abstraction, l'étendue revêtue des formes générales sous lesquelles les corps nous manifestent leurs qualités; et à un degré moindre encore l'étendue sans forme, mais douée d'im-pénétrabilité. Mais qualifier l'étendue, c'est rendre méconnaissable l'origine de cette notion, et si j'en parle, c'est pour montrer à quels abus l'abstraction peut engager l'intelligence. Il n'y a, dans le monde, rien de tel que l'étendue ainsi idéalisée.

En preuve de son origine, à l'exercice de la motilité, je citerai un fait pédagogique bien vérifié, celui de l'éducation qu'a reçue à Boston (États-Unis d'Amérique), un sujet incomplet, si incomplet qu'il se trouvait réduit, peu de temps après sa naissance, au toucher, à la motilité et, à un lambeau du goût. Si Laura Brigman, traitée à l'institut des sourds-muets de cette ville, par la méthode pratiquée envers ces infortunés, a été élevée à la hauteur de connaissance à laquelle parvient le sujet complet, jouissant de tous les sens de l'humanité, il faut bien reconnaître que la conception de l'étendue et de ses formes, que la conception de l'espace est parvenue à Laura par l'opération du concept s'exerçant sur les sensations synaptiles et sur celles de la motilité. Autrement, il faudrait recourir, pour expliquer l'acquisition d'une telle connaissance par un tel sujet, à la fiction des idées innées, dont personne, que je sache, ne veut aujourd'hui, si ce n'est l'idéaliste, préférant la fiction à la réalité, l'invention à l'observation. Ce fait pédagogique est attesté par tous les voyageurs qui sont allés, sur les lieux, pour le vérifier. On trouvera une de ces relations

chez Ampère fils, dans son *Voyage en Amérique*.

Nous avons une autre preuve de cette origine des notions de l'étendue à la conceptualisation des sensations motiles, dans le recueil des observations faites aux institutions des aveugles-nés. Ces sujets incomplets connaissent l'étendue et ses formes ; ils les pratiquent habilement, quoiqu'ils n'aient jamais pu les voir. C'est donc bien par l'exercice de la motilité que ces sujets incomplets sont parvenus à connaître ces modes d'existence des objets de la nature communs à tous.

Par ces exemples pédagogiques produits sous l'éclat de la lumière du jour, on jugera, sans recourir à de vaines hypothèses, de l'éducation mentale d'un sujet quelconque à l'instant de son avènement au monde, du mode de la conception en sa conscience de ces trois rapports de l'étendue, et de la conversion de tous les autres en notions au service de la réflexion, car tout est dans tout. Mais il faut reconnaître que l'étendue est une qualité dont l'existence, chez les choses, doit être vérifiée, nullement supposable de droit, comme on paraît le croire. Elle n'existe ni dans la pensée ni chez le sujet pensant.

Il ne faut pas s'en laisser imposer par la manière si rapide dont nous percevons l'étendue et les formes des corps qui annoncent ainsi leurs qualités auprès de la vue, sous la lumière du jour. Dans de telles perceptions, l'effet esthétique est si rapidement suivi de l'euristique, que le discernement des deux moments est impossible. Ils sont pourtant distincts l'un de l'autre. C'est par l'euristique que la perception s'opère en la conscience. Il n'est

plus permis d'en douter, après avoir considéré tant d'exemples qui nous ont fait reconnaître la véritable nature de la pensée, qui nous l'ont fait assimiler aux opérations du calcul. Elle se partage en deux grandes classes, celle de la quantité et celle de la qualité : au discernement de l'une s'emploie principalement l'espace, et à l'autre l'étendue, l'étendue concrète avec ses formes si variées.

D'après les faits que je viens de citer et d'autres que je citerai dans la suite de ce discours, nous ne devrions plus être exposés à commettre de telles méprises, à confondre l'effet esthétique avec l'euristique. La vue, comme l'ouïe, est un trucheman qui ne nous parle que de ce que nous savons, de ce que nous avons appris, des effets alléoleptiques de la nature, par les pratiques du toucher et de la motilité; chacun de ces sens nous parlant de la réalité des choses en la langue à lui propre, toutes à nous familières. Ces perceptions, que nous devons à l'éducation de la vue, et que nous obtenons quand nous faisons ses organes se promener, sous les excitations de la lumière, sur les formes de l'étendue, l'aveugle les obtient par le toucher. L'aveugle a fait faire à son toucher, dans ses pratiques avec l'étendue, une éducation pareille à celle que le voyant a fait pratiquer à sa vue. Cet infortuné apprend à lire les livres de l'oyant imprimés en relief, comme celui-ci les lit au moyen des esthétiques de la vision. L'aveugle acquiert ainsi les notions de l'oyant, en apprenant le langage phonétique de celui-ci. Les deux sujets le peuvent également, en articulant les sons vocaux, ce que le sourd-muet ne saurait faire; mais les

trois s'entendent, quoiqu'ils fassent usage d'esthétiques différents, parce que la nature s'adresse à tous, à leur conscience, de la même manière, par le toucher et la motilité.

Cheselden, l'inventeur de l'opération de la cataracte, nous a fait voir l'aveugle-né dressant sa vue aux pratiques de cet esthétisme des organes de la vision. Et l'on connaît assez généralement ce fait constaté, à Paris, par un étranger perdu dans le méandre des rues de cette capitale, obscurcies par un brouillard si intense qu'il rendait impuissant l'éclairage des réverbères. Ces particularités de l'étendue, que cet étranger ne pouvait percevoir par la vue, un aveugle, qu'il eut la chance de rencontrer, les discernait par le toucher ; il se les représentait à la manière de Laura Brigman et de tout aveugle exercé à suppléer au défaut d'esthétiques de la vision par ceux du toucher. Et l'aveugle hospitalier ramena à son domicile le voyant égaré dans les obscurités de la voirie parisienne.

Ces substitutions d'une espèce d'esthétique à l'autre sont assez communes. On en voit un exemple chez le sourd-muet, qui, resté tel, devient capable d'expectorer, de parler même, ce qu'il était impuissant à faire, faute de la direction des esthétiques de l'ouïe ; un autre chez le bègue, guéri du bégaiement par le recours aux esthétiques du toucher interne. Ces métamorphoses s'opèrent chez ces deux sujets par l'intervention du concept, reliant les organes de la motilité à d'autres sensations, en remplacement de celles manquant au sujet, pour diriger ces organes, pour les régler : ceux de l'expectoration, aux sensations des organes

de la respiration et des organes vocaux ; et ceux de la parole aux sensations des organes incitateurs de ces mouvements. Le redressement de la voix du bègue, l'éducation du sourd-muet à la parole, se font comme nous la voyons faire à l'enfance, comme nous la faisons nous-même à ceux de nos organes qui n'ont pas été pliés à des actes dont nous voulons leur imprimer l'habitude, par la conceptualisation des sensations dérivées de leur motilité dans le courant de celles dont l'entendement dispose. J'ai qualifié ces conceptions de concepts de motilité. Le nombre en est immense, à en juger seulement par ceux que pratiquent les artistes. Mais les concepts phonétiques que le sourd, devenu parlant, a acquis par emprunt à la sensibilité des organes incitateurs des mouvements vocaux, ces concepts régissent imparfaitement la voix de ce sujet, qui est rauque et peu gracieuse. Le clavier de ces organes est bien loin d'avoir la finesse et l'étendue de celui de l'audition.

Comme je l'ai déjà fait observer, la nature de l'élément esthétique de la pensée est bien différente de celle de l'euristique. Quand le premier est variable, même en nombre, tellement que l'une des espèces pourrait être remplacée par une autre, le second est invariable, commun à tous les membres de l'humanité. On le trouve toujours au fond de la représentation des effets alléoleptiques recueillis par l'expérience, pour en certifier la vérité à la conscience. Cependant ils ont même étoffe, celle de la sensibilité. On pourrait ici crier à la contradiction, si l'on ne savait ce que nous apprenions tantôt de la nature du concept nu-

mérique, c'est que l'effet euristique est le résultat d'une énumération, si l'on répugne à dire une numération; parce que le phénomène intellectuel s'opère par le concours du concept phonétique, tandis que la numération l'exige rigoureusement.

Les perceptions de l'étendue s'opèrent, comme toutes les autres, par le mécanisme de la notion, faisant jaillir l'euristique par réflexion de l'esthétique. Celles-là sont exécutées avec la rapidité de l'éclair, grâce à la préférence que le voyant a su donner aux esthétiques de la vision sur ceux du toucher; lentement par l'aveugle, qui ne peut disposer que des sensations tactiles. Chacun de nous peut se faire une idée de ce discernement de l'aveugle et du mécanisme des perceptions de ce sujet incomplet, en tâtant des objets ou parcourant des espaces vides dans l'obscurité.

Quelle que soit celle de ces deux voies par où les représentations de l'étendue arrivent à la conscience du sujet pensant, elles procèdent de la même manière et elles remuent la même matière, celle des sensations motiles, que des effets alléoleptiques, inévitables pour le sujet, impriment à sa sensibilité. Ces sensations sont les unités d'une représentation de l'étendue quelconque. J'ai cité, en noographie, une foule de faits minutieux qui montrent comment les notions de l'étendue s'introduisent, pénètrent dans la conscience du jeune sujet; comment elles s'étendent progressivement, à mesure que s'élargissent ses pratiques avec ses alentours. Les notions de l'espace doivent prendre rang parmi les espèces de celles

qui sanctionnent les rapports de qualité existant chez les objets de la nature extérieure.

Le sourd-muet devenu intelligent rend témoignage de la vérité d'un tel progrès opéré en lui et dont il se souvient. L'aveugle devenu voyant atteste l'éducation de sa vue aux représentations de l'étendue, parce qu'il s'en souvient. Bernardin de Saint-Pierre joint son attestation à celle de tant d'autres. Ce voyageur autour du monde nous dit comment s'était agrandi, en sa conscience, cet horizon si étroit du vallon où il avait passé sa première enfance. En gravissant la hauteur de l'enceintè, il avait perçu l'espace qui se déroulait à ses yeux par la représentation de l'étendue de son vallon natal. A cet exemple joignons celui des anciens peuples, qui attribuaient au Ciel la même forme que lui attribuait Bernardin en son premier âge, celle d'un couvercle percé de trous qui laissaient échapper l'eau et la lumière répandues au-dessus ; c'est celle qu'imagine le sourd-muet, d'après ses pratiques de motilité, jusqu'au moment où se fait son éducation intellectuelle.

Ce sont les voyages de circumnavigation qui ont valu à l'humanité la notion vraie de la sphéricité de la terre ; il faudrait des voyages aéronautiques au travers des cieux pour nous faire connaître la forme et les limites de l'univers. Jusque-là nous ne pourrions affirmer, des espaces célestes, que leur pénétrabilité. Cette qualité leur appartient, parce qu'elle nous a été dénoncée d'une manière alléloleptique par d'autres faits de motilité. Mais nous ne saurions affirmer sans témérité la pénétrabilité infinie du Ciel, sur l'apparence

de l'étendue occupée par les astres qui y flottent. Encore une fois, l'existence de l'espace est à vérifier ; elle n'est aucunement supposable.

L'espace ne peut donc être considéré que comme la notion d'un rapport commun à toutes les formes de l'étendue ; de même l'étendue, qui, comme l'autre, consiste en la notion d'un rapport, mais plus restreint, que nous avons vu se former en notion par la comparaison des formes qu'affectent les objets pour manifester leurs qualités. Chacun d'eux, solide ou incoercible, a un milieu déterminé, moulé en quelque sorte sur ses formes, un lieu qui ne peut être simultanément occupé par aucun autre. Ce serait de l'espace qui s'étendrait partout dans l'univers, qui l'embrasserait, comme l'atmosphère embrasse notre globe terraqué. On pourrait le croire et on l'a cru, on le croit peut-être encore, quand on ne prend pas la notion de l'espace pour ce qu'elle est, pour l'esthétique des notions introduites en l'intelligence par l'observation des effets alléoleptiques de la nature : l'une est le signe et l'autre la chose signifiée ; l'un légitimé par l'autre, incapable d'en justifier la réalité.

Cette science, si imparfaitement qualifiée de géométrie, nous fait bien voir quel usage il est possible et permis de faire de l'espace, au titre d'esthétique, en le soumettant à la mesure et au régime de la numération, sous la figure d'une surface plane, susceptible de recevoir les impressions de l'écriture et de la parole. C'est encore un artifice analogue à celui du thermomètre, du baromètre, manifestant ce qui est, rendant perceptible la réalité des effets alléoleptiques de la nature.

La géométrie traite de l'espace en le limitant, en le figurant et déterminant, pour chaque forme, les propriétés inhérentes à sa configuration et à son étendue. La figure géométrique est le type d'un rapport universel, dont la notion représente des propriétés invariables. Si elles sont telles, c'est parce que ces qualités dépendent de la délimitation de la figure, par des lignes droites assemblées de la même manière. Les qualités ont auprès d'elles les conditions d'où elles dépendent. Mais cette admirable science s'en réfère, pour l'application des vérités immuables qu'elle a ainsi soumises à la vue sous des formes immuables, elle s'en réfère, pour leur application à l'extérieur, dans l'immensité de l'univers, aux proportionnalités de l'homologie. C'est à la numération qu'elle s'en remet du soin de déterminer la grandeur réelle de la chose figurée dans ses démonstrations. Les vérités irréfragables de cette science, sa certitude, proviennent donc de ce qu'elle traite de l'étendue elle-même, matrice des grandeurs, soumise à la vue sous toutes les figures possibles, et qu'elle n'en affirme que ce qu'elle en a observé. Les figures de la géométrie valent pour elle ce que vaut la table de Pythagore pour la numération. Aussi mériterait-elle d'être qualifiée d'*horologie*, pour signifier son but, auquel elle aboutit merveilleusement, de déterminer les qualités de l'espace en le délimitant, en étudiant ses propriétés, sous toutes les formes possibles, et livrant ces notions à la réflexion par la vertu des rapports.

Belle leçon donnée aux autres sciences. Sans doute celles-ci ne peuvent pas, comme leur émule,

pétrir les objets dont elles recherchent les qualités, obligées qu'elles sont de se mettre en quête des conditions d'où la nature fait dépendre la production et la perpétuation de ces qualités; l'esprit philosophique de ces sciences les oblige à se restreindre au rôle de l'observateur, de l'expérimentateur. Mais, remarquons-le bien, c'est la nature qui rend possible la connaissance des choses; c'est sur l'invariabilité de ses allures que la science peut et doit fonder ses notions; toutes, sans aucune exception, doivent suivre l'exemple que leur donne la noologie. Je n'excepte pas même de cette règle celles d'ordre moral. C'est pourquoi je me suis constamment efforcé, en traitant de la noologie, d'y appliquer la méthode analytique, qui compose et décompose les notions, qui les traite à la manière dont procède le chimiste pour déterminer la composition et la forme des mixtes, par leur réduction à des corps simples. Et ainsi, dans ce discours, après avoir réduit toutes les notions de la science à n'être que ce qu'elles sont, des mixtes composés des éléments dérivés de la sensibilité, par l'attention de la conscience prêtée aux excitations organiques; et leurs formes des impressions que le concept leur impose à toutes également, je vais compléter l'analyse, déjà ébauchée, de celles de la réflexion générale des mouvements de la pensée.

Avant d'y passer, résumons ce que nous venons de reconnaître des qualités de l'espace, et disons que ce concept a la même nature et la même forme que celui du temps et que tous les autres; sa nature est subjective et sa forme résulte de

l'association de l'élément esthétique à l'euristique, accomplissant les quatre moments de l'énumération desquels dépend la vérité de l'acte de connaissance.

L'espace est, par lui-même, un vain esthétique ; la représentation de l'étendue, plus concrète encore que l'espace, n'offre pas non plus la garantie d'aucune réalité, car elles peuvent nous faire croire à la présence d'un corps sur la simple vue de son ombre. L'étendue, conformée en fruits de la nature, nous fera méprendre sur la réalité de l'objet à la vue d'une production de l'art.

Ces concepts doivent la réalité de leur représentation aux choses représentées elles-mêmes. Cette réalité doit être garantie à la perception par l'effet alléoleptique ; sans doute, si l'étendue venait à manquer à l'univers, le livre d'Euclide, (je l'ai dit ailleurs et je le répète ici) serait un roman ; mais cette manière d'être n'y ferait défaut qu'à cause de l'annihilation des choses dont l'univers est rempli.

Il ne faut donc pas attribuer aux objets l'espace et l'étendue, comme qualités, par extension du connu à l'inconnu, mais se borner à en juger par l'épreuve alléoleptique ; il ne faut pas l'attribuer à l'âme, à Dieu, dont nous ignorons la nature, au prolongement de l'univers, dont nous ne connaissons pas les limites. Usons de l'espace comme des autres diagnostics des qualités objectives, pour en obtenir le discernement et donner plus d'extension à l'entendement humain ; mais bornons-nous à cet usage.

XIV.

C'est du monde de la pensée que nous allons actuellement nous occuper spécialement. Nous en avons déjà abordé l'étude, en reconnaissant quelles en étaient la matière et les formes principales : Sensations et notions ; celles-là signalées à la conscience par l'attention donnée aux excitations organiques, ressortissant ainsi à l'action de deux causes, l'une interne, l'autre externe ; et celles de ce second ordre de phénomènes ressortissant à une seule, interne, le concept. Nous reviendrons aux particularités que nous avons négligées de ces premiers actes de la pensée. Occupons-nous actuellement de la réflexion et de ses variétés, qui dérivent toutes de l'œuvre exécutée par le concept sur les sensations, de la conceptualisation de celles-ci.

1^o La première de ces variétés de la réflexion nous est offerte en exemple par les exercices de la première enfance, s'appliquant à prononcer, à la suite l'une de l'autre, les lettres de l'alphabet, qui sont les éléments du langage, ou à épeler les articulations des mots de son syllabaire, ou bien s'exerçant à énoncer la série des noms de nombre dont l'échelle numérique est composée. Fondé sur ces pratiques, le sujet est devenu capable de reproduire tous les éléments de la voix et du nombre, invariablement, sans hésitation et sans se tromper, par réflexion de l'antécédant au conséquent, associés qu'ils ont été pour le concept.

•

En vertu de la même force d'association, ce jeune sujet est devenu capable de procéder du conséquent à l'antécédent, par inversion. Il est devenu capable de descendre et de remonter tous les degrés de l'échelle, un à un, sans se tromper, grâce à la pratique de ces conceptualisations.

Sous ce rapport, commun à une foule d'autres faits intellectuels, se présente à la conception la fonction mnémonique de la pensée. Son existence est incontestable, et l'admission en l'entendement d'une notion dont la nature est purement métaphysique, celle de la mémoire, est aussi légitime que les notions d'ordre physique. Mais ne nous laissons pas abuser par l'apparence; ne croyons pas que cette notion de la mémoire représente l'existence, chez le sujet, d'une faculté possédée par lui, distinctement des autres, et toutes s'individualisant comme les membres, comme les organes de la vie physique. Ce serait là de l'idéalisme. Il n'y a pas parité entre la conformation du physique et celle du moral. C'est celle-ci que nous allons étudier.

La fonction mnémomique doit être considérée comme l'un des genres de la réflexion, qui procède elle-même de la conceptualisation. Ici serait la suite d'une série d'effets de causalité.

Ce genre mnémomique se partage, on le voit bien, en deux espèces : celle de la réflexion mnémomique directe et celle de la réflexion inverse. L'une a lieu selon l'ordre établi par le concept organisant les éléments de la série, constitutifs de celle-ci. L'autre s'opère dans l'ordre inverse à celui de la constitution. Mais pénétrons plus avant

dans la considération du concret de cette sorte de phénomène de causalité, d'intérieur subjectif.

Que ce jeu d'esthétique à euristique ait pour objet, au lieu d'une simple série d'unités, la réflexion de la qualité par la représentation de sa forme, dans la perception, cas le plus ordinaire; c'est encore l'ordre de la conception, l'ordre direct.

En ce cas, vous voyez apparaître le phénomène de la fonction judiciaire; c'est un jugement qui se produit. Je vais revenir sur les diversités de cette espèce.

Au second cas, c'est l'espèce inverse, celle de l'imagination : Vous pensez la qualité sapide, nutritive, de l'objet qui vous a, par là, flatté le goût; à suite, vous vous en représentez la forme. Cet entraînement peut être tel que, dans les cas dont tout le monde a des exemples, ce n'est pas la forme de l'objet connu que l'on se représente, mais celle d'un objet dont on feint l'existence, que l'on modifie à son gré, — un objet flatteur pour la personnalité.

Telle est la raison qui a déterminé, non-seulement les idéalistes, mais encore la foule qui penche à l'idéalisme, qui s'y complait, parce qu'elle n'a pas le goût des discussions philosophiques; c'est cette apparence de force et de spontanéité qui les a engagés à personnifier l'imagination. On sait tout ce qui a été dit de cette prétendue entité. Delille en a écrit un poème brillant d'imagination. Cette muse du poète est aussi l'auteur des plus bizarres chimères et des châteaux en Espagne,

qui ont égaré bien des crédulités dans les sentiers de la vie et en égareront toujours.

Dans la vérité, l'imagination est le procédé de la réflexion inverse à celui de la fonction judiciaire, première espèce de ce genre de la réflexion.

La seconde espèce de ce genre, l'imagination, est unique, mais la première est multiple. A côté de la perception, dont j'ai déjà fait maintes fois mention, vous voyez le jugement, et, dans le jugement, vous discernez des variétés, mais vous voyez encore l'induction, qui mérite d'être notée.

L'induction fait l'une des plus hautes puissances de la pensée, car elle réfléchit, dans l'actualité, la conception formée dans le passé; elle la réfléchit vers l'avenir le plus lointain. Et l'induction ne trompe pas la conscience, toutes les fois qu'elle fonde ses jugements sur la véritable raison d'être de la chose, sur l'existence future de laquelle cette faculté se prononce. En exemple, la gravitation. Connue ou inconnue, cette puissance est réelle, puisqu'elle régit, gouverne le monde des infiniment grands et des infiniment petits. Elle persistera comme le monde, puisqu'elle lui est inhérente.

Mais voyez dans l'induction la raison de la sûreté de toutes les espèces et de toutes les diversités de la fonction judiciaire : elle est, encore une fois, dans la fixité des lois de la nature, dans l'ordre immuable que le Créateur a établi et qu'il maintient dans sa création. Un être suprême est seul capable d'opérer cette double merveille. Sans ces deux conditions, la pensée serait impossible, au milieu du tohu-bohu que les éléments du

monde répandraient dans la vaste machine. Aussi peut-on dire, avec assurance, que c'est par Dieu que nous vivons et que nous pensons : *In eo vivimus et sumus*.

2^o Après la fonction judiciaire, qui est un grossissement de la mnémonique, s'offre, à l'autopsie intellectuelle, la fonction ratiocinative. Nous allons voir que celle-ci ne diffère de l'autre que par une complication plus grande des éléments de la pensée, mis en jeu dans le discours.

En effet, quel que soit celui que vous préféreriez soumettre à l'analyse noologique, celui de Cicéron, voulant persuader aux juges d'Archias que son client est citoyen romain, et mériterait de le devenir s'il ne l'était pas ; soit que vous préféreriez, en raison de son ampleur, pour en obtenir un plus haut degré de persuasion, ce discours d'Euclide tendant à montrer que toutes les formes de l'étendue sont des fonctions de l'unité linéaire commensurables par celle-ci ; soit que vous preniez l'un des chaînons de ce discours pour saisir plus facilement, dans ce raccourci, le mécanisme de la fonction, cette proposition, que la somme des angles du triangle est égale à deux angles droits : quelle que soit la variété que vous préféreriez pour votre étude, vous y trouverez la répétition constante de l'acte de la fonction judiciaire directe, consistant en l'excitation de l'effet euristique par l'esthétique ; tout nu, dans l'exemple que nous venons de nous donner de la fonction mnémonique, et, ici, accompagné de tous les détails que la notion objective entraîne avec elle ; compliqué d'une série d'éléments intellectuels justificatifs de

la légitimité de l'effet euristique, et la recevant pour reporter à la conscience l'assurance de la légitimité du jugement. C'est la répétition de ce jeu d'esthétique à euristique, ainsi légitimé, que vous voyez se continuer et durer plus ou moins longtemps dans le discours; c'est l'euristique qui, après avoir été réalisé, agit en esthétique sur la notion subséquente, comme il a subi cet effet de l'antécédente, et ainsi indéfiniment, depuis les prémisses jusqu'à la conclusion.

Ce jeu d'esthétique à euristique, qui a lieu une seule fois dans la trame du syllogisme, en ne tenant pas compte de ceux qui se produisent dans l'établissement de la proposition initiale, la majeure; vous le voyez se continuer maintes fois dans le sorite, un nombre indéfini de fois dans le discours de l'orateur, de l'homme d'Etat, à la tribune; sans reprises ou à plusieurs reprises, de série à série et dans toute l'étendue d'une série de notions.

A rigoureusement parler, la pensée est un calcul.

Le plus petit de ces calculs est le syllogisme, composé de trois propositions: deux génératrices, la majeure surtout, et une troisième, engendrée par la copulation des deux autres; mais toutes résultant du même mécanisme de réflexion dû au concept.

Telle est la fonction ratiocinative. Elle consiste en une réduplication de l'acte de la fonction judiciaire; l'une ne diffère de l'autre que par une diversité numérique, la différence de la pluralité à l'unité.

Mais ces deux progénitures du concept ressemblent aux autres; elles se diversifient en discours direct, consistant en la déduction de la conséquence impliquée au principe; et celui en sens inverse, qui consiste à la réduction de la conséquence au principe dont elle est émanée.

Et c'est toujours la réflexion, autorisée par le concept, allant à la représentation, à la reconnaissance du rapport objectif établi dans l'ordre providentiel de la nature; tendant à accomplir l'acte de connaissance par l'énumération des éléments, que le concept a associés entre eux, pour rendre la reconnaissance de l'objet sûre, infaillible, au moyen du calcul intellectuel.

3^o Abordons actuellement une plus grande complication de la pensée, celle résultant de l'introduction, dans les notions objectives, des sensations affectives, parmi celles discrétives; en un mot, le sentiment.

Il peut intervenir de deux manières: dans le sens direct et dans le sens inverse à celui de la conception.

Soit que la sensation affective surgisse immédiatement de la perception, soit qu'elle provienne de l'imagination; peine ou plaisir, actuels ou objets de la crainte ou de l'espérance, ces affections mettent en jeu toutes les autres fonctions de la pensée, celles même de leur dérivation, aux actes de la motilité. L'imagination produit les traits de l'objet propre à satisfaire l'affection conçue par la conscience; ceux des actes efficaces à l'acquisition de cet objet; ceux des actions à exécuter pour l'accomplissement de la fin. Dès

qu'elle est conçue et que les moyens sont trouvés, l'impulsion est donnée à l'activité subjective ; la volition a lieu et l'opération s'ensuit. L'application du sens abstrait se fait au concret. La perception justifie le rapport ou le contredit.

Telle est la fonction affective, celle de la volonté.

On n'y trouve, à l'analyse, pour éléments, que ceux des autres fonctions. La volonté n'en diffère que par la nature affective de l'un et que par les phénomènes de motilité qu'elle y engage. Dans la volonté, la fonction réflexive s'exerce principalement dans le sens inverse à celui de la conception. Il n'en saurait être autrement, puisque, dans la volition, c'est de la qualité objective désirée, demandée, que procède l'imagination de la forme sous laquelle cette qualité existe et doit être recherchée, reconnue finalement par la perception.

Il n'y a donc encore ici d'autre différence de la fonction affective aux autres que celle de la pluralité à l'unité.

L'unité est la réflexion qui, s'appuyant sur la force du concept, agit pour faire reconnaître à la conscience, dans l'actualité, l'objet ou l'action conçus dans le passé, propres à lui rendre les mêmes services dans le présent ou dans l'avenir.

La réflexion fondée sur la conception s'exerce de quatre manières, et je n'en vois pas d'autres. Les rapports qui se prononcent entre chacune de ces quatre formes, dans les infinies diversités du concept, autorisent l'observateur à classer les actes de la réflexion sous quatre genres : le mnémoni-

que ou, suivant le langage vulgaire, la mémoire, le judiciaire, le ratiocinatif et l'affectif.

Chacun de ces genres se diversifie en deux espèces, celle de la réflexion directe et celle de la réflexion inverse, suivant que l'action réflexe s'exerce dans le même sens que la conception ou dans le sens contraire.

Quelques espèces admettent des variétés, et j'en ai attribué à la fonction judiciaire directe. Les curieux de ces particularités trouveraient dans la partie pratique ou noopraxie de ma *Noologie*, un tableau des fonctions de la pensée que je crois être complet. Mais voilà bien assez, ce me semble, d'observations accumulées des phénomènes intellectuels, pour reconnaître qu'ils ressortissent tous à un rapport unique, celui du concept.

C'est le concept qui, recueillant les éléments de la sensibilité, les plus propres à produire une représentation exacte de la qualité des choses et de leur raison d'être, les assemble; de ces éléments divers compose des mixtes analogues, par leur forme, à celle des mixtes de la matérialité, et, leur ayant communiqué une force de réflexion irrésistible, invariable, fait se produire ces complications de la pensée, ces effets d'esthétique à euristique, sous l'action centrale de l'âme qui en dispose pour se procurer les moyens d'accomplir, de satisfaire cette finalité qui la presse, qui n'a cessé de la presser dès son avènement au monde.

Pour une entéléchie telle que l'âme, le moyen premier, la pratique intellectuelle, ne saurait être, il faut en convenir, plus rationnellement disposée. Pour nous en convaincre, passons à une énuméra-

tion complète des fonctions intellectuelles; formons-en le tableau en négligeant les particularités, pour lesquelles je m'en suis référé à la noopraxie.

Au début de la vie, c'est l'attention, qui, prêtée par le sujet aux excitations objectives de sa conscience, lui procure les sensations aussi nombreuses et aussi diverses que les qualités des objets correspondants aux organes excitateurs de la sensibilité subjective.

Vient immédiatement la conception, qui, sous l'opération de cette autre faculté première, à laquelle nous avons donné le nom de concept, convertit en notions les produits de l'attention, pour ménager à la conscience les moyens de se représenter l'acte de conception, de le reproduire et de reconnaître, à un moment quelconque de l'existence subjective, l'objet de la conception, qui, généralement, est un rapport de qualité mis à découvert par la pratique des choses.

Cet artifice si simple du concept réglant l'association des sensations dans ce but de représentation, de reconnaissance de l'objet conçu, permet au sujet de reproduire consciemment en soi, grâce au discernement qu'il a acquis de l'effet euristique et de l'esthétique, de reproduire dans son actualité les scènes de son passé; de représenter à sa conscience tout ce qui se passe en lui et hors de lui; il est devenu capable de s'appuyer sur cet extérieur pour accomplir sa finalité, et de faire concourir ses forces internes à cette fin. Ainsi le sujet met en harmonie son activité avec celle de la nature: il met en rapport, entre elles, ses actions dans le présent avec celles du passé et avec celles

de la nature. Ainsi s'établit, pour chaque individualité, cette harmonie que Leibnitz disait être préétablie. Elle l'est en un sens, en ce que le Créateur a établi cet ordre, connu sous le nom de lois de la nature, immuable, invariable, mais à la condition que la créature intelligente fasse concourir son activité propre avec celle des autres créatures.

Pour cette finalité générale, la personnalité est douée de ces facultés, l'attention et la conception. Sans l'exercice de celle-ci, l'autre serait vaine, et la sensibilité de l'homme le rabaisserait au niveau de l'espèce zoologique la plus inférieure. Mais avec la conception soutenue par l'attention, la personnalité peut arriver à la connaissance de soi et du monde et à sa pratique avec les deux, parce que les objets consistent également en des effets alléoleptiques à observer et à concevoir, pour être, la représentation de ces phénomènes, livrée à la réflexion.

La réflexion est le couronnement de l'activité intellectuelle.

A la suite de cette nomenclature, se présenterait l'abstraction; et, si je ne l'y introduis pas, je dois donner le motif de cette exclusion. On a tellement abusé de l'abstraction, l'idéalisme en a fait un tel usage pour composer ses chimères, que la philosophie péripatéticienne ne saurait l'admettre au rang des fonctions intellectuelles génératrices de l'humaine connaissance. L'abstraction n'est effectivement qu'un acte de non-chaloir adressé, par la conscience, à quelque élément indument admis ou se présentant pour l'être, par le concept, dans le contexte d'une no-

tion à laquelle il n'appartient pas. L'abstraction est un acte d'exclusion pour la débarrasser, pour la purger de cet intrus, désavoué par l'observation ou par l'expérience, pour faire tomber le parasite dans l'oubli. Ordinairement, la purgation résulte naturellement de la comparaison de l'objet représenté avec sa représentation, avec sa notion.

Rendre telles les notions est le premier des devoirs du penseur qui a la vérité en vénération. La fonction qu'il exerce est soumise à des devoirs qu'il doit rigoureusement accomplir. Toutes les fonctions du libre arbitre de l'homme ont les leurs. La liberté n'est rien autre que ce libre-arbitre discipliné par le devoir. Pour l'idéaliste, qui fait de l'entendement le législateur de la nature, ce serait la faculté d'en pétrir les lois à volonté. Mais, en ce cas, aucune connaissance ne serait possible; le sujet pensant ne saurait pas ce qui est, mais ce qui devrait être, d'après l'esprit hypothétique qui manipulerait la pensée à son gré ou à celui de sa passion. Quand il a prononcé ce mot, Kant s'oubliait lui-même; il faisait abstraction de tout ce que le monde contient de réalités.

La libre-pensée est une des variétés de la folie.

L'abstraction ne mérite donc pas de figurer dans le tableau des fonctions intellectuelles génératrices de l'humaine connaissance.

Joignons aux trois précédentes la comparaison, utile à cette fin, en ce qu'elle permet à la conscience de redresser ses notions et de les purger en les rapportant aux objets représentés ou l'une

à l'autre. C'est là le seul usage qui puisse être légitimement fait de l'abstraction. C'est à la pratique de la comparaison que l'illustre philosophe anglais a dû la conception du rapport si connu sous le nom de loi de la gravitation universelle. — Mais, faisons ici une remarque critique, au sujet de cette fonction. Dans la réalité, la comparaison n'est qu'une réduplication de l'attention ; ici, avec la conception, le simple, et, en delà, les mixtes ou les multiples de la fonction intellectuelle.

Mais, à ce point de vue analytique, que la science doit toujours considérer, la philosophie péripatéticienne ne se résoudra jamais à laisser introduire, dans notre nomenclature des facultés intellectuelles, la raison, à ce titre d'entité qu'elle a refusé à l'imagination et à la volonté.

D'abord, pour se faire une pareille idée de la raison, il faudrait complaisamment faire abstraction, table rase de tous les actes de déraison commis par le genre humain. Si nombreux ils sont qu'ils impliquent, par leur somme, la négation d'une entité existant en l'homme pour régir sa volonté.

La raison consiste uniquement en l'usage régulier des fonctions intellectuelles, s'exerçant à l'acquisition et à la pratique de la connaissance des choses.

En ce sens, l'homme est une créature raisonnable ; autrement, sans la pratique du devoir auquel la pensée est soumise, il n'est pas tel ; il peut devenir et nous le voyons, effectivement, malgré ce prétendu privilège, devenir une bête féroce, plus redoutable pour ses congénères que

ne l'est, pour les siens, le carnassier respectant, leur individualité à l'égal de la sienne.

Mais l'analyse me semble nous avoir fait pénétrer assez avant dans les mystères de la pensée pour la connaître, savoir quelle en est la matière, quelle en est la forme et quelle est la portée de l'entendement.

La matière consiste en des actes de la conscience produits par l'attention que le sujet prête aux excitations des organes de la sensibilité, dues à l'action que les objets exercent sur eux. Ces actes sont tout autant de sensations aussi variées que le sont les qualités objectives.

Il n'y a effectivement qu'un sens, la conscience, mais il y a des myriades de sensations.

A ce point de vue, l'apophthegme péripatéticien est irréprochable : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu.*

Et la restriction, proposée par Leibnitz, est inacceptable. Au lieu d'ajouter : *nisi ipse intellectus*, il faut dire : *intellectus quidem.*

Effectivement, l'analyse nous fait voir l'entendement se former par conception ; et son activité résulter de la réflexion qui, fondée par le concept, s'exerce de quatre manières, par la mémoire, par le jugement, le raisonnement et la volonté.

Ces quatre fonctions générales se diversifient, chacune dans son espèce respective, sans changer de forme, et toutes ensemble, par leurs diversités, elles produisent ce brillant phénomène intellectuel qui éblouit les yeux du vulgaire, mais qui se laisse discerner par ceux de la philosophie.

Dans ce département de la nature, comme dans

tous les autres, la diversité se rallie à l'unité par la puissance des rapports.

Ici l'unité se manifeste dans le sens du sujet pensant, qui est sa conscience, en sa sensibilité, applicable à tous les objets sensibles de la création ou rendus tels par l'art. Elle se manifeste aussi dans la forme, qui est universellement celle que le concept imprime à la matière de la connaissance; et enfin, dans les opérations de la pensée qui résultent toutes de la réflexion.

Comme dans la nature physique, ces trois unités sont des sources infinies, inépuisables, de diversités, qui répandent les lumières de la connaissance dans l'intérieur subjectif et manifestent, au sujet, outre le physique, et, avec le sien propre, ce monde métaphysique de la pensée; et de plus la partie métaphysique de la création, les êtres dont elle est peuplée, par qui elle est animée, le Créateur enfin.

Cette universalité de la connaissance est due à une autre unité, à un rapport autrement étendu que les précédents, à un rapport universel. L'analyse vient de le faire apparaître.

Ce rapport relie entre eux tous les actes de connaissance. Ils consistent effectivement tous en la reconnaissance que fait le sujet pensant, dans l'actualité de la perception, de la qualité objective ou de l'objet lui-même, qu'il a conçus, en l'antériorité; un rapport d'identité, si l'objet une fois apparu à sa conscience y reparaît encore.

Nous savons que la perception est l'effet de la puissance réflexe du concept qui, ayant uni entre eux les éléments de la notion objective, la fait se

reproduire en la conscience du sujet et dispose ainsi de sa conviction.

Tout acte de connaissance consiste donc en l'exercice de la réflexion éclairant l'actualité des lumières du passé, acquises par le sujet dans la pratique du concept, au moyen de l'observation des rapports providentiels établis et régnant dans les choses.

C'est sur des rapports, universellement répandus dans les objets, qu'est fondée la pratique de la connaissance. Le sujet l'exerce au moyen de la conception des rapports objectifs qui, ainsi convertis en notions, garantissent la conscience subjective des méprises du hasard en lui faisant sentir l'effet euristique.

L'universalité de la forme de l'acte de connaissance a donc pour condition un autre rapport, que le concept fait régner, dans l'humaine connaissance, par l'articulation, en la conscience du sujet pensant, des éléments de la notion objective.

Ici se fait voir, à l'observateur et au sujet pensant lui-même, un rapport d'identité que fait régner cet effet euristique entre tous ces actes de connaissance, entre toutes les opérations de la pensée. Cet effet ne peut se produire sans témoigner à la conscience du sujet de l'existence de soi, du rapport d'identité existant entre les moments successifs de sa pensée.

L'être pensant se fait connaître, à lui-même, de la même manière qu'il fait connaissance avec les objets, avec qui il est en relation, par la voie des rapports constatés par conception, et employés,

par réflexion, à relier le passé au présent, en la conscience subjective.

L'être métaphysique se fait connaître à soi et à autrui par des effets de sensibilité qui accusent en lui l'existence de qualités personnelles, analogues à celles qui lui manifestent celles d'autrui, tout par des effets alléoleptiques. Ces effets de sensibilité associés en notions par le concept, pour procurer au sujet les représentations des choses externes et internes, forment une œuvre à lui propre, de la plus grande importance, et d'une grandeur que l'on pourra estimer par l'étendue des connaissances de quelqu'un des génies dont l'humanité s'honore.

Cette œuvre, par laquelle l'être pensant se fait connaître à lui-même, est une création, celle de son entendement.

C'est actuellement le lieu et le moment de concevoir cette œuvre, sous des traits qui lui soient propres, sans forme ni aucune allusion métaphorique.

L'entendement est une faculté dont dispose cet être métaphysique, l'entéléchie, une puissance qu'elle exerce pour l'accomplissement de sa finalité, de concevoir l'existence des choses et de s'en représenter les qualités par réflexion, afin de régler la conduite de sa personnalité dans le cours de son existence temporelle.

Toutes les créatures organiques, et principalement celles du premier règne, sont pressées par une finalité qui les met toutes en rapport entre elles; qui les fait concevoir par ce trait commun, se manifestant à l'observation dans les rapports de

qualité, auxquels on donne vulgairement le nom de lois de la nature. Ces lois prétendues ne sont rien autre que la pression de leur finalité respective, à laquelle obéissent les choses et la personnalité elle-même.

Sans décroître chez les créatures des règnes inférieurs, et croissant, au contraire, en intensité, cette pression devient de l'instinct, puis une force aveugle, suivant le degré d'abaissement de la créature dans l'échelle zoologique et botanologique. Ce n'est plus enfin que de l'affinité, ou, suivant la formule aujourd'hui adoptée par la science, c'est de l'atomicité dans le règne inférieur.

Dans les quatre règnes, c'est une force universellement répandue, mais inégalement sentie par les créatures qui l'exercent; fort inégalement, car le sens qu'elle en ont ou peuvent en avoir est en raison inverse, chez elles, de l'empire qu'elle exerce sur elles.

La preuve de cette disposition proportionnelle de la conscience subjective et de l'intensité de la force entéléchique, inverses l'une de l'autre, résulte d'une comparaison qu'on pourra faire des créatures du premier règne à celles du dernier.

Mais l'existence de cette force, son universalité, sont incontestables. C'est à elle qu'il faut attribuer, et non à des chimères de l'idéalisme, c'est par elles qu'il faut expliquer les rapports spécifiques, constants, qui autorisent les formes taxonomiques de la science.

De là dérive cette activité que nous voyons généralement répandue, donnant un démenti des

plus formels à la conception idéaliste de l'inertie. Il n'y a d'inertie, dans la création, que dans et par l'effet de la neutralisation des forces spécifiques des créatures entrées en relation. L'individualité ne devient inerte que quand elle s'est unie à celle qui lui est synergiste; lorsque, par cette union, elle a produit de l'étendue; lorsque, par exemple, l'oxygène et l'hydrogène, en s'unissant, ont produit de l'eau potable. Mais encore, en cessant d'agir, les atomes de ces gaz ne perdent pas leur activité. Cette force de leur nature reste concentrée dans la molécule liquide qu'ils ont produite.

La formule aristotélicienne est irréprochable. La création est peuplée d'entéléchies élevées à divers degrés de puissance; au plus bas, l'individualité atomique; au plus haut, celle de la personnalité. Cette force entéléchique est variée encore, suivant l'ordre providentiel de la création, qui disperse les rapports jusqu'à produire l'état d'individualité et au point de présenter, dans le genre humain, toutes les diversités de la personnalité la moins bien douée jusqu'à celle où éclate le génie.

En parlant ainsi, je n'argumente pas, ni n'entends expliquer ce secret prétendu de la nature des forces, qui se partagent l'activité universellement répandue dans la création. C'est aux idéalistes, qui ont conçu ce secret, qu'il appartient d'en donner l'explication; c'est à eux qu'il la faut demander. Quant au philosophe péripatéticien, explorant la nature pour la connaître, pour communiquer avec elle par l'intermédiaire d'un

trucheman, tel que l'entendement, disposé à concevoir et à perpétuer, par réflexion, l'ordre que la sage Providence a établi dans les choses; ce philosophe se borne à répéter la parole de celui qui a formé la conception de la gravitation universelle; je ne construis pas d'hypothèses, *hypotheses non fingo*. Je rapporte ce qui est, et, d'après ces rapports, recueillis dans l'observation et l'expérience, je compose des notions qui puissent me représenter, avec justesse, les mouvements de la nature.

C'est ainsi qu'ayant appris à parler la parole de ce trucheman, qui est la pensée, je me détermine, d'après ses manifestations, à en attribuer la faculté à un être que je porte en moi; qui m'anime et qui m'éclaire des lumières qu'il a recueillies dans ses relations avec la nature et les autres interprètes de celle-ci. C'est sur ce fondement d'un rapport universellement connu par le sens commun de l'humanité, que s'est établie la conception vulgaire de l'existence d'une âme en la personnalité, auteur des phénomènes de la vie et particulièrement de ceux de la pensée.

Dans le premier règne, en particulier, la préexistence d'une entéléchie se fait remarquer et reconnaître, à l'observation, dès son arrivée en l'ovule de la maternité, au moment de la fécondation. A la suite, tous les actes du développement du physique sont frappés du cachet de l'unité de fin. Dans le développement de l'entendement, c'est un témoignage de l'identité de l'agent de la pensée qui, à tous ses actes, en affecte la conscience subjective.

Sans l'existence d'une entéléchie en l'homme, il n'y a pas de personnalité possible. Cependant chacun de nous en a la conviction; chacun peut même en devenir l'esclave. Cet effet se fait voir dans les actes de l'égoïsme.

J'ai dit, en noologie, que la procréation était une vraie création, mais occasionnelle, caractère qui la distingue de la création première. Mais l'une offre une image de l'autre, quoique affaiblie.

Agrandissez le point de vue et l'étendez de la considération de l'individualité à celle de l'ensemble, et vous concevrez la grandeur de la création; par elle, l'immensité de la puissance possédée par l'être qui l'a opérée. Le fait a été constaté par la géologie, qui nous l'atteste d'après les traces que cette science a recueillies de l'action première. Elle a été successive, mais néanmoins totale; et, dans l'état de continuité que nous la voyons pratiquer, préparant, par la coopération des créatures antécédentes, l'avènement des subséquentes, c'est un flot continu d'entéléchies versé sur les créatures, répandant sur elles les forces dont elles sont douées, prorogeant l'œuvre première du Créateur.

A ne considérer que le genre humain, l'existence de l'entéléchie, en chaque individualité, est confirmée par les rapports qui les relient toutes, au point de vue physiologique et psychologique.

A voir l'humaine connaissance prendre chez elles, universellement, la forme d'un trucheman de la nature, disposé pour en dévoiler les secrets à la conscience de la personnalité, en la langue de celle-ci, celle de la sensibilité, organi-

sée par le concept; dressée par lui à la réflexion; disposée à produire la représentation, dans le plus lointain avenir, en toute perception, des rapports constatés par des notions objectives, en s'appuyant sur l'immutabilité des lois de la nature; à voir, dis-je, cette universalité et cette harmonie de la nature intelligente avec la nature physique, il est impossible de ne pas reconnaître l'existence, non-seulement de l'entéléchie en l'individualité, mais celle de l'humaine entéléchie; impossible à la conscience de l'observateur de se défendre d'attester l'existence d'une telle fondation providentielle dès le grand œuvre de la création.

Par cette conception est posée aussi la limite de l'humaine connaissance. Impossible à l'entendement de rien savoir et de rien transmettre à autrui, rien de réel, autre que les communications par lui reçues de la nature; converties par lui, dans l'intimité de l'être métaphysique, en conceptions, pour devenir des représentations sous l'action réflexe du concept.

Ainsi conçue sous sa véritable forme, la connaissance est certaine, universelle. Elle peut embrasser, avec le présent, le plus lointain avenir; l'objet métaphysique avec le physique, tout ce qui se présente à la conception par la manifestation de qualités objectives, se recommandant elles-mêmes à l'attention par des effets allélopétiques dus à l'opération de ces qualités: Dieu, par l'œuvre de la création; l'âme, par les opérations de la pensée; comme l'aliment se recom-

mande et se fait reconnaître par sa qualité nutritive.

La certitude, l'évidence ainsi fondée, est égale en la connaissance de tous les objets; celle de leurs qualités par les effets alléloleptiques en résultant, et celle de leur nature par la raison d'être de ces qualités.

Toute chose a sa raison d'être : la plus générale, celle que nous connaissons par la manifestation d'un rapport universel, est la force. Sous la garantie de cette raison, ce qui doit être sera, comme ce qui n'était pas en un temps autre que le sien a été et existe encore.

Ainsi se manifeste la raison suprême, dans les opérations de la nature, et généralement par la finalité entéléchique de toutes les créatures. C'est un fait d'observation indéniable.

On ne voit d'écart à l'ordre providentiel ainsi fondé sur des forces invariables, que dans les opérations de la nature morale de l'homme, à qui son Créateur a dû laisser la direction de sa conduite, la livrer à son libre arbitre; par la raison du cosmopolitisme auquel cette créature est destinée. Quand les créatures de constitution des autres règnes sont cantonnées, chacune suivant son espèce, dans un habitat particulier, que les congénères ne sauraient franchir, l'humanité a pour domaine ce monde terraqué qu'elle est réellement appelée à exploiter, par un concert général des races dont elle se compose. La science économique en offre des preuves nombreuses. Et généralement les maux de l'humanité procèdent de l'oubli de cette finalité.

Mais le libre arbitre de l'homme a été soumis, par le Créateur, à la garde de l'humaine connaissance. Cette connaissance de la raison d'être des choses est accessible à toute personnalité. D'où la responsabilité qu'assume sur soi quiconque n'en use pas, responsabilité qui se manifeste dès l'actualité jusque dans l'avenir.

Egalement accessible et acceptable, cette connaissance n'est pas également acceptée ou pratiquée. Comme je le faisais tantôt remarquer, parmi tant de créatures admises à connaître et à pratiquer la raison d'être des choses, il y en a peu de raisonnables. Tous les membres du genre humain sont aussi sociables. C'est leur qualificatif commun. Cependant, voyez comment la plupart usent ou plutôt abusent de cette faculté, qui leur a été ménagée par l'économie de leur constitution physiologique et intellectuelle, d'entrer en communication de toutes sortes de services avec leurs semblables ; de se compléter mutuellement, de combler leur insuffisance respective par le recours à autrui : voyez-les faire, du moyen d'union et de paix, une cause d'hostilités entre les races, de nationalité à nationalité, et dans le cercle de celles-ci. De l'adminicule que le Créateur lui-même est venu leur offrir, sous la figure de son Verbe, dont il a fait un rédempteur des fautes de l'humanité ; de ce moyen de concorde, la religion d'amour et de paix, ces aveugles ingrats ont fait un brandon de discorde dont ils répandent les flammèches sur le monde moral.

Mais corrigez ces abus, rectifiez cette conduite de la personnalité et la soumettez à la raison d'ê-

tre de son existence : l'ordre providentiel apparaîtra immédiatement. La conduite est anormale, parce que l'individualité est inintelligente, et inintelligente, parce qu'elle n'est pas éclairée. Elevez la personnalité à la connaissance de la raison d'être des choses, de cette raison qu'a conçue le Créateur, qu'il a manifestée dans son œuvre ; élevez la personnalité, par l'instruction, à la hauteur de l'humaine connaissance ; par la foi à la pratique imperturbable du devoir, et vous ferez rentrer l'humanité dans la voie du progrès, d'où elle est sortie, et où le Verbe créateur, devenu le Rédempteur, a bien voulu la rappeler. Vous réussirez à faire régner, dans ce monde terraque, un ordre pareil à celui qui nous émerveille dans le monde sidéral.

Des faits que j'ai produits en noologie, et que je vais reproduire ici dans la même intention, mettent en évidence l'unité de conformation intellectuelle qui existe chez toutes les créatures du genre humain, quelles que soient les diversités des complexions physiologiques ou des cultures morales qui les distinguent l'une de l'autre. C'est la cause de l'universalité des arts de l'élocution, de la grammaire et de la logique, généralement pratiqués à quelques différences de forme près.

En celui de l'élocution, vous voyez que la proposition, cette représentation vocale de l'acte de connaissance, de l'application de l'abstrait au concret, que fait l'être pensant, en toute perception, est constamment et partout composée des mêmes éléments : un verbe manifestant l'acte judiciaire, un sujet, simple ou composé, motivant cet acte,

et d'autres compléments destinés, comme celui-là, à représenter les circonstances au milieu desquelles le rapport du passé au présent, exprimé par le verbe, conçu et converti en notion par la conscience, s'est reproduit dans l'actualité.

Ce caractère de représentation, qui est le propre de tout acte de connaissance, ne saurait être mieux manifesté que par la proposition; par une proposition quelconque, mais ainsi composée d'un verbe et de ses compléments, l'un subjectif, l'autre objectif. Cette forme de l'élocution rend visible l'invisible, et imprime son caractère physique à la qualité métaphysique de l'être pensant.

Comparant entre elles toutes les formes du discours, l'immense diversité de cette expression générale de la représentation intellectuelle, vous les voyez se réduire à celle de la période, composée uniformément de propositions assemblées entre elles pour représenter les mouvements de la pensée, toujours les mêmes, de conception et de réflexion.

A ces manifestations de l'unité intellectuelle, chez la personnalité, la linguistique vient en joindre une autre. C'est le fait, par elle constaté, que la richesse des langues, en formes grammaticales se produirait en raison inverse du degré de civilisation des peuples qui les ont parlées. C'est dire que les peuples primitifs, n'écoutant que les suggestions de l'humaine entéléchie, en représentent, par la parole, tous les mouvements intellectuels, toutes les délicatesses de la conscience; tandis que les peuples secondaires, dérivés de diverses souches, obéissent aux suggestions de leurs au-

teurs, de leurs contemporains, se singent entre eux et négligent les inspirations de la pensée.

Evidemment, la langue des peuples primitifs a été composée sous l'influence, pour ainsi dire, sous la dictée de la pensée, agissant de la même manière chez des êtres uniformément constitués; procédant par conception, pour saisir le rapport présenté par les mouvements réglés de la nature, et, par réflexion, pour le reconnaître dans sa rencontre en l'actualité.

Ce fait, si remarquable, d'unité intellectuelle dans l'humanité, est manifesté par l'unité de forme de la proposition et l'unité de conformation des langues primitives, également riches en formes grammaticales. C'est la raison de la concordance, par leurs formes, de la langue des Basques avec celle des Hindous, deux peuples établis aux antipodes l'un de l'autre. C'est l'unité de nature qui règne dans l'humanité, nullement l'unité de souche, qui impliquerait des transmigrations impossibles, imaginées par l'idéalisme, dédaigneux des pratiques de l'observation et de l'expérience.

Telle est aussi la raison de l'existence, indéniable, du sens commun qui règne entre les membres de l'humanité, à quelques différences près, dues au mélange des races et aux vices de culture. Elle est si puissante, cette force entéléchique, dont le Créateur a doué les hommes, qu'elle les conduit à reconnaître les rapports existant dans la création, tous ceux qui importent à l'accomplissement de leur finalité. Elle les conduit par la pratique des mêmes actes intellectuels de conception et de réflexion; ils la suivent, malgré les diversités de

leur sensibilité individuelle et de la constitution physiologique de cette faculté fondamentale. Elle est telle, car c'est sur les sensations que s'exercent les pratiques de la conception et celles de la réflexion, dans le genre humain tout entier.

C'est par ce fait de l'unité de sens régnant parmi les hommes, dans les diversités de leur sensibilité, que je vais terminer mes citations des faits recueillis par l'observation et par l'expérience, pour rendre évidente l'existence de l'humaine entéléchie.

La première remarque des diversités de sensibilité existant dans le genre humain a été faite dans les ateliers de peinture, en voyant que tous les élèves ne s'adressaient pas aux mêmes tons de la palette, pour représenter la coloration des objets du modèle présenté à leurs pinceaux.

A cette remarque de diversité de sens sont venues s'adjoindre les observations multipliées des cas de pseudo-chromatopsie et même d'achromatopsie qui ont été faites dans le monde. Il est aujourd'hui de fait bien reconnu que telles personnes n'ont pas le sens vrai, et, pour mieux dire, que toutes les personnes n'ont pas le même sens de la coloration; et que telles personnes en manquent, voyant uniformément du gris. Ces néologismes, reconnus par la science, ont été institués pour signifier ces diversités réelles, ces infirmités, si vous voulez, du sens de la vue dans l'humanité.

Ces faits de diversité sont assez nombreux pour fonder cette induction, de l'existence de pareilles diversités esthétiques, dans les autres dépendan-

ces de l'organisation de la faculté fondamentale de l'intelligence.

Concluons-en que les produits de la sensibilité, que les sensations, malgré leur importance matérielle, ne sont, pour l'humaine connaissance, que des points de contact de l'intérieur subjectif avec l'extérieur. Ce sont des moyens de communication du sujet pensant avec les objets de la pensée; des produits de l'activité de l'être métaphysique dans ses relations avec son physique, et, par celui-ci, avec le monde; des produits de sa nature, des effets subis par sa conscience, vivant en elle: tout différents de leur cause, soit physiologique, soit physique. Là n'est point la connaissance.

Le phénomène intellectuel de l'acte de connaissance, je me plais à le répéter, consiste en la réflexion, dans la conscience subjective, des rapports que le Créateur a répandus dans son œuvre, par le sujet, conçus et représentés en produits de sa sensibilité. Ce phénomène si varié est un acte de représentation.

Ainsi s'explique l'unité du sens commun dans la diversité infinie de la manière de sentir des membres de l'humanité.

Ce sens est celui de l'unité de représentation des phénomènes de la nature: en celle-ci est la cause de l'unité, le rapport: du côté de l'objet, rapport de qualité, rapport de nature; du côté du sujet, le rapport est celui de représentation, toujours le même pour lui, à la condition que sa manière de sentir, tout diverse qu'elle puisse être au regard de son congénère, reste la même pour lui. C'est par la conception que se réduisent toutes les diversités

de la pensée en l'individualité et en l'humanité.

Vous voyez ici apparaître ce trucheman dont j'ai parlé, qui sert d'intermédiaire à une personnalité quelconque pour communiquer avec la nature, parce que, composé d'éléments de sa sensibilité, il lui parle, à elle, un langage intelligible par elle; intelligible par toutes dans ses infinies diversités d'expressions, parce qu'il parle à toutes d'objets en rapports constants dans leurs diversités.

On conçoit ainsi la possibilité d'une langue universelle, humanitaire, dont les membres du genre humain pourraient faire usage, à la condition seulement d'en apprendre le matériel phonétique.

On s'explique ainsi comment il se fait que tous les peuples aient le sens de la morale et du droit. Ils l'auraient de toutes choses, et la science encyclopédique, conçue par les philosophes de l'autre siècle, entreprise par eux, se produirait inébranlable, invariable, comme l'est la nature par les rapports qu'elle répand parmi ses diversités; la science encyclopédique se produirait, si la conscience de la personnalité se mettait en présence de la nature, sans préoccupations autres que celles de la recherche de la raison d'être des choses.

Nous en avons un exemple dans cette étude que nous venons de faire de l'entendement, en analysant ses produits, les actes de connaissance, et de l'entéléchie, en observant sa gymnastique intellectuelle. Si l'on envisageait tous les objets de la création pour se les représenter, les penser par réflexion, après les avoir conçus par l'obser-

vation de leurs effets alléoleptiques, après s'être formé les notions de leurs qualités, opératrices de ces effets, et recherchant, d'après ces données, quelle est leur consistance d'après leurs rapports objectifs; le sens commun de l'humanité s'étendrait à tout ce qu'il importe à l'homme de connaître; les chimères de l'idéalisme seraient à jamais expulsées de la science encyclopédique.

A bien considérer l'humaine connaissance, sans ambages, on voit qu'elle est le produit d'une entéléchie qui, pour accomplir sa finalité, s'agit dans une immense sphère de conceptions, embrassant l'universalité des choses entre deux pôles, celui de la connaissance et celui du devoir à pratiquer envers les objets ainsi conçus.

Le devoir, entendu dans le sens le plus large, tel qu'il est signifié par le terme correspondant de la langue latine, *officium*, transformé par attraction de l'une des lettres de la préposition *ob*, expression du motif, et une modification du verbe *facere*, qui signifie faire; le devoir, ainsi représenté, est l'expression philosophique de toute action motivée. Vulgairement, on considère le devoir comme une obligation au sacrifice à faire, envers autrui, de quelque intérêt personnel. Sans doute, quelque articlee de la discipline à laquelle l'activité du sujet est soumise, dans la société, peut avoir ce caractère du sacrifice, mais ce cas sera, exceptionnel. Généralement, la pratique du devoir, et ses formes pèsent sur l'activité personnelle en tous points; elles la régissent d'après la considération de la raison d'être, de la manière d'être de la chose, què la connais-

sance a pour charge de manifester à la conscience subjective.

C'est effectivement dans cette immense sphère de l'humaine connaissance, entre ces deux pôles de la détermination de la raison d'être et du devoir, que l'activité de l'entéléchie est appelée à s'exercer. On doit le voir par les exemples que j'ai cités, et je rendrai cette vérité encore plus manifeste par d'autres faits que je citerai plus tard. C'est dans cette conviction, et pour la rendre accessible à la vue, que j'ai développé l'apophthegme péripatéticien de l'un de ses limites à l'autre, de la notion objective à celle du devoir, embrassant l'universalité de l'humaine connaissance, conçue en la présence et par l'examen de son objet. Je terminerai cette première partie de ce discours en reproduisant cette formule, qui en est effectivement la conclusion. Je reviens à mon objet.

Les peuples croiraient aux formes de la moralité ; ils auraient un sens moral commun à toutes les individualités ; ils se voueraient à la pratique du droit et de la morale, s'ils étaient mis en la présence de l'humaine société et de sa raison d'être. Toute personnalité croirait à la nécessité et à la divinité de l'ordre social, bien plus résolument qu'elle ne croit à la gravitation universelle, parce que la vérité des mouvements sidéraux est contredite à ses yeux par le témoignage de ses sens, tandis que l'humaine société se manifeste à elle par sa raison d'être : l'extrême diversité des qualités qui règne dans la nature et particulièrement dans le genre humain, d'où ré-

sulte l'insuffisance, pour chacun des membres de ce grand règne, de se pourvoir, par soi, de ses moyens de subsistance et de développement ; et, partant, la nécessité, pour chacun, de recourir à autrui, pour en obtenir le complément : la nécessité, pour chacun, de tout faire pour autrui et de tout attendre d'autrui.

Telle est effectivement la raison d'être de l'humaine société, la raison d'être de sa forme, qui consiste en une mutualité, en une communication universelle de services.

Ainsi se caractérise le devoir social et s'explique cette prescription divine d'aimer le prochain comme soi-même, de traiter le prochain comme soi.

Ainsi faisant, le devoir social étant accompli conformément à la notion positive de l'humaine société, il n'y a pas de personnalité qui ne pût être assurée d'un service par elle demandé, impossible pour son insuffisance, possible pour la capacité d'autrui ; il devient adéquat à la capacité individuelle perfectionnée par la pratique de sa spécialité.

Mais, évidemment, sous un tel régime, la subsistance, le bien-être, le développement de la personnalité, dépendent d'autrui plutôt que de soi, à la condition que le dévouement soit universel et la pratique du devoir absolue.

A ce point de vue s'offre un autre objet, comme une haute perspective à considérer et à concevoir : le christianisme.

En voyant la faiblesse de la personnalité, sans cesse obligée, dans le milieu social, de maintenir

son libre arbitre, toujours triomphant dans les luttes de l'intérêt personnel avec le devoir ; obligée d'obéir rigoureusement à la loi sociale, de tout faire pour autrui et de tout attendre d'autrui, on reconnaît que la civilisation et ses progrès dépendent d'une autre condition, que la personnalité est appelée à accomplir, l'acquisition d'un sentiment particulier, en elle, autre que celui du dévouement à la pratique du devoir : la foi.

Ce sentiment se forme, comme tous les autres, par la considération de l'objet qui le commande et la nécessité d'y recourir. La foi s'inspire à l'aspect du monde moral ainsi constitué par des personnalités que l'humaine entéléchie anime ; à l'aspect d'une universalité de créatures, dont l'action est coordonnée entre elles sous l'influence d'un être tout-puissant, et supérieur à tous les êtres que l'univers enserme ; enfin par l'assurance que le divin maître de la doctrine chrétienne, venu au monde, lui a donnée d'un secours providentiel, surhumain, qu'il a promis de prêter à tout homme de bonne volonté. Tels sont les fondements de la foi : la croyance en un Dieu tout-puissant, créateur, conservateur du monde et rédempteur de l'humanité.

Sa qualité de verbe créateur, devenant rédempteur, s'estime comme celle des choses de ce monde, par la nature de l'objet d'où procède cette qualité et par les effets qui en doivent résulter, qui en sont résultés, car la foi chrétienne a fait des héros, et elle est capable de répandre l'héroïsme dans tous les rangs de la société.

La foi se forme d'inspiration, à la vue des cho-

ses de la création; mais elle s'acquiert philosophiquement par la pratique de la méthode péripatéticienne. Je reviendrai plus particulièrement, en son lieu, sur cette étude du christianisme; mais, d'après ce que nous venons de voir de la nature des choses et de l'humaine connaissance, on concevra qu'il soit possible de devenir, philosophiquement, chrétien comme le sont devenus, d'aspiration, les sujets privés de la culture philosophique. Maine de Biran, l'un des philosophes les plus sincères et les plus vrais de l'école française, l'était ainsi devenu. Lisez les mémoires qu'il nous a laissés de sa vie intime.

Mais un grand philosophe nous dit que, si un peu de philosophie nous éloigne de Dieu, beaucoup de philosophie nous en rapproche, nous fait précipiter dans son sein. Mais la philosophie consiste en l'amour, en la recherche active de la raison d'être des choses. Cette affection est une philétie. Quiconque l'a conçue est un philétien. C'est un autre néologisme à adopter, pour remplacer une dénomination qui a été défigurée par l'esprit de parti, et qui ne représente plus la qualité vraie de l'objet, tel que la sagesse grecque l'avait conçu.

A considérer la raison d'être des choses d'après les effets qui en manifestent les qualités, comme le veut la méthode péripatéticienne, on en détermine simultanément le nom et l'on construit la langue en organisant la science. J'en ai donné un exemple en qualifiant de cœnologie la science sociale qui consiste effectivement en la connaissance de l'application, au monde moral, au monde de l'hu-

manité, de la loi de communication de services, à laquelle ses membres ont été soumis par leur Créateur. Et, restreignant le sens du mot *raison* à ses limites naturelles, je le dégage d'un accessoire faux, que l'idéalisme lui avait prêté; j'en fais ce qu'il est, l'objet d'une notion positive; celle d'un moyen de connaissance à employer par le sujet qui prétend se procurer un entendement sain, au lieu de la conception idéale d'un principe qu'il posséderait par droit de naissance. Celui-là seul est raisonnable qui pense et agit conformément à la raison d'être des choses, que la philétie lui a fait connaître. Ceux-là ne le sont nullement et ne peuvent l'être, quoiqu'ils aient à leur portée les mêmes moyens de s'éclairer et de se conduire, mais qui n'usent ni de la faculté de concevoir ni de la faculté de se représenter ces choses, soumises par la Providence au sens commun à tous. Non-seulement ils sont déraisonnables mais, de plus, responsables de l'irrégularité de leur conduite envers le créateur, qui a pourvu aux moyens de les éclairer et encore de soulager leur faiblesse en leur offrant l'appui de son Esprit-Saint, après leur avoir prêté la faculté de le comprendre.

Elevées au plus haut degré de perfection, les pratiques de la pensée peuvent être qualifiées de raison, mais par métalepse. C'est l'effet pris pour cause, pour une cause qui provient de l'activité de l'entéléchie. La pensée est de l'action; pour l'entendement ce qu'est le mouvement pour le physique de la personnalité. Quand celle-ci dérive d'une source secondaire, l'autre remonte à la source première de la vie et de tous les phénomènes par les-

quels se manifeste l'existence de la personnalité.

La philétie proroge l'existence et la persistance de l'être pensant bien au-delà des limites de la vie de l'individualité; en dehors des bornes du temps, dans l'éternité, en se fondant sur les rapports qui se manifestent entre les personnalités d'une époque quelconque et celles de toutes les époques, embrassées par l'observation historique. Il y a rapport d'unité non-seulement chez la même individualité, malgré la versatilité de son organisme, mais ce même rapport se manifeste partout et toujours.

Ainsi l'induction établit, dans la science, le fondement d'une psychologie.

De la même autorité se fonde une ontologie, sur les rapports observés entre les créatures de constitution du monde de la vitalité.

La chimie est venue étendre cette connaissance jusqu'aux dernières limites du monde de la matérialité.

Evidemment, la création tout entière se partage en créatures de constitution, subsistant par un principe interne, et en créatures de coalition, subsistant par des forces dérivées de celles dont disposent les créatures du premier ordre.

En parlant ainsi, je ne pense pas sortir de la réserve que la philétie impose à l'entendement, car je ne définis pas la nature de la cause; je me borne à en manifester l'existence et la nature d'après les effets alléloleptiques opérés, produits par leurs qualités spécifiques: dans la vie de la personnalité, la pensée; dans celle des créatures de deux autres règnes organiques, la forme spé-

cifique de leurs fruits; et, dans l'activité des créatures du dernier règne celle de leurs opérations chimiques.

L'être en général, le noumène, se fait connaître, par ses actes, à la conscience d'un être pensant, constitué pour se représenter les effets de cette activité générale, au milieu de laquelle il est appelé à vivre, et la sienne propre; pour en juger et régler sa conduite, dans le présent et dans l'avenir, sur ses jugements.

La pensée, avec toutes ses dépendances, est le fruit de l'éducation de l'âme à ce service de représentation.

L'entendement est le résultat rendu fixe, par l'habitude, de cette gymnastique de l'être pensant. Nous n'avons pas plus lieu de nous demander ce qu'est devenue la pensée qui, dans l'actualité, s'est produite à la conscience, puis a disparu, pas autrement qu'à rechercher d'où elle est sortie, au moment de son apparition. Il en est de l'activité intellectuelle comme de celle du physique. L'âme agit sur elle-même, comme l'organiste sur les touches de son instrument, pour lui imprimer les mouvements propres à conjurer les ondes sonores de produire, sur sa conscience et sur celle d'autrui, l'expression de ses sentiments. L'acte intellectuel, comme l'acte physique, n'a d'autre existence que celle de l'être qui dispose de la force de le produire.

A cette conception ontologique s'arrête l'humaine connaissance. Il n'y a pas plus lieu de se demander comment l'être agit, pour produire les effets dérivés de l'exercice de sa force, que l'on

ne se demande comment se produit l'explosion de la dynamite, la combinaison chimique, d'où résulte le mixte ou la réaction qui en opère la dissolution. Ce sont des faits dont les rapports constants attestent l'existence des forces qui les produisent.

Dans cette extension du temps présent au passé et à l'avenir consiste la connaissance ontologique, qui est celle de la raison d'être première des choses de la création. Ce n'est et ce ne peut être que la représentation, à la conscience, des faits de la nature, mais c'est une représentation qui s'étend d'une limite à l'autre de la création, par la comparaison, entre eux, des phénomènes qui s'y produisent. Cette opération de l'entendement est une des variétés de la réflexion; c'est l'induction. En toutes, ce trucheman de la nature, l'entendement n'entretient la conscience que de ce qui se passe hors d'elle. Mais cette manifestation du fait psychologique révèle celle du droit : l'existence de l'humaine entéléchie en la personnalité, et chez toutes les créatures du genre humain ; l'existence parmi elles, de la société ; l'existence d'une religion révélée, d'une assistance divine, propre et nécessaire pour vivifier les devoirs sociaux ; l'existence, au ciel, d'un Dieu créateur, conservateur de l'univers, suivant l'esprit de sa création, et rédempteur des défaillances de l'humanité : auprès des faits, le droit qui les domine, qui les rend tels.

C'est une réalité indubitable, parce que sa connaissance procède de faits bien reconnus, dont chacun peut acquérir la conviction, soit directe-

ment, en ce que les uns se passent en elle, soit indirectement, parce que les autres sont recueillis et reproduits, au service de chacun, par autrui, dans le courant des communications de services en l'humaine société.

La philétie fait ainsi la part du doute, en fixant analytiquement les limites de l'humaine connaissance ; en réduisant tout acte de cet ordre à être simplement une représentation, en la conscience subjective, en fonctions de la sensibilité, des opérations d'une activité universelle, tellement régulière et fixe, qu'elle implique l'existence d'une cause première, illimitée quant au temps, et de causes secondaires, à elle subordonnées ; limitées dans leurs opérations, mais dont la durée n'a pas d'autres limites que la volonté de l'auteur commun.

Le temps, nous l'avons vu, n'a pas plus de valeur que l'espace ; ces deux représentations sont de simples diagnostics ménagés à la conscience subjective, par l'entendement, pour lui permettre de discerner les qualités objectives, mais impuissantes pour lui faire connaître la substance de celles-ci, puisqu'encore une fois, la connaissance n'est qu'une représentation de faits dont la nature est inconnue, mais dont l'existence est certaine, certifiée par la manifestation même des faits : Dieu, l'âme, la société du genre humain, divinement réglée par l'auteur des choses ; le christianisme reliant les hommes, dans un mutuel dévouement, à leurs devoirs sociaux, tels sont les faits dont la conviction doit être universellement acceptée. Ne revenons plus désormais sur ces ques-

tions oiseuses de l'essence des choses inaccessibles à notre entendement, et nous bornons à la connaissance de leur réalité, de leurs qualités objectives, seuls faits qui puissent nous intéresser dans les pratiques de la vie pour les y appliquer.

C'est sur ce terrain que la philoétie appelle le sceptique à se concilier avec le croyant, dans l'intérêt de l'humanité, de ses progrès en la civilisation, et de son avenir en delà des limites du temps et de l'espace.

Ces vérités ressortent, on vient de le voir, de l'étude analytique de l'entendement humain. Par cela seul que la personnalité est capable de sentir; de convertir en sensations les impressions reçues des organes de la sensibilité; de convertir les sensations en notions et de livrer celles-ci à la réflexion; la personnalité, dis-je, arrive à la connaissance de soi, à celle des autres personnes, à celle des autres créatures, à celle du créateur, et, organisant ainsi sa faculté native, se procurant un entendement, elle devient capable de connaissance et d'action; de produire du mouvement, de s'habituer à des sentiments et à des actes réguliers, et à la pratique du devoir.

C'est dans cette sphère, entre la notion des choses et celle du devoir, que l'activité subjective est appelée à s'exercer. Jamais la personnalité ne doit se laisser égarer au-delà de ces deux pôles, la connaissance de ce qui est, et de ce qu'elle doit faire. L'étude que nous venons de suivre jusqu'ici se résume dans ce déploiement de l'apophthegme péripatéticien, dont j'ai plusieurs fois parlé, et que j'ai obtenu en écrivant la noologie, ou philoso-

phie de l'entendement humain. La voici, cette formule :

*Nihil est in intellectu quod non prius fuerit
in sensu :*
*Ne intellectus quidem,
qui,
Vi animæ, rerum causas cognoscendi cupidæ,
Sensationum conceptu abortus,
Se, animæ,
et, per quem,
anima se sibi met, alias personas, entia alia,
Deum quoque,
Præbet.
Unde, notiones,
motus, affectus, actiones,
et, personæ,
ergâ se, ergâ alias personas, entia alia,
ergâ Deum
officia.*

Evidemment, dans un tel milieu, où s'opère la représentation métaphysique, immatérielle, de la raison d'être des choses et du devoir, l'opérateur de ce phénomène intellectuel ne saurait être matériel. C'est ici un mot vide de sens, que la philétie doit exclure à jamais de la langue scientifique.

Quand nous aurons considéré les phénomènes qui s'accomplissent dans le règne de la matérialité, nous ne serons jamais plus tentés de faire une telle transposition de l'effet en cause, et nous resterons définitivement entraînés, en raison de l'impuissance de la matérialité à produire la pen-

sée, à attribuer ce phénomène à l'âme, dont nous avons remarqué l'intervention, comme cause, dans toutes les opérations de la pensée : sensation, conception et réflexion.

DEUXIÈME PARTIE.

La matérialité.

I.

La matérialité, que je donne pour titre à la seconde partie de ce discours, est le nom d'une qualité qu'affectent toutes les créatures de l'univers, toutes, sans en excepter celles même de l'atomi-cité. Celles-ci, en se constituant en molécules, prennent cet aspect de matérialité ; en cet état, les individualités atomiques deviennent pondérables, coërcibles, tangibles, résistantes, étendues ; les créatures de l'humanité affectent la même appa-rence à leur accès dans l'ovule, et ne cessent de l'accroître avant et après la sortie, ensuite, à leur arrivée à la lumière ; enfin, même phénomène chez les créatures des deux autres règnes de la vitalité, qui sont en rapport de constitution entre elles et avec celles de l'humanité.

Visiblement, c'est pour entrer en relation entre elles, pour agir et réagir entre elles, que les créatures affectent ces formes de la matérialité, spon-tanément, sans doute, d'instinct ; car, à leur avé-nement au monde, aucune d'elles n'est douée

d'intelligence; c'est sous l'empire d'une finalité, irrésistible pour toutes, qu'elles agissent. Ainsi le monde s'est fait et se refait sans cesse à tout instant, en l'actualité, tel qu'il était en l'antériorité, sous l'unité de cause, l'entéléchie.

Je devrais donc imposer le même titre à quatre sous-divisions de cette seconde partie de mon discours, où j'ai l'intention d'étudier les évolutions de ce phénomène de la matérialité chez la personnalité; chez les autres règnes organiques, le végétal et celui de l'animalité; chez l'atome, enfin, pour me servir du nom que les philosophes de la science chimique s'accordent à donner aux créatures du quatrième règne.

Mais de l'examen que nous allons faire de cet extérieur de toutes les créatures, il ressortira (je le dis d'avance) cette vérité, que, comme elles sont toutes en rapport de matérialité, à leur extérieur, elles sont toutes constituées, à leur intérieur, par un principe d'action d'où procède la finalité dont je parlais tantôt, un principe directeur de l'activité dont elles sont toutes douées. C'est une réalité attestée par l'entendement, agissant suivant la loi à laquelle il est soumis.

Nous excepterons de cette nomenclature des créatures de constitution celles de coalition, qui leur ressemblent, mais ne sauraient tromper l'œil du philosophe philétien. En elles, il ne saurait voir un véritable intérieur. L'activité de leurs éléments a été amortie, éteinte même, par les actions et les réactions qu'ils ont exercées et subies; elle a été terrassée par l'inertie.

Mais nous nous convainçons qu'il y a, chez les

créatures, un intérieur et un extérieur, comme tous les tissus de l'industrie ont un endroit et un envers. Mais il y a cette différence, entre le produit de la nature et le produit industriel, qu'en l'un c'est par l'intérieur que le produit subsiste, tandis qu'en l'autre toute sa valeur est au dehors.

Si grande est l'importance de l'intérieur subjectif, dans le règne de l'humanité, qu'en son organisme repose celui d'un monde tout entier : le monde moral. Il est ainsi dénommé, parce que les créatures dont il est composé sont en relation entre elles par les mœurs, et avec l'Auteur commun par leurs croyances, par leurs sentiments.

En cet intérieur est la source de ces affections et de l'humaine connaissance dont nous venons d'étudier la nature, la valeur, la portée.

C'est le département de l'âme, de cet être, de nature métaphysique, dont l'existence et les qualités nous sont manifestées, comme toutes les réalités de la création, par ses opérations; celles de la pensée surtout, qu'il est impossible d'attribuer à aucun des dynamismes de l'organisme physiologique, pas même à leur ensemble.

A un autre intérieur bien autrement puissant, mais pas autrement visible, si ce n'est par ses actes, il faut attribuer et nous attribuerons cette harmonie qui règne dans cette immensité de phénomènes de matérialité, dont l'impuissance et celle de l'ensemble, pour la produire, sont manifestes comme la lumière du jour.

Dans ce procès, au travers des études du phé-

nomène de la matérialité, on voit apparaître l'immense champ de la nature métaphysique, où prend la plus large des places la réalité suprême, celle de Dieu; tout peuplé d'ailleurs de ces créatures de constitution, qui existent et dont la persistance s'explique par l'assistance, en elles, dans leur intérieur, de ce principe, de nature métaphysique, auquel elles doivent leur activité, leur force et leur finalité respectives.

Ce discours nécessitera donc un complément, que j'y ajouterai, sous le titre de monde moral.

La division naturelle de cette seconde partie pourrait porter les titres de monde physique et de monde moral: le monde physique et le monde métaphysique.

Mais l'objet est une unité indivisible.

C'est l'objet d'une notion par laquelle cet être pensant, cet infiniment petit, que Leibnitz qualifiait de monade, si puissant par sa nature métaphysique; d'une notion qu'il a composée d'une foule de rapports recueillis en des myriades d'observations pour se représenter, à tous les moments de son existence et discerner, dans l'acte de perception, ce qui est de soi de ce qui est d'autrui; les créatures et le créateur; la réalité des illusions auxquelles sa nature est sujette; penser le vrai et se garder de confondre le phénomène avec le noumène, la matérialité avec la matière; de faire de cette abstraction une réalité, de la diversité d'effets, une cause, une cause absolue.

Ces résultats d'une observation scrupuleuse, constante, soutenue au travers de la multitude de faits que je vais citer à mes honorables con-

frères, leur apparaîtront, comme à moi, j'espère, propres et pourront servir à dissiper les illusions de l'idéalisme et les doutes du scepticisme.

Le monde physique.

Nous débiterons, dans les études de la matérialité par un examen rapide de l'organisme de la personnalité, en faisant usage des données de la physiologie, que les auteurs de la science ont recueillies jusqu'en ces derniers temps.

LA MATÉRIALITÉ EN L'ORGANISME DE LA PERSONNALITÉ.

Nous y voyons toute une série d'organes disposés pour concourir à l'opération de l'effet esthétique. Afin de le produire, ils semblent se concerter, pour ainsi dire, avec les créatures de l'extérieur.

D'une part, c'est le système nerveux, qui, de tous les points de la périphérie, étend à l'intérieur, jusqu'à un point central encore indéterminé, ses ramifications en nombre infini, disposées en branches, en rameaux, pour recueillir les excitations produites sur les parties internes et externes de l'organisme qui peuvent intéresser la sensibilité de la personnalité.

D'autre part, vous voyez, en relation avec cet organisme de l'innervation, ceux des cinq sens si connus : le toucher, la gustation, l'olfaction, l'audition, la vision. Je parle ainsi pour ne pas laisser confondre les organes avec le tact, le goût, l'odo-

rat, l'ouïe, la vue. Gardons-nous de transformer l'effet en cause ou de laisser prendre pour l'opérateur un simple auxiliaire.

1^o Généralement l'organisme de la sensibilité est disposé pour produire et propager, à l'intérieur, un effet de contiguïté: le toucher, par le concours de papilles nerveuses, composées de nervules et de vaisseaux sanguins, pointant à la surface d'une couche adipeuse. Celle-ci est étendue à la périphérie du corps sous la protection de la peau. Cet organe, protecteur aussi, se fait voir composé d'un derme au-dessous et d'un épiderme au-dessus.

Mêmes dispositions à l'intérieur du corps et sur tous les points d'où doivent procéder les effets de contiguïté du toucher.

2^o La gustation est desservie par de pareilles expansions nerveuses, placées sous la protection d'une membrane muqueuse qui s'étend, dans la bouche, jusqu'aux lèvres, et, de cet organe, sur la face interne du tube digestif, jusqu'au fondement.

N'ayant pas la prétention de composer un traité de physiologie, je passerai sur les détails de cette organisation de l'appareil digestif. C'est un véritable laboratoire de chimie, servi par de nombreux auxiliaires produisant eux-mêmes les réactifs nécessaires à la décomposition de la matière alimentaire. Tels sont la salive, le suc gastrique, la bile, l'humeur pancréatique, concourant tous, chacun suivant sa qualité spécifique, à rendre cette matière propre à la nutrition.

Mais je dois dire que l'un de ces auxiliaires, la

salive, est aussi destiné à servir à la gustation. Avec une bouche sèche, pas de goût.

3^o Pas d'odorat non plus, sans la coopération d'une membrane muqueuse, vasculaire, où aboutissent et sur laquelle se répandent les filets du nerf olfactif. Elle est chargée de sécréter le liquide, la mucosité dissolvante des matières odorantes, pour les rendre accessibles au nerf olfactif.

Pour amplifier la puissance de ce nerf, la membrane muqueuse s'épand sur les parties saillantes et dans les anfractuosités des fosses nasales. A cette hauteur apparaît le nerf, sous forme de cordon.

4^o L'audition concourt aussi à opérer le contact, recherché par l'hôte de l'intérieur subjectif, avec son extérieur ; il y concourt par une autre ramification du système nerveux autrement disposée, telle que l'exige la nature de la substance dont les communications sont désirées. Cette substance est un fluide vibratile, l'air atmosphérique, mais l'air agité par des instruments sonores.

Aussi ce long labyrinthe de l'oreille interne, où est relégué le nerf acoustique, baignant dans un liquide dont cette partie de l'organe est remplie ; ce long labyrinthe est une espèce de boudoir, où sont reçues les communications avec les ondes sonores, par l'intermédiaire d'une espèce de vestibule. Ici s'arrêtent les ondulations aériennes provoquées par les corps.

Ce vestibule est la partie moyenne de l'oreille. Elle est conformée en tambour, soustendue par la membrane vibratile du tympan, où viennent résonner les corps sonores, par continuité.

Les autres dépendances de l'oreille, dirigées à l'extérieur, sont de simples organes collecteurs des ondulations sonores, de simples auxiliaires de la fonction principale.

5° L'appareil de la vision présente des dispositions analogues à celles de l'olfaction, de l'audition, de la gustation, destinées à mettre en contact le système nerveux avec les agents de l'extérieur que le sujet a intérêt à connaître; mais elles sont différenciées, en raison des qualités propres à l'hôte qu'il s'agit d'accueillir et de mettre en communication avec l'être occupant l'intérieur de l'organisme.

Cet hôte est un fluide, comme l'est celui que le pavillon de l'oreille externe est chargé d'accueillir, mais autrement actif que l'air, même porté à l'état de vibration : c'est la lumière. Pour en recueillir les rejaillements, le globe de l'œil est disposé à la manière de ces jouets de physique, si connus sous le nom de chambre obscure. Au fond de cette chambre, pénètre le nerf optique, en forme de cordon. Mais, au lieu de s'éparpiller, comme celui des autres sens, il va, immédiatement après son entrée dans cette loge, s'épanouir en forme d'entonnoir sur la paroi interne du globe, tapissée de noir par la membrane choroïde. C'est la rétine. Cette disposition accuse très-nettement cette finalité d'accueillir et de fortifier, même par le contraste, les effets d'irradiation de la lumière, qui doit arriver de l'extérieur, en partant du point opposé du globe.

Les dispositions extérieures de l'appareil de la vision sont assez connues pour que je me dispense

d'en parler. Mais je dois faire remarquer l'interposition, entre la rétine et l'ouverture de la cornée transparente, ménagée à l'avant, sur la convexité de la sclérotique, dans le blanc de l'œil, l'interposition à la cornée et à la rétine, d'un véritable instrument d'optique : le cristallin d'abord, en forme de lentille, puis l'humeur vitrée. Leurs noms en font pressentir les fonctions.

C'est par là que doivent et que peuvent passer, en raison de leur diaphanéité, tous les rayons lumineux, en nombre infini, qui divergent de tous les points réflecteurs de l'objet soumis à la vision. C'est là qu'ils doivent subir une discipline, sans laquelle ces rayons divagateurs seraient impuissants à produire l'effet objectif attendu par l'entélechie, qui est l'auteur de ces dispositions.

Ces milieux diaphanes, du cristallin et de l'humeur vitrée, laissent passer et aller à leur destination les rayons accueillis par la cornée; mais, en raison de leur densité, supérieure à celle de l'air atmosphérique, d'où les rayons émergent, ils les font se briser, se dévier vers un même point de la rétine, proportionnellement aux distances qui les séparent, en leurs points respectifs de réflexion, vers la normale du point d'incidence.

Ces rayons, ainsi disciplinés par la force d'attraction des milieux diaphanes de la vision, vont docilement peindre, sur la rétine, un tableau coloré, dessinant les formes de l'objet réflecteur, mais réduit suivant des proportions que l'art humain, éclairé par la science, est obligé d'admirer.

Le phénomène de réfraction, qui produit ce merveilleux résultat, est identique à celui que

tout le monde connaît, de l'image d'un bâton émergeant, brisée, de l'eau dans laquelle cet objet est plongé.

Par la combinaison des effets de réfraction et de réflexion de la lumière, que ce fluide est soumis à produire dans les milieux divers où il exerce sa force vibratile, sans s'écarter jamais de sa course rectiligne, soit avant, soit après avoir subi l'action de la cause ; grâce à la combinaison, dis-je, de la réflexion et de la réfraction, apparaît, sur la rétine, une miniature de l'objet, dessinée par le pointillement des myriades de rayons lumineux que réfléchit l'objet vers l'organe de la vision ; tous diversifiés par leurs directions et leurs forces d'impulsion respectives. On comprend ainsi comment la surface ombrée se peint sur la rétine autrement que la face de l'objet, éclairée directement par le foyer lumineux.

C'est un artifice analogue qu'emploie la brodeuse représentant la figure de l'objet, en différenciant les faces sur sa toile à l'aide de ses fils versicolores qu'elle y répand diversement. Le phénomène de la vision est un effet de pointillement produit sur la rétine par les rayons lumineux que réfléchit l'objet et qui sont réfractés par les humeurs de l'œil. Rien de plus n'aboutit à la conscience. C'est une circonstance à remarquer, parce qu'elle est caractéristique de la différence qui existe entre la sensation et la réflexion, entre sentir et percevoir.

Le fait de cette opération photographique a été rendu indubitable par l'expérience qui a été exécutée sur un œil de bœuf disséqué, mais resté

pourvu de toutes les pièces nécessaires à la production de ce phénomène d'optique, purement physiologique.

Assurément, c'est d'instinct que procède l'entéléchie, quand elle compose, pendant le développement du fœtus, l'organisme de la vision; qu'elle l'approprie, le coordonne aux allures du milieu dans lequel elle est destinée à se développer; de manière à en recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa finalité. Dans cette phase de son existence, elle a commencé le cours de ses opérations embryogéniques, qu'elle continuera durant les autres. Mais le développement intellectuel n'est pas encore commencé. Il faut se garder de confondre celui-là avec celui-ci.

C'est dans l'organisation de la vue, dans la transformation du phénomène physiologique en phénomène intellectuel, métaphysique; c'est dans la production du sens de la vue que se fait le mieux voir l'agent que la personnalité recèle en son intérieur; l'agent qui opère sur la matérialité, qui la plie à ses exigences; l'auteur de la pensée.

N'allez pas croire que l'épreuve photographique recueillie par la rétine est transportée à l'encéphale, convoyée par l'expansion nerveuse de la vision: nullement, car l'objet apparaît renversé sur la rétine, tandis que le sujet pensant se le représente dans le sens vertical, tel que cet objet existe dans la nature.

Le redressement de l'objet de la vision est l'une des premières opérations du sujet en voie de construire son intelligence, après s'être donné un organisme. L'expérience pratiquée par Cheselden

ne laisse planer aucun doute sur ce point. On sait généralement, et je crois l'avoir dit, que l'aveugle-né, à qui cet opérateur philosophe procura l'usage de la vision, dont il n'avait jamais joui, avait été obligé d'apprendre à voir.

Comme se fait la vue, se fait l'entendement.

L'expérience nous a appris ce que contenait de vérité la conjecture de Locke et de Berkeley, qui donna lieu à tant de débats, à cette époque-là. Ni Reid ni Voltaire, qui nous ont transmis ces débats, aucun d'eux n'en a connu la cause. Condillac seul, depuis lors, y a mis le doigt. Mais il ne l'a pas énoncée, préoccupé qu'il était du phénomène de liaison des idées, réel, mais mal exprimé, en ce que le phénomène se manifeste dans la liaison des sensations aussi bien que dans celle des idées. C'est le concept qui, en agissant sur les premiers éléments de la pensée, en produit les mixtes, ces notions qui, par réflexion, procurent à la conscience du sujet la faculté de lier le présent au passé et au plus lointain avenir; de voir les objets par la représentation des rapports existant entre eux.

Le concept est l'une des manifestations les plus éclatantes de la force de l'entéléchie qui réside chez le sujet pensant.

Grâce au concept, toutes les excitations accueillies par les organes de la sensibilité, venues d'un objet, transformées en sensations, deviennent des notions qui en représentent les qualités et la manière d'être. Le toucher fait se redresser la représentation objective que le jeu de la lumière avait renversée; il donne du corps aux

couleurs et même aux-ombres répandues par la lumière; aux odeurs, aux saveurs, aux sons émanés des solides, des liquides, des substances gazeuses; mais c'est grâce au concept, à sa puissance de réflexion, que le sujet accumule tant d'éléments dans une représentation objective; qu'il pense par la vue les qualités révélées à la sensibilité par les autres sens.

Mais généralisons cette observation, et disons qu'il n'est pas un des organes de la sensibilité qui ne serve d'excitateur aux effets de sensibilité produits par les autres, sur la conscience subjective, toujours grâce à la puissance réflexe du concept qui les a reliés.

Grâce à cette puissance, l'effet euristique est sous la dépendance de l'esthétique, provenu de l'excitabilité organique du système nerveux que je vais faire entrer en scène.

Avec raison, ce semble, on a dit que les excitations produites sur les sens externes étaient des variétés, mieux encore, des espèces du toucher.

Ce sont effectivement tout des phénomènes résultant du contact de diverses substances avec celles de l'organisme.

Généralement, toutes les excitations organiques internes et externes, dès qu'elles sont arrivées à la conscience, ayant été converties en sensations, deviennent des phénomènes complexes de la sensibilité, sous l'action du concept. Et grâce au concept, qui les rend réflexibles l'une par l'autre, les résultats de la conception deviennent des éléments de la pensée, des notions objectives.

Mais retenons cette observation, déjà faite et

bien vérifiée, que les notions mises en jeu par les sens du sujet exercé à la perception sont l'œuvre de l'entéléchie. Les sensations elles-mêmes sont les produits de son activité. Elles n'éclosent pas à la périphérie de l'organisme. Elles naissent et s'agitent dans les hautes régions du système nerveux, auprès de la substance sensible; au sein de sa conscience, où s'organisent les représentations objectives. Sensation, conception et réflexion sont des actes impraticables par l'organisme physiologique. Pour de telles œuvres il faut un ouvrier, comme pour une édification il faut une main qui mette en œuvre les matériaux, après les y avoir appropriés.

Mais passons actuellement à la considération du système nerveux, pour savoir si les organes de l'innervation se comportent entre eux, s'ils agissent, à la manière des objets externes, comme les substances électrisées en sens contraire, dans leurs communications; ou bien, si ce phénomène d'excitation, produit ou subi, est dû à l'interposition d'un fluide particulier, préposé à cette fonction; communiquant lui-même de l'extérieur objectif avec l'appareil de la sensibilité; un fluide auquel celui de l'innervation servirait de véhicule.

Creusons le phénomène; nous le pouvons, à la faveur des données que possède la physiologie; ne souffrons pas que les faits en soient dénaturés et que l'ordre des faits physiques soit confondu avec celui, très-distinct, très-différent, des faits métaphysiques, produits par l'activité de la substance qui opère sur la matérialité. Sachons comment s'opère le phénomène de la pensée, pour

nous garder d'être ridiculisés par des suppositions telles que l'idéalisme les propose à la crédulité publique.

II

Pour apprécier sainement le phénomène de l'innervation, il ne suffirait pas de se borner à la considération de la fonction de sensibilité; il y faut joindre l'étude de celle de motilité.

Les deux sont exercées, de la même manière, par des expansions nerveuses, projetées vers des points d'arrivée différents: celles de la motilité vers le système musculaire, où elles sont répandues, au terme de leur trajet, dans le tissu de ce système, tandis que les autres courent de bas en haut vers la région où réside la sensibilité.

Les phénomènes de motilité sont plus facilement observables que ceux de sensibilité, parce qu'ils se manifestent par des mouvements de préhension, de locomotion, et par d'autres intralocaux, dont le mécanisme, très-observable, a été bien observé. Les membres qui exécutent ces mouvements agissent d'abord machinalement, à suite des connexions établies entre eux par l'innervation. Mais, lorsque la pensée intervient, la plupart d'entre eux, notamment ceux de la vie animale, les mouvements machinaux, deviennent des actes réguliers, des actions volontaires, dont la constance, la durée, manifeste l'origine à l'être qui dispose de la puissance du concept.

Certains organes de la sensibilité usent d'une

pareille motilité, analogue à celle de la vie végétative: l'œil s'ouvre ou se ferme suivant que la lumière est faible ou trop forte; l'iris exécute de pareils mouvements d'expansion ou de contraction dans des circonstances pareilles; le tympan se tend ou se relâche proportionnellement aux degrés d'intensité des sons ou des bruits qui frappent cette membrane.

Généralement, le phénomène de motilité provient de l'excitation du tissu musculaire par les expansions du système nerveux: l'un est excité par l'autre à l'exercice de la contractilité qui lui est propre. Par une pareille disposition, les parties de l'organisme intracérébral, vouées aux fonctions de la sensibilité, s'excitent à concourir à la production des sensations. Nous verrons tantôt quels sont ces organes, et nous nous convaincrions que l'innervation est un système de communication qui s'étend de la périphérie au centre et du centre à la périphérie, pour exercer cette fonction au service de l'être qui préside à l'exercice de toutes les fonctions vitales, celles physiologiques et celles de la pensée.

On ne sait pas encore s'il y a quelque différence organique entre la partie du système qui exerce la fonction directe d'excitation de la périphérie au centre et celle qui pratique la fonction réflexe. Mais, en raison de la différence des points de départ, les actions de la fonction réflexe sont distinguées des autres par le nom d'incitations.

Les deux sont de purs phénomènes physiologiques, de communication de l'action externe au

centre et de l'incitation interne, en l'intérieur, à tous les points de l'organisme.

Ce ne sont pas seulement les organes de la motilité qui sont ainsi incités à agir, mais encore tous les appareils de l'économie vitale, qui sont encouragés à exercer leurs fonctions physiologiques. Cet influx est-il direct, provenant de l'action de présence des organes de l'innervation, ou médiat, moyennant l'intervention d'un fluide qui serait un agent de communication, un intermédiaire de la plus vaste portée? C'est une question que nous avons déjà fait pressentir, et que nous tâcherons de résoudre plus loin, à la faveur des données que nos infatigables investigateurs des fonctions vitales ont obtenues des pratiques de l'observation et de l'expérience. Mais retenons toujours cette distinction très-fondée, de la fonction physiologique et de la fonction intellectuelle. C'est en la négligeant qu'on a cru pouvoir être autorisé à prétendre que le cerveau secrétait la pensée, comme le foie secrète la bile, ou le pancréas l'humeur pancréatique : une véritable balourdise.

Sachant actuellement en quoi consiste la pensée, il est évident pour nous que l'organisme est impropre à accomplir cette fonction; impuissant à produire le développement du moral de la personnalité; seulement capable d'y servir, comme l'œil aux opérations intellectuelles de la vue.

Passons à l'examen des infiniments petits de l'organisme de l'innervation, et poursuivons notre justification de la distinction du physiologique au moral, du physique au métaphysique.

Les nervules d'abord. Ce sont des filaments qui

communiquent entre eux par l'intermédiaire de cellules, de matière nerveuse aussi. Ce petit appareil affecte la forme d'une anse à panier. Le milieu de la longueur est marqué par la cellule. C'est le point d'excitation ou d'incitation de la fonction nerveuse.

Le jeu de billard peut figurer les mouvements internes de l'anse nerveuse. Seulement, quand, dans le jeu physique, la bille est laissée libre et n'obéit qu'à l'impulsion reçue de la main du joueur, dans l'anse nerveuse, le mobile est contenu dans son mouvement, par le névrilemme, et dirigé suivant la direction des bras de l'anse.

A connaître l'anse nerveuse, c'est les connaître toutes. Je ne me répéterai donc pas. Je me bornerai à faire connaître à mes honorables confrères un mode d'extension de ce petit système, d'où résulte un appareil infiniment grand, par la multiplication indéterminée de l'élément infiniment petit. Comme sont liées, dans une nationalité, la ferme au hameau ou au bourg, et à la ville la bourgade ; comme ces centres de population le sont à d'autres, tous par des voies de communication, de même, dans le système nerveux, il n'y a pas un point qui puisse rester indifférent à l'action excitative ou incitative des autres, grâce aux ramifications des nervules en anses et des anses entre elles.

III.

L'encéphale est ainsi composé. C'est un système d'organes divers destinés aux communications physiologiques.

Ses expansions s'étendent en dehors du crâne ; elles remplissent ce long tube que laissent régner, d'une extrémité à l'autre, les vertèbres de la colonne dorsale. Certains physiologistes les considèrent comme un prolongement du crâne jusqu'au coxis, et le crâne lui-même comme une vertèbre.

Pour accueillir les expansions du corps encéphalique, ces pièces de l'ossature du cou et du buste sont perforées, de l'une à l'autre, dans le sens longitudinal, et découpées latéralement pour laisser s'épancher, dans le buste, les cordons nerveux qui émanent du corps rachidien.

Le corps encéphalorachidien apparaît, à la vue, comme une masse de chairs mollasses, dont on peut voir la conformation et la couleur en celles des animaux, dans les ateliers de charcuterie. Ce serait un vrai fouillis, si les parties intimes dont la masse est composée ne se faisaient connaître et distinguer, à l'expérimentateur, par la voie commune à toute connaissance, la manifestation de leurs qualités spécifiques.

Toutes les parties du corps encéphalorachidien reçoivent, aux yeux de l'expérimentateur, cette consécration de leur réalité, par la durée, dans l'unité respective de leurs qualités.

Les deux grands départements de l'encéphale revendiquent, de même, la reconnaissance de leur individualité par des fonctions distinctes : le cerveau, à l'avant du crâne, le cervelet, à l'arrière. Ils sont unis entre eux par des pédoncules, et, avec la partie rachidienne, par une moelle analogue à celle dont la colonne vertébrale est remplie. Elle porte le nom de moelle allongée, en rai-

son de son interposition aux deux corps pour les unir. Si j'en parle, c'est pour continuer de poursuivre la distinction que j'ai entreprise de la fonction physiologique à la fonction intellectuelle ; car je n'ai pas à faire ici un cours de physiologie, que mes lecteurs trouveront ailleurs fait de main de maître.

Reprenons la revue des grandes parties de l'ensemble du système nerveux. A cette étude Flourens doit sa célébrité, et nous devons à ses travaux la lumière qui nous éclaire dans la vue de cet intérieur physiologique de la personnalité.

En dehors du corps encéphalorachidien se présente, au devant de ses expansions latérales, dans les cavités thoraciques et splanchniques, un petit système uni à l'autre suivant la forme affectée généralement par l'appareil de l'innervation, par des cordons nerveux. Ce n'est plus le nervule, le filament du chanvre ; c'est le fil formé par la filandière, abaissant les filaments du haut de sa quenouille, chargée de cette matière textile. Nous verrons bientôt d'autres grossissements de la complexion simple du nervule.

A même fin, même moyen. C'est à la solidari-
sation des parties de l'économie vitale de la personnalité qu'est évidemment consacré le système nerveux. Il sert merveilleusement à cette fin par une vraie canalisation de l'influx vital répandu, de toutes parts, par la substance métaphysique, qui n'a jamais cessé d'agir sur la matérialité dès qu'elle a abordé l'ovule, au moment de la fécondation. C'est une autre opération de l'entéléchie.

Ce petit système, dont je viens de parler, porte

le nom de nerf grand-sympathique. Cette dénomination implique une erreur, d'après laquelle on pourrait croire que ce petit système est chargé de communiquer, aux autres dynamismes auxquels il est relié, leurs affections respectives. Sans doute il sert à les faire sympathiser entre eux, mais en ce sens de la communication des excitations ou incitations auxquelles ils sont propres. Encore une fois, ce ne sont que des organes de communication.

Quand le plaisir ou la peine ébranle l'organisme tout entier; que l'une ou l'autre de ces puissantes sensations étend ses incitations jusqu'aux organes de la digestion et de la respiration, pour appeler leurs excitations dans le concert de celles provoquées par la volonté; pour obtenir un redoublement des forces nécessaires à l'exécution de ses résolutions; lorsque la personnalité a voué son amour ou sa haine à un objet extérieur; alors elle s'est livrée au courant de la pensée, par la voie des représentations, elle ressent ce qu'elle a senti, mais plus puissamment; elle renforce sa volonté, élargit le cercle de sa pensée. Mais ces phénomènes, auxquels sont appelés à concourir les organes du tronc, par l'intermédiaire du nerf grand-sympathique, ne sont que des suites des opérations initiales de la pensée, une continuation du phénomène; l'émotion n'est perçue que lorsque, en la conscience, cette pléiade d'excitations diverses a été convertie en sensations. Telle est la pensée. J'en cite ici très-volontiers un exemple de fait.

On comprendra, par ce simple croquis du système nerveux, dont Flourens a tracé la carte topo-

graphique, comment s'opère la correspondance des appareils de la vie végétative, de la vie animale et de la vie intellectuelle; comment s'opère l'unité des trois, en celle de la personnalité, sous l'action de l'entéléchie. C'est cet être qui imprime la sienne à ces diversités des fonctions physiologiques.

Ce vaste système d'innervation est purement mécanique, destiné à opérer des mouvements mécaniques de la périphérie au centre et du centre à la périphérie; tous au service de l'entéléchie, qui transforme les excitations en éléments de la pensée, et les incitations en mouvements volontaires, à son usage; convertissant : les excitations en sensations, et les incitations en volitions.

Il nous reste à voir comment concourent, à ces effets de la vie subjective, quelle part y prennent les grandes divisions du corps encéphalorachidien.

IV.

Je puis affirmer, de l'autorité de la science, que les excitations à la sensibilité ne se produisent ni dans la substance grise, ni dans la substance blanche du système nerveux. Ainsi a été partagée en diversités l'unité de substance de ce corps en raison de la différence de coloration sous lesquelles se présentent, à la vue, ses deux parties. En ce sens, les deux sont également insensibles. M. Béclard, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, dont j'ai consulté le traité pour

connaître le dernier état de cette science, m'autorise à ces affirmations. Je trouve, de plus, dans la dernière édition de son livre, au sujet de l'un de nos sens, cette distinction, que j'ai faite pour tous, de la fonction physiologique et de la fonction intellectuelle. Elles appartiennent à des causes différentes, dont les effets conjoints en imposent à l'attention. Le savant professeur distingue la tactilité en phénomènes du toucher et ceux du tact : ceux-là dus au contact de la périphérie avec l'extérieur de l'organisme, et ceux-ci à la perception objective préparée par la conception.

Pour concourir à l'opération des phénomènes d'excitation et d'incitation de la vie subjective, la matière nerveuse paraît former une masse homogène, qui se développe de l'encéphale au fondement ; de la haute région à la basse, par l'intermédiaire de la moelle allongée, jusqu'au coxis, et qui se ramifie dans les cavités haute et basse du tronc, dans toutes les parties du corps, enroulée dans l'enveloppe des nervules et ses cordons nerveux.

Afin de distinguer des fonctions si diversifiées par l'intervention d'une foule d'agents, aussi divers de formes sinon de matière, l'observateur philosophe, désireux de connaître la raison d'être des choses, a dû reporter son attention sur les sources pour éclairer, au moyen de l'expérience, cette complication, en explorant les organes des deux grandes fonctions de la vie, et surtout leurs départements principaux.

Dans cet examen se sont produites des divergences dans les opinions des physiologistes. Elles existent encore. Avec elles doit compter le philé-

tien, qui, sans esprit de parti, souhaite s'édifier sur la réalité des choses métaphysiques.

Sans doute, la moelle allongée est un canal de communication des actions qui s'exercent dans la partie inférieure de l'organisme, par l'intermédiaire de la moelle épinière et de l'innervation affluente, d'une part; et, de l'autre, celles qui se produisent, dans le cervelet, à l'arrière du crâne, et, dans le cerveau, à l'avant.

Les communications qui existent entre ces deux grandes parties de l'encéphale ont été mises en évidence.

Le cervelet paraît être affecté au service de la motilité, et le cerveau au service de la sensibilité.

Si le partage du cervelet en deux lobes a paru plutôt symétrique que fonctionnel, il n'en a pas été de même du cerveau.

Dès longtemps, on sait que les lobes cérébraux sont une doublure l'un pour l'autre. Ils exercent les mêmes fonctions, mais d'une manière croisée: celui de droite irradie son action à la partie gauche de l'organisme, et l'autre à la droite.

La moelle allongée, par ses subdivisions en pédoncules cérébraux et cérébelleux, servirait, dit-on, à unir, d'un côté les fonctions du cervelet, et de l'autre celles du cerveau.

C'est ainsi que les fonctions physiologiques répondent, par l'aménagement des organes, aux nécessités de la vie subjective.

On dispute aujourd'hui sur la réalité de certaines fonctions, que l'illustre Flourens s'était cru autorisé, au moyen de ses habiles vivisections, à attribuer aux principales parties de l'encéphale,

distinctement. Il avait pourtant fait parler l'expérience avec la plus grande netteté.

Suivant lui, le cervelet est un organe de coordination des incitations, en mouvements, en actes, en actions.

Effectivement, l'état de repos existe, lorsque les pédoncules, en leur nombre normal, chacun dans son état d'intégrité, se font équilibre l'un à l'autre : ceux de l'arrière à ceux de l'avant. C'est l'état statique. En ce sens, l'habile vivisecteur les distinguait par les noms d'antéro-postérieurs et de postéro-antérieurs, indiquant la direction de l'avant à l'arrière, ou de l'arrière à l'avant, que suivait l'impulsion invariablement imprimée aux deux couples.

L'expérience lui en avait fait découvrir une troisième, de forme circulaire. C'est une espèce de bracelet qui embrasse la moelle allongée dans son trajet du cervelet au cerveau. C'est encore un couple de pédoncules, antagonistes l'un à l'autre, produisant l'état statique, dans la direction latérale, par leur antagonisme, et, par suite, un mouvement latéral dans la direction affectée à chacun d'eux, quand l'un est dégagé de l'opposition de l'autre.

Evidemment, cette partie de l'organisme cérébral est le clavier de la motilité, soumis à l'action du principe automoteur ; lui permettant de verser ses incitations au mouvement dans tous les sens ; cet effet se produit par la compression de la touche contraire, qu'exerce l'expérimentateur, pour laisser agir l'autre sur les dépendances du service de la motilité.

Ce fait de dynamisme est en rapport avec une foule de phénomènes de motilité, et de l'innervation en général, pourrait-on dire ; d'où il est permis d'induire cette notion positive des fonctions physiologiques. Elles forment un immense clavier, placé sous la main d'un grand artiste, l'auteur de tous les phénomènes de la vitalité, suivant l'ordre conçu par lui, voulu, dans les cas où l'intervention de son intelligence est nécessaire.

Mais il faut en conclure que c'est bien cet être, l'entéléchie, qui vit, pense et agit, et dispose de l'organisme comme d'un instrument. L'inversion, commise par les idéalistes dans l'explication de la vitalité, est évidente. Ils ont affirmé hardiment ce qu'ils n'avaient pas vu, et ils n'ont pas observé ce qu'ils auraient dû voir.

Sans contredire les assertions du grand explorateur du système nerveux, M. Béclard reconnaît que le cervelet est un organe d'équilibration des organes de la motilité. C'est donner, ce me semble, un assentiment tacite aux assertions de Flourens.

Ce serait donc pour propager les incitations à la motilité, pour les étendre partout où l'action physiologique ou volontaire se doit produire, que s'interpose, d'abord, la moelle allongée ; qu'à sa suite se présentent la moelle épinière et ses expansions si nombreuses.

Nous allons voir tantôt que le service de l'excitation se fait de la même manière. Mais les physiologistes ont commis, dans la détermination de la cause des opérations intellectuelles, cette même méprise, et ils sont tombés dans la même confu-

sion dont je parlais tantôt, de l'action physiologique avec l'action métaphysique.

V.

M. Béclard dit hardiment que les « hémisphères cérébraux sont le siège de la perception et de la volonté ». Je cite ses paroles. Mais, au point de vue noologique, elles nécessitent une correction à la forme, motivée sur la confusion dont je viens de parler, que l'éminent professeur a commise ici, et qu'il avait évitée en traitant de la fonction de tactilité, par la distinction du toucher et du tact.

Sous la même influence, notre professeur continue, en disant qu'on n'a pas encore réussi à localiser le centre des diverses perceptions, le centre de la pensée, aurait-il pu dire, et il l'eût dit, s'il s'était préoccupé des données de la noologie ; mais il aurait craint peut-être d'être accusé d'empiètement. Je suis loin, on le voit, d'accueillir une telle crainte, car j'use largement des données de la physiologie.

L'idée d'une telle circonscription de l'organisme des facultés intellectuelles dans le cerveau est le germe du système crânologique, que Gall a émis et que Flourens a renversé. Gall était un physiologiste, raisonnant en physiologiste, et ne tenant pas compte, non plus, des données que l'observation et que l'expérience ont amoncelées au service de la noologie.

On ne réussira jamais à découvrir le siège de la pensée, à l'aide du scalpel, du microscope, de la

loupe; on pourra seulement assigner le point intracérébral, la touche sur laquelle l'auteur de la pensée s'appuie pour en produire les phénomènes, à l'intérieur, dans sa conscience; et, à l'extérieur, par l'intermédiaire du clavier de la motilité. Mais on n'ira pas plus loin.

L'esprit de recherche, qui a donné naissance à la science positive de nos jours, et qui continue de l'animer, de la pousser à de nouveaux progrès, la philétie, a mis dans les mains des explorateurs du système nerveux, avec le scalpel de Flourens, les instruments d'optique, ceux de cet art si nouveau de la photographie, qui permettent à l'observateur de fixer la représentation des infiniment petits du cerveau, mis par la dissection à la portée de l'art optique.

Admirable concert de la science et de l'art! Heureuse l'humanité, s'il s'étendait aux divers objets de l'humaine connaissance! Un tel concert appartient à la pratique de ce système de communication universelle, que le Créateur lui-même a imposée à l'humanité, en soumettant ses membres à un régime de diversité, qui leur rend nécessaires les services d'autrui et de tous à autrui. Heureuse l'humanité, si elle entrait ainsi pleinement dans la voie à elle ouverte par la Providence!

Le livre du docteur Luys, auquel je me suis ensuite adressé pour connaître les derniers progrès de la science, nous fait faire connaissance avec ces infiniment petits du cerveau, avec ces touches de la pensée, dont l'âme fait usage pour connaître le monde extérieur et celui de sa pensée, dans l'intention de se connaître elle-même. Ce livre est

récent, car il était à sa seconde édition en l'année dernière. A picorer ainsi les productions d'autrui, c'est engager le prochain à la picorée. La science y gagnerait.

La cellule, dont l'existence n'a jamais été démentie, se produit aujourd'hui, grâce aux artifices dont la science a obtenu l'usage de la part des arts, comme un véritable réseau, « organisé d'une façon spéciale... Il est constitué par des fibrilles très-déliçates, entrecroisées comme le treillis d'un panier de jonc... Elles tendent à s'agglomérer vers le noyau de la cellule, qui devient ainsi un véritable point de concentration... Ce noyau lui-même n'est pas homogène. Il est doué d'une structure spéciale, d'apparence radiée ».

Ainsi, à la place du nucléole, qu'un instrument d'optique trop faible avait fait concevoir par l'observateur, une loupe plus puissante lui a fait reconnaître que la cellule était divisée en filaments secondaires à l'infini. Cette unité apparente, que l'on considérait, avec quelque raison, comme le trait d'union de toutes les parties du système par les nervules, est effectivement une multiplicité *sui generis*. Les précédentes affirmations ne sont pas démenties par la dernière ; mais nous apprenons encore par celle-ci quel est le mode de communication de l'extérieur objectif avec l'intérieur subjectif. De plus, par les voies ouvertes au mobile chargé d'entretenir ces relations, nous pouvons conjecturer quelle est la nature de celui-ci. Ces voies sont infiniment petites, et le mobile ne peut qu'être un fluide, celui dont je parlais tantôt.

Dans cette région cérébrale, on ne rencontre que

des canaux ouverts à cette circulation, communiquant entre eux par des péages, par des carrefours. Telles sont constituées les parties principales, tel est l'ensemble. Il s'est offert aux dernières observations comme un composé de trois couches.

1^o La première présente, à l'œil nu, « une lame de substance grise onduluse, repliée un grand nombre de fois sur elle-même, et formant ainsi une série de sinuosités multiples qui n'ont d'autre but que de multiplier sa surface ».

Ainsi se manifeste l'esprit de finalité de l'organisateur de l'appareil. Au moyen de ces enroulements multipliés de la bande de matière nerveuse dont se compose la couche corticale, il réussit à loger, dans l'étroit espace du crâne dont il dispose, les organes de communication dont il a besoin, en quantité suffisante. Sa substance molasse, « amorphe en apparence, renferme de merveilleux détails ».

« C'est toujours la cellule nerveuse » avec ses attributs variés et ses configurations définies. . . . « mais ce sont encore des fibres nerveuses, du tissu conjonctif et des capillaires ».

L'organisme tout entier se nourrit du liquide sanguin, et il faut aussi, au cerveau, des vaisseaux pour le lui apporter. Mais remarquez ces dispositions, que notre savant docteur nous fait connaître, l'agencement de ces touches infinitésimales de l'organisme de la sensibilité. L'entéléchie se les est procurées ; elle seule est capable d'avoir fait cette acquisition, pour discerner, au moyen de ces éléments infiniment petits de ses conceptions, les plus légers accidents des objets avec lesquels elle

est appelée à entrer en relation. Je laisse parler notre docteur.

« Qu'on se figure une série de petits corps pyramidaux, disposés en bandes parallèles, l'une à côté de l'autre, se donnant en quelque sorte la main, à l'aide d'un reticulum intermédiaire, et, de plus, stratifiées régulièrement, formant ainsi des couches successives, étagées, comparables aux couches de l'écorce terrestre ».

Ajoutons à ces traits de l'écorce corticale du cerveau, « que les fibres nerveuses entrent en conflit avec ces réseaux de cellules, et qu'elles vont insensiblement se perdre dans le reticulum ambiant ». Nous aurons ainsi une confirmation de mon assertion de tantôt, de l'universalité du régime de communication qui existe dans le système nerveux. C'est la canalisation du fluide, appelé à établir l'unité d'action de l'auteur de la personnalité, sur l'universalité des pièces de son organisme.

Pour mieux caractériser ces dispositions et le but, j'ajouterai ce dernier trait, que notre docteur m'offre en parlant de ces cellules, « qu'elles sont pour ainsi dire attirées vers les régions superficielles, comme une série d'aiguilles aimantées dans la direction du pôle; si bien que les bases sont toutes parallèles entre elles, et tournées du côté de l'arrivée des fibres nerveuses ».

On ne saurait mieux représenter, à la vue, cet influx du fluide, que certains observateurs croient être l'électricité, et à qui ils attribuent cette fonction générale de communication qui s'opère en la vie de la personnalité.

Les cellules de la substance corticale émettent, comme les autres, « de leur substance, une sorte de chevelu radicaire très-délicat, qui s'effile peu à peu, en formant, de tout côté, un reticulum amiant ».

C'est assez en dire pour faire comprendre cette disposition du lien. « Elle est telle que toutes les molécules sont aptes à vibrer à l'unisson ».

Dès lors on ne saurait plus mettre en doute la qualité physiologique, mécanique, des actions exercées dans la plus haute des régions du cerveau. Le philosophe métaphysicien en accepte la croyance, à titre de fait vérifié par des observateurs sérieux; mais il ne peut y voir que des dispositions physiologiques destinées à provoquer l'action noologique.

Est-il nécessaire de rapporter ce que dit notre docteur de la fonction des fibres nerveuses? Ce sont les traits d'union de la substance corticale avec les régions centrales du cerveau... Elles naissent d'abord à l'état de filament... comme dérivation médiate ou immédiate du reticulum propre de chaque cellule...; puis, progressant entre les rangées des cellules, elles s'élargissent; leur gaine s'épaissit; la substance grasse interposée devient plus abondante...; elles passent insensiblement de l'état de fibrilles grises à l'état de fibrilles blanches.

Bref, les cellules ouvrent leurs bras l'une vers l'autre, et elles produisent, par elles-mêmes, de leur propre substance, leurs moyens de communication, qu'elles universalisent à l'organisme, dont l'entéléchie doit faire usage pour agir sur

l'extérieur et en recevoir les actions et réactions.

Inutile de dire, ce semble, que la disposition des cellules en zones et la superposition des zones l'une à l'autre, est propre à former les actions nerveuses en ondulations vibratoires, se propageant de proche en proche, suivant la direction du substratum organique qui les supporte, soit dans le sens transversal, soit dans le sens vertical, des zones superficielles aux régions profondes.

2° Continuant ainsi l'exhibition des fonctions exercées, par les organes intérieurs de l'appareil cérébral, d'une façon très-rationnelle; montrant leurs formes et leurs dispositions réciproques, notre docteur nous introduit dans la couche interne, médiane, située en dessous de la couche corticale; il nous fait jouir d'un spectacle nouveau pour la plupart de ses lecteurs. C'est une doublure des appareils de la sensibilité extérieure. Nous la croyions simple, cette organisation; désabusons-nous.

Elle consiste, à l'intérieur, « en une série de petits noyaux, isolés, disposés en file, à la suite l'un de l'autre, dans une direction antéro-postérieure ».

C'est celle des sens externes, dont le premier, à l'avant, est celui de l'olfaction, et le dernier, à l'arrière, celui de l'audition.

Deux bandelettes, de substance grisâtre, tapissent les faces internes du troisième ventricule; elles sont en continuité de tissu avec les réseaux de la substance grise de la moelle épinière, qui remontent ainsi jusque dans l'intérieur du cerveau. C'est assez dire quel rôle elles vont jouer

dans cet habitacle des agents de la sensibilité externe.

Quoique notre docteur ne nous le dise pas, on ne saurait douter que ces appendices de la moelle épinière ne fassent partie du contenu que les physiologistes qualifient de moelle allongée, en ce qu'elle prolonge le cerveau vers l'épine dorsale. On pourrait la considérer aussi comme la continuation de celle-ci vers le cerveau.

Ces noyaux de la couche interne « forment, à la surface, des tubérosités qui lui donnent l'apparence multilobulaire d'un ganglion congloméré ».

Si l'expérience n'était intervenue pour rendre apparentes les fonctions de ces organes internes de la sensibilité extérieure, le scalpel eût suffi pour les manifester.

Le noyau antérieur « est relié, directement, par une série de fibrilles curvilignes... à un amas de substance grise situé à la base du cerveau, recevant lui-même, directement, la racine externe du nerf olfactif ».

Le noyau subséquent à celui-là « est manifestement en continuité de tissu avec les racines grises des nerfs optiques ».

Les noyaux suivants, dans le même sens antéro-postérieur, sont en relation : le troisième, avec les organes des excitations sensibles ; le quatrième, avec ceux de l'audition ».

Quoique notre docteur ne nous le dise pas, on se trouve, d'après ces manifestations, enclin à croire que la couche intérieure du cerveau est disposée ainsi pour renforcer et tamiser les excitations physiologiques recueillies du dehors par

les sens, et les transmettre aux noyaux où elles sont élaborées, rendues propres à agir nettement sur la conscience subjective.

On lui a donné, par métonymie sans doute, le nom de couche optique, en raison de l'importance du sens de la vue, auquel ce mot, d'origine grecque, fait allusion ; mais la couche tout entière est effectivement un carrefour ouvert, au milieu de la substance cérébrale, à l'accès de toutes les excitations émanées du bas de l'organisme de la sensibilité.

Notre docteur, continuant sa description de cette région cérébrale encore peu connue de nos jours, ajoute : « Ces noyaux des couches optiques sont des départements indépendants pour chaque classe d'impressions sensorielles, et la destruction de chacun d'eux peut amener la disparition ou l'altération de la fonction à laquelle chacun d'eux est spécialement attaché ».

Oui, ce sont les filtres des excitations objectives reçues de l'extérieur par les organes de la sensibilité, par les cinq sens.

C'est probablement sur ces corps que Flourens pratiquait ses vivisections, avant que les instruments d'optique perfectionnés lui eussent permis de distinguer ces particularités organiques, que notre intéressant docteur nous fait connaître.

Il ajoute cette explication, aussi intéressante, de l'origine de la substance grise centrale qui tapisse les parois internes des couches optiques : « Cette substance représente une élongation, dans le cerveau, de la substance grise centrale de la moelle épinière ».

Mais continuons de suivre les explorations de notre docteur, et bientôt apparaîtra, à notre conception, une notion exacte, positive, de cet immense organisme de la vie et de l'intelligence de la personnalité.

Il s'agit ici d'un autre appareil de jonction des parties de cet organisme, dans la même région cérébrale. Il est connu sous le nom bizarre de *corps strié*. « Il se présente sous la forme d'un amas gris-rougeâtre de consistance molasse. Il est situé en avant des couches optiques et s'étend, en s'amincissant d'avant en arrière, jusque vers leur région postérieure ».

Cette autre dépendance de la région interne du cerveau semblerait être un manchon de la suivante, dans le sens antéro-postérieur. Mais notons ce que dit notre auteur de la correspondance de cet ensemble avec la moelle épinière : « Tandis que les couches optiques..... sont groupées sur le prolongement des faisceaux postérieurs de l'axe spinal..., les corps striés sont situés sur le prolongement des faisceaux antéro-latéraux ».

Or, « dans la moelle, les régions sensibles occupent le plan postérieur, tandis que les régions essentiellement motrices occupent le plan antérieur ».

Le concert du bas avec les hautes régions du corps encéphalorachidien est ainsi bien manifesté, par les dispositions relatives des parties entre elles. Ce sont leurs dispositions topographiques qui décèlent leurs actions dans les deux grandes fonctions de la vitalité, l'excitation et l'incitation.

Rendons grâce aux explorateurs qui nous ont

fait connaître ainsi, à ce degré de précision, cette configuration du système nerveux, de la disposition des touches de la sensibilité et de la motilité. Sous l'action de l'âme, cet organisme cérébral permet à cet être de se procurer un entendement pour gouverner sa personnalité dans ce monde terraque. Et, si bien cette personnalité s'y gouverne, quand elle respecte les lois de la nature accessibles à sa connaissance, qu'elle parvient à se concilier les autres êtres de la nature, à faire servir leurs qualités, leur activité respective pour l'accomplissement de sa finalité. On est frappé d'admiration à la vue des particularités de cette harmonie.

Sous la main de l'entéléchie, l'organisme ainsi constitué par le système nerveux est un immense clavier, dont elle obtient toutes les excitations dont elle a besoin pour concevoir et agir, pour sentir et ressentir; pour réagir sur son extérieur, d'après les résolutions inspirées, par sa pensée, à sa volonté.

Je n'ajouterai rien de ce que l'honorable docteur nous dit des grandes cellules nerveuses polygonales, à prolongements multiples, dont le corps strié est composé; des éléments, de volume plus petit, qui se trouvent, en une autre région, répandus en grande abondance; ni de leur configuration, ni de leurs fonctions particulières. Je laisse à ceux de mes lecteurs, qui seraient curieux de tels détails, le plaisir de les lire dans le livre du docteur Luys. Mais, poursuivant mon but, de montrer, par la manifestation de faits scientifiques, que c'est l'âme et non l'organisme qui

pense ; que, des deux opérateurs du grand phénomène de la pensée, le second n'en est que l'instrument, un moyen de communication de la substance physique avec la substance métaphysique, vivant en la personnalité, je rapporterai quelques autres faits cités par l'honorable docteur, complétant la notion du rôle que joue le cerveau pour opérer les relations du sujet pensant avec son extérieur.

En agissant, par des moyens mécaniques, sur les circonvolutions de l'écorce corticale, on a fait mouvoir à volonté : « les yeux, la langue, le cou de l'animal » soumis à l'expérience.

« Il y a, dans le réseau de la couche corticale, une série de petits centres moteurs, indépendants, pouvant être sollicités à l'action et communiquant, par des conducteurs indépendants, aux différents segments du système musculaire ».

Des faits pathologiques ont manifesté les mêmes relations organiques chez l'homme.

« Il existe donc un ordre spécial de fibres nerveuses, irradiées des différents départements de la substance corticale, allant se distribuer dans des territoires isolés de la substance grise du corps strié, laquelle se trouve ainsi associée à tous les ébranlements qui s'opèrent dans les réseaux des cellules cérébrales ».

Mais il me semble impossible de méconnaître, à ces termes de l'analyse physiologique présentée par notre honorable docteur, l'existence, en ces parages, d'une voie ouverte aux incitations provenant de la partie supérieure du cerveau, et de ne pas nettement concevoir comment la partie

haute et la partie basse du système nerveux réussissent à s'intéresser réciproquement à leurs ébranlements respectifs. On voit, en général, comment une partie quelconque ébranlée communique ses mouvements, ses vibrations à toutes les autres.

« On a reconnu, continue de dire notre docteur, que les communications du cervelet avec le corps strié s'opéraient au moyen de fibrilles d'origine cérébelleuse, qui se disposent sous forme de filaments rayonnés jaunâtres, s'effilent, s'accolent aux fibres blanchâtres spéciales qui viennent s'épanouir dans les régions correspondantes du corps strié ».

Notre docteur signale ici une lacune que l'observation laisse subsister relativement au mode de combinaison des éléments indirects « qui représentent, dans le cerveau, l'activité du cervelet ». Mais si le *comment* est encore inconnu, le fait est certain : « l'innervation cérébelleuse... est associée intimément aux phénomènes de la vie du corps strié ».

Conséquemment, vie propre et en quelque sorte indépendante dans toutes les parties du système nerveux; fonctions distinctes chez chacune d'elles, et principalement chez les dynamismes principaux, dont le docteur Luys nous a fait faire la revue; mais relations intimes entre eux par voie d'excitation et d'incitation.

Tel est le clavier dont le doigté nous fait admirer l'artiste qui l'a conçu et le pratique si habilement.

Comme le dit le docteur Luys, « le corps strié et la couche optique sont un terrain commun dans lequel viennent se confondre, s'anastomoser,

pour ainsi dire, l'activité cérébrale, l'activité cérébelleuse et l'activité spinale ».

C'est un carrefour par où arrivent, de tous les points de l'organisme de la personnalité, auprès de l'entéléchie, toutes les excitations, et d'où partent les incitations, après que ces phénomènes physiologiques ont reçu le cachet de l'Auteur de la vie. C'est là que se transforment les excitations en sensations, les sensations en conceptions, et que les conceptions, devenues des notions générales, permettent au sujet pensant de planer, par sa connaissance, sur tous les détails de son intérieur, de son extérieur, et de cette immensité d'objets parmi lesquels le sien n'est qu'un point mathématique.

C'est là que le toucher se transforme en tact, que l'olfaction devient odorat; la vision, vue; l'audition, ouïe; que la dualité se transforme en unité; que se corrigent les vices des organes de la sensibilité; que se corrigent leurs aberrations. « Quand l'eau brise un bâton, ma raison le redresse », disait le bon la Fontaine. Oui, c'est là que se fait la connaissance du sujet avec l'objet, la vraie connaissance, nette, positive, dépouillée des apparences de la sensibilité. Et c'est là que l'entéléchie apprend à ne plus douter d'elle-même, à ne pas s'en laisser imposer par des fantômes que l'idéalisme secoue vainement sur sa vue.

C'est à regret que je me sers ici des termes de transformation. Il n'y a pas transformation, mais production, et même création. C'est un fait analogue à celui de la fructification végétale ou animale. Comme le fruitier nous gratifie de son fruit en raison de la force dont il dispose, l'entéléchie

se gratifie elle-même de la vie, de la pensée, en y faisant servir sa sensibilité et sa force conceptuelle.

C'est tout ce que je puis trouver de réel, de positif dans la suite du discours de l'honorable docteur Luys, et je dois rejeter cette idée de l'arrivée au carrefour, dont je viens de parler, « de l'influx de la volition... au moment où il émerge de la profondeur des centres psycho-moteurs de l'écorce cérébrale ; qu'il fait une première halte ; qu'il entre en relation avec le substratum organique destiné à opérer ses manifestations extrinsèques ; qu'il se matérialise, en un mot ».

Voilà le mot prononcé, et il manifeste les préoccupations de l'auteur. Pas plus je ne puis admettre cette fantasmagorie « de l'influx de la volition, qui entre intimément en conflit avec l'innervation irradiée du cervelet... ; déjà il n'est plus lui-même ; il n'est plus le simple stimulus purement psycho-moteur du début ; il se trouve associé à cet influx nouveau, qui lui donne la force *somatique* et la continuité dans ses effets. Il sort donc du cerveau à l'aide des fibres pédonculaires, combiné avec un élément nouveau ; et, poursuivant son cours centrifuge, il va s'étendre çà et là en mettant en branle les différents groupes de cellules de l'axe spinal, dont il éveille ainsi les propriétés dynamiques ».

« Réparti comme un courant électrique dans les différents départements qu'il anime, il va tantôt produire des mouvements phonomoteurs..., tantôt déterminer, dans les différents groupes musculaires, des mouvements d'ensemble ou des

mouvements partiels... , suivant qu'il est distribué dans tel ou tel groupe de cellules, satellites, tributaires habituelles de ses sollicitations excitomotrices ».

« Les éléments des couches optiques épurent, transforment, par leur action *métabolique* propre, les ébranlements irradiés du dehors, qu'elles lancent, en quelque sorte, sous une forme spiritualisée, vers les différentes régions de l'écorce corticale. Les éléments du corps strié, au contraire, ont une influence inverse sur les incitations parties de ces mêmes régions de la substance corticale. Ils les absorbent, les condensent, les *matérialisent* par leur intervention propre ; et, sous une forme nouvelle, après les avoir amplifiées et incorporées de plus en plus avec l'organisme, les projettent vers les différents noyaux moteurs de l'axe spinal, où elles deviennent ainsi une des stimulations multiples destinées à mettre en jeu les fibres musculaires ».

J'estime infiniment les données que nous devons à l'honorable docteur Luys, en ce qu'elles complètent celles de l'illustre Flourens sur le système nerveux. Je montre le cas que j'en fais par l'usage auquel je les destine, et par les citations minutieuses du texte de l'auteur, même de ces dernières parties, que je réproûve. Mais quelques égards que je lui doive, celui dû à la vérité l'emporte et me force à contredire l'explication forcée que notre docteur nous présente du grand phénomène de la pensée.

Ce phénomène ne résulte pas d'une épuration qui se ferait dans les couches optiques des exci-

tations introduites par les organes externes de la sensibilité, ni des transformations opérées, par leur action *métabolique* simple (de ces organes internes), des ébranlements irradiés du dehors. Le corps strié non plus n'exerce pas une action propre sur les incitations parties de la substance corticale; il ne les *matérialise* pas; il n'y a pas plus de matérialisation en bas, que de spiritualisation en haut. L'agent des communications de l'extérieur avec l'intérieur subjectif reste le même dans son trajet; il ne se passe, dans le système nerveux, que des phénomènes physiologiques, jusqu'à ce que l'être intéressé à ces communications, les recevant, en informe sa conscience et éclaire ce phare, si puissant, qui lui permet de discerner tous les détails de son intérieur et de son extérieur, de diriger ses volitions, de délibérer ses actes, de vouloir et d'agir. Aucun des agents de l'organisme n'est changé, et bien moins dénaturé. Mais une organisation est commencée, et, en se continuant, elle aboutira à la création de l'entendement chez la substance sensible. L'âme aura ainsi la faculté de la pensée. Le seul *métabolisme* qu'il soit possible d'admettre est celui de ce fluide dont il a été si souvent parlé; qui, poursuivant son cours centrifuge (centripète aussi)..., va mettre en branle les différents groupes de cellules de l'axe spinal (et des autres régions qu'il doit parcourir), dont il éveille les propriétés dynamiques. Ce métabolisme est comparable au mouvement de la bille que le joueur frappe sur le tapis vert du billard, intelligemment, dans l'intérêt du gain de la partie qu'il dispute avec son adver-

saire. Mais passons actuellement à la considération de l'ensemble des conditions du phénomène de la pensée, pour compléter l'évidence de l'existence, en nous, de l'âme, auteur de la vie, consciente, responsable de ses actions envers elle-même, envers le monde moral et envers Dieu, le juge suprême. Nous avons actuellement toutes les données nécessaires pour concevoir l'explication de ce grand phénomène et l'opérer, sans composer un roman physiologique pareil à celui du docteur Luys, ni un roman idéaliste : une fiction matérialiste ou spiritualiste ; nous pouvons en produire une notion positive. Attendons que la lumière soit faite sur la nature de la causalité et des créatures qui exercent cette activité, dont les actions ont donné lieu aux erreurs du matérialisme et du spiritualisme.

VI.

C'est en cédant aux impulsions de l'âme que le fluide, dont la nature est encore indéterminée, va imprimer la direction aux dynamismes dont l'intérieur physiologique est peuplé, grands et petits, aux cellules elles-mêmes, desquelles il éveille l'activité. C'est en revenant de ces communications avec les parties de l'organisme, qu'il va informer la sensibilité de l'âme de ce qui se passe dans les dépendances de son empire. On croirait volontiers que cet agent des communications vitales de l'organisme est, pour le dynamisme de celui-ci, ce

qu'est le sang artériel pour la vie des organes physiques en général.

En preuve de l'intervention de l'âme, au moyen du fluide vital, dans la direction des dynamismes physiologiques, je citerai les exemples fréquents des hésitations de la personnalité à l'établissement de ses habitudes durant l'enfance, et aussi dans la formation des pratiques du restant de sa vie.

Véritablement, il faut tout l'empire que peut exercer sur l'esprit la préoccupation d'un système préconçu, pour faire méconnaître l'existence de l'âme et ses actions si variées dans la vie de la personnalité ; pour les dissimuler à un philosophe qui manifeste son habileté et sa sincérité dans ses études et ses recherches, relatives à une science à laquelle il a voué sa vie. Cette préoccupation du physique est la seule cause qui ait pu éloigner l'honorable docteur Luys de reconnaître l'intervention de la nature métaphysique dans les phénomènes de la vitalité. Il n'est pas le seul à témoigner de ces préoccupations ; son collaborateur, le professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, les partage, et bien d'autres encore. Leur excuse commune est dans l'habitude d'expliquer les phénomènes de la vie tout par l'usage du scalpel et des instruments d'optique ; jamais au moyen des données de l'observation et de l'expérience dont les sciences morales disposent. Mais revenons aux fruits recueillis des études physiologiques, et n'encourons pas le blâme de partialité en raison des critiques que je me suis permis d'adresser à ces honorables docteurs

ès-sciences physiques. Justifions ces critiques.

Ce cerveau, si bien exploré jusqu'à présent, est le champ principal sur lequel est appelé à faire ses évolutions, à exercer son métabolisme, ce fluide, maintes fois nommé par notre honorable docteur, et dont l'existence a été reconnue par d'autres physiologistes. Par ses allures, on peut conjecturer sa nature. A un fluide tel que l'électricité ou l'éther, que M. Fizeau nous a si bien fait connaître, s'il n'y a pas toutefois identité entre les deux; d'après la constitution infinitésimale de l'éther, il est possible de lui attribuer légitimement ces impressions sensibles si minutieuses, qui avertissent l'âme des particularités objectives infiniment petites, et lui permettent de produire ces incitations fort minutieuses de la vie végétative; de former, en sa conscience, ces pointillements dont elle compose ses notions, et au moyen desquelles l'être pensant produit en soi la représentation des plus vastes tableaux. C'est l'éther qui, dans l'action, permet à cet être de mettre en jeu les contractions des fibres musculaires si nombreuses; desquelles il est possible d'imaginer la complexité, en considérant les pratiques des arts, celles surtout des plus savants, l'élocution et la musique.

A un fluide tel que l'éther, il est permis d'attribuer la merveille d'un pareil métabolisme entre la substance pensante et celle de son organisme. Mais, moyennant cette donnée, on s'explique l'exercice des actions et les effets produits par la collaboration des organes cérébraux; on conçoit comment et pourquoi les ébranlements subis par

les sens externes se propagent vers ceux de la périphérie corticale, après avoir mis en éveil divers territoires de cellules interposées; comment elles sont distribuées à des centres distincts, répandus dans la substance corticale; comment, etc... Ces correspondances et une foule d'autres analogues de sensibilité et de motilité sont évidentes. Mais cette dissémination de dynamismes est une preuve de l'intervention du tiers, opérateur du métabolisme, d'où résultent ces effets d'unité dont la vie nous offre des exemples si nombreux. Ils impliquent tous l'action centralisatrice de l'entéléchie.

Ce peut être dans la section du *sensorium commune*, ainsi qualifiée par les physiologistes; dans ce carrefour si nettement tracé par le docteur, que s'opèrent ces concentrations; que les impressions sont transformées en idées appropriées à leur provenance; qu'elles mettent en jeu la sensibilité, l'émotivité..., qu'elles s'associent, grâce au *reticulum* organique à travers lequel elles évoluent.

Ces explications peuvent être acceptées moyennant quelques corrections de style, mais en restreignant leur sens, au point de vue physiologique. J'engagerais l'auteur à compléter sa pensée, par les données que nous devons aux auteurs des sciences morales; en associant les données de la science métaphysique à celles de la science physique, on aurait l'expression positive de la vérité du phénomène intellectuel.

Au demeurant, notre auteur nous fait bien connaître, d'après les recherches qu'il en a faites,

ces éléments de la substance blanche qui servent de fils conducteurs à chaque groupe de cellules avec lesquelles ils sont en connexion; comme le fil électrique qui exporte l'agent impondérable que secrète la pile avec laquelle il est uni ».

L'existence du mobile est ainsi bien reconnue, et nous aurons le droit de lui attribuer ce métabolisme dont notre auteur accuse l'existence; le droit, par suite, de maintenir, aux agents des phénomènes de l'intérieur subjectif, leur invariable unité de substance et de qualité. Notre docteur s'accorde d'ailleurs, avec les autres physiologistes, à reconnaître la constitution des fibres par trois éléments: l'un, central, de nature nerveuse, qui, « la plupart du temps, entre directement en connexion avec le reticulum intime de la cellule nerveuse »; l'autre, extérieur, le névrilemme, et l'autre, interposé aux deux précédents, « une substance graisseuse, oléo-phosphorée, très-réfringente », que notre docteur qualifie de myéline. L'innervation a lieu par la substance centrale de la fibre. Cette substance existe à l'état de nudité dans la cellule, et elle est habillée, comme je viens de le dire, en l'organe de communication du fluide, chez cet intermédiaire, qui met en relation les éléments physiologiques du sujet et son extérieur objectif.

C'est ainsi que les fibres de la substance blanche permettent, au sujet pensant, de soumettre à l'unité la pluralité des impressions, rapportées simultanément des parties homologues du cerveau: les hémisphères et les corps opto-striés. Notre docteur entre dans bien des détails à ce sujet, que je crois inutile de rapporter, parce que

je ne fais pas un cours de physiologie; mais je rapporterai encore un fait, cité par notre docteur, caractéristique du rôle que joue le corps encéphalo-rachidien, et particulièrement l'encéphale, dans la production de la pensée. C'est un fait probant de cette assertion que j'ai si souvent émise, qu'à l'âme seule sont dues les fonctions vitales et que l'organisme n'était que son coopérateur, son instrument. Avec raison on a dit jadis que la personnalité consistait en une âme servie par des organes.

Ce fait, accueilli par le docteur Luys, est celui de l'existence, « parmi les éléments qui entrent dans la structure de l'écorce cérébrale, d'une substance puissante, la névroglie, qui y joue un rôle de premier ordre ».

« C'est une trame d'une délicatesse extrême. Irradiée des parois de la gaine des capillaires des membranes cérébrales...., dont les prolongements.... plongent de toutes parts dans la masse de la substance corticale », elle forme un réseau de plus en plus ténu.... « où sont encastrées les cellules nerveuses du tissu fibreux blanc, qui les enchâsse de toutes parts ».

Cette comparaison est très-propre à faire connaître la fonction de la névroglie, en raison du rapport ainsi signalé avec le zeste de la grenade ou de la noix.

La névroglie « constitue cet immense réseau de substance conjonctive, partout continue à travers les appareils nerveux, depuis la moelle jusqu'au cerveau, servant de support à tous les éléments anatomiques, individuellement.... constituant,

. pour eux, un véritable ciment pour les souder, les unir. . . ., en même temps qu'il leur sert de support et de moyen de nutrition ».

« La névroglie est un appareil de protection et d'isolement, qui tamise en quelque sorte les suc nutritifs irradiés des méninges ». Si l'auteur a emprunté ce terme à la langue italienne, il a bien représenté par la désinence un fouillis de filaments nerveux, servant à la contexture du système et à l'alimentation de toutes ses dépendances, même les plus ténues.

On pourrait croire aussi que la névroglie sert de communication aux autres fluides qui mettent le cerveau en action; ceux que les capillaires lui apportent, et l'auteur lui-même du métabolisme reconnu par notre docteur.

Le voilà donc bien disséqué, décomposé en ses parties principales et en celles infiniment petites; analysé comme le mixte chimique, réduit, par l'action des réactifs, aux individualités atomiques qui s'étaient coalisées pour le produire; le voilà émiétté, ce vaste corps, que l'auteur de la pensée a sous les mains, et qu'il manie si habilement pour exécuter ses concerts intellectuels. Ses touches, de grandeur infinitésimale, de même dimension que les éléments des corps de l'extérieur objectif, sont, comme on voit, bien disposées pour entrer en relation avec ceux-ci : la lumière, les effluves odorantes et sapides, les fluides et les gaz. Ces impondérables peuvent se jouer avec les substances infinitésimales de l'intérieur, par l'intermédiaire d'un fluide impondérable aussi. Les deux partis

peuvent faire acte de présence l'un envers l'autre, médiatement ou immédiatement.

Nous connaissons le comment de ce mystérieux phénomène, car la physiologie ne nous laisse plus rien à désirer ou bien peu, à son point de vue, celui de la matérialité; et la noologie nous a dit comment l'excitation mécanique est transformée en sensation de nature métaphysique, par la vertu de la sensibilité dont l'auteur de la pensée est doué; puis comment les sensations sont travesties en conceptions et en représentations des scènes de l'extérieur; comment, enfin, la conscience de la personnalité est avertie, instruite de ce qui se passe en son intérieur subjectif et en son extérieur: ces métabolismes sont les résultats de l'action de présence, de laquelle j'aurai à parler plus tard.

A l'extrême simplicité d'une sensation pure, voilà que succèdent, en la conscience, des complexités de plus en plus grandes, celles de la pensée. Et celle-ci est représentée, en la parole, par la proposition, par la période, par le discours. Devant ces représentations, le dynamisme de la motilité ne recule pas pour exécuter les actes, les actions résolues par la volonté, pas plus que celui de la sensibilité n'a faibli dans la représentation du mixte intellectuel. Ce sera l'opéra, composé par le maestro, et à l'exécution duquel il conviera une foule d'exécutants; ce sera l'oraison de l'orateur romain, défendant auprès de ses juges le droit de cité disputé à un ami; ce sera l'œuvre d'un Newton ou celle d'un Laplace, détaillant les pièces dont l'immense mécanique céleste est composée.

A ce travail de synthèse, comme à tout effet qui se produit au monde, il y a une cause. Et ici cette cause s'accuse elle-même. C'est l'âme, qui exécute le travail d'analyse et de synthèse, dans l'intérêt de sa personnalité. Elle y laisse empreint son cachet, et offre, à quiconque veut prendre la peine de regarder, cette preuve de paternité ; devant cette preuve, le criminaliste ne recule jamais pour reconnaître l'auteur du crime : l'intérêt de celui qui en profite : *cui prodest!*

Ce cachet est appliqué sur toutes les productions de l'esprit humain. Considérez-les, et vous reconnaîtrez qu'à la touche de la personnalité se joignent celles des individualités du genre humain. Pour le service de toutes, ces produits de l'intelligence ont été mis à jour et recueillis dans les encyclopédies des sciences. J'ai montré, en nologie, que toute science se composait, outre une partie théorique, d'une partie pratique, à l'usage de l'humanité. Tous ses membres pensent de la même manière, sous l'inspiration d'une finalité identique.

Ne disputons donc plus de l'existence de l'âme et de ses opérations vitales et intellectuelles : l'organisme en est incapable ; il ne peut en être que le coopérateur, l'exécuteur dans le champ de la matérialité, après en avoir été le produit. Ce champ a été ouvert, par la Providence, comme à l'humaine entéléchie, à toutes celles qui agissent dans l'univers. Et toutes concourent à le remplir de ces phénomènes de matérialité.

En preuve, s'il le fallait, je citerais Démosthène

courbant son organisme vocal au service de son génie oratoire.

Il n'y a que l'entéléchie, créature immédiate de Dieu, qui, douée, ainsi que nous la voyons, de sensibilité, de conception et de réflexion, soit capable d'exécuter ces phénomènes de concentration qu'implique la pensée, aux points de vue physique et métaphysique. Si Vaucanson a réussi à construire un flûteur, jamais le mécanicien le plus habile ne parviendra, comme il n'est pas encore parvenu, à construire un compositeur de musique, un maëstro, un orateur, un poète. Trêve à ces plaisanteries : on ne se joue pas ainsi avec la réalité.

VII.

Si, sans se détourner de leurs travaux respectifs, les collaborateurs de l'humaine connaissance, sentant les devoirs que leur impose ce titre, se communiquaient les résultats par chacun d'eux obtenus, ou se les demandaient ; la conscience publique ne serait pas affligée de ces affirmations, prononcées par des personnalités imposantes. Elles le sont ; mais étant préoccupées de leurs fonctions respectives, de couleur matérialiste pour les unes, spiritualiste pour les autres, ces personnalités savantes produisent des opinions sur lesquelles déteignent ces préoccupations du matérialisme ou du spiritualisme ; également fausses, parce qu'elles impliquent la violation de cette loi de l'entendement, qui le condamne à être le trucheman de la nature ; qui lui fait un devoir de

ne pas trôner les communications qu'il en a reçues.

Que les coopérateurs de l'humaine connaissance se forment en congrès, sans aucune autre préoccupation que celle de faire briller la vérité, devoir commun à tous ; et la quadrilogie, dont je poursuis l'examen, ressortira et se répandra dans le sens commun de l'humanité. Comme il y a une âme en chacun de ses membres, responsable de ses actes parce qu'elle a été douée pour en avoir la conscience, il y a, au ciel et partout, un juge commun, en même temps qu'un Père commun à tous les mortels. Ces vérités ressortent toutes, par la même évidence, des effets de causalité ; celle qui fait ressortir, de la considération de ses œuvres, l'existence de l'entéléchie ; celle de l'humaine société, pour mettre les membres de l'humanité en relation de services entre eux ; celle du christianisme, pour l'animer, la moraliser. Ces deux œuvres, avec tant d'autres, manifestent la main du Tout-Puissant, de l'Éternel. L'exploration du fait conduit toujours et partout l'entendement à la connaissance du droit : le phénomène manifeste le noumène.

Mais passons actuellement à la considération des autres données, que nous tenons de la physiologie, sur le mobile ou l'agent de ces communications, dont l'existence est démontrée par le fait lui-même. Nous y joindrons les conjectures de la science sur le siège probable de l'entéléchie en son organisme encéphalorachidien.

1^o Sur ce dernier point, l'illustre Flourens, à qui je suis allé faire hommage des deux premiers

volumes de mon traité de *Noologie*, et m'entretenir avec lui de ce sujet, m'avait paru accepter cette conjecture, que le nœud vital, ce point central des fonctions vitales intellectuelles et physiologiques, pourrait bien être emplaced à la commissure du cerveau, du cervelet et de la moelle allongée.

Les données de l'honorable docteur Luys donneraient lieu à une conjecture analogue, et autoriseraient l'idée de la réalité d'une localisation ; mais quand nous aurons considéré, comme nous allons le faire, cet intermédiaire commun à toutes les fonctions exercées par les dynamismes qui agissent dans la nature ; que nous aurons recueilli les données de la physique et de la chimie, nous pourrions bien nous laisser persuader que le mode de communication et d'action est universel. C'est l'action de présence qui détermine, à l'acte propre à son activité, l'auteur de l'action. Ainsi l'action et la réaction, liées entre elles par la qualité même des agents, peuplent de phénomènes la nature, et la peupleront aussi longtemps qu'une telle force ne sera pas neutralisée par telle autre. Encore, en ce cas, il y aura simplement équilibre, un phénomène de statique succédant au phénomène dynamique ; mais jamais et nulle part, pas de destruction, par anéantissement de quelque produit que ce soit du Tout-Puissant.

N'allons pas croire que l'humaine entéléchie puisse être logée dans quelque cellule nerveuse. L'auteur, le directeur des actes de la vie est indépendant de ses auxiliaires, comme le dignitaire

l'est des personnes qui lui font cortège. Si elles influent sur sa marche, elles subissent l'influence de son action : entre eux il y a réciprocité d'action, mais diversité d'effets, aussi grande que l'est celle de nature.

En notre siècle, où abondent les observations recueillies dans l'étude du physique et du métaphysique, nous pouvons espérer de réaliser une entente des esprits, si désirable en toutes choses, mais surtout sur cette quadrilogie, d'où dépend l'existence, dans le présent et dans l'avenir, de la personnalité et de l'humaine société, son existence morale et leur bien-être physique.

2^o L'anse nerveuse peut être considérée, avec certitude, comme l'unité de la constitution si variée du système nerveux, et, plus simplement, la fibrille qui en émerge ou y pénètre pour opérer l'innervation. C'est le résultat final de ces dispositions à produire l'excitation ou l'incitation physiologique. C'est dans la considération de cette unité-là que se peut faire concevoir ce mobile que nous cherchons à connaître, que peut se dévoiler le secret de communication de l'entéléchie avec son organisme, et, par celui-ci, avec l'extérieur.

M. Béclard déclare nettement que « le nervule est un conducteur ». C'est par son canal que passent et arrivent à leur destination l'excitation à la sensibilité et l'incitation adressée à la motilité. A ce sujet, le savant professeur de physiologie, sans contredire ses collaborateurs à la science, est plus explicite qu'eux. Il nous apprend que le diamètre du nervule a pour mesure deux centièmes de millimètres. Malgré cette extrême petitesse, c'est dans

la matière nerveuse centrale seulement qu'a lieu la circulation du fluide. D'après le même professeur, cette matière, conductrice de l'innervation, présenterait la même réaction que la fibrille. Impossible de l'analyser par le moyen des réactifs chimiques ; inutile même, car ce serait la rendre impropre à sa fonction, et, par suite, rendre le mode de celle-ci méconnaissable.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce conducteur de l'innervation est un principe immédiat de l'organisme, qui n'admet, dans ses relations, que des coopérations organiques. On a peine à concevoir cette prodigieuse finesse de tissu.

Cependant, si les éléments de l'axe du nerf ne se laissent pas voir, ils se laissent concevoir par les actions qu'ils exercent. Entre eux s'opèrent ces effets de contact ou de présence auxquels se réduit l'influx nerveux, l'excitation ou l'incitation. A ce point de vue, on les pourrait comparer aux éléments de la matière métallique, entre lesquels se font les communications télégraphiques, s'opèrent les métabolismes de l'électricité.

Les collaborateurs de l'humaine connaissance, ces philétiens jaloux de connaître la raison d'être des choses, ont poussé fort loin leurs investigations sur ce phénomène de communication nerveuse. M. Béclard en rapporte de fort curieuses, que je reproduirai ici.

Les fibres destinées au service de la sensibilité paraissent distinctes de celles de la motilité, en ce qu'elles cheminent séparément. Cependant aucune différence anatomique ne s'est encore révélée entre elles, et MM. Gluge et Thernesse, voulant in-

terroger sur ce point l'expérience, n'ont pu intervertir l'une ou l'autre fonction en soudant un segment du nervule de celle-là au corps de celui-ci.

Le nervule pourrait donc, comme le dit M. Béclard, être considéré, au point de vue général, comme le conducteur d'un mobile dont la nature est à déterminer, mais dont le moteur nous est actuellement bien connu, l'entéléchie.

VIII.

Bien des recherches ont été faites et des conjectures émises au sujet de ce mobile. J'en emprunte la relation à M. Béclard.

Le physiologiste Walker a remarqué que « l'excitation des nerfs, séparés des centres nerveux auxquels ils aboutissaient, s'affaiblit, disparaît peu à peu, en procédant du point de leur terminaison périphérique ». L'origine de l'influx était donc centrale, comme l'est l'écoulement des eaux d'une source, qui tarissent, se dessèchent, en progressant du point de décharge à celui de l'écoulement.

Autre remarque. Les actions de l'anse, l'une directe, l'autre réflexe, ne sont accompagnées, même dans la branche vouée à la sensibilité, d'aucun mouvement visible. C'est un effet pareil à ceux de la télégraphie. Les deux phénomènes de communication, également réels et incontestables, se font concevoir et accepter, quoique invisibles, en raison de leurs résultats alléloleptiques. C'est le métabolisme de l'action de présence. J'emploie

volontiers cette expression du docteur Luys, en ce qu'elle rend remarquable et caractérise nettement la communication télégraphique de l'électricité qui se fait dans le temps, sans mouvement, sans déplacement dans l'espace.

La preuve de l'existence d'un courant, de nature électrique peut-être, produisant les phénomènes de l'innervation, se déduirait encore des faits suivants.

La moelle nerveuse et son contenant doivent se trouver dans leur état d'intégrité pour que la communication ait lieu; il doit y avoir continuité dans les tubes; la contiguïté des parties ne suffirait pas pour que la transmission se fit.

Le nerf n'agit plus, quand il est divisé ou soumis à une ligature.

Il y a longtemps que l'illustre Flourens a constaté ce fait, de l'interception du courant, par la section du nerf, dans son trajet de la périphérie au centre.

D'où la conséquence que le siège de la sensibilité et le point de départ des incitations volontaires à la motilité sont dans l'encéphale. Je rapporte les paroles de M. Béclard. Flourens ne parlait pas autrement. Mais ne perdons pas de vue le caractère métabolique de cette communication, parce qu'il en explique la rapidité.

On pourrait qualifier d'hallucination cette prévention que la sensibilité est à la périphérie, car sa fausseté est démontrée par l'expérience que fit Rey-Régis sur cet hémoplégique auquel il donnait ses soins, et qu'il observait en véritable philétien; comme l'opérateur anglais, inventeur du

procédé d'abaissement de la cataracte, étudiait l'effet métaphysique produit par l'opération sur l'aveugle-né auquel il procurait la vision. Cet hémiplégique, en perdant la motilité, devint, par ce fait seul, incapable de localiser, à son extérieur, les impressions de la sensibilité qu'il recevait, par communication, de l'autre fonction restée intacte. C'est donc par l'exercice de la motilité qu'il avait acquis, et que nous suivons tous, cette habitude de rapporter à la périphérie la sensation qui se produit, à l'intérieur de l'organisme, en la conscience. C'est une vraie hallucination, j'ai bien raison de le dire.

Ce fait prouverait en faveur de la dualité de la fonction nerveuse, que les expériences ci-dessus citées semblent contredire. Mais laissons ces particularités pour nous attacher à la détermination de la nature du mobile, dont l'importance se fait sentir dans l'explication des phénomènes de communication en général, dans les métabolismes de la nature physique et métaphysique.

M. de Bois-Reymond a reconnu la nature de l'électricité dans les courants nerveux, quand il les a étudiés à l'aide d'instruments d'une grande sensibilité.

M. Bécларd semblerait vouloir écarter cette idée ; mais les considérations contraires qu'il présente ne me paraissent pas autoriser l'exclusion de ce fluide comme agent de l'innervation.

L'innervation est une espèce de télégraphie, avec des différences motivées par la diversité de nature des agents. Ainsi s'explique cette circonstance, que les actions propres de la moelle et des

centres nerveux ne peuvent être surexcitées que par une action organique. Mais il existe un rapport entre les actions des deux ordres de molécules, qui est constant et implique l'unité de nature : c'est une action de présence commune aux deux, l'action telle qu'elle est reconnue en chimie. Ainsi s'explique la rapidité de l'effet qui s'opère dans le temps, sans déplacement dans l'espace.

L'opinion de M. de Bois-Reymond est donc acceptable.

Ce sont les molécules elles-mêmes de l'axe du nervule qui exécutent la transmission, en exerçant et subissant l'action de présence opérée par le mobile des communications nerveuses ; en opérant le métabolisme dont j'ai parlé. L'âme, qui en est le point d'arrivée et de départ, en scelle les effets du sceau métaphysique à elle propre. Elle fait de la pensée et de la volonté, à la manière dont les dynamismes de la nature opèrent les effets à eux propres, en agissant, chacun d'après ses qualités, dans le concert universel des créatures de l'immense dynamisme de l'univers.

L'entéléchie fait de l'incitation en dirigeant son action, tantôt sur telle touche du clavier nerveux, tantôt sur telle autre : là, pour se procurer les informations dont elle a besoin ; ici, pour appeler à son aide, par l'intervention du système musculaire, tantôt la fonction de la digestion, tantôt celles de la respiration, de la sanguification, de la circulation du sang, et, en particulier, celle des organes composant ces appareils. De là ces modalités de l'innervation, que la science constate et distingue dans leurs phénomènes infiniment pe-

tits. Le jeu de ce vaste dynamisme s'explique par l'immixtion du système nerveux au système musculaire, et par l'éparpillement de la qualité contractile de celui-ci, qui va répandre la motilité sur tous les points où s'exerce l'excitabilité du système nerveux. Tous ces phénomènes physiologiques impliquent l'intervention du même noumène, l'âme, qui les ramène à sa finalité ; qui, de ces diversités phénoménales, fait résulter l'unité, la vie de la personnalité.

Il importe de considérer ici, dans l'intérêt des études noologiques de l'humaine connaissance, cet à-propos de tous les actes de vitalité et leur tendance à un but voisin, immédiat ; puis, après qu'il a été atteint, l'emploi fait du résultat comme moyen d'en atteindre un autre, qui sera, à son tour, après réalisation, employé à un pareil usage : indéfiniment, de proche en proche, jusqu'au dernier souffle de la vie de la personnalité.

L'entéléchie est donc bien le nom propre, technique, du principe qui anime la personnalité. Ce sont ses actes qui le lui valent.

Si elle ne se laisse pas voir, elle se fait concevoir, soit par ses actes, soit par le dynamisme dont elle fait usage et dont nous devons la connaissance aux philétiens de la physiologie ; l'humaine entéléchie témoigne de sa confiance en une destinée bien plus haute que celle de la vie de sa personnalité en ce monde ; une destinée au regard de laquelle le déploiement tout entier de sa finalité en celle-ci n'est qu'un moyen. Mais revenons sur un point au sujet duquel je n'ai dit qu'un mot et qu'il importe de connaître avec plus de

détails , en ce que nous y apprendrons comment l'entéléchie fait son ménage , à l'intérieur de son organisme , avec la fonction de motilité.

IX.

L'étude de la fonction de motilité est intéressante , d'ailleurs , en ce qu'elle ouvre à l'attention la vue des rapports avec des scènes de l'extérieur ; des rapports qui permettent de juger de l'unité de la nature au milieu de laquelle l'humanité est appelée à vivre. Quand nous passerons à l'observation de ces scènes de l'extérieur objectif , nous reconnaitrons que la création tout entière est coordonnée avec le régime auquel est soumise l'entéléchie. Il y a unité dans les relations de toutes les parties de ce vaste ensemble.

La substance musculaire , avec qui celle des nerfs est mise en relation pour produire les actions vitales , est constituée , disposée pour sentir l'influx nerveux et y obéir , par l'exercice de sa qualité propre , la contractilité.

Voyez ce produit industriel de la matière textile se contracter ou se relâcher , gagner en un cas en grosseur ce qu'il perd en longueur , et , dans l'autre , s'allonger en s'amincissant , sous l'action des fluides répandus dans l'atmosphère. En ces variations des produits de la corderie , vous avez l'exemple de ce phénomène qui s'accomplit dans le tissu musculaire sous l'excitation de la substance nerveuse. Les mouvements de contraction et d'extension du tissu musculaire deviennent des

actes, des actions visibles à l'extérieur, quand le muscle s'applique aux pièces de l'organisme, et notamment aux pièces de l'ossature.

Ce simple phénomène de contraction se diversifie, à l'extérieur de la personnalité, en ces multitudes de pratiques que la science inspire aux arts.

C'est ainsi que le levier se transforme en des multitudes de rouages, que l'art mécanique utilise en pratiquant les lois de la nature.

D'après cette raison, que décèlent les rapports du mécanisme de l'intérieur de la personnalité avec son extérieur, on voit comment se fait le ménage de la sensibilité avec la motilité, sous la direction de l'entéléchie. Au point de vue chimique, c'est de la distillation, pour la production de liquides nécessaires au travail de la mastication, de la formation du bol alimentaire, de sa dissolution en suc nutritif, etc. C'est de la mécanique, dans le déploiement vermiculaire du tissu musculaire de l'œsophage et des intestins. C'est de l'hydraulique, pour le mouvement de projection des liquides : du sang noir vers le cœur, et, de ce point pour la projection vers les poumons, où le liquide altéré par les fonctions vitales doit être vivifié par l'aspiration de l'air atmosphérique ; et, de là, par le même agent de projection, le cœur, vers lequel il retourne, pour être répandu à toutes les parties de l'organisme, qui aspirent à jouir de ce *pabulum vitæ*, comme dit le docteur Luys.

Mais, dans ce grand acte de la nutrition, on remarque des phénomènes qui n'ont d'analogues que chez les créatures de constitution, vivant aussi sous le régime d'une entéléchie; des phéno-

mènes que la science est impuissante à expliquer. Consultez les maîtres de la science chimique, et ils vous répondront que la chimie organique est bien supérieure à leurs pratiques, en puissance et en uberté; ils vous affirmeront que l'acte de nutrition est un phénomène vital qui ne s'explique pas autrement que par des tautologies.

C'est un fait primitif, analogue à celui du levier et à tant d'autres, qui se font voir ou juger par la manifestation de leurs qualités. Tel est le phénomène de conscience, qui répand partout la lumière sans se laisser voir, autrement qu'en se produisant en la substance de l'humaine entéléchie.

La vie est la gymnastique de l'âme, par laquelle elle manifeste son existence à quiconque a des yeux pour voir. Aveugle est quiconque ne la voit pas. Tout le monde la peut voir, en s'informant de la nature de l'humaine connaissance et en la pratiquant.

« L'homme, dit M. Béclard, n'entretient sa vie que par un échange incessant, avec le dehors, des choses du dedans.

» Depuis le moment de sa naissance jusqu'à celui de sa mort, il prend à la nature et il rejette dans son sein les éléments de ses organes ».

Cuvier, le Grand (George), avait fait cette observation, qu'il considérait comme une loi de la nature. Il qualifiait de tourbillon vital ce mouvement de matières organiques entre la personnalité et son extérieur. L'illustre Flourens, son élève, a prouvé que ce tourbillon existait, même dans l'ossature, et que la personnalité tout entière était soumise à des renouvellements périodiques totales.

La personnalité seule reste immuable au milieu de la versalité de son organisme, sur le roc inébranlable de son entéléchie. Quelle meilleure preuve de l'existence et de l'immuable immortalité de cet être faudrait-il au sceptique pour le convaincre ?

Quelle que soit la qualification qu'on veuille donner à la substance de l'âme, on peut dire d'elle, avec certitude, qu'elle est, comme on a fait dire au Créateur, se définissant lui-même : Je suis celui qui est.

Mais si elle est, on ne saurait dire d'elle, comme du Créateur, qu'elle subsiste par elle-même. L'afflux du sang dans tout son organisme, celui des autres fluides, celui encore que vient de nous faire connaître le docteur Luys, sécrété par la névroglie pour le service particulier, ce semble, du système nerveux, sont des conditions nécessaires à la subsistance de la personnalité : ce sont les pièces du mécanisme que fait mouvoir son entéléchie, de concert avec les autres dynamismes qu'elle s'est procurés en exerçant son activité sur les autres créatures ; en provoquant l'action de présence sur elles et entre elles par le mouvement imprimé par elle à l'ensemble ; en produisant une foule de phénomènes de matérialité. Mais ne confondons pas l'être avec ses fonctions. L'un existe par sa substance, les autres par son action première de matérialité sur les créatures de son milieu. Ainsi s'expliquent les phénomènes dont parle ensuite notre auteur :

« La soustraction du sang amène, chez les animaux supérieurs, la disparition presque instan-

tanée de la sensibilité et de la force incito-motrice ».

L'animal meurt, en ce sens que les fonctions de la vie végétative ont cessé de s'exercer; mais, continue de dire M. Béclard, à qui je fais tous ces emprunts, si, après cette rude épreuve, « on injecte du sang dans les artères du patient, et qu'on entretienne la respiration artificiellement, la force excito-motrice reparaît ».

Mais cette réapparition est un phénomène purement physiologique. L'entéléchie n'est pas rentrée en possession de sa fonction vitale. Le savant physiologiste ajoute ces mots : « La sensibilité ne reparaît pas, car ce serait une résurrection de l'animal ».

Ce qui reste du produit de l'action de matérialité, exercée par l'activité animale sur le milieu de l'individualité, est un mécanisme plus parfait que ceux de l'art; et, quand il est abandonné par son principe auto-moteur, il est impuissant à opérer les phénomènes de la vie. Encore une fois, c'est l'entéléchie qui vit et qui fait vivre l'organisme physiologique : ce n'est pas le corps qui fait vivre l'âme. Gardons-nous des métalepses de la rhétorique en matière scientifique. Observons les faits pour concevoir les lois de la nature et en livrer la représentation à l'entendement.

Ce qui est vrai de l'animal l'est également de l'homme. Il n'y a plus de personnalité dans un cadavre abandonné par l'âme.

C'est à l'âme, encore une fois, à l'être pensant, qu'est dû le sens du tact dans les phénomènes

du toucher ; de la vue auprès de ceux de la vision ; de l'ouïe traitant ceux de l'audition ; de l'odorat agissant sur ceux de l'olfaction ; du goût sur ceux de la gustation ; pour informer la conscience de la personnalité. Et, plus de conscience, quand la substance consciente s'est évanouie.

Le caractère métaphysique de ces phénomènes-là, si nettement distinctif de ceux-ci, mérite d'être remarqué, car il signale la nature de l'âme.

A elle seule, il est possible d'emplacer dans le temps les phénomènes de la vie.

Plus de vaine curiosité ! Cessons de rechercher quelle est l'essence de cette source de phénomènes.

Dieu seul a les clés de cette source et en connaît la nature.

Aussi, ces philosophes philétiens, qui ont exploré la vitalité dans les régions organiques, disent-ils résolument aujourd'hui que la vie procède de la vie : *Omne vivum a vivo*. Ils ont soufflé comme sur de vains rêves, et définitivement pros crit les prétentions des hétérogénistes. Le fait bien constaté de l'immutabilité des espèces est un indice puissant de la forme sous laquelle la vie s'y introduit, dans les champs du temps et de l'espace ; c'est celle de l'entéléchie, déclarée par Aristote et encore mieux précisée par Leibnitz, sous le nom de monade, notion acceptable moyennant la correction que j'ai proposée.

Flourens, corrigeant la définition de la vie formulée par Bichat, avait dit que la vie ne consistait pas en une force de résistance à la mort ; qu'elle était encore une cause se manifestant par

de nombreux effets à elle propres , les phénomènes de vitalité.

Un physiologiste allemand , dont je parlerai tantôt , rassemblant tous les traits caractéristiques de l'être automoteur , prononce le nom de substance.

X.

L'observation du mode suivant lequel cet être se ménage la coopération des dynamismes dont l'organisme physiologique se compose , pour produire les phénomènes de la vie , en dirigeant leurs communications avec soi et entre eux ; cette étude présente le plus grand intérêt , en ce qu'elle vous apprend quel est le point central , et s'il existe effectivement un nœud vital autre que l'entéléchie. Nous allons l'entreprendre. Elle est même nécessaire au moment où nous nous disposons à aborder l'examen de l'aménagement des fonctions physiologiques du cerveau , d'où résulte le phénomène de la pensée. L'état actuel des sciences physiques et physiologiques nous permet de creuser cette question de l'opération de matérialité de l'entéléchie , appliquant son activité et sa finalité à l'organisation du mécanisme de la pensée.

La chimie nous a ouvert la voie à ces manifestations de la substance métaphysique ; en nous apprenant la manière dont les individualités atomiques communiquent entre elles, s'enlacent, semblent s'absorber, et, pourtant, conservent leur

puissance de combinaison; maintiennent ainsi le mixte auquel elles ont donné naissance. Mais il faut estimer surtout cette donnée de l'action de présence, que nous devons à cette science de notre immortel Lavoisier.

Ces données de l'admirable science, si bien cultivée jusqu'à nos jours par les illustres successeurs du grand homme, sont d'autant mieux acceptables que, comme nous venons de le voir, le ménage de l'intérieur subjectif ressemble fort à celui que pratiquent, à l'extérieur, les dynamismes de la nature, ceux qui sont sous la main de principes automoteurs, analogues à l'âme, les entéléchies. Je les ai qualifiés de créatures de constitution; pour les distinguer des créatures de coalition, telles que les mixtes de l'atomicité.

Venons-en à l'objet actuel de nos études.

M. Béclard cite un fait que j'ai retenu comme étant caractéristique de l'action de présence signalée par la chimie. Il dit, en traitant de l'olfaction, que « l'organe de cette fonction est capable de déceler l'existence, dans son voisinage, de certains corps dont les réactifs chimiques seraient impuissants à faire connaître la présence ».

Ce phénomène est le type d'un rapport phénoménal qui doit exister, avec une grande variété d'effets, dans le développement physiologique de la personnalité, depuis l'instant de la conception en l'ovule, à l'état de fœtus, jusqu'à celui de son plein développement. Je vais plus loin, et je proclame l'existence de ce même phénomène dans

toute l'étendue de la vie végétative de la personnalité.

Remarquez que cette vie embrasse les phénomènes de matérialité causés par l'entéléchie dans l'exercice de la pensée.

Mais les communications qui ont lieu généralement dans la nature ne diffèrent de celles de l'intérieur de la personnalité que par les résultats et par les distances qui séparent les agents dans l'espace. La diversité des résultats est due à la diversité des qualités des agents ; qualités qui, mises en jeu par la présence de l'un de ceux-ci à l'autre, produisent ces effets métaboliques dont j'ai parlé, au sens rectifié que j'ai déterminé.

Ce rapport est immense, universel.

La distance qui est franchie est un fait concomitant de celui-là, et les deux concourent à manifester l'existence d'un fluide capable d'établir ces relations, capable d'opérer la transmission de l'action.

L'action de présence est ainsi universalisée : c'est l'action de la causalité même qui agit dans l'univers et se manifeste par des myriades d'effets particuliers, dont le rapport est représenté dans le langage philosophique par cette abstraction : *la causalité*.

On ne doute plus aujourd'hui que l'éther ne soit cet intermédiaire. Si ce fluide a un coopérateur, leur parité de constitution nous autorise à mettre sur le compte du premier les opérations dont l'observation a recueilli les faits chez le second.

Ces communications, généralement pratiquées

dans la nature, en vertu de la loi de mutuel soutien, différent par les résultats et par les distances qui séparent les agents au moment de l'action. Mais elles s'accordent, par le fait, à accuser l'intervention de l'éther.

C'est l'atmosphère qui établit la relation fécondante entre le palmier et le dattier, séparés par de grandes distances. On ne doute plus aujourd'hui que l'éther ne soit, de son côté, l'agent du métabolisme universel des créatures, l'un d'eux du moins, le plus puissant de tous. C'est, pour les créatures de l'univers, qui sont toutes plongées dans ce fluide et même pénétrées par sa substance, un agent pareil à celui que les chimistes appellent une « menstrue ». Les créatures agissent effectivement en ce fluide universel, comme les éléments du cristal en formation dans le liquide ou le fluide qui les tient en dissolution. En l'éther s'opèrent les phénomènes de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, du magnétisme peut-être. Ces quatre espèces de phénomènes pourraient bien n'être que des phases diverses, les plus prononcées, les plus saillantes, de la motilité de ce fluide éminemment élastique; répondant à toutes les incitations des créatures répandues dans son milieu, et les propageant à ses environs, dans le milieu atmosphérique dont notre globe terraque est entouré. Mais je laisse aux maîtres ès-sciences physiques le soin de vider cette question d'unité ou de pluralité de la substance impondérable et incoërcible. Elle dépasse la compétence du zoologiste.

Mais l'existence et les qualités principales du fluide éthéré étant bien avérées, il sera affirmatif

sur ce point, qu'un tel intermédiaire est capable de faire apprécier, par la conscience subjective, ces diversités de mouvements si fines, si délicates, si variées, qui sont accueillies par les organes de la sensibilité, et lui sont apportées par les canaux de l'innervation, de dimension infinitésimale aussi. Ce fluide, à l'état de molécule, ou décomposé en ses éléments, est capable d'engager l'entéléchie, par sa présence, à frapper de son attention les communications d'origine interne ou externe reçues par son organisme des objets correspondants, pour les convertir en sensations, et employer celles-ci, par conception et réflexion, au service de la pensée. On croit le voir agir, ce fluide, dans cette névroglie et ces complications du système nerveux, si bien exposées par le docteur Luys.

Ces communications, que le fluide éthéré entretient, à l'intérieur de la personnalité et entre elle et son extérieur, il en est l'agent commun pour toutes les créatures. Nous savons bien que, par lui, parviennent aux organes de la vision les rayonnements lumineux du grand astre ; que, sans lui, les irradiations de la lumière et de la chaleur, dont le soleil est le foyer, ne seraient pas à la portée d'un myope placé auprès de son orbite ou d'une population contiguë.

Quand nous aurons considéré de plus près la constitution de la personnalité et celle des autres créatures organiques, nous concevrons pleinement ce vaste concert de communications, qui s'étend jusqu'aux dernières limites de la création, et la présente comme étant l'œuvre incontestable d'un Dieu unique, tout-puissant, seul capable de conce-

voir et d'exécuter ce chef-d'œuvre d'unité; de le conserver, de l'éterniser pour l'accomplissement de ses fins adorables.

L'agent physique d'une communication si vaste mérite bien une attention particulière. Je crois devoir en parler d'une manière spéciale, dans la division suivante de ce discours. Mais l'immense synthèse au service de laquelle il est affecté est l'œuvre de Dieu. Il a été donné à l'homme de la concevoir, par l'usage de ses facultés intellectuelles, pour organiser, dans la partie assignée à l'humanité, le monde moral, y établir l'humaine société, et fonder, dans ce temple, l'adoration du Créateur par ses créatures intelligentes, où elles devront invoquer de Lui les inspirations, les secours dont elles ont besoin.

XI.

L'intervention du fluide éthéré, à l'intérieur de l'organisme, pour établir les communications de l'entéléchie avec les organes de sa pensée, justifiée, d'abord, par un fait principal, est confirmée par des observations très-nombreuses faites sur des cas de dislocation de la fonction intellectuelle, telle que l'unité de la pensée serait brisée, si un agent, de la nature de l'éther, n'intervenait pour la rétablir et la maintenir sur d'autres bases,

remédier ainsi à la dislocation des organes de cette fonction.

Ces dislocations sont dues au sommeil, au somnambulisme, à l'anesthésie artificiellement produite. Ce dernier cas est une véritable expérimentation. L'évidence se fait ainsi, et l'on ne doute plus que le fluide éthéré n'opère la soudure du dynamisme de la pensée et ne rétablisse l'unité troublée naturellement ou artificiellement.

1^o L'état magnétique, chez la personnalité, est l'une des espèces du somnambulisme dont je parlerai tantôt particulièrement. Il consiste en un sommeil partiel de l'organisme dans lequel, comme le dit M. Béclard, le rêve est accompagné de mouvements de l'appareil de locomotion.

2^o Dans l'état de somnambulisme, le sujet ne voit ni n'entend, parce que les organes de la vision et de l'audition sommeillent.

Cependant le sujet agit, grâce au fluide qui rend possible la volition, en entretenant les relations de l'entéléchie avec les organes de la motilité.

Les révélations du docteur Luys, sur l'aménagement des parties internes de l'organisme des cinq sens et de leurs relations avec les parties intimes de l'organisme cérébral, rendent parfaitement concevables ces dislocations des organes de l'entendement et des soudures de ces dynamismes par l'intervention de l'éther.

3^o Le somnambule n'a pas le sentiment de la réalité, par l'effet de la dislocation de ces dynamismes de l'intelligence.

S'il en est privé, c'est visiblement, parce que

l'effet esthétique, qui est l'une des conditions principales de ce sentiment, ne se produit plus en sa conscience, du moins avec le degré d'extension habituel à la sensibilité subjective, comme en la veille.

Néanmoins, le somnambule est capable de certains actes dépendant du dynamisme de l'euristique de la pensée. Si les organes externes endormis refusent à la conscience leur concours habituel, l'entéléchie fait jouir sa personnalité des acquisitions qu'elle a faites, par conception, et dont cet être pensant ne saurait être dépouillé, puisqu'elles résident en sa substance.

Peut-être aussi l'action euristique implique-t-elle, pour s'exercer sur la conscience, le concours de certains organes internes de la pensée, qui, n'ayant pas été engourdis par le sommeil, continuent leur concours à l'entéléchie.

Peut-être encore le concours de tous les organes qui ont introduit, en la conscience, les éléments de l'effet euristique, est-il nécessaire pour l'y reproduire.

La pensée est un calcul.

L'effet euristique constate l'accomplissement de l'opération intellectuelle, comme on la voit constatée dans les fonctions du jaugeur, du mesureur, par l'usage de la numération et de l'unité de mesure. Le rapport de quantité est senti, en ce cas, par la conscience, par voie d'énumération, comme les autres rapports que la pensée a la mission de constater, avec cette seule différence qu'introduit, dans le calcul, la diversité des éléments.

Si le somnambule se trompe dans son jugement sur la réalité des choses, c'est parce qu'il tient pour complète l'énumération, qui ne l'est pas, des éléments de la représentation objective.

Conséquemment, l'effet de dislocation du dynamisme de sa pensée lui fait exécuter, par réflexion, une foule d'actes volontaires résolus, pratiqués en l'état de veille, mais qui souvent sont en discord avec l'état d'actualité où il se trouve. Il confond l'un avec l'autre, mentant à sa conscience, parce que l'opération intellectuelle est tronquée.

Vous le verrez exécuter sur le papier des opérations mentales, difficiles, dont il aurait été incapable dans l'état de veille, parce qu'il rencontre, sous les mains, papier, plume et encre, conformément à ses habitudes, et qu'il obéit à l'action euristique.

Cependant, il n'a pas le sens de la réalité. En preuve: il franchira, sous l'impulsion de sa volonté incomplètement éclairée, un abîme qui se présente menaçant, prêt à l'engloutir; il le franchira avec pleine assurance, tandis que vous le verrez s'y précipiter, transi d'effroi, au moment où une intervention malencontreuse, réveillant ses sens engourdis, l'avertira du danger, pour l'en garder.

Par ces exemples de dislocation et autres que j'ai encore à citer, on jugera de la complexité du phénomène de la pensée, et l'on concevra avec vérité le mode de production, ce que j'ai appelé la gymnastique de l'âme, exerçant son activité sur son organisme et réussissant à se procurer le sens de la réalité.

La perception de la réalité tient à la plénitude

de l'effet esthétique, concourant avec l'euristique à composer la représentation pleine et entière de l'ensemble des effets alléloleptiques qui ont concouru à la composition des notions objectives, devenues aussi propres à en représenter les objets en la conscience et à éclairer, par perception, la volonté de la personnalité, dans ses pratiques avec l'extérieur, dans le courant de sa vie.

Grâce à l'observation et à l'expérience, nous pouvons ainsi nous représenter l'entéléchie dans l'exercice de la pensée, voir l'âme penser.

On nous fera bien, à l'avenir, grâce de ces inventions de l'idéalisme que la pensée est une sécrétion du cerveau.

C'est le produit de l'activité d'un être qui défie celle des agents les plus puissants de la nature physique. Mais reprenons notre nomenclature.

4^o Les substances anesthésiantes produisant, à volonté, des effets analogues à ceux du somnambulisme, ont été employées comme moyen d'expérimenter et de concevoir avec vérité le mode d'aménagement du dynamisme, de l'organisation de la pensée, dont l'entéléchie fait usage pour disposer de ses organes de la vie intellectuelle. La pensée d'une telle expérimentation est fort heureuse, en ce qu'elle nous a procuré des lumières sur le phénomène métaphysique qu'il est impossible de répudier, en ce qu'elles ont leur source dans les pratiques même de la réalité.

Comme les substances anesthésiantes agissent diversement, conformément à leurs qualités respectives, sur des organes divers intra-cérébraux, on peut juger, par la diversité des effets de présence,

quel a été l'organe affecté et décider de la fonction à laquelle il est préposé.

Les progrès de l'anesthésie ont été observés. D'après M. Béclard, le sens de l'audition s'endort le dernier. Le patient entend ce qu'on dit, quand il ne voit que confusément l'opération qu'il subit ; il n'a pas la conscience de ce qu'on lui fait souffrir, la conscience de la douleur.

On s'expliquera ces différences par la dispersion des organes internes de la sensibilité qui s'espacent, d'après le docteur Luys, de l'avant à l'arrière, dans la région moyenne du cerveau, où celui de l'audition occupe le dernier poste de ces veilleurs sur l'extérieur objectif ; celui de la vue le second, et celui des sensations affectives une place moyenne.

Le rapporteur de cette expérience significative de l'état de dispersion des conditions physiologiques du phénomène de l'humaine connaissance continue ainsi sa narration : « L'anesthésié semble exprimer de la douleur par des cris et des contractions dans les muscles du visage ; cependant, il ne se souvient pas, à son réveil, d'avoir souffert ».

Rappelons-nous que l'absence du souvenir implique le défaut d'attention, et l'absence de l'attention, un défaut de correspondance de l'entéléchie à l'excitation à elle adressée par les organes de la sensibilité. Ces remarques rendent visible, observable, la raison du fait que l'expérience laisse cachée.

La dispersion des dynamismes de la vitalité, et particulièrement de ceux de la vie intellectuelle,

et la nécessité du concours de cette pluralité pour assurer la plénitude de ces fonctions auxquelles préside l'entéléchie, sont donc des faits indéniables, auxquels je vais ajouter d'autres citations, qui ne permettent pas de douter que le grand phénomène de la pensée ne provienne de l'action de l'unité de substance éminemment active que la personnalité porte en elle. C'est l'entéléchie qui plie à l'unité de fonction cette collectivité, et qui frappe du cachet de son unité tous les rapports signalés à sa conscience par son organisme physiologique, les convertit en notions ou les applique à ses perceptions, comme le mesureur prononce le nom du nombre à l'instant où il a fait l'énumération des unités de mesure.

5° S'il en était besoin pour compléter la conviction de mes honorables confrères, je leur citerais les observations que chacun de nous a faites ou peut faire sur le sommeil, celles sur le magnétisme et l'éthérisation. Ces diversités d'effets de l'engourdissement de la totalité ou d'une partie des dynamismes de la sensibilité sont dues à celles des circonstances ou à celles des agents de l'anesthésie : la fatigue, qui a brisé les forces des dynamismes de la vitalité; l'action diverse des fluides ou de la substance anesthésiante.

Dans le sommeil, la fonction intellectuelle persiste avec plus ou moins d'amplitude, mais brouillée plus ou moins par le rêve.

Suivant que le sommeil est plus ou moins profond, que l'anesthésie est plus ou moins générale, le rêve agit avec une énergie moindre ou plus forte, en raison inverse de celle de l'anesthésie, et

il fait se confondre en la conscience la fiction avec la réalité. Dans tous les cas, la personnalité ne résiste pas à l'illusion. Des effets esthétiques se produisent, puisqu'il reste des souvenirs plus ou moins profonds chez le sujet, à son réveil, des sensations qu'il a éprouvées dans la durée de son sommeil. Les organes de la fonction esthétique sont engourdis en plus ou moins grand nombre et à divers degrés, mais l'entéléchie veille. Elle exerce ses fonctions vitales en des proportions moindres, corrélatives au nombre des agents dont elle dispose encore. Bien des touches du clavier par lequel elle produit et répand au loin ses harmonies lui font défaut; mais, quoiqu'elle vive et ne cesse de disposer de la vie animale, elle est impuissante à opérer des énumérations complètes et elle fait, sur l'actualité qui lui est présentée, de faux calculs, tels que ceux de l'idéaliste, qui prend la pensée pour une sécrétion du cerveau ou les phénomènes de la matérialité pour de la matière, etc.

Ces phénomènes de dislocation des dynamismes de la vie intellectuelle ont donné lieu à bien d'autres illusions de l'idéalisme, dont certaines sont encore méconnues : celle des archées, dont le temps est passé; celle du système de Gall, passé aussi; celle du principe vital, qui dure encore dans la science. On fait de ce principe imaginaire une force indépendante de celle de l'entéléchie, ou à elle subordonnée; mais, comme elle serait à un fonctionnaire indolent, sa doublure.

Chimères que tout cela, pures chimères !

L'entéléchie suffit à ses fonctions, et, en les

exerçant, elle sert la personnalité qu'elle s'est donnée, pour entrer en relation avec les autres créatures, avec ses congénères, afin de fonder l'humaine société et faire du monde moral un temple où le Créateur daignera, aimera assister aux hommages que lui adresseront ses enfants, reconnaissants des bienfaits qu'il ne cesse de répandre sur eux.

XII.

Passons à la considération particulière des phénomènes du magnétisme. Nous y trouverons le complément de l'étude que nous avons commencée de faire sur les agissements de l'éther. Ce fluide ne s'interpose pas seulement aux relations des dynamismes de la vitalité chez une créature organique quelconque; il établit de pareilles communications entre les dynamismes disjoints de l'immense univers, pour les faire servir, chacun suivant sa qualité, à l'accomplissement du plan du Créateur, à la pratique de ses sublimes volontés.

Les faits de communication du magnétiseur avec le sujet magnétisé sont assez nombreux et assez bien vérifiés, pour qu'il ne soit plus permis de douter que la pensée de l'un ne puisse passer toute formée en la conscience de l'autre. La communication se fait : soit par des attouchements, soit à distance : on le sait généralement; mais, pour nous qui avons étudié le *comment* des relations intracérébrales des organes synergistes

conspirant à établir en la conscience subjective la représentation des choses existant à l'intérieur ; pour nous, qui avons vu penser l'entéléchie, il n'y aura pas lieu d'hésiter sur la reconnaissance du rapport existant entre le phénomène de la pensée chez le sujet et celui de communication entre le magnétiseur et le magnétisé, d'une action pareille à celle de sensation, de conception et de réflexion.

En dehors comme en dedans de la personnalité, la menstree universelle, dans laquelle sont plongées toutes les créatures, exécute constamment, fidèlement, la fonction à laquelle elle est vouée et appropriée, une fonction de répercussion analogue au phénomène de l'écho produit par l'élasticité du fluide atmosphérique.

Plus délié encore, le fluide éthéré est disposé à mettre en présence les dynamismes de la nature, à les faire agir l'un sur l'autre et à produire toute espèce de métabolisme, à supprimer les intervalles et à abréger les temps d'opération.

Les faits de communication magnétique, dont j'ai d'abord douté, sont devenus croyables pour moi, et j'y ai cru ensuite, lorsque je les ai vus s'opérer devant moi, et que les mystères des communications intracérébrales m'ont été expliqués. Toutes les personnes qui ont assisté avec moi aux expériences du magnétisme animal, sans aucune préoccupation, mues par le seul désir de s'assurer, qui nous entraînait, de reconnaître la réalité du fait, tous les assistants en ont été convaincus.

En mon particulier, me fondant, comme toujours, sur les rapports manifestés par les phéno-

mêmes pour en induire des réalités nouménales, je me suis fondé sur la réalité des communications magnétiques pour croire à un mode universel de communication entre les dynamismes de la nature, qui s'opérerait par l'intermédiaire du fluide éthéré, universalisant l'action de présence dont le fait est bien reconnu.

Les communications télégraphiques offrent un exemple de ce mode de communication.

Son existence et ses opérations à l'intérieur de la personnalité avaient été pressenties par les physiologistes, qui conçoivent les diversités de la sensibilité externe comme des modalités du toucher; en d'autres termes, estiment que le toucher est un analogue des autres sens, différant d'eux et tous entre eux par leur conformation seulement; afin de correspondre aux diversités de qualité régnant parmi les agents du mouvement universel de la causalité, et de les rendre accessibles à la conscience du sujet pensant.

J'ai fait remarquer maintes fois les ressources que l'art, agissant dans la même voie, avait ajoutées à celles de la nature, notre bonne mère

L'organisme de la sensibilité serait donc un toucher varié et variant avec les qualités objectives, que le fluide éthéré a charge de mettre en relation, au service de la conscience de l'entéléchie.

Ainsi, par quelque voie que l'excitation organique lui parvienne, cet être n'aura qu'à discerner, à apprécier les frémissements que l'éther lui envoie, de l'extérieur de l'organisme ou de l'intérieur physiologique, pour les traiter en fonctions

de sa conscience par l'effet d'un dernier métabolisme.

Passons actuellement aux autres faits qui me restent à citer, pour justifier aux yeux de mes honorables collègues la vérité de mon assertion, que l'humaine connaissance résulte d'un immense concours d'actions diverses, exercées sur la conscience de l'entéléchie par l'intermédiaire du fluide éthéré, et des réactions de cet être exercées sur ces données pour y démêler les rapports existant entre les phénomènes, et en déduire les réalités nouménales, s'édifier enfin sur sa condition en ce monde et sa destinée.

XIII.

M. Paulmier, dans son livre intitulé *le Sourdmuet*, rapporte un fait très-significatif des errements de la pensée, que je viens de signaler, et démonstratif de l'intervention du fluide éthéré, pour établir les relations internes et externes auxquelles l'entéléchie est obligée de recourir pour pratiquer la vie intellectuelle et celle de l'animalité. Un paralytique, nommé Giudicelli, devenu tel après avoir longtemps fait le commerce, avait conservé ses pratiques, quoiqu'il eût été réduit par la maladie à l'état végétatif que je vais dire : Il avait maintenu le fonds intellectuel par lui acquis pendant l'état de santé; il en faisait usage et y ajoutait même de nouvelles acquisitions, quoiqu'il fut réduit à un état d'immobilité et d'insensibilité presque générale. Il recevait les communications

qui lui étaient faites par un lambeau du toucher circonscrit à sa face, et il y répondait en agissant sur la motilité des organes vocaux, seuls restés disponibles pour sa volonté de toutes les dépendances de cette fonction.

Les communications de l'extérieur lui étaient faites par des signes graphiques de la langue parlée que traçaient à sa face les personnes avec lesquelles il était en relation, et il y répondait par la parole.

A défaut d'ouïe, il percevait la parole venant du dehors au moyen des traits de l'écriture dont se composaient ces espèces de télégrammes, comme le font les voyants, par substitution du toucher à la vision. Il en concevait le sens par une double traduction, celle des signes graphiques en sons articulés correspondants, et celle de la parole, procédant de l'effet euristique, pour se donner des représentations objectives.

Giudicelli pensait donc, quoique privé de la presque totalité de ses organes de relation. Il reconnaissait son identité entre le temps passé et l'actualité; il fixait avec précision les rapports existant entre les objets de ces conceptions et ceux de ces perceptions dont il avait à s'occuper en l'actualité; il pensait et faisait exécuter ses résolutions par autrui, comme il eût fait lui-même, malgré cette prodigieuse réduction du nombre des organes de sa vitalité.

Par cet exemple, on peut estimer combien est simple le mécanisme de la pensée, cette gymnastique de l'âme si complexe dans son état luxuriant de l'actualité des dynamismes intellectuels dans

leur plénitude. Et l'on est forcé de reconnaître que l'une des conditions de la survivance de la pensée à cette débâcle de l'organisme est l'intervention de l'éthier, reliant les dynamismes restés sains au centre d'impulsion, à l'entéléchie. L'autre condition est bien évidemment aussi la persistance de cet être au milieu de la débâcle de son organisme.

Cet exemple est riche en d'autres enseignements divers, que mes honorables collègues se donneront à eux-mêmes. Il confirme, en l'expliquant, cette pensée formulée depuis longtemps, que la personnalité consistait en une âme servie par des organes.

On trouvera, dans la relation que nous a laissée Lamartine de son voyage en Orient, un fait analogue à celui cité par Paulmier et que je me dispenserai de rapporter, parce que l'un ne diffère de l'autre que par des particularités, notamment celle-ci, que l'organe des communications externes était une autre des parties de l'organisme du toucher.

Je n'ajouterai plus rien à ma nomenclature. Elle me semble assez longue pour manifester la nature, la forme et l'existence de l'auteur de la pensée. La pensée est un calcul exécuté par un calculateur habile, procédant, par analyse, au moyen de sa conscience, sur les données des organes de la sensibilité mis en action, — excités par les objets avec lesquels la personnalité est appelée à ouvrir, à entretenir des relations ; procédant ensuite par synthèse, pour concevoir ces objets et les livrer, par représentation, à sa pensée,

pour déterminer les devoirs à accomplir, dans ses pratiques, par la personnalité avec autrui.

Cette vérité me semble justifiée par l'analyse nologique et par la vue que la physiologie et l'expérimentation nous ont ouverte sur la gymnastique de l'âme.

C'en est assez dit de ces opérations de l'humaine entéléchie, s'exerçant sur son extérieur et produisant cette infinie diversité de phénomènes de la matérialité. Passons à l'étude des actions opérées par les autres dynamismes de la création, agissant dans le même but que celui de l'humanité, produisant des phénomènes de matérialité analogues, toujours pour l'accomplissement de leurs finalités respectives.

Nous verrons l'entéléchie se manifester partout.

Continuons notre revue par l'individualité atomique, qui remplit le monde de la matérialité des produits de son activité.

Elle en a une, cette substance infinitésimale. On va le voir.

LES PHÉNOMÈNES DE MATÉRIALITÉ PRODUITS PAR L'INDIVIDUALITÉ ATOMIQUE.

Ce n'est pas sans raison, je crois, que j'ai qualifié de phénomènes de matérialité, en prenant le mot en son sens radical, ces innombrables formes qui apparaissent dans le monde, servant de couvert aux créatures dont il est rempli, produits de leur activité; car, dans l'étude qui précède on a pu voir le principe auto-moteur agissant, dis-

tinctement, séparément de ses auxiliaires dans l'opération des phénomènes de la pensée.

Dans les études suivantes, nous verrons les agissements de ce même principe, et apparaître les autres créatures de la vitalité par la voie de l'embryogénie; s'y développer et y jouer, chacune, un rôle déterminé, approprié à sa finalité, en appelant à soi des auxiliaires pris à son extérieur, exclusivement dans le dernier règne de la nature. C'est celui où ce caractère de matérialité est le plus prononcé et semble exclusif de toute activité, celui qui, trompant l'œil de l'observateur, lui a fait croire à l'existence de la *matière*. Observons-le tout d'abord.

C'est une apparence trompeuse. Ce rapport du développement phénoménal de matérialité par l'activité des créatures de constitution, si prononcé dans les trois règnes de la vitalité, existe encore, quoique d'une manière moins frappante, chez les créatures du dernier règne. De là l'erreur du matérialisme, si funeste à la moralité sociale.

Les créatures des quatre règnes sont également actives, quoique à divers degrés, et leur activité diffère par leur finalité. Elle n'est plus personnelle, comme chez les créatures de l'humanité, ni disposée, chez celles de l'atonicité, comme en celles des deux autres règnes organiques, à recourir à la coopération d'autrui; astreintes à l'attendre pour se développer et jouer chacune son rôle en conservant sa constitution originelle. Les créatures de l'atonicité agissent pour produire des mixtes au service de celles de la vitalité qui en ont besoin

pour se fixer et se développer dans le monde ; qui se les passent, en quelque sorte, de main en main pour les approprier à ces services, et les employer, au titre de principes immédiats, à la composition de leurs organismes respectifs.

Tous ces faits méritent d'être considérés avec la plus grande attention, pour quiconque veut acquérir une notion exacte, positive, de la constitution de l'univers. L'idéalisme, toujours avide d'inventions, pour s'épargner les peines de l'étude, a fait, d'un simple phénomène, la notion d'un fait positif, type d'un rapport immense, d'après lequel il n'existerait dans l'univers rien que de la matière agissant en Protée, même dans la vitalité, alternativement actif et passif ; une véritable monstruosité qui ne peut être accueillie, caressée que par des passions ennemies du monde moral, ou heurtée que par l'ignorance, l'inadvertance.

Laissons l'orateur confondre l'effet avec la cause, pour embellir son discours avec des métalepses ; recourir à des métaphores et autres fleurs de la rhétorique, parce que son but est de plaire, de persuader, sans considérer la qualité de l'objet de la persuasion, serait-ce une erreur ; le philosophe, animé de l'esprit de philétie, ne saurait se permettre tant de liberté dans son langage. Il ne doit user que de termes propres, représentant des notions conçues en la présence de l'objet, de véritables onomatopées ; ou de termes bien définis par l'usage. Il doit parler, en matière philosophique, comme en celle du calcul, se souvenant que telle est la nature de la pensée.

Ce n'est pas matière qu'il faut dire, en parlant

par métalepse, faisant entendre comme cause ce qui n'est qu'un effet, un pur phénomène; mais matérialité, en parlant des opérations exécutées par les principes actifs de la nature, pour se constituer et accomplir leur finalité.

C'est à ces principes que j'ai restitué le nom d'entéléchie, composé par Aristote pour représenter leur finalité, qui caractérise leurs actions. Ce sont des agents, les opérateurs des phénomènes de matérialité.

Je disais tantôt que l'individualité atomique était l'entéléchie à l'état de nudité, l'une des espèces, ou plutôt l'un des genres, au nombre de quatre, qui opèrent dans l'univers. J'ai demandé à la chimie la justification de mon assertion. Je vais rapporter les données que cette science m'a procurées. Plus loin je rapporterai celles que m'ont présentées les sciences de la vitalité. J'espère faire ainsi l'évidence sur les causes qui produisent cette immensité de phénomènes de matérialité, et banir définitivement de la science ce nom de matière et la notion intrusive qu'il représente.

Alors nous pourrons aborder l'étude du monde moral, étant libres de tous engagements malsains avec l'idéalisme.

La chimie mériterait un autre nom, car elle est bien loin d'être ce qu'elle a été à son début, la connaissance des pratiques de la lixiviation des mixtes, pour découvrir et utiliser leurs principes constituants. Cette belle science s'en est attiré un autre qui lui a été donné, et dont je me permettrai d'user, en l'appelant stœchologie ou science des

principes. Elle nous offre la connaissance de la population atomique, de ces créatures invisibles de l'atonicité.

Dans la revue que nous allons faire des données de cette science, nous aurons donc à considérer : 1^o l'atome dans les opérations pratiques de la stœchologie; 2^o l'atome au point de vue physique de son individualité.

I

L'atome dans ses relations stœchologiques.

En s'adonnant à la recherche des éléments, la stœchologie a recueilli de nombreuses données qui lui ont permis, par la connaissance des lois qui régissent le dernier règne de la nature, celui de la matérialité, de se procurer une partie pratique, dont les règles sont aussi sûres que celles des sciences mathématiques. Ses formules valent celles de l'algèbre.

Dans ce monde que nous allons considérer, nous reconnaitrons que la stœchologie a un double caractère d'utilité, celui de l'utilité matérielle et celui de l'utilité morale: elle éclaire la personnalité et lui prête de nombreux moyens d'action.

Dans le monde moral, où nous vivons, la personnalité ne vit pas seulement de pain; elle vit surtout de la connaissance de la raison d'être des choses, qui lui permet d'user des moyens dont elle a besoin pour accomplir sa finalité.

A ce point de vue de la moralité, la stœchologie nous a fait faire connaissance avec les plus petits êtres de la nature. Ce sont des êtres actifs; quoique invisibles, et, en aucune manière, perceptibles autrement que par celle de leurs effets alléoleptiques, cette science en a constaté les qualités. Quant à leur nature, c'est la simplicité au lieu de l'insécabilité que les philosophes de l'antiquité lui avaient attribuée, en la considérant comme le dernier terme de la divisibilité d'une matière naturellement divisible; c'est l'imputrescibilité, la persistance de la créature au travers des siècles.

En procédant ainsi, suivant la méthode péripatéticienne, la stœchologie a ouvert à la science morale de puissantes inductions: sur l'immortalité de l'humaine entéléchie; sur son union au corps qu'elle anime: sur le mode d'exercice de la vitalité de cet être en son organisme; sur les rapports du moral avec le physique de la personnalité, etc.

Entre les mains de l'idéalisme, la solution de ces importantes questions n'aurait pas plus de valeur que ces bulles de savon insufflées par l'enfance, pour se donner le spectacle de la coloration de l'arc-en-ciel. Pour celles de l'induction, dont la pensée fait un usage rationnel, autorisé par la philétie, cette puissance de représentation trouve, dans le vaste champ exploité par la stœchologie, des rapports, pratiqués par la nature, capables de livrer, à la noologie, des notions positives sur la qualité de l'âme, son immortalité; sur le mode de ses relations avec son organisme, et la

manière dont communiquent entre elles les créatures du monde physique.

La lumière se fait, en matière métaphysique, comme en toutes les matières de l'humaine connaissance, par la recherche, dans le vaste champ des deux mondes, et par la détermination à opérer, dans le cœur de cette enquête, des rapports qui s'y manifestent dans les mouvements de la causalité. C'est ainsi que parle la nature à la pensée, qui lui doit servir de trucheman auprès de la personnalité.

Ce sont ces rapports que l'entendement a la mission de constater, régissant entre les faits qui se produisent à l'attention, et promettant leur survivance en des analogues. Toute représentation de ces rapports, en l'entendement, est une notion positive qui, livrée à la réflexion, fait la force de la pensée, alimente l'induction et rend l'entendement ce qu'il doit être, le trucheman de la nature.

En procédant ainsi, Wenzel a inauguré, dans le XVIII^e siècle, la stœchologie, la connaissance vraie des allures de la population atomique, celle du quatrième règne. J'allais dire ses mœurs, car les pratiques de ces individualités sont plus régulières et constantes que celles des individualités du monde moral. La notion d'équivalence proclamée par le novateur, comme étant une loi de la nature, a été précisée et formulée, numériquement, par ses successeurs, avec une telle rigueur que la pensée d'équivalence n'a pas eu besoin de subir de profondes modifications pour devenir la notion d'atomicité qui règne aujourd'hui. Wenzel cherchait l'expression numérique de la force de

combinaison qu'exerçaient les agents chimiques dans leurs actions et réactions. Leur finalité consiste à composer des créatures de coalition du dernier règne. Ainsi, cet esprit primesautier a entraîné ses successeurs à reconnaître, à constater, en cette partie du monde de la matérialité, l'existence d'individualités infinitésimales, en qui réside cette force de combinaison et de décomposition dont les effets sont sous nos yeux. Ces mouvements ont leurs lois, comme les mouvements sidéraux sont régis par celle de la gravitation. De plus, ces individualités atomiques sont constituées par des entéléchies, comme les autres créatures qui produisent les phénomènes de la matérialité. C'est chez moi une conviction. Je souhaiterais fort la faire partager par mes honorables confrères. A ce point de vue, la création apparaît dans sa grandiose unité, et le Créateur dans tout l'éclat de sa puissance, de sa majesté.

Je l'ai rencontrée, cette vérité, exprimée au moins partiellement chez le docteur Hoffman, traitant de la puissance de combinaison dont jouissent les atomes. Il l'a déclarée hautement, en chaire, au milieu d'une brillante assemblée, en l'Institution royale de Londres. Il y disait que « des considérations théoriques nombreuses et de nombreuses recherches expérimentales conduisaient inévitablement à ce résultat (la reconnaissance de l'individualité atomique), qui est maintenant une vérité généralement reçue ».

Il ne faut pas confondre l'atome avec la molécule, le composant avec le composé, le simple avec le mixte. La molécule est une véritable construc-

tion, exécutée par les individualités atomiques, coalisées pour l'élever. C'est souvent une construction savante. Les constructeurs s'emploient à l'œuvre comme architectes et comme moellons. Quiconque serait curieux de jouir du spectacle de cet art architectural, d'une créature réputée inerte par l'idéalisme, pourrait l'observer, à l'aide du microscope solaire, dans la recomposition d'un cristal dont les éléments seraient tenus en dissolution par une menstrue ; ceux, par exemple, du chlorure de sodium (le sel marin) dissous dans l'eau. En ce cas, ce sont les molécules que l'on voit agir, mais indubitablement, par une dérivation de la puissance de combinaison du chlore et du sodium.

Cet art architectural est évidemment exercé par l'individualité atomique, obéissant à une finalité à elle propre, particulière, qui fait voir en elle la qualité d'entéléchie. Aucune d'elles ne regimbe jamais contre sa finalité. En l'exerçant, elle pourra céder à un obstacle insurmontable pour sa force ; mais si la molécule est difforme, l'œuvre imparfaite, elle ne manifeste pas moins l'action de l'ouvrier.

Le chlore et le sodium, mis en présence, produisent du sel marin, comme le fruitier son fruit, sous sa forme spécifique. Remarquons ici, ce que l'on remarquera partout, la spécialité de l'agent.

La cristallographie, ainsi fondée sur des observations théoriques, est un art qui a répandu l'illustration sur un nom justement célèbre par les bienfaits dont jouit encore une classe de l'humanité, disgraciée par la nature. En la créant,

Haüy traçait une des parties pratiques de la stœchologie.

C'est pour arriver à la détermination de cette force de combinaison que Wenzel avait instinctivement cherché à composer les nombres proportionnels de l'équivalence. Ce sont les expressions numériques des forces suivant lesquelles les agents chimiques se balancent, équivalent l'un à l'autre dans la production de la molécule, dans l'opération de l'unité d'effets, au milieu du champ des actions alléoleptiques.

L'idée de Wenzel avait bien une autre portée. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de poids atomique, assez impropre à mon avis. Il ne signifie rien de plus que la proportionnalité numérique, exprimée en nombres entiers, constants, de la quantité pondérale, suivant laquelle les corps sont appelés à entrer en combinaison pour produire l'effet, le phénomène de matérialité; suivant laquelle ils exécutent effectivement la construction moléculaire, la destruction ou la décomposition de la molécule préexistante pour agir à nouveau, en ce dernier cas.

La raison d'équivalence ou d'atomicité est fondée sur ce fait, que ce n'est pas l'individualité atomique qui exécute seule l'œuvre de coalition, mais toujours en concours avec des congénères, en quantité déterminée par le poids, et avec des digénères en quantité pareillement pondérable. Voilà, je crois, la raison pour laquelle cette proportionnalité a pris le nom de poids moléculaire. Mais encore faut-il rechercher ce qu'est le poids et quelle est la raison de son autorité réglementaire

dans les opérations de l'atomicité. Or, c'est à la recherche d'un autre rapport que nous allons courir. Peut-être mes honorables confrères ne me sauront pas mauvais gré de les y avoir engagés. Il s'agit de la raison d'être, en une matière de la plus haute importance.

Le poids est une des formes de la quantité; il est, en cette espèce, l'expression des forces déployées par les constructeurs de la molécule, ou, en général, par les opérations du phénomène stœchologique. Mais à quel titre est-ce que le poids régit le déploiement des forces de l'individualité atomique?

Il ne faut pas se le dissimuler, la constitution entéléchique de cette individualité est la vraie raison de sa puissance de coalition.

Un illustre chimiste, dont la parole fait autorité, en est venu à conclure, dans le cours de son immense pratique, que tous les poids atomiques étaient des multiples de celui de l'hydrogène. Suivant M. Dumas, un rapport numérique bien déterminé règne entre toutes ces assignations de poids faites aux agents des phénomènes de la matérialité. L'unité se manifeste déjà.

Il y aurait donc lieu de concevoir l'individualité atomique comme une unité parfaitement définie par sa constitution entéléchique; tellement qu'il y a identité de qualité entre les congénères et que les diversités sont spécifiques; qu'elles peuvent servir de fondement à la taxonomie scientifique. Tel est le fait, et il s'explique ainsi. Là doivent s'arrêter les investigations de la science. Rechercher quelle est la nature de la substance entélé-

chique, ce serait remonter au temps de la scholastique, où l'on ignorait la nature de la pensée; tandis que nous savons qu'elle consiste en la représentation des rapports qui règnent entre les phénomènes de la nature. Là, il n'y a aucun fait de décomposition analytique qui puisse servir de type à la représentation de la nature intime de la substance. Nous ne la connaissons que par les qualités qu'elle déploie dans le courant des opérations alléoleptiques auxquelles elle concourt.

L'individualité des entéléchies de l'atonicité n'en est pas moins indubitable; elle existe parce qu'elle agit. Nous allons en avoir des preuves.

Les forces combinées de ces individualités sont le ciment de leurs constructions moléculaires: il n'y en a pas d'autres.

Dégageons les opérations stœchologiques de ces circonstances de poids, de pesanteur, dont elles s'accompagnent naturellement dans les phénomènes de matérialité, produits par l'atome conspirant avec des congénères et avec des digénères, pour produire l'effet chimique de composition ou de décomposition. L'existence de la pesanteur chez le produit n'en implique pas la nécessité chez les agents. A ce sujet, l'expérience a parlé.

Chacun connaît ces expérimentations pratiquées dans les cabinets de physique sur cette qualité généralement connue sous le nom de densité. Elles consistent en la comparaison de substances fort diverses au point vue de la pesanteur: la plume, le plomb, l'or, par exemple. On se souvient de ce fait historique du mathématicien Archi-

mède, qui devint fou de joie pour avoir trouvé, dans un bain où il était plongé, le diagnostic de cette qualité, et qui en sortit criant, en plein état de nudité, je l'ai trouvé *εὑρηκα*. Il est aujourd'hui fort connu, et la densité est devenue le caractère le plus sûr de la qualité spécifique d'une substance.

La densité est proportionnelle, dans ses diversités, à la quantité de substance que les corps comparés enserrent dans l'unité de volume; les deux quantités se comportent dans ce phénomène en raison inverse l'une de l'autre. La densité est d'autant plus grande que la quantité des éléments contenus sous l'unité de volume est plus forte. Elle est plus faible dans le cas contraire.

On voit déjà agir, dans ces effets, la puissance de combinaison des individualités atomiques, qui s'étirent, dans la construction moléculaire, proportionnellement à cette puissance. Mais il apparaît, en même temps, et se présente à l'attention une qualité de cette individualité qu'on ne soupçonnerait guère en elle, son immatérialité.

Nous voyons ici un exemple de la nature de ces forces qui agissent dans l'univers et y opèrent les phénomènes de matérialité, chacune suivant sa constitution entéléchique.

L'individualité atomique n'a pas d'étendue; mais elle a sa place dans l'étendue et y occupe un lieu proportionné à sa force de combinaison et à celle de ses congénères, avec qui elle entre en conflit dans la construction de la molécule.

La preuve en est encore dans cette autre expé-

rience, que tout le monde a vu faire dans les cabinets de physique, de corps différents de densité qui, enfermés sans égard à la diversité de densité pondérale, dans un tube vidé d'air au moyen des aspirations de la machine pneumatique, livrés ainsi également à l'action toute nue de l'attraction terrestre, tombent avec la même rapidité vers le point d'appui opposé à celui sur lequel ils reposaient, à l'instant où l'expérimentateur le leur fait perdre en renversant le tube.

La gravité des corps est donc la même, malgré la diversité de leur densité, en la présence de l'attraction terrestre.

D'après ces données, il est permis, ce me semble, de conjecturer que l'individualité atomique est dépourvue de pesanteur. On pourrait se la représenter sous la figure de ces corpuscules flottant dans l'air atmosphérique, visibles accidentellement quand un rayon solaire pénètre dans une pièce privée de lumière.

La pesanteur serait un phénomène résultant de l'activité atomique, agissant pour établir une molécule, un mixte.

La pesanteur serait un phénomène de quantité; de quantité numérique, résultant de l'exercice des forces de combinaison existant chez des individualités.

La densité pourrait bien provenir des diversités du rayonnement de ces forces, que déploient les éléments dans la composition du mixte.

Le docteur Hoffman, dont je parlais tantôt, rendait sensible, par des figures, cette diversité de rayonnement, à l'auditoire auquel il adressait

les paroles que j'ai citées, en l'Institut de Londres, où il traitait, en l'année 1866, ce sujet de la force de combinaison des atomes. Il permettait ainsi à son auditoire de compter le nombre des expansions propres à chaque espèce d'individualités. Ces nombres sont invariables entre congénères. Ils varient entre digénères et servent à les distinguer l'un de l'autre, à caractériser l'espèce d'une manière fixe, invariable.

Encore dans ce règne, comme dans les autres, on rencontre ces phénomènes de rapports et de diversités dans les produits de l'activité des créatures, fixité dans les deux ordres de ces phénomènes; ce qui implique, à mon avis, la présence de l'entéléchie, l'action continue d'un principe invariable dans sa constitution, quoique divers, par son espèce, à celle d'un autre. L'entéléchie de la personnalité est bien différente de celle de l'individualité atomique; mais il y a réalité des deux côtés, réalité partout, dans tous les règnes organiques.

Depuis lors, M. Wurtz a publié son beau traité de philosophie chimique. Il vaut, pour la connaissance de la population du règne inférieur, ce que valent, pour l'histoire du règne de la vitalité, les récits de Buffon, de Linné et autres célébrités scientifiques. L'atomicité possède actuellement son histoire, et, grâce aux travaux des successeurs de Wenzel, nous pouvons voir l'intérieur de la créature de coalition et juger des qualités des éléments qui leur donnent la forme.

II.

L'atome au point de vue physique de son individualité.

La science physique a contribué aussi à rassembler les traits caractéristiques de l'individualité atomique, exerçant des fonctions autres que celles dont la stœchiologie traite particulièrement ; en sorte que nous pouvons aujourd'hui faire comprendre la physiologie de cette individualité.

Animé par l'esprit de philétie qui le distinguait, Newton le Grand, on le sait, imagina de dissoudre un faisceau de lumière en éparpillant ses éléments, à l'aide du prisme, sur un écran. C'était aussi pénétrer dans l'esprit de la population atomique ; car c'est de ces individualités que se compose le fluide éthéré, la menstrue universelle, qui se prête également aux exercices de la qualité physique comme à ceux de la qualité chimique. Et, depuis lors, en continuant cette œuvre du génie, les physiciens sont parvenus plus avant, au point de sonder les deux marges du spectre solaire, en franchissant les lignes latérales où sont posées les limites de la coloration. Ils ont trouvé dans les espaces latéraux, au moyen du thermomètre et de la plaque daguérienne, qui rendent concevable ce qui est invisible ; ils ont trouvé que la partie lumineuse du rayon solaire était escortée, d'un côté, par des rayonnements calorifiques, et, de l'autre, par des rayonnements de

substances chimiques. Mais, attendez : ce ne sont pas là toutes les merveilles de ce monde des infiniment petits, du monde des créatures de la matérialité atomique.

Ces créatures, de grandeur infinitésimale, privées de pesanteur, mais douées d'activité et d'autres qualités que la philétie nous a fait connaître; ces créatures, devenues visibles par la vertu de l'art, ont toutes la même allure; mais cette unité de forme est encore affectée de diversités infinies, conformément à la grande loi qui régit les mouvements de la causalité générale de la nature.

Ces créatures ont, pour caractère commun, la motilité : elles commandent à celles des autres règnes. Quel démenti donné à l'idée creuse de l'inertie! Il y a de l'inertie, sans doute, dans le monde physique, comme il y a de la matérialité, à titre de phénomène.

La motilité des créatures de l'atonicité a été constatée par l'expérience, chimique d'abord, physique ensuite. Voici ce que celle-ci nous a appris :

Le phénomène, expérimenté par Newton et ses successeurs, est purement mécanique. Cette motilité consiste en des vibrations du véhicule qui les apporte à notre vue. Ces vibrations traduisent celles qui s'opèrent dans le corps en ignition, dans le grand astre; dans le fourneau culinaire ou celui du chimiste, comme à la lampe du modeste travailleur nocturne. C'est ce phénomène de métabolisme, dont j'ai déjà parlé, qui, dans les fonctions de la vie intellectuelle, aboutit à la transformation en sensations, dans la conscience

de la personnalité, des excitations subies à l'extérieur de son organisme.

Voilà, parfaitement définie par l'expérience, la nature des objets de la sensibilité, d'une espèce, du moins, mais que l'induction universalise. Ceux de la vision sont des vibrations du fluide éthéré. Ces phénomènes de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, devant lesquelles le public s'émerveille, sont des ondulations propagées dans l'espace et nées dans les agitations chimiques des créatures de l'atonicité exerçant leurs fonctions; des ondulations convoyées par la mensure universelle, le fluide éthéré.

Le nombre des vibrations en l'unité de temps a été déterminé, compté à l'aide du chronomètre. Cet instrument a aussi la vertu de rendre concevable ce qui est invisible et de rendre tributaire de la pensée l'inconnu, quel qu'il soit, physique ou métaphysique.

Cette espèce de motilité est devenue une quantité spécifique.

Les nombres qui ont été ainsi établis sont tellement fixes qu'ils sont devenus les diagnostics les plus sûrs des variétés de la coloration. Je veux en citer quelques-uns, de ces nombres proportionnels : le rouge correspond à 500 et le bleu à 650 billions de vibrations exécutées dans une seconde.

L'on compte, d'un côté du rayonnement coloré, des vibrations en nombre d'environ 65 billions, et, de l'autre, des rayonnements au nombre de 100 billions exécutés dans la même unité de temps, la seconde; tous invisibles, mais ac-

cessibles aux réactifs chimiques, justiciables du critérium de la réalité.

Ce sont des exemples à noter, pour n'avoir pas à douter de la réalité de l'action de présence, mais encore pour concevoir la manière dont cette action s'exerce et se produisent les effets.

C'est un métabolisme dans lequel les agents exercent leurs qualités l'un sur l'autre, sans se dénaturer, en se modifiant physiquement dans cette mutualité d'actions et de réactions.

Il n'y a pas de meilleure pierre de touche de la réalité que cette preuve de l'effet alléoleptique.

Ainsi apparaissent, non-seulement la qualité, mais encore le mode d'action du fluide éthéré pour établir la communication, d'où résultent ces effets alléoleptiques. Cette organisation des dynamismes qui agissent dans l'univers me semble pleinement justifiée. Nous pouvons voir comment chaque entéléchie établit l'unité d'action parmi ceux de son organisme, et comment l'unité se fait entre les créatures de constitution de l'univers.

Le point de départ de ce concours d'actions, auquel le fluide éthéré prête sa qualité vibratile, est dans l'activité de l'individualité atomique, s'exerçant avec des congénères et des digénères, groupés, de part et d'autres, en molécules bien définies par la quantité pondérale exprimée mathématiquement. Par ce concert des forces atomiques réparties à des myriades d'individualités, se produisent des mixtes dans le laboratoire du stœchologiste, dans ceux de la nature, en celui du grand astre; des mixtes coopérant, suivant

leurs qualités respectives, à cet immense dynamisme de la création, pour accomplir la finalité de l'œuvre totale, immense, infinie, comme l'est le divin Auteur.

En présence d'un tel phénomène métaphysique de coordination, dont l'opérateur n'est nulle part dans les produits, ni dans l'ensemble, on souffle sur ce fade sentiment d'admiration qui éclate partout, en la conscience, et on le remplace par celui de la Foi. On devient chrétien; si on a le malheur de ne l'être pas.

Si Newton avait pu être ébranlé, dans la profession de ce sentiment, par les dissidences religieuses de son époque, ce grand homme, taillé à la mesure des enfants de Dieu, fût redevenu ce que nous savons qu'il a été, un vrai croyant.

Revenons à notre étude du monde infinitésimal de l'atomicité.

III.

Ces préalables me semblent suffisants pour concevoir le plan tracé par le Créateur et le mode d'exécution.

On s'explique la rapidité des communications intellectuelles qui s'opèrent, à tout instant, chez la personnalité, en son intérieur et avec son extérieur; on conçoit les relations des créatures de constitution dont ce vaste extérieur est rempli.

L'existence de la substance entéléchique devient indubitable, et, de plus, concevable.

C'est autre chose que de l'étendue. Vous en pou-

vez juger par l'atome, qui n'en a point, et qui la pose dans l'espace en y exerçant ses forces. L'étendue est un phénomène de matérialité produit par l'atomicité.

Les qualités physiques de l'atome se font nettement concevoir dans les relations des dynamismes du système nerveux. L'excitabilité organique serait inutile, malgré les dispositions infinitésimales de l'organisme, sans l'intervention d'un agent infinitésimal dont l'activité est prodigieuse; impuissante pour produire des résultats de sensation, de conception, de perception, tels que les comporte l'exercice de la pensée, malgré la puissance intellectuelle que possède l'humaine entéléchie, faute de substance pour l'exercice de la pensée, en l'absence de tout acte de conscience. Jugez-en par ces exemples-ci.

On sait qu'il faut user de certains artifices pour discerner, dans la région lumineuse du spectre solaire, les nuances qui s'interposent aux couleurs magistrales, et que, sans la sensibilité du thermomètre et de la plaque daguérienne, nous ne saurions rien de ce qui se passe dans les régions de la chaleur et de l'électricité. L'organisme de la sensibilité subjective n'est pas pourtant indifférent à ces rayonnements, exercés sous la forme vibratile, et l'entendement parvient à les concevoir par la voie des rapports de qualités, que signalent les effets alléloleptiques, de l'activité générale de la nature; mais il les conçoit, grâce à l'intervention du fluide éthéré, parmi les dynamismes du système nerveux. C'est l'opérateur des phénomènes de la sensibilité en la substance de

l'entéléchie, l'auteur du dernier métabolisme.

Il y a rapports dans les trois modes de rayonnement du spectre solaire. Cette unité est due à celle de la qualité de l'agent. Ainsi se manifeste l'individualité de l'atome parmi les diversités du règne.

Les diversités sont dues à celle des degrés de vitesse que les individualités affectent dans l'unité de temps. Mais cette quantité de mouvement est la représentation, par la menstrue, de celle des substances qui agissent en son milieu.

On pourrait dire ainsi que le fluide éthéré est, pour les membres de l'humanité, et généralement pour les autres créatures de la vitalité qui y baignent, un bureau d'information où elles viennent s'inspirer de la réalité des choses.

L'univers apparaît aussi comme un immense dynamisme dont les parties sont reliées entre elles par cette menstrue, qui en traduit les actions par des mouvements proportionnels.

Si l'on se demandait quel est le rapport de nature qui existe entre l'éther et les autres individualités atomiques du dernier règne, on pourrait conjecturer que les éléments du fluide sont des molécules, tandis que l'individualité est une substance simple, douée de qualités spécifiques, comme le sont toutes les autres individualités de l'atmicité. D'après sa qualité, elle produirait, en vertu de sa force de combinaison, la molécule éthérée, dont les qualités sont largement déterminées aujourd'hui par l'expérimentation scientifique. L'état moléculaire du fluide expliquerait les phénomènes qui s'y passent, de l'électricité et du magnétisme.

Il n'y aurait donc, dans ce vaste règne inorganique, rien que des individualités, comme dans les trois autres ; des atomes éminemment actifs, tous doués d'une puissance de combinaison très-variée, mais déterminée de manière à dessiner une finalité spécifique pour chaque individualité.

En l'exercant, cette population atomique produit les phénomènes de matérialité dont nous sommes témoins, et qui s'étendent de la production des corps pondérables jusqu'à celle des fluides impondérables et incoërcibles : les phénomènes de l'étendue, de l'inertie et de l'électricité.

Le rapport d'unité est manifeste dans la constitution de ce règne, comme dans celle des règnes organiques.

On croit à cette unité en considérant le diagnostic qu'a valu à la stœchologie l'observation de la constance des mouvements vibratoires des individualités atomiques, en rapports de quantité numérique dans leurs relations avec ceux des individualités moléculaires de l'éther. Ces quantités de mouvement sont d'ordre spécifique, comme les autres rapports qui règnent chez les autres créatures de l'univers.

Ainsi s'est dédoublée la stœchologie sous le nom de photochimie. Le mode de vibratilité propre à chaque espèce atomique est si bien connu aujourd'hui, la pratique de ce diagnostic est devenue telle que le rayonnement coloré, observé sur l'écran, produit par le rayon solaire traversant le prisme, est considéré comme le plus sûr dont le chimiste puisse user, pour discerner la qualité des agents qu'il emploie à ses opérations.

A la faveur de la photochimie, l'existence de substances inconnues sur notre globe a été révélée; des rapports de constitution existant entre notre globe terraque et les autres sphères célestes se sont signalés par des rapports photométriques; l'unité de composition des grands corps dont l'immensité est parsemée nous est apparue; les diversités sont devenues discernables; toute la puissance de la conception intellectuelle s'est révélée dans ces perspectives de l'infini et des infiniment petits de la création, qui se sont posées devant la conscience de l'entéléchie.

Je ne vois pas, au monde, de définition de la nature de la pensée, préférable à cette manifestation de la puissance du sujet pensant.

Si Newton réapparaisait, étant témoin de ces résultats noologiques auxquels il a si puissamment coopéré, son génie s'élèverait à la hauteur de la connaissance de Dieu, et nous ferait estimer la nature du Grand-Être, auteur de ces harmonies de la pensée avec les objets de celle-ci.

L'Être suprême est comme le soleil, visible pour quiconque veut bien le voir, des yeux de son entendement, seul organe de l'humaine connaissance. De Lui on peut répéter, et avec plus de raison, ce mot d'un homme célèbre : «Aveugle est celui qui ne le voit pas»! Malheur à lui, car il a pu le voir.

Disons quelques mots de la photochimie, avant de passer à l'étude des phénomènes de la matérialité dans le monde de la vitalité.

IV.

Grâce à la photochimie et aux investigations de la science chimique, aux analyses aussi qui ont été faites des créatures de coalition, nous connaissons l'intérieur de ces créatures dont l'univers matériel est rempli. Notre vue ne s'arrête plus aux formes extérieures qu'ont produites les forces constituantes des créatures de coalition, ces phénomènes de matérialité résultés du déploiement de l'activité des entéléchies ; elle pénètre jusqu'aux individualités qui l'ont déployée. Reprenons ce point de vue de l'individualité de l'atome, qui appartient particulièrement à la physique. Nous avons d'autant plus de motifs de considérer spécialement l'individualité atomique, que, à ce sujet, ont été commises les erreurs du matérialisme.

L'illustre stœchologiste, que j'ai plusieurs fois cité, nous affirme que le nombre indéterminable de la population atomique n'a jamais décréu et ne saurait décroître ; qu'il est resté tel qu'il était à l'origine des choses. C'est là un des caractères principaux de cette individualité. En preuve de l'assertion de M. Dumas, tout chimiste a sous les mains un fait très-vérifiable. C'est qu'il retrouve dans les réactions les mêmes quantités de substances qui ont été employées à l'action, d'après l'attestation du poids atomique. Une autre preuve résulte des proportionnalités invariables qui règnent dans l'action de composition chimique des

mixtes. La constance de ces proportionnalités implique celle de l'unité numérique.

L'opinion d'un tel maître a une autorité suffisante pour engager le noologiste à admettre que toutes les créatures de constitution sont également établies sur la base de l'entéléchie ; que les phénomènes de la matérialité, en général, sont le produit de l'activité de cette substance.

Nous vérifions actuellement cette assertion, quand nous mettons sous nos yeux les données de deux sciences magistrales des phénomènes de la matérialité. L'existence des individualités atomiques est devenue indubitable ; leur constitution est définie par leur puissance de combinaison ; le nombre de leurs espèces est déterminé.

Le principe universel de la création, l'unité, se montre à nu dans l'étage inférieur des créatures et présente à l'entendement, pour fondement d'une vaste induction, un rapport irrécusable. Tout petit qu'il soit, ce principe de la matérialité affecte le caractère commun des créatures de constitution, en obéissant à sa finalité, docilement, comme le colossal éléphant poursuivant sa longue carrière, comme le fait la personnalité dans une carrière plus longue et plus accidentée.

La masse mise en mouvement dans un phénomène de matérialité quelconque, n'a aucune importance au point de vue de la cause. C'est une vérité qu'a très-bien sentie et qu'à voulu manifester l'auteur des *Voyages de Gulliver*, en se jouant dans les fictions d'un ouvrage de pure imagination. Ainsi procèdent les esprits sérieux de son

estimable nationalité, qui, pour instruire leurs lecteurs, les amusent; à l'inverse de bien d'autres qui écrivent pour les amuser et ne rougissent pas de prostituer l'art au service de la sensualité et de l'intérêt personnel. L'Anglais a le tact de l'humaine société et la conscience des devoirs de la vie sociale. Ne doutons pas qu'ils ne se répandent en France, dès que l'instruction publique s'inspirera des abondantes données scientifiques dont elle pourrait disposer et que cette fonction cessera d'être, dans le corps enseignant, un objet de dispute entre la toge et l'habit. Mais je reprends le fil de mon discours.

Oui, il n'y a que des individualités parmi les créatures de constitution également établies sur la substance entéléchique. Nous allons nous en convaincre pleinement en poursuivant cette étude, dans l'observation des phénomènes de matérialité qui s'opèrent dans les règnes de la vitalité.

La raison de la diversité qui règne partout entre les individualités est en la nature des entéléchies elles-mêmes, constitutives des créatures. C'est d'elles qu'émane cette activité que nous voyons régner partout. Les sciences se sont suffisamment expliquées pour qu'il ne soit plus possible de douter de ces vérités. Et l'atonicité doit être entendue d'une qualité commune à l'activité des individualités, qui sert de soudure aux éléments de la molécule. Cette activité est persistante dans la créature de coalition qui est résultée de l'action chimique. Elle se dérobe à l'attention sous le voile de l'inertie. Mais cette apparence est trompeuse : ce n'est pas une extinction des forces ato-

miques, c'est une neutralisation opérée par les contraires, un phénomène de statique; c'est, pour le monde de la matérialité, ce qu'est le repos pour celui de la vitalité.

Soufflons, dès à présent, sur cette fiction idéaliste de la matière. Ne parlons plus que de phénomènes de matérialité opérés par l'activité des créatures de constitution, qu'elles tiennent de leur principe entéléchique.

L'étendue est l'un de ces phénomènes, un produit spécial aux êtres de l'atonicité.

La vie, à qui l'étendue sert de *substratum*, n'a rien de commun avec cette enveloppe matérielle : c'est un produit de celle-là. On peut voir, dans les opérations de l'embryogénie, dont je parlerai tantôt, le directeur de l'œuvre, le constructeur de l'embryon, du fœtus, exercer sa force par le développement de la vie du sujet nouveau, en appelant à lui les principes immédiats provenus primitivement des créatures de l'atonicité.

De grâce, ne parlons plus de cette autre fiction de l'éternel devenir, produite par l'idéalisme au-delà du Rhin. Il est regrettable que cette population, si remarquable d'ailleurs par son positivisme, se laisse aller à ce penchant pour l'idéalisme, en certaines matières, celles qui ne sont pas tangibles.

Débarrassons-nous aussi de cette autre fiction idéaliste de l'hétérogénie. Née en Angleterre, où elle n'a pas obtenu droit de cité, elle est venue périr chez nous, écrasée par les coups de massue de nos stœchologistes, M. Pasteur, M. Béchamp. Ils ont prouvé qu'il existait des germes dans la

matière putrescible, des germes qui avaient illusionné les hétérogénistes. M. Béchamp a pu les laisser apparaître et agir, ou les étouffer, à sa volonté, en les mettant en contact avec un réactif chimique. L'effet alléoleptique a terrassé la fiction.

L'opinion de Cuvier, de Flourens sur l'immuabilité des espèces triomphe sur toute la ligne.

La raison de cette immuabilité avait été pronostiquée par le prince des philosophes. Honneur à lui ! Il lui était bien dû, et il lui sera rendu durant une série de siècles encore plus longue dans l'avenir que dans le passé. Les siècles se feront tous écho en contemplant et s'expliquant rationnellement les merveilles du grand œuvre de la création, par la conception de l'entéléchie ; parce que le divin Auteur ne saurait tomber en contradiction avec lui.

Il n'y a que des individualités dans le monde, diversement constituées, toutes animées d'un esprit de finalité propre à chacune d'elles.

En se laissant diriger par cet esprit, ces créatures produisent cette immensité de phénomènes de matérialité qui nous étonnent par leur nombre et leurs diversités. Produits par l'activité des entéléchies, agissant à plusieurs étapes, l'univers s'est rempli de créatures de constitution et de coalition dont l'état ne saurait changer, parce qu'il est maintenu par des principes qui reposent en la main du Créateur.

Là est cette raison de l'éternelle harmonie du Grand-Œuvre.

Croyons en cette induction, et considérons l'individualité atomique comme un de ces principes

sur lesquels reposent l'existence et l'harmonie de l'univers.

L'atome lui-même opère le phénomène de matérialité, en se constituant en molécule avec le concours des autres créatures de la matérialité. Il agit hors de lui par vibration, en vertu de la force de combinaison qu'il possède. Il produit de l'étendue, non parce qu'il est étendu, et de la pesanteur, non parce qu'il est par lui-même pesant, mais en se coalisant avec d'autres; parce qu'il est actif et puissant.

Il est indivisible, parce que son existence réside en sa force de combinaison.

Il est indestructible, parce qu'il n'a pas la vie, et qu'il est le serviteur simplement des êtres de la vitalité.

Je dirais volontiers que l'atome est la monade de ce grand philosophe, dont j'ai si souvent cité les opinions. Je généraliserais cette conception de Leibnitz et proposerais l'admission du mot dans le langage de la science, si l'auteur n'avait répandu sur cette notion une teinte idéaliste.

La monade n'est pas une substance close. Cette individualité est ouverte, au contraire, aux communications qui lui viennent de tous les rhumbs du vent. En ce qui concerne la monade du quatrième règne, la stœchologie nous le fait voir.

Et en ce qui concerne celles des autres règnes, nous avons déjà entrevu le mode des communications qui existent entre elles. C'est la menstrue universelle, c'est l'éther, qui les met en relation, qui leur permet d'agir à distance l'une sur l'autre.

De l'universalité des communications et de son

unité de nature, il faut induire celle de l'unité de nature des créatures de constitution.

En l'adoptant, on fera disparaître bien des questions qui obscurcissent une partie des plus importantes de l'humaine connaissance : celle de l'union de l'âme au corps, celle des rapports du physique avec le moral, des communications de l'extérieur objectif avec l'intérieur subjectif de la personnalité.

Ces questions étaient embarrassées, obscurcies par le préjugé de l'existence de la matière comme principe d'action.

J'ai été peiné de rencontrer cette opinion chez M. Béclard. Le savant professeur admet l'existence de la force, et effectivement nous rencontrons ce rapport d'action partout, en la nature interne et la nature externe. C'est un fait indéniable. « La force est ce qu'il y a de plus essentiel dans la matière », nous dit ce physiologiste. Mais il ajoute presque aussitôt que « la matière, en passant dans les corps vivants, ne fait que nous révéler l'une de ses deux qualités fondamentales; qu'il est dans sa destinée d'être alternativement vivante et inerte ».

La méprise est frappante. Elle est due aux préoccupations des physiologistes pour la science qu'ils cultivent exclusivement aux autres.

C'est de l'atomicité qu'il faut dire ce qu'on a dit, sans attention, d'une abstraction vaine, sans en considérer la nature : en faisant d'un rapport phénoménal, la matière, une créature de constitution, un principe constituant et opérateur des phénomènes de coalition.

Dans l'investigation de ces profondeurs de la création, c'est à la loupe noologique qu'il faut recourir. On doit laisser là reposer momentanément le scalpel et autres artifices impropres à l'observation de la nature métaphysique.

Partout, dans l'univers, on peut le dire avec vérité, l'entéléchie est la force, la véritable force qui agit la masse de la création jusqu'à ses infimes détails: *mens agitat molem*.

Ainsi se dessinent, se manifestent les rapports qui impriment à la création son admirable caractère d'harmonie.

Ce grand œuvre se fait concevoir de lui-même, par l'observateur, dès qu'il n'est plus embarrassé de toutes ces notions creuses de l'idéalisme.

Il l'avait bien conçu, Leibnitz, quand il l'appelait le macrocosme.

Dans son vaste sein, il n'y a ni matière ni esprit; rien que d'innombrables individualités puissamment constituées, tellement qu'elles se peuvent prêter ce support mutuel que j'ai déjà fait remarquer, et que fera ressortir l'examen du monde moral auquel nous nous livrerons plus loin; elles peuvent se le prêter à perpétuité.

Les erreurs que je viens de relever ne se seraient jamais introduites dans le cadre de l'humaine connaissance, et elles en seraient immédiatement expulsées, si les collaborateurs de cette œuvre éminemment morale, au lieu d'agir isolément, séparément, comme le font ceux de l'industrie, se communiquaient leurs observations respectives et en faisaient chacun son profit.

La loi de communication des services à laquelle

doit obéir l'humaine société, pèse sur le monde moral en entier. Si vous la violez, vous produisez des monstruosité morales, comme la violation des lois embryogéniques fait se dédoubler la science zoologique, en la forçant à traiter séparément de la tératologie ou des monstruosité du règne.

Dans l'élaboration de l'humaine connaissance, les auxiliaires se doivent tourner l'un vers l'autre, se serrer mutuellement les mains pour s'entraider, pour accomplir dignement cette œuvre éminemment sociale, car elle importe aux progrès de la civilisation.

Un autre collaborateur, qui n'avait de mortel que son origine en ce monde, où il est descendu pour servir de phare à l'humanité dans sa marche au travers des siècles, poursuivant l'accomplissement de sa haute finalité, l'Homme-Dieu, a manifesté ainsi la haute importance qu'il attachait à la moralisation du monde, en lui recommandant l'amour mutuel, la charité, et en lui en donnant l'exemple. J'en parlerai plus loin.

Que tous les organes de l'humaine connaissance profitent du conseil. Ils le peuvent mieux que la masse de la population, et ils le doivent, car c'est une fonction sociale dérivant de leurs qualités de savants. Ils doivent surtout aux populations l'exemple de la concorde entre eux.

La science présente le type de l'unité, comme les objets divers dont elle traite diversement. Il n'y a pas, en dehors de la partie physique, d'autre métaphysique que celle de l'ontologie ; parfaitement acceptable, en ce qu'elle traite de l'être en

l'homme, en l'animal, chez le végétal, chez le minéral, en Dieu lui-même, comme créateur, comme conservateur du monde, suivant l'esprit saint qui a présidé à la création ; comme rédempteur des déviations du monde moral. La Trinité est le dernier terme, le terme suprême des actions de cette divine activité. L'effet implique l'existence de sa cause.

On croit faire de la théologie, en traitant ainsi la connaissance de Dieu. Certains esprits y répugnent, parce qu'ils ont de l'aversion pour l'ontologie en général. C'est une prévention qu'il importe de dissiper, parce que la métaphysique, dans toutes ses branches, est, comme la physique, le produit de l'observation et de l'expérience.

Les deux embrassent, dans leur indissoluble unité, l'humaine connaissance tout entière. Elle est rayonnante de vérité, pourvu qu'elle ait été traitée suivant la loi qui régit l'entendement ; ne livrant à ce trucheman de la nature que la représentation de rapports dont la réalité ait été vérifiée par la pierre de touche de la durée et de l'effet alléoleptique.

Passons actuellement à la revue des phases de la matérialité dans le règne organique, et nous aurons le tableau complet des diversités de ce phénomène, exécutées par l'action des principes constituants des créatures répandues dans le monde, même dans celui de l'intelligence, où agit celui de la personnalité. Nous l'avons déjà exploré.

LES PHASES DE LA MATÉRIALITÉ DANS LE MONDE
DE LA VITALITÉ.

C'est le monde occupé par les créatures organiques : celles de l'humanité, celles du règne végétal et celles du règne animal.

Commençons notre revue par le règne de l'animalité, et laissons, pour dernier terme de cette étude, celui de l'humanité, en raison de sa plus grande complexité. Les rapports sont si nombreux entre les créatures des trois, que les traits du tableau sur lesquels nous fixerons notre attention, dans le cours des deux premières sections, étant bien connus, nous serviront à fixer les conceptions nécessaires à l'entente de la dernière, et la faciliteront, en raison des nombreux rapports existant entre les phénomènes de la vitalité. D'ailleurs, c'est en l'humanité que les phénomènes de la vie sont le mieux accentués. Par cet ordre, le tableau deviendra plus saillant.

I.

Dans le règne de l'animalité, le mouvement vital présente le même caractère de finalité, sur quelque créature qu'on fasse porter l'attention : sur l'éléphant colossal ou sur le chétif microzoaire. Quoiqu'on ne puisse reconnaître les traits de la personnalité chez l'animal, même le plus élevé dans l'échelle des créatures zoologiques, et bien

moins chez l'animalcule ; l'animal, généralement, le vertébré surtout, tend ostensiblement au développement de son existence, à sa conservation et à la transmission de sa vie, par l'emploi de moyens communs à tous ses congénères ; différents d'espèce à espèce, mais tous fort remarquables au point de vue de la finalité individuelle. On n'en voit aucun désertier l'œuvre de sa finalité. Tous s'y acharnent, au contraire, et affectent une des allures de la personnalité : l'égoïsme.

Ce trait, qui devrait s'évanouir chez celle-ci, sous l'influence des lumières que verse en sa conscience la connaissance de la raison d'être des choses, domine en l'animalité ; mais c'est l'une des qualités de l'instinct, gardien, chez l'animal dépourvu de raison, des dispositions faites par le Créateur pour l'exécution de son plan providentiel ; tandis que, chez l'homme, à la honte de l'humanité, l'égoïsme, encore plus individuel que chez l'animal, porte le sujet raisonnable à des actes encore plus exclusifs du regard à l'autrui ; car l'homme ne respecte pas ses congénères comme le fait l'animal, mais encore il ne se respecte pas lui-même, et il n'écoute que ses caprices et ses passions ; bien moins respecte-t-il son Créateur, qu'il connaît ou qu'il pourrait connaître ; il l'offense en désertant sa fonction sociale, en se suicidant. Il n'y a de suicide, en la vitalité, que dans le cercle de l'humanité. Si le suicidé pouvait espérer, dans son ignorance, une excuse à son infraction à la loi de Dieu, il ne l'y trouverait pas, en ce qu'il n'aurait pas fait usage de son activité intellectuelle pour la dissiper, pour connaître la raison d'être

de sa personnalité, de celle d'autrui, et l'organisation du monde moral.

Comme le soldat ne quitte son poste qu'avec l'autorisation du chef qui l'y a placé, aucun membre de l'humanité ne doit désertier ses fonctions : il les doit exercer jusqu'à ce qu'il plaise à son Créateur de l'en retirer.

Le monde moral est une grande famille qui a Dieu pour chef.

Effectivement il y a, en l'homme, le libre arbitre, dont son Créateur l'a fait jouir, nécessaire à sa personnalité, en raison du cosmopolitisme dont il l'a doué, comme conséquence de sa constitution physiologique, mais à condition de l'éclairer des lumières de son entendement. Ces conditions sont connexes : le cosmopolitisme avec la faculté de penser. Et l'homme abuse de son libre arbitre ; il viole la loi de Dieu, quand il ne se soumet pas à la discipline du devoir.

Il en sera malheureusement ainsi tant que le devoir ne sera pas éclairé, en la conscience de chaque personnalité, par la connaissance de la raison d'être des choses, formellement des conditions de la vie sociale.

Par ces considérations, on peut juger de l'importance de l'enseignement, mais surtout en déterminer le caractère et le soustraire aux débats des partis, de ceux surtout dont le caractère politique les rend incompétents pour en juger.

Ainsi entendu, et sous son nom propre de liberté, le libre arbitre rend l'homme à la finalité de son entéléchie, et l'animal rentre dans l'ordre sous la direction de l'instinct.

En l'instinct et en la liberté, vous voyez les deux grandes voies que suit l'activité de cette substance entéléchique, à laquelle est soumis le mouvement des créatures des règnes organiques.

Cette activité est variée, d'ailleurs, très-variée. Elle manifeste ses agissements en l'individualité par les phases de la matérialité, par les formes que revêtent les principes entéléchiques dans le développement de leur finalité. Voyez et comparez les faits.

En l'animalité apparaît une première dégénérescence de la personnalité. Il y a de l'intelligence chez les vertébrés de la plus haute classe, mais déjà fort dégénérée de l'état où nous la voyons en l'homme ; plus faible encore et s'affaiblissant proportionnellement à l'abaissement que subissent les créatures dans l'échelle zoologique ; nulle enfin à tel point, que ce serait se mettre en contradiction avec les faits en déclarant l'existence du moindre rapport entre la personnalité et le microzoaire, réduit à la simple direction de l'instinct.

Mais il existe un rapport de finalité indéniable entre toutes les créatures de la vitalité, et, chez chacune d'elles, un principe d'individualité. Chez toutes on remarque un entraînement de finalité dont le caractère n'est démenti en aucune ; il est plus puissant chez celles-là que chez celles-ci, puisque cette finalité garde mieux les unes des aberrations que les autres commettent ; mais il se manifeste en toutes. La personnalité inintelligente ressemble à un navire sans gouvernail, dont les voiles sont trop faibles pour résister à l'impulsion du vent ; elle heurte à tous les écueils dont la vie

est parsemée et s'y brise. L'instinct est une force distincte de celle de l'entendement. Celle de l'entendement vaut tout ce que peut la faire valoir la connaissance de la raison d'être des choses garantie par la pierre de touche de la réalité; elle vaudrait tout ce qu'elle doit valoir sous les inspirations de la foi.

Mais c'est l'entéléchie qui anime aussi l'animalité et imprime aux créatures de ce vaste règne leur finalité, à chacune suivant le degré de puissance dont ce principe de vie dispose; divers en toutes et incommutable; garant de l'existence de l'individualité et de la constance des rapports taxonomiques constatés par la science.

Cette force est connue généralement sous le nom d'instinct. C'est une expression métaphorique qui ne dit rien du rapport constaté par l'observation et ne fait aucune allusion à la cause. Mais il faut s'en servir, puisqu'il est consacré par l'usage, en conservant à ce mot sa valeur philosophique.

II.

Mêmes remarques dans l'étude du règne végétal, malgré les diversités profondes qui séparent les deux règnes l'un de l'autre. La création est soumise au régime de la diversité. Mais entre les diversités apparaissent les rapports. La personnalité est naturellement avide de les connaître, parce que leur constance les fait être des notions qui éclairent, pour elle, le présent des lumières

du passé et l'armement de la puissance de l'induction.

Le rapport de finalité, caractéristique du principe entéléchique, qui anime les créatures de la vitalité, est encore plus prononcé chez celles du règne végétal, en raison de la vigueur avec laquelle elles sont régies par leur instinct. Cette force les dirige suivant sa forme spécifique propre à l'individualité, sans y laisser donner aucun démenti.

Ouvrez un de ces traités de botanique, rationnels, dont notre littérature abonde, vous y verrez que la plante rivalise, dans le cours de sa vie, par la perfection de ses procédés, avec ceux dus à l'instinct de l'animal.

C'est l'évidence de l'unité de nature de ce principe qui règne dans la vitalité, et étend son empire jusqu'en l'humanité.

Il n'y a pas à s'étonner des merveilles de forme qu'étale la vitalité dans le règne végétal, pas plus que de celles que présentent à l'observation l'animalité et la personnalité,

Le principe est le même. Ne disputons pas sur les mots et préférons celui qui nous offre la représentation la plus précise, la plus générale, des rapports constatés dans l'observation des phénomènes de matérialité. Ils sont produits dans les trois règnes organiques par ce principe actif de finalité, si immuable qu'il imprime à toutes ces créatures diversement, suivant le rôle quelles ont à jouer dans le concours universel des êtres de la création, les qualités propres à les faire s'entre-soutenir.

Ce principe d'action, encore une fois, est l'entéléchie. Il se prononce encore plus nettement dans les opérations de la vie.

III.

Grâce aux études qui ont été faites plus particulièrement, plus largement, des évolutions de la vie dans l'humanité, on peut juger de l'unité de cause et l'apprécier dans les autres règnes, en prenant pour point d'appui les rapports existant entre les créatures enserrées dans les cadres des trois ; d'ailleurs, parce que les faits sont mieux observables dans le premier que dans les deux autres, et qu'ils ont été mieux observés.

Prenons pour point de départ l'observation des phénomènes de l'embryogénie. C'est par là que la vie débute, dans les trois règnes organiques. Ici, dans le règne de l'humanité, on voit s'opérer, avec la plus grande simplicité et le plus de netteté possible, le travail d'organisation de l'être nouveau, exécuté sur la substance plastique par la puissance de cette autre substance, de nature métaphysique, en qui réside l'activité.

Dans l'infiniment petit de l'ovule vous voyez, d'abord, une substance amorphe qu'on dirait avoir été attirée par le nouvel être, pour servir à la construction de ce pont de communication dont il a besoin entre son présent et son avenir ; puis vous voyez cette substance se transformer en globules, ces globules en membranes, et les mem-

branes servir à une construction définie par la finalité du nouvel être.

Ce qui se fait voir chez l'animal apparaît chez le végétal.

Subséquentement, grâce au concours des fluides, qui sont appelés du dehors en l'organe microscopique de la gestation, commencent les opérations de l'assemblage des membranes : groupées, elles deviennent des organes distincts, destinés à l'exercice de la vie.

Vous remarquez alors un grossissement du contenant, nécessaire pour l'emplacement du contenu.

Soit que l'on croie à une épigénèse (*ἐπιγένεσις*) dans le fait d'une telle organisation, soit qu'on considère cette notion de *survenance* comme hypothétique, le fait existe. Il se décompose en deux particularités évidentes, celle de la succession des actes de l'opération embryogénique et celle d'unité de direction, qui est l'exécution d'une finalité bien caractérisée, bien déterminée : le développement du fœtus, et, plus loin, l'émission d'une créature nouvelle, en rapport de qualités avec celles préexistantes.

La pierre de touche de la réalité ne refuse pas sa consécration à cette notion d'épigénèse, puisque le fait s'accomplit, depuis la première origine des créatures de la vitalité, toujours constant dans sa forme.

Remarquez ce courant de phénomènes de causalité, ces phases de la matérialité pétrie, pour ainsi dire, par la substance entéléchique. L'ovulation succède à l'état amorphe; les cellules se défor-

ment pour devenir des membranes ; les membranes se soudent entre elles ; puis, l'ensemble se courbe en forme de nacelle ; la nacelle se ferme pour produire le buste. Dans cette enceinte apparaît alors un filament nerveux, qui deviendra tantôt l'épine dorsale, dans sa longueur, et, en haut, l'encéphale, par sa rondeur.

Rien de ce qui se produit, au moment de l'observation, n'existait au moment où apparaissait la forme antécédente. Et l'écart d'une forme à l'autre est tel, surtout si l'on oppose à l'état amorphe, initial, celui du développement complet du fœtus ; il est tel qu'on s'arrête devant l'impossibilité d'attribuer ce phénomène de développement du fœtus à toute autre cause qu'à un agent directeur des opérations de l'œuvre embryogénique. C'est bien lui qui conduit les phénomènes de matérialité à l'accomplissement d'une finalité étrangère aux agents et qui émane bien de lui ; car ce constructeur de l'organisme en disposera tantôt à son service. Il continuera même d'en user durant les autres phases du développement extra-utérin. L'identité du constructeur et de l'usufruitier de l'objet est évidente.

Cette manifestation d'une direction intentionnelle, caractéristique de la personnalité, est encore plus sensible et plus remarquable dans la succession des actes d'organisation de la vie animale. L'unité de fin devient évidente et elle manifeste l'unité d'agent. Si Flourens a pu douter du fait d'épigénèse dans les opérations de l'embryogénie et en attribuer l'observation à une illusion de la vue, à une hallucination, il n'aurait pas, s'il y

avait pensé, négligé ces deux circonstances de succession et d'unité de direction qui caractérisent le fait unique de développement du fœtus, très-propres à en faire concevoir la cause. Elle est pleinement caractérisée par des observations successives qui aboutissent à la subordination finale des deux grandes phases de la vie de la personnalité, la végétative et l'animale.

Il y a épigénèse dans la gestation tout entière : l'acte subséquent n'est pas un développement ou une transformation, mais une suite, une conséquence déduite, par l'être nouveau, de son principe de finalité. Il y a succession intentionnelle, quoique inconsciente. Elle l'est comme le sont tous les actes de la vie végétative. Si elle l'est, c'est parce que l'organisme intellectuel n'existe pas encore ; mais elle est motivée aux yeux de l'observateur qui connaît la raison d'être du phénomène : l'existence d'un principe de finalité ; d'une entéléchie qui opère ce phénomène de matérialité pour l'accomplissement de sa fin.

Evidemment, c'est sous l'action de cette cause que le mécanisme physiologique se produit, pièce à pièce, tel qu'il doit être pour servir aux usages de la vie de la personnalité, qui le doit employer. L'œuvre ne permet donc pas de douter de l'existence de l'ouvrier et de sa qualité.

La fiction idéaliste de la préexistence de germes en infiniment petits dans l'ovule de l'organisme tout entier, est aujourd'hui abandonnée.

Celle de l'inclusion des germes, l'un dans l'autre, du passé au présent jusques au plus lointain avenir, étant du même acabit, a reçu le même sort.

Gardons-nous aussi d'attribuer au germe une puissance embryogénique. Le germe n'est rien autre qu'un point d'appui préparé par l'antécédence pour la descendance, au service de la force opératrice de la vitalité. Cette force se manifeste, par l'action végétative, chez la plante, chez l'animal et chez l'homme.

La vie végétative et la vie animale sont les deux premières phases de l'action vitale. Elle se manifeste par ces deux rapports communs à l'organisation de la vie, l'un chez les trois classes, l'autre chez deux seulement.

Rien de matériel dans l'éclosion de la vie et son développement en aucune des trois ; mais il faut y voir, simplement, des phénomènes de matérialité, opérés par l'entéléchie dirigeante de l'œuvre organique, en disposant des produits de l'atomicité.

Une autre supposition a été faite par l'idéalisme. On a dit que l'organisation de la créature nouvelle existait en germe chez le spermatozoïde, qu'elle procédait de la force de ce petit dynamisme. Nullement : c'est un simple filament vibratile, privé de vie. Ses mouvements sont d'ordre physique : l'expérience a parlé.

Au lieu de supposer des causes, admettons seulement celles qui se présentent, visibles ou invisibles, mais pourvues du caractère de réalité, et souvenons-nous que si la connaissance procède de la sensibilité, elle doit sa forme à la représentation objective fondée sur la conception de la raison d'être des choses.

Passons actuellement à la revue des phéno-

mènes de matérialité causés par ce principe d'activité que chaque créature de constitution porte en soi : je veux parler de la vitalité, et la considérer actuellement en la créature qui la développe avec le plus haut degré de puissance, en la personnalité. Mais, ce sujet mérite, en raison de son importance, d'être traité dans une section particulière de ce discours.

Nous rencontrerons, dans les faits que je devrai citer, quelques caractères nouveaux de la substance entéléchique, propres à enrichir la notion de cette réalité.

IV.

L'origine de la vie n'est ni dans le spermatozoïde, émis par l'agent mâle de la fécondation, ni dans l'ovule produit par l'agent de l'autre sexe. L'ovule est une cellule, la première de cette série de formes suivant laquelle procède la gestation. Cette cellule initiale est destinée à subir l'action du spermatozoïde et à lui prêter la matière des principes immédiats aspirés, en ce champ de la germination, pour y être employés à l'œuvre de construction, sous l'action de l'agent physiologique.

D'après M. Béclard, la première condition de la fécondation consiste dans le contact du spermatozoïde avec l'ovule, pourvu, d'ailleurs, que ces deux agents se trouvent dans un état d'intégrité de leur composition normale. Sans doute, pour produire l'effet métabolique auquel chaque créa-

ture est vouée, l'agent doit être en état d'exercer et de subir, d'autre part, l'action de présence.

Notre auteur cite, en preuve, celle des espèces animales où la ponte de l'œuf précède la fécondation. Ce sont les espèces ovipares, où la fécondation s'opère à découvert.

Cette opinion est contredite par les zoologistes, qui attribuent un rôle principal à la puissance vitale de la mère dans la gestation. Nous verrons tantôt que les deux agents ne sont que des parrains du nouvel être, des coopérateurs de l'œuvre d'organisation de son dynamisme, des manœuvres, si vous voulez. La loi sociale de mutualité de services s'étend jusques à ces profondeurs de la création.

La fécondation consiste dans une action de présence exercée, par des créatures constituées, au profit d'une création nouvelle à constituer. Purement physiologique, cette action est distincte de celle consistant en l'introduction de la vie dans le monde. Cette action tierce est due au principe qui a fait éclater la vie à l'instant de son apparition dans l'ovule, en opérant les phénomènes de matérialité que je citais plus haut. Rappelons-nous cet apophthegme du zoologiste: *Omne vivum a viro*.

Ce phénomène de vitalité est comparable à celui de sensibilité qui, opéré par le même agent, transforme en sensations les excitations physiologiques de son organisme ; puis les convertit en représentations à son usage.

L'action de présence, exercée par divers agents, révèle cette diversité par celle des effets en pro-

venant. Ici, à la différence de ce qui se passe dans les phénomènes opérés par des créatures de coalition, l'agent dépose de son intervention propre par la qualité particulière de l'effet produit, il manifeste le concours qu'il y a prêté. C'est l'entéléchie, l'auteur de la vie et de la pensée, qui revendique la réalité de son action.

Cette série des phénomènes de la vie foetale, de la vie végétative, de la vie animale, de la vie intellectuelle, soudées entre elles et transformées en cette unité de personnalité, manifestent la présence, en cette créature, d'un opérateur particulier. Son existence est, sinon visible, du moins perceptible pour quiconque est stylé à l'étude de la nature et connaît les fonctions de l'entendement.

Les spermatozoïdes, dépourvus de vie, subissent, après avoir exercé leur action physiologique, des transformations analogues à celles des autres éléments de l'organisme de la personnalité. Tous sont soumis à l'action du tourbillon vital.

Dans l'aire de la germination (*area germinatrix*), si étroite d'abord, puis successivement croissante, proportionnellement au développement foetal, on ne voit, on ne saurait voir que des manœuvres s'agitant pour obéir à la direction qui leur est imprimée par l'architecte invisible. Mais, s'il échappe à la vue en raison de son immatérialité, il se fait connaître par son action, comme le font ces opérateurs, invisibles aussi, de tant de merveilles qui attirent l'admiration du vulgaire ; comme les auteurs de la construction moléculaire, ces individualités atomiques à l'existence desquelles nous croyons aujourd'hui, après en avoir

douté et disputé. Nous y croyons à l'apparition de leurs œuvres dans quelque partie de l'espace.

Croyons donc aujourd'hui à l'individualité entéléchique, qui se manifeste plus puissamment encore, par les opérations alléoleptiques auxquelles elle se trouve mêlée, à qui elle applique son cachet de personnalité, à elle particulier.

La procréation est une véritable création, de formes seulement, exécutée au moyen d'éléments préexistants. L'autre, comprenant le fonds avec la forme, n'appartient qu'à Dieu. Mais cette œuvre plastique est exécutée par un être dont il est impossible de méconnaître l'existence préalable; qui se signale à la vue par son cachet de finalité et d'unité d'action personnelle. Vous le voyez imprimé sur le produit chez les individualités du premier règne.

La manifestation la plus frappante de l'action exercée par l'humaine entéléchie dans les phénomènes de vitalité, la manifestation de son entrée dans l'ovule, au moment de la fondation de la personnalité; la preuve, pourrais-je dire, de cette affirmation que les parents ne sont que les parrains de la créature nouvelle; cette preuve est en ces phénomènes d'hérédité naturelle déjà observés en grand nombre, formant aujourd'hui un corps scientifique, dont j'ai parlé assez longuement dans la partie nootélique de ma nologie. J'y renvoie ceux de mes lecteurs qui désireraient en connaître les particularités, et à la source où j'ai puisé, le traité d'hérédité naturelle publié par le docteur Lucar. Je me bornerai ici à rapporter, à mes honorables confrères, les traits principaux

de cette science nouvelle de l'hérédité pour leur permettre d'apprécier mon opinion sur l'origine de la vie.

L'innéité concourt avec l'hérédité à la procréation.

Trois forces sont en jeu dans cet acte: celles des deux parrains et celle du principe de vie qui vient animer la créature nouvelle; qui imprimera à la personnalité future sa finalité, et, en la lui faisant poursuivre, imprimera à son extérieur son cachet d'unité; fera peser sur elle la responsabilité morale de ses actes, après en avoir organisé l'entendement. Le voilà, l'ouvrier qui travaillera tantôt à la construction de son organisme physiologique, en disposant, comme nous l'avons vu tantôt, des principes immédiats dont les parrains lui ont fait l'avance, la mère surtout dans le courant de la gestation.

En parlant ainsi je ne fais pas d'hypothèses, mes lecteurs le voient bien. Je me borne à des inductions auxquelles je suis autorisé par la science de l'embryogénie, et par celle de l'hérédité. Dans cette conduite, on doit reconnaître que l'entendement reste fidèle au rôle qui lui est assigné par sa nature, celui de trucheman, auprès de la conscience de la personnalité, de l'observation des faits qui s'accomplissent à l'extérieur.

Sans le concours des parrains de la créature nouvelle et de l'entéléchie de celle-ci, l'opération des phénomènes de l'hérédité, aujourd'hui bien vérifiés, serait impossible. Ne nous laissons pas entraîner ici, moins qu'ailleurs, aux illusions de l'idéalisme, et voyons les phénomènes de vita-

lité qui s'opèrent partout, dans toute leur vérité. La transmission de la coloration, celle de la totalité ou d'une partie de l'organisation des parrains; celle de la totalité de leur mécanisme; bien moins encore celle partielle ou totale du moral de l'un des procréateurs et des deux, par mélange; ces transmissions à une créature nouvelle, dont l'organisme n'existe pas encore, qui se formera, par épigénèse, en des moments différents, à intervalles plus ou moins grands; ce transport qui devrait s'opérer, au travers d'un ovule infiniment petit, entre des créatures constituées et une créature à constituer; ce transport d'éléments d'ordre différent, l'un physique, et l'autre métaphysique; un tel mouvement serait une supposition inconcevable, inadmissible. Les objets, fussent-ils réduits à la proportion du point fantasmagorique, n'ont pu être transmis, ne serait-ce qu'à défaut de moyens de communication. Et la difficulté se complique encore de l'inexistence du récepteur.

On ne saurait non plus attribuer le phénomène d'hérédité à une action de présence exercée par les trois acteurs, par la raison de l'inexistence de l'agent ou du patient, dans l'unité de temps, condition essentielle de la réalisation du phénomène.

Envisager autrement le phénomène d'hérédité, ce serait se plonger dans les rêveries de l'idéalisme le plus fantastique. L'agent universel des communications, cet intermédiaire impalpable avec lequel nous avons fait connaissance, le fluide éthéré, serait frappé d'impuissance, par défaut de l'un des termes auquel il aurait à communiquer l'action exercée par l'autre.

¹ Pour concevoir, rationnellement, le phénomène d'hérédité, il faut recourir à l'induction et corriger le vice de l'expression métaphorique dont les auteurs de la science ont eu le tort de se servir par emprunt au langage vulgaire. Comme l'a dit Condillac, la science consiste en une langue bien faite. La philétie ne doit laisser introduire dans le langage philosophique de la science, à la formation de laquelle assiste cet esprit de vérité, de réalité, rien que des termes propres, des onomatopées faites pour représenter les rapports dont l'activité de la nature parsème le champ d'observation ouvert à la conscience de la personnalité. C'est là que les lumières du passé éclairent les faits du présent, et pourvoient d'informations nouvelles le trucheman de la personnalité.

Il n'y a pas transmission dans le phénomène d'hérédité, faute d'objet transmissible et de sujet disposé à accepter la transmission. Mais il y a un phénomène d'impulsion analogue à celui du magnétisme animal. Il implique l'existence d'un sujet bien distinct de celui qui exerce l'action. Comme le magnétisé est indépendant du magnétiseur, tout en subissant l'action de celui-ci ; de même, l'entéléchie subit l'action des procréateurs. Dans la supposition de son absence au moment de la fécondation, l'effet d'hérédité devient impossible. Il devient possible au cas du concours des trois forces. Ce qu'on ne voit pas devient, encore en ce cas, visible, concevable par le résultat visible de l'action.

Nécessairement il faut admettre la présence des trois agents et leur coopération, dans ce moment solennel de l'apparition de l'entéléchie en

l'ovule; car celle-ci a grand besoin de recevoir l'impulsion que lui prêteront ses prédécesseurs pour fournir une carrière, d'elle inconnue, analogue à celle qu'ont fournie ses parrains dans un milieu pareil où elle va entrer.

Dans cette fonction, les procréateurs se comportent effectivement comme des parrains. Ils se rendent responsables du mal qu'ils peuvent occasionner en engageant le nouvel être dans une fausse voie; et ce n'est qu'un début dans la carrière de l'éducation qui, désormais, leur est ouverte, et où leur responsabilité sera plus largement engagée. Vous voyez poindre le devoir, au début de la vie conjugale.

Combien est saint l'état de mariage, et quelle pureté n'exige-t-il pas de la part des conjoints qui vont s'y engager !

Le phénomène d'hérédité, ainsi entendu et expliqué, ne laisse plus subsister de doute sur les rapports de nature existant entre les entéléchies; entre celles surtout qui appartiennent au même règne, entre les congénères, d'après ces considérations. La présence de l'entéléchie nouvelle à l'acte de fécondation devient aussi irrécusable que la présence du corps réflecteur du son au moment de l'émission par l'instrument sonore, dans le phénomène de l'écho.

La présence, l'assistance continuelle de l'entéléchie, son action constante dans les opérations des phases de la vie, végétale, animale, intellectuelle, sont aussi des faits indubitables. Grâce à cette conception, vous voyez toutes les diversités et la finalité s'expliquer par l'assistance de l'enté-

léchie, de sa substance, à tous les actes de la vie, et les diversités sont ramenées à l'unité de fin. L'action entéléchique est indubitable, quoique invisible, comme l'est celle du corps réflecteur du son. Elle apparaît à l'observation comme raison d'être du rapport d'unité que manifeste la vie de la personnalité.

Dans ces opérations internes de la vie et dans celles externes, on doit voir l'entéléchie faire écho à toutes les forces de l'intérieur organique et à celles de l'extérieur. C'est par ces communications qu'elle a appelé à soi les dynamismes étrangers pour se procurer, par leur coopération, un organe de communication au dehors, et qu'elle en fait usage pour appeler le concours des forces de l'extérieur. Dans ces relations elle développe son entendement pour éclairer sa volonté.

Nous pouvons appliquer à l'humaine entéléchie ce mot du théologien parlant de Dieu : « Par elle nous existons et nous mouvons », *per eam movemur et sumus*.

Comme les relations de l'entéléchie avec le corps qu'elle anime, et avec son extérieur, existent partout chez les créatures de la vitalité ; que celles de l'atonicité sont appelées à s'y mêler, s'y mêlent effectivement ; qu'elles subissent l'action de celles de la vitalité et réagissent sur celles-ci ; il faut reconnaître que cet écho universel a lieu et ne peut exister qu'entre des créatures de constitution, de nature identique. Evidemment, toutes sont en rapport par la substance entéléchique, qui les rend telles qu'elles sont, et qui, diverse en elle-même, diversifie leurs qualités.

Le régime de l'entéléchie est bien la loi de l'univers. Il explique l'harmonie de l'ensemble et, dans tous les détails, celle des diversités. Partout se montre la finalité que ce mot signifie. Ce mot n'est donc pas vide de sens, il couvre une réalité.

Leibnitz était sur la voie d'obtenir cette révélation. Il aurait pu la représenter par la notion de la monade. Nous pouvons aujourd'hui parler comme ce grand philosophe eût parlé, s'il avait joui des données scientifiques que nous possédons. Nous pouvons dire de la monade, au point de vue de sa constitution en unité, ce que nous avons dit de l'entéléchie, et, réunissant les deux traits essentiels du caractère de cet être, représenter, par la notion de la monade, un être infiniment petit, dont la constitution est un rapport qui relie la diversité des parties de cette immense conception de l'univers.

Ce vaste ensemble consiste en l'unité de nature d'une infinie diversité d'individualités, toutes distinctes l'une de l'autre par leur finalité individuelle. Sous cet éclat de lumière s'évanouit le rêve du panthéisme.

Le phénomène de l'hérédité s'explique ainsi.

Le docteur Lucas a eu le droit de dire : « Le génie n'a pas d'ancêtres ».

Nous pouvons en dire autant de toutes les qualités qu'étale le genre humain : elles se produisent sous l'action de la monade qui constitue l'individualité, et par la coopération des congénères.

Quant à l'univers et aux créatures de constitution qu'il enserme, il n'a pas d'autre ancêtre que Dieu.

Nous en aborderons la connaissance quand nous aurons recueilli toutes les données propres, nécessaires, pour en composer la notion, par la même méthode positive de l'observation des faits de la nature.

Avec la notion de cette haute unité, tous les phénomènes s'expliquent dans l'univers ; tous les détails prennent du relief et laissent apparaître leur raison d'être : ils deviennent visibles, comme le ciel sidéral l'est à l'application du télescope.

Sans cette notion, tout tombe dans l'obscurité que l'idéalisme avait répandue sur le monde moral. Il la faut dissiper.

Mais revenons à l'étude des phénomènes de matérialité opérés par l'entéléchie en voie d'organiser sa personnalité, et reposons surtout notre attention sur les faits qui me restent à rapporter et qui sont encore plus significatifs de l'action de l'âme.

V.

Quand Flourens modifiait la définition de la vie, formulée par Bichat, qu'il la corrigeait en y ajoutant un nouvel élément, celui de la force productrice de l'action, il en négligeait un autre, essentiel à mon avis, l'indication de l'auteur de la vie. Véritablement cette cause ne peut être caractérisée qu'avec des données empruntées aux sciences morales. Flourens n'y était pas étranger, mais peut-être ne lui étaient-elles pas présentes, ces

données, quand il perfectionnait la formule de la vie.

La vie n'est qu'un effet dont la cause est à déterminer. L'effet est patent, si la cause ne l'est pas. Mais l'un peut servir à la détermination de l'autre, conformément aux pratiques de l'entendement. Nous qui avons reçu les révélations de la science nouvelle, ontologique ; qui avons étudié les actes de l'être vivant et résistant aux réactions du milieu où il est placé, conjurant le concours des forces étrangères nécessaires à l'accomplissement de sa finalité ; nous dirons, avec le physiologiste Muller, et nous ajouterons, à la définition surcomposée par Flourens, ce trait, que la cause de la vie est une substance.

Ce physiologiste, s'étant mis en quête de la cause de la mort naturelle, n'hésite pas à l'attribuer à la défaillance de cette substance opératrice des phénomènes vitaux, à son insuffisance pour la continuation de la tâche par elle entreprise.

L'humaine entéléchie, l'âme, est donc, aux yeux de cet observateur, la cause du phénomène général de la vie et, en particulier, de celui de l'apparition de la personnalité. Sa défaillance dans la continuation de son œuvre est la cause de la mort, de sa séparation d'avec le corps qu'elle s'était donné pour entrer en relation avec les autres créatures, et dont la direction est devenue une tâche trop lourde pour elle.

Cette défaillance apparaît, à la conscience du sujet, pour être, ce qu'elle est, une insuffisance à l'endroit de la lourdeur de la fonction vitale de l'âme. La science zoologique nous a appris que

l'organisme était soumis à des rénovations périodiques, exécutées par le tourbillon vital, ainsi dénommé par Cuvier ; que ces rénovations étaient nécessaires à l'entretien de la vitalité ; et que, lorsque la vieillesse ou quelque autre cause les rendait impossibles, l'âme devenait impuissante.

A ce sujet de l'insuffisance de l'auteur de la vie pour entretenir le jeu des organes, nous avons des témoignages de ce qui se passe en la conscience de la personnalité. quand l'impuissance de l'âme à exercer sa vitalité se fait sentir à elle. Je citerai d'abord celui du célèbre Guizot, personnalité plus remarquable encore par sa probité, sa véracité, que par la hauteur de son talent. Penseur profond et consciencieux, il nous a rendu compte de ce qui se passe en la conscience de l'être qui va abandonner la direction de son organisme par l'impuissance où il est de la continuer. Nous rendant compte du sentiment qu'il a éprouvé plusieurs fois dans l'intervalle des syncopes par lesquelles sa vie s'est terminée, l'illustre historien de la civilisation nous a ouvert une induction solide propre à servir de fondement au jugement que nous avons à porter sur le mode des relations de l'âme avec le corps durant la vie de la personnalité. On les qualifie, improprement à mon avis, au point de vue de la connaissance actuelle du phénomène de la personnalité, le rapport du physique avec le moral. Rapport il y aurait visiblement au point de vue de la conception, à laquelle je touchais tantôt, de l'universalité du régime de la monade, mais ce ne seraient encore que des relations au point de vue de l'indivi-

dualité caractéristique des créatures. Revenons à la narration de l'illustre Guizot. Cet éminent observateur des phénomènes moraux a comparé le sentiment qu'éprouve l'âme fatiguée de ses relations avec le physique, au moment de s'en séparer, il l'a assimilé à celui de l'allègement qu'éprouve l'aéronaute dans sa nacelle, au moment où le ballon quitte la terre, dégagé qu'il est des liens qui l'y retenaient, au mot du « lâchez tout ! »

C'est un sentiment d'aise qu'éprouve l'âme, au moment où elle est déchargée des fonctions de la vie devenues trop lourdes pour elle ; ce sentiment est d'autant plus vif, plus profond, plus vrai, qu'il s'accompagne, en la conscience, de la conviction qu'elle s'est acquittée des devoirs à elle imposés par sa finalité. C'est ce que pensait assurément l'illustre Guizot, et il en a rendu compte aux assistants dans les intervalles lucides que lui laissaient ses syncopes, causées par l'affaiblissement de son organisme.

Même observation et même témoignage dans la relation que nous a laissée de son état d'agonie, le survivant des trois aéronautes du *Zénith* si cruellement punis de leur imprudence pour avoir voulu pousser leur ascension à la hauteur de 14000 mètres au-dessus du niveau des mers. Lui aussi a éprouvé ce sentiment qui précède la mort, quand l'âme cesse d'être maîtresse de ses facultés physiologiques et qu'elle se trouve réduite à celles de la pensée.

Ces fonctions s'exercent encore parce, qu'elles tiennent et se passent dans l'intimité de l'être qui est le ressort de la vie, mais affaiblies, faute de

la coopération organique nécessaire à la plénitude de l'acte.

Dans la relation que nous possédons de la catastrophe de ces imprudents navigateurs aériens, on peut voir une analyse fort intéressante de la gymnastique de l'âme exerçant ses fonctions intellectuelles, à l'aide des adminicules dont elle peut encore faire usage. Dans le cas de ces aéronautes, la défaillance de leur pensée est due au défaut de sanguification, à l'absence de l'afflux du sang régénéré par l'oxygène. Effectivement les cadavres se sont trouvés injectés de sang noir, et le liquide sanguin s'est trouvé en cet état dans les éjections des cadavres.

L'action de cette cause a été éprouvée et rapportée dans le récit, qu'a fait le survivant, des souffrances de l'asphyxie et des soulagements éprouvés par les asphyxiés à l'instant des insufflations d'oxygène artificielles, auxquelles les aéronautes avaient eu momentanément recours pour suppléer à celles que l'atmosphère leur refusait.

Le corps mourait, parce que les fonctions physiologiques nécessaires à l'exercice de la vie animale ne pouvaient plus s'exercer ; mais l'âme, toujours vivante, continuait de penser à l'aide des organes restés soumis à son obéissance. Il y a un rapport frappant entre ce cas et les exemples que je citais du sommeil, du somnambulisme, de l'éthérisation.

C'est ainsi, et pour une cause analogue, que l'éthérisé voit se restreindre l'exercice de sa pensée ; que le magnétisé ne pense plus que par une partie de son organisme ; que le dormeur

brouille le rêve avec la réalité ; que le somnambule exerce l'action incitative de sa mobilité sans pouvoir user des excitations à la sensibilité que lui refusent ses organes.

Ces expériences d'ordre métaphysique sont d'aussi bon aloi que celles d'ordre physique pour l'enseignement de la raison d'être des choses et de leur manière d'être. Les unes ont même valeur que les autres. En séparant l'une de l'autre les actions qui concourent au phénomène de la pensée, en les isolant, on reconnaît que c'est l'âme, et non l'organisme, qui pense et exerce les fonctions des trois vies, depuis celle végétative jusques à celle de l'intelligence ; on voit que les phénomènes ne diffèrent, dans la plénitude de l'effet final, que par des degrés proportionnés au nombre des coopérateurs. L'expérimentation régulièrement conduite rend leurs actions respectives distinctes l'une de l'autre.

Après tant de manifestations de l'existence et de la qualité de l'être pensant, ce serait une vraie impertinence de redire que la pensée est une sécrétion du cerveau. Non, c'est la gymnastique intellectuelle pratiquée par l'âme, aussi réglée sous son inspiration, que l'est celle du monde sidéral sous l'action de la gravité.

Conséquemment, l'âme détachée du corps reste capable de penser. Elle pensera d'autres objets, par ses relations avec d'autres substances. L'âme peut vivre ailleurs que sur la terre.

Nous pouvons parler ainsi sans fausser notre méthode. Cette assertion est une induction de la connaissance que nous avons acquise de cet être,

directement, en observant les actions qu'il exerce sur les autres créatures, et les réactions qu'il en subit. Mais nous avons un autre moyen de nous éclairer sur sa destinée, celui de la connaissance indirecte dont je traiterai tantôt en étudiant la constitution du monde moral, après avoir complété l'étude du monde physique que nous continuerons de poursuivre.

VI.

Aucune observation ne nous autorise à penser que l'âme soit appelée à passer d'une personnalité en une autre, ni qu'aucune autre espèce d'entéléchie ait à parcourir successivement dans la vitalité, même chez des congénères, plusieurs cercles de pareilles évolutions de formes de la matérialité ; bien moins, que l'humaine entéléchie ait à traverser d'autres cercles que le sien. Les questions de métempsychose et de palinempychose sont de pures fictions de l'idéalisme, que la science moderne réproouve. Si elles ont été traitées jadis sérieusement, c'est parce que l'antiquité grecque et romaine étaient pauvres en données noologiques, et que, sans arborer le drapeau de la libre pensée, comme le font nos prétendus novateurs, nos devanciers, ignorant les devoirs de la pensée, étaient des libres-penseurs sans s'en douter.

Quant à nous, partisans du devoir dans l'exercice de toutes les fonctions de l'activité humaine, nous nous bornerons à croire à l'immortalité de

l'âme, en raison de son imputrescibilité bien reconnue, de sa simplicité, de son unité de nature qui lui est commune avec les créatures de l'atmicité. Tout ce que nous pourrons dire relativement à son avenir, sur le fondement de l'observation et de l'induction, c'est que l'âme retourne à son point de départ en quittant son point d'arrivée, ce point où elle a plus ou moins longtemps séjourné ; et nous ajouterons qu'elle emporte, avec les connaissances par elle acquises, la charge de sa responsabilité. Il y a unité entre les deux moments extrêmes de son existence, comme entre tous les moments intermédiaires de sa durée. Cette unité est en sa substance entéléchique et imputrescible, indissoluble.

Mais les destinées futures de l'âme nous ont été révélées par la connaissance indirecte, ce fruit dont l'humanité jouit en raison de sa constitution en société du genre humain. Ce régime de communications de services s'étend jusques à ceux des connaissances individuelles qui, en vertu de cette mutualité, deviennent communes à tous les membres du monde moral. Ce que l'un ne peut savoir directement il l'apprend indirectement, à la seule condition de vérifier la véracité de l'auteur. C'est un point que j'ai traité spécialement dans ma noologie, et j'y renvoie ceux de mes lecteurs qui désireraient se confirmer dans la légitimité de cette source ; je m'y réfère pour la connaissance des destinées de l'âme en l'éternité. La foi est la source de la connaissance indirecte, la foi en autrui et particulièrement au divin Maître.

En raison de ce sentiment que nous professons

pour Celui qui a franchi les barrières élevées entre le temps et l'éternité, pour nous instruire de ce qui se passait en ce haut lieu, nous pouvons croire à l'éternité de l'âme et à sa rémunération en chaque personnalité suivant ses mérites. Nous y pouvons croire, comme nous croyons à ce que nous ne pouvons connaître qu'avec la coopération d'autrui.

Nous passerons tantôt à l'étude de la révélation, un sujet qui appartient à la matière du monde moral.

Ce qui nous reste à dire de cet objet que nous avons traité jusques ici, est un résumé de ce que nous avons appris du développement des phénomènes de matérialité opérés par les créatures de constitution auxquelles le Créateur a donné l'existence. Ce que j'ajouterai à ce sujet, sera moins un article de connaissance nouveau, qu'une préparation à d'autres développements relatifs à la connaissance de cette œuvre, qui, projetée dans l'immensité, est assez fortement constituée pour durer, en état complet d'unité, malgré sa continue mobilité, d'un point de l'infini à l'autre, la création.

Nous en voyons les éléments et les produits; les agents de cette mobilité et les résultats. Ce sont des créatures de constitution et des créatures de coalition.

Les premières, qui méritent principalement notre attention, comprennent un intérieur et un extérieur : l'extérieur qui se voit et l'intérieur qui se fait concevoir par ses qualités et les produits de celles-ci.

Indubitablement, l'intérieur est occupé par des êtres en qui réside l'activité des créatures, par des substances qui entretiennent et perpétuent, dans le plus lointain avenir, l'activité caractéristique de l'ensemble ; l'activité, que nous voyons régner dans le département de l'atonicité, comme dans celui de la vitalité ; l'activité variée d'un sujet à l'autre et élevée au plus haut degré de puissance chez la personnalité.

Tel est cet ordre, auquel nous assistons sans nous en émerveiller pour cause d'accoutumance ; il est tel que chaque créature de l'animalité peut être avertie, par sa sensibilité, de ce qu'il lui importe de connaître dans le milieu où elle vit ; tel que, entre elles, la variété de la connaissance est corrélative à celle des besoins. Mais, dans l'humanité, la connaissance est élevée à un plus haut degré de puissance, toujours corrélatif aux diversités de la substance constituante de la personnalité, et tel qu'en celle la plus distinguée, la représentation, en quoi se résume la valeur de la pensée, peut s'étendre de ce qui se passe dans l'intimité de la personnalité jusqu'aux faits les plus minimes qui se réalisent au dehors d'elle jusques aux dernières limites de l'univers.

Suivant ce mode de connaissance si simple, de représentation, en la conscience de la personnalité, de ce qui se passe en elle et hors d'elle, cet être privilégié peut étendre sa vue jusques à l'impondérable et l'incoercible, jusques à la connaissance du métaphysique.

La connaissance ontologique relative aux créatures de ce monde est acquise à la personnalité

comme celle de leur physique. Elle dispose des deux également par représentation, grâce aux rapports qui lient le présent au passé et se reproduisent jusques en l'avenir.

A l'instant vous en voyez apparaître la raison dans la destination, qui devient immédiatement visible, palpable, indubitable, et qui est devenue telle par une foule de traits; vous reconnaissez la destination de la personnalité à se former en société avec ses congénères; à concourir à la composition du monde moral avec des créatures toutes douées de sentiments moraux, avec l'aide de leur créateur qui les a faites à son image, et qui maintient son plan [en coopérant à l'œuvre de la procréation par une émission incessante d'entéléchies.

Vous les voyez, ces éléments du monde physique destinés par le créateur à composer une habitation pour les créatures du monde moral; ils sont simples, mais puissants dans leur simplicité, comme le sont tous les moyens que le créateur met en jeu dans les évolutions de sa puissante activité. Il ne tenait qu'à lui de les rendre tels, puis qu'il était maître du fond, comme de la forme. Le génie philosophique a fait les plus grands efforts pour représenter ces éléments premiers de la création. C'est l'entéléchie, a dit l'un; c'est la monade, a dit l'autre.

Assemblez ces deux conceptions, et leur faites subir les corrections dont la science moderne nous a prêté les données.

.. Dans sa plus grande simplicité et à la vue du rapport qui relie entre elles les infinies diver-

sités des êtres de la création, la substance génératrice des phénomènes de matérialité, est unique, incorruptible; et, s'il est impossible d'en définir la nature, l'essence, suivant l'expression usitée par la scholastique, on peut assurer, sur le fondement de l'observation, que cette unité de nature est la raison d'être de l'universalité des relations existant dans l'univers et de celles de l'âme avec le corps. Cette question des rapports du moral avec le physique se résout par l'unité de substance. Et la solution devient possible, dès que le champ de la science est débarrassé des ronces du matérialisme, qui en rendrait la culture impossible.

Il n'y a dans la création ni esprit, ni matière: il y a unité de substance chez les créatures, comme elle est en Dieu.

VII.

Le sujet intelligent pense la divinité comme il connaît les créatures de l'atomicité et de la vitalité, tout ce qui s'offre à son attention et l'intéresse; en employant son entendement à l'usage que cet instrument de connaissance comporte: à la détermination des rapports qui se produisent dans le déploiement de l'activité dont les créatures de constitution sont douées. C'est le mouvement de causalité. Il résulte de la manière dont ces créatures sont constituées par la substance entéléchique commune à toutes. Aussi ce mot est-il passé en axiome, ce mot dont le sens a été d'abord saisi au vol: Rien ne se fait sans cause.

Rien ne se fait sans cause dans le monde. Les détails se produisent, comme s'est produit l'ensemble, sous la forme d'un rapport généralement connu sous le nom de causalité. Le monde, le macrocosme lui-même a eu son moment dans la série des temps. La géologie, après les observations recueillies par cette science, ne nous permet plus de douter de la formation successive de la terre.

Le principe de la causalité nous fait remonter à Dieu.

Tout ce qui existe est un produit de la causalité, dont la source est en lui.

Sur cette question surtout s'est exercé l'idéalisme. Nous l'avons démenti dans la recherche que nous avons faite des êtres qui animent notre monde terraque, en montrant qu'ils sont les auteurs des phénomènes de matérialité qui s'y produisent ; et, continuant à procéder ainsi, par analyse, à la recherche de la cause par l'effet, nous arriverons à former la notion positive de la suprême réalité, celle de Dieu. Tous les chaînons de la causalité participent à la nature que nous avons conçue sous le nom d'entéléchie. Tous se présentent et ils agissent, par l'action de présence, sous la forme d'une monade ouverte à toutes les communications du dehors au dedans, et réciproquement. La généralité de ce rapport implique une communauté de nature, toujours diversifiée d'individualité à individualité, mais constante jusqu'au principal et premier anneau de la causalité, qui est Dieu.

Parmi les anciens peuples, une seule race a cru

et s'est obstinée à croire au monothéisme, malgré des contradictions incessantes. Mais le Dieu du peuple hébreu est Jéhovah, un être suprême, dont la connaissance lui est advenue par la tradition. C'est celle d'un fait de même valeur que ceux rapportés dans les livres historiques, méritant la même créance. Fondée sur la tradition, elle appartient à l'ordre des connaissances indirectes. Mais la conception israélite a empreint l'objet d'un caractère de personnalité particulier à ce peuple, que nous, modernes, ne pouvons pas accepter, un caractère étranger à l'Éternel. " "

Nous qui avons fourragé la nature pour lui arracher ses secrets ; qui avons appris à parler son langage par nos communications avec elle ; nous qui, en construisant la science, avons reconnu l'unité dans toutes les diversités objectives ; qui avons remarqué l'harmonie de l'ensemble émergeant du milieu de tant de diversités et venant frapper l'entendement de la conception d'une suprême unité ; nous, voués à la pratique de l'observation et de l'expérience, que nous reconnaissons pour être des moyens assurés d'étendre l'humaine connaissance de la même manière qu'elle a été entreprise par nos prédécesseurs : nous croyons à l'unité de cause, à l'existence de l'Être suprême, dans l'immensité de la création, comme nous croyons à l'âme, dans la personnalité ; à l'entéléchie, chez les autres créatures de constitution, toutes vouées à la finalité : généralement, à dès êtres émanés d'un être suprême, où s'arrête la série de la causalité ; l'existence duquel est la raison suffisante d'un tel phénomène d'unité et de la sépa-

ration du temps d'avec l'éternité, qui est en lui.

A lui seul il nous est possible d'attribuer rationnellement le concours immense d'actes de finalité, inconnu à la plupart des coopérateurs, et procède l'harmonie de l'univers.

Pour nous, modernes, avertis et renseignés, ce serait mentir à notre conscience que de penser autrement que l'israélite de l'origine du monde. La tradition du Jéhovah est une confirmation de notre croyance rationnelle en l'existence de Dieu. Cette croyance a rendu Israël grand parmi les peuples aussi longtemps qu'Israël l'a conservée, qu'il a accepté la domination du Grand-Être et en a pratiqué les lois. C'est donc pour nous un exemple à suivre, dans l'intérêt de l'ordre social, dans l'intérêt de l'humaine société. Mais cette notion première de Dieu doit être agrandie de toute l'universalité qu'a acquise la science moderne. C'est le Dieu de l'univers; c'est le Dieu du monde moral, de l'humanité tout entière.

Il est le terme suprême de la finalité commune aux dynamismes que nous voyons agir en l'univers; le point de convergence des efforts de tous vers cette unité dont nous voyons le reflet autour de nous et au loin; l'ordre au milieu duquel vivent et par lequel subsistent les créatures.

En l'absence de cette unité de fin, de disposition, de ces myriades de diversités, il n'y aurait pas de connaissance possible pour la créature organique la mieux douée, la plus intelligente; pas de direction, si ce n'est pour le dynamisme régi par le pur instinct.

Du bénéfice de la loi du support universel, à

laquelle toutes ces créatures sont soumises, elles profitent toutes intelligemment ou instinctivement, suivant leur destination et moyennant l'emploi des moyens qui leur sont offerts. Par qui ? se demande-t-on. Assurément, ce n'est pas par elles.

Partout se fait voir la cause agissante, à laquelle est capable de la concevoir ; elle se fait concevoir par ses opérations, qu'il est impossible d'attribuer même à l'ensemble de ces dynamismes qui concourent à l'opération de l'effet final.

Mais autre est l'œuvre de la création, de constitution de l'ensemble ; tout autre que celle de conservation. Les deux effets ont la même cause : la seconde, dérive de la première, comme la conséquence de son principe. L'intelligence la plus élevée a bien de la peine à pousser la conception de cette cause jusqu'à sa sublime hauteur. Ils sont rares les traités de l'existence de Dieu, tels que ceux composés par Clarke, par Fénelon ; encore sont-ce plutôt des produits de la littérature que de la science positive. L'auteur de la *Mécanique céleste*, qui aurait pu nous doter d'un traité scientifique de la nature de Dieu, a ignoré, à sa honte, le Mécanicien. Newton, seul, parmi les savants, s'est distingué par sa foi en l'existence de Dieu, et il se l'était acquise en étudiant les œuvres du grand Architecte.

Plus heureux que nos devanciers, les données que nous tenons de la science en général, de l'exploration de l'univers, nous permettent de penser l'âme en bas, dans le monde moral, et Dieu en haut, à l'autre pôle de la sphère ; ces données

nous permettent d'estimer les êtres pour ce qu'ils sont, comme des causes positives de ces myriades de phénomènes de l'activité physique et de la vie morale : l'entendement fidèle à sa discipline permet à l'être le plus petit par sa constitution, mais le plus puissant par sa faculté de représentation, de distinguer l'être infini par sa puissance, l'Auteur commun à tous, aussi nettement que les objets physiques de la création. Cet organe de la connaissance, sagement ménagé, nous permet de penser avec la même certitude l'objet métaphysique et celui physique.

Dieu se fait penser comme l'âme, par quiconque veut bien accueillir les lumières accumulées sur le nôtre par des siècles d'observations ; il se fait concevoir universellement, parce que le mode de connaissance est unique et soumis à la même pierre de touche de la réalité. Il n'y a nulle part aucun dynamisme auquel il soit permis d'attribuer rationnellement ces rôles de création et de conservation de l'univers, dans leur flagrante unité ; celles du monde moral surtout, qui se distingue par l'existence, en la personnalité, des sentiments dont la finalité confirme la notion générale de Providence, que celle de création appelle à elle pour constituer ensemble celle de Dieu.

Nous devons prononcer ce nom auguste dans un sens que les anciens, et encore moins les idéalistes croyants, les déistes, n'ont jamais conçu.

Le premier effort de l'imagination des anciens les avait conduits à assigner au chaos l'origine du monde. Ils ne la concevaient pas sans la préexistence d'une matière plastique. Voyez Hésiode s'é-

vertuer à chanter les évolutions de cette substance, qu'il considère comme plastique et à la fois active : les idéalistes de nos jours ne sont pas non plus arrivés à ce discernement de l'activité et de la plasticité, parce qu'ils n'ont pas demandé à la science de leur communiquer l'histoire de l'activité des créatures de constitution concourant à l'opération des phénomènes de matérialité avec celles de l'atomicité, pour établir et entretenir leurs relations et accomplir la finalité conçue et voulue par un être suprême.

Quelques philosophes modernes ont repris la conception célébrée en vers par Hésiode, et l'ont mise sous le couvert d'une invention qui n'est, foncièrement, que la représentation d'un rapport de forme. Ce rapport peut être remarqué dans les pratiques de l'entendement procédant à l'observation des faits de la nature. Suivant cette idée, une force active aurait préexisté ou présidé à la création ; elle l'aurait opérée en se jouant avec une certaine matière plastique pour déployer les formes de l'Univers. C'est bien une représentation du spectacle que nous venons de nous donner de l'activité des créatures de constitution produisant les phénomènes de la matérialité pour s'organiser et entrer en relations. C'est une relation, en termes abstraits, des opérations de la causalité, qui n'implique aucune hypothèse et n'a aucune prétention de nature géséniaque. La cause est à observer, à reconnaître. En poursuivant cette recherche de la cause initiale, la science nous conduit à admettre la préexistence d'un créateur exécutant le grand œuvre d'un seul trait, matière et forme.

La stœchologie donne un démenti formel aux inventions du matérialisme, en expliquant l'origine de ce qui est improprement qualifié de matière. Cette science, en décomposant tous les mixtes de notre globe terraqué, et montrant, par ses expériences photométriques, que les autres globes étaient composés des mêmes éléments, a réduit cette prétendue matière à un bien petit nombre d'échantillons.

Poursuivant son examen des individualités, elle a montré qu'elles étaient toutes actives, et que le phénomène de l'inertie, considéré comme caractère d'une prétendue substance matérielle, n'était qu'une apparence, un pur effet de statique, où persistaient les forces, l'activité des créatures à l'exercice desquelles était due la composition du mixte, la construction de la molécule.

Dans ces myriades de phénomènes, en rapport entre eux par cet acte de construction moléculaire, c'est à tort qu'on a voulu voir une substance qui aurait la propriété de devenir alternativement active et inerte.

Voilà donc une première correction à faire au dictionnaire de la langue scientifique que l'idéalisme a infectée de ses chimères, de ses illusions : elle s'opère en substituant le terme de matérialité à celui de matière.

Venons-en à une autre chimère de l'idéalisme, qui consiste à expliquer l'origine du monde, matière et forme, par sa propre force. C'est un démenti donné au sens commun de l'humanité, formé au travers des siècles, que rien n'existe ici-bas sans la préexistence de sa cause. Mais la géo-

logie dément cette assertion, en relevant les traces de la formation de ce monde terraqué. La chimie fait voir, dans ses laboratoires, ces évolutions s'opérant de l'état complet de fluidité à l'état solide. Et l'astronomie nous fait voir des mondes nouveaux en formation, par l'affluence des mêmes éléments qui ont servi à la formation des mondes aujourd'hui existants. Cette hypothèse est purement gratuite et en contradiction avec des faits bien observés.

Telle est encore la conception de l'éternel devenir, qui nous est venue de l'autre rive du Rhin. Elle comprend la vitalité avec l'atonicité.

Ce n'est pas résoudre la question de l'origine des choses que de la supprimer ainsi, en y substituant une autre inconnue, celle d'une éternité opératrice de l'œuvre.

Elle est inadmissible, cette supposition d'une omnipotence génésiaque que rien ne justifie et que toutes les observations contredisent. Cette puissance génésiaque est partout limitée chez les créatures de constitution organiques et inorganiques.

Les produits de l'atonicité sont circonscrits par des formes spécifiques. Les expériences du métissage donnent un démenti formel à cette hypothèse de la transformation possible d'une espèce en l'autre. Les limites de l'espèce sont infranchissables pour des créatures qui ont été parquées dans ce cadre par leurs parrains. Toute créature organique, qui ne serait pas en rapport formel avec l'organisme de ses prédécesseurs, ou qui serait inharmonique avec la complexion de

son conjoint, toutes, produites ou productrices, seraient impuissantes à propager la race. Les produits seraient des hybrides, et tout hybride est infertile ou le devient, sinon immédiatement, du moins à court terme. La forme imposée à une espèce est si impérieuse que, si les hybrides successifs ne s'anéantissent pas, c'est parce que les produits ultérieurs retournent aux formes de la souche qui a été le point de départ de l'hybridation.

Effectivement les parents ne sont que des parrains, et c'est l'entéléchie de la créature nouvelle qui gouverne son organisation sous la coopération de ses auteurs. D'où l'impuissance de ceux-ci à s'acquitter de cette fonction tutélaire de l'ordre providentiel, quand leurs principes de vie ne sont pas en rapport l'un avec l'autre, et avec celui de la créature nouvelle qui est appelée à fournir ici-bas une carrière pareille, autorisée par sa finalité.

Partout se fait voir ou concevoir l'existence du créateur, du premier moteur, et nous verrons tantôt que la science, dans ses derniers progrès, nous conduit à cette conception.

De toutes les opinions idéalistes qui ont eu la prétention d'expliquer l'origine des choses par l'opération d'une force interne, la plus aventureuse, la moins autorisée par la raison d'être des choses, est celle qui place le point de départ génésiaque, on n'a osé dire à zéro ; mais on l'a comparé à celui du tableau fantasmagorique qui, imperceptible d'abord, finit, en s'étendant, par remplir le cadre. Ce point génésiaque, vraiment merveilleux, posé dans l'infini n'aurait cessé de s'étendre depuis

lors et serait inépuisable en produits. L'Idéalisme ne pouvait pas plus profondément rêver. Cette conception de l'éternel devenir est un état d'hallucination complet.

En se réveillant, l'auteur a dû reconnaître, et toute personne jouissant de la plénitude de ses facultés reconnaîtra, qu'une telle hypothèse de la coexistence d'une inanité avec une force toute puissante, pour expliquer l'origine de ce que nous voyons et de ce que nous ne voyons pas, une telle fiction est une puériorité. La toute puissance suffit pour répondre à la question gènesiaque.

Probablement c'est pour éviter cette contradiction de la coexistence du non-être avec l'être qu'une autre secte d'idéalistes a imaginé le panthéisme, faisant tout un de Dieu et du monde : Dieu animant le monde comme l'âme anime la personnalité. Autre pastiche. Mais à quoi bon examiner des chimères, quand on a devant soi le fait de la création se produisant, dans un passé indéfini, sous une action suprême, par le jeu de dynamismes dont la science nous a fait connaître la nature et l'impuissance gènesiaque ? La conception de Dieu est au bout de ces études, le Tout-Puissant Créateur et ordonnateur de l'univers.

VIII.

L'avènement de l'univers est un fait dont nos sciences physiques ne nous permettent pas de douter. C'est le point d'ouverture de la série des temps que nous voyons rouler sur nos têtes. Non

seulement ces sciences nous manifestent l'existence du fait, mais encore elles nous en montrent la *comment* ; elles nous le font voir dans les rapports existant entre les faits de l'actualité et ceux de cette antiquité, si reculée, que nous n'en pouvons imaginer l'étendue. Ce mouvement de la causalité est représenté par la série des temps, dont il constitue la réalité. Nous savons que le temps n'est qu'un moyen de représentation d'un objet très-réel : celui dont nous avons commencé et dont nous poursuivons l'étude.

D'ailleurs, des traces de cette longue évolution de phénomènes de matérialité s'opérant sous l'action des créatures de constitution, ces traces sont sous nos yeux et ont été soumises aux investigations des philœtiens géologistes.

La Géologie, aidée de la chimie et de l'astronomie, a étendu son flair génésiaque jusques aux parties intégrantes de notre globe terraqué, je le disais tantôt ; et de ceux qui flottent dans l'immensité. Il y a parité de composition entre eux d'après les expériences qui ont été pratiquées par des mains sûres ; et grâce aux rapports qui se sont manifestés entre les opérations de nos laboratoires de chimie et celles qui se produisent dans l'immensité, il nous est permis d'assister, pour ainsi dire, aux scènes de la création, à ce moment solennel de l'apparition des créatures de l'atomicité et de celles de la vitalité. On voit les masses se former sous l'action des forces moléculaires ; de ces formations résulter des effets divers de cohésion, d'attraction, et d'autres que la physique étudie et enregistre dans sa nomenclature.

Il y a une logique dans les opérations de la nature, celle de la causalité que dirige l'activité des êtres insérés en son sein. Celle de l'entendement en est la représentation. Ne croyez pas que, comme l'idéalisme s'est aventuré à le dire au-delà du Rhin, l'entendement soit le législateur de la nature; ce serait prendre un effet pour cause: l'un doit se faire un mérite de représenter fidèlement les lois de l'autre; c'est son trucheman.

En acceptant ces données de l'observation et de l'expérience, on voit la création se développer en vertu des mêmes forces qui sont aujourd'hui partout en action, à mesure de l'entrée en scène de mécanismes nouveaux se composant sous l'action préalable des antécédents: les masses se composer, à suite de la mise en jeu de l'activité des individualités atomiques; des sphères se former par l'attraction des forces moléculaires; puis se disposer en système et s'espacer proportionnellement à leurs poids respectifs et en raison inverse des distances séparant les points de départ et d'arrivée de leurs actions.

Vous les voyez dessiner leurs trajectoires dans l'immensité de l'espace aussi rigoureusement que le bateau trace la sienne en suivant le thalweg du fleuve sous l'action du courant et celle du marinier qui le sollicite à aborder le rivage. Ces trajectoires ne sont pas des lignes mathématiques franches de toute incorrection; ce sont des transactions opérées par le mobile entre les forces concurrentes. La trajectoire des planètes et des satellites autour de leurs centres est composée de droites infiniment petites, formant la diagonale

du parallélogramme construit sur deux des côtés contigus de cette figure. On sait que ces lignes représentent en longueur les quantités de mouvement opérées dans l'unité de temps par les forces de projection et de gravitation, la centrifuge et la centripète. Ainsi se fait voir l'invisible, la force de nature métaphysique.

Ces forces ne sauraient mieux être manifestées que par leurs effets. Ainsi vous les voyez agir. Ce qui se dit de celles-là peut se dire de toutes : *Ab una disce omnes*, comme le disait à la Reine de Carthage le héros troyen, pour lui faire imaginer, par quelques faits isolés, les méfaits des destructeurs de sa patrie.

Ces actes de la causalité sont invariables comme l'est celui de la composition d'une molécule d'eau par une proportion d'oxygène et d'hydrogène foudroyées par l'étincelle électrique. Les agents de la causalité mis en scène, à l'origine des temps, ont agi *ab initio* et toujours de la même manière conformément à leur finalité respective, et ils agiront ainsi jusques dans le plus lointain avenir ; sans doute pour que les populations présentes et futures puissent voir ce qu'ont vu les populations passées et toutes jouir de ces opportunités pour leurs services respectifs.

Là, perce l'action de la Providence de Dieu ; elle perce en toutes les œuvres de la création, dans cet immense aménagement d'agents capables de maintenir leur activité et de la transmettre à perpétuité. C'est moins à la forme qu'au fond qu'il faut regarder pour concevoir le grand être.

Sans entrer dans d'autres détails scientifiques,

qui seraient déplacés ici, ce que j'ai dit de la causalité, parmi laquelle nous vivons, et des principaux phénomènes de matérialités, produits par l'activité de ses agents, on peut se représenter la manière dont ce prétendu chaos, chanté par Hésiode pour amuser la curiosité des anciens Hellènes, s'est débrouillé, ou plutôt s'est produit en même temps que formé; comment sont apparues la matière et la forme; comment l'univers s'est présenté et développé successivement sous des forces d'impulsion dont la cause se révèle nettement à l'intelligence.

Dans les laboratoires de chimie, jaillit la même lumière, la lumière que le soleil ne cesse de projeter autour de lui, parce que ses éléments sont constamment dans cet état d'action et de réaction. Ce qui est un accident dans le creuset du chimiste est un effet constant en l'astre du jour, constant de la constance de la cause, l'atomicité. Il en fut donc ainsi lors de la formation de notre système solaire.

S'il en est autrement de la terre dans l'actualité, c'est parce que les forces de l'atomicité qu'elle enserme se sont neutralisées, partiellement pourtant et non encore en totalité. Le foyer de chaleur et de lumière y reste concentré. Il y brûlera aussi longtemps que les forces atomiques qui luttent encore ne se seront pas neutralisées, épuisées en formations moléculaires.

Le travail de consolidation qui se poursuit au soleil et en la terre est bien plus avancé dans le corps de notre satellite; peut-être y est-il terminé, mais le télescope nous en fait voir la surface par-

semée d'embouchures volcaniques, qui attestent la préexistence de nombreux volcans.

L'Astronomie, complétant l'attestation de la réalité de cet état universel des choses à leur origine, de l'état de fluidité antécédent à celui de solidité, nous induit à présumer en la lune aussi l'antécédence de l'état atomique, l'état d'invisibilité où nous apparaissent les individualités de ce règne dégagées des liens moléculaires. Cette science nous dénonce encore, par l'emploi des artifices de l'optique, la formation actuelle d'astres nouveaux, les uns à l'état de nébulosité, les autres à l'état de liquéfaction.

Sur ces bases, vous pouvez généraliser les rapports saisis par l'entendement et les pousser jusqu'au passé le plus lointain, parce qu'il est le trucheman d'une nature immuable dans ses procédés.

D'ailleurs, les auteurs de la géologie ont suivi, pas à pas, le procès de la formation de notre globe, sur les traces qui y sont restées encore apparentes. Nos conjectures sont de l'évidence, l'évidence résultant de l'observation des faits.

Après la formation des solides, sont survenus les liquides, les fluides, les gaz, qui coulent ou flottent suivant leur plus ou moins grand degré d'affinité de leurs éléments pour la chaleur.

Quand ces moyens d'existence et de développement ont été livrés à la vitalité, cette force s'y est établie et s'est développée suivant le même procédé, en débutant par la créature la plus simple, et progressant vers l'organisme le plus complexe : du végétal à l'animal et de l'animal à l'homme. Nous

savons comment et ne nous laissons pas égarer en parlant par des fictions analogues à celles de l'idéalisme. La vitalité a répandu ses produits sur notre globe en y semant la substance entéléchique. Mais encore la vitalité ne représente pas une cause : c'est l'expression d'un rapport existant dans le mode d'opération de la cause organisatrice de l'univers. Le rapport de vitalité a, avec celui d'atomicité, et à un degré encore plus élevé, le caractère providentiel de la cause ; il accuse l'existence, l'assistance, l'action de Dieu.

Cette cause a fondé les souches de toutes les créatures de la vitalité. Leur raison d'être nous apprend qu'elles ont toutes apparu à l'état adulte. Impossible qu'il en ait été autrement : le végétal en état de verser sa semence, l'animal, le vivipare surtout, capable d'engendrer d'autres animaux vivants, de veiller à la conservation, au développement de sa progéniture. Des parents, sortis tels des mains du Créateur, étaient seuls capables de fonder la population de notre globe terraqué.

En parlant ainsi, je ne pense pas émettre d'hypothèse. Je cite des données de l'observation et de l'expérience, et des raisons d'être des choses, telles que l'entendement les a obtenues de ses communications avec la nature.

La vérité du récit de Moïse relativement à l'apparition de nos premiers parents est flagrante, si l'on ne s'arrête pas à quereller des paroles que le législateur des Juifs devait employer pour se faire entendre par la population de son époque.

Quel brillant spectacle a dû s'offrir à nos pre-

miers parents, fussent-ils en nombre plus grand que celui de deux, comme le prétendent quelques antiquaires, lorsqu'ils sont arrivés à l'existence, au moment de la dernière phase de la création ; apparaissant au monde, quand la surface terrestre était couverte de végétaux, parcourue par une foule d'animaux de toutes espèces, tous brillants de jeunesse ; que les eaux étaient remplies ou se remplissaient de poissons et les airs de volatiles ; que toutes les régions étaient largement pourvues de tous les moyens de subsistance et de développement nécessaires aux créatures dont le monde était peuplé ! Alors nos premiers parents, pénétrés de reconnaissance pour la Providence du Dieu auquel ils devaient l'être, ont dû accomplir le premier acte d'adoration qui devait en précéder tant d'autres ; alors a commencé le culte divin.

Ainsi a été inaugurée la vie du monde moral, l'humaine société, dans le monde physique dont ils étaient les premiers habitants.

L'imagination de Milton faiblit dans la représentation des premières scènes de l'Eden. Mais il est une circonstance, un trait du tableau le plus important à connaître, dont le poète anglais n'a pas dû entreprendre l'esquisse. Effectivement, il appartient au philosophe seul de la tracer, au philétien qui, en tout et partout, veut appuyer sa pensée sur la connaissance de la raison d'être des choses.

Moïse avait écrit une histoire de ces scènes premières du Monde, d'après la tradition qu'il avait recueillie, vivante encore à son époque. Il écrit dans un langage qu'il a dû approprier à

l'intelligence de son peuple. Cette relation ne contredit pas celle que nous écrivons en style scientifique. Un tel précédent se pourrait conjecturer d'après l'examen des faits actuels. C'est l'œuvre d'un Dieu créateur, quel qu'en soit le nom, le théos des Grecs ou le Jehovah des Israélites. C'est un infini de puissance. Mais il se distingue par un trait qui le caractérise, que la Géologie nous a fait remarquer, un trait qui ne convient qu'à l'unité de cause, constamment agissante, ayant le même esprit de conservation de l'antécédent par le conséquent, dans le présent et dans l'avenir, l'esprit de mutuel soutien.

La dogmatique chrétienne a eu raison de concevoir le Saint-Esprit comme l'une des personnes du Grand-Etre. Et nous allons voir, en recherchant la constitution du Monde moral, que cette haute substance renferme une troisième personne, celle par laquelle le Dieu créateur et conservateur de l'œuvre immense, a opéré la Rédemption, l'amendement de la partie morale, dégénérée par l'abus du libre arbitre de la personnalité.

Cessons de disputer sur les mots en face de l'évidence que les faits nous présentent, et nous admettrons le dogme chrétien de la Trinité dans l'unité du Dieu créateur, conservateur et rédempteur. D'après la méthode que nous ne cessons de suivre, il résulte de l'analyse des faits la connaissance de leur raison d'être, et, de la discussion des phénomènes de la matérialité très largement suivie, l'évidence de l'existence de l'âme, en la personnalité, d'un principe de finalité en toutes les créatures de constitution et d'un Dieu créateur,

conservateur et rédempteur dans l'immensité de l'Univers.

Nous allons passer à l'étude du monde moral pour compléter celle que nous avons entreprise de cet immense mouvement de causalité auquel nous devons l'état actuel des choses. Au terme de cette étude, nous obtiendrons la connaissance positive du premier moteur et de son mode si simple d'opération pour produire tant de diversités ; si prodigieux que l'effet final ne peut être dû qu'à Lui, l'Infini, le Tout-Puissant.

LE MONDE MORAL.

Ce sujet est si vaste qu'il nécessite un partage de la matière en plusieurs sections ; dans les premières, nous étudierons la constitution providentielle de l'humaine société.

I.

Cette unité que nous nous sommes efforcés de concevoir d'après les données de deux philosophes éminents et les données de la science actuelle ; cette monade à constitution fixe et vouée à une finalité déterminée, invariable aussi ; cette unité est l'objet d'un rapport universel, très aisément observable. Nous allons la revoir en action, opérant d'autres phénomènes que ceux de maté-

rialité, mais suivant le même mode d'action et de réaction chez elle et dans ses relations avec ses congénères : des effets alléoleptiques en rapport avec la constitution particulière de l'individualité, d'après la loi de diversité qui régit la nature. C'est ici, dans cet ordre de phénomènes moraux, moins la personnalité qui agit, que son principe d'action qui la dirige. C'est l'âme. Telle est la constitution métaphysique de cet être, dont la substance a été définie par deux des plus grands philosophes dont l'humanité s'honore, en deux traits : la finalité et l'unité. La monade, ainsi conçue, est la substance de la personnalité, de l'individualité du monde moral, du citoyen de la société politique. Tel il doit être, pour que l'humaine société se forme et subsiste. Autrement, cette institution n'est pas plus possible que ne le serait le monde physique sans l'atomicité.

A cet être qui a opéré les phénomènes de matérialité pour constituer sa personnalité, sont dûs ceux de moralité, par lesquels une population quelconque se forme en société ; la pensée produite dans la conception objective et le sentiment inspirateur de la volonté directrice de l'action.

Lorsque je traitais de ces phénomènes moraux en Noologie, je reconnaissais, et m'efforçais de faire reconnaître par mes lecteurs, que la principale source des sentiments provenait du développement social. Nous avons remarqué un de ces faits, à l'origine des choses, chez nos premiers parents, ivres d'admiration et de reconnaissance, se jetant aux pieds de leur Créateur, à l'aspect

de cette magnificence d'un monde si richement disposé pour l'entretien présent et futur des créateurs de l'Humanité en particulier et autres en général.

Des sentiments analogues, mais proportionnés aux objets, apparaissent ou doivent apparaître au cœur de toutes les créatures de l'humanité mises en la présence l'une de l'autre, naturellement entraînées à entrer en relation, par le besoin qu'elles ressentent de se prêter un mutuel appui, et d'ouvrir des communications de services, à les entretenir, à les perpétuer.

Pour les y engager, il a suffi au Père céleste de semer entre ses enfants du monde moral une infinie diversité de qualités et de formes ; de répandre entre eux, aussi, une diversité de besoins individuels et en rapport entre eux, comme les qualités avec les diversités individuelles le sont entre elles. Chaque individualité a des besoins particuliers, comme elle a des qualités particulières, c'est visible.

Les besoins se multiplient en se diversifiant, sous l'action intellectuelle du principe de la personnalité et en raison des progrès que fait l'art, employé à les satisfaire. C'est ici un phénomène qui devient très-remarquable dans les progrès de la civilisation.

Moyennant la plus simple attention, on voit résulter du jeu de ces deux causes, multiplication des besoins et diversification des qualités personnelles, toute une série de causes et d'effets, laquelle a son origine, son point de départ, dans un sentiment d'insuffisance qui éclate au cœur de toute individua-

lité du monde moral. Force est à chacune de recourir, pour accomplir sa finalité, aux services des facultés d'autrui.

L'action de cette cause morale se manifeste avec évidence, sous la forme d'un instinct, chez la personnalité besoigneuse et insuffisante ; elle se manifeste par l'établissement du commerce, dès la plus haute antiquité, entre les nationalités, au fur et à mesure de leur développement social. Heeren en a écrit l'histoire. Je renverrai ceux de mes lecteurs qui souhaiteraient de s'édifier sur ce fait, au livre de ce savant et consciencieux historien.

Le même sentiment qui a ouvert la source des relations commerciales entre les peuples, est la raison d'être de toutes les sociétés, à partir de la société conjugale, jusqu'à la société politique. C'est l'esprit, qui, dans les espaces intermédiaires de la civilisation, a répandu les formes de la société domestique, de la société communale et tous les autres éléments de la société politique. Je renvoie à mon traité de Cœnologie ceux de mes lecteurs qui désireraient connaître les particularités de cette organisation du monde moral. Je dois me borner ici aux généralités, pour manifester cette belle unité du monde moral, un des éléments de la création, et en montrer l'auteur.

La raison première de l'existence de l'humaine société est l'insuffisance de la personnalité pour l'accomplissement, par soi, de sa tâche ; d'où la nécessité, pour elle, de recourir aux facultés de ses semblables, d'établir avec eux un système de communication mutuelle de services.

Telle est la société. Et j'ai cru devoir donner à la science sociale le nom propre de Cœnologie. Elle embrasse, avec l'économique, dont Smith a fait l'objet spécial de ses études, les matières de la morale et de la législation, considérées à leur source.

La cœnologie fait ressortir et légitime toutes les règles du for interne et du for externe qui régissent la personnalité, les membres de la nationalité et les nationalités dans leurs relations.

Les objets de ces relations sont innombrables. Ils se réduisent jusques au point de n'être que des services minutieux ; ils peuvent s'élever jusques à la plus haute importance. C'est pourquoi, étant tous en rapport au point de vue de la satisfaction à donner aux besoins de la personnalité, l'objet a pris ce nom commun de service. Quand j'en établissais la nomenclature dans mon traité de Cœnologie, je les voyais se ranger en deux genres, celui des services intéressés, qui comportent rémunération, pour la partie qui les a rendus, de la part de celle qui les a recus, et ceux désintéressés, dont l'unique mobile consiste en cette inspiration naturelle de traiter autrui comme chacun voudrait être traité par le prochain dont il partage la condition souffreteuse.

Mais il est des services si importants et si difficiles à produire, qu'il ne suffit pas d'une individualité pour les produire ; il faut un concours de producteurs, une foule de coopérateurs à l'œuvre ; il y faut même une suite de coopérations effectuées par une foule de diversités d'action ; chacune desquelles implique pareilles diversités de

qualités chez les agents. Dans les traités de la partie économique de la science sociale, on voit porter jusqu'au nombre de cinq les diversités des fonctions industrielles.

Si l'on y regardait de plus près, on reconnaîtrait qu'il y a dans le monde bien d'autres fonctions que celles de l'extraction de la matière ouvrable, celle de la manipulation, autrement dite la manufacturière, la voiturrière, la commerciale, l'architecturale. L'extractive, aussi bien que la manufacturière, donnent lieu à plusieurs autres qui se diversifient suivant la diversité des matières traitées. La commerciale prête des services à d'autres, comme elle en reçoit; et, à bien prendre ce vaste ensemble de mouvements industriels, les agents de ces fonctions diverses sont des auxiliaires concourant tous à produire le service final demandé par la personnalité.

A elle aboutit le mouvement social, ce concours d'efforts qui comprend, outre les fonctions industrielles, celles de l'activité humaine tout entière, intellectuelle et physique.

Comme la personnalité est le point où aboutit le mouvement social, elle en est le point de départ. C'est elle qui commande, c'est elle qui obéit.

Au premier point de vue, elle exerce la fonction de consommation des services, et, au second, celle de production.

On pourrait se représenter le beau phénomène social, par cet effet purement physique que produit la chute d'une pierre à la surface d'un lac tranquille; par ces cercles concentriques qui se développent à la suite l'un de l'autre, jusqu'à épuise-

ment de la force de projection imprimée par le corps solide ou liquide.

Et l'on admirerait ces proportionnalités qui s'établissent entre ces deux grandes fonctions de production et de consommation, à la suite d'une foule d'autres régnant dans les mouvements intermédiaires, si l'on prenait la peine d'étudier ces traités de l'économie, qu'écrivent les maîtres de la science. Le plus recommandable, au point de vue philosophique, est celui que l'auteur a qualifié d'harmonies économiques; celui-là, et tous les écrits qui sont sortis de la plume de Bastiat, à qui sa patrie reconnaissante a rendu hommage naïf, un hommage trop tardif, en lui élevant une statue.

Je ne veux pas faire ici de la science sociale, mais simplement la recommander à l'attention publique, qui l'a jusqu'à présent trop négligée; elle en est punie par les aberrations des gouvernants et des gouvernés, et les conséquences qui en sont résultées, funestes par les fautes des uns commises envers les autres.

Cette esquisse du mouvement social était nécessaire pour montrer la raison d'être positive du devoir, pour en définir la notion et dissiper les illusions que l'idéalisme a répandues, en matière politique, relativement aux droits prétendus de l'homme. Cet amphigouri du droit et du devoir a produit les conséquences les plus funestes au courant de la vie sociale.

On voit quelle est l'étendue réelle de cette vie de la personnalité, en relation de services avec ses semblables. C'est un développement moral de son

existence individuelle, que nous avons vue se partager, à l'abord de l'ovule, par l'entéléchie, ou plutôt se développer en fonctions de la vie végétative, analogue à celle des autres créatures organiques, en fonctions de la vie animale, en rapport avec celle des créatures de l'animalité, et en fonctions de la vie intellectuelle particulière à l'humaine entéléchie.

La voilà s'agrandissant, cette vie, par un déploiement de la connaissance et du sentiment départis à l'humanité par le Père céleste. La forme en est toujours la même, celle de la notion. J'ai montré, en Noologie, que cet instrument de représentation, mobile de la pensée, se diversifiait en notions discrétives et en notions affectives. Les deux sont également constituées par des éléments de la sensibilité, par des actes de conscience; mais, en la seconde, figurent des affections, ces mouvements de l'âme dont j'ai déjà cité des exemples émanant de la vie sociale.

L'étendue de la partie affective de l'intelligence humaine est égale à celle du mouvement social. Partout où règne celui-ci il y a plaisir ou peine à endurer pour la personnalité. L'état d'indifférence se produit aussi, mais, comme c'est le moins saillant, c'est le moins remarqué par celui qui l'éprouve, le moins remarquable pour la moralité et pour le législateur.

Les besoins de la personnalité et ses nécessités auxquelles elle a entraîné l'industrie et toutes les autres fonctions de la vie sociale, ces mobiles ont fait se multiplier les relations à l'infini, et, par suite, se diversifier les fonctions nécessaires au

service de la consommation générale. Telle est la raison de la division du travail, c'est l'expression usitée dans la science économique pour représenter un artifice important, au point de vue de la quantité et de la qualité des fruits de la production. Cet artifice consiste à en partager le travail à un grand nombre de mains, à un nombre suffisant pour en améliorer la qualité et en accroître l'uberté.

Vous voyez ainsi s'étendre indéfiniment les relations; et, par suite, les affections, les sentiments de la population se partagent naturellement en deux classes, celle des producteurs et celle des consommateurs.

A ce terme du développement de la vie sociale, les membres de la société sont bien éloignés des pratiques primitives de l'échange. La pauvreté de ce moyen les a depuis longtemps fait résoudre à généraliser le troc, en y faisant servir un seul objet d'utilité. Pour ce service, se présente le métal précieux, circulant sous la forme de numéraire et représentant généralement la valeur du produit et celle de la consommation. Le service de la personnalité joué le rôle du Protée de la fable. Après avoir pris toutes les formes de représentation, il se fixe en celle du profit, auquel a droit le producteur à l'encontre du consommateur. L'un, après en avoir obtenu de l'autre le prix, acquiert le droit d'obtenir de tout autre producteur les services dont il a besoin. Son titre est dans la possession du numéraire obtenu du consommateur de ses produits.

Représenté par une foule de noms divers, le profit est le mobile général des relations de la vie

sociale, mais non l'unique. Jamais l'idéalisme, s'il avait considéré les faits, n'aurait commis cette énormité de dire, de soutenir, de chercher à démontrer que l'intérêt était le seul mobile de la vie sociale. Des philosophes littérateurs, tels qu'Helvétius ou Voltaire, ont seuls pu commettre de pareilles aberrations; il y a encore un public qui partage l'erreur de ces prétendus philosophes, c'est parce que ce monde-là a été tenu dans l'ignorance de la science sociale.

Les membres de l'Humanité sont en relation de services de toute sorte, parce qu'ils sont soumis à toute sorte de besoins, de nécessités naturelles, auxquelles ils ne peuvent satisfaire que par le secours de leur prochain. Ils doivent donc rendre au prochain ce qu'ils ont reçu de lui. Un service d'humanité se rémunère par de pareils services à rendre au prochain, à ce large point de vue que le divin Maître, le Législateur de l'Humanité, a ouvert aux habitants du monde moral.

Il ne faut pas se le dissimuler, il n'y a pas, en ce monde, d'individualité qui puisse prétendre, sur aucune autre, un droit quelconque, fondé autrement que sur l'accomplissement d'un devoir envers autrui : devoir d'humanité ou devoir de la condition commune à tous les hommes, qui les fait être les serviteurs des uns et des autres, les serviteurs des serviteurs de Dieu, comme l'a dit le Christ.

Le prétendu droit de l'Homme est une autre de ces billevesées de l'Idéalisme, par lesquelles l'ignorance ou la convoitise du libre arbitre indiscipliné de l'homme se laissent jouer.

Le monde moral est le monde du devoir, parce

que ses habitants, en raison de leur condition commune, sont obligés de tout faire pour autrui, afin d'avoir le droit d'attendre d'autrui toute sorte de services. Ces services sont ceux que, des deux parties en relation, l'une est capable de rendre et dont l'autre a besoin, dans l'impuissance où elle est de les produire.

C'est le profit qui, comme je viens de le faire voir, est le moyen général de donner satisfaction aux deux parties en relation, en des moments différents, mais certains, grâce aux relations générales de l'humaine société.

C'est le sens chrétien, comme on le verra tantôt, qui assure ce service de la personnalité.

Sans entrer dans d'autres détails, on pourra comprendre la raison d'être des règles de la morale et celles de la législation intra et internationale. On comprendra aussi le sentiment qui a induit le Père Céleste à répandre dans le monde moral le bienfait de la Rédemption.

La pratique du devoir, d'où dépend la vie sociale en général, celle de la famille comme celle qui s'agit dans les cercles les plus larges du monde moral, cette partie de la gymnastique de l'âme est pénible, laborieuse. Elle exige, chez toute individualité, le concours d'une intelligence saine, d'une volonté bien éclairée par la connaissance de la raison d'être des choses. Cependant, les membres de l'humanité participant plus ou moins à la faiblesse de la nature commune, ils ont constamment à triompher des obstacles qu'opposent, à l'accomplissement du devoir, l'intérêt privé, le libre arbitre, souvent indiscipliné.

La condition de l'homme en relation de services avec ses semblables, dans l'humaine société, est telle qu'aucun ne jouit des produits de son activité, que tous consomment ceux de l'activité du prochain ; à acquérir par chacun moyennant l'emploi des profits résultés de la consommation des siens par le prochain. Tous sont donc servis par autrui et aucun par soi. Il n'y en a donc pas un parmi eux qui ne doive aspirer à être traité par autrui et à le traiter comme il se traiterait soi-même. Ainsi se confondent les diversités de personnalité en chaque personne. Là, deux intérêts distincts se forment en unité, moyennant l'intervention du sentiment divin de la charité chrétienne ; mais la version donne lieu à un conflit, comparable à celui d'où jaillit l'étincelle dans le choc du briquet avec le quartz-agate-pyromaque.

C'est de la volonté de la personnalité, éclairée des lumières du devoir, que doit jaillir cette divine étincelle de l'amour mutuel, vivifiant toutes les fonctions sociales, les perfectionnant, les élevant à la hauteur de leur finalité respective. Ainsi a lieu l'effet total, qui se résout au bien être de tous les membres de la société et de chacun en particulier.

La formule de ce devoir prend la forme d'un commandement adressé par Dieu à chaque personnalité de traiter autrui, dans ses services, comme elle se traiterait, si elle avait à se servir elle-même.

La raison en est simple, évidente ; elle résulte de cette interversion de l'ordre primitif du service de chacun par soi, au service de soi par autrui.

Et la raison de l'interversion est dans l'avantage, pour la personnalité, de jouir des fruits de l'activité d'une universalité de producteurs infiniment variés par leurs qualités, au lieu des maigres produits d'une individualité isolée.

De là cette formule de la vie sociale : tout pour autrui et par autrui.

Généralement et consciencieusement appliquée, cette prescription produirait un phénomène social analogue au phénomène physique, impossible en raison de sa nature, le phénomène de transformation, au gré du possesseur d'une substance unique en une variété de substances suffisante pour la satisfaction de ses besoins.

Ce qui est impossible, physiquement, pour la personnalité isolée, est praticable pour cette créature en relation de services avec ses semblables, la monade sociale.

La solution d'un tel problème de la subsistance de tout producteur, proportionnellement à la quantité et à la variété de ses besoins, par équivalence à l'unité de sa production ; cette solution dépend de l'organisation de la vie sociale, au désir de la Providence, telle que l'analyse des faits nous l'a fait connaître. C'est cette originalité qui la fait triompher des fantaisies de l'idéalisme. Je reprends notre analyse.

On entrevoit dès à présent l'importance de la révélation que le Christ est venu faire au monde, de la part du Père Céleste, la raison et la nature de la rédemption, consistant à inspirer les membres du monde moral, à les animer de sentiments propres à leur condition sociale, et en la promesse

de l'appui moral nécessaire pour leur permettre de surmonter les obstacles de la vie, cette difficulté surtout de la transformation de l'intérêt du prochain en celui de chacun pour soi : la confusion de la dualité en unité. Mais, avant de nous occuper de ce grave objet de la rédemption, au terme duquel nous verrons Dieu face à face, comme membre en même temps qu'auteur de la discipline du monde moral, voyons quels sont les produits de l'humaine activité procédant à l'organisation du mécanisme industriel de la société.

• J'ai déjà dit comment chaque individualité avait été induite à se vouer au service d'autrui par l'artifice de la rémunération en numéraire des produits du sien, par la pratique du profit et l'emploi du profit à l'acquisition de ceux d'autrui ; comment chacun était appelé à jouer les deux rôles de producteur et de consommateur, et pouvant espérer de jouir, pour l'accomplissement de sa finalité, de moyens bien supérieurs à ceux qu'il se pourrait procurer personnellement, de moyens même impossibles pour soi.

C'est dans la détermination des profits, dans l'établissement de la proportion entre la valeur de l'objet et son prix, que l'idéalisme s'est le plus exercé à imaginer des formules destinées à produire cet équilibre ; qu'il s'est livré le plus librement à son esprit d'invention, pour trouver le moyen le plus efficace de rémunérer chaque producteur selon son mérite. Mais c'est là aussi que l'idéalisme a manifesté le mieux son ignorance de la raison d'être des choses. C'est pourtant l'unique motif qu'il soit permis à la personnalité de pro-

poser à la direction de son activité, douée qu'elle a été par la Providence de la faculté de représentation, pour s'instruire des enseignements de la nature et en utiliser les leçons.

La notion du mérite est une abstraction dont l'objet ne peut être déterminé que par la considération d'une foule de conditions très-variables et très-difficiles à concevoir, à fixer d'une manière absolue. Aussi la rémunération a-t-elle été arbitraire, dans les premiers temps de la société, lorsque les relations sociales n'avaient encore reçu qu'un faible développement. En preuve, je cite les exemples de l'esclavage, du servage et du colonage dans l'industrie agricole; les transformations du mode de rémunération dans cette fonction et dans les autres, jusqu'aux temps de l'ouverture des marchés, dans chaque localité, dans chaque région, et celle du marché universel, où les producteurs et les consommateurs, pour chaque espèce de produits, ont pu s'expliquer et s'entendre sur la valeur et sur le prix de chacune de ces choses, proportionnellement à la quantité et à la qualité.

Cette question de quantité, se diversifiant au point de vue de la production et à celui de la consommation, et influant, des deux parts, sur la détermination du prix, suffirait, pour manifester la vanité de cette prétention de l'idéalisme, à rémunérer chaque producteur suivant son mérite. Cette qualité est, par elle-même, un objet indéterminable. Le sens commun a résolu la difficulté de la rémunération, d'une manière positive, par la pratique de la *concurrence*.

« C'est chose admirable, disais-je à la Société

des Economistes de France, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, c'est chose admirable que cette pondération des deux forces contraires de la concurrence produisant, d'une part, cet effet d'assurer aux producteurs une rémunération de leur service, telle que les consommateurs et eux-mêmes, tout le monde en un mot, puisse goûter les fruits d'un service aussi varié et aussi parfait que le puisse permettre la plus grande diversité possible de facultés chez les producteurs, et d'autre part la répartition de la charge au plus grand nombre possible de consommateurs ».

Cet effet est dû au concours des volontés contraires, luttant pour opérer et opérant effectivement la compression de l'égoïsme de l'individualité, au profit de la généralité des membres de la société.

« D'après les arrêts de la concurrence, tribunal dont aucun de ses membres ne saurait récuser l'opinion, parce qu'elle est celle de ses pairs, le producteur fait participer le consommateur aux avantages économiques qu'il s'est procurés à lui-même, dans son propre intérêt, celui de la direction de sa fonction industrielle. C'est l'intérêt personnel, bien entendu, mais que la personnalité n'entendrait pas ainsi, si elle n'était enlacée dans les liens sociaux. Cependant elle ne peut pas se plaindre d'avoir été forcée; car elle recueillera, comme consommateur, les fruits de cette justice que ses pairs lui ont fait rendre, à autrui, comme producteur.

» Ainsi, par l'effet du concours des volontés contraires à la production de la consommation,

dans la détermination du profit, chacun obtient tout d'autrui et peut résolument faire tout pour autrui.

La transformation de l'égoïsme en dévouement est complète et parfaite. C'est la personnalité elle-même qui l'opère avec toute l'énergie que lui inspire la charge dont elle doit s'acquitter et les encouragements que lui offrent les avantages évidents de la substitution du service personnel au service impersonnel ».

Ce que je disais, en 1867, à la Société des Economistes de France, je le répète avec la même conviction à mes honorables confrères de cette Académie.

La concurrence n'est pas comme le feraient accroire, surtout à des esprits prévenus, les passions qui s'agitent à l'occasion de ses arrêts. Laissons aux plaideurs la faculté de maudire leurs juges, quand les jugements des uns sont contraires à l'intérêt des autres, et tenons la concurrence pour ce qu'elle est naturellement, un moyen unique, qui ne saurait être remplacé par aucun autre, de régler les prétentions naturellement contraires du producteur et du consommateur. Il la faut ranger parmi les autres institutions qui, comme les eaux jaillissent de leur source, découlent de celles principales de la mutualité des services. Si la concurrence cause des maux à la population, c'est parce que la population viole la loi de proportionnalité qui régit les fractions sociales, et, formellement, la proportionnalité des produits avec les besoins et celle des producteurs avec les consommateurs.

J'ajoute que les misères sociales tiennent aussi à l'oubli des sentiments du christianisme, l'amour du prochain à l'égal de soi, et de Dieu, l'auteur du devoir, de toutes les forces morales que la personnalité possède. J'entrerais tantôt dans ce sujet, je n'ai pas encore fini de montrer comment la Société se développait naturellement, sous l'inspiration de ce sentiment de l'insuffisance personnelle et de ceux qui en découlent. Je souhaiterais faire jouir mes honorables confrères de ce spectacle, dont j'ai été ravi, du développement social par l'action propre des individualités aspirant à l'accomplissement de leur finalité respective. Maintes fois, en voyant ce mouvement, je me suis cru en la présence de l'opération chimique de la composition de la molécule par le concours des forces atomiques des éléments.

Evidemment, c'est bien ainsi que s'organisent les dynamismes de la partie économique du monde, par la distribution des rôles industriels à chaque coopérateur, suivant la spécialité que lui prêtent ses qualités physiques et morales ; que ces dynamismes entrent en concours et que, suivant les arrêts de la concurrence, tribunal toujours en permanence, chaque coopérateur est rétribué, suivant le mérite de ses produits, au point de vue de la production et de la consommation, en intérêts généraux de la société.

Etendez votre vue et vous verrez s'organiser, en vertu de la même force morale, à côté du service libre, abandonné à la direction du libre arbitre de chaque individualité, le service dirigé, d'autorité, par des spécialités aussi, mais réglé

par une hiérarchie de pouvoirs agissant et réagissant entre eux : le service hiérarchique à côté du service libre.

Le service hiérarchique est naturellement limité par la nature des choses, comme l'autre ; les deux ont la même raison d'être, que les institutions sociales, à la société elle-même. « Les fonctions du service hiérarchique sont et seront toujours celles que l'initiative privée ne pourrait ou ne voudrait entreprendre, ou qu'elle serait impuissante à accomplir pleinement.

« La société politique n'a pas d'autre raison d'être que la société en général, celle de l'insuffisance qui est ici, insuffisance de l'initiative privée pour accomplir des services généraux.

« Cette institution est un auxiliaire du service libre.

« L'Etat est un serviteur des intérêts généraux au profit des intérêts particuliers et individuels ».

Ce sont là d'autres paroles du discours que je prononçais au sein de la Société des Economistes de France, en 1867. Je les reproduis, parce que les observations de l'idéalisme et les désordres politiques dont nous souffrons actuellement leur prêtent une grande opportunité.

En suivant ce point de vue, qui me paraît vrai, je concluais en disant que le service hiérarchique est une des deux branches dont se compose le service impersonnel ; la moins importante des deux ; qu'il convenait de la proportionner à l'autre, de la restreindre ou de l'étendre en raison inverse de l'activité et de la capacité des coopérateurs du service libre.

C'est précisément une situation inverse de celle normale, qu'ont faite à la société les aberrations de l'idéalisme et le dévergondage des passions de la population ignorante de la constitution de l'humaine société. En la nationalité, le service hiérarchique disproportionné aux besoins réels, accru par l'avidité et la multiplicité des prétendants aux fonctions publiques, est devenu pour le corps politique ce qu'est le phylloxéra pour nos vignobles : un chancre qui le dévore et qui finira par l'anéantir. Le service hiérarchique, démesuré aussi chez les autres nationalités sous l'action d'autres passions anormales et par l'effet de l'ignorance de l'organisme providentiel de l'humaine société ; ces causes généralisent le mal et enraient les progrès de la civilisation, pour un temps indéfini.

Sursum corda ! Élevons nos âmes à Dieu, et alors le monde moral nous apparaîtra dans toute sa grandeur, dans toute sa beauté. Nous deviendrons sages en devenant chrétiens.

Mais, avant de passer à l'étude du développement de ce monde par la foi, disons un mot de la nature de Dieu, telle qu'elle nous apparaît déjà par les opérations de la création et de la conservation du monde, comme deux des premières personnes de la Trinité.

A ce point d'analyse des produits de l'observation, il est inutile, ce me semble, de pousser plus loin l'investigation. C'est bien Dieu qui est le souverain auteur, par cette raison irréfutable que tout ce que nous voyons du monde physique et du monde moral a été produit par voie de créa-

tion; par création des principes d'activité qui, en poursuivant l'accomplissement de leur finalité individuelle, ont déployé cette prodigieuse variété de qualités et de formes.

II.

La conception de Dieu est accessible à l'humaine connaissance, je l'ai déjà dit et on le voit, comme celle des choses créées, par la représentation des effets dont la cause est assignable à une action impartageable avec d'autres agents.

Pour apprécier la nature de Dieu à la manière autorisée par celle de l'entendement, considérons d'abord que sa puissance, sa substance active, n'a été nullement réduite par l'exercice de sa triple fonction, quelque grands que soient les produits; puisque son auguste Trinité reste toujours active, que le monde n'a jamais changé depuis son origine.

En cette substance, il n'y a, il ne peut y avoir de limites posées par aucune sorte de quantité.

En celle de l'entéléchie, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, et la comparaison est, en ce cas, admissible, puisque l'entéléchie est un des produits du Créateur, prétendant faire l'homme à son image; en l'entéléchie, il n'y a pas de défaillance substantielle, mais appauvrissement du produit organique qui, par son affaiblissement, devient une surcharge pour les forces du directeur des services de la vitalité.

Le Créateur s'est défini lui-même en disant,

quand il communiquait avec ses créatures oralement : « Je suis celui qui est ».

C'est la réalité de l'existence dans sa plénitude.

Avant la création, il n'existait que lui.

S'il lui plaisait de ravir à ses créatures l'être qu'il leur a accordé, il n'existerait encore que lui, sans que son être fût aucunement accru par cet accroissement de substance.

S'il lui plaisait de multiplier ces êtres, d'étendre les régions de l'espace et le régime du temps pour y emplacer les nouveau-venus, il continuerait de subsister, sans diminution de sa substance active.

Dieu est le véritable infini, l'objet réel d'une notion noologique acceptable par la science positive. Elle est le fondement d'une ontologie, autre que celle d'origine scholastique, une ontologie nouvelle que nous présente la méthode péripatéticienne de l'observation et de l'expérience, le complément naturel et nécessaire de la partie physique de l'humaine connaissance.

Cette notion de Dieu nous advient de l'observation du fait, aujourd'hui incontestable, de la création.

La création se fait concevoir, par les résultats palpables du peuplement de l'immensité, jusques là inexistante, actuellement occupée ou plutôt produite par l'activité de ces myriades de créatures de constitution et de coalition résultant directement ou indirectement de l'action des êtres produits, en premier lieu, par le Créateur, et de leurs succédanés.

Ces êtres primitifs ont effectué cette occupation en se faisant un lieu dans l'espace, auparavant

vide, et, pour mieux dire, inexistant. L'espace n'a pas d'autre réalité, non plus que le temps, pas d'autre que celle des créatures qui occupent l'un et qui agissent en l'autre.

A Dieu doit appartenir un pouvoir de dissolution égal à celui de création.

Si Dieu, usant du premier, annihilait la création et ramenait les choses à l'état antécédent, il n'en resterait rien, pas même l'emplacement, pas même des vestiges mnémoniques, puisque les êtres pensants, qui auraient connu cet état de choses de la créature, auraient été emportés par cette annihilation universelle.

Toute réalité est en Dieu. Comme il l'a dit à nos prédécesseurs : « Je suis celui qui est », celui par qui nous nous mouvons et subsistons : *Per quem movemur et sumus*.

Sans doute, la personnalité pense en vertu de la force de l'être pensant, dont la libéralité de Dieu a pourvu les créatures de l'humanité. Il faut blâmer Malebranche d'avoir dit que nous voyions toutes choses en lui. C'est de l'idéalisme. Mais j'ai montré, en traitant de la noologie, que de lui nous tenions l'objet de la connaissance devenant accessible à l'entendement par l'ordre qu'il a établi dans sa création : du côté objectif, en y faisant régner les rapports de qualité au milieu d'une diversité infinie d'objets ; et, du côté subjectif, en établissant, entre la sensibilité de l'entéléchie et l'activité excitatrice des créatures extérieures, une relation fixe, invariable, comme le sont les rapports objectifs : la fixité de l'impression reçue, une faculté de représentation.

Il faut donc dire et tenir pour certain que nous voyons tout par Dieu, et non en Dieu. Par lui-même il est invisible, comme la monade de sa création.

Impossible à nous de concevoir la création à la manière dont les philosophes la concevaient aux premiers temps de la civilisation : l'extraction du néant. Sans doute, rien ne se fait de rien : *Ex nihilo nihil*. Cette pensée a été insinuée à l'entendement humain par la nature, dont il est le trucheman. Elle est le résultat d'une continuité d'observations et d'expériences incessamment poursuivie.

Mais le grand œuvre de la création n'est pas tiré du néant, puisqu'il émane de la toute-puissance de celui qui est.

Voilà une double correction à faire au langage philosophique, vicié qu'il est par l'idéalisme. Il n'y a pas de néant, pas plus qu'il n'y a de matière, au monde. Il y a une réalité, une réalité source commune à toutes, une réalité immense qui s'est déployée dans la création du monde, et qui y persiste dans ces dérivations entéléchiques que nous voyons constamment en action, opérant les phénomènes de la matérialité. Ces phénomènes sont opérés directement par les créatures de constitution, et indirectement, par dérivation des forces de celles-ci, répandues dans la production, chez les créatures de coalition. Ne nous laissons pas abuser par de vaines abstractions représentées par de vains mots : *Verba et voces, prætereaque nihil*. Attachons-nous aux choses que nous voyons ou que nous pouvons concevoir avec certitude sur la foi

du critérium de la durée et de l'effet allélo-leptique.

Il n'y a ici bas que de la matérialité, vaste champ d'opération résultant de l'action incessante des dynamismes constitués par la substance entéléchique : un phénomène riche de diversités, mais enrichi par les forces de l'activité desquelles il résulte. En dessus, il y a Dieu, animant le monde de son Saint Esprit : rien que lui. C'est l'infini, c'est l'éternel, comme disait le peuple élu, l'éternel qui avait parlé à leurs ancêtres ; c'est aujourd'hui, après l'œuvre de la Rédemption, le Dieu de l'humanité, le fondateur de la Société chrétienne, universelle. C'est par ses membres que le Saint Esprit doit être surtout compris. Il est d'ailleurs aisément concevable par ses actes.

Nous voyons cette action providentielle s'exercer par tout et produire cet accord des créatures de constitution, consistant à s'entre-soutenir ; par les actes de l'hérédité, à maintenir partout l'unité spécifique des créatures, et, particulièrement, dans le genre humain, en la fonction d'innéité. Nous la voyons, cette action, dans les communications de services établies, en quelque sorte, d'instinct, dès les premiers temps de la civilisation, mais nous allons la voir claire, évidente, dans la morale du divin Maître, sur laquelle nous jetterons un coup d'œil.

La souche du genre humain avait été douée d'une sainteté native, qui l'éloignait du mal et la ramenait sans cesse au bien.

C'est à se procurer le discernement du bien

et du mal que nos premiers parents ont voulu employer leur libre-arbitre. L'on sait sous quelle figure l'Auteur de la Genèse a cru devoir présenter cet acte au peuple élu. Sans entrer dans les débats oiseux auxquels cette légende a donné lieu, je la prends comme un fait dont la réalité est certaine, et les conséquences si fâcheuses. Tel il est, parce que la personnalité a négligé la disposition faite, par la providence, pour les éviter à la postérité. Cette disposition, nous l'avons vu, consiste à douer de sensibilité le sujet et à le rendre capable de l'intelligence nécessaire, pour discipliner le libre arbitre par le devoir. Il est clair, manifeste pour quiconque veut étudier l'œuvre de Dieu.

Le fait du péché originel se reproduit sans cesse dans les relations sociales, où la personnalité a constamment à soutenir la lutte qui s'établit naturellement entre le devoir et l'intérêt à elle particulier. Cet intérêt est momentané et ne mérite aucune considération auprès de celui du service général, du service impersonnel, auquel est appelée à participer la plus mince individualité, aussi bien que la plus puissante: toutes, en ce qu'elles sont les collaborateurs nés de ce service. Cependant le péché originel se reproduit sans cesse, et la personnalité est rebelle à la volonté de Dieu, dans le présent comme elle l'a été dans le passé.

Dans l'ordre social, auquel le Créateur a engagé ses créatures pour leur plus grand avantage et aussi pour l'accomplissement d'une disposition providentielle; dont il leur a fait une loi en

les soumettant au régime de diversité qui leur fait sentir leur insuffisance individuelle, et reconnaître que tous sont obligés de recourir au concours d'autrui, pour satisfaire complètement leurs besoins ; dans cet ordre et cette situation, faite à la personnalité par son créateur, on comprend toute la valeur du sentiment de charité, d'amour mutuel, que le Christ est venu inoculer aux créatures du monde moral, il y aura tantôt vingt siècles ; on sent toute l'importance de la foi qu'il a chargé ses Apôtres de répandre au loin et que tous les prédicateurs de l'évangile ont aussi la charge de propager.

C'est la foi en lui ; la foi en son assistance, qu'il a promise, au monde, à tout coopérateur de l'humaine société, pour l'exercice consciencieux de sa fonction sociale. Parlons nettement, et expliquons, en langage philétien, ce point capital de l'humaine connaissance. Nous le devons et le pouvons ; car la théologie fait partie de cette connaissance. Et la philosophie, que je caractérise plus nettement par le terme de philétie, à ce point de vue de la recherche de la raison d'être des choses, la philosophie n'est pas l'ennemie de la vraie religion. Ce sont deux auxiliaires pour l'exécution du plan du Créateur.

Ce plan est évident. Il consiste à rendre le genre humain capable d'exploiter, par le concours de tous ses membres, les biens que la providence a répandus dans le macroscome ; je préfère ce terme, parce qu'il comprend dans sa collectivité le monde moral lui-même ; capable de les exploiter et de les

approprié au service de la personnalité; afin de disposer celle-ci à l'accomplissement de sa finalité dans le temps et dans l'éternité.

L'offre du moyen providentiel de la Rédemption a une signification telle, qu'elle nous fait voir, clairement concevoir, le Tout-Puissant comme partie du personnel de ce monde moral, où nous devons nous estimer heureux de vivre.

Après ces considérations, toutes de faits recueillis dans l'observation, serait-il encore possible à aucun de douter de l'existence de Dieu et d'en méconnaître la nature ?

La qualité de Rédempteur, qui est attribuée au Christ, se vérifie comme celle de Créateur, qui appartient à une autre des trois personnes dont se compose cette ineffable Trinité. Admirable conception du Dieu unique, se manifestant à ses créatures pour les encourager à l'œuvre à laquelle il les a préposées en leur donnant l'existence, et la leur assurant par d'aussi riches moyens. La divinité du Rédempteur me semble déjà vérifiée; mais le point de l'humaine connaissance a une importance telle, pour l'ordre social et pour chacun des membres de la société, que je veux en faire la vérification complète, rationnelle, en procédant à ce sujet suivant la méthode prescrite à l'entendement par sa nature.

III.

Nos prédécesseurs concluaient l'existence de Dieu de cet axiome, tenu pour évident : « De la

nécessité de cet être ». Nous, modernes, qui avons sous les yeux ces myriades de faits dont l'existence et la persistance, pendant des milliers de siècles, ne sauraient être autrement expliquées que par la préexistence d'une immense réalité, source de toutes celles dont nous sommes témoins ; nous qui en profitons pour l'accomplissement de notre tâche ; nous aussi, modernes, nous proclamons l'existence de Dieu, non en vertu d'un principe métaphysique, mais d'après l'évidence des faits.

Descartes serait satisfait d'un tel résultat noologique. C'est par l'application du principe proclamé en son discours sur la méthode, que nous proclamons l'existence de Dieu, et que nous allons reconnaître la divinité du Christ et de son œuvre. Mais ce n'est pas en vertu d'un pur sentiment, quelque respectable qu'il soit, que nous nous laissons entraîner à proclamer l'existence et annoncer la nature de Dieu. C'est par la raison elle-même, par la raison d'être de ce sentiment, par le spectacle d'un concours de faits tel qu'il ne saurait être attribué qu'à une puissance créatrice ; des faits impraticables pour tous les dynamismes que nous voyons agir dans la création.

A considérer la Rédemption, et à en parler, sans ambages, au point de vue philosophique, et en usant du langage de la philosophie péripatéticienne, nous dirons que le but de l'Auteur a été de relever du mal l'humanité trop encline à y céder, sans enchaîner le libre arbitre dont le Créateur l'a dotée, voulant lui ménager le mérite de la préférence qu'elle donnerait au bien, malgré les suggestions du mal. En d'autres termes, le

Rédempteur a voulu ramener la personnalité à son état de sainteté native dans le plein discernement du bien et du mal.

Voilà l'homme nouveau, le membre de l'humaine société dans toute sa dignité.

Une telle transformation, conçue et exécutée en la présence des nécessités de l'ordre social, par la proposition d'un moyen efficace pour un ordre de choses encore imparfaitement connu en ce siècle de lumières ; une œuvre pareille serait, par l'invention seule, suffisante pour décider de la qualité divine de l'opérateur. La prescience de Dieu s'y fait remarquer auprès de sa toute puissance. Entrons dans la considération des détails.

Le Rédempteur fait un mérite à la personnalité, de sa patience, de sa résignation aux maux auxquels elle est exposée durant sa vie terrestre, moraux et physiques. Quand le stoïcien se borne à soutenir que la douleur n'est pas un mal, pour engager l'individualité à la braver, la mettant en contradiction avec sa conscience en lui faisant appeler l'orgueil à son aide ; quand le législateur le plus ingénieux a dû se borner à faire des dispositions pour combattre la douleur dans le cœur de l'homme, en y faisant appel à d'autres sentiments pour la neutraliser : celui de la gloire, celui du patriotisme, afin de pousser la personnalité au sacrifice de soi ou de ses convenances, pour la déterminer à la pratique de ses devoirs sociaux ; quand le législateur se borne, par impuissance de mieux faire, à fomenter les sentiments sociaux dans les cœurs ; quand philosophes et législateurs se bornent à garantir la société du mal et à

lui ménager le bien, par l'emploi de moyens artificiels, les seuls à leur usage, le Christ opère la transformation de la personnalité actuelle en la personnalité telle qu'elle est sortie de la main de Dieu, en lui faisant un mérite des peines par elle endurées dans le cours de sa vie pour l'accomplissement de son devoir, et de la pratique des vertus sociales, en l'assurant d'une rémunération en l'autre monde, si elle ne la pouvait obtenir en celui-ci.

C'est ainsi que le Christ, et lui seul le pouvait, a ouvert les portes de l'éternité habitée par son Père, à tous les membres de la société du genre humain, petits et grands, moyennant l'accomplissement de leurs devoirs sociaux, les plus simples, les plus vulgaires, comme de ceux qui impliquent le sacrifice de la vie.

L'intention est rémunérée et l'héroïsme vulgarisé par la transformation de la personnalité en chrétien.

L'héroïsme et les autres vertus sociales sont ainsi universalisés sur le fondement de la foi.

Quiconque, après avoir fait l'étude de la Rédemption, n'aurait pas foi au Rédempteur ne saurait l'avoir pour personne, pas même pour soi et ne mériterait pas la foi d'autrui.

Ainsi le Christ a accompli sa mission dans l'intérêt de l'humanité, pour la rendre capable d'établir entre ses membres la société, le service impersonnel, où chacun peut tout attendre d'autrui, à condition de tout faire pour autrui, à condition de pratiquer ses devoirs sociaux. Et le Législateur de l'humanité, joignant l'action à la

parole, a le premier donné l'exemple de ce dévouement au devoir, en mourant sur la croix, de la main de ses persécuteurs.

L'Homme-Dieu, en s'adressant à ces créatures qu'il daignait appeler ses frères, ne devait pas s'attendre à ce que ce sentiment régénérateur de la vie sociale lui fût marchandé par eux.

Tant qu'ils le lui refuseront, ils vivront misérablement dans un milieu social qui les pourrait combler de biens, et se prépareront un état pire dans l'éternité. Ils l'auront bien mérité.

Les faits surnaturels, que le Christ a accomplis dans le cours de ses relations avec ses frères, devaient présenter un caractère emprunté à la toute puissance de l'être à qui l'opérateur appartenait. Celui-ci devrait même user de ce surnaturalisme envers les populations de son époque incapables de comprendre aucun autre langage que celui de la supériorité d'action, enclines à mépriser le faible et l'impuissant. Mais tous ou la plupart de ces actes présentent, remarquons-le bien, une analogie frappante avec ces communications de services que j'ai cru devoir classer, en traitant de la matière des relations sociales que j'ai rangées dans la classe des services désintéressés, distinctement de celle des services intéressés; les premiers se produisant spontanément et les autres par l'assurance de leur rémunération. Le Messie guérissait le paralytique en lui rendant la faculté de locomotion, il restituait la vue à l'aveugle, l'ouïe au sourd, la santé au malade, la vie au mort, en prix de la foi qui lui était témoinnée.

En enseignant ainsi la pratique de la charité,

pure au monde moral qu'il s'était donné la mission de restaurer, le Messie ne négligeait aucune occasion de lui apprendre celle du devoir ; comme je le montrerai tantôt, en traitant de cette partie de son enseignement que l'on considère comme étant sa morale. On sera alors convaincu que le Christ est réellement, effectivement le législateur de la société future du genre humain. Ses actes sont empreints de la toute-puissance divine. Sans doute ils ont ainsi servi à faire connaître aux hommes de l'époque cette haute qualité de l'opérateur. Il n'y a pas d'effets sans causes. Les Apôtres eux-mêmes, sous les yeux de qui ces faits se sont passés, en ont éprouvé l'influence, et ils nous ont transmis l'impression subie par eux et par le public. Mais on a eu le tort de qualifier de miracles ces opérations d'une puissance surhumaine. Le scepticisme a qualifié ainsi ces faits de surnaturalisme, évidemment dans l'intention d'appeler, sur les relations qui nous ont été faites, l'incrédulité publique. Tel sceptique agissait ainsi de parti pris pour s'autoriser à dénier le fait, à le présenter comme une jonglerie, en se fondant sur l'immutabilité des lois de la nature. Autre correction à faire au langage prétendu philosophique du scepticisme. Il n'y a pas de miracle dans l'opération du Tout-Puissant.

Le miracle est une opération surnaturelle, mais c'est un fait palpable, visible. L'on n'argumente pas contre les faits, quels qu'en soient les caractères, le naturel ou le surnaturel ; on les discute, on les vérifie, on les compare entre eux pour en saisir les rapports, toujours dans le but d'ac-

croître le fonds des notions dont se compose et se doit composer l'entendement humain. Si, à suite de cette vérification philétique, l'existence du fait est reconnue, il la faut admettre, et, d'après sa qualité, admettre celle de l'auteur, naturelle ou surnaturelle ; il faut l'admettre aussi, malgré son caractère de surnaturalisme, si l'auteur a justifié sa qualité surhumaine. Nul d'entre nous, avertis que nous sommes de la réalité de la création et de l'existence du Créateur, ne contredira cette possibilité que l'auteur de la loi ne la puisse intervertir, en interrompre la pratique, la changer, la suspendre accidentellement.

Nous avons donc deux moyens de nous assurer de la divinité du Christ, l'un par la considération de la qualité de sa mission, de son opportunité pour l'organisation du monde moral profondément altérée, afin de lui faire prendre une forme nouvelle, adéquate au plan providentiel de l'humaine société ; et l'autre, par l'appréciation des relations que nous possédons de la manière dont la mission a été accomplie par le Christ.

Je le dis d'avance, je suis plus touché de la puissance du premier moyen de conviction que de celle du second, mais, à mes yeux, ce n'est pas une raison pour négliger la considération de l'autre.

IV.

Puisqu'il doit être question ici de la tradition relative à la manière dont la Rédemption s'est

opérée, il faut recourir aux règles de la méthode en usage pour la vérification des données de la connaissance indirecte. A ce cadre appartiennent particulièrement les faits historiques, analogues à ceux de la Rédemption. Mais ce cadre est bien plus vaste. Il comprend la plus grande partie des connaissances que nous possédons : celles acquises par transmission, dont nous usons confiamment, dans l'impuissance où nous sommes de les vérifier.

Voyons donc si les auteurs de la tradition des faits relatifs à la fondation du christianisme présentent les caractères de capacité et de véracité nécessaires pour autoriser la foi en leurs relations. Tel est le vœu de la méthode.

I. La capacité à exiger d'eux n'est pas grande : elle a consisté à voir opérer, par l'homme-Dieu, les faits naturels ou surnaturels qu'ils lui ont attribués. Dans les deux espèces, c'était l'évidence du fait à constater. Ils en étaient bien capables.

Non seulement les Apôtres nous affirment avoir vu ces opérations, mais encore ils les attestent comme s'étant passées à la vue du public de l'époque dont ils rapportent la conviction. En les relatant, ils nous disent, dans les quatre évangiles, les appréciations qu'ils en ont faites.

D'autres témoins en ont écrit de conformes, au fond, ne variant que dans la forme. Et elles devaient varier comme varient celles des Apôtres et tous les produits si divers de l'activité répandue dans ce monde tout peuplé de diversités.

Voltaire a pris soin de colliger, dans quel-

ques volumes de ses œuvres, ces diverses relations des faits de la Rédemption, afin de discréditer, par l'étalage des diversités, la foi en un événement qui est constaté par cette totalité elle-même des voix, dont nous avons l'écho. Ce procédé est fort peu philosophique. Voltaire était dominé par les préoccupations et par les préventions de son époque, surtout par celles à lui propres. Moins à lui qu'à tout autre littérateur, précisément en raison de l'immensité et aussi en raison de la versatilité de son génie littéraire, il appartenait d'apprécier la qualité de la Rédemption et celle du Rédempteur. A aucun esprit littéraire ou poétique, il ne convient d'entreprendre un tel travail d'analyse. Tout esprit de cette trempe obéit, comme le commun des mortels, à ses habitudes; et quiconque a pratiqué le langage littéraire des tropes, recourt difficilement à celui de la science, usité par l'esprit philosophique, curieux de connaître la raison d'être des choses, et désireux de la manifester nettement.

Mais ce n'est pas seulement des évangiles, vrais ou apocryphes, que nous tenons la relation du fait de la Rédemption. Ce fait, dont la population hébraïque a été la première émue, nous est connu par des témoins autres que les Juifs de l'actualité; par des témoins appartenant au Paganisme, aux Gentils, suivant la dénomination alors en usage. Nous pouvons juger de l'appréciation que les docteurs de l'époque faisaient de la doctrine du Christ par le traitement qu'ils ont fait subir à l'auteur. Jaloux

de leur autorité, qu'ils voyaient menacée par la doctrine nouvelle, ils ont essayé d'arrêter les progrès de la foi naissante, en machinant la mort de l'auteur. Aveugles, qui fortifiaient l'établissement du christianisme!

Ce triomphe de la foi sur les passions de l'époque est une manifestation matérielle, étrangère à toute affirmation orale, de l'existence du sentiment, chez le public et surtout chez les Apôtres.

En voyant la foi s'établir en leur cœur et dominer enfin leurs volontés, on ne saurait douter de leur véracité. Ainsi se vérifie la seconde condition de leur crédibilité.

II. On voit la foi s'établir dans le cœur des Apôtres. D'abord vacillante, elle devient finalement inébranlable. Notamment chez Pierre, l'irrésolu, qui montre la profondeur de sa conviction en se faisant crucifier comme son divin maître, mais la tête en bas, les pieds en haut, à titre de pénitence.

Voilà un témoignage de véracité assurément irrécusable.

Les autres propagateurs de la foi ne se bornent pas à écrire les faits de la Rédemption et à les divulguer; ils attestent la vérité des miracles opérés par leur divin maître; ils en relatent la vie, la mort, la résurrection; ils en reconnaissent la divinité après en avoir douté, même après l'avoir niée: comme Pierre, ils témoignent de leur véracité par le martyre.

La confiance que les Apôtres se sont attirée est assurément d'aussi bon aloi que celle qui

nous fait accepter la masse de nos connaissances indirectes. Ils ont, mieux encore que les historiens les plus acrédités, accompli les conditions de capacité et de véracité, que doivent réaliser les auteurs des connaissances indirectes pour les faire accepter, pour s'attirer créance.

Aussi la foi qu'ils ont fondée en la divinité de la mission du Christ, s'est-elle étendue jusqu'à nos jours ; elle a gagné le cœur de toute personnalité qui n'a pas été infectée de pharisaïsme ; elle s'étend sans cesse et rend patents et palpables les faits de la Rédemption qui lui ont donné naissance. Effectivement, si l'on croit devoir recourir à une argumentation après la manifestation d'une telle évidence, on dira qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que la cause de l'existence actuelle de la foi est dans les faits rapportés par l'Évangile.

Ce livre, qui vous étonne par la simplicité de son des narrateurs, est une histoire qui, à son avantage et à la différence des écrits de l'histoire profane, rapporte des faits encore en cours d'exécution. C'est de l'histoire naturelle, celle des Buffon, des Linnée, dont l'auteur écrit la relation sous la dictée des faits présents à sa vue, et dont la série n'a jamais été interrompue. Elle ne le sera pas, parce que la Providence préside à sa perpétuité.

Mais il y a, pour la philosophie peripatéticienne, une tâche à remplir, celle de montrer la parfaite convenance du christianisme avec l'humaine société, sa nécessité pour l'extension de ce régime jusques à la totalité du genre humain, ou, comme

on dit, pour les progrès de la civilisation jusques à sa plénitude.

C'est cette partie de l'organisation du monde moral qu'il nous reste à étudier. Si mes honorables collègues veulent bien me continuer leur attention, j'espère achever de les convaincre, s'ils n'étaient déjà convaincus, de la divinité du christianisme et de son fondateur. Je poursuivrai ma tâche, non plus en recourant à la considération du merveilleux, dont l'exécution de l'œuvre a été accompagnée, mais en représentant la considération de sa qualité, de sa haute importance. Il me semble plus digne du Rédempteur que sa divinité soit manifestée par la qualité de son opération, comme la divinité du Créateur l'a été par la grandeur de la création ; plus convenable aussi à la qualité de l'évidence, en ce siècle où ont éclaté des lumières sur la nature de l'intérieur subjectif et l'organisation de cet intérieur et de son extérieur ; plus conforme à l'esprit du siècle actuel où la démonstration par l'évidence des faits remplacera l'argumentation logique. Ces convenances s'unissent pour nous déterminer à manifester ainsi, par analyse, la Trinité de Dieu et l'organisation réelle du monde moral.

V.

La convenance du christianisme pour l'humaine société est parfaite : l'un s'adapte à l'autre aussi exactement que le vase au moule d'où il est sorti. C'est là une preuve irréfragable de l'unité

des causes qui ont agi dans la création et l'organisation du monde physique et du monde moral, de l'unité de Dieu dans la Trinité.

La connaissance de l'humaine société, connaissance profonde, rationnelle, qu'implique l'institution chrétienne est vraiment surnaturelle, divine; plus frappante aux yeux du philosophe que ne le sont les miracles. Vous ne trouverez aucune trace d'une telle connaissance dans les trésors que nous possédons de la science politique, accumulés dans les siècles passés. Les écrits des philosophes, des législateurs, des historiens des anciennes civilisations contiennent des traces d'une science politique plus ou moins profonde, d'une pratique de moyens plus ou moins bien choisis, plus ou moins efficaces pour la fondation, pour le développement d'une nationalité chez quelqu'une des populations sauvages du monde; pour la faire prospérer et durer; mais, nulle part, vous ne rencontrerez des indices de cette ampleur des vues du Rédempteur appelant à la vie sociale les populations du globe, toutes sans exception, les Gentils avec les nationaux, pour vivre en communication de services, suivant le vœu naturel à l'humanité, suivant les nécessités de sa nature et celles à elle imposées par le milieu où elle vit.

Vous remarquez une foule d'excentricités dans les législations les plus parfaites : ici, c'est l'ilotisme; là, c'est l'esclavage, avec la tendance à rendre puissante la nationalité, ainsi favorisée pour la faire spoliatrice des nationalités étrangères. C'est ce que l'histoire nous apprend depuis l'antiquité la plus reculée jusques à nos jours;

plus particulièrement jusques aux Romains, le peuple tyran du monde alors connu ; jusques aux Osmanlis, qui font encore peser leur tyrannie sur une partie de l'Asie et de l'Europe civilisées. Ils agissent ainsi, parce qu'ils ont ignoré et ignorent encore, ces peuples parasites, la vérité de l'ordre social, celle du christianisme et sa vertu civilisatrice.

Nulle part, dans l'antiquité, vous ne trouverez aucune trace de la connaissance de l'humaine société, telle que le Rédempteur l'a possédée, telle qu'il l'a manifestée, avec l'intention de l'universaliser, de compléter ainsi l'organisation du monde moral, détruite *ab initio* par les funestes tendances du libre arbitre, indiscipliné, enclin à préférer le mal au bien. Vous n'entendez prononcer le nom de cette institution humanitaire que dans les profondeurs de l'antiquité romaine, par une seule bouche : celle du grand orateur, parlant de la société du genre humain, *societas generis humani*. Et encore est-il douteux que Cicéron prononçât le nom avec la pleine connaissance de la chose ; qu'il connût ce merveilleux organisme d'une mutualité de services fondée sur la justice et inspirée par le sentiment d'humanité ; embrassant, avec l'ordre immense des services intéressés, celui des services désintéressés, aussi nécessaires l'un que l'autre à la personnalité disetteuse.

Ce système, fermement et intelligemment pratiqué, est capable de faire du genre humain une famille de frères, dont les membres seraient encore mieux unis que ceux de la société domestique,

parce qu'il n'y aurait pas là, comme ici, ce brandon de discorde, de l'héritage paternel à partager, rien que des échanges de services également avantageux aux co-échangistes.

En ces temps là, le nom de charité n'avait pas été prononcé, et l'exemple de ce sentiment n'avait pas été donné au monde. Chacun n'aimait que soi et se préférait à tous, dans l'ignorance du plan divin de la collaboration de tous à la finalité de chacun. Cicéron prononçait le mot sans pouvoir mesurer toute l'étendue du sens, puisqu'il appartenait à une nationalité fondée sur l'esclavage, sur l'esprit de conquête, et qui a étendu sa tyrannie sur toutes les parties du globe que ses armes ont pu atteindre. On peut alléguer, en atténuation de son crime de lèse-humanité, qu'il a civilisé ses conquêtes ; oui, mais c'est en imposant aux peuples conquis la civilisation romaine, si incomplète au point de vue de la moralité.

La plus haute expression de la civilisation naissante, à cette époque, a été le commerce. Le peuple-roi ne s'y complaisait guère. Il aimait mieux acquérir par la force qu'acquérir par la pratique de l'équivalence. D'autres peuples, qu'il a dépouillés, ruinés, pratiquaient, mieux que lui, le commerce. Cependant ce n'est qu'un échantillon du grand système de communication des services humanitaires, considérés dans leur immensité, tel qu'il est aujourd'hui en voie d'exécution.

Et le commerce même était oppressif chez les nationalités qui le pratiquaient.

Il faut descendre jusques à l'époque actuelle

pour entendre appeler à la pratique, et seulement par une école de philosophes, cette idée de communication universelle de services entre les peuples de l'humanité. Encore est-ce sous le nom modeste de libre-échange qu'elle est énoncée par les économistes. Avec quelque modestie que la fonction humanitaire se présente, sa théorie n'est pas généralement acceptée : l'exécution est entravée dans son chemin par les réseaux de la diplomatie, repoussée même à coups de canon par des nationalités égoïstes. C'est bien de l'égoïsme dans toute sa crudité, car chacune de ces nationalités veut pour soi ce qu'elle refuse aux autres. L'éducation sociale entreprise par le Christ est encore à faire.

Combien ne sommes-nous pas éloignés de l'esprit de Dieu manifesté, pratiqué par son Verbe, le divin auteur du christianisme !

L'égoïsme des nationalités est pire que celui des individualités, plus fécond en toute sorte de maux. Quiconque voudrait considérer de près l'état politique actuel de notre Occident, et le malaise qui en est la conséquence, n'y verrait pas d'autre cause que l'ignorance ou l'oubli de la pensée divine. C'est un motif pour la philosophie de faire connaître cette pensée, d'en formuler et d'en divulguer la notion positive, d'en relever l'importance. Elle est manifestée par sa finalité. Il ne s'agit de rien moins que de la régénération de l'humaine société, de l'établissement du monde moral sur les bases solides, immuables de la morale chrétienne.

Le Christ seul était capable de faire connaître

au monde cet organisme de l'humaine société, et, en le lui manifestant, d'offrir à tous les membres de l'humanité, les sentiments propres à leur en faire accomplir les fonctions. Il l'a pu, en qualité de Verbe créateur, unissant à la pleine connaissance de l'objet, la suprême puissance pour rassurer ses fidèles sur l'assistance qu'il leur promettait, dans l'exercice de leur collaboration à l'œuvre commune.

En agissant ainsi, il a fait preuve de sa qualité. Il a montré qu'il était bien le Messie promis, pendant tant de siècles, pour racheter l'humanité du péché originel, commis par ses auteurs, reproduit par les successeurs, constamment, depuis lors : la faute sans cesse reproduite d'abuser du libre-arbitre pour faire le mal, même par préférence au bien, malgré l'approbation donnée à l'un exclusivement à l'autre.

C'est l'immoralité dans sa plénitude.

Ainsi s'explique rationnellement le sens des mots pratiqués pour parler du péché originel, et de la Rédemption. Les faits apparaissent, dépouillés de toutes les nébulosités du mysticisme, dans toute leur vérité, à quiconque recherche, en tout et partout, la raison d'être des choses. Cette vérité apparaît, non pas seulement au philosophe, mais encore à toute personne exempte de préventions, voyant les misères de l'humanité, en reconnaissant la cause et le moyen de les faire cesser, en hâtant le progrès social par l'amélioration du moral de la personnalité.

Ainsi l'entendait le divin Maître, comme on peut s'en assurer en lisant le discours pronon-

cé par lui, du haut d'une montagne de la Judée, aux Juifs assemblés à ses pieds pour l'entendre. On comprendra que, traitant philosophiquement de la Rédemption, je ne m'occupe point de la partie théologique, dont l'enseignement appartient aux ministres de la religion chrétienne. Je me borne à montrer quelles sont les nécessités de l'ordre social, et comment le Divin Maître y a pourvu, tout simplement, en inspirant à ses frères des sentiments sociaux.

VI.

Dans un milieu social tel que celui où l'humanité est soumise à vivre, par sa constitution physique et morale, et par sa dispersion dans le monde physique, où elle doit puiser des moyens généraux de subsistances; les biens nécessaires à son usage; là, où chacun doit tout faire pour autrui, afin d'obtenir d'autrui tous ses moyens d'action dont l'un a besoin et dont l'autre est capable; sous un tel régime de mutualité, le moyen général d'action le plus absolu, le plus efficace, est l'amour mutuel, l'assimilation de soi à autrui. Evidemment, si chacun exerçait sa capacité au profit d'autrui, aussi ardemment que pour soi, l'activité de la personnalité, les fruits de ses services n'auraient d'autres bornes que sa puissance; l'équivalence ne ferait défaut à aucune individualité; l'égoïsme s'effacerait du cœur de toutes, et l'activité personnelle, totalement transformée, ne laisserait

apparaître qu'un dévouement absolu, inébranlable aux devoirs sociaux.

Telle est l'efficacité du sentiment de charité chrétienne. Contraire, en apparence, aux secrètes aspirations de l'individualité, il leur est foncièrement favorable ; car aimer le prochain, en ce sens profond conçu par le Christ, c'est aimer soi, rationnellement : c'est mettre en équation les deux sentiments, pour les confondre, et obtenir, comme expression de l'inconnue du problème moral, les sociétés du genre humain devenues chrétiennes, reconnaissant un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême, celui de l'Esprit divin.

En prononçant cette simple parole : « Aime ton prochain comme toi-même », le divin Jésus s'est fait le législateur du monde nouveau. Et, prêchant sa doctrine par sa parole, en même temps qu'il donnait l'exemple de sa pratique, au monde rebelle à la loi de Dieu, il en a fait l'objet d'un enseignement perpétuel, toujours nécessaire, toujours efficace jusques à la consommation de l'œuvre de régénération humaine.

A l'œuvre donc, hommes de bonne volonté, amis du progrès social !

Aimer son prochain comme soi-même, c'est aimer Dieu, l'auteur de la loi du support mutuel.

Cette loi est écrite, stéréotypée dans la constitution du monde physique et dans la complexion de chacun des membres du monde moral.

Obéir à la loi, c'est mériter la récompense promise par le Père céleste. Ce bon Père a joint aux

récompenses futures, celles temporelles, que s'attireraient les membres de l'humaine société, s'ils en pratiquaient les devoirs.

Rien de mystique dans ces conceptions. C'est du réel et même du nécessaire pour les pratiques de la vie, l'objet le plus réel du monde.

Dans le discours dit *de la Montagne*, le Sauveur avait pour but de fortifier ses frères dans ces pratiques, et de les rendre tous dignes de peupler le monde de l'éternité, après avoir fait partie, dans le temps, du monde moral que le Tout-Puissant, dans sa Trinité, ne dédaignerait pas de fréquenter.

Des peines physiques par eux endurées, le Sauveur fait à ses frères un mérite et un droit à la consolation : « Bienheureux celui qui souffre, dit-il à son assistance, car il sera consolé ». Et continuant : « Heureux les pauvres, car le royaume des cieux est à eux ; ceux qui ont faim, car ils seront rassasiés ; ceux qui pleurent, car leurs larmes seront étanchées ; ceux qui seront persécutés, persécutés par les hommes en raison de leur attachement au Fils de l'homme ». Remarquons l'ampleur du sens de ces dernières paroles. Il embrasse la foi et le dévouement à la doctrine chrétienne : « Qu'ils se réjouissent, car une ample récompense leur est assurée ».

La personnalité a soif de justice, vouée qu'elle est à la mutualité dans la vie sociale. Aussi Aristote a-t-il fait de ce sentiment la vertu cardinale de l'ordre social. Mais il faut bien être le Verbe rédempteur pour faire de telles promesses aux hommes. En toute autre bouche que la sienne,

ces paroles que je viens de citer ne seraient qu'une amère dérision. En la sienne, c'est une promesse formelle ; en ce temps-là, nul n'aurait douté de la réalisation ; aujourd'hui que la divinité du Christ est devenue évidente par la manifestation de tant de faits d'omniscience et d'omnipotence, tout le monde y croira, à l'exception de ces personnalités qui ont intérêt à ne pas y croire et à en faire douter le prochain.

Quand le Christ jette aux riches ce *Væ victis*, que le conquérant jetait à la face de ses victimes en les dépouillant, il ne faisait de cet accident de la civilisation qu'une appréciation nécessaire, parce que le caractère en est méconnu. Il maltraite la richesse en raison de ses insidieuses qualités. Effectivement, elle fausse les caractères et démoralise les populations, en les livrant sans résistance aux tentations du luxe et des jouissances sensuelles. Les économistes eux-mêmes en portent ce jugement. Ils n'ont que le tort de présenter ce phénomène économique de la richesse comme l'objet principal de leurs études. Mais ce n'est qu'une illusion préjudiciable à la vulgarisation de leur doctrine par l'emploi malheureux d'un qualificatif impropre, d'une de ces incorrections de langage que j'ai si souvent critiquées. Substituez le mot de subsistance à celui de richesse, et étendez la science économique à la connaissance de toutes les causes morales et physiques qui font prospérer les nationalités, et vous obtiendrez un traité d'économie sociale, que le moraliste, que le législateur acceptera pour en faire entrer la doctrine dans l'enseignement de celle à lui

propre. Suivant ce plan, vous aurez une science de la vie sociale embrassant les règles de la pratique dans sa théorie ; une science à répandre dans le monde, qui en est totalement ignorant.

Par son exclamation contre les riches, c'est l'abus de la richesse que le divin Maître a entendu proscrire, nullement l'usage d'un des phénomènes de la civilisation. Mais que devons-nous penser de ces paroles : « Faites du bien à ceux qui vous haïssent, bénissez ceux qui vous maudissent, priez pour ceux qui vous calomnient ».

En d'autres bouches que la sienne, ces paroles n'auraient pas plus de valeur que les antithèses du rhéteur ; mais, dans la bouche du Christ, ces quelques mots sont inspirés par une sagesse profonde, surhumaine.

Rien de plus dangereux que le flatteur pour la personnalité qui souhaite d'être éclairée dans sa carrière sociale, tandis qu'un ennemi, un envieux est un pilote qui en dirige l'esquif au port, en lui signalant les dangers de la navigation auxquels la personnalité serait exposée dans l'ignorance de ses défauts, de ses vices.

Le vrai moyen de faire taire les haines consiste à ne pas s'en offenser. Le plus propre à les prévenir est de ne pas se faire un grief du mal souffert, de la calomnie endurée de la part d'autrui. Autrement l'offenseur en ferait un grief pour lui, le motif d'une nouvelle persécution. Je parle d'expérience. Bien d'autres observateurs l'ont faite. Et le divin Jésus, poursuivant son discours, continue ainsi :

« Soyez miséricordieux, comme votre Père

céleste l'est pour vous ». Cette parole n'a pas besoin de commentaires.

« Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait » : le prêt sans en attendre de retour, le service à qui vous le demande ; donnez, et suivant la mesure que vous aurez employée, il vous sera donné. C'est l'esprit de la société du genre humain.

Ces prescriptions n'excluent pas l'usage du discernement chez la personnalité. Et quand le Christ engage l'offensé, celui qui a été frappé sur une joue, à tendre l'autre à l'offenseur, il ne lui a pas prescrit de se laisser vilipender, car chacun a charge de conservation de sa dignité personnelle, de la garder ; mais il a entendu signifier à ses auditeurs que les offensés, que les mauvais traitements auxquels leur personnalité serait exposée dans l'accomplissement de leur finalité, ne doivent pas être un obstacle à la pratique du devoir de charité.

Le Sauveur avait bien l'autorité nécessaire pour garder sa parole d'être taxée d'exagération, quand il s'était voué au martyre de sa passion pour accomplir sa tâche humanitaire.

Tous les sentiments qu'il autorise par sa parole et par son exemple, ont ce caractère de bienveillance gracieuse qui les a fait comprendre sous le nom de charité. Ils sont essentiellement sociaux, disposant les hommes à vivre en communication de services, à s'entraider, à ne jamais abuser de leurs droits l'un envers l'autre, et même à se relâcher de leur extrême rigueur. De telles dispositions sont le fondement nécessaire de la vie

sociale. Aussi Adam Smith semble-t-il avoir reconnu l'étroitesse de sa théorie sur la richesse, quand il a entrepris d'écrire le traité des sentiments moraux que nous possédons. La société vit par ces sentiments et par celui de la foi qui les contient en germe, qui inspire à ses membres la force nécessaire pour pratiquer les vertus et accomplir les devoirs sociaux. Dans ce but, le Christ faisait à l'humanité ces promesses d'assistance et de rémunération que nous lisons dans l'Évangile. La conception du sentiment implique la connaissance de l'objet, et, en la foi, c'est la force propre à l'accomplissement du devoir. La personnalité ainsi munie est la source de toutes les vertus ; et, en elle, c'est l'héroïsme intelligent, c'est la constance au cœur de chacun dans le support des peines de la vie, la résistance invincible à tous les obstacles, à toutes les misères que peut avoir à traverser la personnalité, durant sa vie terrestre ; en un mot, c'est la résolution inébranlable de faire le bien et de résister au mal et de conspirer sans cesse aux progrès moraux de l'humanité. Elle devrait être bien fière, cette collectivité, de compter son Sauveur comme un de ses collaborateurs, comme membre du monde moral.

L'homme fortuné, l'homme fort, s'il y en a de tels au monde, peuvent se croire capables d'accomplir leur tâche, l'un par confiance en sa force et l'autre en raison des biens dont il jouit ; ceux-là pourront méconnaître la nécessité de l'assistance divine. Laissons-leur cette confiance qui peut les perdre. Mais les faibles et les malheureux, dont se

compose la majorité du genre humain, reconnaîtront la nécessité de cette assistance et des sentiments que le Sauveur est venu répandre dans le monde. La société tout entière en sentira la nécessité et en reconnaîtra la vérité, dans l'état de désordre où l'immoralité la jettera et l'a si profondément engagée aujourd'hui. Personne ne pourrait savoir gré au sceptique d'avoir tenté de ravir la foi à quiconque la possédait ou de l'avoir rendue inaccessible à celui qui en avait besoin et qui aurait voulu en jouir. Aux yeux du moraliste c'est le plus grand des crimes. C'est refuser à celui qui a faim et à celui qui a soif l'aliment nécessaire à la satisfaction de son besoin.

A parler sans figures, un regret surgit dans le cœur de quiconque aspire aux progrès moraux de l'humanité, en voyant l'état de tiédeur actuel de la société à l'endroit du devoir, en le comparant à l'état de ferveur des premiers temps du christianisme.

La cause de la déchéance est visible : elle est dans l'ignorance de la nature intime de l'humaine société et des vraies conditions de sa prospérité et de son avenir.

Quant au philosophe, curieux de connaître la raison d'être des choses, il n'hésite pas et demeure fermement convaincu de la nécessité de la propagation du christianisme pour assurer les progrès de la civilisation. Ce serait la transformation finale du genre humain en une famille de nationalités unies entre elles par leur ascendance à une souche commune ; mais surtout par la nécessité d'un concours mutuel et général à la recher-

che et à l'emploi des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs fins respectives. Ce serait la fusion de l'intérêt particulier avec l'intérêt général.

VII.

Ni la forme emblématique sous laquelle a été représenté le fait de la déchéance de la moralité du genre humain, ni la haute antiquité de la tradition recueillie par Moïse, n'ont pu dénaturer le fait ni la raison d'être de l'apparition du christianisme en des temps de beaucoup postérieurs. Le scepticisme s'en est joué, suivant son habitude de dénaturer le sens des paroles et de travestir le langage de l'auteur de la tradition ; à dessein, ne tenant pas compte de son intention de parler de manière à se faire entendre des contemporains. Mais le but et la valeur de l'institution chrétienne n'ont jamais été méconnus chez le peuple élu. Sa valeur s'est manifestée par elle-même et par la manière dont elle a été propagée jusques à nos jours par tant de martyrs. Leur passion, analogue à celle de leur divin Maître, accuse bien la conviction des propagateurs.

La valeur du christianisme se fait d'ailleurs sentir dans les progrès moraux du peuple élu lui-même et par le fait de sa décadence. Cette civilisation soutenue d'abord par la doctrine du premier législateur des Israélites, puis par les Prophètes ; sa foi en l'avènement du Messie brille de tout son éclat, lorsque celui-ci apparaît au

monde. Alors, malgré des contradictions provenues de l'ignorance des hommes de l'époque et des sentiments démoralisateurs qui assiègent le libre-arbitre indiscipliné de la personnalité; la foi se prononce, s'élève d'une manière terrassante pour l'incrédulité. Elle franchit l'étroite limite de la nationalité pour qui elle semblait avoir été promise. D'abord, ce sont des progrès vacillants, incertains de la civilisation que ce sentiment inspire. Des sentiments étrangers s'y mêlent; mais, tantôt, c'est le génie de la civilisation chrétienne qui marche à la conquête du monde moral tout entier.

Mais à quoi bon discourir pour établir un fait dont l'existence et la nature sont patentes? Le monde moral, comme le dit ce qualificatif, vit par les mœurs, et il progresse ou dégénère suivant que les mœurs sont bonnes ou mauvaises, avouées ou désavouées par la constitution divine de la société en une pratique générale de services loyale, consciencieuse, entre les membres de l'humanité. Mais les mœurs étant des inspirations du sentiment, voyez et considérez quel est le plus capable de continuer le progrès de la civilisation jusques à l'accomplissement de l'œuvre; lequel pourrait être préférable à la foi inspirant aux hommes l'amour, le dévouement des uns aux autres, indispensables à leur état d'insuffisance respective, et, plus que cela, la force nécessaire pour accomplir leurs devoirs sociaux? Vous n'en trouverez aucun qui puisse valoir le sentiment de la foi.

Sans doute œuvre de la civilisation est restée

incomplète, elle est à reprendre, à continuer. Quand on ne se laisse pas flatter par de vaines exagérations, on reconnaît franchement que ce qui reste à faire est sans proportion avec ce qui a été fait. Mais, si l'on tient compte des injures que le temps a faites à l'œuvre du passé; si l'on considère que notre siècle a sur les précédents cet avantage de savoir en quoi consiste l'œuvre future, quels sont les moyens à employer pour l'accomplir; quelle est surtout son importance, on espère tout de l'avenir. Gardons-nous donc de croire, même de dire que le christianisme a fait son temps. Cette parole inconsiderée, qu'on entend quelquefois prononcer, est due à l'ignorance de la nature de cette divine institution et de celle, divine aussi, de l'humaine société; elles s'adaptent l'une à l'autre comme la mortaise au tenon pour la construction d'un édifice dont la solidité dépend de leur coaptation. Le christianisme est aussi durable que la société, pour qui le Verbe créateur l'a fait en devenant rédempteur; et, sinon la durée, qui est aux mains de Dieu, la prospérité de l'une dépend de l'autre. La civilisation, nous allons le voir, consiste dans la pratique des sentiments du christianisme. En un sujet aussi important, il faut substituer aux sens vagues de la parole commune celui précis et convaincant qui résulte de l'étude des choses.

VIII.

La civilisation est une œuvre morale, très-variée et bien étendue. Elle ne se borne pas à l'extirpation de la sauvagerie, et du cannibalisme; à l'abolition de l'esclavage; pas même au relâchement de cette tyrannie des peuples qui, se disant et se croyant civilisés, réduisent à l'état d'ilotisme des populations étrangères, en abusant de la prépondérance de leurs forces. La civilisation, telle que nous devons l'entendre après les révélations de la science positive et celles du divin Maître, n'autorise l'usage de la force que pour la protection du droit. Elle rougit de ces excès de la puissance politique, qui fait couler le sang humain, dans l'intérêt de sa nationalité. Si cette sauvagerie s'est relâchée de la férocité primitive, et ne continue pas de manger ou de laisser manger la chair des faibles par les forts, elle s'enhardit à enlever au faible les fruits de son activité, à l'asservir aux caprices de son égoïsme. C'est encore là, sous d'autres formes, la sauvagerie que l'esprit chrétien réprouve. A ce terme de la civilisation, on est encore bien loin de ce sentiment de bienveillance gracieuse que nous connaissons sous le nom de charité, et que doit professer tout collaborateur des fonctions sociales pour ses collaborateurs.

La situation normale de l'homme à l'état social, vivant en communication de services avec ses semblables dans l'intérêt de l'accomplissement

de sa finalité temporelle, est clairement définie par la science positive. C'est la protection, par le concours de tous les membres de la société, de l'activité individuelle, s'exerçant à ses fonctions. Cette activité est la mamelle, comme le disait un grand économiste, ministre en même temps d'un puissant prince, connaissant son devoir et le pratiquant; elle est la mamelle de l'Etat, dans l'exercice du labourage, du pâturage. Ajoutons à cette parole de Sully que cette activité, sous une multitude de formes, est la mère-nourrice des membres de l'humanité.

Touché par ces considérations, le divin Jésus ajoutait à ces prescriptions morales de la science, l'amour du prochain, la charité dans toutes les relations de la personnalité avec son prochain.

La civilisation consiste dans l'établissement d'une expansion continuelle de ces services, qui est le but de l'institution de l'humaine société, telle que producteurs et consommateurs puissent se donner mutuellement satisfaction à leurs besoins, d'un antipode à l'autre, moyennant l'équivalence du service rendu, à laquelle le producteur a droit.

Entre l'exercice de ce devoir et de ce droit, se déroulent toutes les pratiques de la vie sociale.

Evidemment c'est de protection que la personnalité a besoin dans l'exercice de son activité. C'est pour elle un droit, parce qu'il est fondé sur le devoir de collaboration qui lui incombe.

Répandez sur ces inombrables relations du

droit et du devoir l'axonge de la charité, et vous arriverez à ce résultat étonnant de faire supporter les nécessités d'une personnalité par l'autre. Vous résoudrez, d'une manière pratique, cette question de population, qu'un célèbre économiste a déclarée insoluble, dans l'ignorance de la constitution du monde moral. Une population plus rare appellera naturellement à elle les membres surabondants d'une population plus dense, numériquement disproportionnés avec les services demandés d'une part et produits de l'autre. Aux yeux de la charité, il n'y a pas de distinction entre le national et l'étranger.

Quelle profondeur dans la pensée du divin Maître!

La question de population implique la solution d'une de ces questions de proportionnalité qui abondent dans la science économique. Mais celle-ci est insoluble sans le concours du christianisme.

La civilisation, pour arriver à l'état de plénitude, implique l'expansion du genre humain sur toute la surface du globe terraque, que le Père commun a disposé à son service, dont il lui a donné les biens à exploiter. C'est à l'humanité d'en poursuivre l'exploitation.

Au genre humain le devoir de disposer ses fonctions comme le Père disposait son œuvre, en l'exécutant sur ce plan de soutien universel, dont nous sommes témoins.

Sous un tel régime, généralement suivi de protection, et de bienveillance, il n'y aurait plus de haines, de vexations, d'exactions. Ce serait le

règne de la justice; de celle de Dieu, dont la justice des hommes n'a été jusqu'à présent qu'une pâle imitation. Aristote en a fait la vertu cardinale de la société; la sagesse romaine la définissait, par la bouche de l'un de ses juristes, « la volonté constante et persévérante de faire à chacun son droit », *constans et perpetua voluntas jus suum cuique tribuendi*. La justice de Dieu va bien plus loin. Elle implique l'aspiration de traiter autrui à l'égal de soi dans les relations sociales; de le servir avec la même affection: la volonté, chez le producteur, de livrer au consommateur le produit, en la qualité et la quantité demandées; et, chez le consommateur, la disposition à délivrer loyalement la rémunération par lui due; chez le débiteur, le désir de se libérer envers son créancier; chez la personnalité, la disposition constante à rendre le service d'humanité à qui le lui réclame, sans regarder au retour, ne l'attendant que de la mutualité sociale; c'est, en termes plus brefs, le dévouement à la pratique du devoir sous toutes ses formes, sans regarder à la mesure; par cette considération que, suivant la parole du Sauveur, la même mesure dont chacun a usé envers autrui, il sera usé envers soi.

Ils sont nombreux, ces devoirs. Aucun des membres de la société n'est exempt de leurs exigences, parce qu'ils sont tous des collaborateurs de l'œuvre sociale. Je l'ai déjà dit et je le répète, elle consiste en ce que j'appelle un service impersonnel des besoins de chacun, par le concours des facultés d'autrui, et tel que la personnalité n'a d'autre charge que celle à elle imposée par sa

dignité, de pourvoir, par l'exercice de son activité propre, à l'accomplissement de la condition d'équivalence qui pèse sur tous les coopérateurs de l'œuvre. Sous ce régime, nul n'est servi que par autrui et tous sont astreints à exécuter des services étrangers à soi : la fonction du magistrat s'adresse au justiciable, celle de l'administrateur à ses administrés, comme celle de tout producteur des services matériels à des consommateurs étrangers.

C'est l'oubli de cette importance de l'intérêt d'autrui dans les services sociaux qui a fait tant de ruines politiques, le renversement de tant de trônes, et répandu tant de misères, tant de sentiments immoraux dans les populations.

Sous un régime où le sort de la personnalité est si profondément engagé à la considération d'autrui et pour autrui, jugez de l'importance du sentiment de la foi et de l'autorité que mérite le fondateur d'une religion telle que le Christianisme qui, comme un premier devoir, recommande à ses fidèles la charité.

Jugez dès fruits que la foi est capable de produire :

C'est la paix dans toutes les relations sociales ;

C'est la paix dans la cité et entre les nationalités dans les relations politiques ;

C'est la paix aussi dans le monde bien plus petit des relations domestiques et dans ceux des relations industrielles.

La raison est bien simple d'un tel état de choses, si différent de celui dont nous sommes témoins : elle est dans la satisfaction que reçoivent tous les habitants du monde moral, tendant à l'accomplis-

sement de leur finalité respective, des services d'autrui, complets et consciencieux, parce que tous ces services sont inspirés par l'amour pour le prochain, suivant la recommandation du divin Maître.

C'est la paix universelle dans les sociétés grandes et petites, mais c'est aussi la prospérité, parce que les services rendus de capacité à incapacité sont employés dans le même sens qui les a fait produire par la connaissance de l'ordre social, sous l'inspiration encore des sentiments sociaux.

Quand le Sauveur souhaitait la paix au monde moral, il lui en insufflait les sentiments inspirateurs.

Mais la foi offre à notre monde bien d'autres avantages : le courage civil, le courage militaire, le patriotisme, ces vertus modestes, d'autant plus estimables qu'elles se produisent dans l'ombre, suivant l'esprit chrétien, sans autre prétention que celle de plaire au Père céleste. Ce sont encore des vertus sociales innombrables, toutes essentielles dans cet ordre de choses où le service de la personnalité doit être fait par autrui, et où la production doit rencontrer chez le producteur l'obstacle insidieux de l'égoïsme.

Les fruits de la foi sont encore mieux assurés au monde que les fruits naturels; mais ils sont nécessairement proportionnés à la vivacité et à la sincérité de ce sentiment chez la personnalité. En son absence, c'est la barbarie, même chez les populations où vous trouverez les arts de la civilisation plus développés. En sa présence, c'est la civilisation à son apogée, dans quelque ruine du

monde que la foi se soit réfugiée. C'est l'oasis dans le désert.

Mais voilà, ce me semble, assez de faits pour convaincre le sceptique le plus obstiné de la qualité du christianisme et de sa valeur pour féconder une institution sociale dont la qualité nous est connue aussi analytiquement, par la discussion des faits sociaux, pour être une mutualité de services dont la prospérité dépend des sentiments moraux que la religion chrétienne a pris sous sa protection.

IX.

LA RELIGION.

Le nom de cette institution en signale bien le but ou l'intention du fondateur, qui a été de relier entre eux des groupes de population, de les unir pour coopérer à une fin politique. Mais autre est le but et autres sont les moyens. La plupart des religions qui ont figuré et figurent encore dans le monde moral produisent un effet contraire à celui désiré, ne serait-ce que par le contraste de leurs diversités, sur les esprits qu'elles divisent, sur les cœurs qu'elles agitent, qu'elles animent de sentiments anti-sociaux.

La cause en est patente. Il appartient à la philosophie positiviste de la signaler.

Généralement, dans l'antiquité surtout, la religion n'a été qu'un code sanctionné par l'autorité politique, des opinions recueillies et en honneur dans la population, relativement aux causes qui

agissent dans le monde physique et en opèrent les phénomènes. De là le culte, et, en vertu de la loi de diversité qui régit le monde, l'institution de religions diverses, de population à population. Ainsi se sont produites les religions du paganisme, celle même de l'Islam, quoique son fondateur ait accepté le monothéisme des Israélites.

Les diversités sont devenues innombrables. Le nombre peut en être sans cesse accru de celles incessamment suscitées par le scepticisme; des opinions professées par les matérialistes, les nihilistes, par les puritains même d'une doctrine quelconque. J'en parlerai tantôt.

Toutes ces religions ou prétendues telles, toutes ces sectes sont intolérantes et soulèvent des guerres au sein de la société, qui veut la paix, qui ne peut subsister que par la conciliation des volontés entre tous les collaborateurs du service impersonnel.

Il en sera ainsi aussi longtemps que la religion sera considérée comme un code légal des opinions admises sur les opérations des causes naturelles. Nous savons que le sage Socrate fut considéré comme un perturbateur de l'ordre public, pour avoir proposé le monothéisme à la place du polythéisme de son époque.

Il en sera autrement, lorsque vous prendrez la religion pour ce qu'elle est, et la ferez servir à l'usage auquel elle est destinée, par sa qualité d'unir entre eux les membres de la société dans une volonté constante et unique de se prêter le concours de leurs facultés pour le service de leurs personnalités respectives.

Elle est générale et absolue, cette règle pratique imposée à l'humaine connaissance par la nature même de l'entendement, prescrivant de juger des qualités des choses par leurs effets et de les employer conformément à leur nature ainsi déterminée, sous le contrôle de la pierre de touche de la durée et de l'effet alléoleptique.

En considérant ainsi la religion, la prenant et l'employant pour ce qu'elle est, on fera un déblai énorme de ces opinions accumulées par le temps sur des matières qui sont étrangères à la foi et appartiennent à la science; on tracera même à l'orthodoxie un cercle infranchissable par les dissidences, en ce que chacune se fera juger par son mérite dans l'accomplissement d'une finalité incontestable, unique, que je me permettrai de formuler en ces quelques mots : la conversion du service personnel, si pauvre, au service impersonnel, si fructueux pour le développement complet de la personnalité et l'accomplissement de sa finalité, dans le temps et dans l'éternité, proportionnellement à ses besoins.

J'en ai assez dit sur cette finalité, sur le moyen temporel offert à la personnalité pour l'accomplir et sur le moyen spirituel que le divin Maître est venu offrir à l'humanité pour vivifier l'institution de la grande société, celle du genre humain; j'en ai assez dit pour permettre à toute personne impartiale, à tout homme de bonne volonté, disposé à favoriser les progrès de la civilisation, pour le mettre à même de juger de la qualité de la religion, d'une religion unique, la

plus propre à coopérer à cette finalité, celle de l'humanité toute entière.

Cette religion a, visiblement, pour charge de prêter au devoir, dans le cœur de la personnalité, la force nécessaire pour triompher des luttes qu'elle aura à soutenir avec l'adversité et avec son intérêt à elle propre, souvent hostile à celui d'autrui, dont elle est le serviteur-né.

En général, la mission du devoir consiste à élever le service impersonnel au même degré de ferveur et de puissance que le service personnel, dans l'intérêt de tous les membres de la société : son but est de les faire servir par autrui avec autant de dévouement que chacun le serait par soi.

Et la Religion est l'auxiliaire du devoir. Elle doit élever les cœurs des collaborateurs du service impersonnel à la hauteur de ce patriotisme moderne de la société du genre humain. Elle aura fait ainsi ses preuves de légitimité : elle aura relié profondément les membres du monde moral, sans danger de les diviser. Elle ne leur parlera pas d'opinions ; de rien autre que de sentiments sociaux. Il n'y a pas d'autres mobiles avouables que ceux-là, pour la prospérité de la société.

Il est bien grand, ce patriotisme humanitaire. Bien petits étaient ceux qui se faisaient admirer, même de nos jours, aux beaux temps de Sparte et de Rome. Ils étaient suscités par des intérêts égoïstes, quoique collectifs, puisqu'ils n'avaient pour but que la conservation, l'agrandissement, la prospérité d'une pluralité de conci-

toyens. Autre est le patriotisme humanitaire, qui tend à organiser le monde moral dans l'humanité, en le dotant de son service naturel et l'animent des sentiments sociaux.

Si grand il est, ce patriotisme, qu'il n'a encore enflammé que l'élite des membres du monde moral : ceux qui se vouent aujourd'hui à la propagation de la foi ; ceux qui s'y vouèrent les premiers, les disciples immédiats du Christ ; ceux qui, comme les Apôtres, sont devenus les serviteurs des serviteurs de Dieu, et ces petits qui, sans ostentation, professent et pratiquent le sentiment cardinal sur lequel reposent tous les autres, la Foi.

Le christianisme (est-il besoin de le nommer ?) se distingue, parmi toutes les diversités de religion possibles, par le moyen qu'il prête et la garantie qu'il offre à la personnalité de l'accomplissement de sa finalité, dans le temps et l'éternité, moyennant la foi au Sauveur et la pratique de ses devoirs.

C'est un trésor pour elle ; et, de la part de quiconque tenterait de le lui ravir ou empêcherait de l'acquérir celle qui ne le posséderait pas, ce serait un crime de lèse-humanité, un acte d'hostilité envers l'intérêt social.

La propagation de la Foi est une œuvre éminemment sociale.

En cette matière, il ne s'agit ni d'opinions ni de croyances. Ces phénomènes intellectuels sont soumis à la loi et aux règles pratiques de l'entendement. Nous les appliquerons tantôt au

fait de l'avènement de la Rédemption, l'apparition de Jésus-Christ en ce monde.

Ce fait est manifesté par bien d'autres. De lui tiennent leurs forces ces Apôtres, ces Martyrs, ces premiers propagateurs du christianisme, et tous ces hommes de bonne volonté qui pratiquent les devoirs sociaux pour l'accomplissement de leur finalité et par respect pour le Père céleste.

Il n'y a pas de fait historique qui ait fait ses preuves de réalité à l'égal de celui de la Rédemption, qui, après bientôt dix-neuf siècles d'existence, exerce encore sur notre actualité son influence moralisatrice, après l'avoir exercée pendant les actualités intermédiaires.

Nous venons d'avoir sous les yeux, avec le moyen de faire fleurir l'ordre social de la mutualité de service, ces institutions divines, la société et le christianisme. L'évidence s'est faite sur les qualités de ces institutions. Elles sont également de nature divine, et l'une a été faite pour l'autre : nous pouvons en juger. N'hésitons plus.

La divinité de l'une garantit celle de l'autre.

C'est le Créateur lui-même qui agit dans les deux : en l'une par soi, en l'autre par son Verbe devenu Rédempteur ; sur l'ensemble, par son Saint-Esprit.

Dans cette Trinité, se manifeste l'unité de Dieu.

N'en disputons plus. Renonçons à crier au mystère, dans l'intention, bien souvent, de rendre incroyable ce qui est visible, visible comme tout objet de connaissance se manifestant à la cons-

cience par ses effets, justiciable du critérium de la réalité.

Laissons-nous ouvrir les yeux par la lumière qu'a versée sur nous le plus grand des philosophes de l'antiquité, et l'on pourrait dire du monde, parce qu'Aristote, en luttant avec les ténèbres des premiers temps de la civilisation, a fait luire la vérité dans les temps subséquents. En Aristote et en ses dignes successeurs, notamment le célèbre Ampère, semble s'être consacré le tact de la réalité ambitionnée par la philosophie moderne.

De grâce, rejetons au loin ces brandons de discorde et les éteignons dans ce sentiment de charité que le divin Jésus est venu répandre dans le monde ; ce sentiment civilisateur qu'il a chargé ses Apôtres de répandre, et leurs successeurs, indéfiniment, depuis Pierre jusques à leurs plus infimes représentants.

C'est de la réalité, je pense, puisque le christianisme s'adapte à l'ordre social du service impersonnel comme le gant à la main qui s'en habille.

Ne nous laissons pas engager à introduire des diversités de croyances dans la foi en la Trinité, si simple par elle-même, par de vaines considérations, telles que le désir de ne pas laisser enchaîner cette qualité idéale de la personnalité, la raison, par des croyances, fussent-elles justifiées : par un vain scrupule de libéralisme, répugnant à laisser considérer le fondateur du christianisme autrement que comme un docteur ès-sciences morales, et les Évangiles autrement que comme un livre de plus à faire figurer dans la tablette de la bi-

bibliothèque que le savant affecte à la partie morale de l'humaine connaissance. Ce sont là des puérités qu'il faudrait mépriser, si elles n'étaient dangereuses.

Prenons les choses pour ce qu'elles sont, et en faisons l'usage auquel leurs qualités les rendent propres.

Au lieu de cette fabuleuse raison inventée par l'idéalisme, il n'y a, en la personnalité, que cette faculté de représentation, au moyen de laquelle elle saisit la raison d'être des choses apparaissant à sa conscience par les rapports de qualité que les créatures déposent dans les produits de leurs relations de causalité.

Ce n'est pas à l'érudition qu'il faut recourir pour savoir ce que nous devons penser de la divinité du Christ et de son œuvre. L'érudition est sujette à l'erreur comme toutes les productions de l'intelligence humaine, plus encore que les autres ; car elle est un fruit de la connaissance indirecte remontant à des temps reculés.

Abordons l'étude de ce grave sujet de la divinité du christianisme et de son auteur au point de vue philosophique de son utilité, de sa valeur sociale, et nous resterons convaincus de sa réalité, de sa qualité divine, comme nous le sommes devenus actuellement de la réalité et de la qualité de l'âme, en ce que chacun de nous vit en la substance de cet être ; de la vérité de l'existence de Dieu, en ce que nous vivons et nous mouvons, nous tous, membres de l'humanité, en lui ; de la vérité d'une organisation du monde moral par laquelle nous subsistons, divine aussi, parce que

le Créateur seul était capable de disposer ainsi les rouages du mécanisme, en les faisant tels qu'ils sont et les maintenant dans cet ordre une fois conçu par son Saint-Esprit.

Toutes ces vérités ont la même valeur que la connaissance des choses visibles et tangibles, parce qu'elles parviennent à notre connaissance par le même organe, la conscience développée par l'humaine entéléchie, jalouse de connaître la raison d'être des choses.

Sans doute, c'est la morale que le divin Docteur prêche à ses frères du haut de l'une des montagnes de la Judée, et qu'il charge ses Apôtres de prêcher au monde pour l'édifier. Mais ce sont aussi des promesses qu'il fait à ses frères présents et futurs, des promesses que lui seul, l'un des membres de la Trinité, est capable de réaliser, qu'il pouvait seul énoncer sans crainte d'être taxé de charlatanisme.

En toute matière, ce sont les faits qu'il faut consulter pour asseoir son jugement sur l'objet considéré.

Quiconque s'arrêtera à la considération de ce fait et l'estimera à sa valeur restera convaincu de la divinité du Christ. Il ne pensera pas même à recourir, pour s'en assurer, à une érudition qui ne saurait être à l'abri de l'erreur, comme tout produit intellectuel, surtout lorsqu'il s'agit de traditions remontant à une antiquité aussi reculée.

Etablissons aussi sur des considérations de fait notre jugement, relativement aux qualités de la religion chrétienne.

C'est un mobile pour les membres de l'humana-

nité dans leurs relations sociales; c'est une source de forces morales pour quiconque a foi au fondateur. Moyennant ce sentiment, du meilleur aloi puisqu'il est fondé sur la réalité la mieux justifiée, chacun des membres de la grande famille peut faire fonds sur l'assistance promise par le Rédempteur dans la pratique de son devoir, et, à cette condition de l'accomplissement du devoir, compter sur son admission dans le royaume céleste, au terme de son existence. Toute personnalité peut, durant sa vie, moyennant réciprocité de la part de son prochain, compter sur les bienfaits du service impersonnel.

Dans l'intérêt du progrès social, de la prospérité de l'humaine société, il faut donc ne pas se borner à conseiller la pratique de la religion; il faut y engager le prochain par l'exemple, en la pratiquant soi-même; il lui faut inoculer la foi, pour le préserver des vices sociaux et lui ménager les vertus de la vie sociale.

Sans la foi, pas d'efficacité dans la religion.

Sans la religion, pas d'efficacité dans le service impersonnel.

Si elle n'avait été apportée au monde par le divin Jésus, il la faudrait inventer, dirais-je, comme on l'a dit de Dieu, fort légèrement. Ni Dieu ni la religion humanitaire ne se peuvent inventer; ils s'offrent à l'humaine connaissance et à l'amour de la personnalité.

J'ai déjà dit que la religion ne s'inventait pas, en m'adressant à un philosophe de bonne foi, ami du progrès et égaré par le désir d'y contribuer, se méprenant sur le moyen; je le dis à toutes les

personnes auxquelles ce discours pourra être communiqué; je le dis en pleine conviction, sans aucun esprit de parti ni de secte; de toute la puissance de cette conviction qui m'a été acquise après que ma conscience a été agitée par le doute, puis rassurée par la raison d'être des choses; je le dis en philosophe jaloux de la connaître et la recherchant scrupuleusement; je le dis après avoir exposé ici mes motifs : la religion chrétienne est divine, divine, comme l'œuvre de la création; divin en est l'auteur, à nous connu par sa triple manifestation, qui s'étend, depuis son origine, à tous les moments du temps, sous cette auguste image de la Trinité.

Sans les sentiments sociaux et la foi qui les lui recommande, la personnalité, abandonnée à son libre arbitre, n'accomplirait pas sa finalité, celle même purement temporelle qui lui doit servir de transition à la vie céleste de l'éternité. Bien loin de là : elle ne différerait guère, dans ses relations sociales, de la conduite de la bête fauve envers ses congénères et ses digénères. Voyez ce qui se passe en notre lointain Orient, ce qui s'y est passé dans l'antiquité, ce qui se passe chez nous, autour de chacun de nous : voyez et jugez de la différence de la civilisation chrétienne à celle inspirée par le libre arbitre plus ou moins ou pas du tout discipliné par le devoir, soumis aux instigations de l'intérêt personnel : la différence est énorme, toute à l'avantage de la civilisation chrétienne.

En vain la religion, sous toutes ses diversités, a combattu les tendances de l'égoïsme. L'opinion est impuissante contre la férocité de ce sentiment,

et les variantes de l'opinion religieuse allant toujours croissant en nombre, par l'effet des suggestions de l'amour-propre et d'autres sentiments anti-sociaux, toutes les dissidences étant soutenues avec animosité, les haines, par elles seules, auraient rendu impossibles les améliorations morales, les progrès de la civilisation, la vie sociale elle-même. Ce que je dis est une leçon de l'histoire, de l'ancienne, dont les narrations sont certifiées par les ruines qui jonchent les territoires de l'ancienne civilisation; de l'histoire la plus moderne : c'est l'enseignement des faits du passé et de l'actualité. L'humanité doit donc venir à récipiscence, si elle veut prospérer.

Suivons les conseils de la philosophie, et, parmi toutes les divergences d'opinion, prenons le parti de la sagesse, le parti le plus sûr. Prenons le christianisme pour ce qu'il est, et en faisons l'usage auquel il est destiné dans le jeu des institutions sociales; faisons-le servir à animer les membres de la société des sentiments propres à élever leur intelligence et leurs cœurs au plus haut degré de développement et de perfection de ces facultés. Alors l'instrument du progrès n'étant pas perverti, étant appliqué à son véritable usage, ce progrès, si proclamé de nos jours et si mal compris, s'accomplira : le mot presque vide de sens représentera une réalité. Ne querellons plus et jugeons de l'objet d'après sa qualité et en faisons l'usage auquel cette qualité le rend propre.

Aucun législateur n'avait réussi, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, à faire parler Dieu au cœur de l'homme autrement qu'en recou-

rant à la superstition. « La crainte fit les dieux », disait le poète Delille. Aucun n'avait réussi, comme l'a fait le Christ, à présenter Dieu comme un père à l'humanité, comme un vengeur tout-puissant des infractions commises à ses commandements.

Sur ce point, j'en appelle à l'histoire.

La fondation du Christ est la manifestation la plus claire de sa qualité personnelle. Ne lui demandons pas d'autres preuves de sa divinité. Acceptons sa religion telle qu'il nous l'a donnée ; acceptons-la, mais pratiquons-la. Des paroles et une sèche conviction seraient insuffisantes. C'est la pratique que le divin Maître réclame de ses hommes-liges.

La vraie religion ne se fait pas. Une telle institution dépasse la puissance d'aucun des membres de l'humanité, serait-ce le plus éminent, le mieux inspiré par l'amour de la civilisation. Elle se produit, comme le monde, au moment fixé par le Créateur. Le christianisme était devenu nécessaire par l'outrecuidance des créatures. Et, en vérité, cette outrecuidance dure encore, plus vigoureuse que jamais ; car la personnalité, qui prétend se suffire, l'orgueil de la personnalité, est un spectacle affligeant, dont on a d'autant plus à souffrir que celle affectée de ce défaut s'acquitte moins bien de son devoir, qu'elle semble même l'ignorer. Le Christianisme est apparu au moment où l'état de dégénérescence de la société en rendait l'intervention nécessaire. La Providence ne saurait s'oublier et encore moins renoncer à l'esprit suivant lequel le Tout-Puissant avait conçu sa création première.

La seconde est si bien appropriée à l'état de dégénérescence auquel était parvenue la première, qu'il me semble impossible de méconnaître l'unité des causes, Dieu, en la présence de l'unité évidente de la fin, la régénération du monde moral.

Ayons donc une foi pleine et entière en la Trinité, en sa toute-puissance.

C'est le dogme fondamental du Christianisme. Il faut le dire, pour donner satisfaction aux dogmatistes, à ceux qui ne concevraient pas la religion sans une partie dogmatique et d'autres accessoires de la Foi, qu'ils ont le tort de considérer comme la partie principale de la religion. La foi en la Trinité est fondée sur les faits dont la vérité les a fait convertir en doctrine. Ce point s'éclaircira tantôt, par l'analyse que j'entreprendrai du symbole des Apôtres. Ces articles de foi que l'Eglise, fondée par Pierre, a ajoutés à la croyance formulée par eux, ne sont qu'une explication devenue nécessaire, en raison de l'état des esprits dans les temps subséquents. A toutes les époques, les populations ont été agitées par des sentiments anti-sociaux et troublées par le scepticisme, par des dissidences au sujet du dogme. Le moyen même d'atténuer le mal l'a accru, grâce à l'imperfection de l'esprit humain.

Dans le symbole de la Foi, rien n'est à changer, à modifier ; ce n'est pas matière à douter et à disputer. Bien moins y a-t-il lieu de remplacer cette religion par une religion nouvelle. Le soleil qui éclaire le monde ne saurait être remplacé par un astre nouveau. L'institution qui a

son origine aux premiers temps de la création, le soleil, est durable tel qu'il est sorti des mains du Créateur ; de même celle qu'il a produite par l'organe de son Verbe ; le christianisme est durable jusques à la consommation des siècles.

Le christianisme est immuable comme le monde, parce qu'il possède les qualités qui lui ont valu l'existence de la part de son fondateur. C'est à dessein que je le fais consister en la foi formulée par Pierre, puis par l'Eglise, que l'Apôtre a fondée de l'ordre de son divin Maître. Je ne veux pas laisser confondre le sentiment vivifiant de la civilisation avec les commentaires auxquels l'institution a donné lieu, dans l'intérêt de sa conservation au sein du monde moral, pour le service de qui elle a été créée. Autre est la doctrine et autre la forme de son enseignement.

Je traite cet objet, on le voit bien, au point de vue philosophique avec la conscience de sa grande importance. Il ne m'appartient pas d'en parler en théologien. Mais je m'explique et je m'expliquerai plus nettement encore dans la suite de ce discours. Trois grands objets importent à l'humaine connaissance, parce qu'il importe au monde, à la civilisation, de se laisser guider par la conscience de ces trois réalités : Dieu, l'humaine société, le christianisme. Si j'ai traité dans ce discours de la nature de l'humaine connaissance, c'est accessoirement aux objets de cette trilogie, pour montrer que la personnalité a été appelée, par son Créateur, à le connaître, à se connaître elle-même et à connaître les objets avec lesquels elle doit entrer en relation, tous avec une égale

certitude, si ce n'est avec le même degré de profondeur. L'égalité en ceci est impossible ; car l'humaine connaissance n'est qu'une reconnaissance , la conscience des rapports existant entre les faits accomplis ici-bas en des moments différents. La véritable connaissance ne nous sera ouverte que lorsque le Créateur nous aura admis dans son monde à lui, celui de l'éternité et de sa substance divine.

A ce point de vue de l'immutabilité du christianisme, je dois revenir à critiquer la pensée idéaliste de la possibilité d'améliorer l'institution existante ou d'y en substituer une nouvelle. En cette actualité, nous avons un philosophe qui, de bonne foi, manifeste l'intention de composer une *religion laïque*, qui ne cesse d'y travailler. Son intention est sincère et bonne. Elle lui a été inspirée par cette espèce d'hydrophobie du cléricanisme et l'aversion naturelle pour les dissidences dogmatiques et religieuses, qui donnent lieu à tant de dissensions sociales et internationales. Tous les amis du progrès de la civilisation en gémissent comme M. Fauvéty. Ses intentions sont excellentes, mais le moyen qu'il propose d'aboutir au but par la moralisation de la société est nul ; qu'il me permette de lui redire ici ce que je lui ai dit dans la lettre de protestation que je lui ai adressée, au début de son entreprise. L'ayant livrée au public par la voie typographique, c'est au public que je m'adresserai encore ici pour signaler une autre illusion idéaliste, et montrer quelles sont les vraies conditions du progrès

social (1). Dans l'esprit du créateur de la religion laïque, ce serait pour le christianisme un succédané qui n'aurait pas les mêmes conséquences de reproduire les dissensions religieuses, de faire souffrir le monde des fautes commises par les propagateurs, par les ministres de la religion. La religion laïque serait la médecine mise à l'usage du monde sans recourir à la pratique du médecin. Ce sont là des méprises.

Pour ménager de tels avantages à la religion laïque, il ne suffirait pas de l'instituer ; il faudrait lui ménager un lieu d'exercice à elle approprié, un monde autre que le nôtre, étranger au régime des diversités et occupé tout par des citoyens pourvus des forces morales nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs sociaux.

L'antinomie est visible. J'arrête ici ma critique.

C'est précisément la force morale qui manque aux habitants de notre monde, qui leur manquera toujours, doués qu'ils sont du libre arbitre, dont l'usage leur a été laissé sous une condition, qu'ils n'accomplissent guère, de le laisser discipliner par le devoir. C'est cette force qu'il leur faut ingérer pour que la personnalité, purement autonome, devienne libre et exerce librement et en pleine assurance ses fonctions dans le service impersonnel ; pour que ce service aboutisse à sa finalité, de faire jouir chacun des membres de la société des fruits produits par l'activité de tous.

(1) Lettre à M. Ch. Fauvety sur cette triple condition d'où dépend le progrès social : l'instruction, l'éducation et la foi. Br. in-12. Paris.

Je me borne à poser la question de religion, fort mal posée à mon avis. Si j'entreprends de la résoudre, c'est au point de vue de la philosophie positiviste, jalouse de connaître les choses et leur raison d'être. J'ai déjà signalé toute l'étendue de la finalité qui a été proposée à la personnalité par son Créateur, et dit que l'accomplissement normal de la première partie était le moyen, pour elle, d'accomplir la seconde, de la conduire au terme indéfini de son existence. Je laisse aux organes de la religion le rôle qui leur appartient, à eux seuls, de diriger la personnalité dans sa voie en lui ménageant les lumières de la doctrine.

La source de la force morale, si précieuse pour la personnalité, n'est pas en ce monde si pauvre en vertus. Elle est en son divin Maître, le législateur du monde moral, qui la tient ouverte à quiconque a foi en lui.

La croyance, le dogme, le culte, ne sont que des moyens d'aller à Lui.

Gardons-nous de confondre l'accessoire avec le principal, et surtout de sacrifier l'un à l'autre. Ce serait un acte de folie. J'ajoute que l'ignorance de la raison d'être des choses rend cet acte assez commun : tâchons de la dissiper.

Grâce à la simplicité de son dogme, la religion peut se répandre partout où règne le sens de la réalité et produire le bien social auquel elle est vouée; partout, au gré de la civilisation, pénétrer dans la conviction de tous les hommes intéressés à jouir de la vie sociale, y pénétrer au travers et en dépit des divergences dogmatiques.

La chrétienté s'affligera de ces dissidences

parce qu'elle se verra fractionnée dans son unité naturelle ; mais elle ne cessera de nourrir l'espoir d'y revenir, parce que les dissidences ne portent pas sur le fond et qu'elles proviennent d'une confusion, fréquente en bien d'autres matières, et particulièrement en celle-ci, de la jurisprudence avec la loi, de la doctrine de l'Eglise avec l'objet de sa foi.

Cet objet est, je dois le répéter, plutôt un fait qu'un dogme. La forme dogmatique de l'expression représente un fait triple, en ce qu'il s'est accompli en trois temps, et particulièrement durant le dernier. Ce fait capital pour la société est celui de la promesse faite au monde moral, par son auteur, de lui prêter son assistance dans les actes de la vie sociale. J'en appelle au Symbole des Apôtres et au *Discours de la Montagne*.

Le Symbole est une relation de ce que les Apôtres ont vu et entendu, avec l'expression de leur opinion personnelle sur les faits de la Rédemption qu'ils ont vus et sur les antécédents, qu'ils ont appris d'une longue tradition remontant au fait primordial de la création. Les narrateurs rapportent l'avènement du Christ au monde. C'est encore un fait dont les analogues se reproduisent sans cesse. Celui-là diffère des autres en ce que, dans l'un, c'est la substance divine elle-même qui agit, tandis que, dans les autres, c'est la substance de la créature qui opère la procréation ; c'est la substance émise par Dieu pour perpétuer son acte primordial qui est empruntée par lui pour servir à la Rédemption : c'est l'Homme-Dieu. Pour comprendre, il faut avoir acquis la

connaissance de la raison d'être des choses, d'après laquelle le Créateur entre en relation avec sa créature, lui communique sa pensée.

Les Apôtres affirment la conception en Marie comme étant le résultat d'une action surnaturelle, du même ordre que celle de la création. Sur ce point, ils se font les échos d'une opinion généralement répandue en Israël, par tradition, de la promesse d'un Messie à lui faite par Dieu.

Puis ils narrent sa vie, si laborieuse quoique bien courte, aux faits de laquelle ils ont assisté : sa passion, sa mort, son retour à la vie et son passage de la vie terrestre à celle de l'éternité d'où il était sorti.

Y a-t-il en ces faits rien qui doive étonner la personnalité, mêlée qu'elle est, durant sa vie, à tant de phénomènes résultant de l'action de la substance métaphysique invisible, mais active, et produisant des effets perceptibles de matérialité ? Rien effectivement qui puisse étonner quiconque a appris à distinguer la réalité des choses, à ne pas la confondre avec une simple apparence : le phénomène avec le noumène. La considération de l'immutabilité des lois de la nature est sans valeur ici. Laissons-là cette mauvaise expression métaphorique qui voile la vraie cause de l'harmonie de l'univers. La nature n'est nullement en contradiction avec le surnaturel.

Cet acte surnaturel de l'ascension du Sauveur au ciel, cette transition du temps à l'éternité opérée par notre divin Maître est un exemple, qu'il a bien voulu donner aux hommes de bonne volonté, du sort futur qui les attend ; de la réali-

sation de la promesse qu'il a faite à ses frères de les associer à sa vie céleste, à la condition, par eux, de l'imiter dans ses pratiques de la vie terrestre.

Aveugle est celui qui ne voit pas, sourd est celui qui n'entend pas l'objet signifié par ce langage.

C'est le langage d'action, qui se parlait dès l'origine du monde moral, avant l'invention ou durant l'insuffisance du langage phonétique.

Celui tenu par le Christ signifie, pour quiconque veut le comprendre, la restauration du monde moral en l'humanité par l'intervention en elle de la Trinité.

Ce langage du Sauveur a été si convaincant sous les Apôtres qu'ils n'ont pas hésité à affirmer, dans leur Symbole, sur la parole du Maître, une destinée pareille pour les membres de l'humanité.

A cette promesse de la vie éternelle, ils ajoutent celle de la formation, en l'éternité, d'une cité céleste pour les hommes devenus dignes d'entrer en communication avec les saints et de vivre de la vie de la Trinité.

La voilà, cette cité que Pierre et ses collaborateurs ont fondée sur la terre. C'est l'édifice de l'Eglise universelle.

Elle est ouverte à tous les hommes, rendue accessible à tous par la foi.

Au point de vue de la matérialité, c'est la société du genre humain, *societas generis humani*, comme disait Cicéron, prospérant par la collaboration de ses membres, tous dévoués à leurs devoirs respectifs. S'ils peuvent succomber à la lourdeur de

leur tâche, ils peuvent aussi se relever par la repentance, grâce à la miséricorde du bon Père qui est aux cieux.

L'accès à la Cité commune est largement ouvert.

Bien mal inspiré, bien malheureux quiconque refuserait de l'aborder, pour cause de dissidence dans un article de foi aussi simple que celui de la Trinité.

La vie du Sauveur a dû être si convaincante, pour les Apôtres, de la divinité de leur Maître, qu'ils ont affirmé leur foi par le martyre.

En la présence du fait, il eût été difficile d'en douter. Aussi leur relation est entraînante pour quiconque l'écoute.

D'autre part, pas de doute possible au sujet de leur capacité et de leur véracité.

Au point de vue de la première condition, les Apôtres n'avaient qu'à voir ; ils pouvaient voir et ils ont vu.

Au point de vue de la seconde, ils ont appliqué à leur parole le plus haut cachet de véracité qu'on pouvait exiger d'eux : le martyre.

Il n'y a pas, dans l'humaine connaissance, de points relatifs à la connaissance indirecte mieux vérifiés que la Rédemption.

Mais la divinité du christianisme se vérifie par elle-même, par sa qualité, comme toutes les choses de ce monde douées de réalité.

Assurément, les Apôtres ne pouvaient pas annoncer une meilleure nouvelle au monde qu'en écrivant l'Évangile. Le nom est digne de la chose. C'est une onomatopée scientifique. C'est

l'annonce de l'avènement du règne de Dieu en ce monde.

C'est le monde moral sanctifié par le christianisme.

Et le christianisme est l'école du monde de l'Eternité.

Les perpétuateurs de la tradition apostolique en ont rendu le sens accessible à la vue, en y donnant pour signe l'instrument du supplice subi par le Christ pour accomplir sa mission.

La croix appartient au langage d'action pratiqué en l'humanité dès son origine, et encore en usage dans quelques recoins du globe. L'ignorance seule a pu livrer le signe à la fureur des iconoclastes. On doit louer ces dissidents, qui sont revenus de ce sentiment de répulsion, fort déraisonnable, et ont décoré du signe de la crucifixion le comble des édifices voués à leur culte. On attend d'eux bien d'autres témoignages de résipiscence et l'union de tous à la foi, ce sentiment divin cultivé par l'Eglise.

La croix reprendra la valeur qu'a eue ce signe au temps de Constantin. S'il faut en croire la tradition, ce fut, pour ce prince, le signe qui, apparaissant au ciel lors de son combat contre son concurrent, lui promit la victoire: *Hoc signo vinces*. Constantin en fit le *labarum* du triomphe de la foi sur le paganisme.

A nous aussi, modernes, ce signe ainsi entendu nous promet le triomphe définitif de l'œuvre du Rédempteur sur la barbarie : il fait encore sonner à nos oreilles ces paroles que Constantin vit écrites au ciel : « Par ce signe tu vaincras ». Mais

la victoire promise doit être entendue au sens signifié par le divin Jésus, si simple, si pacifique, tout ruisselant d'amour pour l'humanité.

La victoire du sentiment humanitaire ne saurait être sanglante.

Les croisés de l'avenir, qui connaissent la valeur du signe dont ils se décorent, imiteront, en toute actualité et en tous lieux, l'exemple du Maître envers les incrédules, envers les dissidents. Nous devons nous renvoyer tous, l'un à l'autre, ce mot jadis prononcé : *de tua re agitur*. Il s'agit de toi, de ton intérêt personnel le plus pressant, dans cette lutte de diversités d'opinions, de croyances, de pratiques ; il s'agit de ton intérêt personnel, en l'actualité, que les pratiques sociales soient inspirées, par le sentiment du devoir, tel que nous l'a enseigné le divin Maître, tel que la science nous l'a montré en nous offrant l'étude de l'organisme divin de la société ; et, en l'avenir, il s'agit de l'éternité bienheureuse que doit mériter à la personnalité la pratique du devoir.

Le pionnier de l'œuvre de civilisation à opérer par la propagation du christianisme, quel qu'il soit, est aussi l'homme-lige du devoir. Il se doit astreindre à persuader autrui, par la parole et par l'exemple, à lui persuader l'imitation du divin Maître ; il se doit garder de forcer la conviction du prochain. Cet acte de violence serait aussi irrationnel que la contrainte exercée sur autrui pour lui faire user d'un fruit dont celui-ci ne voudrait pas, fût-il le meilleur du monde.

Le fruit naturel de la foi se fait goûter par sa

haute qualité; par l'usage auquel ce divin sentiment est destiné, de plier tous les membres de l'humanité à la pratique de leurs devoirs sociaux, à leur en faciliter l'accomplissement.

A la propagation de la foi, l'exemple suffirait. Mais pour engager le prochain à user de ses fruits, à les cultiver, il lui en faut faire connaître le goût, l'efficacité; il le faut engager à en user en en faisant usage soi-même. Il y a peu de moments dans la vie qui ne puissent prêter au pionnier de la foi l'occasion d'en montrer l'efficacité à son adepte. Le monde n'est-il pas un vaste champ de douleurs et de misères, que l'ignorance et les mauvais sentiments semblent prendre à tâche d'accroître ? Auprès du mal montrez le remède.

Il est passé, le temps de la propagande à la manière brutale d'un Valverde parmi les Incas. Celle proposée par Las Casas, l'apôtre des Indes, y a succédé. On ne force plus les convictions. On éclaire celles qui sont fausses des lumières de la science et de la foi.

Aussi l'exemple de l'apôtre des Indes est-il généralement suivi. De toutes parts surgissent de pareilles propagandes chez les Gentils. Elevons-en de pareilles dans le sein de la chrétienté. Faisons disparaître les dissidences, en réduisant à leur nullité les objets qui en sont les motifs. Ce sont des formes dans la pratique du culte, des formes encore dans la manière d'entendre et d'expliquer le dogme; des formes que les uns préfèrent parce qu'ils en ont l'habitude, et que les autres repoussent parce qu'elles leur sont

nouvelles ou leur paraissent inutiles. Soufflons sur ces inanités; ou bien, que ceux pour qui elles ont de l'importance en gardent la persuasion pour eux. Permis à ceux qui en jugent autrement d'en assumer la responsabilité chacun sur soi. Mais il ne saurait être permis à aucun d'éplucher l'opinion d'autrui et celle de soi pour en faire ressortir les dissidences et les quereller. C'est ce trait de caractère que Walter Scott a ridiculisé en ce puritain qui était arrivé, par ce procédé de son esprit maladif, à être seul de sa religion.

Le christianisme ne saurait donner lieu à de tels débats, parce que ce n'est pas un code d'opinions sur des sujets de causalité appartenant à la science. C'est un sentiment éminemment civilisateur, la foi en l'Homme-Dieu, qui est apparu au monde pour éclairer ses frères et les assurer de son appui dans la pratique de leurs devoirs, dans leur collaboration à l'ordre social, pour lequel ils sont nés, et par lequel ils sont appelés à subsister et à se développer physiquement et moralement, afin, d'ailleurs, de se rendre dignes, par leur conduite en la vie terrestre, d'être admis à la vie bienheureuse que le Père commun réserve à ses élus dans l'Eternité.

Le christianisme est comme ces fruits auxquels nul n'hésite à goûter, quelle que soit la diversité de leurs formes individuelles, parce que leur qualité spécifique est bien connue de tous les consommateurs.

Le christianisme est l'aliment de la vie sociale.

CONCLUSION.

Elle est justifiée, ce semble, la vérité de cette quadrilogie qui fait l'objet de ce discours. Il existe un Dieu, en l'univers par lui créé; une âme, en la personnalité que cet être anime; ici-bas, le plan bien dessiné, dans l'œuvre du Créateur, d'une institution divinement préétablie, dont l'exécution a été confiée par lui aux membres de l'humanité pour les faire jouir de la vie sociale, et une autre institution, émanée de sa munificence, destinée à les animer de sentiments sociaux.

Elle est doublement justifiée, cette quadrilogie, si l'auteur a réussi à répandre sur ces objets la lumière intellectuelle qui éclaire « tout homme venant en ce monde », et à les faire voir à ses lecteurs comme se voient tous les êtres de la création.

Cette lumière est celle de l'entendement, que la personnalité se procure en donnant les développements de la pensée aux impressions parvenues à sa conscience du dehors et du dedans de son organisme.

Procédant par la même méthode, par l'analyse des faits afférents à chaque objet d'étude, l'auteur de ce discours a traité la question de la nature et de la portée de l'humaine connaissance, dans l'intention de montrer que les objets de cette quadrilogie deviennent visibles et se rendent dignes de créance, comme tous ceux dont personne ne doute, parce que tout le monde en a éprouvé la réalité.

Comme l'astronome, pour s'assurer de celle des astres, dont l'éloignement dans l'espace les ferait évanouir à ses yeux, malgré leur volume, acquiert d'abord la théorie de ses instruments d'observation, afin d'être autorisé à croire à la réalité de leurs révélations, de même l'auteur a tenté de s'assurer, pour sa satisfaction personnelle et pour celle d'autrui, de la valeur et de la nature de l'entendement humain, source de toutes nos connaissances, moyen d'investigation commun à tous les membres du genre humain, afin de se faire une conviction, commune à tous, sur la réalité de ces objets auxquels tous s'intéressent. Les lecteurs décideront si l'auteur de ce discours a réussi à leur en faire vérifier les objets, de la même manière qu'ils vérifient la réalité des choses dont ils utilisent les propriétés,

Un lecteur libre de toute préoccupation conviendra que, comme la cause, visible ou invisible, manifeste son existence, sa réalité, par les effets qu'elle produit, Dieu se fait voir par ses œuvres et l'âme par ses opérations de vitalité, physiologiques et intellectuelles, qui ne pourraient être attribuées sans invraisemblance, sans contradiction, à d'autres causes que celles-là.

Ces deux êtres manifestent à l'entendement leur existence et leur réalité tout à la fois par leurs qualités et les effets qui en résultent. Nous ne devons attendre de ce trucheman d'autre information ni lui en demander davantage, de crainte d'en dénaturer les fonctions et de faire de lui un idéaliste. Si vous ouvrez les trésors de la science, vous verrez qu'en effet l'entendement hu-

main n'y a déposé, ou que les gardiens de ce patrimoine de l'humanité n'y ont laissé introduire que ces données, sur les choses, relatives à leur existence et aux qualités caractéristiques de leur nature, d'où dérivent les effets auxquels l'humanité s'intéresse.

L'humaine société et le christianisme révèlent aussi leur existence par leurs propriétés, par leur efficacité pour relier entre eux les membres disjointes du genre humain, les faire vivre et se développer par le concours de leurs facultés respectives, en s'appuyant les uns sur les autres, et tous sur les objets dont le monde est peuplé, pour leur faire exécuter d'ensemble ce qui leur serait, isolément, impossible.

C'est assurément là de la réalité présentée à la conscience d'une manière satisfaisante, en termes communs, à la manifestation de toutes les réalités du monde.

Un objet quelconque n'est pas visible parce qu'il a un corps reflétant les rayons solaires, mais parce qu'il a quelque qualité appréciable, soit qu'elle se manifeste par un phénomène de matérialité, soit qu'elle se fasse sentir comme moyen d'action d'une substance active, agissant et opérant ses effets sur son extérieur. L'auteur de ce discours a cité des faits en nombre bien suffisant pour détourner la personnalité de cette funeste tendance à transformer de simples effets en causes, à attribuer légèrement à ceux-là la qualité de celles-ci, à dénaturer la raison d'être des choses.

Cette raison a été posée par le Créateur lui-même dans l'exécution de son plan, et nul autre

que lui n'était capable d'une aussi grande œuvre. Et il semble nous dire, en nous présentant ce vaste et harmonieux ensemble auquel nous autres, mortels, avons donné le nom collectif de nature, il semble nous dire : « Voyez cet objet et étudiez les lois. Pratiquez-les surtout, et vous serez forts de toute la force que j'ai imprimée à ces créatures en les constituant telles qu'elles sont. Pour vous, ce sont des moyens dont je vous ai appelés à user, pour l'accomplissement de la finalité que je vous ai imposée; que j'ai imposée à toutes mes créatures, en les constituant telles qu'elles sont, que vous les voyez être ».

Aux yeux de la science, il n'y a pas de créature de constitution qui ne soit ainsi disposée, dans le plan du Créateur, pour se prêter, comme moyen, à l'accomplissement de la finalité étrangère à la sienne, et profiter du concours de la créature étrangère pour l'accomplissement de la sienne, chacune suivant l'ordre de sa qualité d'action.

C'est dans ce cercle si large, mais subdivisé à l'infini, que l'entendement, recueillant les données de la nature, a enrichi de ses notions le trésor scientifique de l'humanité.

Ces notions sont celles des phénomènes d'une part et celles des noumènes de l'autre, également acceptables, quand elles proviennent de l'observation et de l'expérience, dont l'entendement est le collecteur.

Il n'y a donc pas de libre-pensée possible, admissible dans le champ de la science.

Pensons les choses au lieu des chimères de l'idéalisme, et nous aurons, au lieu de mots vides

de sens, les expressions vraies de la pensée scientifique, représentant les lois et les choses de la nature.

La pensée ne saurait prétendre à plus de liberté que le libre arbitre de la personnalité n'est appelé à en posséder à son avènement au monde. Les deux sont également des forces d'expansion limitées par celles dont jouissent les autres créatures, tendant également à l'accomplissement de leur finalité. L'une est limitée par l'autre, et toutes se limitent mutuellement.

Cessons de confondre la liberté avec la puissance.

Celle-là n'existe et ne saurait exister sans soumettre son activité à la discipline du devoir.

C'est Dieu lui-même qui a tracé l'allure du devoir et en a limité l'empire, en créant sa grande œuvre telle que nous la voyons.

Et la pensée n'est, ne peut et ne doit être que la représentation, en la conscience de la personnalité, des données de son trucheman.

La pensée provient du développement de ces infiniment petits de l'action de la conscience, opérée par l'activité de l'âme, procédant par l'attention aux excitations étrangères; par conception et par réflexion des notions obtenues par les deux premières de ces voies.

Si l'humanité faisait, de l'entendement ainsi acquis à chacun de ses membres, l'usage qu'elle en doit faire; si elle l'appliquait à la représentation des rapports que le Créateur a établis entre ses créatures, elle penserait uniformément les choses de la création. Je ne dis pas qu'elle en goûterait

les qualités de la même manière, car les goûts sont individuels et soumis à ce régime de diversité qui régit toutes les dépendances de la création et les met en relation entre elles ; mais le genre humain se formerait à un sens commun, s'il pensait les choses telles qu'elles sont ; il en acquerrait une connaissance positive, qui deviendrait la base d'un langage commun aux membres, un moyen de relation universelle

Ce serait une langue à idiomes divers, comme les nationalités qui en feraient usage sont diverses l'une de l'autre. Mais cette diversité serait réductible à l'unité, en faveur de celui de ces idiomes qui analyserait le plus exactement, et avec le plus de simplicité, la pensée commune à tous les peuples, la pensée de leur Créateur exécutant l'œuvre de la création, et la stéréotypant dans les formes imprimées à ses créatures.

C'est dans ce but, afin d'appeler le genre humain à jouir de cette grande et belle unité, qu'il le conformait ainsi, et qu'il soumettait les objets de la pensée à ces rapports accessibles à la conception de l'entendement.

C'est ainsi qu'il devient le collecteur des impressions que reçoit la conscience de la personnalité dans ses relations avec la nature, en les étendant par l'emploi de véritables artifices, imaginés par l'art dans l'analogie de ceux physiologiques. Tous ces objets, petits et grands, visibles et invisibles, qui agissent dans l'immensité de l'univers, sont également représentés à l'humaine conscience par des éléments de son fonds, en fonctions de sa sensibilité, dirai-je en emprun-

tant cette expression à la science du géomètre ; en produits de l'activité subjective , dont la qualité dévoile l'existence, en la personnalité, d'une nature particulière, différente de son physique, celle métaphysique.

C'est celle de l'âme en l'humanité, celle, en général, de l'entéléchie, que le Créateur a versée chez toutes les créatures de constitution.

Cette nature métaphysique est, pour l'entendement, la raison d'être universelle des choses, et, pour elles, c'est leur substance.

Il faut y croire et ne jamais plus douter de l'imputrescibilité de l'âme en nous ; constatée qu'elle est, cette réalité, par sa puissance de transformer, en phénomène d'une nature métaphysique celui de nature physique. Nous la voyons s'opérer, cette transformation , à tous les moments de la vie active de la personnalité , au travers de toutes les diversités du temps et de l'espace. C'est la pensée.

Il faut croire à la substantialité de l'âme ou bien rebuter, de parti pris, toutes les données de l'entendement, en rebutant cette manifestation par un fait universel, humanitaire, de la réalité de la cause.

Ce serait contrarier le sens commun, si l'on s'obstinait à refuser le caractère de la réalité à cette substance qui la manifeste si bien, en faisant des congénères de toutes les créatures de l'humanité ; en nous les présentant toutes sous le même aspect, douées de qualités analogues ; en nous permettant de les voir toutes sous la figure de l'une d'elles ; à une substance qui est la raison de

phénomènes vitaux constants, qui dirige la personnalité dans tous les actes de sa vie, qui la voue à une finalité irrésistible, malgré la versatilité de son organisme soumis à l'action du tourbillon vital.

Même motif de croire à la réalité d'autres substances constitutives des créatures organiques, et, encore mieux, à celle des créatures de l'atmicité.

En celles-ci se voit, on peut le dire en termes du langage vulgaire, la substance opératrice des phénomènes dont les individualités de ce règne nous rendent témoins; si ce n'est en l'atome, c'est en la molécule qui en provient.

La conception scientifique de l'atmicité est aujourd'hui le fondement d'une induction qui embrasse la création tout entière, et nous la fait voir comme un produit de la substantialité de l'entéléchie.

Cette induction est confirmée par le fait des relations qu'entretient la menstrue universelle entre toutes les créatures de constitution, de l'une à l'autre, et entre les parties les plus profondes de chacune d'elles. L'unité de l'éther manifeste celle de nature de toutes les autres et justifie le rapport de chacune d'elles avec la sienne : l'activité substantielle d'une nature métaphysique.

En parler ainsi, ce n'est pas la définir, prétendre à en assigner l'essence, à la manière des idéalistes du moyen âge. C'est exprimer tout simplement, affirmer l'existence de ces rapports de nature qui sont la raison d'être des phénomènes dont nous sommes témoins, résultant de l'action

de leurs qualités ; c'est leur en assigner la cause.

La raison d'être de l'humaine société est encore plus palpable ; elle n'exige pas même, pour se faire voir, de recours à ce principe de causalité que l'humanité a recueilli au travers des temps et de l'espace, dans ses relations avec les choses. Cette raison se fait voir dans la constitution des membres du genre humain et de celle de leur habitat, qui les soumet à la nécessité de subsister par un courant incessant de services à rendre et à recevoir, et par la pratique des devoirs que cette situation leur impose.

La raison d'être du christianisme est non moins patente ; c'est encore celle d'un moyen à l'usage de l'humanité, destiné à rendre ses membres capables de s'acquitter de leurs devoirs sociaux.

Mais généralisons ce rapport, qui est évident.

La personnalité, vouée à la finalité, est placée dans un milieu comble de moyens dont son insuffisance la rend incapable d'user, et dont elle peut se procurer un usage fructueux en recourant à ses semblables, en entrant avec eux en relation de services et en pratiquant les devoirs que comporte le service impersonnel.

A l'aspect de cet ordre de choses, vous voyez apparaître la majestueuse figure de l'ordonnateur, celle de Dieu, dans l'unité de substance de son auguste Trinité.

La conception de ce noumène, d'ordre métaphysique, comme celle de l'âme, comme celle du devoir, comme celle de tous les noumènes, jaillit en la conscience de la personnalité ; et toutes ces conceptions lui apparaissent comme les

représentations des rapports recueillis par l'entendement dans ses relations avec la nature.

Ces représentations sont les raisons d'être des choses, toutes actives et substantielles.

Eclairés par ces lumières, que l'entendement bien conduit fait briller en nos âmes, considérons le monde moral dans sa grandeur, froidement, sans nous laisser entraîner par un mouvement dithyrambique, et nous résolvons à traiter cet objet conformément à sa qualité; à y vivre en société avec notre prochain, sous l'inspiration des sentiments que le christianisme est disposé à verser dans nos cœurs, et en pratiquant strictement les prescriptions du devoir.

Ces pratiques sont liées entre elles, de telle sorte que leur expression forme un sorite analogue à ceux de la logique. Quand ceux-ci tendent, par la concaténation de leurs membres, à la manifestation irréfragable de la vérité, le sorite social tend à conduire les membres du grand corps à l'accomplissement de la prescription du service impersonnel, de tout faire pour autrui et par autrui, afin que la personnalité soit servie avec toute la perfection et l'économie que comporte le concours d'une multitude de collaborateurs, divers de qualités, mais tous animés par le sentiment du devoir, tous disposés à servir autrui avec la même ardeur que soi.

Telles sont les révélations de l'entendement, conformes à la révélation divine et aux insinuations du sentiment de la charité chrétienne. L'entendement formé par l'âme, pour le service de sa personnalité, dans ses relations avec son exté-

rieur, a pour mission d'en révéler les êtres à sa conscience, de lui en faire connaître les qualités, et d'imprimer à sa volonté les pratiques avec cet extérieur, les pratiques du devoir. Il serait impuissant à lui révéler la nature intime de ces substances, qu'il lui présente sous la figure de noumènes, mais dont il lui garantit la réalité par l'épreuve de son critérium, l'effet alléoleptique et la durée.

Mais parlons sans métaphores et sans employer aucune des formes de l'art insidieux du rhéteur.

C'est l'âme qui pense en nous; car, des deux conditions d'où procède la pensée, il est impossible d'attribuer ce phénomène, de nature métaphysique, à tout autre qu'à une substance de cette nature, à un noumène qui ramène à l'unité de fin tous les actes de la personnalité, qui fait un tout indivisible de la multiplicité des parties de son organisme.

C'est l'âme qui, étendant l'empire de sa nature substantielle à tous les membres présents, passés et futurs du genre humain, tend à en faire l'humaine société.

C'est Dieu qui, par l'unité de sa substance, est la cause de l'unité de l'univers, la cause sans cesse agissante qui maintient cette unité au travers des temps.

C'est bien cet Être tout puissant, auteur du plan de l'humaine société, qui l'a réformée en la dotant de l'institution du christianisme.

Toutes ces choses se voient à la même lumière qui éclaire la personnalité venant en ce monde,

qui lui ouvre tous les sens ou se répand sur un sens unique, celui de la conscience.

Mais il faut prendre cet organe métaphysique pour ce qu'il est, pour ce qu'il vaut, tel qu'il se produit à l'observation ; comme un moyen de représentation, auprès de la personnalité, de ce qui se passe hors d'elle et en elle, au même point de vue de sa finalité, en quête des moyens de l'accomplir.

Elle n'en apprendrait pas davantage, cette orgueilleuse personnalité, de son Créateur lui-même, si celui-ci daignait lui parler le langage de sa divine science. Formée à celui que lui procure l'observation des choses du monde créé, la personnalité n'entendrait pas la parole du monde incréé. Tout ce que la science humaine lui puisse procurer de lumières sur celui-ci, c'est l'assurance de son existence et d'une réalité qui est le type de toutes les autres, mises par Dieu, comme moyen d'action, à la disposition de sa créature.

La sphère de l'humaine connaissance a pour pôles la représentation des choses en la conscience sur un point, et, sur l'autre, celle du devoir.

Cette double représentation embrasse l'humaine connaissance, et obtient sa réalité de la vérité avec laquelle les éléments de la pensée, tout métaphysiques, reproduisent, en la conscience, les faits observés, conçus dans le passé par l'âme, et lui en permettent la reconnaissance, la perception, dans une actualité quelconque.

La personnalité voit toutes les choses en elle et les peut pratiquer, en vertu de la puissance de re-

présentation dont son âme est douée, et en conséquence des dispositions faites par Dieu pour établir ainsi des communications entre ses créatures, dans les limites de la puissance des entéléchies dont Il les a dotées.

La personnalité ainsi définie serait bien la monade conçue par Leibnitz, et caractérisée par Aristote du nom d'entéléchie.

A deux ou à un nombre quelconque, des créatures, ainsi organisées, en relation de société, représenteraient l'unité de cette institution par la connaissance de la raison d'être des choses et par un dévouement égal à leur devoir.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est à cette condition seule, partout réalisée, accomplie par deux membres quelconques du monde moral en communication de services, à cette condition, devenue l'objet d'une législation universelle; c'est à cette seule condition que l'humaine société peut exister, que toute institution politique peut durer, la plus mauvaise aussi bien que la meilleure.

Les progrès de la civilisation et sa plénitude, sa force même, tiennent à cette condition, que je viens de représenter par ces deux monades vivant en société, la produisant dans toute sa beauté par l'emploi régulier et complet de leurs forces morales, la connaissance de la raison d'être des choses et le dévouement au devoir. Hors de ces conditions, la monade, que je prends pour type de la personnalité, ne produira que des embryons de société dépourvus de vitalité, et donnant des fruits véreux, insuffisants à l'entretien de la vie sociale.

Quand les fonctions sociales sont exercées

dans l'intention du profit ou de l'avantage qu'elles peuvent procurer au fonctionnaire, au lieu de l'être dans l'intérêt de la finalité sociale, le service de la personnalité par le dévouement de chacun à autrui est impossible, et la société n'est qu'une forme menteuse (1).

(1) En preuve de mon assertion, je fais un appel aux souvenirs des membres de toutes les nationalités, particulièrement à ceux de la nôtre. Je ne cite pas ceux des souffrances résultées de l'oubli du devoir dans les pratiques de la vie privée. Je me borne à ceux produits par la même cause dans l'exercice des fonctions publiques, et je restreins même cet enseignement à l'étendue du siècle courant et à la fin du précédent auquel le nôtre se soude. L'ignorance ou le mépris tout à la fois du devoir et de sa raison d'être nous a coûté les ruines politiques que nous déplorons, et sous le poids desquelles plie la fortune publique. La société française actuelle s'effondrerait dans l'abîme de l'anarchie, si ses Recteurs en nombre triple, et si la population elle-même, qui a été appelée à prendre part à la direction des affaires politiques, négligeaient les devoirs qui leur sont imposés par leur condition sociale, s'ils les négligeaient par insouciance ou par ignorance.

Ce qu'on appelle ailleurs *self-government* implique, pour toutes les individualités, grandes et petites, l'Instruction, l'Education et la Foi.

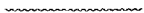
Moyennant l'accomplissement de cette triple condition en tous temps et en tous lieux, l'institution divine de l'humaine société recouvrira de ses nombreux rameaux la surface toute entière de notre globe terraque. A leur défaut, elle ne formera que des oasis disséminées dans les déserts de la barbarie.

0 0,033

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.



ANNÉE 1877.



SECONDE PARTIE.



NIMES
TYPOGRAPHIE CLAVEL-BALLIVET & C^e
12 — RUE PRADIER — 12
—
1878

LA DÉPRÉCIATION DE L'ARGENT,

par M. MEYNARD-AUQUIER,

membre-résident (1).

Les questions politiques dont nous sommes incessamment préoccupés, et à juste titre, nous font trop oublier quelquefois telle autre question, économique, financière, sociale, qui intéresse essentiellement la prospérité et la grandeur de notre pays.

Ainsi nous sommes restés, en général, indifférents aux débats qu'a soulevés, il y a quelques jours, au Sénat, notre situation monétaire; nous n'avons pas assez vu les dangers de cette baisse progressive, régulière, ininterrompue, de l'un des deux métaux qui constituent une partie considérable de la fortune publique.

Je voudrais examiner rapidement une situation si grave et qui peut entraîner bien des désastres.

Un mot d'abord sur les principes qui dominent l'organisation monétaire. L'or et l'argent

(1) Cette note a été lue à l'Académie, le 29 juillet 1876.

sont une marchandise qui, comme les autres marchandises, s'échange contre des produits ou des services rendus. L'or et l'argent affluent là où ils sont attirés par le développement du travail et de la production agricole ou commerciale; là où ils espèrent trouver la meilleure et la plus juste rétribution. L'abondance de l'or et de l'argent, considérée longtemps comme le principe de la richesse, n'en est que la conséquence. Les peuples les plus riches sont ceux qui travaillent ou produisent le plus. C'est là une vérité tout à fait élémentaire, et dont nous avons eu sous les yeux la preuve indéniable, au lendemain de nos défaites: la Prusse espérait en avoir fini avec la France, en lui imposant une effroyable rançon; elle espérait, en possédant l'or du vaincu, posséder sa richesse; aujourd'hui, elle comprend son erreur.

On raconte que l'envoyé d'un roi de l'extrême Orient, traversant la France, il y a quelques jours, de Marseille à Paris, ne put retenir un cri d'admiration: ces vastes plaines dorées par la moisson, ces vignes suspendues à nos côteaux, ces vergers, ces parcs, ces bois innombrables qui se déroulaient à ses regards avec la rapidité de l'éclair, comme dans une vision éblouissante, étaient pour lui le signe d'une richesse et d'une force invincible.

Les champs défrichés, la force et l'intelligence de ses cultivateurs; ses usines répandues à profusion sur la surface du sol; l'activité de ses industriels, l'énergie de ses ouvriers, la vaillante et féconde initiative de ses commerçants: voilà les

trésors de la France. Trésors inépuisables, car, chaque année, la terre donne généreusement ses récoltes; l'usine, ses matières, ses étoffes sans rivales.

Quel bénéfice la Prusse a-t-elle retiré de nos milliards? L'or de la France a-t-il donné plus de fertilité aux sables du Brandebourg et de la Poméranie? Non, les spoliateurs implacables, si fiers de leur science, ignoraient cette chose toute simple : c'est que la richesse vient du travail, et que des montagnes d'or ne sauraient faire la fortune d'un peuple.

Nous voyons ainsi disparaître la superstition métallique, cette idolâtrie aveugle dont l'or avait toujours été l'objet, dans l'antiquité comme aux temps modernes.

Lisez, dans Aristophane, l'amusante scène où les dieux de l'Olympe courtisent l'aveugle et inerte Plutus, dieu de l'or. L'orgueilleux Jupiter avoue humblement que, sans or, il fait triste figure dans le monde; Mercure quitte son métier de dieu, se met au service de Plutus, tourne la broche et lave la vaisselle.

Déjà, pourtant, des esprits réfléchis s'étaient fait de l'or une idée différente, ainsi que l'atteste l'allégorie de Midas : ce malheureux prince avait obtenu de Bacchus, on le sait, le privilège de convertir en or tout ce qu'il touchait; il serait mort de faim au milieu de ses trésors, si Bacchus ne l'eût charitablement exonéré de ce don funeste.

Au moyen âge, c'est l'amour de l'or qui inspirait les alchimistes dans leur ardent et diabolique labeur; mais gardons-nous de leur jeter la

Pierre, car ces rêveurs, ces illuminés qui poursuivaient la chimère de la transmutation des métaux, ont été, en fin de compte, les créateurs d'une des sciences les plus pratiques et les plus fécondes, la chimie.

N'est-ce pas aussi l'amour de l'or qui poussait nos grands navigateurs, quand ils se lançaient sur des mers inconnues, hantées par des fantômes; quand ils franchissaient « ce Rubicon de quinze cents lieues, bien plus irrémédiable que celui de César » ? Comment oublier la parole significative de Christophe Colomb :

« L'or est une chose excellente. Avec de l'or, on forme des trésors; avec de l'or, on fait tout ce qu'on désire en ce monde; on fait même arriver les âmes au Paradis ».

L'idolâtrie de l'or a donc fait son temps. Et même, après avoir été adoré outre mesure, l'or s'est vu peut-être trop dédaigné. Un éminent économiste, M. Wolowski, raille agréablement certaine école qui prétend secouer le joug, clore définitivement l'ère des métaux précieux.

« L'or a semblé être tout, dit-il, aux yeux de certains hommes; pour d'autres, il n'est plus rien; ils sont prêts à entonner en chœur le fameux refrain de Robert-le-Diable :

L'or est une chimère !

» L'or n'est pas tout, sans doute, mais il n'est pas non plus une chimère. L'or a un rôle considérable à remplir dans l'avenir des sociétés...».

Seulement, la vieille erreur consistait à tout sacrifier à la possession abondante de l'or. Au-

jourd'hui, le génie de l'homme, la science, l'industrie, ont résolu le mystérieux problème de la transmutation des métaux : le fer, par exemple, est devenu en nos mains aussi précieux que l'or, et peu de gens seraient de l'avis de Crébillon, qui, dans sa tragédie de *Rhadamiste*, fait dire par un prince barbare à l'ambassadeur romain :

La nature, marâtre en ces affreux climats,
Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.

Voilà de beaux vers, sans doute, et Crébillon n'est certes pas coutumier du fait; mais l'idée en est absolument fausse.

Un peuple ne doit point s'enorgueillir d'une accumulation excessive de métaux précieux. Ce n'est pas l'or, par exemple, qui a fait la principale richesse de la Californie; son rôle eût été impuissant et même funeste sans la merveilleuse énergie des peuples du Nouveau-Monde. Qui a possédé plus d'or que l'Espagne, et qui est aujourd'hui plus pauvre que l'Espagne? N'avons-nous pas lu quelque part que les soldats d'un régiment espagnol, en Amérique, avaient des sabres à poignées d'or, mais les officiers manquaient de chemises.

A l'heure qu'il est, on évalue le stock métallique de la France à sept milliards : c'est beaucoup trop, si l'on compare, sur ce point, la France à l'Angleterre. L'Angleterre, qui fait deux fois plus d'affaires que nous, ne possède pas plus de deux milliards en numéraire, et il y a là de quoi nous donner à réfléchir. « Les métaux précieux, dit M. Victor Bonnet, dans une excellente étude

sur la monnaie, les métaux précieux sont comme les routes : on ne les possède qu'à titre onéreux. Il faut avoir tous ceux qui sont nécessaires, mais il ne faut pas en avoir davantage; car, de même que les routes sont du terrain enlevé à l'agriculture, de même les métaux précieux pourraient être échangés utilement contre d'autres marchandises, qui viendraient augmenter la richesse du pays. La science financière doit donc chercher, non pas à les supprimer (on ne les supprimera pas plus qu'on ne peut supprimer les routes), mais à les économiser par le perfectionnement du crédit ».

La masse d'or et d'argent existant en France est un péril de plus dans la crise qui nous menace. Indiquons brièvement les modifications qu'a subies, dans ces dernières années, le rapport de valeur entre les deux métaux qui nous servent d'étalon monétaire.

Jusqu'en 1848, l'or et l'argent avaient vécu dans une harmonie rassurante. La découverte des mines de la Californie troubla soudainement l'accord. Cette abondance d'or, jeté d'un seul coup dans la circulation, déconcerta les esprits les plus fermes, les plus expérimentés. On s'exagéra les conséquences de cette rupture d'équilibre entre les deux métaux; de toutes parts, dans la presse, dans les réunions publiques, on se mit à prédire les catastrophes qu'allait entraîner l'avisement de l'or.

C'est sous le coup de cette éventualité menaçante que la Belgique et la Hollande, qui possé-

daient comme nous le double étalon, se décidèrent à démonétiser l'or.

Il est vrai que la Hollande avait commis déjà une faute grave, au point de vue du crédit public: elle avait donné à l'or une valeur nominale au-dessus de sa valeur intrinsèque; et, en raison de ce principe, qu'une monnaie inférieure à sa valeur réelle prend inévitablement la place de la monnaie qui a une valeur relativement supérieure, l'argent avait disparu: l'or seul alimentait la circulation. La démonétisation de l'or ne put donc s'accomplir, en Hollande, sans une violente secousse: il fallut rappeler sur le marché plusieurs centaines de millions en argent, et en expulser une somme équivalente en or.

La France eut à subir le contre-coup d'une mesure aussi précipitée. Notre circulation était alors toute en argent. Voisins de la Hollande et de la Belgique, nous fûmes chargés, dans une large mesure, de vendre le métal demandé, et de recevoir le métal exporté. Il en résulta un brusque changement de valeur entre l'or et l'argent.

Plus que jamais alors, l'opinion publique s'émut: des hommes d'État, des financiers illustres, engageaient la France à imiter la Hollande. Ces conseils ne furent pas suivis, heureusement pour nous, car il suffit de quelques mois pour dissiper toutes les inquiétudes.

Mais on avait eu la perspective et comme la révélation des dangers de notre système monétaire. La vieille foi dans le double étalon en fut ébranlée chez les meilleurs esprits. Ce qui se passe de-

puis plus de dix ans n'a pas peu contribué à justifier leurs craintes.

Une crise nouvelle a commencé en 1865; elle dure encore, après avoir traversé des périodes plus ou moins aiguës.

Il serait trop long d'en raconter les détails. Et ce qu'il y a de curieux, c'est qu'elle a pris naissance à la suite d'une grande rareté d'argent.

On ne songea d'abord qu'à interdire, ou plutôt à rendre impossible la disparition de la monnaie divisionnaire d'argent, et, dans ce but, fut organisée l'union dite latine. C'est une association, solidaire pour l'émission des monnaies, qui fut établie entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, le 9 décembre 1865. Cette convention ne toucha pas au système du double étalon: elle décida seulement d'abaisser le titre des mêmes pièces d'argent de 900 à 835 millièmes, et de n'en faire à l'avenir qu'une monnaie d'appoint.

Singulière anomalie que la coexistence de deux catégories de pièces du même métal, l'une à 900 millièmes de fin, l'autre à 835 millièmes! Pourquoi ne pas faire subir la même réduction de titre à la pièce de 5 francs, ou ne pas la supprimer d'une façon absolue?

C'est la question qui se posa, par la force des choses, devant la conférence de 1867, composée des délégués de divers états. Le principe adopté, dès l'ouverture de la conférence, fut la nécessité d'un seul et même étalon, et cet étalon ne pouvait être que l'or, métal qui répond si bien à nos habitudes, à nos exigences, à la multiplicité des transactions industrielles et commerciales.

Un mouvement se produisit dans ce sens, et n'a fait que s'accroître, à la suite de la dépréciation de l'argent. De 1853 à 1867, l'argent avait fait prime sur l'or. Cette prime s'était élevée à plus de 2 pour 100, et c'est ce qui avait amené d'abord l'exportation de nos pièces de 5 francs. En 1867, l'argent se retrouvait au pair avec l'or: les pièces de 5 francs reparurent à profusion dans les échanges. Et au même moment, sans tenir compte de cette abondance, l'Etat en frappait pour 100 millions. Ce fut une véritable inondation d'argent. Le monde économique s'en émut: la France, disait-on, semblait prendre à tâche de n'accueillir et de n'amonceler, sur son marché, que le métal menacé de dépréciation, hier l'or, — aujourd'hui l'argent.

On calculait que, quelques années avant, pour échanger notre argent contre de l'or, il nous en avait coûté environ 60 millions; mais, du moins, ce sacrifice nous avait valu une monnaie plus commode, plus facile à manier, plus en harmonie avec les nécessités nouvelles; — la disparition de l'or allait nous causer une perte à peu près égale, mais, cette fois, avec tous les inconvénients d'une monnaie incommode — et discréditée.

Le gouvernement ouvrit une enquête. Il consulta les Trésoriers généraux et les Chambres de commerce: il leur demanda quelle était la quantité de pièces de 5 francs en circulation, si elles étaient achetées avec prime relativement à l'or, et pour quelle destination et quels usages; enfin — et c'était ici une question de doctrine en dehors de la compétence des Trésoriers généraux et des

Chambres de commerce — s'il y avait lieu de procéder au remplacement définitif de l'argent par l'or.

Comme on aurait dû s'y attendre, les réponses furent assez contradictoires. Le gouvernement sentit redoubler ses incertitudes, et il fit alors ce que ne manquent jamais de faire les gouvernements embarrassés, il nomma une commission.

Les circonstances étaient loin d'être aussi impérieuses qu'elles se présentent aujourd'hui. Les travaux de la commission traînèrent en longueur. L'audition et l'interrogation des témoins remplirent, dit-on, beaucoup de séances; mais, en dernière analyse, la commission, tiraillée sans doute en des sens divers, ou prise de la maladie de l'indécision et de l'ajournement, n'a jamais publié de conclusions ni déposé de rapport.

Entre temps, on avait repris confiance. Mais il y a et il y aura toujours, en cette matière, une véritable force majeure dont il faudra subir les conséquences, en dépit de tous les raisonnements et de toutes les doctrines; on avait beau s'obstiner à fermer les yeux, il a bien fallu les ouvrir un jour et reconnaître que l'argent avait baissé dans des proportions effrayantes.

On sait quel est le rapport établi, par la loi fondamentale des monnaies françaises du 7 germinal an XI, entre la valeur de l'or monnayé et celle de l'argent monnayé: un gramme de monnaie d'or vaut légalement 15 grammes et demi d'argent. Aujourd'hui, en face de la dépréciation de l'argent, il est tout à fait impossible de maintenir un rapport aussi profondément altéré.

L'argent, sur le marché de Londres, qui est le véritable marché régulateur, valait, en 1872, 60 pence l'once (environ 6 francs); il ne valait plus, en 1873, que 59 pence; en 1874, que 58; en 1875, que 56; enfin, dans le mois de juillet courant, il est tombé à 46 pence, soit une perte de 22 pour cent. A l'heure où je parle, tous les objets en argent ont donc perdu près du quart de la valeur primitive.

Dès le mois de février dernier, et alors que l'écart entre les deux métaux n'était encore que de 10 pour cent, le gouvernement comprit qu'il avait à prendre des mesures protectrices, et il présenta le projet de loi qui a été dernièrement voté par le Sénat, mais qui, nous le craignons, n'aura pas une efficacité suffisante. En voici le texte: « La fabrication des pièces de 5 francs pour le compte des particuliers pourra être suspendue ».

Ici une courte explication est nécessaire.

Que s'est-il passé jusqu'à présent dans le monde de la spéculation métallique? Un individu achetait à Londres un lingot d'argent dont le poids représentait la valeur de 200 pièces de 5 francs. Le métal argent ayant subi une perte, par exemple de 15 pour cent, le lingot était payé 850 francs environ. L'acheteur le transportait à Paris, le faisait monnayer, et il obtenait ainsi 1,000 francs en pièces de 5 francs, c'est-à-dire la même valeur que 1,000 francs en or.

De sorte que, sans travail et sans risque, et moyennant une main-d'œuvre insignifiante, le premier spéculateur venu réalisait un bénéfice scandaleux, au détriment de la fortune publique.

La loi nouvelle coupe court à ces coupables pratiques ; mais cela suffira-t-il pour repousser l'invasion de l'argent ? L'Etat va-t-il continuer pour son compte la fabrication des pièces de 5 francs ? Des conseillers peu scrupuleux le poussent à ce dernier parti : « L'Etat, disent-ils, est libre de réaliser le bénéfice qu'il abandonnait auparavant à de simples particuliers ; des gouvernements voisins lui en donnent le facile et lucratif exemple ».

Non, la certitude d'un gain pour le trésor public ne sera jamais une excuse. L'Etat n'a pas le droit de jeter dans la circulation, au pair avec l'or, un métal relativement inférieur à l'or ; il n'a pas le droit de faire accepter au public, pour vingt francs, un disque revêtu de sa garantie et qui ne vaut que dix-sept francs. L'histoire a justement flétri les rois faux-monnayeurs.

En attendant, la baisse de l'argent s'est accentuée durant ces derniers jours, et la situation exige des résolutions énergiques. Nul n'oserait soutenir maintenant que les causes de la baisse ne sont dues qu'à des circonstances exceptionnelles. Tout nous démontre qu'il y a là plusieurs causes permanentes et inévitables. La principale de ces causes consiste dans l'accroissement graduel de la production du métal argent. Les optimistes assurent qu'on a fort exagéré la puissance des nouveaux gîtes argentifères de la Névada et de l'Utah ; mais le rapport d'un comité d'enquête, nommé par la Chambre des Communes d'Angleterre, doit ne nous laisser aucune illusion sur ce point : ce rapport constate l'augmentation rapide

de la production de l'argent dans les nouvelles mines. En 1860, elle atteignait à peine 1 million ; elle sera, en 1876, de plus de 225 millions sur 450 que produira le monde entier. Le Mexique, jusqu'ici le pays producteur par excellence, n'a jamais dépassé le chiffre de 150 millions.

Une autre cause de baisse, c'est la suspension absolue des demandes d'argent de la part des pays où il a été démonétisé. Il serait difficile aussi d'admettre que c'est là une cause passagère et transitoire.

La France est plutôt créancière que débitrice des nations étrangères : celles-ci, pour se libérer, lui envoient de l'argent ; la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Grèce même, récemment englobée dans l'union latine, nous envoient leurs pièces de 5 fr. ; les autres états, dont la monnaie n'a pas cours en France, nous donnent en échange des lingots.

En ce moment, l'Allemagne, qui a décidé en principe la suppression des anciennes monnaies d'argent, livre tous les mois à la vente 120,000 kilogrammes de cette marchandise dépréciée, soit 26 millions de francs. Et, chose triste à dire, nous venons généreusement à son secours : si elle hâte sa réforme monétaire, c'est qu'elle trouve en France un débouché inépuisable pour sa défroque ; c'est qu'en continuant à fabriquer des pièces d'argent, nous contribuons, dans la mesure de nos forces, à ralentir la baisse du métal.

Ainsi l'argent s'accumule en France. Il est temps d'aviser. Ce n'est pas la dernière loi votée par le Sénat, ce ne sont même pas les mesures anodines

proposées par les adversaires de cette loi qui remédieront au mal.

Si l'on parcourt avec attention les documents produits à la tribune du Sénat, on ne tarde pas à s'apercevoir que tous les peuples gravitent en ce moment vers l'étalon unique, et que cet étalon ne peut être que l'or. Ceux qui arriveront les premiers auront un grand avantage : l'or leur coûtera moins et ils vendront l'argent plus cher.

Comme les idées marchent lentement ! Il y a près de deux siècles, Locke, qui était à la fois un penseur profond et un économiste pratique, combattait déjà le principe du double étalon, adopté à cette époque par tous les pays civilisés : « Prendre pour mesure de la valeur commerciale, disait-il, des matières qui n'ont pas entre elles un rapport fixe et immuable, c'est comme si l'on choisissait pour mesure de la longueur un objet qui fût susceptible de s'allonger ou de se rétrécir ».

Sans prendre une radicale et trop brusque décision, sachons au moins profiter de l'exemple que nous donne l'Allemagne. Ne restons pas inférieurs, au point de vue financier, à tel petit peuple d'Europe qui restreint à des fonctions accessoires une monnaie avilie. Une des mesures les plus urgentes, c'est la suppression du monnayage de l'argent.

On peut prédire sans peine les salutaires conséquences de cette suspension, si elle est définitive. La quantité de monnaie argent répandue dans la circulation diminuera, d'une façon lente, il est vrai, mais continue. Sa valeur ne se ressentira guère du cours des lingots. Il faut espérer

aussi que les arrivages d'or compenseront, à peu de chose près, la diminution produite dans notre stock d'argent monnayé; ainsi, la somme totale de nos instruments d'échange (or et argent) étant maintenue au même chiffre approximatif, et pouvant satisfaire aux mêmes besoins, leur valeur n'éprouvera pas de variations inquiétantes.

Si les arrivages d'or ne suffisaient pas à combler le vide, on pourrait momentanément revenir au monnayage de l'argent, en prenant, bien entendu, des garanties contre les combinaisons frauduleuses de la spéculation.

Mais nous estimons que l'or serait assez abondant pour suffire aux échanges. Il n'y aurait dès lors qu'à laisser diminuer graduellement la quantité de monnaie d'argent; la rareté en réduirait l'usage, et l'on finirait par ne plus l'employer que comme monnaie d'appoint. Ce serait là, croyons-nous, un moyen d'atteindre sans secousse l'étalon unique, qui existerait en fait avant d'être proclamé par la loi.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons tarder davantage à prendre des résolutions protectrices. Nous nous sommes laissé devancer, dans la voie d'une réforme monétaire, par des peuples qui n'ont pas notre génie industriel et commercial. N'attendons pas enfin que notre marché devienne le récipient de tout l'argent du globe, et qu'il reste submergé sous ce métal repoussé de tous et de plus en plus déprécié.

FRÉDÉRIC BASTIAT,

par M. Édouard BONDURAND,

membre non-résident.

« La liberté fera aux hommes une justice
que l'arbitraire ne saurait leur faire ».

LAMARTINE.

AVANT-PROPOS.

Les œuvres de Bastiat ont été publiées en six volumes.

Le premier renferme la partie la plus intéressante de sa correspondance, notamment ses lettres à son ami Félix Coudroy et à Richard Cobden. Dans cette partie intime et toute personnelle de ses écrits, revivent les luttes qu'il a soutenues contre les préjugés ou l'indifférence de ses contemporains. On y suit les progrès, l'action de plus en plus exclusive et envahissante de cette vocation qui maîtrisa et épuisa sa vie.

On consultera utilement, pour la vie privée de Bastiat, une notice que son disciple, M. de Fontenay, lui a consacrée en tête de ses œuvres.

Bastiat était un homme véritablement antique. Extrêmement simple de mœurs, comme la plupart de ceux qui vivent d'une idée et qui s'y vouent, son désintéressement et son admirable bon sens font songer à Franklin, sa bonhomie et sa finesse à La Fontaine. Sans être aussi distrait que

le fabuliste, il l'était cependant assez pour pouvoir écrire à ses amis du *Journal des Economistes* : « Si j'ai eu quelquefois la prétention de faire de la bonne économie politique pour les autres, je dois au moins renoncer à faire de la bonne économie privée pour moi-même. Comment est-il arrivé que, voulant aller de Paris à Lyon, je me trouve dans un cabaret par delà les Vosges ? Cela pourra vous surprendre, mais ne me surprend pas, moi qui ne vais jamais de la rue de Choiseul au Palais-Royal sans me tromper ».

Les premiers écrits de Bastiat (1830 à 1844) révèlent déjà son intelligence nette et originale. On y remarque un *Mémoire sur la répartition de l'impôt foncier dans les Landes* (1) qui est un modèle de statistique. Le volume dont nous nous occupons se termine par des *Mélanges* (1844 à 1849) où sont traitées diverses questions d'économie politique et d'impôt. Un opuscule de ce groupe, sur *l'influence des tarifs français et anglais*, parut en octobre 1844 dans le *Journal des Economistes*, et attira sur son auteur l'attention des hommes compétents. Cet article fut écrit à l'occasion de l'agitation pour la liberté des échanges, mouvement qui soulevait toute l'Angleterre, mettait le droit en face de la spoliation, et vis-à-vis duquel pourtant le public français était tenu dans une complète ignorance. Bastiat conçut alors la première idée de l'association qu'il fonda, en 1846, pour le libre-échange. Il voulut, en attendant, faire connaître la Ligue anglaise et les ligueurs à la France, et se mit en rapport avec Richard Cobden. Il traduisit les principaux discours de Cobden, Thompson, Fox, Gibson, Bright, etc., et en forma un livre qu'il fit précéder d'une belle introduction. C'est le troisième volume de ses œuvres. Il l'intitula *Cobden et la Ligue* (1845), et le publia à Paris (2).

(1) Bastiat, né à Bayonne, en 1801, habita longtemps Mugron et fut député des Landes à l'Assemblée constituante et à la Législative.

(2) « Lorsque Bastiat arriva à Paris, il se trouva naturellement en relation avec les personnes qui s'étaient occupées des mêmes études que lui. Je me souviens de l'impression qu'il produisit comme si c'était hier : impos-

Bastiat ne se faisait point d'illusion sur les difficultés qu'il avait à vaincre pour propager en France les vérités économiques, et cependant son ardeur comme son talent allaient puiser dans chaque obstacle une force nouvelle. Non content de placer sous les yeux de son pays l'exemple de l'Angleterre, il organisa, à Bordeaux et à Paris, une Association pour la liberté des échanges. On devine par quels miracles de zèle et de patience il parvint à son but, que, d'ailleurs, il ne se flattait d'avoir atteint qu'incomplètement. Pour qu'une association qui se propose la diffusion d'un principe ait tout son effet, il lui faut un journal. On créa donc *le Libre-Echange*. Bastiat y écrivit une soixantaine d'articles charmants qui, joints aux huit discours qu'il prononça à Bordeaux, à Paris, à Lyon et à Marseille, forment le second volume de ses œuvres.

En 1845, il fit encore paraître la première série de ses *Sophismes économiques*, à laquelle il donna pour épigraphe cette parole de Bentham : « En économie politique, il y a beaucoup à apprendre et peu à faire ». Ces pages ailées et spirituelles furent suivies plus tard d'une seconde série de *Sophismes* qui ne le cède en rien à la première, et qui forme, avec celle-ci et quelques pamphlets, le quatrième volume.

Que de grâce piquante et de bon sens dans les *Sophismes* ! Traduits en quatre langues, ils ont fait le tour de l'Europe, et l'on ne sait quels sont les meilleurs.

Indiquons pourtant *Effort, Résultat*, où la théorie du *Sisyphisme* est si heureusement raillée ; *Balances du commerce*, où cette vieille et trop tenace doctrine est fort en-

sible de voir un échantillon plus caractérisé de l'érudit de province simplicité de manières, simplicité de costume, mais, sous ce costume un peu dépaycé et sous ces airs de bonhomie, perçalent des éclairs d'intelligence et une véritable dignité de maintien. On devinait bien vite un cœur droit et une belle âme. L'œil surtout était animé d'une ardeur et d'un éclat singuliers, les traits amaigris et le teint plombé trahissaient déjà les ravages de la maladie qui devait l'emporter, à quelques années de là, la voix était sourde et formait un contraste avec la vivacité de la pensée et la pétulance du geste. (L. Reybaud, *Economistes modernes*).

dommagée ; *Pétition des fabricants de chandelles ; Un chemin de fer négatif ; Il n'y a pas de principes absolus ; Le vol à la prime ; Le petit arsenal du libre-échangiste.* Dans la *Physiologie de la spoliation*, nous relevons cette pensée, ou plutôt cette vérité dont on n'est pas assez pénétré, et qui peut donner, par la vivacité de son expression, une idée de l'allure générale des *Sophismes* : « Quand la spoliation se passe d'individu à individu, elle se nomme *vol* et mène au baigne ; quand c'est de nation à nation, elle prend nom *conquête* et conduit à la gloire ».

Le cinquième volume est exclusivement composé de pamphlets. C'est là que se trouvent la célèbre polémique de Bastiat et de Proudhon sur la *Gratuité du crédit*, et ce chef-d'œuvre intitulé *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*.

Le sixième et dernier volume contient les *Harmonies économiques*, essai de synthèse fondé sur l'idée de l'harmonie des lois naturelles qui président aux phénomènes sociaux. Comme inspiration et comme portée philosophique, c'est ce qu'il y a de plus saillant dans l'œuvre de Bastiat. Les *Harmonies* formeront la base de notre étude, et nous commencerons par en prendre une connaissance générale.

CHAPITRE I^{er}.

Les Harmonies économiques.

Il n'a été donné à aucun homme de faire la science et de la propager. Les forces humaines sont au-dessous de cette double tâche. Le penseur médite à loisir, observe les faits, en établit la liaison, fixe les principes et passe sa vie à perfectionner son ouvrage. Le soin de le répandre et d'en faire lever la semence, il le laissera au disciple, et celui-ci, absorbé par les nécessités de sa propagande et de sa mission, songera moins à la spéculation pure. Adam Smith a écrit ses *Recherches sur la richesse des nations*; Richard Cobden s'est voué au triomphe de l'idée de Smith, et il n'y a pas eu trop de ces deux hommes pour ces tâches différentes. Bastiat voulut être à la fois Cobden et Smith. Si puissante que fût son activité, si rares, si multiples que fussent ses dons, il devait être écrasé avant l'heure sous une telle entreprise. C'est l'exposition dogmatique de ses idées, ce sont les *Harmonies* qui ont le plus souffert de cette noble hardiesse.

Arraché par sa vocation et par les circonstances au paisible asile où il étudiait la science économique en compagnie de Félix Coudroy, Bastiat, une fois sur le champ de bataille, y montra de telles qualités de lutteur et y obtint des succès si vifs que, soit attrait secret, soit impossibilité de désertter le terrain au moment où il devenait indispen-

sable, il resta dans la mêlée jusqu'à la fin (1).

De bonne heure il conçut le projet de sa grande synthèse, mais il ne put y mettre la main que lorsque son organisation, usée par la maladie et les fatigues de l'apostolat scientifique, l'eut contraint au repos; et à ce moment il était bien tard, la mort s'avavançait à grands pas.

Bastiat écrivit en trois mois les dix premiers chapitres des *Harmonies économiques*. Ils parurent, en 1850, en un volume séparé. La seconde partie ne fut pas terminée (2).

Dans sa belle et touchante dédicace à la jeunesse française, Bastiat indique les principales thèses de ses *Harmonies*. Son but est de démontrer que tous les intérêts légitimes sont harmoniques, et que la solution du problème social n'est nulle part ailleurs que dans la *liberté*. C'est là l'idée mère du livre, la pierre fondamentale de toute la doctrine de Bastiat. « Si les intérêts étaient

(1) « Combien, écrivait-il dans ses *Sophismes*, je préférerais dire simplement comment les choses *sont*, sans m'occuper des mille aspects sous lesquels l'ignorance les *voit*!... Exposer les lois selon lesquelles les sociétés prospèrent et dépérissent, c'est ruiner *virtuellement* tous les sophismes à la fois »

(2) Bastiat mourut le 24 décembre 1850, à Rome, où une maladie de poitrine lui avait fait chercher un ciel plus doux « Un instant avant d'expirer, il fit approcher, comme pour leur dire quelque chose d'important, son cousin l'abbé de Monclar et M. Paillottet. « Son œil, dit ce dernier, brillait de cette expression particulière que j'avais souvent remarquée dans nos entretiens, et qui annonçait la solution d'un problème ». Il murmura à deux fois : *La vérité*... Mais le souffle lui manqua et il ne put achever d'expliquer sa pensée. Goëtho, en mourant, demandait *la pleine lumière*, Bastiat saluait *la vérité* (Notice de M de Fontenay.)

antagoniques, il faudrait demander la solution sociale à la *contrainte*. Mais les formes de la contrainte sont en nombre infini, tandis que la liberté n'en a qu'une. Etant données les divergences qui caractérisent les esprits, comment se mettrait-on d'accord sur une forme déterminée de la contrainte? En supposant, par impossible, cet accord obtenu, où placerait-on le principe d'action de la contrainte? Est-ce dans l'arbitraire des hommes? Mais ils ont, dans l'hypothèse, des intérêts individuels opposés à l'intérêt général. Est-ce en dehors de l'humanité? Mais qui est de force à capter l'assentiment universel, en se donnant pour l'instrument de la divinité? »

Bastiat se sépare des économistes qui l'ont précédé sur deux points très-importants : la *valeur* et la *rente foncière*. Nous essaierons en temps et lieu d'apprécier sa théorie.

Contre l'harmonie des lois naturelles de l'organisation sociale, on objecte l'existence du *mal*. Bastiat répond que, pour n'être pas exclusif de l'harmonie générale, il suffit que le mal ait son explication et sa mission, qu'il se serve de limite à lui-même, qu'il se détruise par sa propre action, et que chaque douleur prévienne une douleur plus grande en réprimant sa propre cause. L'homme est *libre*, dit-il, partant il peut *choisir* et se *tromper*. Toute erreur engendre une souffrance. Quand la souffrance retombe sur celui qui s'est égaré, elle met en œuvre la responsabilité. Quand elle frappe des êtres innocents de la faute, elle fait vibrer le merveilleux appareil réactif de la solidarité. La responsabilité et la solidarité agissent comme cor-

rectifs, et leur tendance est de nous ramener dans la voie la meilleure.

Bastiat s'élève contre les institutions gouvernementales, quand elles contrarient le libre jeu de ces deux agents. Sous le philanthropique prétexte, dit-il, de développer entre les hommes une solidarité factice, on rend la responsabilité de plus en plus inerte et inefficace. S'adressant « aux socialistes, aux égalitaires, aux communistes, aux chrétiens, aux propriétaires, aux prolétaires, aux capitalistes et aux ouvriers », il leur enseigne que, par le seul effet des lois naturelles de la société, ils obtiennent les uns et les autres un maximum de réalisation de leurs vœux, que ne leur donnerait aucun système artificiel. Il parle ensuite des attributions de l'État, qui agit toujours par l'intermédiaire de la force, et il développe cette idée qu'il n'y a qu'une chose que les hommes aient le droit de s'imposer les uns aux autres par la force, c'est la *justice*.

Voilà les principes qui dominent le livre de Bastiat, voilà le dessin de sa synthèse économique. Il se rendait compte de la gravité de la tâche qu'il avait assumée : « Pour satisfaire, disait-il, à toutes les conditions de fond et de forme, il faudrait peser chaque mot et étudier la place qui lui convient ; c'est ainsi que le cristal s'élabore goutte à goutte dans le silence et l'obscurité. Silence, obscurité, temps, liberté d'esprit, tout me manque à la fois ».

Le premier chapitre des *Harmonies* est consacré à l'*Organisation naturelle*. Bastiat établit que la société est soumise à des lois générales qui agissent indépendamment des lois écrites, et dont

celles-ci ne doivent que régulariser l'action. Le mécanisme social conduit à ce résultat; que chaque homme a plus de satisfactions en un jour qu'il n'en pourrait produire en plusieurs siècles. Ce chapitre est dirigé contre les systèmes des réformateurs socialistes et en démontre surabondamment l'inanité et le péril.

Le chapitre intitulé *Besoins, Efforts, Satisfactions*, offre une belle analyse de ces trois faits humains et de la relation qui les unit. L'objet perpétuel des recherches de l'homme est de substituer de l'*utilité gratuite* à de l'*utilité onéreuse*. Toutes les fois qu'il y parvient, il réalise un progrès. L'économie politique est définie: la *théorie de l'échange* et la *théorie de la valeur*.

Le chapitre des *Besoins de l'homme* présente nos besoins comme progressifs par nature. L'âme humaine est une source intarissable de désirs. Il faut donc, sous peine de discordance dans les lois économiques de la société, que la nature ait placé dans l'homme et autour de lui des moyens indéfinis et progressifs de satisfaction. Ces moyens sont les forces naturelles et le travail, ou bien l'application de nos facultés aux choses que la nature a mises à notre service.

Dans le quatrième chapitre, Bastiat considère l'*Echange* comme la Société même: il est impossible de concevoir la société sans échange, ni l'échange sans la société.

Bastiat donne la démonstration de cette loi:

Dans l'isolement, nos besoins surpassent nos facultés, et dans l'état social, nos facultés surpassent nos besoins.

Il étudie l'échange dans sa nature, dans ses progrès, dans ses conditions les plus diverses. Il définit le troc et le décompose en ses deux facteurs, la vente et l'achat. Il insiste sur la force morale, sur la mission bienfaisante et civilisatrice de l'échange, et formule cette maxime: *Le profit de l'un est le profit de l'autre*. Nulle part les qualités qui distinguent les *Harmonies*, c'est-à-dire la clarté, la précision, l'enchaînement des faits et des idées, et aussi l'élévation philosophique, ne se rencontrent plus éminentes.

Avec le cinquième chapitre, nous abordons cette théorie de la *valeur* qui est toute personnelle à Bastiat, et qui lui a servi de point de départ dans l'étude de la *Rente foncière*. Pour lui, la théorie de la valeur est une déduction du principe d'harmonie; mais cette déduction servira à son tour à prouver le principe.

En effet, il subordonne la démonstration de l'harmonie sociale ou de *l'égalisation dans l'amélioration* à la démonstration des deux points suivants:

1^o *L'utilité* tend à devenir de plus en plus *gratuite, commune*, en sortant progressivement du domaine de *l'appropriation* individuelle;

2^o La *valeur*, au contraire, seule appropriable, seule constituant la propriété de droit et de fait, tend à diminuer de plus en plus, relativement à l'utilité à laquelle elle est attachée.

Bastiat fonde la notion de valeurs sur les manifestations de notre *activité*, sur les efforts, sur les services réciproques qui s'échangent, parce qu'ils sont susceptibles d'être comparés, appréciés, *évalués*.

Il ne la fonde ni sur les phénomènes extrêmes de notre sensibilité : besoins et satisfactions, parce que ces phénomènes sont incommensurables d'un individu à l'autre, ni sur les dons ou la coopération de la nature, parce que ces dons sont gratuits. Il la restreint, de plus, aux efforts échangés ou échangeables, parce que l'échange, non-seulement mesure les valeurs, mais encore leur donne l'existence.

Quand deux hommes se cèdent mutuellement leur effort actuel ou les résultats de leurs efforts antérieurs, ils se *servent* l'un l'autre, ils se rendent réciproquement service.

La valeur est donc, pour Bastiat, *le rapport de deux services échangés*. Il fait remarquer qu'une foule de circonstances peuvent augmenter l'importance relative d'un service. Nous le trouvons plus ou moins grand, dit-il, selon qu'il nous est plus ou moins utile, que plus ou moins de personnes sont disposées à nous le rendre, qu'il exige d'elles plus ou moins de travail, de peines, d'habileté, de temps, d'études préalables; qu'il nous en épargne plus ou moins à nous-mêmes. La valeur dépend encore du jugement que nous en portons, car il arrive souvent que nous estimons très-haut ce qui, en réalité, nous est nuisible.

Bastiat rejette les définitions qui en placent exclusivement le principe dans une des circonstances qui la font varier : matérialité, durée, utilité, rareté, travail, jugement, etc., et il se sépare des économistes qui ont donné ces définitions : Adam Smith, J.-B. Say, Storch, Senior, etc.

Examinant le rôle que joue le diamant dans les

ouvrages des économistes pour l'élucidation du principe de la valeur, il signale les contradictions où conduisent les définitions incomplètes. « L'école anglaise dit-elle : La valeur est dans le travail, l'école française lui montre un diamant : Voilà, répond-t-elle, un produit qui n'exige aucun travail et renferme une valeur immense. L'école française affirme-t-elle que la valeur est dans l'utilité, aussitôt l'école anglaise met le diamant en opposition avec l'air, la lumière et l'eau. L'air est fort utile, réplique-t-elle, et n'a pas de valeur; le diamant n'a qu'une utilité fort contestable, et vaut plus que toute l'atmosphère. Et le lecteur de dire, comme Henri IV : « Ils ont, ma foi, tous deux raison ». Enfin, on finit par s'accorder dans cette erreur qui surpasse les deux autres : Il faut avouer que Dieu met de la *valeur* dans ses œuvres et qu'elle est matérielle ».

« Ces anomalies, poursuit Bastiat, s'évanouissent, ce me semble, devant ma simple définition, qui est confirmée plutôt qu'infirmée par l'exemple en question :

» Je me promène sur le bord de la mer : un heureux hasard me fait mettre la main sur un superbe diamant. Me voilà en possession d'une grande *valeur*. Pourquoi ? Est-ce que je vais répandre un grand bien dans l'humanité ? Serait-ce que je me sois livré à un long et rude travail ? Ni l'un ni l'autre. Pourquoi donc ce diamant a-t-il tant de valeur ? C'est sans doute que celui à qui je le cède estime que je lui rends un grand *service*, d'autant plus grand que beaucoup de gens riches le recherchent et que moi seul puis le rendre. Les motifs

de son jugement sont controversables, soit. Ils naissent de la vanité, de l'orgueil, soit encore. Mais ce jugement existe dans la tête d'un homme disposé à agir en conséquence, et cela suffit.

« Bien loin que la valeur ait ici une proportion nécessaire avec le travail *accompli* par celui qui rend le service, on peut dire qu'elle est plutôt proportionnelle au travail épargné à celui qui le reçoit; c'est, du reste, la loi des valeurs, loi générale et qui n'a pas été, que je sache, observée par les théoriciens, quoiqu'elle gouverne la pratique universelle ».

On ne peut nier ce qu'il y a d'ingénieux dans cette tentative pour embrasser tous les faits par une règle unique. Cependant nous ne sommes pas entièrement satisfait par la théorie de Bastiat sur la valeur. Elle nous paraît manquer d'homogénéité. Il semble qu'elle contienne deux doctrines différentes, à la faveur de l'élasticité du mot *service*. La première fonde la notion de valeur sur l'effort; la seconde reconnaît que la valeur peut exister sans l'effort. Il y a là, non une contradiction réelle, car les deux théories sont vraies pour des cas divers, mais la preuve que la valeur est un phénomène complexe, et qu'on ne peut en exprimer la raison dans une formule unique et simple. L'exemple du diamant, écueil des écoles française et anglaise, ne laisse pas d'être embarrassant pour la conception primitive de Bastiat, celle des *efforts échangés*. Aussi, dans sa définition dernière, introduit-il le mot *service*, qui est susceptible d'une signification plus étendue, mais qui ne se plie à toutes les circonstances qu'à l'aide

d'un double sens et d'un peu de subtilité. La théorie de la valeur, en tant que déduction et preuve du principe d'harmonie de Bastiat, ne peut rigoureusement s'entendre que de l'échange des efforts. Elle se rapproche alors de la théorie de Smith, qui place la valeur dans le travail, et son caractère harmonique lui vient de l'équivalence, de l'équité des rémunérations et d'une conformité absolue avec l'idée de justice.

La théorie qui place la valeur dans la rareté ou dans le travail épargné ne saurait présenter un caractère d'harmonie aussi immédiat, parce que la rémunération du hasard ou d'un travail négatif et l'idée de justice ne sont pas adéquates. La marche de la valeur, néanmoins, est toujours dominée par une harmonie supérieure, en ce sens que la valeur tend à se proportionner au travail quand il est libre. C'est une des plus belles lois qu'ait démontrées Bastiat.

Nous sommes donc fondé à faire à la théorie de Bastiat une critique, qui porte principalement sur une question d'ordre et de méthode.

Il présente d'abord le fondement de la valeur comme un rapport très-simple. C'est là une espérance que ne tardent pas à dissiper des considérations imposées par l'évidence, véritables exceptions à sa règle harmonique, et qui, par leur importance, prennent les proportions d'une théorie nouvelle. Il eût été plus scientifique de ne pas dissimuler la complexité du problème et de chercher à le résoudre, sans désir préconçu d'obtenir une formule trop brève et partant trop étroite. Si Bastiat avait eu le loisir de revenir sur ses *Har-*

monies, nul doute que cet esprit si sincère n'eût traité avec plus de rigueur ce chapitre, où abondent d'ailleurs les observations vraies.

Dans le chapitre suivant, Bastiat montre, avec beaucoup de force et de justesse, le danger d'assimiler la *richesse* à la *valeur*, et surtout d'affirmer la proportionnalité de ces deux termes. Il n'y a de *valeur* que par l'*obstacle*, dit-il. Peut-on dire que les obstacles font la *richesse*, parce que sans eux les *valeurs* n'existeraient pas ?

La théorie qui définit la richesse par la valeur n'est, en définitive, que la glorification de l'obstacle.

Bastiat n'a pas de peine à réfuter Proudhon sur ce sujet. L'auteur des *Contradictions économiques*, se fondant sur l'erreur de Sismondi et de Saint-Chamans, et sur la théorie exclusive de J.-B. Say lui-même, n'avait pas manqué de signaler à propos de la richesse une antinomie. Bastiat fait voir à l'intrépide disputeur qu'en posant mieux la question, toute contradiction disparaît. Il raille au passage « la grande découverte de M. Proudhon, à savoir que tout est à la fois vrai et faux, bon et mauvais, légitime et illégitime, qu'il n'y a aucun principe qui ne se contredise, et que la *contradiction* n'est pas seulement dans les fausses théories, mais dans l'essence même des choses et des phénomènes, en sorte qu'elle est inévitable et serait incurable rationnellement sans la *série*, et en pratique, sans la *Banque du peuple* ».

Pour Bastiat, si la richesse relative ne se révèle que par la *valeur*, la richesse effective ne se juge que par nos satisfactions.

Le chapitre du *Capital* est un des meilleurs

qu'ait écrits Bastiat. C'est un modèle de méthode, de style et de concision. En pleine possession d'elle-même, sa pensée projette de vives clartés sur tous les aspects de cette vaste question.

« Le capital se compose des instruments de travail, des matériaux et des provisions sans lesquels, ni dans l'isolement, ni dans la société, l'homme ne peut rien entreprendre de longue haleine. Ceux qui se trouvent pourvus de ce capital ne l'ont que parce qu'ils l'ont créé par leurs efforts ou par leurs privations ; et ils n'ont fait ces efforts, ils ne se sont imposé ces privations qu'en vue d'avantages ultérieurs, en vue, par exemple, de faire concourir une plus grande proportion de forces naturelles. De leur part, céder ce capital, ce sera se priver de l'avantage cherché, ce sera céder cet avantage à d'autres, ce sera rendre *service* ».

D'où la légitimité de l'intérêt du capital.

Bastiat étudie à fond la nature et le mécanisme de l'intérêt. Il démontre que le progrès de l'humanité coïncide avec la rapide formation des capitaux, et il formule cette loi d'égalisation naturelle : *A mesure que les capitaux s'accroissent, la part absolue des capitalistes dans les produits totaux augmente et leur part relative diminue. Au contraire, les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens.*

Le rôle moral et matériel du capital, la légitimité, l'utilité de l'intérêt et la solidarité du capitaliste et du travailleur sont mis en évidence.

Nous retrouverons les principes de Bastiat, quand nous aurons à exposer, dans cet ordre d'idées, sa lutte contre le socialisme, lutte con-

densée dans sa polémique avec Proudhon (1).

Dans le chapitre intitulé *Propriété, Communauté*, on trouve un assez grand nombre d'idées déjà présentées, et Bastiat n'y évite pas assez les répétitions, qui sont, du reste, un défaut de l'ouvrage. Il n'a pas eu le temps d'être court. On peut dire que la plupart de ses chapitres forment isolément un résumé de l'économie politique à l'occasion du phénomène étudié; de sorte que, quand

(1) Proudhon n'est pas le seul des réformateurs modernes que Bastiat ait combattu. Considérant, Pierre Leroux, Louis Blanc et bien d'autres ont été, directement ou indirectement, discutés par lui. A la doctrine de Louis Blanc, Bastiat opposa deux écrits : *Individualisme, Fraternité, Propriété et Loi*, où il censure les ateliers nationaux. Dans un but de réfutation générale, et sans avoir eu vue un chef socialiste plutôt qu'un autre, il lança les pamphlets *Propriété et Spoliation*, où il défend la rente des terres; *l'Etat*, qu'il définit : « la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde »; la *Loi*, que terminent ces propositions :

« Il n'est pas vrai que le Législateur ait sur nos personnes et nos propriétés une puissance absolue, puisqu'elles préexistent et que son œuvre est de les entourer de garanties.

» Il n'est pas vrai que la Loi ait pour mission de régir nos consciences, nos idées, nos volontés, notre instruction, nos sentiments, nos travaux, nos échanges, nos dons, nos jouissances.

» Sa mission est d'empêcher qu'en aucune de ces matières le droit de l'un n'usurpe le droit de l'autre.

» La Loi, parce qu'elle a pour sanction nécessaire la Force, ne peut avoir pour domaine légitime que le domaine de la force, à savoir : la justice ».

Bastiat écrivit encore le pamphlet *Baccalauréat et socialisme*, où il combat l'enseignement par l'Etat.

La brochure *Capital et Rente* fut sa première réponse à ceux qui voulaient abolir l'intérêt des capitaux.

Dans toute son œuvre, on trouve d'ailleurs de vigoureuses critiques du socialisme, qu'il n'a pas plus ménagé que le protectionnisme.

on les lit de suite, on éprouve une certaine fatigue à voir reparaître et discuter des points déjà acquis.

« Tout homme jouit gratuitement de toutes les utilités fournies ou élaborées par la nature, à la condition de prendre la peine de les recueillir ou de restituer un service équivalent à ceux qui prennent cette peine pour lui ».

Partant de cette loi, qui renferme les deux idées d'onérosité et de gratuité, d'où procèdent celles de propriété et de communauté, Bastiat démontre l'harmonie suivante :

« La valeur, qui est la propriété sociale, naît de l'effort et de l'obstacle ».

» A mesure que l'obstacle s'amoin-drit, l'effort, la valeur ou le domaine de la propriété, s'amoin-dris-sent avec lui.

» La propriété recule toujours, pour chaque sa-tisfaction donnée, et la communauté avance sans cesse ».

Cet important chapitre est une justification de la propriété et du rôle qu'elle joue dans le pro-grès général.

Quoique la propriété recule sans cesse devant la communauté pour chaque effet déterminé, elle ne disparaîtra jamais d'une manière absolue, parce que les effets possibles ne seront jamais épuisés. « Les forces humaines, dit Bastiat, laissées disponibles par le progrès, s'attaqueront à d'au-tres obstacles, réalisant, à travail égal, des satis-factions jusque-là inconnues. La propriété est un pionnier qui accomplit son œuvre dans un cercle et passe dans un autre ».

La thèse du neuvième chapitre est la *Propriété*

foncière. Nous y reviendrons à l'occasion de la *Rente*.

Le dixième chapitre est consacré à la *Concurrence*. Pour Bastiat, elle n'est autre chose que l'absence d'une autorité arbitraire comme juge des échanges, et elle est indestructible.

« La concurrence, dit-il, est la loi démocratique par excellence. C'est elle qui fait successivement tomber dans le domaine commun la jouissance des biens que la nature ne semblait avoir accordés gratuitement qu'à certaines contrées. C'est elle qui fait encore tomber dans le domaine commun toutes les conquêtes dont le génie de chaque siècle accroît le trésor des générations, ne laissant ainsi en présence que des travaux complémentaires s'échangeant entre eux, sans réussir, comme ils le voudraient, à se faire rétribuer pour le concours des agents naturels; et si ces travaux, comme il arrive toujours à l'origine, ont une valeur qui ne soit pas proportionnelle à leur intensité, c'est encore la concurrence qui, par son action inaperçue mais incessante, ramène un équilibre sanctionné par la justice, et plus exact que celui que tenterait vainement d'établir la sagacité faillible d'une magistrature humaine.

« L'intérêt personnel est cette indomptable force individualiste qui nous fait chercher le progrès, qui nous le fait découvrir, qui nous y pousse l'aiguillon dans le flanc, mais qui nous porte aussi à le monopoliser.

» La concurrence est cette force humanitaire non moins indomptable qui arrache le progrès, à mesure qu'il se réalise, des mains de l'individua-

lité, pour en faire l'héritage commun de la grande famille humaine. Ces deux forces que l'on peut critiquer, quand on les considère isolément, constituent dans leur ensemble, par le jeu de leurs combinaisons, l'harmonie sociale ».

Après avoir caractérisé la concurrence, Bastiat en explique le mécanisme avec la clarté et la philosophie qui distinguent le livre des *Harmonies*.

Les dix chapitres que nous venons d'analyser sommairement sont suivis de considérations générales, où Bastiat esquisse le dessin de sa seconde partie. Il vient d'étudier deux régions du monde économique : la collaboration naturelle et le travail humain, la communauté et la propriété. Il lui reste à exposer plusieurs théories importantes et à parler des *dissonances* sociales.

« Nous avons vu, dit-il, toutes les harmonies sociales contenues en germes dans ces deux principes : *propriété, liberté*. Nous verrons que toutes les dissonances sociales ne sont que le développement de ces deux autres principes antagoniques aux premiers : *spoliation, oppression* ».

On peut juger maintenant de l'économie et de la portée du dernier ouvrage de Bastiat.

Beaucoup des chapitres qui étaient destinés à faire suite à la première partie des *Harmonies* manquent totalement. Les autres ne sont pour la plupart qu'à l'état de fragments.

Nous examinerons successivement les grandes théories de l'économie politique et la manière dont Bastiat les a traitées. Nous commencerons par la *rente foncière*, qui se rattache à la *propriété*.

L'étude des *Harmonies* se complétera ainsi par

degrés. Ce qui précède suffit pour qu'on ne se trouve pas en pays inconnu.

Nous exposerons, quand il y aura lieu, les divergences et les perfectionnements dont les principales thèses économiques ont été l'objet de la part des émules ou des successeurs de Bastiat. La place de Bastiat dans la phalange des économistes se marquera ainsi d'elle-même, par de simples rapprochements.

CHAPITRE II.

La Rente foncière.

La rente foncière est une conséquence de la propriété. Il n'est donc pas inopportun de dire quelques mots du principe de propriété lui-même.

« Que la propriété des biens-fonds et des richesses mobilières, dit Quesnay, soit assurée à ceux qui en sont les possesseurs légitimes; car la sûreté de la propriété est le fondement essentiel de l'ordre économique de la société. C'est la sûreté de la possession permanente qui provoque le travail et l'emploi des richesses à l'amélioration et à la culture des terres et aux entreprises du commerce et de l'industrie » (*Maximes*, 4).

Pour Quesnay, la sûreté de la propriété est la condition de la sûreté de la personne, ou de la liberté. Il regarde, en outre, la loi de propriété comme une loi naturelle supérieure à toutes les lois positives, et que celles-ci doivent reconnaître et consacrer.

Cette doctrine a été appelée *physiocratie*, parce

qu'elle est celle du gouvernement des lois naturelles. A ce point de vue, Bastiat est un véritable physiocrate. Dans son pamphlet : *Propriété et Loi*, comme dans toute son œuvre, du reste, il enseigne que la propriété est antérieure et supérieure à la loi. « Ce n'est pas parce qu'il y a des lois qu'il y a des propriétés, mais parce qu'il y a des propriétés qu'il y a des lois ». Prenant le mot de propriété dans un sens général, Bastiat entend par là le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail. « Dans la force du mot, dit-il, l'homme naît *propriétaire*, parce qu'il naît avec des besoins dont la satisfaction est indispensable à la vie, avec des organes et des facultés dont l'exercice est indispensable à la satisfaction de ces besoins. Les facultés ne sont que le prolongement de la personne ; la propriété n'est que le prolongement des facultés. Séparer l'homme de ses facultés, c'est le faire mourir ; séparer l'homme du produit de ses facultés, c'est encore le faire mourir.

« Il y a des publicistes qui se préoccupent beaucoup de savoir comment Dieu aurait dû faire l'homme : pour nous, qui étudions l'homme tel que Dieu l'a fait, nous constatons qu'il ne peut vivre sans pourvoir à ses besoins ; qu'il ne peut pourvoir à ses besoins sans travail, et qu'il ne peut travailler, s'il n'est pas *sûr* d'appliquer à ses besoins le fruit de son travail ».

Ce sont là de grandes et belles vérités. Nous pensons, toutefois, qu'en ce qui concerne au moins la propriété foncière, on ne saurait s'associer à cette conclusion de Bastiat : « La propriété

est d'institution divine, et c'est sa sûreté ou sa sécurité qui est l'objet de la loi humaine. Ce n'est pas la propriété qui est conventionnelle, mais la loi ».

En effet, de grands esprits ont placé dans la loi le principe de propriété.

« Comme les hommes, dit Montesquieu, ont renoncé à leur indépendance naturelle pour vivre sous des lois politiques, ils ont renoncé à la communauté naturelle des biens pour vivre sous des lois civiles. Ces premières lois leur acquièrent la liberté, les secondes la *propriété* ». (*Esprit des lois*, xxvi, 15).

Rousseau, Bentham, Mirabeau, Pascal, la plupart des légistes anciens ou modernes considèrent toute propriété comme une conséquence de la loi.

Si nous consultons l'histoire, elle nous montre partout, aux premiers âges de l'humanité, la propriété collective. Nous voyons la propriété revêtir, dans le cours des siècles et dans les diverses régions du globe, une foule de formes différentes. De nos jours encore, elle est constituée en plusieurs pays sur d'autres bases qu'en France, et, en France, elle affecte plusieurs modes : forêts de l'Etat, biens des communes, des hôpitaux, des corporations, propriétés viagères, baux emphytéotiques, canaux, chemins de fer. Ces modes d'appropriation dérivent manifestement de la loi humaine et positive. Ce qui est vrai de ces diverses formes d'appropriation du sol l'est aussi de l'appropriation privée. En tant que forme de propriété, elle a sa source dans la loi, qui la protège, non pas parce qu'elle est de droit primordial, mais parce qu'elle favorise au plus

haut point le progrès de la richesse générale.

Lors donc que l'on fonde la propriété foncière sur le droit du premier occupant ou du premier travailleur, on n'est pas toujours d'accord avec le développement historique des faits.

Ainsi, la propriété a été fondée séparément sur deux principes distincts : la justice et l'utilité. Bastiat, préoccupé de combattre le communisme, voulut mettre la propriété à l'abri de ses coups en la plaçant au-dessus de la loi et sous l'égide universellement respectée de la justice.

Etudions avec lui la production du blé, nous saisissons le détail de sa théorie.

« Antérieurement à l'industrie humaine, dit-il (*Harmonies*, ix), il y a une immense, une incomparable industrie naturelle dont la science la plus avancée ignore encore les secrets. Des gaz, des sels sont répandus dans le sol et dans l'atmosphère. L'électricité, l'affinité, le vent, la pluie, la lumière, la chaleur, la vie, sont successivement occupés, souvent à notre insu, à transporter, transformer, rapprocher, diviser, combiner ces éléments. Et cette industrie merveilleuse, dont l'activité et l'utilité échappent à notre appréciation et même à notre imagination, n'a cependant aucune valeur. Celle-ci apparaît avec la première intervention de l'homme qui a, dans cette affaire, un travail complémentaire à accomplir. Pour diriger ces forces naturelles, écarter les obstacles qui gênent leur action, l'homme s'empare d'un instrument qui est le sol, et il le fait sans nuire à personne, car cet instrument n'a pas de valeur. Ce n'est pas là matière à discussion, c'est un

point de fait. Sur quelque point du globe que ce soit, montrez-moi une terre qui n'ait point subi l'influence directe ou indirecte de l'action humaine, et je vous montrerai une terre dépourvue de valeur ».

Cette proposition n'est pas contestable; mais la propriété ne s'en trouve pas pour cela plus solidement fondée sur le principe de justice. Une route passe au bord de mon champ, et celui-ci double de valeur. Cette plus-value a-t-elle quelque chose de commun avec l'idée de justice? Elle est bien l'effet du travail humain, mais du travail des ouvriers de la route, qui n'en profitent pas. Pour moi, qui n'ai pas pris part à ce travail, j'en retire seul le bénéfice.

« Cependant, continue Bastiat, l'agriculteur, pour réaliser, concurremment avec la nature, la production du blé, exécute deux genres de travaux bien distincts. Les uns se rapportent directement à la récolte de l'année, ne se rapportent qu'à elle et doivent être payés par elle : tels sont les semailles, le sarclage, la moisson, le dépiquage. Les autres, comme les bâtisses, dessèchements, défrichements, clôtures, etc., concourent à une série indéterminée de récoltes successives : la charge doit s'en répartir sur une suite d'années, ce à quoi l'on parvient avec exactitude par les combinaisons admirables qu'on appelle lois de l'intérêt et de l'amortissement. Les récoltes forment la récompense de l'agriculteur, s'il les consomme lui-même. S'il les échange, c'est contre des services d'un autre ordre, et l'appréciation des services échangés constitue leur valeur.

» Maintenant, il est aisé de comprendre que toute cette catégorie de travaux permanents, exécutés par l'agriculteur sur le sol, est une *valeur* qui n'a pas encore reçu toute sa récompense, mais qui ne peut manquer de la recevoir. Il ne peut être tenu de déguerpir et de laisser une autre personne se substituer à son droit sans compensation. Sa valeur s'est incorporée, confondue dans le sol; c'est pourquoi l'on pourra très-bien dire par métonymie : *le sol vaut*. — Il vaut, en effet, puisque nul ne peut plus l'acquérir sans donner en échange l'équivalent de ses travaux. Mais cette terre, à laquelle la puissance naturelle de produire n'avait vulgairement communiqué aucune valeur, n'en a pas davantage aujourd'hui à ce titre. Cette puissance naturelle, qui était gratuite, l'est encore et le sera toujours. On peut bien dire cette terre *vaut*, mais au fond, ce qui vaut, c'est le travail humain qui l'a améliorée, c'est le capital qui y a été répandu. Dès lors, il est rigoureusement vrai de dire que son propriétaire n'est en définitive propriétaire que d'une valeur par lui créée, de services par lui rendus; et quelle propriété pourrait être plus légitime? Celle-là n'est créée aux dépens de qui que ce soit; elle n'intercepte ni ne taxe aucun don du ciel (1) ».

(1) Beaucoup d'auteurs, dit M. Wolkoff, au lieu d'étudier la nature et le jeu du phénomène de la rente foncière, ne sont occupés qu'à chercher à ce revenu quelque travail ou frais, qu'ils prétendent lui faire payer à toute force. Ils voient bien un bout de l'échelle des rentes foncières, celui où le revenu est fort au-dessous de ce que mériteraient les efforts et les sacrifices les plus récents et les plus judicieux du propriétaire. Mais ils ne veulent pas regarder en sens contraire et

Voilà le droit de propriété expliqué par le travail et la justice. L'hypothèse de Bastiat étant donnée, il est impossible d'en mieux faire apparaître les conséquences. Mais cette hypothèse répond-elle à tous les faits? Elle s'applique seulement au cas où la terre cultivable est en quantité indéfinie, comme en Amérique, dans le Far-West. Dans les circonstances européennes, où est apparu depuis des siècles un autre coefficient de la valeur, qui est la *Rareté*, elle ne saurait se justifier.

Signalons dès maintenant un inconvénient de la doctrine qui défend la propriété par le droit naturel. Elle a pour but de préserver les propriétaires actuels des attaques du socialisme, et elle les laisse à découvert.

En effet, admettons qu'il soit exact que la valeur du sol vienne toujours du travail de ses possesseurs. Mais le sol est depuis fort longtemps en France défriché et approprié. Comment arriver au propriétaire primitif, à celui qui a incorporé un commencement de valeur à la terre? Comment suivre la filiation infinie de ses descendants ou ayant-droit à travers les grandes alluvions des peuples migrateurs, l'esclavage, le colonat romain, le servage féodal, régimes qui ont interrompu le droit individuel théorique depuis le début des temps historiques jusqu'à la Révolution française; comment la suivre à tra-

voir, à l'autre bout de la même échelle, un revenu foncier qui n'est mérité par aucun sacrifice ou effort, non-seulement des propriétaires contemporains, mais même des générations précédentes les plus reculées. (*De la Rente des emplacements, dite Rente foncière. Journal des Economistes*, nov. 1870)

vers des époques où l'état civil n'existait point ou n'existait qu'incomplètement? Quel est le propriétaire actuel qui, établissant son droit sur le principe de justice, de travail et d'antériorité à la loi, ne se sentît, en présence de ces difficultés, absolument désarmé? Avec quel empressement, au bruit des menaces du socialisme, il descendra des sommets du droit naturel pour invoquer la loi positive, plus prosaïque, mais trop dédaignée!

L'hérédité, le plus naturel des principes qui se trouvent dans la loi, n'est pas elle-même universellement regardée comme de droit naturel.

« Vous tenez, dit Pascal, vos richesses de vos ancêtres; mais n'est-ce pas par mille hasards que vos ancêtres les ont acquises et vous les ont conservées?

» Vous imaginez-vous aussi que ce soit par quelque voie naturelle que ces biens ont passé de vos ancêtres à vous? Cela n'est pas véritable. Cet ordre n'est fondé que sur la seule volonté des législateurs, qui ont pu avoir de bonnes raisons pour l'établir, mais dont aucune certainement n'est prise d'un droit naturel que vous ayez sur les choses. S'il leur avait plu que ces biens, après avoir été possédés par les pères durant leur vie, retournassent à la république après leur mort, vous n'auriez aucun sujet de vous plaindre.

» Ainsi, tout le titre par lequel vous possédez votre bien n'est pas un titre fondé sur la nature, mais sur un établissement humain.

» Je ne veux pas dire que ces biens ne vous appartiennent pas légitimement et qu'il soit per-

mis à un autre de vous les ravir. Car Dieu, qui en est le maître, a permis aux sociétés de faire des lois pour les partager ; et, quand ces lois sont une fois établies, il est injuste de les violer. (*Discours sur la condition des grands*) ».

Bastiat sentit d'ailleurs l'insuffisance du principe de justice comme base de la propriété, car il plaide pour elle, et avec raison, les circonstances d'utilité générale.

« Loin que le capital avancé, dit-il, et dont l'intérêt doit se distribuer sur les récoltes successives, en augmente le prix et constitue une charge pour les consommateurs, ceux-ci acquièrent les produits agricoles à des conditions toujours meilleures à mesure que le capital augmente, c'est-à-dire à mesure que la valeur du sol s'accroît. — Ce n'est pas assez dire que la valeur du sol n'est créée aux dépens de qui que ce soit ; ce n'est pas assez dire qu'elle ne nuit à personne ; il faut dire qu'elle profite à tout le monde. Elle n'est pas seulement légitime, elle est avantageuse, même aux prolétaires ».

Nous venons d'acquérir quelques notions générales sur la propriété. Nous pouvons aborder à présent la question de la rente foncière, qui est avec la première en étroite connexion, à ce point qu'étudier l'une c'est presque étudier l'autre.

Les économistes sont divisés aussi au sujet de la *Rente*. Nous essaierons de trouver le fil qui doit nous conduire dans ce labyrinthe.

La Rente foncière a été l'objet de définitions d'une exactitude inégale.

« Dès l'instant, dit Adam Smith (*Recherches sur*

la nature et les causes de la richesse des nations), que le sol d'un pays est devenu propriété privée, les propriétaires, comme tous les autres hommes, aiment à recueillir où ils n'ont pas semé, et ils demandent un fermage même pour le produit naturel de la terre. Il s'établit un prix additionnel sur les bois des forêts, sur l'herbe des champs et sur tous les fruits naturels de la terre, qui, lorsqu'elle était possédée en commun, ne coûtaient à l'ouvrier que la peine de les cueillir, et lui coûtent maintenant davantage. Il faut qu'il paie pour avoir la permission de les recueillir; il faut qu'il cède au propriétaire du sol une portion de ce qu'il recueille ou de ce qu'il produit par son travail. Cette portion, ou, ce qui revient au même, le prix de cette portion constitue le fermage (*rent of land*), et, dans le prix de la plupart des marchandises, elle forme une troisième partie constituante ».

Nous voyons par là que Smith assimile la *rente* à la totalité des revenus du domaine affermé. Il confond ainsi sous ce nom le revenu propre du fonds et les intérêts des capitaux employés sous forme de bâtiments; de défrichements, d'améliorations, etc. Les économistes qui sont venus après Smith ont fait disparaître cette confusion.

« La rente, dit Ricardo (*Principes de l'économie politique et de l'impôt*), est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. . . . On confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital. . . . Mais il est évident qu'une portion de

la rente représente l'intérêt du capital consacré à amender le terrain, à ériger les constructions nécessaires, etc. ; le reste est payé pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol ».

La rente foncière est ainsi ramenée à ce qu'elle est réellement : une partie du fermage. De l'analyse si connue de Ricardo, il résulte que la terre donne une rente représentative de sa fécondité naturelle et indépendante du fermage destiné à rémunérer l'emploi des capitaux. De plus, cette rente *n'augmente pas le prix des denrées*. Cette loi, que Smith avait méconnue, est aujourd'hui hors de discussion.

Bastiat n'a laissé sur la rente qu'un chapitre composé de courts fragments et tout à fait incomplet. Pour étudier sa conception de la rente, nous devons donc nous reporter au chapitre de la *propriété foncière* et à celui de la *valeur*, qu'on n'a pas oublié.

« Lorsque la théorie, dit-il, scruta les fondements de la propriété, elle débuta par une confusion : elle prit l'utilité pour la valeur. Elle attribua une *valeur* propre, indépendante de tout service humain, soit aux matériaux, soit aux forces de la nature. A l'instant, la propriété fut aussi injustifiable qu'inintelligible ».

Nous ne croyons pas que les économistes sérieux aient jamais enseigné que la valeur était indépendante de toute action directe ou indirecte du travail humain. En tous cas, il est bien imprudent de déclarer, dans cette hypothèse, la propriété inintelligible, et de brûler ses vaisseaux

en se cantonnant dans le point de vue exclusif de la justice. Nous verrons que c'est faire le jeu du socialisme, qui prétend triompher au nom de la justice et de l'égalité. C'est se condamner en outre à des analyses incomplètes.

« Au nom du principe, continue Bastiat, que les agents naturels ont ou créent de la valeur, la propriété a subi des coups gradués.

» Les économistes ont dit : *La propriété du sol est un privilège*; mais il est nécessaire, il faut le le maintenir.

» Les socialistes : *La propriété du sol est un privilège*; mais il est nécessaire, il faut le maintenir — en lui demandant une compensation, le droit au travail.

» Les communistes et les égalitaires : *La propriété en général est un privilège*, il faut la détruire.

» Et moi, je crie à tue-tête : La propriété n'est pas un privilège. Votre commune prémisses est fausse; donc vos trois conclusions, quoique diverses, sont fausses. La propriété n'est pas un privilège; donc, il ne faut ni la tolérer par grâce, ni lui demander une compensation, ni la détruire. La propriété foncière ne fait pas payer ce qu'elle n'a pas le droit de faire payer. N'ai-je pas démontré qu'il n'y a qu'une chose qui se place entre le don de Dieu et la bouche affamée, c'est le service humain?

» Economistes, vous dites : « La rente est ce qu'on paie au propriétaire pour l'usage des facultés productives et indestructibles du sol ». Je dis : Non. La rente, c'est ce qu'on paie au porteur

d'eau pour la peine qu'il s'est donnée de faire une brouette et des roues, et l'eau nous coûterait davantage s'il la portait sur son dos. De même, le blé, le lin, la laine, le bois, la viande, les fruits nous coûteraient plus cher, si le propriétaire n'eût pas perfectionné l'instrument qui les donne.

» Socialistes, vous dites : « Primitivement, les masses jouissaient de leurs droits à la terre sous la condition du travail; maintenant, elles sont exclues et spoliées de leur patrimoine naturel ». Je réponds : Non, elles ne sont pas exclues ni spoliées; elles recueillent gratuitement l'utilité élaborée par la terre, sous la condition du travail, c'est-à-dire en restituant ce travail à ceux qui le leur épargnent.

» Egalitaires, vous dites : « c'est en cela que consiste le monopole du propriétaire, que, n'ayant pas fait l'instrument, il s'en fait payer le service ». Je réponds : Non. L'instrument-terre, en tant que Dieu l'a fait, produit de l'utilité, et cette utilité est gratuite; il n'est pas au pouvoir du propriétaire de se la faire payer. L'instrument-terre, en tant que le propriétaire l'a préparé, travaillé, clos, desséché, amendé, garni d'autres instruments nécessaires, produit de la valeur, laquelle représente des services humains effectifs, et c'est la seule chose dont le propriétaire se fasse payer (1). Ou vous devez admettre la légitimité

(1) Prenant le contre-pied de la théorie de Ricardo sur la rente, Carey (*Principes de la science sociale*) enseigne que partout la culture commence par les sols les plus faciles, les terrains de montagnes ou peu encombrés de végétation, c'est-à-dire les sols légers,

de ce droit, ou vous devez rejeter votre propre principe : *la mutualité des services* ».

On voit en quels termes Bastiat pose et résout la question. Appliquant à la propriété foncière sa théorie de la valeur, et frappé des observations de Carey sur la formation de la propriété aux Etats-Unis, il se met nettement en opposition avec toutes les écoles, enveloppant dans la même réfutation Smith, Buchanan, Ricardo, Mac Culloch, Scrope, Senior, Stuart Mill, Malthus, Estrada, J.-B. Say, Blanqui, Garnier, Considérant et Proudhon. Nous avons dit combien la verve et la

secs, sans profondeur, d'une fertilité très-médiocre et très-peu durable. « Qui donc irait, dit-il, pour débiter, se jeter au milieu des fondrières, des forêts et de la végétation luxuriante des terrains gras et humides des plaines ? L'air même y est mortel presque toujours, et malgré les moyens si puissants dont le colon dispose à notre époque, il s'éloigne de ces riches sols. Non-seulement on n'arrive que graduellement, très-tard, et au moyen d'une population dense et avancée, à tirer parti de ces sols profonds et riches ; mais partout où le progrès se ralentit, ces terrains, tout débarrassés qu'ils soient, sont les premiers que l'on est forcé d'abandonner.

» L'homme, pour l'instrument-terre, comme pour tous les instruments qu'il emploie, passe du plus faible au plus fort, du moins productif au plus productif. Donc, à mesure que la population et la civilisation s'accroissent, les subsistances s'obtiennent au moyen d'efforts moindres et baissent de valeur par rapport au travail. Donc, l'instrument ou capital des époques antérieures se déprécie par rapport à l'instrument ou capital des dernières. Et non-seulement la valeur actuelle des terres ne représente pas un excédant par rapport aux dépenses foncières que leur mise en œuvre a successivement exigées, mais cette valeur est de beaucoup au-dessous de la somme des capitaux qu'il a fallu dépenser pour les amener de leur état sauvage primitif à leurs dispositions actuelles.

» Si l'on évalue, ajoute Carey, la propriété foncière (terres, maisons, mines, routes particulières, etc.) d'un pays entier, l'Etat de New-

logique de Bastiat sont remarquables. Qu'on lise, si l'on en veut une preuve nouvelle, l'histoire de frère Jonathan, colonisant le Far-West. Là, il montre comment naît la propriété du sol en Amérique; il constate que la rente foncière n'y apparaît pas et ne peut pas y apparaître, et il attaque, avec son esprit habituel, l'impétueux Proudhon et le grave Ricardo.

La conclusion de ce qui arrive à Jonathan, conclusion très-scientifique, la voici :

« Aussi longtemps que, dans un pays, il y a abondance de terre à défricher, le propriétaire foncier, qu'il cultive, afferme ou vende, ne jouit d'aucun privilège, d'aucun monopole, d'aucun avantage exceptionnel, et, notamment, il ne pré-

York ou l'Angleterre, par exemple, le chiffre représente tant de millions de journées d'ouvriers. Avec ce nombre d'ouvriers, quel'un voudra-t-il essayer, en prenant l'Etat de New-York comme il était du temps d'Hendrick Hudson, ou le Royaume-Uni comme Jules César l'a vu, d'exécuter tous les travaux de défrichements, d'irrigations, de drainages, de bâtisses, de canaux, de ponts, de routes, etc qui les ont amenés à ce qu'ils sont actuellement » ?

Ces considérations, en admettant même qu'elles ne soient pas trop générales, prouvent seulement que la valeur foncière, dans la très-grande majorité des cas, est subordonnée à l'action directe ou indirecte du travail humain. Si l'on était tenté d'en conclure à sa conformité avec le principe de justice, qu'on mérité, outre ce que nous avons dit précédemment sur la plus-value d'un champ avoisiné par une route, cette considération, qu'à travers les siècles, ce ne sont pas les créateurs primitifs de la valeur foncière qui en subissent la dépréciation ou profitent de sa plus-value; mais qu'après une longue série de détenteurs intermédiaires, ce sont presque toujours des détenteurs étrangers aux premiers qui jouissent des résultats de l'effort initial de ceux-ci. Il est donc impossible de faire intervenir ici l'idée de mérite et de responsabilité personnels.

lève aucune aubaine sur les libéralités gratuites de la nature ».

Voilà qui est absolument exact. Mais est-ce répondre aux théoriciens de la propriété foncière européenne que de leur opposer la propriété américaine ? Les conditions ne sont-elles pas différentes dans les deux contrées ? En Europe, toutes les terres sont appropriées ; en Amérique, il en reste encore beaucoup de libres. Chez nous, la terre manque à la population ; aux Etats-Unis, la population manque à la terre. Compte-t-on pour rien cette différence capitale des conditions qui porte sur la *limitation* du nombre des terres ? La thèse de Bastiat, rigoureusement vraie dans l'hypothèse de l'abondance indéfinie des terres, cesse d'être applicable à la propriété foncière telle qu'elle est constituée sous nos yeux. Non-seulement elle n'en peut rendre compte, mais son auteur est conduit à mutiler la réalité et à nier en définitive l'existence de la rente. Bastiat confond la rente avec l'intérêt du capital, incorporé au sol, avec la rémunération due au travail dont la production agricole a été l'occasion. Cette confusion, après les analyses si précises de Ricardo et des économistes, ne peut s'expliquer que par les plus persévérantes illusions ou les exigences d'un système.

Bastiat se préoccupe cependant de l'objection tirée de la différence du prix des terres. Si l'on paie, en effet, en France, l'hectare de terre cultivé depuis 100 fr. jusqu'à 1.000 fr., il faut bien que la fertilité du sol soit pour quelque chose dans cet écart. L'acquéreur considère ce que la

terre rapportera, et il sait qu'elle rapportera selon sa fécondité. « Cette fécondité a donc une valeur propre, intrinsèque, indépendante de tout travail humain ».

Pour la réponse à cette objection, il renvoie à sa théorie de la valeur, où il enseigne que la valeur n'implique pas essentiellement le travail, et ne lui est pas nécessairement proportionnelle (c'est sa deuxième théorie).

« J'ai montré, dit-il, que la valeur avait pour fondement, moins *la peine prise* par celui qui la cède que *la peine épargnée* à celui qui la reçoit, et c'est pour cela que je l'ai fait résider dans quelque chose qui embrasse ces deux éléments : *le service*. Vous m'offrez du blé, que m'importe le temps et la peine qu'il vous a coûtés ? Ce qui me préoccupe surtout, c'est le temps et la peine qu'il m'en coûterait pour m'en procurer ailleurs. La valeur du sol naît, flotte, se fixe comme celle de l'or, du fer, de l'eau, du conseil de l'avocat, de la consultation du médecin, du chant, de la danse ou du tableau de l'artiste, comme toutes les valeurs. Elle forme une propriété de même origine, de même nature, aussi légitime que toute autre propriété. Mais il ne s'ensuit nullement que, de deux travaux appliqués au sol, l'un ne puisse être beaucoup plus heureusement rémunéré que l'autre ».

Il y a tout un aveu dans ces lignes ; la rente foncière n'est plus niée, elle est implicitement reconnue.

Mais laissons Bastiat achever d'expliquer la plus-value du sol.

« Voici un champ. Il n'est pas d'année où l'on n'y jette quelque travail dont les effets sont d'une nature permanente, et, de ce chef, résulte un accroissement de valeur.

» En outre, les routes se rapprochent et se perfectionnent, la sécurité devient plus complète, les débouchés s'étendent, la population s'accroît en nombre et en richesse ; une nouvelle carrière s'ouvre à la variété des cultures, à l'intelligence, à l'habileté : et, de ce changement de milieu, de cette prospérité générale résulte, pour le travail actuel ou antérieur, un excédant de rémunération ; par contre-coup, pour le champ, un accroissement de valeur. Il n'y a là ni injustice ni exception en faveur de la propriété foncière. Il n'est aucun genre de travail, depuis la banque jusqu'à la main d'œuvre, qui ne présente le même phénomène ».

Le mécanisme de la plus-value est ici parfaitement décrit ; mais on conviendra qu'il ne réveille pas l'idée de justice. Dans cette explication, l'augmentation du revenu foncier, l'excédant de rémunération, qui n'est autre chose que la rente, est-il mérité par un sacrifice ou un effort ? Il n'est dû qu'au développement des besoins et de la richesse d'une population qui s'est accrue, développement auquel les bénéficiaires n'ont pas plus participé que ceux qui leur en paient les bénéfices. Si donc Bastiat a raison de dire qu'il n'y a pas d'injustice en faveur de la propriété foncière, il aurait dû ajouter qu'il n'y a pas de justice non plus, parce que cet ordre de faits n'a point de signification morale.

Les gains éventuels, les fluctuations de l'offre

et de la demande, les excédants de rémunération ne sont ni justes ni injustes. Ce sont des faits sociaux que la science étudie, et qui n'ont pas plus de moralité qu'un triangle en géométrie.

Il nous est difficile de ne pas constater, dans les *Harmonies* de Bastiat, deux théories de la rente foncière, comme nous en avons trouvé deux pour la valeur. La première nie la rente au nom de la justice, la seconde la reconnaît partout. Nous n'insisterons pas sur ce que présente de défectueux une synthèse conçue dans ces conditions. Nous préférons rendre hommage à la sagacité dont l'auteur a fait preuve dans l'étude de la propriété aux Etats-Unis. Là, nous l'avons dit, tant qu'il y a des terres libres, la rente foncière n'apparaît pas (1).

Cette absence de la rente est un fait économique des plus importants, et on nous permettra de nous y arrêter. Le tort de Bastiat a été de le généraliser malgré l'évidence, et d'ériger en loi actuelle pour l'Europe ce qui, tout au plus, a été loi dans les temps passés, et ce qui ne subsiste plus que dans le voisinage des espaces vierges.

Carey, à propos de la colonisation de l'Australie, a cité un exemple des mécomptes produits par l'espoir de la rente foncière, que Bastiat a reproduit.

(1) Il est sous-entendu que nous ne parlons que du Far-West et des régions limitrophes du désert ; car, autour de New-York et de tous les centres de population importants, la rente existe, variant suivant des degrés qui dépendent, comme en Europe, de la fertilité naturelle du champ, de sa distance au marché, etc.

« Plus de mille ouvriers, dit-il, furent dirigés, vers 1832, sur la rivière du Cygne; mais l'extrême bas prix de la terre (1 sch. 6 d. l'acre ou moins de 2 fr.) et le taux extravagant de la main d'œuvre leur donna le désir et la facilité de devenir propriétaires. Les capitalistes ne trouvèrent plus personne pour travailler. Un capital de cinq millions y périt, et la colonie devint une scène de désolation. Les ouvriers ayant abandonné leurs patrons, pour obéir à l'illusoire satisfaction d'être propriétaires de terre, les instrumens d'agriculture se rouillèrent, les semences moisirent, les troupeaux périrent faute de soins. Une famine affreuse put seule guérir les travailleurs de leur infatuation. Ils revinrent demander du travail aux capitalistes, mais il n'était plus temps ».

Un disciple de Bastiat, M. Dubost, qui avait accompagné en Algérie le comte Le Hon, président de l'enquête agricole, a fait connaître, à propos de la rente foncière en ce pays, des faits intéressants (*Journal des Economistes*, novembre 1868) dont nous reproduirons les principaux.

« Il résulte, dit M. Dubost, de plusieurs milliers de déclarations recueillies durant notre exploration de trois mois en Algérie, que la valeur du sol, dans le Tell, varie depuis 20 ou 30 fr. l'hectare jusqu'à 8 ou 10,000 fr. Quelques centaines d'hectares seulement dans le voisinage d'Alger (cultures maraîchères avec *norias*) atteignent ce dernier prix. Mais il n'y a presque pas de transition pour passer de ce chiffre si élevé aux chif-

fres tout à fait inférieurs. Si l'on fait abstraction des oasis du Sahara, dont le sol a presque toujours une grande valeur, je ne crois pas que, sur les 50 ou 60 millions d'hectares que nous possédons dans le nord de l'Afrique, il y en ait seulement 10,000 qui valent 1000 fr. l'hectare.

En territoire civil, c'est-à-dire dans le voisinage des centres européens de colonisation, à proximité des routes et des débouchés, les terrains irrigués valent de 200 à 500 fr. l'hectare, soit en moyenne 350 fr. environ; les terrains de culture non irrigués valent de 50 à 100 fr., soit une moyenne de 75 fr. l'hectare; et les friches de broussailles ou de palmiers nains valent de 30 à 50 fr., soit une moyenne de 40 fr.

En territoire militaire, où les routes sont moins nombreuses, où les débouchés sont plus éloignés, où les capitaux, privés ou publics, sont beaucoup moins abondants, la valeur du sol est approximativement de 30 à 40 fr. l'hectare pour les terres en culture, et de 15 à 20 fr. l'hectare pour les terrains non défrichés.

Voilà pour la valeur vénale.

La valeur locative ou le revenu du capital foncier est plus difficile à préciser. Il n'y a presque pas de fermiers en Algérie. On en trouve à peine quelques-uns dans les environs des grands centres de population. Dans le reste du territoire il n'y a que des propriétaires exploitants ou des métayers, avec ou sans capital d'exploitation, qui prélèvent tantôt la moitié, tantôt le $\frac{1}{5}$ seulement des produits en nature. Les terrains maraîchers d'*Hussein-Dey* et de *la Rassauta*,

dans le voisinage d'Alger, s'afferment couramment de 800 à 1000 fr. l'hectare.

Le sol y rend donc au propriétaire non exploitant, c'est-à-dire au capitaliste foncier, 10 o/o de la valeur vénale.

En territoire civil :

Les terres irriguées s'afferment de 50 à 60 fr. l'hectare, soit 15 à 18 o/o de la valeur ; les terres non arrosées 20 à 25 fr. soit 25 o/o environ de la valeur vénale, et les terrains en friche, 12 à 15 fr., soit 30 o/o environ.

En territoire militaire, l'Etat seul afferme les terrains aux indigènes: Mais, ces fermages ayant un caractère gracieux, le prix en est généralement minime et représente à peine le 1/10 de la valeur du sol. Si les choses étaient abandonnées à leur cours naturel, si l'action de la concurrence pouvait se produire, il est extrêmement probable que le prix du fermage s'y élèverait à 35 ou 40 o/o de la valeur vénale du sol.

-- « Deux lois, dit M. Dubost, se détachent avec vigueur des chiffres qui précèdent. La première est bien connue, et personne ne la conteste: c'est que la valeur du sol s'élève dans le voisinage des centres, des routes, dans les lieux où la population et les capitaux abondent ; elle s'abaisse régulièrement, à mesure que ces causes s'éloignent ou disparaissent.

La seconde, c'est que le taux de l'intérêt foncier, ou le rapport qui existe entre la valeur et le revenu, marche en sens inverse de la valeur. Si la valeur du sol est élevée, le taux de l'intérêt

foncier est faible ; si la valeur du sol est faible, le taux de l'intérêt foncier est élevé.

— « Il n'y a qu'un écart assez faible entre la valeur vénale du sol en culture et celle du sol non défriché, 35 à 40 fr. en territoire civil, 15 à 20 fr. en territoire militaire, voilà les nombres qui représentent cet écart. Or, de l'aveu de tous les colons européens, les frais de défrichement sont beaucoup au-dessus de ce chiffre et varient dans les limites de 150 à 500 fr. par hectare, soit une moyenne de 300 fr. Le colon qui défriche échange donc une valeur de 300 fr. contre une valeur de 35 à 40 fr. Il est vrai que cette valeur foncière de 40 fr. donne un intérêt élevé, 20 à 25 %. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce fait a un correctif énergique dans la cherté de la valeur foncière, c'est-à-dire dans la masse des capitaux qu'il faut sacrifier pour créer cette valeur. Peut-être même serait-on fondé à dire que l'élévation du taux de l'intérêt foncier dans ce cas n'est, dans une certaine mesure, que la compensation nécessaire et harmonique du haut prix auquel s'obtient ou se crée la valeur du sol ».

— On le voit, les faits cités par M. Dubost confirment la première théorie de Bastiat.

Mais dans ses *Recherches sur la production agricole, la rente et la valeur du sol* (*Journal des Economistes*, juin 1870), écrites d'ailleurs avec talent et riches de faits bien observés, M. Dubost tombe dans la même erreur que Carey et Bastiat, en voulant trop généraliser. Pour lui, la rente foncière représente uniquement la part de la produc-

tion qui échoit au propriétaire du sol, comme rémunération de son concours à l'œuvre agricole. Nous retrouvons ici cette confusion, qui est la négation même de la rente. M. Dubost, dans une analyse qui dénote de rares qualités d'esprit, expose comment est née la propriété foncière, comment elle a succédé à la jouissance en commun du sol, comment les populations nomades sont devenues sédentaires, comment enfin la terre a été affranchie de la communauté par le travail individuel. Nous souscrivons à bien des points de son étude, mais nous constatons que nulle part il ne rend compte de la véritable *rente*.

C'est dans les travaux de M. de Fontenay qu'on doit chercher le dernier mot des doctrines de Bastiat et toute l'extension dont elles sont susceptibles; car l'éminent disciple montre des habitudes d'esprit peut-être plus philosophiques, et à certains égards plus indépendantes, que Bastiat. M. de Fontenay (*La question de la rente, Journal des Economistes*, mars 1860), après avoir considéré la rente comme un fait général, qui se manifeste non-seulement dans l'exploitation du sol, mais dans toutes les branches de la production, et qu'on peut constater aussi bien dans les salaires personnels que dans les profits industriels, ne pousse pas plus loin que Bastiat l'analyse scientifique de ce surcroît de rémunération, des causes qui en déterminent le taux et du degré de permanence du phénomène; mais il essaie d'en justifier le principe d'une façon ingénieuse et originale.

« En ce qui concerne, dit-il, les deux éléments de la valeur d'un service ou d'un produit, il est

difficile de discerner celui de ces deux éléments, qui résulte du concours que la société tout entière apporte au producteur, par les moyens qu'elle met à sa disposition, par les besoins qu'elle développe autour de lui, par la puissance d'échange et de consommation qui est en elle et qu'elle accroît sans cesse.

» On ne peut pas dire : Telle part de la valeur revient à l'action du producteur, telle autre est attribuable à l'action du milieu. Quoi qu'il en soit, l'influence de cet élément social de la valeur est incontestable.

» Si, dans toute valeur ou rémunération, il y a la part d'un individu, et la part de tous appréciable ou inconnue, il n'y a pas de part pour la *nature*. C'est un principe d'ordre qui domine la science, car il tient à sa définition même. Dire que l'économie politique est une science de l'ordre moral, c'est dire en effet qu'elle n'a à étudier que *des rapports humains*, des utilités d'origine et de nature humaine. Toute espèce d'élément *naturaliste*, tout agent de l'ordre physique, en sont exclus, en vertu du principe souverain de l'homogénéité scientifique.

» Y a-t-il lieu de distinguer, dans les rémunérations personnelles, une part distincte, attribuable aux dons que la nature ou Dieu départit aux hommes, et que l'on appellerait la rente?

» Ces dons, ces qualités internes ou externes, naturelles ou acquises, ont toujours constitué, aux yeux de la philosophie comme de la morale, un ensemble un et indivisible, qui est *l'individu* (le mot même le dit). Or, si le sujet est un, si

l'agent est simple, il est évident que le résultat de l'acte ne peut pas plus se scinder que sa responsabilité. Dans l'ordre économique, ce résultat, c'est la production qui, transformée par l'échange, devient là rémunération ou salaire — expression économique de la responsabilité. La rémunération est donc indivisible et une comme l'individu.

» L'opinion qui pose la nature et les forces extérieures en collaboration de l'humanité est moins choquante, au premier abord, que celle qui veut lui donner une action dans le for intérieur de l'homme et dans le principe même de son activité. Au fond pourtant, c'est toujours le même système, attentatoire au principe de la responsabilité, qu'il annule ou qu'il amoindrit ».

M. de Fontenay ne sait pas ce qu'on veut appeler les dons et les bienfaits de la nature : « Toute espèce de forces naturelles, dit-il, par cela seul qu'elle est étrangère à l'homme et indépendante de sa volonté, lui est naturellement et originairement hostile. La nature n'a jamais servi l'homme que réduite par lui en esclavage. Par un renversement singulier de l'ordre rationnel et de l'ordre des temps, on conclut de l'utilisation, une fois faite, à une *utilité* naturelle antérieure à l'usage même, de l'adaptation à une *aptitude* préexistante, de l'emploi particulier auquel l'homme a soumis certains agents inanimés à des *qualités* inhérentes à ces agents et qui les prédestinaient fatalement à cet emploi. Le monde ne présente pas autre chose à l'homme que des *forces*. Et l'homme n'a à en remercier ni la nature, ni la Providence; car partout où il y a quelque chose, il y a nécessai-

rement des forces. Quant à la nature de ces forces, c'est un détail secondaire; quelles qu'elles soient, un être intelligent jeté au milieu d'elles saura toujours les transformer à son avantage. L'intelligence, voilà le seul don véritable que Dieu ait fait à l'homme, le seul dont il ait à le remercier.

» La production consiste partout dans une direction exclusive et forcée, donnée par l'homme à un agent naturel. Or, il est clair que, par le fait seul de cette direction unique et obligatoire, la spontanéité propre de la force est détruite, qu'elle n'est plus qu'un organe de la volonté de l'homme; que, de force *naturelle*, elle est devenue force *humaine*.

» Par suite de la continuelle révolte des forces naturelles contre ce que nous leur faisons exécuter, toutes nos productions se détruisent, et partout le travail de conservation équivaut à un travail de création nouvelle. Ce n'est donc pas assez de dire que la nature ne concourt en rien activement à l'œuvre de l'homme; il faut ajouter hardiment qu'elle réagit habituellement en sens contraire comme force négative ».

Ces lignes rappellent les idées de Stuart Mill sur l'indifférence de la nature à l'égard de l'homme (*Essai sur la Nature*).

Non certes, la nature n'est pas rémunérée; et elle ne peut pas l'être.

Mais la question n'est pas là. Il s'agit de justifier la rente. Or, M. de Fontenay avoue qu'il est impossible de distinguer, dans la production, la part du milieu social et celle de l'individu. C'est avouer

que l'idée de justice doit demeurer étrangère à la solution de tels problèmes.

La justice, en effet, est inséparable de l'idée bien définie de mérite et de responsabilité. Là où la rémunération flotte sans fixité, comblant de ses faveurs un heureux propriétaire d'emplacement ou délaissant celui qui s'est épuisé à réaliser des perfectionnements et des améliorations; là où l'on est obligé d'introduire un facteur considérable et indéterminé, le concours de la société, il n'y a point de place pour la justice ni pour la justification. Des faits sociaux comme la propriété foncière ne sont ni justes ni injustes. Ils sont *nécessaires*, ils sont la condition du progrès de la civilisation; mais ils n'ont point, quant à leur origine, de signification morale. La science doit les étudier, les décrire, en montrer les conséquences, en se gardant soigneusement de quitter le terrain expérimental. Elle ne peut qu'aller au-devant d'échecs certains, si elle espère vaincre les rêveurs par leurs propres armes. Le communisme continuera de vous dire brutalement que les hommes sont frères et égaux devant Dieu; que chacun a droit à la terre qui est un don de Dieu; qu'il n'y a pas de raison pour qu'un land-lord ait une portion de terre, une rente foncière, et qu'un charbonnier n'en ait pas; et, au point de vue de la justice, vous serez toujours vaincus par ce raisonnement plus simple et plus net que les vôtres.

Craint-on que le principe de la propriété foncière ne s'effondre, du jour où il ne pourra plus s'appuyer sur la considération du juste?

Mais qui ne voit qu'il est infiniment plus com-

promettant pour lui d'être battu dans les règles par les socialistes, qui ont la bouche pleine de mots sonores, et qui ne demandent pas mieux que d'attirer la science sur un terrain où elle perd pied? S'imagine-t-on d'ailleurs qu'un fait aussi indestructible que la propriété foncière dépend d'une discussion sur le juste et l'injuste? L'homme peut-il détruire ce qui l'enveloppe de toutes parts, ce qui est irrévocablement lié à son avenir? La société n'abandonnera pas la voie naturelle de son développement pour se conformer à un idéal de justice — et de misère — prôné par quelques utopistes.

Que les économistes se méfient de la métaphysique dans l'observation et le classement des faits naturels; et, s'ils ne peuvent écarter toujours la considération du juste et de l'injuste, parce que leur science envisage un des aspects de l'homme, l'aspect social, qu'ils n'oublient pas du moins que le socialisme en a rempli ses livres pour l'inextricable confusion des problèmes sociaux.

Nous ne laisserons pas la question de la Rente sans indiquer brièvement les principes qui sont aujourd'hui définitivement établis. La science a résolu un des problèmes les plus controversés de l'économie politique, et là où Bastiat céda à des idées préconçues, elle a porté le grand jour et la certitude expérimentale.

Les auteurs qui ont concouru à asseoir la théorie de la Rente ne sont pas tous postérieurs à Bastiat. Il suffit de nommer Ricardo et de Thünen.

Les discussions soulevées par les écrits de Bastiat et de Carey, où la rente était niée, engagé-

rent l'Académie des sciences morales et politiques à instituer un concours dont le sujet consistait en ces deux questions principales : Pourquoi y a-t-il des terres qui donnent un revenu net ? Quelles sont les causes qui font varier le revenu net de ces terres ?

M. Boutron, agrégé de philosophie, fut le lauréat de ce concours et publia, en 1867, sa *Théorie de la Rente foncière*. Il démontra que la rente, loin d'être un fait spécial à la terre, comme Ricardo l'avait enseigné, n'est qu'un cas particulier d'un phénomène plus général, qu'il appelle le troisième élément de la valeur, et qu'il distingue ainsi des deux autres éléments, la rétribution du travail et celle du capital.

Cette idée de la généralité de la rente, nous l'avons vu énoncer par Bastiat, dans sa deuxième théorie. L'économiste allemand de Thünen, en 1826, le comte Arrivabene en 1853, M. de Fontenay en 1860, M. Courcelle-Seneuil en 1859, l'ont émise de leur côté ; mais il n'est pas indifférent de la voir confirmer par les recherches précises de M. Boutron.

« Rien de mieux justifié par l'ensemble des faits, dit M. Hippolyte Passy, le rapporteur du concours, que la conclusion de M. Boutron ; et cependant, si ce n'est la première fois qu'elle est énoncée, du moins c'est la première qu'elle est généralisée avec tant d'assurance et de décision. Jusqu'ici l'idée que la rente était un attribut particulier à la terre avait dominé les esprits ; l'auteur a eu le mérite de démontrer définitivement qu'elle apparaît dans les fruits que produisent

tous les emplois de l'activité humaine, aussi bien dans ceux que laisse l'exercice des arts manufacturiers et des professions lettrées ou simplement manuelles, que dans ceux que fournit la terre ; et que, dans tous les cas, elle a pour source des dons que la nature ne répartit pas également, soit entre les personnes, soit entre les choses. . L'auteur a réussi à mettre en pleine lumière une de ces vérités dont la puissance ne tarde pas à dégager les sciences d'embarras qui en retardaient la marche ».

Ainsi il est désormais acquis que la rente est un fait général ; et la perspicacité de Bastiat n'a pas été en défaut, quand sa deuxième théorie est venue rectifier sa première.

Est-ce à dire que les manifestations du phénomène de la rente soient les mêmes pour le sol que pour le talent ? Assurément non, et cela n'a pas besoin d'être démontré. C'est ce qui justifie, dans une certaine mesure, Ricardo d'avoir assigné à la rente un horizon restreint.

L'analyse de Ricardo est demeurée classique, et comme le fondement de toute étude scientifique de la rente du sol. Résumons-en le principe en quelques mots.

Les terres les plus fécondes sont utilisées les premières, et, à défaut des sols de premier choix, on met en culture des terrains dont la richesse naturelle est moindre (1).

(1) On a vu que Carey formule, relativement à l'ordre de la mise en culture des différentes parties du sol, une hypothèse contraire. Répétons que ce qui se produit en Amérique, dans un pays

Si l'on veut augmenter la production agricole, non par l'extension des cultures, mais en y appliquant plus de travail et de dépense, les récoltes n'augmenteront pas dans la proportion du capital engagé. Or, les derniers venus produisant plus chèrement, soit à cause de l'infériorité du sol, soit à cause d'une mise plus considérable de capitaux, soit encore à cause de l'éloignement du marché, et comme il n'y a jamais qu'un prix unique dans le même marché, les derniers venus sont obligés de vendre plus cher; et les anciens producteurs profitent de la plus-value, qui n'est autre chose que la *rente*.

Ce fait essentiel de la loi de la rente est ainsi formulé par M. Courcelle-Seneuil (*Traité d'économie politique*): « Tant que l'offre d'un produit ne dépasse pas les besoins, le prix de cet article est réglé par la dépense du producteur qui travaille le plus chèrement ».

vierge, ne doit pas nécessairement se produire dans de vieux pays comme l'Angleterre ou la France, que visait Ricardo. Pendant que Carey voit le colon américain redouter les plaines et écrouler la croupe aride des montagnes, nous voyons en France, et particulièrement dans le Midi, la culture s'étendre des plaines, des grasses alluvions, aux collines et aux landes. Nous voyons le blé, l'olivier, la vigne remplacer à grands frais, sur les *garrigues* pelées, quelques pieds de buis ou de chêne-vert. Ce développement vérifie la théorie de Ricardo. Le fond des vallées est conquis chez nous depuis les temps historiques. Nous n'avons pas à nous occuper de ce que faisaient nos pères, les Celtes ou les Troglodytes, armés de simples haches de silex. Il est possible qu'ils aient suivi la marche indiquée par Carey. Mais ce serait pour nous de l'archéologie, si c'est encore de l'actualité pour l'Amérique. L'Europe est dans d'autres conditions, et à ces conditions ne répond que la loi de Ricardo.

M. Wolkoff, disciple de Thünen, qu'il a traduit et fait connaître en France, a achevé d'éclaircir la cause immédiate de la rente foncière (*De la rente des emplacements, dite rente foncière*) :

« Tant que toute la quantité du produit demandé, dit-il, quelle que soit l'extension de la demande, peut être produite et fournie au marché toujours aux mêmes frais, il n'y a aucune raison pour que la rente foncière surgisse. Si tous les produits d'un pays pouvaient se trouver dans ce cas d'uniformité des frais de production et de transport, il est clair que le prix du marché de tout produit ne ferait que couvrir les frais exigibles; qu'aucun propriétaire foncier ne recevrait, *comme tel*, de rente, et que les terres ne pourraient trouver de locataire ni avoir aucune valeur, quelque productives qu'elles pussent être et quelque élevés que fussent les bénéfices des producteurs ».

En dehors de l'inégalité de qualité et de situation des terres, la cause la plus générale de la rente du sol est dans la loi économique de *la diminution de l'utilité des capitaux successivement employés dans la production*. Ricardo la mentionne dans son analyse, et de Thünen (*Le salaire naturel*) la formule ainsi :

« Chaque nouveau capital placé dans une entreprise ou une industrie rapporte moins de rente que les capitaux qui y ont été placés auparavant ». Dans la première partie de son livre : *l'Etat isolé, par rapport à l'agriculture et à l'économie nationale*, il montre l'importance supérieure et la généralité de cette loi.

Les capitaux donnent donc d'autant moins de revenu qu'il y en a un plus grand nombre d'employés sur le même emplacement.

« Si cette loi n'existait pas, dit de Thünen, on pourrait augmenter indéfiniment la quantité du produit, aux mêmes frais et dans le même cercle de terrain occupé par la production, et il deviendrait inutile d'étendre l'exploitation à d'autres localités. Quelque grande que fût la demande, on pourrait toujours la satisfaire aux mêmes frais, tant de production que de transport, et conséquemment il n'y aurait pas de rente ».

Voilà par quelle voie sévère la science a imprimé à la théorie de la rente un caractère de rigueur et d'évidence.

On peut à présent se rendre compte de ce qui manque à la théorie de Bastiat sous ce rapport, et de ce qu'elle contient de trop au point de vue intuitif.

CHAPITRE III.

Le Capital et le Crédit.

Adam Smith donne le nom de *stock* à toute espèce d'approvisionnements, qu'ils soient destinés à la consommation ou à la production, et il réserve le mot de *capital* pour la partie du stock qui sert à la production. L'esprit de cette distinction est passé dans la science, et Bastiat s'y conforme, quand il dit, au chapitre VII de ses *Harmories économiques*:

« Un capital est un produit comme un autre. Il n'emprunte ce nom qu'à sa destination ultérieure. Un sac de blé est un sac de blé, encore que, selon les points de vue, l'un le vende comme revenu et l'autre l'achète comme capital ».

Mieux que personne, et avec une science chaleureuse, Bastiat a montré le rôle prépondérant du capital dans les progrès humains, et les bienfaits sans mesuré dont nous lui sommes redevables :

« Les capitaux, instruments de travail, ont pour destination de faire concourir les forces gratuites de la nature.

» De tous les éléments qui composent la valeur totale d'un produit quelconque, celui que nous devons payer le plus joyeusement, c'est cet élément même qu'on appelle intérêt des avances ou du capital.

» Et pourquoi ? Parce que cet élément ne nous fait payer *un* qu'en nous épargnant *deux*. Parce que, par sa présence même, il constate que des forces naturelles ont concouru au résultat final sans faire payer leur concours ; parce qu'il en résulte que la même utilité générale est mise à notre disposition, avec cette circonstance qu'une certaine proportion d'utilité gratuite a été substituée, heureusement pour nous, à de l'utilité onéreuse ; et, pour tout dire en un mot, parce que le produit a baissé de prix. Nous l'acquérons avec une moindre proportion de notre propre travail, et il arrive à la société tout entière ce qui arriverait à l'homme isolé qui aurait réalisé une ingénieuse invention.

» Il s'ensuit que le progrès de l'humanité coïncide avec la rapide formation des capitaux. L'intérêt dominant de tous les hommes est donc de favoriser la rapide formation du capital. Le capital s'accroît pour ainsi dire de lui-même, sous la triple influence de l'activité, de la frugalité et de la sécurité. Il travaille, depuis le commencement, à affranchir les hommes du joug de l'ignorance, du besoin et du despotisme. Effrayer le capital, c'est river une triple chaîne aux bras de l'humanité ».

Nous passons forcément sous silence les analyses sur lesquelles Bastiat s'appuie pour formuler ces vérités essentielles.

Préoccupé de ne laisser aucun sophisme sans réponse, il n'a pas manqué de relever cette vieille objection qui, de nos jours, devant les merveilleuses conquêtes de la science et de l'industrie, n'a plus autant de force qu'autrefois, mais qu'il importe de ruiner théoriquement, même après ses défaites dans la pratique :

Si la mission du capital, disait-on, est de faire exécuter par la nature ce qui s'exécutait par le travail humain, il doit nuire à la classe ouvrière ; car tout ce qui met des bras en disponibilité active la concurrence qu'ils se font entre eux.

Bastiat montre qu'en raisonnant ainsi, « on perd de vue ce grand fait :

» *Le capital, à mesure que son action s'étend, ne met en disponibilité une certaine quantité d'efforts humains qu'en mettant aussi en disponibilité une quantité de rémunération correspondante. Le travail n'est pas frappé d'inertie; remplacé dans une œuvre spéciale par l'énergie gratuite, par la chute*

d'eau, le vent, la machine, le rail, il se prend à d'autres obstacles dans l'œuvre générale du progrès, avec d'autant plus d'infaillibilité que sa récompense est déjà toute préparée au sein de la communauté ». Il est, en effet, d'une évidence mathématique que le pouvoir de rémunération du milieu social ne saurait être diminué par la réduction des frais de production. Si tel manufacturier économise un franc sur sa fabrication, ce franc ira rémunérer d'autres services.

Pour faire connaître comment, dans la pensée de Bastiat, l'idée du capital se rattachait à sa conception de l'harmonie des lois du développement social, nous reproduirons les dernières lignes qu'il y consacre dans le Chapitre VII de ses *Harmonies économiques*. Elles sont comme le couronnement de tout ce qu'il a dit sur ce sujet.

« A quelque point de vue qu'on se place ; qu'on envisage le capital dans ses rapports avec nos besoins qu'il ennoblit, avec nos efforts qu'il soulage, avec nos satisfactions qu'il épure, avec la nature qu'il dompte, avec la moralité qu'il change en habitude, avec la sociabilité qu'il développe, avec l'égalité qu'il provoque, avec la liberté dont il vit, avec l'équité qu'il réalise par les procédés les plus ingénieux, partout, toujours, et à la condition qu'il se forme par les voies naturelles, nous reconnaitrons en lui ce qui est le cachet de toutes les grandes lois providentielles : l'harmonie ».

Bastiat ne se contentait pas de l'exposition de la doctrine ; souvent il y mêlait des traits piquants à l'adresse de ses adversaires économiques. Ainsi, mal en prendra aux auteurs qui s'élèvent contre les

innovations mécaniques, et en particulier à « ce bon monsieur de Saint-Chamans », comme l'appelle Bastiat. Saint-Chamans, protectionniste convaincu, ne reculait devant aucune conséquence de son principe. Cette intrépidité inspira à Bastiat une ou deux de ses plus vives boutades.

« S'il est opportun, écrit-il dans ses *Sophismes*, de protéger le *travail national* contre la concurrence du *travail étranger*, il ne l'est pas moins de protéger le *travail humain* contre la rivalité du *travail mécanique*.

» Aussi, quiconque adhère au régime protecteur, s'il a un peu de logique dans la cervelle, ne doit pas s'arrêter à prohiber les produits étrangers : il doit proscrire encore les produits de la navette et de la charrue.

» Et voilà pourquoi j'aime bien mieux la logique des hommes qui, déclamant contre l'*invasion* des marchandises exotiques, ont au moins le courage de déclamer aussi contre l'excès de production dû à la puissance inventive de l'esprit humain.

» D'après M. de Saint-Chamans, un des arguments les plus forts contre la liberté du commerce et le trop grand emploi des machines, c'est que beaucoup d'ouvriers sont privés d'ouvrage, ou par la concurrence étrangère qui fait tomber les manufactures, ou par les instruments qui prennent la place des hommes dans les ateliers.

» C'est vraiment un plaisir d'avoir affaire à des argumentateurs aussi braves, qui, même dans l'erreur, poussent un raisonnement jusqu'au bout. Je ne puis pas m'expliquer qu'un être pensant

puisse goûter quelque repos en présence de ce dilemme :

» Ou les inventions de l'homme ne nuisent pas à ses travaux, comme les faits généraux l'attestent, puisqu'il y a plus des uns et des autres chez les Anglais et les Français que parmi les Hurons et les Chérokées; et, en ce cas, j'ai fait fausse route, quoique je ne sache ni où ni quand je me suis égaré. Je commettrais un crime de lèse-humanité, si j'introduisais mon erreur dans la législation de mon pays;

» Ou bien les découvertes de l'esprit limitent le travail des bras, comme les faits particuliers semblent l'indiquer, puisque je vois tous les jours une machine se substituer à vingt, à cent travailleurs; et alors je suis forcé de constater une flagrante, éternelle, incurable antithèse entre la puissance intellectuelle et la puissance physique de l'homme, entre son progrès et son bien-être, et je ne puis m'empêcher de dire que l'auteur de l'homme devait lui donner de la raison ou des bras, de la force morale ou de la force brutale, mais qu'il s'est joué de lui en lui conférant à la fois des facultés qui s'entre-détruisent.

» La difficulté est pressante. Or, savez-vous comment on en sort? Par ce singulier apophthegme: *En économie politique, il n'y a pas de principes absolus.* Il n'y a pas de principes! Mais c'est comme si vous disiez qu'il n'y a pas de faits; car les principes ne sont que des formules qui résumant tout un ordre de faits ».

La route de Bastiat était encombrée de bien des

préjugés, et l'on voit comment il les battait en brèche.

Des représentants de la science économique eux-mêmes s'égarèrent. La situation importante qu'ils occupaient dans le pays légal et dans les Chambres, comme grands manufacturiers ou grands agriculteurs, l'ardeur prodigieuse qu'ils mettaient à défendre, par tous les moyens, les monopoles et la routine, donnaient à leurs prétendues théories un poids dangereux. Il faut ajouter que la plupart des sophismes économiques d'alors étaient spécieux et séduisants pour tout le monde. Une vue toujours et sciemment incomplète des questions leur permettait de revêtir une simplicité trompeuse, à laquelle on se prenait d'autant plus volontiers qu'on croyait y avoir son intérêt particulier.

Il a fallu la main à la fois vigoureuse et légère de Bastiat pour ruiner dans l'opinion ces erreurs, sinon du temps même où il écrivait, au moins pour un avenir qui est devenu le présent.

Nous avons vu Bastiat enseigner que la prévoyance qui épargne et forme le capital est en conformité avec le bien général. Mais la prévoyance est une vertu un peu passive ; dans l'échelle des mérites, elle doit occuper un rang moins élevé que le travail. Aussi est-il réservé au travail une plus belle part qu'au capital. Celui qui verse actuellement la sueur de son front est plus libéralement récompensé que celui qui vit sur la sueur de ses pères. Et Bastiat le démontre par la loi d'égalisation naturelle, loi harmonique qu'il énonce ainsi :

« A mesure que les capitaux s'accroissent, la part absolue des capitalistes augmente et leur part relative diminue. Au contraire, les travailleurs voient augmenter leur part dans les deux sens ».

Il s'efforce de réagir contre le préjugé qui attribue au capital une sorte d'influence funeste sur le cœur de ceux qui le possèdent. L'égoïsme, la dureté, le machiavélisme, voilà ce dont on accuse les riches. Bastiat montre que, dans les sociétés où l'Etat est tout et se mêle de tout, le capital a beaucoup de peine à se former par les voies naturelles. On aspire surtout à le soutirer par la force et par la ruse à ceux qui l'ont créé. Là, on voit les hommes s'enrichir par la guerre, les fonctions publiques, le jeu, les fournitures, l'agiotage, les fraudes commerciales. Il n'est donc pas surprenant que, dans ces pays-là, il s'établisse une sorte d'association entre ces deux idées : *capital* et *égoïsme*. Mais lorsqu'on porte sa pensée sur la formation des capitaux par l'activité intelligente, la prévoyance et la frugalité, il est impossible de méconnaître qu'une vertu sociale et moralisante est attachée à leur acquisition.

Il existait contre l'épargne un autre préjugé. N'a-t-on jamais entendu traiter d'avare celui qui épargne? Ne lui reproche-t-on pas de retirer une valeur de la circulation? et, par conséquent, de porter à la société un certain préjudice?

Au chapitre xv de ses *Harmonies*, Bastiat enseigne qu'épargner, ce n'est pas autre chose que de *mettre volontairement un intervalle entre le moment où l'on rend des services à la société*

et celui où l'on en retire des services équivalents.

Or, en quoi celui qui s'abstient de retirer du milieu social un service auquel il a droit fait-il tort à la société ou nuit-il au travail ?

M. Courcelle-Seneuil est allé plus loin (*Traité d'économie politique*), et il considère comme un véritable travail l'action de conserver, la capitalisation. « Dans la résistance, dit-il, à la tentative de dépenser, dans la persévérance à lutter contre la fantaisie, quelquefois même contre un désir légitime, il y a un travail moral souvent plus pénible que le travail des bras ; et quand c'est au sein d'une famille pauvre qu'on se prive ainsi en vue de l'avenir, on peut redire le mot de Montaigne sur la continence : « Je ne connais pas de faire plus actif ni plus vaillant que ce non-faire ». Et M. Courcelle-Seneuil ajoute cette conséquence très-importante : Si l'épargne est un travail, une rémunération lui est due. Voilà une porte ouverte sur l'intérêt des capitaux. Les définitions et les analyses de Bastiat au sujet du capital et de l'épargne sont complètes. Le capital vient du travail : à ce titre, il est sacré. La rémunération en est aussi légitime que le salaire de l'ouvrier. Bastiat est fondé à invoquer ici l'idée de justice.

Nous avons vu, à propos de la rente foncière, avec quel discernement il en faut user dans les problèmes d'économie politique. Mais cette science, nous le répétons, n'est pas seulement positive : elle est encore morale, et, à ce titre, elle ne doit pas rejeter systématiquement la considération du juste et de l'injuste.

En ce qui concerne le capital et le crédit, les

armées habituelles du socialisme se retournent contre lui, et il éprouve un désavantage manifeste. Bastiat l'a parfaitement compris, et dans cette question il a usé en maître de moyens qui l'avaient mal servi ailleurs.

Il a bien vu que plusieurs solutions économiques, comme la rémunération du travail actuel ou antérieur, sont adéquates de l'idée de justice, et, qu'en ces points, l'harmonie morale se rencontre avec l'harmonie supérieure de la science.

Bastiat sait invoquer les principes qui s'imposent au cœur de l'homme ; il prononce les grands noms de justice et de liberté avec une émotion communicative qui fait de lui le premier des propagateurs de l'économie politique.

L'idée de l'intérêt, intimément liée à celle du capital, a eu des débuts difficiles. Autour d'elle se sont livrés, dans tous les temps, d'âpres combats. La philosophie, la scolastique, l'Église et le socialisme l'ont tour à tour anathématisée et flétrie. Après le *quid fœnari, quid hominem occidere* de Caton, après le *mutuum date, nihil inde sperantes* de l'Évangile et les défenses de la Bible (Moïse, David, Ezéchiel, etc.), S. Basile s'écriait : « Que font les prêteurs, sinon s'enrichir des misères d'autrui, tirer avantage de la faim et de la nudité du pauvre, être inaccessibles aux mouvements de l'humanité ? Faire l'usure, c'est recueillir où l'on n'a rien semé ; c'est une cruauté indigne d'un chrétien, indigne d'un homme. » (*Sur le Psaume XIV*).

S. Thomas d'Aquin s'efforçait de prouver que

« les choses fongibles , n'ayant point un usage distinct de la chose même, ne sauraient permettre de retirer un prix de cet usage, sans rendre une chose qui n'existe pas ou sans exiger deux fois le prix de la même chose ».

Luther disait que « tout usurier est un voleur digne du gibet ».

Antonio, dans *le Marchand de Venise*, dit à Shylock : « Si tu me prêtes cet argent, ne me le prête pas comme à ton ami (car jamais l'amitié exigeait-elle qu'un stérile métal se multiplie à son profit dans les mains d'un ami?), mais comme à ton ennemi ».

Proudhon écrivait en 1849 : « Je dis que la société me doit le crédit et l'escompte sans intérêt : l'intérêt, je l'appelle vol ». (*Intérêt et Principal*).

On reconnaît, au fond de ces malédictions, le vieil argument d'Aristote sur la stérilité de l'argent.

Eh! bien, l'intérêt, battu par tous les vents, proscrit par la plus formidable puissance du moyen âge, a résisté. Il a longtemps vécu clandestinement pour échapper à la persécution; mais il est un ressort si nécessaire du progrès social, qu'un jour est venu où ses entraves se sont brisées. Nos lois l'ont à demi reconnu aujourd'hui, et il est entièrement réhabilité dans la science.

On est surpris de voir le rigoureux Calvin réagir un des premiers contre le préjugé universel.

« On dit que l'argent n'enfante pas l'argent ; mais la mer le produit-elle? Est-il le fruit d'une maison, pour l'usage de laquelle pourtant je reçois un loyer? L'argent, à proprement parler, naît-il du toit et des murailles? Non; mais la terre

produit, la mer porte des navires qui servent à un commerce productif, et avec une somme d'argent on peut se procurer une habitation commode. Si donc il arrive que l'on retire d'un négoce plus que de la culture d'un champ, pourquoi ne permettrait-on pas au possesseur d'une somme d'argent d'en retirer une somme quelconque, quand on permet au propriétaire d'un champ stérile de le donner à bail moyennant ferme? Celui qui demande à un prêteur un capital veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent que provient le bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait».

Rien de plus juste ni de plus scientifique n'a été dit depuis Calvin sur la question de l'intérêt.

Écoutons maintenant l'auteur des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* :

« Puisqu'on vend l'argent, dit Turgot (car le donner en échange des autres marchandises, c'est le vendre), pourquoi ne le louerait-on pas comme tout produit? Par quel étrange caprice la morale ou la loi prohiberait-elle un contrat libre entre deux parties, qui toutes deux y trouvent leur avantage? Et peut-on douter qu'elles l'y trouvent, puisqu'elles n'ont pas d'autre motif pour s'y déterminer? Pourquoi l'emprunteur offrirait-il un loyer de cet argent pour un temps, si pendant ce temps l'usage de cet argent ne lui était avantageux? Et si l'on répond que c'est le besoin qui le force à se soumettre à cette condition, est-ce que ce n'est pas un avantage que la satisfaction d'un véritable besoin? Est-ce que ce n'est pas la plus grande de toutes? C'est aussi le besoin qui force

un homme à prendre du pain chez un boulanger ; le boulanger en est-il moins en droit de recevoir le prix du pain qu'il vend » ?

On sait avec quelle hardiesse et quelle *humour* Jérémie Bentham prit le taureau par les cornes, dans un écrit qu'il ne craignit pas d'appeler *Défense de l'usure*.

Les choses en étaient là, quand le socialisme vint rajeunir les antiques arguments contre la légitimité de l'intérêt. Parmi les théories qui brillèrent un instant sur l'horizon socialiste, la plus célèbre fut celle du *Crédit gratuit*, de Proudhon. Elle éclata sous la forme militante, à l'occasion d'un spirituel pamphlet de Bastiat, intitulé *Capital et Rente*, et d'où la légitimité de l'intérêt ressortait d'une façon aussi pressante que simple.

« Supposons, disait Bastiat, que deux hommes échangent deux services ou deux choses dont l'équivalence soit à l'abri de toute contestation. Supposons, par exemple, que Pierre dise à Paul : « Donne-moi dix pièces de dix sous contre une » pièce de cinq francs ». Il n'est pas possible d'imaginer une équivalence plus incontestable. Quand ce troc est fait, aucune des parties n'a rien à réclamer à l'autre. Les *services échangés se valent*. Il résulte de là que, si l'une des parties veut introduire dans le marché une clause additionnelle qui lui soit avantageuse et qui soit défavorable à l'autre partie, il faudra qu'elle consente à une seconde clause qui rétablisse l'équilibre et la loi de justice. Voir l'injustice dans cette seconde clause de compensation, voilà certainement qui serait absurde. Cela posé, supposons que Pierre,

après avoir dit à Paul : « Donne-moi dix pièces de dix sous, je te donnerai une pièce de cent sous », ajoute : « Tu me donneras les dix pièces de dix sous *actuellement*, et moi je ne te donnerai la pièce de cent sous que *dans un an* » ; il est bien évident que cette nouvelle proposition change les charges et les avantages du marché, qu'elle altère la proportion des deux services. Ne saute-t-il pas aux yeux, en effet, que Pierre demande à Paul un *service nouveau*, supplémentaire et d'une autre espèce ? N'est-ce pas comme s'il disait : « Rends-moi le service de me laisser utiliser à mon profit, pendant un an, cinq francs qui t'appartiennent et que tu pourrais utiliser toi-même » ? Et quelle bonne raison peut-on avoir de soutenir que Paul est tenu de rendre gratuitement ce service spécial ; qu'il ne doit rien demander de plus en vue de cette exigence, et que l'Etat doit intervenir pour le forcer de la subir ? Comment comprendre que le publiciste (c'est Proudhon) qui prêche au peuple une telle doctrine la concilie avec son principe de la *mutualité des services* ?

La brochure de Bastiat avait fait de l'impression dans la classe ouvrière, et même enlevé au socialisme un certain nombre d'adeptes. Proudhon, à cette époque (1849), répandait sa doctrine par le journal *la Voix du peuple*. On jugea urgent de répondre à Bastiat, et M. Chevé fut chargé de le réfuter. Ce fut l'origine de cette fameuse polémique entre Bastiat et Proudhon, où se trouvent développées avec un égal talent, mais non avec le même succès, deux thèses diamétralement contraires. Fougue et exubérance, dialectique ultra-

subtile du côté de Proudhon, esprit et infatigable bon sens du côté de Bastiat.

Nous nous arrêterons à cette lutte, intéressante autant par le nom des champions que par l'importance des questions discutées. Elle achèvera de nous faire connaître les idées de Bastiat sur le capital et le crédit, et de nous éclairer sur ce que nous devons en penser nous-mêmes.

C'était un singulier homme que Proudhon. Il disait un jour à Bastiat : « Je voudrais bien aller en paradis, mais j'ai peur que tout le monde n'y soit d'accord et de n'y trouver personne avec qui disputer ».

Il a laissé plusieurs propositions qui caractérisent assez bien l'allure de son esprit. En voici quelques-unes :

« Il n'y a pas de supériorité réelle ; le plus beau génie n'est qu'un enfant sublime.

» Le talent est l'attribut d'une âme disgraciée.

» Il y a un homme que je déteste à l'égal du bourreau, c'est le martyr.

» La propriété, c'est le vol.

» Dieu, c'est le mal.

» La femme, c'est la débauche.

» Le gouvernement, c'est l'anarchie ».

Ces coups de pistolet, tirés au cours de ses théories, jetaient l'épouvante au sein de la bourgeoisie. Il semblait, à chaque instant, que la société allait crouler sur ses bases. Le nom de Proudhon est resté la terreur de ceux qui croient aux subversions durables.

Proudhon aime l'expression intensive. Il condense en deux mots une satire de Juvénal ou la

philosophie de Lucrèce. Il est ivre d'indépendance. Il use à sa guise du droit qu'à tout homme d'examiner les traditions et les principes. Il y a, dans ses pamphlets, des pages magnifiques où l'on sent le génie, et c'est un polémiste de premier ordre. Mais lorsqu'il veut faire œuvre d'édification, sa supériorité disparaît. Cette intelligence qui a l'illumination de l'antinomie, de l'immanence et de la transcendance, est impropre à la synthèse. On voit d'abord Proudhon employer le mécanisme de la loi sérielle pour arriver à la vérité : on se figure aisément le résultat d'un procédé mathématique appliqué sans discernement et sans mesure aux rapports ondoissants de la société humaine. Bientôt il laisse la série de Fourier pour l'antinomie de Hegel : alors le pour et le contre se heurtent sur le pied de l'égalité, les arcanes de la scolastique épaississent les ténèbres, et le lecteur éperdu voit le chaos sans le comprendre, ou bien devient fou et comprend.

Voilà l'homme à qui Bastiat avait affaire : *Quidquid dixeris argumentabor.*

M. Chevé, nous l'avons dit, ouvrit le feu.

Il entassa les plus étranges propositions, et fit preuve d'une véritable ignorance des questions économiques. On le voit adhérer, il est vrai, à cette formule : Le prêt est un service qui doit s'échanger contre un service. Cette adhésion fait même espérer des conclusions conformes à celles de Bastiat. Mais survient une bizarre et injustifiable distinction sur la nature des services. M. Chevé essaie de démontrer que le service qui consiste à céder l'usage temporaire d'une pro-

priété n'est pas un service comme un autre, qu'il ne peut pas être évalué comme un autre et ne doit pas être rémunéré par la cession définitive d'une propriété. L'*usage* ne se paie que par l'usage. C'est avec cette étroitesse que M. Chevé comprend l'équivalence des services. Partant de ce beau principe, il déclare que l'intérêt est « illégitime, inique et spoliateur ». Il en tire une autre conséquence, c'est que l'intérêt nuit à l'emprunteur, au prêteur lui-même et à la société tout entière. Enfin, il apprend à Bastiat qu'il l'a réduit par *sa propre méthode*. On était bien jeune alors dans le socialisme.

En répondant au rédacteur de la *Voix du peuple*, Bastiat n'eut pas de peine à démontrer que l'usage d'une propriété est une valeur comme une autre, et que toute valeur peut s'échanger contre une autre quelconque. La théorie dans laquelle la location d'une maison ne peut être rémunérée que par la location d'une maison, l'usage d'un capital que par l'usage d'un capital de même nature et de même valeur, cette théorie, tout en laissant parfaitement subsister le principe de l'intérêt, ne tendrait à rien moins qu'à frapper d'inertie toutes les transactions. Elle ne réforme pas, elle paralyse.

Le capital est fécond, et sa coopération n'est pas rémunérée aux dépens du travail. Cette rémunération, d'ailleurs, n'est pas exclusivement attachée à la circonstance du prêt.

« Voilà, dit Bastiat un homme qui veut faire des planches. Il n'en fera pas une dans l'année, car il n'a que ses dix doigts. Je lui prête une scie

et un rabot, — deux instruments qui sont le fruit de mon travail et dont je pourrais tirer parti pour moi-même. Au lieu d'une planche, il en fait cent et m'en donne cinq. Je l'ai donc mis à même, en me privant de ma chose, d'avoir quatre-vingt-quinze planches au lieu d'une, et vous venez dire que je l'opprime et le vole ! L'ouvrier verra fructifier son travail ; l'humanité verra s'élargir le cercle de ses jouissances ; et je suis le seul au monde, moi, l'auteur de ces résultats, à qui il sera défendu d'y participer, même du consentement universel » !

On ne saurait poser la question d'une façon plus saisissante. L'émoi fut grand aux bureaux de la *Voix du peuple*. Le dieu lui-même se vit forcé de paraître pour rétablir le combat. Avec Proudhon, voici une langue nouvelle. On escalade les nuages pour arriver à la vérité. Cette vérité, il la proclame avec l'accent d'un maître qui ne souffre pas la contradiction.

« A vous voir, dit-il à Bastiat, raisonnez contre le socialisme de 1849, on vous prendrait pour un Epiménide se réveillant en sursaut, après quatre-vingts ans de sommeil. Aussi en arrière des idées que des faits, vous nous parlez exactement comme ferait un rentier d'avant 89 ».

Et il brandit sur l'économiste la dialectique allemande, la terrible *antinomie*.

« D'un côté, il est très-vrai, M. Bastiat, ainsi que vous l'établissez vous-même péremptoirement, que le prêt est un *service* ; il s'ensuit qu'il doit avoir son *prix* ou porter *intérêt*. Mais il est vrai aussi, et cette vérité subsiste à côté de

la précédente, que celui qui prête dans les conditions ordinaires du métier de prêteur, *ne se prive pas*, comme vous le dites, du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, précisément parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation; il le prête parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment d'ailleurs pourvu de capitaux; il le prête enfin parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir; parce qu'en le gardant entre ses mains, ce capital, stérile de sa nature, resterait stérile, tandis que par le prêt et par l'intérêt qui en résulte, il produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. Or, vivre sans travailler, c'est, en économie politique aussi bien qu'en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible ».

Ces dernières paroles, spécieuses au premier abord, montrent une fois de plus le péril que nous avons déjà signalé, celui de se placer exclusivement sur le terrain du juste et de l'injuste pour résoudre les questions économiques. Alors même que l'idée de justice est en harmonie avec la solution économique, comme dans l'espèce, où il s'agit, en définitive, de la rémunération du travail actuel ou antérieur, on voit qu'un disputeur habile peut soulever des difficultés, au moins apparentes.

Ainsi, la justice commutative de l'intérêt, d'un côté; de l'autre, l'impossibilité organique, l'immoralité du même intérêt, tel est le point auquel Proudhon saisit la question. « Il faut, dit-il, sortir

de cette contradiction et chercher comment on parviendra à supprimer l'abus sans endommager le droit. Le but qu'on doit se proposer est l'égalité des conditions et des fortunes, qui dériverait de l'équilibre de la prestation mutuelle des capitaux matériels et immatériels». Nous voilà en pleine chimère socialiste.

Proudhon constate avec Bastiat que le cours naturel des choses amène entre les producteurs une réciprocité de prestations de plus en plus équilibrée ; par suite, une compensation de plus en plus égale des intérêts, une baisse continue du prix des capitaux.

Mais tandis que Bastiat attribue au capital le mérite du progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse, Proudhon l'attribue seulement à la *circulation* du capital.

Il se demande si, pour provoquer cet équilibre du crédit et du revenu, il ne serait pas possible d'agir directement, non sur les capitaux, mais sur la circulation.

Alors, il expose son système de crédit gratuit, son projet de banque où l'escompte et le crédit sur hypothèque se feraient à 1/2 pour 100.— (Ce 1/2 pour 100 représenterait uniquement les frais d'administration).— Une cotisation de 1 pour 100 sur la totalité du capital mobilier et immobilier du pays, et formant *un milliard* serait la base des opérations. « L'escompte, le prêt, la commandite, étant à 1/2 pour 100, le capital-monnaie serait immédiatement frappé, entre les mains de tous les usuriers et prêteurs d'argent, d'improductivité absolue ; l'intérêt serait nul, le crédit gratuit.

« Le capital maison le deviendrait lui-même bientôt ; les maisons ne seraient plus en réalité capital ; elles seraient marchandise, cotée à la Bourse comme les eaux-de-vie et les fromages, et louée ou vendue, deux termes devenus alors synonymes, à *prix de revient*. Le capital terre suivrait le capital maison, et le fermage, au lieu d'être la redevance payée au propriétaire non-exploitant, serait la compensation du produit entre les terres de qualité supérieure et les terres de qualité inférieure ».

On voit que les faiseurs de systèmes ne sont guère embarrassés pour modifier le cours naturel des choses. Jusqu'à Proudhon, l'humanité s'était trompée. Elle avait croupi dans l'ornière de l'intérêt. Heureusement Proudhon est venu. Il n'a qu'à ouvrir la main, et la solution de tant de maux va s'en échapper. Il reste, il est vrai, pour dessiller tout à fait les yeux des suppôts de l'expérimentation, gens de petite portée, et incapables de sentir la beauté des conceptions *à priori*, économistes terre à terre, qui s'enquièreient avant tout des résultats, il reste à mettre en pratique le crédit gratuit. Mais l'expérience ne coûte qu'un milliard, et à ce prix tout homme bien né voudra certainement en avoir le cœur net.

Bastiat ramène à la question son adversaire. Il ne s'agit pas de la banque du peuple, mais de la légitimité de l'intérêt. Or, dire oui et non n'est pas répondre.

L'argument tiré de ce que celui qui prête *ne se prive pas*, est sans valeur. Qu'importe qu'on ne se prive pas, si l'on a créé un capital par son tra-

vail, précisément pour le prêter ? Il n'y a là qu'une équivoque sur l'effet nécessaire de la séparation des occupations. Cet argument attaque la vente aussi bien que le prêt. Le chapelier, en effet, ne se prive pas du chapeau qu'il vend.

Bastiat s'élève à d'éloquents considérations sur la productivité naturelle et nécessaire du capital. Il insiste sur le loisir qu'il procure à l'homme, loisir qui permet à ce dernier de développer ses organes, ses affections, son intelligence, le sens du beau, ce qu'il y a de plus noble dans sa nature.

« Le capital est l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes, et particulièrement des classes souffrantes ; car il allège pour tous, dans une certaine mesure, le fardeau de la peine, et il est un agent d'égalisation dans le progrès. S'il y a un triste spectacle au monde — spectacle qu'on ne peut définir que par les mots de suicide moral, matériel et collectif —, c'est de voir les classes laborieuses, dans leur égarement, faire au capital une guerre acharnée ».

La contradiction hégélienne avait été de peu de secours à Proudhon contre Bastiat ; aussi l'abandonna-t-il pour le procédé de la distinction. Il essaie de prouver, par des inductions tirées de l'histoire, que l'illégitimité peut succéder à la légitimité, mettant d'ailleurs au service d'une thèse des plus risquées une incomparable souplesse de talent. Mais Bastiat, qui ne perd aisément ni son sang-froid ni son esprit, lui demande s'il est vrai que prêter n'est plus aujourd'hui rendre un service ?

Et il établit que la gratuité du crédit est aussi

chimérique que la compensation universelle des intérêts et l'égalité absolue des fortunes. Toute valeur se compose de deux éléments : la rémunération du travail et celle du capital. Pour que ces deux éléments entrassent, en proportion identique, dans toutes les valeurs égales, il faudrait que toute œuvre humaine admît le même emploi de machines, la même consommation d'approvisionnements, le même contingent de travail actuel et de travail accumulé.

La vérité, c'est que l'intérêt dispense d'une rémunération plus onéreuse. Loin d'être un tyran, le capital rend des services qui lui méritent une rémunération, et celle-ci diminue avec l'abondance du capital (1).

Mais pour que le capital abonde, *il faut qu'on soit intéressé à le former* par l'espoir d'une rémunération.

Il est curieux de lire les reproches dont Proudhon accable Bastiat, à la suite de cette paisible démonstration. Ne sachant plus trop comment discuter, il se jette dans l'histoire, et va demander aux Hébreux, aux Grecs et aux Romains ce qu'ils pensaient de l'intérêt. A quoi Bastiat répond : « J'admire la dévotion qui a saisi certains socialistes (avec lesquels je ne vous confonds pas), de-

(1) Ce qui se passe en ce moment dans le monde des affaires confirme une fois de plus cette proposition. L'encaisse métallique de la banque de France dépasse (mars 1877) 2 milliards 200 millions, le numéraire abonde partout. aussi que voit-on ? les meilleures valeurs ne donner qu'un intérêt inférieur à 5 % et l'escompte tomber à 2 et à 1 %.

puis qu'ils ont découvert, à l'appui de leur thèse, quelques textes dans l'Ancien et le Nouveau Testament, les conciles et les Pères de l'Eglise. Entendent-ils nous donner ces autorités comme infaillibles en matière de science et d'économie sociale ?

Les reproches et les invectives de Proudhon redoublent. « Où donc, monsieur Bastiat, avez-vous appris, je ne dis pas à raisonner, car il appert dès le commencement de cette polémique que le raisonnement en vous se réduit à affirmer et confirmer toujours votre proposition — mais à discuter ? Quand vous auriez fait un pacte avec l'usure, pour embrouiller la question et empêcher notre débat d'aboutir, en l'embarrassant d'incidents, de hors-d'œuvre, de vétilles et de chicanes, vous n'eussiez pu vous y prendre autrement ».

Se fondant sur les opérations de la Banque de France, Proudhon essaie de nier les cinq propositions où Bastiat résume la loi des capitaux. Ces propositions sont ainsi conçues :

Le capital féconde le travail ;

Le capital est du travail ;

A mesure que le capital s'accroît, l'intérêt baisse, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente ;

A mesure que les capitaux augmentent (et avec eux les produits), la part absolue qui revient au capital augmente, et sa part proportionnelle diminue ;

A mesure que les capitaux augmentent (et avec eux les produits), la part proportionnelle et la part absolue du travail augmentent.

Avec son ardeur ordinaire, et non sans faire

de graves confusions (celle, par exemple, du numéraire existant et de la somme des capitaux, ce qui le conduit à dire cette énormité : On paie 1,600 millions d'intérêt en France pour un milliard de capital), Proudhon exécute une charge à fond contre le capital ; et il ne manque pas de présenter ensuite son invariable remède :

« La production à doubler, dit-il,

» Le bien-être du travailleur à quadrupler,

» Voilà ce qu'en vingt-quatre heures, par une simple réforme de banque, nous pourrions, si nous le voulions, réaliser, sans dictature, sans communisme, sans phalanstère, sans Icarie et sans Triade. Un décret, en douze articles, de l'Assemblée nationale ; une simple déclaration de ce fait que la Banque de France, par l'augmentation de son numéraire, est devenue banque nationale ; qu'en conséquence elle doit fonctionner au nom et pour le compte de la nation, et le taux des escomptes être réduit à $\frac{3}{4}$ pour 100 — et la révolution est aux trois quarts faite.

» Mais c'est ce que nous ne voulons pas . . . ;

» C'est ce que ne veut pas la Banque de France, citadelle du parasitisme ;

» Ce que ne veut pas le gouvernement, créé tout exprès pour soutenir, protéger, encourager le parasitisme ;

» Ce que ne veut pas la majorité de l'Assemblée nationale, composée de parasites et de fauteurs de parasites ;

» Ce que ne veut pas la minorité, entêtée de gouvernement, et qui se demande ce que deviendra la société, quand elle n'aura plus de parasites ;

» Ce que ne veulent pas les socialistes eux-mêmes, prétendus révolutionnaires, à qui la liberté, l'égalité, la richesse, le travail, ne sont rien, s'il leur faut abandonner ou seulement ajourner leurs chimères, et renoncer à l'espoir du gouvernement;

» Ce que ne sait pas demander le prolétariat, ahuri de théories sociales, de toasts à l'amour et d'homélies fraternelles ».

On le voit, Proudhon s'en prend à tout le monde ; mais, au milieu de ses utopies, il sait dire à chacun son fait. Ces explosions de colère et ces rêveries donnent de la tête et du cœur de Proudhon une idée plus vraie que ne le ferait toute critique.

Les changements de tactique de Proudhon, et surtout ses digressions, ne parvenaient pas à dérouter Bastiat.

Les inductions tirées d'un établissement privilégié, la Banque de France, sont sans valeur à ses yeux.

« Quand, pour atteindre la légitime rémunération du capital, écrit-il, vous frappez les illégitimes extorsions du privilège, cet artifice ne renferme-t-il pas l'aveu que vous êtes impuissant contre les droits du capital exercés sous l'empire de la liberté ?

» Réalisons la liberté et laissons-la agir. S'il est dans la nature du capital de se prêter gratuitement, la liberté développera le crédit gratuit. Soyez bien convaincu que je serai, si je vis encore, le premier à m'en réjouir. J'emprunterai gratis, et pour le reste de mes jours, une belle

maison sur le boulevard, avec un mobilier assorti et un million au bout. Mon exemple sera sans doute contagieux, et il y aura force emprunteurs dans le monde. Pourvu que les prêteurs ne fassent pas défaut, nous mènerons tous joyeuse vie ».

Restons sur cette jolie réplique de l'auteur des *Sophismes*. Elle est péremptoire, et vaut tout ce qu'on pourrait dire de scientifique sur la question de l'intérêt. Nous craindrions de fatiguer le lecteur en insistant davantage sur cette polémique, qui contient la matière d'un volume, et qui continua avec son contingent de reproches, d'études abstraites et de saillies, pendant quatorze lettres. Il est peu de discussions qui soient demeurées aussi intéressantes par la forme et par le fond.

Comme il arrive toujours, ni Bastiat ni Proudhon ne se sont réciproquement convaincus. Chacun est rentré dans sa tente sans avoir rien cédé, et, aujourd'hui encore, l'un et l'autre ont des partisans. La lumière n'est pas faite pour tous. Elle ne se fera peut-être jamais. Les intelligences, en effet, sont très-différentes comme nature et comme tendances. Il y en a qui sont avides de clarté, de précision, de résultats nets et positifs : la langue de Voltaire est faite pour elles ; d'un bond elles saisissent ce qui est simple et vrai ; elles vont toujours droit devant elles. Celles-là comprendront Bastiat.

Il y en a d'autres que le grand jour met mal à l'aise. Il leur faut du mystère, des conceptions étranges, des sophismes, et le ton des thaumaturges ne leur déplaît pas. Là même où l'évidence

mathématique a porté son flambeau, elles cherchent encore le mot de l'énigme. Tous les ans, l'Académie des sciences reçoit de nombreux mémoires sur la quadrature du cercle, le mouvement perpétuel ou la sommation de certaines séries irréductibles. On a vu de braves gens reprocher à Newton et à Laplace d'avoir perdu l'astronomie par la théorie de la gravitation universelle. Si donc il y a des esprits constitués de telle sorte, qu'ils résistent à la souveraine certitude des sciences exactes, comment s'étonner d'en rencontrer qui seront toujours réfractaires aux inductions les mieux justifiées de la science économique? On ne doit pas espérer de les ramener jamais, car leur langue n'est pas celle du reste des hommes, et Proudhon conservera leur faveur.

L'intérêt de la polémique de Bastiat et de Proudhon consiste surtout en ce que les objections de toute sorte que l'on pouvait formuler contre l'intérêt des capitaux y ont été discutées et jugées. Tout ce que le talent pouvait contre une loi naturelle a été accumulé avec une énergie sans égale, et très-simplement réfuté. Bastiat avait trop de finesse pour compter réduire Proudhon lui-même. Mais, par-dessus la tête de son adversaire, il s'adresse à ceux que le dieu ne possède pas et qui n'ont point de trépied. Le bon sens public lui a donné raison.

Quoique Bastiat ait réservé, dans la question de l'intérêt, la plus grande place aux considérations morales et au principe de justice, il n'a pas perdu de vue les preuves que fournit la méthode scientifique pure, et il a bien saisi, dans son analyse de

la formation des capitaux, la raison pour laquelle l'intérêt est indestructible.

C'est néanmoins l'Allemagne qui a donné la forme la plus rigoureuse à la démonstration de la *nécessité* de l'intérêt.

Henri de Thünen et son disciple, M. Wolkoff, se plaçant exclusivement au point de vue scientifique, ont établi que, le capital étant un moyen de produire des objets de consommation, sans pouvoir être considéré lui-même comme un objet de consommation, on ne peut rémunérer le travail générateur du capital que par le produit du capital pendant la durée de son emploi. Ce produit est l'intérêt. « Dans la production des capitaux, recevoir son salaire, c'est vendre périodiquement la partie du capital qui correspond au travail payé. Il y a, sous ce rapport, assimilation entre le salarié et le vendeur d'un capital produit par ce vendeur à ses propres frais. Lorsque l'ouvrier vend le capital qu'il a confectionné, il touche bien d'un seul coup la rémunération intégrale de son travail; mais cette circonstance ne doit pas masquer le mécanisme de l'intérêt; car celui qui acquiert le capital se trouve dans la même situation que le producteur du capital, et ne peut être indemnisé que par l'intérêt. Essayez de le lui refuser : il refusera de son côté d'acquérir le capital, et les ouvriers, les producteurs du capital, seront obligés d'en retirer les intérêts eux-mêmes. On les verra abandonner leur métier de producteurs d'instruments de travail pour passer à celui où l'on emploie ces instruments. Par exemple, les producteurs de pelles devront se faire terrassiers,

quittes à revenir de nouveau à la confection des pelles, quand elles seront usées. Ce sera l'abandon du puissant et fécond principe de la division du travail.

» Si l'on examine l'intérêt des capitaux-argent, le sens rationnel n'en est pas plus difficile à saisir que celui de l'intérêt des capitaux-instruments de production. A vrai dire, l'argent n'est pas capital; il circule toujours et n'a, suivant le mot de J.-B. Say, d'utilité qu'au moment où l'on s'en défait. Mais le prêteur, en dernière analyse, est le vrai propriétaire du capital productif que son argent sert à acheter. Economiquement, l'emprunteur n'est qu'un régisseur de l'entreprise, tant qu'il n'a pas payé sa dette ». (M. Wolkoff).

Au nombre des questions que Bastiat n'a pas été conduit à approfondir ou même à aborder, en restant toujours dans notre ordre d'idées, on peut citer le taux de l'intérêt. Partisan de la liberté en toutes choses, il aurait sans doute demandé l'abolition des limites posées par la loi. Son éminent disciple, M. de Fontenay, a complété en ce point sa doctrine. Il a démontré que la loi qui limite le taux de l'intérêt du prêt d'argent est, comme toute réglementation des prix sur un marché quelconque, une atteinte au droit de propriété, en vertu duquel chacun doit pouvoir disposer comme il l'entend de son bien, céder définitivement ou temporairement ses services pour le prix qui lui en est librement offert, et se procurer pareillement les services des autres pour le prix qu'il lui convient d'y mettre.

« Si on laisse de côté la question de droit pour

s'attacher aux considérations d'utilité pratique, il est aisé de voir que la loi qui limite le taux de l'intérêt va directement contre le but qu'elle paraît se proposer, et que, sous prétexte de rendre le crédit moins onéreux à la classe la plus nombreuse et la plus pauvre des emprunteurs, elle le leur rend impossible ».

Proudhon, sous prétexte de crédit gratuit, rend aussi le prêt inaccessible aux ouvriers dénués ; car il ne prête qu'aux gens notoirement solvables. Cette belle philanthropie se réduit donc, tant du côté de la loi que du côté du socialisme, à aggraver la condition des classes laborieuses.

Turgot a donné une image frappante de l'influence du taux de l'intérêt :

« On peut regarder, dit-il, le prix de l'intérêt comme un niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, tout commerce cesse. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour rendre à la culture des plages immenses (*Formation et distribution des richesses*) ».

Bastiat et Proudhon étaient également pénétrés des avantages de l'abaissement de l'intérêt. Seulement Proudhon, par ses moyens artificiels et incompatibles avec le fonctionnement régulier des lois naturelles, aurait amené un surenchérisse-

ment excessif de l'intérêt, en atteignant le capital dans ses sources.

Bastiat, meilleur philosophe, quoique dialecticien moins surprenant, voulait qu'on favorisât la formation des capitaux en leur laissant une libre rémunération, et démontrait que c'était l'unique moyen d'arriver au but.

CHAPITRE IV.

Le Salaire et la Population.

Nul n'a traité la question des salaires avec plus d'élévation que Bastiat; nul, à cette occasion, n'a mieux démontré qu'il n'y a pas d'antagonisme entre le capital et le travail, et qu'au contraire ils sont l'un pour l'autre d'indispensables auxiliaires. Dans le Chapitre XIV des *Harmonies*, où il étudie les rapports économiques du travail et du capital, Bastiat établit que le capital, qui n'est que du travail antérieur, a pour destination de rémunérer le travail actuel. Sans lui point de travail, parce que, pour se livrer à un ouvrage quelconque, et avant tout gain de l'entreprise, il faut être assuré de vivre. Or, la vie n'est assurée que par des approvisionnements ou les moyens de s'en procurer immédiatement, c'est-à-dire par le capital. Le salaire, une des formes de la rémunération du travail, est loin de mériter le mal qu'en ont dit les socialistes et les organisateurs *a priori* de civilisations.

« Les hommes, dit Bastiat, aspirent avec ardeur à la *fixité*. Par le cours naturel du progrès, cette

fixité s'étend peu à peu à tous les hommes. Elle est l'admirable effet des lois harmoniques, que les utopistes voudraient suspendre et remplacer. La diminution progressive du domaine de l'*aléatoire* se manifeste, par exemple, dans le mécanisme et le rôle des assurances mutuelles ou des assurances perfectionnées par la présence d'intermédiaires. Eh ! bien, le *salaires*, lui aussi, est une approximation vers la fixité. C'est une forme régulière, et, par conséquent, très-perfectionnée, de la rémunération du travail, comme l'intérêt l'est du capital.

» A l'origine des sociétés, l'*aléatoire* règne pour ainsi dire sans partage. On y trouverait difficilement quelque chose qui ressemblât à des traitements, des appointements, des gages, des salaires, des revenus, des rentes, des intérêts, des assurances, etc., toutes choses qui ont été imaginées pour donner une fixité croissante aux situations personnelles, pour éloigner de plus en plus de l'humanité ce sentiment pénible : la terreur de l'inconnu en matière de moyens d'existence. Le moyen de cette belle évolution du genre humain, c'est le *traité à forfait* pour les chances de l'entreprise ; en d'autres termes, le perfectionnement de l'association. Il est au moins singulier que les grands réformateurs modernes nous montrent l'association comme brisée par l'élément qui la perfectionne.

» Deux hommes travaillent longtemps à chances communes. Il arrive un moment où, le risque pouvant être apprécié, l'un d'eux l'assume tout entier sur lui-même, moyennant une rétribution convenue.

» Cet arrangement est certainement un progrès. Pour en être convaincu, il suffit de savoir qu'il se fait librement, du consentement des deux parties, ce qui n'arriverait pas s'il ne les accommodait toutes deux. L'un y gagne, en prenant tous les risques de l'entreprise, d'en avoir le gouvernement exclusif; l'autre, d'arriver à cette fixité de position si précieuse aux hommes. Quant à la société, en général, elle ne peut que se bien trouver de ce qu'une entreprise, autrefois tiraillée par deux intelligences et deux volontés, va désormais être soumise à l'unité de vue et d'action.

» Mais parce que l'association est modifiée, peut-on dire qu'elle est dissoute? Peut-on dire surtout qu'elle s'est dépravée, alors que la novation est librement consentie et satisfait tout le monde?

» Le capital prend donc la charge de tous les risques et la compensation de tous les profits extraordinaires, tandis que le travail s'assure les avantages de la fixité. Telle est l'origine du salaire.

» Quand la convention s'établit en sens inverse, c'est le travail qui veut assumer les chances bonnes et mauvaises, et c'est la rémunération du capital qui se dégage et se fixe sous le nom d'intérêt.

» Et comme les capitaux ne sont autre chose que des services humains, on peut dire que *capital* et *travail* sont deux mots qui, au fond, expriment une idée commune; par conséquent, il en est de même des mots *intérêt* et *salaire*. Là donc où la fausse science ne manque jamais de trouver des oppositions, la vraie science arrive toujours à l'identité ».

On ne peut qu'être frappé de la rectitude de ces

vues et de cette excellente analyse, qui fonde le salariat sur une tendance naturelle et indestructible de l'humanité.

De ce que le salaire a une haute importance sociale et joue un rôle éminemment bienfaisant, s'ensuit-il qu'il puisse réaliser tous les vœux des utopistes et répondre d'une façon absolue aux aspirations, même les plus naturelles, des hommes? Bastiat ne pousse pas l'optimisme jusque-là, et il sait discerner ce qu'il est raisonnable de demander à un phénomène économique et humain.

« Le salaire, dit-il, rend plus uniforme, plus égale, plus rapprochée d'une moyenne la rémunération des ouvriers; mais il est une chose qu'il ne peut pas faire, pas plus que n'y parviendrait d'ailleurs l'association des risques, c'est de leur assurer le travail. La fixité des situations, la stabilité ressemble à tous les grands résultats que l'humanité poursuit. Elle en approche toujours, elle ne les atteindra jamais. En quelque genre que ce soit, le bien absolu serait la mort de tout désir, de tout effort, de toute combinaison, de toute pensée, de toute prévoyance, de toute vertu; la perfection exclut la perfectibilité ».

Avec quelle force Bastiat montre le travailleur échappant à l'instabilité en devenant par l'épargne capitaliste à son tour!

« L'incertitude du travailleur est plus pénible que celle du capitaliste.

» Les philanthropes sentimentalistes, qui voient là une inégalité choquante, ne réfléchissent pas qu'on ne peut pas empêcher la nature des choses d'être ce quelle est. Il ne se peut pas que le travail

antérieur n'ait plus de sécurité que le travail actuel, parce qu'il ne se peut pas que des produits créés n'offrent des ressources plus certaines que des produits à créer. Pour que l'envie, à l'égard du capitaliste, fût justifiable, il faudrait que la stabilité relative de l'un fût une des causes de l'instabilité de l'autre. Mais c'est le contraire qui est vrai, et c'est justement ce capital existant entre les mains d'un homme qui réalise pour un autre la garantie du salaire, quelque insuffisante qu'elle paraisse. Certes, sans le capital, l'aléatoire serait bien autrement imminent et rigoureux.

» L'avenir du capitaliste étant moins chanceux que celui de l'ouvrier, chacun aspire à posséder. Les hommes tendent donc à sortir du salariat pour devenir capitalistes. De siècle en siècle, l'épargne accroît les capitaux, provoque la demande des bras et détermine l'élévation des salaires. Celle-ci, à son tour, facilite l'épargne et la transformation du salarié en capitaliste. Il y a donc, entre la rémunération du travail et l'épargne, une action et une réaction constantes, toujours favorables à la classe laborieuse, toujours appliquées à alléger pour elle le joug des nécessités urgentes ».

Bastiat ne méconnaît point les calamités qui, sous toutes les formes — labeur excessif, insuffisance de salaire, incertitude de l'avenir, sentiment d'infériorité — frappent ceux qui n'ont pu s'élever encore, par la propriété, à une situation plus douce. « Mais la *misère absolue* (1), dit-il,

(1) Ce terme est un peu absolu lui-même. En effet, la misère

étant le point de départ de l'humanité tout entière, la question est de savoir : 1° Si les lois générales providentielles ne tendent pas à alléger, pour toutes les classes, le triple joug de l'incertitude, du dénûment et de l'ignorance ; 2° Si les conquêtes accomplies par les classes les plus avancées ne sont pas une facilité préparée aux classes attardées. Si la réponse à ces questions est affirmative, on peut dire que l'harmonie sociale est constatée.

» On allègue sans cesse que, dans le débat qui précède le traité, les situations ne sont pas égales, parce que le capital peut attendre et que le travail ne le peut pas. Le plus pressé, dit-on, est bien forcé de céder le premier, en sorte que le capitaliste fixe le taux du salaire.

absolue, c'est la mort à courte échéance. Ce n'est pas un point de départ, mais bien la cessation immédiate de toute activité et de tout progrès. Henri de Thunen (*Salaire naturel*) établit que, dans toute l'Europe, le capital a dû précéder l'homme, pour qu'il lui fût possible seulement de subsister.

« Là seulement, dit-il, où la nature produit spontanément, c'est-à-dire sans la participation de l'homme, le bananier et le cocotier ; où, grâce à la chaleur du climat, ni les vêtements ni un toit ne sont pour l'homme d'une nécessité absolue, là seulement pouvait être placé le berceau de l'humanité, et le capital surgir du travail même.

» C'est dans les contrées tropicales, telles que les Indes méridionales, le centre de l'Afrique, le Pérou, situés dans la région des bananiers et des cocotiers, que la race humaine a pu avoir son origine.

» Dans ces pays, si richement dotés par la nature, les hommes vivaient dans le superflu aussi longtemps que, pour une population croissante, il se trouvait encore des terres inappropriées. Mais, après que tout le terrain fertile fut occupé, un nouvel accroissement de la population obligea une partie du peuple à se louer

» Sans doute, en s'en tenant à la superficie des choses, celui qui s'est créé des approvisionnements, et qui, à raison de sa prévoyance, peut attendre, a l'avantage du marché. Mais la valeur a le même principe dans le service que dans le produit. Au fond, c'est le service de part et d'autre qui mesure la valeur. Or, si pour le travail actuel tout retard est une souffrance, pour le travail antérieur il est une perte. Et voit-on les manufacturiers arrêter leur fabrication, les agriculteurs retarder leurs récoltes, uniquement pour déprécier le salaire, en prenant les ouvriers par la famine ?

» Mais, sans nier que le capitaliste ait ici l'avantage, n'y a-t-il rien autre chose à considérer ? N'est-ce pas, par exemple, une circonstance tout

et à travailler pour un salaire. Ce salaire descendit alors peu à peu jusqu'au point où il devint plus avantageux de se transporter dans des contrées moins favorisées, par la nature, mais qui contenaient des terrains inappropriés, et d'y cultiver la terre à l'aide du capital acquis et apporté par les colons ».

Il est clair qu'on ne peut sortir de ces données, quand on veut se rendre compte du peuplement de nos contrées. Nos pères les Troglodytes n'étaient pas *dénués* de tout : ils n'auraient pas vécu ; mais leur misère était très-grande néanmoins. Leur vie dépendait du succès de leur chasse ou de leur pêche. Ils n'avaient pour chasser que des pointes de silex éclaté enchâssées dans un bâton, et leur abri se bornait aux cavernes de l'âge tertiaire, qui'avaient servi de refuge à la faune antédiluvienne. Cette existence serait assurément pour nous le dernier degré de la misère. Elle a cependant permis aux premiers habitants de nos continents de se perpétuer et d'ébaucher, dans le lointain des âges, les rudiments de cette civilisation dont nous sommes si fiers.

Il faut donc prendre le mot de misère absolue au sens de misère très-profonde.

en faveur du *travail actuel*, que le *travail accumulé* perde sa valeur par la seule action du temps » ?

C'est là une considération décisive pour le principe harmonique de Bastiat.

« Il est une autre vue plus propre encore, poursuit Bastiat, à éteindre, dans le cœur des ouvriers, cette haine factice contre les autres classes, qu'on a tenté avec succès d'y allumer : le capital, à quelque point qu'il porte ses prétentions, et quelque heureux qu'il soit dans ses efforts pour les faire triompher, ne peut jamais placer le travail dans une condition pire que l'isolement. La présence du capital favorise toujours plus le travail que son absence, et son absence est une limite qui est toujours à la disposition du travail ».

Nous aurons achevé d'exposer la doctrine de Bastiat sur le salaire et le capital, quand nous aurons répondu avec lui à l'objection suivante :

On dit : « L'absence du capital n'est plus une limite qui soit à la disposition du travail. Cela pouvait être vrai dans l'origine des sociétés. Aujourd'hui le capital a tout envahi. Le prolétaire n'a plus ni air, ni espace, ni sol où mettre ses pieds, ni pierre où poser sa tête, sans la permission du capital. Il en subit donc la loi; vous ne lui donnez pour refuge que l'isolement, qui est la mort !

» Eh bien, si, comme on l'objecte, le capital s'est emparé de toutes les forces de la nature, de tout l'espace, au profit de qui s'est faite cette usurpation? A son profit sans doute. Mais alors, comment se fait-il qu'un simple travailleur, qui n'a

que ses bras, se procure, en France, en Angleterre, en Belgique, un million de fois plus de satisfactions qu'il n'en recueillerait dans l'isolement, sans aucune manifestation du capital »?

C'est un noble rôle que celui de l'économiste, lorsque, au nom de la science, il apporte ainsi aux hommes la pacification; lorsque aux préventions de classes qui connaissent mal les rapports qui les unissent, il fait succéder la confiance, l'estime réciproque et la concorde.

Les socialistes auront beau dire, au nom de la Justice, que tout homme a droit à une portion de terre égale à celle de son voisin, la science répondra que, pour être parfaitement *juste*, ce continuuel partage du sol n'en serait pas moins une impossibilité économique; et elle montrera le progrès de la société et le bien-être des individus attachés à l'extension de l'action du capital et de la propriété. C'est une des plus remarquables harmonies sociales que cette diffusion des bienfaits de la propriété à l'égard de ceux qui ne sont pas propriétaires. Laissons les utopistes édifier des synthèses symétriques avec le niveau du maçon. Etudions les faits, constatons les lois naturelles qui les régissent et en font jaillir le progrès, et, quand nous les avons trouvées, efforçons-nous de les répandre. Le bonheur des hommes sera en raison de leur respect pour elles; mais ils ne peuvent respecter que ce qu'ils connaissent. Aussi l'enseignement de l'économie politique doit-il être libre et donné largement. L'ère du socialisme et des remèdes empiriques n'a que trop duré. Il importe d'y substituer celle de la raison et de la

science. Et parmi ceux qui ont commencé l'œuvre, parmi ceux mêmes qui la continueront, quel nom rayonnera d'une autorité plus légitime et d'un plus pur éclat que le nom de Bastiat? Ce philosophe sympathique, ce pamphlétaire qui a autant de bonté que d'esprit, c'est le moissonneur qui rapportera les plus lourdes gerbes, c'est le berger qui ramènera le plus de brebis au bercail. C'est par Bastiat que beaucoup sont venus et viendront à l'économie politique.

Si Bastiat a décrit les rapports du salaire avec le capital; s'il a reconnu, avec Adam Smith et l'école, que le taux du salaire est déterminé par la concurrence des ouvriers, par le rapport entre l'offre et la demande du travail; s'il a énoncé ainsi la loi pratique, celle qui découle de l'observation de tous les jours, devons-nous penser que tout est dit sur le salaire et nous tenir pour satisfaits? N'y a-t-il rien de plus à chercher? Sommes-nous en présence d'une formule rationnelle? Nous voyons bien le salaire varier avec les fluctuations du marché, nous constatons même une tendance à la progression, une relation harmonique entre son élévation et l'abondance du capital; mais nous ne connaissons pas le rapport abstrait qui lie le taux du salaire au produit du travail; nous n'avons pas déterminé théoriquement la proportion normale des éléments de la valeur d'un produit industriel. Ces éléments sont souvent au nombre de trois : le salaire, l'intérêt des capitaux et la rente foncière ou de l'emplacement. La plupart des produits, en effet, ont besoin, pour être créés, d'un emplacement (terre ou usine), d'un capital et

d'une main-d'œuvre. Mais on a vu plus haut (chap. II) que la rente foncière n'apparaissait pas toujours. On peut donc, pour plus de simplicité, l'éliminer et réduire, comme Bastiat, les éléments de la valeur d'un produit au salaire de l'ouvrier et à l'intérêt des capitaux. Dans ces conditions, quel sera le critérium qui permettra d'apprécier si le taux du salaire est au-dessous ou au-dessus de ce qu'il devrait être, étant donné le profit du capitaliste? Cette question, pour ainsi dire indifférente à la pratique quotidienne, laquelle est souverainement réglée par la loi de l'offre et de la demande, est néanmoins d'un intérêt réel pour la philosophie de la science. Ni Smith ni Bastiat ne s'en sont occupés. Ricardo, seulement, a élargi la signification du minimum que Smith et son école attribuaient au salaire naturel. Ce minimum était la satisfaction des besoins nécessaires à la vie de l'ouvrier. Ricardo enseigne que le prix naturel du travail est celui qui met l'ouvrier en état *de subsister et de prolonger sa race* (1). Les économistes français et anglais n'ont point été au-delà dans cette recherche du taux du salaire, abstraction faite de la loi brutale du marché. L'observation et la spéculation pure étaient, du reste, impuissantes à les conduire plus loin. Pour introduire dans une matière aussi ardue des résultats d'une précision inespérée, il fallait un instrument nouveau, étranger à une partie des maîtres de la

(1) C'est ce que les socialistes allemands, et notamment Ferdinand Lassalle, appellent « la loi d'airain » du salaire.

science, je veux parler de la méthode mathématique.

Sans doute, il serait aussi périlleux qu'inefficace d'en user à la légère, surtout en économie politique; sans doute, il faut se garder de la déduction à outrance, dans une science où les termes ne rendent *pas toujours* avec précision les nuances infinies de la réalité, suivant une remarque de M. de Laveleye que nous dépouillons de sa forme trop absolue (2). Nous accordons même que, généralement, dans les sciences morales et politiques, les définitions servent plutôt à donner une idée des choses dont on parle qu'à les décrire avec une exactitude suffisante pour qu'on en tire des conséquences rigoureuses, et que c'est le propre des mathématiques d'y parvenir, à cause de la nature abstraite et absolue de leurs données. Il n'en est pas moins vrai que l'économie politique offre un certain nombre de questions susceptibles d'être soumises à l'analyse mathématique; bien plus, dont l'entier éclaircissement y est subordonné.

M. Blanqui aîné, dans son *Histoire de l'économie politique*, reproche à Ricardo d'avoir hérissé la science de formules algébriques, et de s'être placé trop souvent dans des hypothèses hasardées pour en tirer des conséquences inapplicables: « semblable à un mécanicien qui apprécierait l'action des machines, sans tenir compte du frottement et des matériaux dont elles sont construites ». J.-B.

(2) *Le socialisme en Allemagne*. M. de Laveleye dit: *jamais*.

Say voyait aussi avec regret que, « sous prétexte d'étendre la science, on l'eût poussée dans le vide ». Voilà des écueils que ne doit pas perdre de vue celui qui tente d'appliquer la méthode mathématique à certains côtés des problèmes sociaux. Mais nous ne croyons pas que Henri de Thünen, à qui l'on doit la détermination du salaire idéal, se soit écarté de la voie légitime et vraiment scientifique. Disciple d'Adam Smith, il est très-scrupuleux en fait de méthode, et ne se décide que quand la certitude lui apparaît.

« Si les données de l'observation, dit-il (1), sont prises avec exactitude et précision, et si les conclusions finales, basées sur ces données, sont obtenues par voie de conséquences rigoureusement déduites, cette méthode peut porter la certitude mathématique dans une question où, à l'aide du raisonnement seul, on n'arrive qu'à des résultats contradictoires ».

Familier avec la haute analyse, il en sait les périls et les avantages (2).

(1) *Le salaire naturel et son rapport avec le taux de l'intérêt.*

(2) « L'abstraction présente un danger à double face : 1^o Nous considérons comme désuni ce qui est lié par une action mutuelle réciproque ; 2^o Nous prenons pour base de nos recherches des suppositions sur lesquelles nous ne sommes pas clairement renseignés ; après quoi, nous considérons les résultats obtenus comme généralement vrais, tandis qu'ils ne le sont que dans le seul cas de ces suppositions.

» Dans le calcul différentiel, lorsqu'on cherche le maximum de la valeur d'une fonction qui contient plusieurs quantités variables, on considère, dans la différenciation, d'abord une des quantités comme variable, les autres étant supposées constantes ; ensuite, après avoir introduit dans la fonction, à la place de cette quan-

Les indications qui vont suivre sur les travaux de Thünen, relativement au salaire et au capital, outre leur intérêt propre, permettront au lecteur de compléter les doctrines de Bastiat sur les mêmes sujets et d'en mieux apprécier la valeur.

Pour éliminer toute cause étrangère et troublante, Thünen s'est placé dans l'hypothèse de l'Etat isolé, entouré d'un désert propre à la culture. Il démontre que la détermination du salaire naturel dépend de la connaissance des lois qui régissent le taux de l'intérêt et son rapport avec le salaire.

Après avoir défini soigneusement les éléments de la question, et justifié ses définitions, travail préparatoire qui exige une haute sagacité, il aborde *la formation du capital par le travail*.

Il établit cette proposition, qui renferme l'origine de l'intérêt et sa relation avec le capital :

Le salaire du travail est à la rente que ce travail procure, quand il est employé à produire le capital, dans le même rapport que le capital est à l'intérêt.

tité, sa valeur, que l'on trouve en égalant la différentielle à zéro, on soumet à la différenciation la seconde quantité variable, pour lui substituer à son tour sa valeur déduite, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les variables disparaissent de la fonction.

» Par la méthode qui considère à la fois une seule puissance, en supposant les autres au repos ou constantes, on obtient un résultat non pas faux, mais incomplet, et qui ne reste tel que jusqu'à ce que toutes les autres puissances coagissantes aient été soumises à des recherches semblables ». (*Le salaire naturel*).

On retrouve ici, sous une forme mathématique, le principe de Bastiat. Thünen étudie ensuite l'influence de l'accroissement du capital sur le salaire, à la lumière de sa belle loi sur la décroissance du produit des derniers capitaux placés.

Il montre que *la rente procurée par la totalité du capital, lors de son prêt, est déterminée par l'utilité de la parcelle de capital ajoutée en dernier lieu*. Il en résulte une condition des plus favorables à l'ouvrier qui emploie le capital, car *la diminution de la rente par l'accroissement du capital est à l'avantage de l'ouvrier et élève le salaire de son travail*.

On arrive encore ici, par une autre voie, aux réfutations de Bastiat contre M. de Saint-Chamans et les réformateurs socialistes, qui maudissent le capital en ses formes nombreuses, outils, machines, etc.

Cherchant l'influence de l'accroissement du capital sur le taux de l'intérêt, Thünen enseigne qu'*avec l'accroissement du capital, le taux de l'intérêt baisse dans une proportion plus rapide que le revenu*, parce qu'en même temps le salaire monte, et que le revenu, divisé par le salaire, donne le taux de l'intérêt.

Nouvelle confirmation de nos principes économiques.

Thünen soumet à l'analyse, avec une égale pénétration et un égal succès, l'influence de l'accroissement du capital sur la grandeur de la rente obtenue par le travail qui produit le capital, et l'influence de la fertilité du sol et du climat sur l'élévation du salaire et du taux de l'intérêt.

Dans son beau chapitre sur la réduction du capital en travail, Thünen se place dans des circonstances où tout produit est l'œuvre commune du travail et du capital, et il détermine la part dévolue à chacune de ces puissances dans l'ensemble du produit. Il arrive à ce résultat décisif pour ses recherches que, lorsque le capital et le travail humain sont mesurés par la même unité de mesure, soit le travail moyen d'une année d'un homme, *le taux de l'intérêt est le facteur qui représente le rapport de l'efficacité du capital à celle du travail humain.*

Il est ainsi en état de réduire en travail la participation du capital dans la production d'une marchandise; ce qui lui permet d'exprimer entièrement en travail les frais de production d'un produit, en tant qu'aucune rente foncière n'y est contenue.

Le travail antérieur et le travail actuel de Bastiat sortent des généralités, et, sous l'étreinte de l'analyse, livrent le secret de leur relation.

Thünen, donnant pour base à ses calculs *la production du capital par le travail*, parvient enfin à une fonction qu'il différencie et qui lui donne la proposition capitale de son livre, la formule du salaire naturel.

Le salaire naturel est la moyenne proportionnelle entre les besoins de l'ouvrier et le produit de son travail, c'est-à-dire que le salaire doit dépasser les besoins dans la proportion où le produit dépasse le salaire (1).

(1) Voici la marche suivie par l'éminent économiste:

Supposons un certain nombre d'ouvriers réunis en société pour

Dans la suite de son livre, Thünen arrive à la même expression par trois autres voies : 1^o En

établir, aux confins de la plaine cultivée de l'Etat isolé, une exploitation agricole de la grandeur des domaines déjà existants dans cet Etat.

Cette société ouvrière se partagera en deux divisions : l'une sera occupée au défrichement, aux bâtisses, à la confection des outils : l'autre restera, en attendant, au travail salarié, et emploiera l'excédant de son salaire, obtenu en sus des besoins de sa consommation, à fournir les moyens d'existence aux ouvriers travaillant à l'installation du domaine.

Dans ces conditions, il ne sera rien consommé du capital national antérieurement accumulé. La fondation de l'entreprise ne coûte ainsi que du travail.

La rente rapportée par le domaine revient donc uniquement aux ouvriers, dont le travail a produit le capital représenté par le domaine.

La société d'ouvriers producteurs du capital, après l'achèvement de l'établissement, emploiera des ouvriers salariés à l'exploitation du domaine. Le salaire de ces ouvriers doit au moins s'élever au taux auquel son excédant, livré à l'intérêt, rapportera une rente $y x$ (1) égale à celle des ouvriers producteurs du capital ; sans quoi les ouvriers salariés passeraient immédiatement à la production du capital.

On a ainsi une double liaison entre le travail et le capital : d'abord en ce que le capital est un produit immédiat du travail, et puis en ce que les ouvriers producteurs du capital prennent la position de capitalistes envers les ouvriers salariés.

C'est ici, dans les plus simples conditions, où aucune rente foncière ne vient, comme troisième puissance, troubler le phénomène, que doit se dévoiler la relation entre le salaire et le taux de l'intérêt.

Le salaire qui donnera à l'ouvrier le maximum de rente doit être le but de ses efforts, et, dans l'hypothèse, rien ne s'opposant à cette tendance, ce salaire sera réalisé.

Posons les conditions suivantes :

1^o L'exploitation du domaine exige le travail continu de n familles de journaliers.

2^o Les travaux d'installation du domaine ont absorbé une année de travail de $n q$ hommes ($n q$ familles ouvrières).

Chacun des n journaliers, employés à l'exploitation courante du

(1) Y est l'excédant du salaire, et x le taux de l'intérêt.

considérant le capital comme remplaçant le travail; 2^o en déterminant le taux de l'intérêt par

domaine, travaille ainsi avec un capital dû à q A. de T. (d'une famille ouvrière). L'ouvrier muni de q A. de T. fournit un produit annuel p (hectolitres de seigle). L'ensemble du produit des n ouvriers salariés est donc $n p$.

Les moyens d'existence nécessaires à l'ouvrier pour la conservation de ses forces exigent annuellement une quantité a d'hectolitres de seigle, ou son équivalent.

Les $n q$ ouvriers, en travaillant une année à l'établissement du domaine, ont consommé $a n q$ (hectolitres de seigle).

Dans la division des ouvriers associés occupée à produire les subsistances, chaque ouvrier obtient de son salaire, après en avoir retranché ce qui est nécessaire à sa propre consommation, un excédant de y hectolitres de seigle, ou son équivalent.

La production des $a n q$ hectolitres consommés par les ouvriers installateurs a exigé, d'après ce qui précède, une année de travail de $\frac{a n q}{y}$ ouvriers fournisseurs.

Le nombre de familles ouvrières dont le travail en commun a créé le bien-fonds est donc

$$n q + \frac{a n q}{y} = n q \left(\frac{a + y}{y} \right)$$

Les n journaliers qui travaillent dans le domaine obtiennent chacun $a + y$ (hectolitres de seigle) en salaire. La somme des dépenses pour salaire est donc de $n(a + y)$

En retranchant cette dépense de la somme $n p$ du produit, il restera une rente du domaine de $n p - n(a + y)$.

Cette rente perpétuelle est la propriété des $n q \left(\frac{a + y}{y} \right)$ ouvriers producteurs du capital.

Une année de travail de chacun de ces ouvriers sera, par conséquent, rémunérée par une rente de

$$\frac{n p - n(a + y)}{n q \left(\frac{a + y}{y} \right)} = \frac{[p - (a + y)] y}{q (a + y)} \quad (A)$$

Le taux de l'intérêt, que Thunen a représenté par x dans les

l'utilité de la parcelle de capital ajoutée en dernier lieu; et 3^o en prenant pour la mesure du salaire le surcroît du produit dû à l'ouvrier dernièrement placé.

Etudiant l'influence de la fertilité de la terre sur le salaire et le taux de l'intérêt, Thünen démontre que *les ouvriers et les capitalistes ont le même intérêt dans la hausse de la production*. C'est la loi harmonique de Bastiat (1), loi qui im-

formules précédentes, ne se trouve point dans cette expression du revenu, et l'exécédant y est la seule quantité indéterminée.

On remarquera aussi que n est éliminé. Il n'y a donc plus à considérer que ce qui concerne *un seul* ouvrier.

Pour quelle valeur de y la fonction (A) donne-t-elle un maximum de rente ?

Le calcul différentiel donne le moyen, non-seulement de résoudre la question avec une exactitude rigoureuse, mais encore de trouver, pour le salaire cherché, une expression valable pour toutes les circonstances numériques et représentant ainsi la loi même.

On trouvera la valeur de y , à laquelle correspond le maximum de la fonction (A), en différenciant cette fonction par rapport à y , et en égalant la différentielle à zéro

$$\begin{aligned} d \left(\frac{p y - a y - y^2}{q(a+y)} \right) &= 0 \quad \text{donne.} \\ q(a+y)(p-a-2y) dy - (p y - a y - y^2) q dy &= 0; \\ \text{donc } (a+y)(p-a-2y) &= p y - a y - y^2; \\ \text{d'où} \quad a+y &= \sqrt{a p}. \end{aligned}$$

Ce salaire, qui n'est pas le résultat du rapport entre l'offre et la demande, et qui n'est pas réglé par le besoin des ouvriers, mais fixé librement par eux-mêmes, comme leur étant le plus profitable, est le *salaire naturel*.

Ainsi, on trouvera le salaire naturel, idéal, en multipliant les besoins indispensables de l'ouvrier, évalués en grain ou en monnaie, par le produit de son travail exprimé dans la même unité de mesure, et en extrayant du résultat la racine carrée.

(1) Thunen et Bastiat sont demeurés complètement inconnus l'un à l'autre, quoique contemporains. La différence des méthodes

plique le libre-échange à la fois comme condition d'existence et comme conséquence nécessaire, car une production sans débouchés est une cause de crises. Ainsi, quand le salaire sera égal à \sqrt{ap} ou approché de cette relation, l'ouvrier se trouvera non-seulement à l'abri de la nécessité et des privations, mais dans l'aisance. Aux Etats-Unis, des terrains fertiles peuvent être occupés gratuitement en quantités incommensurables : Thünen constate que là, comme dans son Etat isolé, la distance seule du marché peut poser des limites à l'extension de la culture. Ces limites sont d'ailleurs de plus en plus reculées par l'établissement des canaux et des chemins de fer. L'ouvrier peut ainsi se soustraire au bas salaire offert par le patron en défrichant le Far-West.

« Là donc le salaire \sqrt{ap} peut parvenir à sa réalisation, et il y est parvenu en effet ; car nous trouvons, en Amérique, entre le salaire et le taux de l'intérêt, le même rapport que celui que nous avons déduit de nos formules pour un sol fertile. En conséquence de cette relation entre les ouvriers et les capitalistes, nous trouvons, dans l'Amérique du Nord, un bien-être général qui s'accroît à pas de géant ».

Il n'est pas un esprit qui ne soit frappé de cet enchaînement de vérités mathématiques, de leur concordance avec les principes de Bastiat et de leur confirmation par les faits dans

qu'ils ont suivies et l'ignorance réciproque où ils furent de leurs travaux donnent une grande signification à l'identité de la plupart de leurs conclusions.

les pays neufs. Mais nous ne devons pas perdre de vue que, dans notre vieux monde, où le surcroît de population a introduit la Rente foncière, le salaire naturel de Thünen ne peut jamais être qu'un critère idéal, dont il faut s'efforcer de se rapprocher.

Revenons à Bastiat. Sa lutte contre les réformateurs modernes a porté ses fruits; l'attention a été appelée de ce côté, et bien des points de la science ont été développés depuis lors pour le plus grand dommage des théories communistes et socialistes. Nous citerons comme exemple une vue ingénieuse à laquelle le maître aurait applaudi.

Il s'agit de montrer les conséquences du partage révolutionnaire de la richesse. Le duc d'Ayen (*Un essai de syllogisme économique: le capital, le salaire, le revenu*), abordant cette question, toujours plus ou moins à l'ordre du jour, de la liquidation sociale, établit que l'actif des nations se divise en richesse positive, comme les produits, et relative, comme la circulation; c'est-à-dire que les produits réels forment la partie substantielle et seule divisible de la richesse utile, dont la circulation ne fait que multiplier les effets sans pouvoir être saisie ni partagée.

« Quel est, dit-il, annuellement le revenu réel ou la somme des produits échangeables de la France? Le pays donne environ 3 milliards 1/2 de produits agricoles, et 3 milliards passés de produits industriels, en tout 7 milliards (1872). Dans une liquidation sociale, quelque radicale qu'elle soit, chacun n'aura donc que son trente-huit millionième des 7 milliards, c'est-à-dire

184 fr. pour l'année entière, ou environ 50 centimes par jour. La circulation multiplies sans doute ces 7 milliards, de façon que l'ensemble de la richesse positive et relative peut s'élever à un revenu d'une quinzaine de milliards. Mais cet énorme capital, dont nous vivons tous, est une richesse en partie fictive et conventionnelle, en tous cas insaisissable, fluide, et qui s'évanouit dès qu'on veut la violenter et en faire le partage, non sans entraîner dans sa ruine la plus grande partie des produits dont elle est la source. Provoquer une révolution sociale et un bouleversement universel pour 50 centimes par tête et par jour, cela demande quelque réflexion. Quel est l'ouvrier dont le salaire moyen, sous l'influence de nos lois économiques actuelles, n'est pas de beaucoup supérieur à cette somme dérisoire? Comment se fait-il que presque tous aujourd'hui nous touchions en salaires, revenus et profits plus que notre part moyenne théorique? C'est que cette part moyenne ne pourrait s'établir que sur la richesse positive et limitée des produits réels, tandis que, dans l'état de liberté économique, les salaires, revenus et profits, se prélèvent en grande partie sur la richesse relative de circulation, richesse changeante, aléatoire, fluide, qu'il est impossible de régler, de saisir ou de diviser ». (1)

(1) Dans *l'Homme aux quarante écus*, boutade contre les physiocrates qui n'est pas exempte d'erreurs économiques, Voltaire avait fait un calcul analogue à celui du duc d'Ayen. Il établissait que le

Cette démonstration de l'inefficacité d'une liquidation sociale à l'égard de ceux-là mêmes qui la feraient est un utile complément des arguments de Bastiat, et fait voir de quelles illusions vivent les adeptes du socialisme, et combien sont coupables ou égarés les publicistes qui excitent les ouvriers contre les classes aisées, pour leur faire revendiquer ce que Bastiat nomme justement *l'égalité dans la misère*.

Si on ne peut séparer la question du salaire de celle du capital, on ne peut pas davantage la séparer de celle de la population. Le mouvement de la population, en effet, a une influence directe sur la concurrence que se font entre eux les ouvriers, et, par conséquent, sur leur salaire. Après avoir examiné, dans la formation du taux du salaire, le rôle et la responsabilité du capitaliste, nous devons examiner le rôle et la responsabilité de l'ouvrier. La population, comme la rente foncière, divise encore les économistes. Nous ne désespérons pas pourtant, en y appliquant, comme nous l'avons fait pour la rente, une sorte d'éclectisme, en montrant que des observations, vraies dans des circonstances données, ont été l'objet de généralisations excessives, de théories tranchées s'excluant réciproquement, de faire disparaître des contradictions fâcheuses pour l'économie politique, et d'y ramener plus d'homogénéité.

« Si un homme est mal à son aise, dit Montes-

revenu moyen de chaque habitant du royaume était de 120 livres ou quarante écus. A cette époque, on ne connaissait pas encore le socialisme.

quieu, et qu'il sente qu'il fera des enfants plus pauvres que lui, il ne se mariera pas; ou, s'il se marie, il craindra d'avoir un trop grand nombre d'enfants, qui pourraient achever de déranger sa fortune, et qui descendraient de la condition de leur père.

» J'avoue que le rustique ou paysan, étant une fois marié, peuplera indifféremment, soit qu'il soit riche, soit qu'il soit pauvre; cette considération ne le touche pas : il a toujours un héritage sûr à laisser à ses enfants, qui est son hoyau; et rien ne l'empêche de suivre aveuglement l'instinct de la nature.

» Mais à quoi sert dans un Etat ce nombre d'enfants qui languissent dans la misère? Ils périssent presque tous à mesure qu'ils naissent; ils ne prospèrent jamais : faibles et débiles, ils meurent en détail de mille manières, tandis qu'ils sont emportés en gros par les fréquentes maladies populaires que la misère et la mauvaise nourriture produisent toujours : ceux qui en échappent atteignent l'âge viril sans en avoir la force, et languissent tout le reste de leur vie ». (*Lettres persanes*, cxxii).

Thünen, de son côté, s'exprime ainsi sur cette grave question :

« Dans la classe ouvrière, par suite de mariages précoces, l'accroissement de la population est si rapide, que l'offre des bras est presque toujours plus forte que la demande d'ouvriers. Par là, le salaire descend si bas, qu'il ne suffit précisément qu'à satisfaire les besoins les plus indispensables à la vie. Il est même malheureusement vrai qu'un

plus grand accroissement devrait s'arrêter à la seule vue de la misère qui règne déjà dans une partie de cette classe.

» Ainsi les ouvriers sont eux-mêmes la cause du peu de paiement qu'ils obtiennent pour leur travail.

» Les personnes des hautes et moyennes classes, tout en possédant un capital de quelques milliers de francs ou un revenu de plusieurs centaines, ne se marient pas cependant avant que leur revenu n'augmente assez pour suffire à l'entretien d'une famille et à l'éducation des enfants. Cela n'a pas lieu ordinairement avant l'âge de trente ans. Elles se seraient mariées bien plus tôt, si elles avaient voulu vivre et élever leurs enfants comme le font les ouvriers. Elles sacrifient pour un certain temps le bonheur que le mariage peut leur procurer, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours le cas, parce qu'à leurs yeux, la pauvreté et la mauvaise éducation des enfants sont des maux si grands, qu'ils ne peuvent être compensés par le bonheur conjugal (*Salaire naturel*)».

Voltaire avait dit :

« Le terrain de la France est assez bon, et il est suffisamment couvert de consommateurs, puisqu'en tout genre il y a plus de postulants que de places; puisqu'il y a deux cent mille fainéants qui gueusent d'un bout du pays à l'autre, et qui soutiennent leur détestable vie aux dépens des riches; enfin, puisque la France nourrit près de quatre-vingt mille moines, dont aucun n'a fait servir ses mains à produire un épi de froment (*Dictionn. philosoph.*) ».

Tout cela rappelle beaucoup les vues et les conseils de Malthus. C'est autour du nom de Malthus, on le sait, qu'a lieu, depuis la fin du siècle dernier, le débat sur la population, comme c'est autour du nom de Ricardo qu'on discute sur la rente.

Malthus a des partisans et des détracteurs également convaincus. Parmi ces derniers, Carey est un de ceux qui ont le plus rudement secoué l'autorité de l'économiste anglais. Dans ses *Principes de la science sociale*, il traite d'hypothèse sans portée la formule malthusienne, que *la population tend à croître plus rapidement que les subsistances*.

« La tendance à la multiplication d'une espèce, dit-il, est d'autant plus marquée que son organisation est plus infime, et d'autant plus faible que son rang dans l'échelle de l'être est plus élevé. C'est une loi biologique ».

Sans doute, mais cette loi biologique infirmerait-elle la formule de Malthus ? De ce que l'espèce humaine, comme étant la plus élevée, se reproduit avec moins de rapidité que les autres espèces animales, on n'est pas obligé de conclure que sa puissance de reproduction ne tend pas à dépasser ses moyens de subsistance. La nature a voulu assurer la perpétuité des espèces. Elle a employé pour cela des moyens dont l'énergie est supérieure à tous les obstacles, et il est évident que son but serait manqué, si la puissance virtuelle de propagation ne tendait pas constamment à dépasser les possibilités de peuplement qu'offre la réalité. Les diverses espèces participent plus ou moins à cette

tendance, selon leur degré d'élévation, mais toutes y participent.

Carey ajoute qu'un homme qui naît n'est pas seulement un estomac de plus, c'est une force et une intelligence ; et croire qu'à notre époque cette force et cette intelligence, combinée avec celles qui l'entourent, n'est pas en état de produire infiniment plus que sa subsistance, c'est presque nier la société et le progrès.

C'est juste encore ; mais nous avons vu, en France et en Europe, tant de belles intelligences mourir à l'hôpital, que, sans nier la société et le progrès, nous ne pouvons accueillir qu'avec réserve la thèse de l'économiste américain, thèse mieux à sa place dans le nouveau monde que dans l'ancien.

Carey n'admet pas une loi fixe de progression quelconque, et il enseigne qu'il y a, dans la loi de reproduction, un coefficient d'équilibre inconnu qui s'adapte aux besoins du milieu, *indépendamment de la volonté humaine*. Il invoque en preuve ce fait d'observation que après des guerres meurtrières qui ont décimé la population mâle, les naissances rétablissent en très peu d'années la proportion normale des deux sexes.

« Ce n'est jamais la terre qui manque à l'homme, mais l'homme qui manque à la terre. Le vice et la misère ne sont pas, comme l'écrivit Malthus, les résultats et les correctifs de l'avance que prend la population sur les subsistances ; ils sont, au contraire, la cause directe et permanente qui empêche de se développer la subsistance et la population à la fois. Le « *moral restraint* » (con-

trainte morale) de Malthus ne corrige et ne peut rien corriger; car, indépendamment de toute moralité, l'obstacle préventif se manifeste surtout dans les pays les plus misérables. Partout, c'est la dissémination de la population, sa faiblesse numérique qui, empêchant toute industrie, arrêtent l'essor de la production sur des sols qui ne demandent qu'à livrer leurs richesses. Partout où la civilisation marche, on voit la population s'accroître, et en même temps se produire une abondance plus grande de toute chose (quel que soit d'ailleurs le degré absolu de fertilité naturelle du sol). Partout, au contraire, où la civilisation décline, la population et la richesse vont en diminuant, et la richesse plus vite encore que la population. La difficulté de vivre n'est pas dans l'impuissance de la terre à alimenter l'homme, mais dans l'inaptitude et la négligence de l'homme à se mettre en rapport avec elle ».

On ne saurait méconnaître la part de vérité que contiennent ces réflexions. Carey saisit le grand côté du problème de la population, comme Bastiat le fera plus tard. Il envisage le nombre des hommes comme la condition première du développement d'une civilisation; il est frappé par l'éclatant exemple des pays vierges qu'il a sous les yeux, et, dans ces conditions, il ne se trompe pas. Mais quand l'enfant a cessé de grandir, quand une civilisation a dépassé la période de la jeunesse et en est à la maturité, quand toute place est prise, que l'encombrement menace et que l'émigration s'impose comme un remède souvent amer, les choses changent; et ce qui était un bien peut

cesser de l'être. Carey n'a pas songé à tout, et la première moitié de la question lui cache l'autre.

Mais voici M. de Fontenay qui fait, lui aussi, son procès à Malthus.

Ecoutons-le encore. Il s'en prend spécialement à la forme mathématique des deux fameuses formules :

L'accroissement de la population tend à se réaliser suivant une progression géométrique.
(1, 2, 4, 8, 16, 32, etc.)

Celui des subsistances suit une progression arithmétique. (1, 2, 3, 4, etc.)

« Les deux formules de Malthus, dit-il (*Journal des Economistes*, 1863), relatives à la production alimentaire et à la multiplication de la population, sont radicalement fausses.

» L'homme a devant lui, pour produire l'aliment, des moyens et des espaces indéfinis; il produit toujours plus en quantité sur la même surface (c'est le point de vue de Carey aggravé par la méconnaissance de la loi de Thünen sur la diminution du produit du dernier capital employé); il produit cette quantité dans un temps plus court. L'homme a plus de temps à consacrer à la culture, des surfaces libres plus grandes pour cultiver l'aliment même; il tend à une alimentation qui exige des surfaces moindres; et enfin, à mesure que toutes ces facilités pour obtenir l'aliment en très-grande abondance lui arrivent à la fois, il a de moins en moins besoin d'une alimentation abondante et substantielle (ceci paraît un peu fantaisiste). Il est plus que difficile de résumer en une progression arithmétique six ou sept causes

différentes d'accroissement qui se multiplient les unes par les autres.

» Si l'on considère la progression du nombre des hommes, ce que la progression alimentaire doit suivre, ce n'est pas la *virtualité physiologique* de multiplication de l'espèce, c'est la *multiplication réelle*, telle qu'elle résulte du concours de toutes les causes retardatrices autres que l'aliment — le climat, les maladies, les mœurs, les lois, etc. Ces causes retardatrices et négatives sont essentiellement variables d'une époque à une autre, d'un pays à un autre, d'une race à une autre. Le mouvement de la population sera déterminé seulement par la résultante de la puissance physiologique de procréation de l'espèce et de l'ensemble des causes retardatrices. Ces données complexes peuvent-elles aboutir à une progression, ou même à une série continue quelconque? L'expression algébrique de toutes ces conditions peut-elle se résumer en une constante, par laquelle, de période en période identique, on aurait à multiplier la population? Non, évidemment, puisque tous les coefficients de la formule sont variables, y compris la virtualité procréatrice ».

Nous accordons sans hésiter à M. de Fontenay que les lois de la population sont à l'étroit dans les formules de Malthus, qui ne sauraient les représenter exactement. Mais cette simple question de forme (à laquelle, sans doute, l'illustre auteur du *Principe de population* n'attachait d'autre importance que celle d'un moyen de préciser et de simplifier sa pensée) écartée, son principe de la tendance à multiplier plus que les subsistances

demeure intact, et l'observation n'a fait que le confirmer.

Nous ne voulons pas faire incidemment une étude sur Malthus. Nous nous bornerons à recommander la lecture de son livre, qui est digne de Montesquieu comme concision et valeur philosophique. On y trouvera sans doute des exagérations, conséquence d'une logique poussée à l'extrême. Elles ont été relevées par Godwin et beaucoup d'économistes. Mais on y trouvera aussi les conseils de la prudence. Quoi qu'on en ait dit, c'est un ami de l'humanité qui parle et qui lui signale les plus terribles écueils de son progrès.

Bastiat a eu sur la population des vues où la sagesse est mêlée à un optimisme général, caractère de son esprit. Voici comment il apprécie les idées de Malthus, dans le chapitre XVI de ses *Harmonies* :

« Chaque question a deux faces, et Malthus a tenu ses regards trop exclusivement tournés vers le côté sombre. Mais il attachait avec raison le plus haut prix à l'exercice de la prévoyance. Il disait : Si vous multipliez inconsidérément, vous ne pourrez vous soustraire au châtement sous une forme quelconque et toujours hideuse : la famine, la guerre, la peste, etc. L'abnégation des riches, la charité, la justice des lois économiques ne seraient que des remèdes inefficaces.

« Si, à mesure que la richesse s'accroît, le nombre des hommes entre lesquels elle se partage s'accroît aussi et plus rapidement, la richesse absolue peut être plus grande et la richesse individuelle moindre.

« Si, de plus, il y a un genre de service que tout le monde puisse rendre, comme ceux qui n'exigent qu'un effort musculaire, et si c'est précisément la classe à qui est dévolue cette fonction, la moins rétribuée de toutes, qui multiplie avec le plus de rapidité, le travail se fera à lui-même une concurrence fatale. Il y aura une dernière couche sociale qui ne profitera jamais du progrès, si elle s'étend plus vite qu'il ne peut se répandre.

» On voit de quelle importance est le principe de la population, que Malthus a formulé en ces termes :

» *La population tend à se mettre au niveau des moyens de subsistance.*

» Jamais Malthus n'a posé cette inepte prémisse : « Les hommes multiplient, *en fait*, suivant une progression quelconque ». Il dit au contraire que *le fait* ne se manifeste pas, puisqu'il cherche quels sont les obstacles qui s'y opposent, et il ne donne cette progression que comme formule de la puissance physiologique de multiplication.

» Il a fixé la période du doublement physiologique à vingt-cinq ans, parce que l'observation directe la lui avait révélée chez le peuple qui s'en rapproche le plus — le peuple américain.

» Une fois cette période trouvée, et comme il s'agit toujours de la puissance *virtuelle* de propagation, il a dit que la population *tendait* à augmenter dans une progression géométrique. On le nie. Mais en vérité, c'est nier l'évidence.

» Malthus assigne deux obstacles généraux à la

multiplication indéfinie des hommes : il les appelle *l'obstacle préventif* et *l'obstacle répressif*.

» La population, ne pouvant être contenue au-dessous de sa tendance physiologique que par défaut de naissances ou accroissement de décès, il n'est pas douteux que la nomenclature de Malthus ne soit complète.

» En outre, quand les conditions de l'espace et de l'aliment sont telles que la population ne peut dépasser un certain chiffre, l'obstacle destructif a d'autant plus d'action que l'obstacle préventif en a moins.

» Il n'est pas moins évident, *a priori*, que, dans cette situation, l'abstention volontaire est préférable à la répression forcée ».

Approfondissant *la loi de limitation* contenue dans la théorie de Malthus, Bastiat constate que, pour les végétaux et les animaux, la force limitative de la propagation ne paraît se montrer que sous une forme, la destruction. Pour l'homme, où se rencontrent la matière et l'intelligence, la loi se manifeste par la double action de la prévoyance et de la destruction. La répression ou la prévention agissent plus ou moins, selon que l'homme s'abrutit ou se spiritualise.

Bastiat élargit le domaine de la prévoyance, que l'expression de *contrainte morale* exprime incomplètement. « Les obstacles que l'intelligente société humaine oppose à la multiplication *possible* des hommes prennent bien d'autres formes que celle de la contrainte morale, définie comme « la vertu qui consiste à ne point se marier, et toutefois à vivre dans la chasteté ». Qu'est-ce que

la pudeur qui succède à l'ignorance, arme mystérieuse de la jeune fille, qui enchante et intimide l'amant, et prolonge en l'embellissant la saison des innocentes amours ? Qu'est-ce que cette puissance de l'opinion, qui impose des lois si sévères aux relations des personnes de sexe différent ? C'est l'action de la loi de limitation manifestée dans l'ordre intelligent, moral, préventif, et, par conséquent, exclusivement humain. L'humanité n'a pas été traitée par le Créateur comme l'animalité brute, et il est en sa puissance de transformer la limitation répressive en limitation préventive ».

Bastiat montre que l'action de la prévoyance se présente aux hommes non pas uniquement comme un effort de chasteté, un acte d'abnégation, mais encore et surtout comme une condition de bien-être, un mouvement instinctif qui les préserve de déchoir, eux et leur famille. A l'expression incomplète de *moyens de subsistance* il substitue, avec J.-B. Say, l'expression plus correcte de *moyens d'existence*, et dit : « La population tend à se mettre au niveau des moyens d'existence. A chaque pas de l'homme dans la civilisation, ses besoins embrassent un cercle plus étendu, et l'habitude les rend à leur tour aussi naturels que le besoin d'apaiser sa faim ou de se garantir du froid. Les efforts de l'homme, en vertu de sa perfectibilité, tendent à le maintenir au rang qu'il a conquis et à l'élever encore ; l'habitude, de son côté, mettant obstacle à tout pas rétrograde, il est tout simple que l'action intelligente et morale qu'il exerce sur sa propre multiplication s'inspire

de ces efforts et se combine avec ces habitudes .

» Malthus ne s'est pas borné à cette formule : « La population tend à se mettre au niveau des moyens de subsistance ». Il a été fort au-delà, et sa véritable formule, celle dont il a tiré des conclusions si affligeantes, est celle-ci : « La population tend à dépasser les moyens de subsistance ». Cela est vrai de toutes les espèces animées, excepté de l'homme. Ce qui précède l'a montré. Le progrès implique un usage de plus en plus éclairé de la limitation préventive : donc les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population. Non-seulement ce résultat dérive du principe de perfectibilité, mais encore il est confirmé par le fait, puisque partout le cercle des satisfactions s'est étendu ».

Plus tard, on trouva dans les papiers de Bastiat des notes où il se montrait beaucoup plus antimalthusien que dans ses *Harmonies*. Mais nous n'avons à le juger que d'après l'ensemble de ses idées, et, de tout ce que nous venons de rapporter, il résulte bien clairement que Bastiat, tout en voyant dans le développement de la population le développement de forces vives, utiles au progrès, ne méconnaissait pas la nécessité de la prévoyance. Ce qu'il a écrit sur cette question est empreint de son originalité, de son idéalisme, de sa raison, et, par-dessus tout, de son amour du bien.

« La société ne doit pas plus être un couvent qu'une garenne », a dit M. Blanqui : c'est la conclusion de tous les esprits sincères et éclairés ;

c'est celle de Bastiat, qui s'inquiétait toujours du bien-être et de la dignité de l'homme (1).

Le lecteur voit où se trouve le point de conciliation philosophique des deux doctrines qui ont cours actuellement sur la population. Malthus a sous les yeux la misère des basses classes anglaises : de là son « *moral restraint* » ; M. Carey voit le fertile Far-West manquer d'hommes : de là son appel à toutes les forces de peuplement. Ils ont raison, chacun dans son milieu. Malthus n'a pas songé à l'Amérique, ni M. Carey à l'Europe. On a traité la population comme on avait traité la rente foncière, en posant comme lois générales des faits vrais seulement dans des circonstances déterminées. Il n'en est pas moins certain que l'avenir appartient au principe de prévoyance de Malthus

(1) Nous croyons devoir compléter ces notions par la théorie de M. Courcelle-Seneuil, sur le chiffre nécessaire de la population (*Traité d'économie politique*):

« Dans toute société, quelle qu'elle soit, la quantité de ressources (tous produits échangeables) créées est la résultante nécessaire de son état économique : exprimons cette quantité par 1000.

« Il y a pour chaque individu un minimum de consommation au-dessous duquel il ne pourrait, descendre sans que son existence fût compromise : représentons ce minimum par 10. Il est évident que, dans une société ainsi constituée, le chiffre de la population ne dépassera pas 100. Mais, dans toutes les sociétés connues, le partage des objets consommables est très-inégal entre les parties prenantes. Admettons que 20 consommateurs absorbent le double du minimum, soit une quantité égale à 400 : l'excédant (= 600) ne pourra faire subsister plus de 60 individus. Le chiffre de la population tombera donc forcément à 80. Supposons encore qu'on détruise en consommations inutiles des ressources égales à 100 : le chiffre de la population tombera à 70, car 10 existences deviendront encore impossibles. Cette déduction est d'une

comme à l'analyse de Ricardo. Ils acquerront de siècle en siècle une portée croissante. Ils s'appliquent déjà à l'ordre des faits européens, et cet ordre de faits s'étendra avec le peuplement du globe. Il viendra un moment où il n'y aura plus de terres libres et où le rendement s'approchera partout du maximum. Alors la rente foncière se manifestera partout aussi complètement qu'en Europe, alors l'exercice de la limitation préventive sera nécessaire, pour éviter à des populations centuplées les rigueurs de la limitation destructive. Alors enfin Malthus sera mieux traité par les économistes américains.

Montesquieu se rendait un compte exact de la question, quand il écrivait :

« Les peuples naissants se multiplient et crois-

telle évidence qu'elle ne comporte aucune contradiction. M. Courcelle-Seneuil l'exprime dans cette formule. «Le chiffre nécessaire de la population est égal à la somme des revenus de la société, » diminué de la somme des inégalités de consommation, et divisé par le minimum de consommation ».

On voit, par cet exemple, que certaines formules de l'économie politique peuvent très-légitimement prendre une forme mathématique, malgré les interdictions des positivistes parlant au nom de la méthode.

De tout ce qui précède sur la population, il résulte que le salaire ne peut se rapprocher de son expression normale \sqrt{ap} que dans deux cas :

1° Celui où, quelle que soit la rapidité du peuplement, l'abondance des terres libres et fertiles est supérieure encore et permet de faire largement face à tous les besoins ;

2° Celui où les terres étant toutes appropriées et le maximum de rendement atteint, la marche de la population est contenue par la prévoyance individuelle ou l'émigration, de manière à ce que subsiste son rapport harmonique avec les moyens d'existence.

sent beaucoup. Ce serait chez eux une grande incommodité de vivre dans le célibat : ce n'en est point une d'avoir beaucoup d'enfants. Le contraire arrive, lorsque la nation est déjà formée. (*Esprit des lois*, xxiii, 10) ».

Les adversaires de l'économie politique font ressortir les divergences de doctrine qui la partagent, et s'en prévalent contre elle. Mais, dans cette question particulière, ne voit-on pas que la science a pour objet des conditions actuellement variées, et qui offrent toutes les différences des civilisations naissantes, des colonisations inachevées aux civilisations déjà vieilles et aux peuplements complets ? Doit-on s'étonner que des conditions diverses donnent lieu à des formules diverses ? Et si quelques économistes ont cédé trop tôt à la tentation de la synthèse ; si leurs théories, par cela même, ont semblé se contredire, n'est-ce point par la plus étrange confusion entre la science et les savants que l'économie politique en est rendue responsable ?

CHAPITRE V.

Le Libre-Echange.

Ceux qui ne sont pas de leur temps, ceux qui repoussent les idées nouvelles, bien qu'elles soient conformes à la saine raison, par cela seul qu'elles heurtent des habitudes d'esprit invétérées, ceux-là ne connaîtront jamais l'harmonie supérieure des

faits et de leurs lois. Ils se préparent des amertumes et des déceptions sans cesse renouvelées ; car la grande loi humaine, qui est le progrès, se réalise fatalement, sans eux et malgré eux. Leur perception des choses est troublée de plus en plus par une incompatibilité croissante entre leur tradition et la vérité qui les entoure. Cette vérité les submerge, alors qu'ils pourraient être portés par elle. Ils usent leur existence à la maudire, à la méconnaître, et la mort termine ce long anathème, avant que ces victimes d'un aveuglement assez commun aient compris le mot de l'énigme. Leur sort moral et intellectuel n'est point enviable.

Mais ceux qui devancent leur temps sont exposés à des épreuves qui, pour être plus glorieuses, sont peut-être aussi plus cruelles. Concevoir le vrai, se trouver seul ou réduit à quelques amis dans la foule humaine, rencontrer ses pires ennemis dans ceux qu'on voudrait éclairer et rendre plus heureux, donner ses forces et sa vie pour une idée, puis disparaître avant de l'avoir vue porter ses premiers fruits, telle est la destinée ordinaire des initiateurs. Bastiat n'y a point échappé.

Son but suprême a été le libre-échange. Il a lutté héroïquement, mais il est mort avant le triomphe.

La liberté d'échanger est le principe le plus considérable de l'économie politique : elle en est aussi le couronnement. Elle implique toutes les autres libertés et les réalise comme des conséquences nécessaires, Elle a sa source, au point de vue de l'éthique, dans le plus indiscutable at-

tribut de la personnalité humaine : la possession, la propriété de ses facultés physiques et morales. Si l'homme est le maître de ses organes et de ses puissances virtuelles, il est aussi le maître du résultat de ces puissances ou des fruits de son travail. Il n'y a pas de propriété sans le droit d'user à sa volonté. L'homme peut donc, non-seulement consommer les produits de son travail, mais encore les échanger. Toute atteinte à cette liberté est une violation du droit naturel et individuel. Mais le principe du libre-échange ne découle pas seulement de ces considérations théoriques, il tire encore sa force et son plus grand élément de succès de sa conformité avec l'utilité générale. Cette double base n'était pas superflue, pour qu'il réussît à dominer le déchaînement et la coalition de quelques intérêts particuliers. Aussi Bastiat n'a-t-il cessé de le défendre, aux deux points de vue du juste et de l'utile.

Si, dans certaines questions spéciales du vaste champ de l'économie politique, Bastiat a pu être incomplet, il est ici sans rival. Il n'est plus gêné par le défaut de concordance des principes de justice et d'utilité générale, il n'a plus à faire la moindre violence aux faits pour les concilier dans sa synthèse d'harmonie. Ces deux principes marchent côte à côte et se fortifient l'un l'autre.

L'enchaînement des raisonnements, l'observation scientifique, l'épigramme, l'apologue, tout converge par une pente naturelle, tout s'accumule, dans les écrits de Bastiat, en une masse redoutable contre le privilège et la spoliation. Les masques sont arrachés, les théories impitoyable-

ment scrutées. Rien ne résiste à cet œil pénétrant qu'anime la passion de la vérité.

Nous avons dit plus haut que son premier article sur ces questions parut à l'occasion de l'agitation anglaise pour la liberté du commerce des grains. L'Angleterre, cette vieille forteresse du protectionnisme, était alors soulevée d'un bout à l'autre par la voix de Richard Cobden, de Bright et des autres grands agitateurs qui avaient constitué la Ligue contre les lois céréales. Ce mouvement n'avait aucun écho en Europe. En France, notamment, les esprits étaient étrangers à l'économie politique. C'était vers 1845. Les questions de gouvernement et les utopies des réformateurs socialistes se disputaient toute l'attention du public. Un très-petit nombre de partisans de la liberté commerciale suivaient seuls, partagés entre l'anxiété et l'espérance, les efforts de Cobden. Le premier, Bastiat voulut en faire part à son pays. Il retraça l'histoire de la Ligue et traduisit les principaux discours des ligueurs dans le livre qui lui ouvrit les portes de l'Institut : *Cobden et la Ligue*. L'année suivante, en 1846, Alcide Fonteyraud donnait deux articles d'un vif intérêt sur les travaux des ligueurs ; et enfin Léon Faucher, dans ses belles *Etudes sur l'Angleterre*, montrait à son tour ce qu'était le mouvement contre les lois céréales et ce qu'il recélait pour l'avenir. Le livre de Bastiat était d'une justesse et d'une séduction qui révélaient un économiste de race. Mais, pour si remarquable qu'il fût, encore lui eût-il fallu des lecteurs. Or, notre pays, fait caractéristique de notre tempérament politique, ne lisait alors que ce

que ses journaux voulaient bien qu'il lût. En 1845, les officines de la presse, ministérielle ou autre, étaient à peu près unanimes à organiser la conspiration du silence autour de l'économie politique, « cette science sèche et égoïste ». Divisées en deux camps, celui de la protection et celui du socialisme, il n'y avait de place, dans les feuilles publiques, que pour la discussion ou l'apologie de ces deux systèmes. L'ouvrage de Bastiat ne put donc pas conquérir, dans ces circonstances, toute la notoriété qu'il méritait et qui ne lui a pas fait défaut plus tard. Il faut cependant rendre justice à trois organes de la presse : *le Journal des Débats*, *la Patrie* et *le Courrier français*, qui, par exception, s'efforcèrent d'appeler l'attention sur les questions vitales agitées par nos voisins.

L'introduction de *Cobden et la Ligue* offre l'exposé du régime économique de l'Angleterre, tel qu'il était avant la crise commerciale d'où est sortie la Ligue, et Bastiat y développe les faits suivants :

1^o Les branches aînées de l'aristocratie anglaise possèdent toute la surface du territoire;

2^o L'impôt foncier est demeuré invariable depuis 1706, quoique la rente des terres ait septuplé. Il n'entre que pour $1/25$ dans les recettes publiques ;

3^o La propriété immobilière est affranchie de droits de succession, quoique la propriété personnelle y soit assujettie ;

4^o Les taxes indirectes pèsent beaucoup moins sur les objets de qualité supérieure, à l'usage des

riches, que sur les mêmes objets de basse qualité à l'usage du peuple ;

5^o Au moyen de la loi céréale (loi prohibitive), les mêmes branches aînées prélèvent, sur la nourriture du peuple, un impôt que les meilleures autorités fixent à *un milliard* de francs ;

6^o Le système colonial, poursuivi sur une très-grande échelle, nécessite de lourds impôts ; et ces impôts, payés presque en totalité par les classes laborieuses, sont, presque en totalité aussi, le patrimoine des branches cadettes, des classes oisives ;

7^o Les taxes locales, comme les dîmes, arrivent aussi à ces branches cadettes par l'intermédiaire de l'Eglise établie ;

8^o Si le système colonial exige un grand développement de forces, le maintien de ces forces a besoin, à son tour, du régime colonial, et ce régime entraîne celui des monopoles.

Voilà le système économique sous lequel se débattait l'Angleterre, lorsque la détresse qui en résultait pour les classes ouvrières atteignit une telle intensité, et les déficits successifs du budget une telle persistance et une telle gravité que les hommes d'Etat anglais eux-mêmes en furent émus.

L'humanité est soumise à cette triste loi, que le remède politique ne provient jamais que de l'excès du mal. L'histoire ne nous a pas encore présenté un seul peuple, un seul gouvernement, qui aient su conjurer les dernières extrémités par un peu de sagesse, de prévoyance, ou simplement d'équité. Partout nous voyons le mal uniquement limité par l'inévitable catastrophe : révolutions sanglan-

tes, misère universelle, guerres, invasions, etc.

En Angleterre, on laissa les choses en venir à l'incendiarisme dans les districts agricoles, au Rebeccaïsme dans le pays de Galles, au chartisme dans les villes manufacturières. Heureusement les mœurs de ce pays sont si fortes, l'esprit public y est si exercé, par une longue pratique des libertés parlementaires, à étudier et à résoudre les plus épineuses questions, que l'*Anti-corn-law-League*, se plaçant sur un terrain pacifique et légal, répandit dans la nation entière, au moyen de meetings, de brochures, de journaux, de souscriptions, de discussions au grand jour, de toutes ces armes aussi familières aux Anglais qu'elles nous le sont peu, l'idée fondamentale et réparatrice de la liberté des échanges. Elle la présenta et la fit accepter comme l'unique solution au malheur public ; elle en fit ressortir la grandeur, la justice, l'efficacité, et l'événement a confirmé toutes les prévisions de ses illustres orateurs.

Bastiat peint le rapide essor que prit la Ligue, les larges moyens par lesquels elle engagea la lutte la plus formidable et la plus originale qu'on eût encore vue, lutte qui était le symptôme du renversement de la vieille politique du monde, révolution dont nous n'avons vu que l'aurore, et dont l'avenir pourra seul déterminer toute la portée. Par une sorte d'intuition prophétique, il prédit à Robert Peel qu'il serait conduit à attacher son nom à la réforme de 1846.

Que de talent et d'énergie la traduction de Bastiat nous montre chez les membres de la Ligue, non-seulement pour émouvoir et éclairer

l'opinion publique, mais encore pour triompher des résistances d'une oligarchie toute-puissante, orgueilleuse, et croyant son existence attachée à ses privilèges !

Le livre de *Cobden et la Ligue* contenait un grand enseignement. Les événements le complétèrent. Les réformes de Huskisson et la répudiation solennelle du régime protecteur par Robert Peel furent des dates mémorables. L'ébranlement qui avait gagné l'Angleterre cessa, lorsque la chambre des communes, la chambre des lords ensuite, eurent sanctionné le mouvement opéré dans les esprits et eurent décidé que l'alimentation du peuple ne subirait plus désormais aucune entrave commerciale. Alors on eut un spectacle aussi beau que celui de l'agitation pacifique qui avait précédé : ce fut la dissolution paisible et spontanée de la Ligue. Un peuple est digne de la liberté, quand il sait obtenir justice par la voie des manifestations légales, et qu'ensuite il retourne à ses travaux, comme un fleuve un instant menaçant rentre dans son lit.

En France, nul ne pensait à chercher dans la liberté un soulagement à ses maux. La France, victime de l'esprit de parti, distraite de ses véritables intérêts, engouée de phalanstère, de crédit gratuit, de spoliation légale, de toutes les chimères socialistes et de toutes les iniquités gouvernementales et protectionnistes, s'agitait dans le vide. Pendant que l'Angleterre marchait en regardant l'avenir et en recueillant pour sa récompense une prospérité inouïe, nous nous acheminions vers 1848 et 1851.

Voulant imiter l'activité de Cobden, Bastiat fonda une association pour le libre-échange. Cette œuvre, emportée par la révolution de février, aurait peut-être produit, sous l'influence d'une stabilité politique qui nous échappe depuis quatre-vingts ans, des résultats durables. Tout embryonnaire qu'elle soit demeurée, elle n'en a pas moins absorbé les dernières années de Bastiat, et elle a suffi pour user une existence de cette valeur. C'est une autre et glorieuse étape dans la vie de l'économiste.

Nous reproduirons la déclaration de principes de l'association, parce qu'elle est due à la plume de Bastiat, et qu'elle résume d'une façon lapidaire les raisons d'être de la liberté commerciale.

DÉCLARATION.

(10 mai 1846).

« Au moment de s'unir pour la défense d'une grande cause, les soussignés sentent le besoin d'exposer leur croyance, de proclamer le but, la limite, les moyens et l'esprit de leur association.

» L'échange est un droit naturel comme la propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet, de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre

citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de la justice.

» C'est encore violer les conditions de l'ordre ; car quel ordre peut exister au sein d'une société où chaque industrie, aidée en cela par la loi et la force publique, cherche ses succès dans l'oppression de toutes les autres ? C'est méconnaître la pensée providentielle qui préside aux destinées humaines, manifestée par l'infinie variété des climats, des saisons, des forces naturelles et des aptitudes, biens que Dieu n'a si inégalement répartis entre les hommes que pour les unir, par l'échange, dans les liens d'une universelle fraternité.

» C'est contrarier le développement de la prospérité publique, puisque celui qui n'est pas libre d'échanger ne l'est pas de choisir son travail, et se voit contraint de donner une fausse direction à ses efforts, à ses facultés, à ses capitaux, et aux agents que la nature avait mis à sa disposition.

» Enfin c'est compromettre la paix entre les peuples, car c'est briser les relations qui les unissent et qui rendront les guerres impossibles, à force de les rendre onéreuses.

» L'Association a donc pour but la Liberté des échanges.

» Lessoussignés ne contestent pas à la société le droit d'établir, sur les marchandises qui passent la frontière, des taxes destinées aux dépenses communes, pourvu qu'elles soient déterminées par la seule considération des besoins du trésor. Mais sitôt que la taxe, perdant son caractère fiscal, a pour but de repousser le produit étranger,

au détriment du fisc lui-même, afin d'exhausser artificiellement le prix du produit national similaire et de rançonner ainsi la communauté au profit d'une classe, dès cet instant la protection ou plutôt la spoliation se manifeste; et c'est là le principe que l'Association aspire à ruiner dans les esprits et à effacer complètement de nos lois, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui prévalent ailleurs.

» De ce que l'Association poursuit la destruction complète du régime protecteur, il ne s'ensuit pas qu'elle demande qu'une telle réforme s'accomplisse en un jour et sorte d'un seul scrutin. Même pour revenir du mal au bien et d'un état de choses artificiel à une situation naturelle, des précautions peuvent être commandées par la prudence. Ces détails d'exécution appartiennent aux pouvoirs de l'Etat; la mission de l'Association est de propager, de populariser le principe.

» Quant aux moyens qu'elle entend mettre en œuvre, jamais elle ne les cherchera ailleurs que dans des voies constitutionnelles et légales.

» Enfin l'Association se place en dehors de tous les partis politiques. Elle ne se met au service d'aucune industrie, d'aucune classe, d'aucune portion du territoire. Elle embrasse la cause de l'éternelle justice, de la paix, de l'union, de la libre communication, de la fraternité entre les hommes; la cause de l'intérêt général, qui se confond, partout et sous tous les aspects, avec celle du public consommateur ».

Quand on compare la sagesse de ce langage aux déclamations de l'époque, on se rend compte du

petit nombre de personnes qui se trouvèrent en état de l'entendre.

Bastiat développa ses idées dans le journal *le Libre-Echange*. Il le fit sous une forme familière et pittoresque, saisissant toutes les occasions que lui offraient les faits courants, les théories étalées dans les journaux.

L'influence du régime protecteur sur l'agriculture, l'échelle mobile, l'importation du bétail étranger, l'exportation du numéraire, le communisme, l'influence du libre-échange sur le bien-être et les relations des peuples, certains impôts, les céréales, etc., furent le sujet de ces articles étincelants de verve, où il accablait la protection et le socialisme.

Et ce n'est pas seulement le *Libre-Echange* ou *Cobden et la Ligue* qui nous parlent de liberté commerciale : qu'on ouvre les *Pamphlets*, la correspondance de Bastiat, ses *Sophismes*, ses *Harmonies*, ses *Discours*, on trouvera partout la même préoccupation.

Dans son pamphlet *Abondance*, Bastiat s'étonne d'être obligé de démontrer une proposition aussi évidente que celle-ci : *L'abondance vaut mieux que la disette*.

« D'où vient, dit-il, qu'en face d'un problème si facile à résoudre, tous les hommes, après s'être virtuellement prononcés pour l'abondance, par leur manière d'agir, de travailler et d'échanger, se constituent théoriquement les défenseurs de la disette, jusque-là qu'ils forment dans ce sens l'opinion publique et en font jaillir toute sorte de lois restrictives et compressives ?

» Pour accroître notre bien-être, pour retirer du milieu social, en échange des nôtres, un plus grand nombre de services, il nous faut produire *plus de valeur*. Or, créer *plus de produits*, ou créer *plus de valeur*, ce n'est pas la même chose. Il est bien clair que si, par force ou par ruse, nous parvenions à raréfier beaucoup le service spécial ou le produit qui fait l'objet de notre profession, nous nous enrichirions sans augmenter ni perfectionner notre travail. Si un cordonnier, par exemple, pouvait faire évaporer tous les souliers du monde, excepté ceux de sa boutique, ou frapper de paralysie quiconque sait manœuvrer le tranchet et le tire-pied ; il deviendrait un Crésus : son sort s'améliorerait en raison inverse de la destinée universelle.

» Voilà tout le secret — et tout l'odieux — de la théorie de la disette, telle qu'elle se manifeste dans les restrictions, les monopoles et les privilèges. Elle ne fait que traduire et voiler, par un commentaire scientifique, ce sentiment égoïste que nous portons tous au fond du cœur : Les concurrents m'importent.

» Dans nos temps de cupidité, chacun s'adresse à la législature, et, par cet intermédiaire, à la force publique, pour lui demander de créer artificiellement, par tous les moyens en son pouvoir, la rareté de la chose qu'il produit. L'agriculteur demande la rareté du blé ; l'éleveur, la rareté du bétail ; le maître de forges, la rareté du fer ; le colon, la rareté du sucre ; le tisseur, la rareté du drap, etc. Chacun donne les mêmes raisons, ce qui finit par faire un corps de doctrine ; et la force

publique emploie le fer et le feu au triomphe de cette théorie.

» Mais sans parler des masses, ainsi soumises au régime de la privation universelle, il est aisé de voir à quelle mystification viennent se heurter les inventeurs de ce régime.

» Relativement à chaque produit spécial, la valeur a deux éléments : 1^o la rareté de ce qui lui est similaire; 2^o l'abondance de tout ce qui ne lui est pas similaire.

» Or, par cela même que la législature, esclave de l'égoïsme individuel, travaille à réaliser le premier de ces deux éléments de la valeur, elle détruit le second. Elle a successivement satisfait les vœux de l'agriculteur, de l'éleveur, du maître de forges, du fabricant, du colon, en produisant artificiellement la rareté de leurs produits respectifs; mais qu'est-ce autre chose que détruire cette *abondance générale*, seconde condition de la valeur de chaque produit particulier? Ainsi, après avoir soumis la communauté à des privations effectives pour rehausser la valeur des produits, on ne réussit même pas à atteindre cette ombre, parce que la rareté des autres produits neutralise l'effet de la rareté de chaque produit spécial ».

Ailleurs (pamphlet *Spoliation et Loi*), Bastiat prend à partie un protectionniste célèbre :

« Vous ne tenez ni à vos intérêts, ni à votre fortune, c'est ce que vous proclamez } sans cesse. Dernièrement, au Conseil général du commerce, vous disiez : « S'il suffisait que les riches abandon-
» nassent ce qu'ils ont pour que le peuple fût ri-
» che, nous serions tous prêts à le faire ». (Oui !

oui! c'est vrai!) Et hier, à l'Assemblée nationale :
« Si je croyais qu'il dépendit de moi de donner à
» tous les ouvriers le travail dont ils ont besoin,
» je donnerais tout ce que je possède pour réali-
» ser ce bienfait... malheureusement impos-
» sible ».

» Vous voudriez être généreux, et vous ne le pouvez avec fruit! Ce que j'ose vous demander, c'est d'être juste. Gardez votre fortune, mais permettez-moi de garder la mienne. Permettez-moi, quand j'ai besoin de fer, de m'adresser à un Belge, qui me le livrera pour 100 fr. de moins que vous. Ne me forcez pas à me dépouiller de ces 100 fr. en votre faveur; ne me volez pas en apostant des douaniers qui empêchent d'entrer le fer belge, et qui m'obligent d'acheter le vôtre. Respectez ma propriété comme je respecte la vôtre. Est-ce donc de ma part une requête trop hardie » ?

Un sophisme économique, d'autant plus dangereux qu'il revêt une fausse couleur de patriotisme, consiste à dire qu'il faut protéger « le travail national », pour empêcher le nombre des emplois de la production de diminuer sous l'effort de la concurrence étrangère, et garantir ainsi des moyens d'existence aux ouvriers.

Ce prétexte a toujours été un leurre, car jamais les grands entrepreneurs d'industrie ne se sont fait scrupule d'employer des ouvriers étrangers, malgré leur affectation de patriotisme.

« En 1822, l'industrie des fers obtint un supplément extraordinaire de protection. Aussitôt elle prit une extension considérable; mais elle employa surtout, pour se développer, des capitaux et

des travailleurs *anglais*. Les maîtres de forges, bénéficiaires de la prime d'enchérissement payée par les consommateurs français, partageront donc cette prime avec ceux-là mêmes que le législateur avait voulu frapper (*Dictionn. d'écon. polit.*).

Ces mots de *travail national* (1), dont on faisait de son temps un si criant abus, et auxquels les badauds se laissaient prendre, avaient le don d'exaspérer Bastiat et de lui inspirer des apostrophes éloquentes aussi bien que de charmantes sautires.

Dans un de ses pamphlets, il flétrit la spoliation légale, et la rend responsable des désordres du socialisme. Il n'a pas de peine à montrer que le protectionnisme et le socialisme sont frères.

« Qu'est-ce donc que la loi, demande-t-il aux fauteurs de la prohibition, ou du moins que de-

(1) « Il est, en économie politique, deux écoles : l'une que je qualifierai de cosmopolite, afin de mieux la flétrir, l'autre que j'appellerai nationale. L'école cosmopolite est vendue à l'étranger ; elle appelle, de toute la puissance de ses vœux, une invasion de tissus féroces et d'articles ennemis. Elle ne se plaint que dans les cachemires de l'Inde, les Mac-Intosh anglais, les fourrures de Sibérie, les soieries Suisses, les houilles Belges, les dattes de Barbarie, les plombs d'Espagne, les oranges de Monaco, les chanvres russes, les fers de Suède, les pantins de Nuremberg et les marmottes de la Savoie. C'est là son bonheur, son idéal. Plus elle voit de produits exotiques, moins elle aime ceux de sa patrie. Ce n'est pas cette école qui se retirerait derrière la Loire, si l'industrie étrangère soulait notre sol : elle irait au contraire au-devant de l'ennemi pour s'en vêtir, s'en nourrir, s'en chauffer, en user de mille manières Amcs dépourvues de nationalité !

» Ces gens-là ne manquent pas de spécieux prétextes ; ils prétendent qu'il faut accepter le bien, de quelque part qu'il vienne ; que tout ce qui est beau et à bon marché mérite leurs préférences.

vrait-elle être? Quelle est sa mission rationnelle et morale? N'est-ce point de tenir la balance exacte entre tous les droits, toutes les libertés, toutes les propriétés? N'est-ce pas de faire régner entre tous la justice? N'est-ce pas de prévenir et de réprimer l'oppression et la spoliation, de quelque part qu'elles viennent?

» Et n'êtes-vous pas effrayé de l'immense et déplorable innovation qui s'introduit dans le monde, le jour où la loi est chargée d'accomplir elle-même le crime que sa mission était de châtier? le jour où elle se tourne, en principe et en fait, contre la liberté et la propriété?

» Vous déplorez les symptômes que présente la société moderne; vous gémissiez sur le désordre qui règne dans les institutions et les idées. Mais n'est-ce pas votre principe qui a tout perverti?

Cosmopolites, voilà de vos arguments! L'école nationale ne raisonne point ainsi elle porterait de la bure au lieu de drap dans l'intérêt des manufactures françaises, et payerait volontiers la bure plus cher que le drap. Tel est son dévouement. Pour peu que vous la poussiez à bout, elle se coupera la fièvre avec de l'arsenic français au lieu de quinquina américain, s'abreuvera de chicorée française au lieu de café moka. Elle aime tout ce qu'elle fabrique, cette école, fille du patriotisme, et déteste ce qu'elle ne fabrique pas; elle adore ce qui lui procure de gros profits et se révolte contre tout ce qui pourrait les diminuer. Elle craint que l'argent français ne dérive vers les bourses étrangères, et elle ouvre ses coffres pour empêcher cette déviation. Je suis Français, tu es Français, dit-elle, l'affaire peut s'arranger. Noble école!

C'est *Jérôme Paturot* qui parle ainsi dans le roman humoristique de M. Louis Reybaud. Bonnetier, il va déposer devant la commission d'enquête en faveur du bonnet de coton national et du mouton français, sans oublier « les cinquante-six millions d'ouvriers qui composent l'atelier national ».

Quoi! la loi n'est plus le refuge de l'opprimé, mais l'arme de l'oppresser? La loi n'est plus une égide, mais une épée! La loi ne tient plus dans ses mains augustes une balance, mais de faux poids et de fausses clefs! Et vous voulez que la société soit ordonnée!

» Votre principe a écrit sur le fronton du palais législatif ces mots : « Quiconque acquiert ici quelque influence peut y obtenir sa part de spoliation légale ».

» Et qu'est-il arrivé? Toutes les classes se sont ruées sur les portes de ce palais, en demandant une part de spoliation.

» En faisant irruption dans l'Assemblée nationale, chaque classe est venue pour s'y faire, en vertu de votre principe, de la loi un instrument de rapine. On a réclamé l'impôt progressif, le crédit gratuit, le droit au travail, le droit à l'assistance, la garantie d'un minimum de salaire, les avances à l'industrie, etc. Bref, chacun a voulu vivre et se développer aux dépens d'autrui.

» Et sous quelle autorité a-t-on placé ces prétentions? Sous l'autorité de vos précédents. Quels sophismes a-t-on invoqués? Ceux que vous propagez depuis des siècles. Ainsi que vous, on a parlé de *niveler les conditions du travail*. Ainsi que vous, on a déclamé contre *la concurrence anarchique*. Ainsi que vous, on a bafoué le *laissez-faire*, c'est-à-dire *la liberté*. Ainsi que vous, on a dit que la loi ne devait pas se borner à être juste, mais qu'elle devait venir en aide aux industries chancelantes, protéger le faible contre le fort, as-

surer des profits aux individus aux dépens de la communauté, etc., etc.

» Le socialisme est venu faire la théorie de la spoliation : il a fait ce que vous faites ».

C'est au nom du « travail national » qu'on a inventé les *primes d'exportation*, autrement dites le *vol à la prime*.

« Une pièce de drap, dit Bastiat (*Sophismes*), vaut *cent francs* à Bordeaux. Il est impossible de la vendre au-dessous sans y perdre. Il est impossible de la vendre au-dessus, la concurrence entre les marchands s'y oppose. Dans ces circonstances, si un Français se présente pour avoir ce drap, il faudra qu'il le paie *cent francs*, ou qu'il s'en passe. Mais si c'est un Anglais, le gouvernement intervient et dit au marchand : « Vends ton drap, je te ferai donner *vingt francs* par les contribuables ». Le marchand, qui ne veut ni ne peut tirer que cent francs de son drap, le livre à l'Anglais pour 80 francs. Cette somme, ajoutée aux 20 fr., produit du *vol à la prime*, fait tout juste son compte. C'est donc exactement comme si les contribuables eussent donné 20 francs à l'Anglais, sous la condition d'acheter du drap français à 20 fr. de rabais, à 20 fr. au-dessous des frais de production, à 20 fr. au-dessous de ce qu'il nous coûte à nous-mêmes. Donc, le vol à la prime a ceci de particulier, que les *volés* sont dans le pays qui les tolère, et les *voleurs* disséminés sur la surface du globe.

» Il y en a qui nous disent : « Vous êtes donc les partisans du *laissez-passer*? des économistes de l'école surannée des Smith et des Say? Vous

ne voulez donc pas l'*organisation du travail* ? — Eh ! messieurs, organisez le travail tant qu'il vous plaira. Mais nous veillerons, nous, à ce que vous n'organisiez pas le vol ».

Il est impossible de faire ressortir avec plus de vivacité et de justesse ce que présentent d'inique et de mensonger les prétendus remèdes protecteurs. Comment comprendre que des vérités si simples, si pressantes, soient encore aujourd'hui méconnues, et qu'au mois d'août 1870, par exemple, le Corps législatif, après tant d'enseignements, ait voté la prolongation pendant dix ans des *primes* accordées à nos pêcheurs de morue ?

« Ces primes ont pour objet de nous faire payer cette denrée plus cher, pour que les étrangers la paient meilleur marché, et, en fait, elles sont une subvention déguisée que nous payons aux pays qui reçoivent le produit de notre pêche. L'Italie, entre autres, prélève 4 fr. 80 de droit par 100 kilogr. importés : c'est le tiers de la prime que nous donnons. De 1827 jusqu'à 1870, la France a payé à cette honteuse dilapidation des fonds de l'État environ 125 millions ! Et cela continue. Ne devait-on pas mettre un terme à cette mauvaise invention socialiste, qui n'est autre chose que la confiscation de la propriété des contribuables pour en gratifier 10 à 12,000 marins ! M. Michel Chevalier eut *seul* le courage de voter contre la loi ». (T. N. Bénard).

Le *travail national* a encore à son service le sophisme *des ricochets*. Il n'a pas échappé à Bastiat :

Les protectionnistes disaient avec une conviction touchante :

« Les faveurs que la loi nous accorde ne s'adressent pas à l'industriel, mais à l'industrie. Les profits qu'elle nous permet de prélever, aux dépens des consommateurs, ne sont qu'un dépôt entre nos mains. Ils nous enrichissent, c'est vrai ; mais notre richesse, nous mettant à même de dépenser davantage, d'agrandir nos entreprises, retombe comme une rosée féconde sur la classe ouvrière ».

Bastiat leur répond :

« Eh ! bien, les classes souffrantes diront aussi : Laissez-nous prendre législativement le bien d'autrui. Nous aurons plus d'aisance ; nous achèterons plus de blé, plus de viande, plus de draps, plus de fer, et ce que nous aurons reçu par l'impôt reviendra en pluie bienfaisante aux capitalistes et aux propriétaires ».

Bastiat prononça, dans quelques grandes villes, des discours destinés à propager ses idées économiques. Nous relèverons deux ou trois passages, consacrés aux conséquences du régime soi-disant protecteur, sur le travail national lui-même.

A Lyon, Bastiat recherche si c'est la restriction ou la liberté qui donne à nos industries les meilleures chances.

Il s'élève d'abord contre l'impropriété d'un langage emprunté au vocabulaire des batailles : *tributs, invasions, luttes, armes égales, vainqueurs et vaincus* ; et il montre que, dans la *lutte industrielle*, à la différence de la lutte militaire, la nation vaincue entre immédiatement en partage des fruits de la victoire.

« Si les Anglais, placés dans des conditions

plus favorables, nous fournissent la houille, ou le Brésil du sucre, à si bas prix qu'on n'en puisse plus faire en France, renoncer à les produire chez nous, c'est constater précisément l'avantage supérieur que nous trouvons à les acheter ailleurs. En cas de défaite industrielle, le consommateur, qui, en définitive, est la nation tout entière et l'élément prépondérant, recueille une compensation dont les protectionnistes ne tiennent jamais compte ».

Mais Bastiat fait abstraction de cette compensation, et il examine la lutte industrielle sous le rapport exclusif des industries qui y sont engagées :

« Quel est, dit-il, le champ de bataille de deux industries rivales ? C'est *le bon marché*.

» Aussi tous les hommes poursuivent-ils instinctivement un but : *la réduction du prix de revient*.

» Or, que fait le régime protecteur ? Il renchérit tous les éléments du prix de revient. Il dit : Vous paierez un peu plus cher la machine, le combustible, la teinture, le lin, le coton et la laine qui entrent dans cette pièce d'étoffe. Vous paierez un peu plus cher le blé, le vin, la viande, les vêtements que vous et vos ouvriers aurez consommés et usés pendant l'opération. En compensation de l'élévation du prix de revient qui en résultera pour vous, je vous donnerai un privilège sur les consommateurs du pays ; et, quant à ceux du dehors, nous tâcherons de les décider à vous surpayer, par des ruses diplomatiques ou par un grand déploiement de forces qui retomberont encore à la charge de votre *prix de revient* ».

Bastiat fait allusion ici aux guerres de commerce et au système colonial.

Dans une seconde réunion à Lyon, il montre les résultats du régime protecteur pour la condition des ouvriers, et prend comme exemple la prohibition du drap étranger.

« L'effet le plus immédiat, dit-il, est que le drap renchérit; et tous les habitants, y compris les ouvriers qui se vêtissent de drap, sont frappés comme d'une taxe. C'est pour eux une perte bien réelle.

» Le drap étant plus cher, les fabriques de drap font plus de profit. Les capitaux et le travail s'y portent. Le salaire hausse, et c'est là que les protectionnistes triomphent.

» Mais d'où sortent ces capitaux? Ils ont déserté d'autres industries, l'agriculture, le commerce, les chemins de fer. Ils ont découragé les salaires qui s'y rapportent, justement dans la proportion où ils les ont encouragés dans la fabrication du drap. Le capital a donc été simplement déplacé, sans aucun accroissement. La somme générale des salaires n'a pas été augmentée, car on ne peut tirer d'un capital donné plus de salaires qu'il n'en renferme. La classe ouvrière gagne donc à la prohibition du drap, outre les inconvénients du déplacement et de la perturbation, celui de payer son drap plus cher, et cela sans aucune compensation (1) ».

(1) A Marseille, Bastiat développe la formule de J.-B. Say : *Les produits s'échangent contre des produits,*

« Cette formule, dit-il, renverse tous les arguments protection

Voilà donc la situation du « travail national » empirée par la protection. On sait quels développements et quelle prospérité lui ont valu au contraire les traités de commerce, qui ne sont pourtant qu'une demi-liberté.

Mais ce n'est pas seulement au point de vue du « travail national », du producteur, qu'il faut se placer, quand on veut apprécier les conséquences générales d'un système économique, c'est encore et surtout, Bastiat l'a dit, au point de vue du consommateur, à qui tout se rapporte en dernière analyse, parce qu'il est tout le monde. Les résultats économiques ne font que glisser sur le producteur pour aboutir au consommateur. L'intérêt de ce dernier correspond manifestement à l'intérêt universel. C'est le véritable nœud de la question; et, si l'économie politique a consenti, par manière de corollaire, à descendre sur le terrain de la production, pour démontrer aux travailleurs qu'ils ont tout à perdre à la restriction, il lui suffisait, pour le triomphe scientifique de la thèse du libre-échange, d'établir que l'intérêt du consommateur, qui prime tous les intérêts particuliers, est directement lié à la liberté commerciale. Or, cette vérité, personne n'a pu la contester, pas même les protectionnistes les plus endurcis. De leur propre aveu, ils sont chassés de la position dominante de l'utilité générale. Nous ve-

nistes, particulièrement celui du *travail national*; car, si chaque importation implique et provoque une exportation correspondante, il est clair que les importations peuvent aller jusqu'à l'infini sans que le travail national en reçoive aucune atteinte ».

nons de voir qu'ils ne tiennent pas mieux en se retranchant derrière le « travail national ». Comment donc se fait-il que l'intérêt du consommateur n'ait pas depuis longtemps conquis, dans la réalité, la prépondérance que personne ne lui refuse dans la théorie ? C'est bien simple : le consommateur ne fait jamais valoir son droit. M. Louis Reybaud le définit, avec trop de vérité, « un être abstrait, qui ne s'émeut guère de ce qui le touche, subit en silence la loi qu'on lui fait, ne se dérobe à l'exaction qu'en retranchant sur sa dépense, et, au lieu d'appuyer ceux qui parlent en son nom, serait plutôt tenté de leur infliger un désaveu (1) ».

Une erreur économique très-répandue consiste à dire qu'une nation doit éviter de multiplier ses achats à l'étranger, afin de prévenir l'épuisement de son numéraire.

C'est le sophisme de la *balance du commerce*. Nous n'en sommes pas, à l'heure qu'il est, entièrement débarrassés, au moins dans le langage. Bastiat l'a raillé de la façon la plus piquante et la plus juste (*Sophismes*).

« La balance du commerce, dit-il, est un article de foi.

» On sait en quoi elle consiste : un pays importe-t-il plus qu'il n'exporte, il perd la différence. Réciproquement, ses exportations dépassent-elles ses importations, l'excédant forme son bénéfice. Cela est tenu pour un axiome, et on légifère en conséquence.

(1) *Economistes modernes*, F. Bastiat.

» J'avais fait venir du Périgord des truffes qui me coûtaient 100 francs ; elles étaient destinées à deux célèbres ministériels anglais, pour un très-haut prix, que je me proposais de convertir en livres. Hélas ! j'aurais mieux fait de les manger moi-même. Tout n'eût pas été perdu, comme il arriva, car le navire qui les emporta périt à la sortie du port. La douane, qui avait constaté à cette occasion une sortie de 100 francs, n'a jamais eu aucune rentrée à inscrire en regard.

» Donc, diront les protectionnistes, la France a gagné 100 fr. ; car c'est de cette somme que, grâce au naufrage, l'exportation surpasse l'importation. Si l'affaire eût autrement tourné, s'il m'était arrivé pour 2 ou 300 fr. de livres, c'est alors que la balance du commerce eût été défavorable et que la France eût été en perte ».

La théorie de la balance du commerce est née d'une fausse appréciation du rôle du numéraire. Elle remonte à Charles-Quint. On s'est imaginé que la richesse d'un peuple consistait à posséder beaucoup de métaux précieux. On n'a pas réfléchi que la véritable richesse, c'est l'abondance des produits et leur circulation facile. La nation qui est aujourd'hui la plus riche, l'Angleterre, est aussi celle qui a le moins de numéraire. Son papier suffit pour ainsi dire complètement à l'activité de son commerce. Le numéraire n'est pas autre chose qu'un signe de la valeur ; il n'est pas un but, mais un moyen. J.-B. Say a ruiné scientifiquement la balance du commerce, en démontrant que partout et toujours les produits s'échangent en définitive contre des produits. Soutien-

dra-t-on qu'un boulanger qui échange cinquante francs contre une balle de farine s'appauvrit en se dépouillant de son numéraire? Cette farine ne doublera-t-elle pas de valeur en se changeant en pain? Ce qui est vrai de particulier à particulier l'est tout autant de peuple à peuple. L'Angleterre achète son blé de la Russie, mais elle lui vend ses cotons. Toutes deux tirent profit de leurs échanges, et le numéraire sorti pour l'achat rentre pour la vente. Il en résulte que le mouvement du numéraire est à peu près fictif, et que chaque pays en possède une quantité proportionnée à ses besoins et variant très-peu. L'Espagne a voulu garder l'or de ses colonies, pensant que c'était suffisant pour être riche. Elle a cessé de travailler et de produire. Comme les produits ne s'échangent que contre des produits, elle n'a plus rien reçu dès que ses manufactures et son agriculture ont été délaissées. Son or a été drainé très-rapidement, malgré toutes les mesures répressives, et a été la cause de sa ruine.

« Les âneries humiliantes » de la balance du commerce faisaient encore, jusqu'en 1860, le fonds de la doctrine de nos hommes d'Etat, et il en est beaucoup qui n'y ont pas renoncé.

Le *système colonial* se lie étroitement, dans les théories prohibitionnistes, à la balance du commerce.

Dans un de ses chefs-d'œuvre, le pamphlet *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, Bastiat en montrait quelques effets. C'était à propos de l'Algérie :

« Votez cinquante millions (plus ou moins), dit-on à la tribune, pour faire en Algérie des ports et

des routes, pour y transporter des colons, leur bâtir des maisons, leur défricher des champs. Par là vous auriez soulagé le travailleur français, encouragé le travail africain et fait fructifier le commerce marseillais. C'est tout profit ».

« — Oui, répond Bastiat, cela est vrai, si l'on ne considère les cinquante millions qu'à partir du moment où l'Etat les dépense; si l'on regarde où ils vont, non d'où ils viennent; si l'on ne tient pas compte du mal qu'on a produit, du bien qu'on a empêché, en les faisant entrer dans le coffre des percepteurs. Mais les 50 millions dépensés par l'Etat ne peuvent plus l'être, comme ils l'auraient été, par le contribuable. De tout le bien attribué à la dépense publique exécutée, il faut donc déduire tout le mal de la dépense privée empêchée. Jacques Bonhomme aurait augmenté son outillage, réparé sa chaumière, marné son champ, et ne le peut plus, *c'est ce qu'on ne voit pas*. Il se serait mieux nourri, mieux vêtu, il aurait mieux fait instruire ses fils, il aurait arrondi la dot de sa fille et ne le peut plus, *c'est ce qu'on ne voit pas*. D'une part, les jouissances qui lui sont ôtées, de l'autre le travail du terrassier, du charpentier, du forgeron, du tailleur, du maître d'école de son village, qu'il eût encouragé et qui se trouve anéanti, *c'est toujours ce qu'on ne voit pas*.

» On dit : Voilà un colon transporté en Algérie; c'est un soulagement pour la population qui reste dans le pays. Comment cela se peut-il, si, en transportant ce colon à Alger, on y a transporté aussi deux ou trois fois le capital qui l'aurait fait vivre en France ?

» Si l'Etat dit à Jacques Bonhomme : Je te prends cent sous pour bâtir une chaumière en Algérie, sauf à te prendre cent sous de plus, tous les ans, pour y entretenir un colon, et autres cent sous pour entretenir un soldat qui garde le colon, et autres cent sous pour entretenir un général qui garde le soldat, etc., etc., il me semble entendre le pauvre Jacques s'écrier : Ce régime légal ressemble fort à la forêt de Bondy ! Et comme l'Etat prévoit l'objection, que fait-il ? Il brouille toutes choses : il fait apparaître seulement un colon, un soldat, un général, vivant sur les cinq francs ; il ne montre que *ce qu'on voit*, et Jacques Bonhomme reste dupe ».

On trouve à chaque pas, dans l'œuvre de Bastiat, de ces vives saillies. Aucun des préjugés qui embarrassaient la marche de la science ne demeure indemne. Bastiat excelle dans cette partie militante de sa tâche. Quant à l'exposition doctrinale du libre-échange, il faut la chercher par fragments un peu partout, le chapitre de la Liberté des Echanges n'ayant pu être écrit ; nous l'avons déjà rencontrée, mais on la trouve principalement dans les *Discours* et dans les *Harmonies* (Echange ; Concurrence ; Producteur, Consommateur).

Devant ses auditeurs de Paris, Bastiat établit que, pour chaque individu, pour chaque industrie, pour chaque nation, le moyen le plus sûr de s'enrichir, c'est d'enrichir les autres, parce que la richesse générale est le milieu qui donne de l'emploi, des débouchés et des rémunérations aux services de chacun. La fraternité humaine n'est donc pas un vain sujet de déclamation, mais un

phénomène susceptible de démonstration rigoureuse.

Plus tard, dans les *Harmonies* (Echange), Bastiat développe complètement cette idée et la traduit dans ces formules :

L'homme a d'autant plus de chances de prospérer qu'il est dans un milieu plus prospère.

Le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun.

Rue Taranne, devant une réunion d'étudiants, il rappelle les principes de l'Association. L'échange se confond avec la propriété. Bien plus, il est la société même. La restriction, poussée à ses dernières conséquences, c'est l'isolement absolu, c'est la destruction de la société.

A la salle Montesquieu, Bastiat démontre que le libre-échange est la cause de tous, la cause des conservateurs comme celle de la démocratie.

« Que redoutent les conservateurs? Le désordre et l'anarchie. Et quel meilleur moyen de prévenir le désordre que de diminuer les souffrances du pauvre, que de mettre à sa portée la plus grande quantité possible d'objets de consommation, que de l'élever ainsi non-seulement en bien-être, mais en dignité, que d'alléger le poids de nos charges? Et comment diminuer sérieusement les impôts sans diminuer l'armée? Et comment diminuer l'armée, tant que les jalousies commerciales tiennent l'éventualité d'une guerre toujours suspendue sur nos têtes? »

A cette époque, nous étions atteints d'anglophobie. La haine des Anglais régnait partout, jusque dans le village de Bastiat. Ce fut une des princi-

pales causes de l'échec du mouvement libre-échangiste en France. Les protectionnistes représentaient la petite école libre-échangiste comme *vendue* à la perfide Albion. La liberté commerciale venait d'Angleterre : elle était donc condamnée.

Bastiat touche en passant à ce décevant sophisme de *la mission de la France*, qui nous a menés où l'on sait.

« Avant d'adopter le libre-échange, disait-on en 1848, la France a une grande mission à remplir, celle de propager et de faire triompher en Europe l'idée démocratique.

» Est-ce que le libre-échange est un obstacle à cette propagande ? Veut-on insinuer que la France doit accomplir sa mission par les armes ? Alors on a raison de repousser le libre-échange ; mais il reste à prouver que l'on peut faire pénétrer la vérité dans les cœurs à la pointe de la baïonnette ».

Bastiat ne devait point voir les affreux désastres qui ont définitivement couronné *la mission de la France*, prétexte toujours invoqué par nos gouvernements pour mettre notre sang et notre or au service des causes les plus funestes ou les plus vaines. Mais Waterloo lui en avait assez appris pour lui faire détester cette propension aux interventions belliqueuses qui a mérité à notre pays tous ses maux.

» Soyons, disait-il, le peuple le plus éclairé, le mieux gouverné, le mieux ordonné, le plus exempt de charges, d'entraves et d'abus, le plus heureux de la terre, c'est la meilleure propagande ».

Battue sur le terrain des principes et de la théo-

rie, la protection a-t-elle trouvé un dernier refuge ? Elle l'a cru, et, dans un suprême effort d'imagination, essayant d'un ressort tragique, la pitié, elle s'est écriée :

« Si le système protecteur n'existait pas, peut-être ferait-on bien de ne pas l'inventer ; mais vouloir le détruire aujourd'hui, ce serait prononcer l'arrêt de mort d'une multitude d'industries, occasionner des déplacements ruineux de capital et de travail, etc., etc. ».

Ce sophisme, dernier-né qui a tué sa mère ou tout au moins ne l'a point sauvée, est visiblement inventé en désespoir de cause. C'est l'aveu formel de la supériorité scientifique du libre-échange. Seulement on se cantonne dans l'impossibilité de la *transition*, sous prétexte qu'elle déchainera sur le monde une foule de maux.

En d'autres termes, c'est l'interdiction pure et simple du progrès. Il n'y a pas de progrès sans perturbation. Tout progrès déplace des capitaux et des existences. Laissons au lecteur le soin de juger cette objection de paralytique, suivant l'expression, de M. de Molinari, en appelant son attention sur l'analogie profonde qui existe entre l'établissement d'une machine nouvelle et la suppression d'une prohibition.

Nous reproduirons simplement, au sujet de ce sophisme, un des meilleurs apologues de Bastiat, tiré du discours qu'il prononça à la salle Montesquieu, en 1846.

« Dans mon village, il y avait un pauvre menuisier ; il ne travaillait que six heures par jour. Hélas ! mon village et bien d'autres ont été ruinés

par le régime protecteur; on n'y a pas toujours le nécessaire, à plus forte raison on s'y passe du superflu. Bref, notre menuisier ne travaillait que six heures. Il devint aveugle; mais, comme il ne manquait pas d'énergie, il parvint à expédier le même ouvrage, en y consacrant douze heures de pénible labeur.

» Un de ses voisins, menuisier comme lui, venait le voir souvent et lui disait : « Vous êtes bien heureux d'avoir la cataracte; avant, vous n'aviez pas de quoi vous occuper; maintenant vous êtes occupé toute la journée; et, vous le savez, M. de Saint-Cricq l'a dit : Le travail, c'est la richesse.

» Le pauvre aveugle le crut. Il se voyait déjà millionnaire, et il s'encroûta si bien de cette doctrine qu'il refusait opiniâtrement de se laisser opérer.

» Alors ses parents et ses amis se concertèrent pour le tirer d'erreur.

» Ils cherchèrent à lui démontrer que le travail n'est de la richesse qu'autant qu'il est suivi de quelques résultats. Le malade était sur le point d'être persuadé.

» Que fit son perfide concurrent? Il vint trouver l'aveugle et lui dit : Vos parents sont de beaux *théoriciens*, et peut-être ont-ils raison en *principe*. Mais vous ont-ils parlé du danger de la *transition*? — Ils ne m'en ont pas dit un mot, dit l'aveugle. — Ah! je les y surprends; ils veulent exposer vos yeux subitement à la clarté du soleil et vous faire perdre à jamais la vue.

» Le malade, toujours crédule, s'en fut à ses parents et leur dit : Vous ne m'aviez pas parlé de

la *transition*. Vous voulez donc me rendre aveugle ?

» Vous ne seriez pas pis que vous n'êtes, répondirent les parents. Cependant soyez tranquille, nous ne voulons pas vous ôter la vue, mais vous la rendre. Nous n'avons pas parlé de *transition*, parce que cela ne nous regarde pas, c'est l'affaire de l'oculiste. Il fallait bien vous décider à l'appeler. Nous n'étions préoccupés que de combattre votre égarement. Une fois cela obtenu, nous laisserons faire l'opérateur, pourvu toutefois qu'il ne s'entende pas avec votre conseiller, et ne vous laisse pas un bandeau sur les yeux toute votre vie, sous prétexte de *ménager la transition*.

» L'aveugle fut convaincu, se laissa opérer, et la transition ne fit aucune difficulté; car, malgré tous les raisonnements du concurrent, qui ne cessait de crier : « N'ôtez pas le bandeau ou tout est perdu », le malade était le premier à demander la lumière ».

Bastiat avait été précédé par de grands noms, et des noms français, dans la voie où il a laissé une marque impérissable. Si l'Angleterre, en effet, a la première mis en pratique d'une façon durable (1) le libre-échange, c'est en France que les premières

(1) Les tarifs de 1664 et de 1667, édictés sous Colbert, le traité de 1786, le projet de 1787, conçu par M. de Vergennes, le tarif moins libéral adopté en 1791 par l'Assemblée Constituante, ne peuvent pas être considérés comme ayant été des applications sérieuses du libre-échange antérieurement à notre époque. Ces tentatives louables, mais entièrement infructueuses, n'ont été que des lueurs passagères, presque sans liaison avec l'aurore de 1860; et ce n'est qu'à partir de cette date que la liberté commerciale a pris pied en France.

ébauches théoriques de la liberté commerciale se sont produites. Dès le xv^e siècle, Bodin la recommandait dans son livre *de la République*. Montaigne et Sully en étaient partisans, et Colbert lui-même, au sujet duquel on a écrit tant de sottises, mandait à M. Delahaye : « La liberté est l'âme du commerce ». A la fin du règne de Louis XIV, Boisguillebert (*Testament politique de M. de Vauban*) et Fénelon la proposaient aux hommes d'Etat.

« Surtout, disait à Télémaque le sage Narbal, n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le soumettre à vos vues. Il faut que le prince ne s'en mêle point, de peur de le gêner. Le commerce est comme certaines sources : si vous voulez détourner leur cours, vous les faites tarir ».

Dans la description de Salente, on retrouve les mêmes principes : « Le commerce de cette place était semblable au flux et au reflux de la mer ; les trésors y entraient comme les flots viennent l'un sur l'autre. Tout y était apporté et tout en sortait librement. Tout ce qui entrait était utile, tout ce qui sortait laissait en sortant d'autres richesses à la place ».

Montesquieu écrivait (*Esprit des lois*, xx, 13) : « L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'Etat, et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même exportation et importation, aussi en faveur de l'Etat. Il faut donc que l'Etat soit neutre entre ses douanes et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point, et alors on y jouit de la liberté du commerce ».

Vincent de Gournay, intendant général du commerce, formule le célèbre adage : *Laissez faire, laissez passer*, que le docteur Quesnay et les physiocrates (1), par l'éclat et l'autorité de leurs travaux, rendirent populaire à la cour.

Quesnay, dans sa vingt-cinquième maxime, demandait « qu'on maintint l'entière liberté du commerce, car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence (2) ».

Adam Smith et les économistes du XIX^e siècle, parmi lesquels il suffit de citer pour la France J.-B. Say, reprirent ces idées et leur donnèrent une forme scientifique et doctrinale. La théorie était solidement établie et depuis longtemps, quand notre pays croupissait encore dans l'ornière des vieux préjugés. L'histoire sera sévère

(1) Gournay, Mercier de la Rivière, le marquis de Mirabeau, Dupont de Nemours, l'abbé Baudeau, Trudaine, Malesherbes, d'Argenson, Turgot, etc. Ils se faisaient écouter par des princes réformateurs, tels que Catherine II, Joseph II, les grands-ducs de Toscane et de Bade, et ils émouvaient l'indolence de Louis XV.

(2) Voltaire, dans sa *Diatribes à l'auteur des Ephémérides*, s'exprimait ainsi, à propos des entraves intérieures du commerce des grains, et particulièrement de l'interdiction de la vente hors des marchés :

« Je suis laboureur et j'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Ma grange est à trois lieues de la ville la plus prochaine ; je suis obligé quelquefois d'acheter du froment, parce que mon terrain n'est pas si fertile que celui de l'Égypte et de la Sicile. — Un jour un greffier me dit : Allez-vous en à trois lieues payer chèrement au marché de mauvais blé. Prenez des commis, un acquit-à-caution, et, si vous le perdez en chemin, le premier sbire qui vous rencontrera sera en droit de saisir votre nourriture, vos chevaux, votre

pour une nation qui, appelée à la liberté commerciale par tant de noms illustres, s'y est opiniâtrément refusée, oscillant de la prohibition au socialisme, partagée entre le cri égoïste des riches et les clameurs de la rue, ne donnant rien à la science ni à la vérité, et tombée à ce point d'abdication intellectuelle et morale qu'elle ait dû la recevoir des mêmes mains qui firent le Deux-Décembre.

L'Angleterre a conquis la liberté commerciale avec l'élan et la fierté d'un peuple libre. La France l'a subie. L'Angleterre a honoré Cobden,

femme, votre personne, vos enfants. Si vous faites quelque difficulté sur cette proposition, sachez qu'à vingt lieues il est un coupe-gorge qu'on appelle juridiction; on vous y traînera, vous serez condamné à marcher à pied jusqu'à Toulon, où vous pourrez labourer à loisir la mer Méditerranée.

» Je pris d'abord ce discours instructif pour une froide raillerie. C'était pourtant la vérité pure. Quoi! dis-je, j'aurai rassemblé des colons pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter du blé pour les nourrir eux et ma famille! et je ne pourrai en vendre à mon voisin, quand j'en aurai de superflu! — Non, il faut que vous et votre voisin creviez vos chevaux pour courir pendant six lieues. — Eh! dites-moi, je vous prie, j'ai des pommes de terre et des châtaignes avec lesquelles on fait du pain excellent pour ceux qui ont un bon estomac; ne puis-je pas en vendre à mon voisin sans que ce coupe-gorge, dont vous m'avez parlé, m'envoie aux galères?

» — Oui. — Pourquoi, s'il vous plaît, cette énorme différence entre mes châtaignes et mon blé? — Je n'en sais rien, c'est peut-être que les charançons mangent le blé et ne mangent point les châtaignes. — Voilà une très-mauvaise raison. — Eh! bien, si vous en voulez une meilleure, c'est parce que le blé est d'une nécessité première, et que les châtaignes ne sont que d'une seconde nécessité. — Cette raison est encore plus mauvaise. Plus une denrée est nécessaire, plus le commerce en doit être facile. Si on vendait le feu et

de son vivant, comme un de ses enfants les plus glorieux. La France a ignoré Bastiat, et s'avise seulement depuis sa mort qu'il est un des hommes dont elle a le droit d'être le plus fière.

CHAPITRE VI.

Conclusion.

Nous avons suivi Bastiat dans les principaux problèmes de l'économie politique. Il ne les a pas tous abordés, car le champ était trop vaste. Peu

l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre ».

Dans ses *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, Turgot cite un fait frappant à l'appui des inconvénients de l'interdiction ou de la réglementation des ventes en dehors de certaines circonscriptions :

« Dans la disette de 1740 à 1744, dit-il, tandis que le froment valait 45 livres à Paris, il ne valait à Angoulême que 17 livres ; et, pendant toute la durée de cette disette, l'inégalité des prix entre Angoulême et Paris a été assez grande pour qu'il y eût du profit à porter des grains d'Angoulême à Paris, même par terre, et à plus forte raison par les rivières et par la mer. Je demande pourquoi l'abondance d'Angoulême et des provinces méridionales fut inutile à Paris. N'est-il pas évident que, si le commerce des grains avait été monté, si des gênes et des réglemens absurdes n'avaient pas détruit la liberté, et le commerce avec elle, on ne se fût pas aperçu de cette disette qui suivit la récolte de 1740, et qui fut si cruelle dans une partie du royaume ? Les réglemens et les gênes ne produisent pas un grain de plus ; mais ils empêchent que le grain surabondant dans un lieu ne soit porté dans les lieux où il est plus rare. La liberté, quand elle n'augmenterait pas la masse des grains, en encourageant la production, aurait au moins l'avantage de répartir le plus promptement et le plus également qu'il soit possible les grains qui existent ».

d'hommes approfondissent toutes les parties d'une science. Des questions nouvelles naissent d'ailleurs avec la marche de la civilisation et sa complexité croissante ; et un mouvement analogue se rencontre dans toutes les branches de la connaissance humaine.

Le seul livre dans lequel Bastiat ait eu un plan d'ensemble embrassant toutes les grandes questions économiques, les *Harmonies*, est demeuré, nous l'avons dit, inachevé. Tout le reste de son œuvre se rapporte aux différents problèmes que soulevaient les circonstances, et surtout à la liberté des échanges. Sa plume suivait les événements et profitait des occasions. Il n'avait à se préoccuper ni d'un ordre didactique ni d'un groupement complet, du moment qu'il se proposait de se concentrer dans quelques théories prépondérantes, et de les faire passer dans le courant de l'opinion par les moyens où il excellait.

Nous avons montré comment il envisageait les questions les plus importantes. Nous avons motivé nos critiques, lorsqu'il y a eu lieu d'en faire, rappelé le point où ses prédécesseurs étaient parvenus, et enfin essayé de compléter certaines théories intéressantes par des indications rapides. De la sorte nous pensons avoir donné de ces questions particulières une idée suffisante.

Maintenant il faut jeter un regard sur la philosophie de l'économie politique.

Qu'en pensait Bastiat ? Un esprit aussi actif et aussi généralisateur ne pouvait manquer d'avoir une opinion à ce sujet. Malheureusement il n'a laissé que le titre du chapitre qui aurait pu nous

révéler toute sa pensée : *Rapports de l'économie politique avec la morale, avec la politique, avec la législation* ; c'est le dernier des *Harmonies*, telles que les a figées la mort. On a retrouvé seulement, dans les notes de Bastiat, l'introduction incomplète du chapitre qui devait traiter des rapports de l'économie politique avec la religion. Dans ce fragment, s'affirme ce qui ressort d'ailleurs de tous ses écrits, un sentiment profondément spiritualiste. L'idée de l'harmonie providentielle dont les lois économiques seraient empreintes, idée que Bastiat n'a cessé de placer au sommet de sa synthèse, l'optimisme qui en résultait chez lui, combinés avec l'enthousiasme de son âme généreuse, devaient aboutir à ce sentiment. Bastiat est religieux spontanément, sans chercher à se démontrer ses croyances.

Dans ce cœur simple comme celui d'un enfant, il y a un tel rayonnement de bonté et d'honnêteté que la conception du monde extérieur en reçoit sa direction. Ce que le spiritualisme a de plus large et de plus noble est le partage de Bastiat. Chez lui, pas une ligne où l'on sente l'intolérance ou le calcul. Tout est douceur et désintéressement. C'est un ami qui se confie à son lecteur avec l'exquise naïveté qu'il apportait dans ses pages les plus spirituelles. Son franc sourire, son regard clair, se sont un peu voilés de mélancolie, car le sujet est devenu plus grave et la mort fait sentir ses approches. Il écrit ainsi comme une plante fleurit. Nous sommes, en présence d'un développement psychologique si pur, si sincère, que nous ne voulons pas y toucher, même d'une main respectueuse. La

critique n'a rien à faire ici. Elle est trop sèche, trop rude, pour des choses aussi délicates.

Bornons-nous à dire que Bastiat considérait l'économie politique comme une science constituée et près de sa perfection, et qu'il lui attribuait une primauté manifeste sur toutes les autres. Il tendait à en agrandir le champ et à en faire la science sociale tout entière. On verra par ce qui suit dans quelle mesure sa conception était exacte.

Les socialistes, les prohibitionnistes et les positivistes, ennemis de l'économie politique pour des raisons différentes, exagèrent les divergences de ses solutions, le défaut de liaison de ses parties, et lui refusent le titre de science. Les *Contradictions économiques* de Proudhon, les anathèmes des privilégiés de toute sorte et les écrits d'Auguste Comte en témoignent suffisamment. A entendre ce dernier, l'économie politique ne serait qu'une simple étude dont la matière est aussi vague et aussi dénuée de précision que les résultats, une sorte d'illusion idéologique où l'antinomie le dispute à l'a priori métaphysique. Ballon gonflé de vent, la prétendue science n'aurait plus qu'à rejoindre les synthèses purement spéculatives qui, depuis l'antiquité, ont éclos dans l'imagination des hommes. A entendre les autres, irrités par l'intérêt ou l'idéologie, elle mérite d'être foudroyée et les économistes sont des traîtres. Ces déclamations passionnées ont beaucoup plus ému l'opinion que les raisonnements abstraits des positivistes. Le motif en est simple : les écrits sérieux s'adressent au petit nombre, tandis que les virtuosités de plume et les excentricités retentissantes des Proudhons n'ont

besoin, pour être goûtées, d'aucune préparation scientifique.

Nous négligerons l'argumentation socialiste, où il entre trop de fantaisie, et celle de la protection, trop suspecte. Au reste, on l'a vu, elles sont ruinées scientifiquement. Nous n'avons à tenir compte que de la philosophie positive. Nous viendrons volontiers sur le terrain d'une philosophie qui a produit la belle classification des sciences telle qu'Auguste Comte l'a formulée, et qui, à ce titre, est la philosophie même des sciences. En nous plaçant au point de vue positiviste, nous mettrons les choses au pire pour l'économie politique; et, si elle triomphe de cette épreuve, elle n'aura plus rien à redouter.

Que nous dit la philosophie positive? Beaucoup moins de mal de l'économie politique que les positivistes. Il n'est pas sans exemple qu'une doctrine soit au fond plus impartiale que son fondateur et la plupart de ses adeptes.

« La philosophie positive (1) dit M. Littré, son représentant le plus autorisé, est la conception du monde telle qu'elle résulte de l'ensemble systématisé des sciences positives.

» Elle provient de deux opérations : la détermination des faits généraux de chaque science fondamentale et le groupement ou coordination de ces faits ».

Cette tâche immense a été conçue et accomplie

(1) Voyez Auguste Comte : *Cours de philosophie positive*, 6 vol. in-8°; et M. Littré : 1° *Auguste Comte et la philosophie positive*, 1 vol. in-8°; 2° *Auguste Comte et Stuart Mill*, brochure.

par Auguste Comte. Quand il eut déterminé et coordonné les faits généraux des six sciences particulières qu'il considéra comme fondamentales, la mathématique, l'astronomie, la physique, la chimie, la biologie, parvenues de son temps à un état pleinement positif, et la sociologie, qu'il eut la gloire de reconnaître; quand il eut fait en un mot la philosophie de chaque science, il entreprit la philosophie totale, la coordination de ces philosophies particulières. Il régla cette coordination par le degré de complication des phénomènes, suivant la hiérarchie qu'offre la nature elle-même dans les faits physiques, chimiques et biologiques; il l'appuya concurremment sur l'ordre historique, qui est conforme au degré de complication, et sur l'ordre didactique, qui oblige l'esprit à passer par un degré pour atteindre l'autre.

Dans sa classification, la sociologie ou science sociale occupe le rang le plus élevé, en raison de sa complication et de sa dépendance de toutes les sciences précédentes. Une science est supérieure à une autre quand elle en dépend, sans réciprocité, et son degré de généralité est en raison inverse de sa dépendance. Ainsi la mathématique, qui ne dépend d'aucune autre science, est la plus abstraite et la plus générale. Elle est aussi la moins compliquée comme induction. L'induction prend un rôle considérable et rencontre des difficultés croissantes dans les sciences physiques et biologiques. En sociologie elle devient plus laborieuse encore.

Nous ne parlerons pas ici des objections qu'un philosophe anglais, Herbert Spencer, a faites au

principe de généralité décroissante, et à la série, à l'évolution, à la constitution des sciences d'Auguste Comte. M. Littré y a répondu à la satisfaction des penseurs, sans nier le principe de l'interdépendance des sciences, mais en le restreignant à leur évolution.

C'est du procédé de constitution des sciences que découlera l'éclaircissement de la situation de l'économie politique vis-à-vis du positivisme.

La biologie ou science de la vie fut séparée de la physique et de la chimie et définitivement constituée, quand Bichat eut déterminé les propriétés élémentaires des tissus organiques et montré que la vie est dans un rapport constant et régulier avec eux.

Dans sa théorie des *résidus*, M. Littré explique très-bien la formation de la science supérieure par un résidu que laisse la science inférieure et dont elle ne peut rendre compte. Ainsi les propriétés de la substance organisée ne peuvent pas trouver leur explication dans la chimie. C'est là que réside essentiellement le droit de séparer la biologie d'avec cette science.

De même, c'est un autre résidu, laissé par la biologie, qui donnera sa raison d'être à la sociologie. Ce résidu est le développement historique des sociétés, en d'autres termes leur état dynamique.

Le puissant esprit d'Auguste Comte démêla bientôt que l'état statique des sociétés, ou le mode suivant lequel elles subsistent, ne pouvait fournir la matière de la séparation des deux sciences. En effet, non-seulement l'état statique n'a pas un caractère

de permanence, mais encore il est subordonné à l'état dynamique, qui est la cause de ses changements. Des sociétés existent chez les animaux et certains sauvages sans subir de transformation. On pourrait donc, à la rigueur, faire remonter l'état statique rudimentaire à un instinct d'association qui rentrerait dans la biologie. Mais le moyen d'y faire remonter l'évolution des sociétés ?

L'état dynamique des sociétés est donc le résidu qui permet seul la constitution de la sociologie au-dessus des autres sciences.

L'histoire, qui correspond à la partie dynamique de la sociologie, en est aussi la partie première. Les philosophes connaissent la théorie qu'en a laissée Auguste Comte en vue de la rendre positive ; c'est la célèbre loi des trois états. Pour lui, le développement social passe par trois degrés : 1^o le degré théologique, qui est le plus ancien, et où les phénomènes sont expliqués par des volontés dont le modèle est dans la volonté humaine ; 2^o le degré métaphysique, où l'intelligence pense que tout ce qui lui paraît logiquement raison des choses doit être raison des choses effectivement : c'est l'ère du raisonnement *a priori*, qui substitue au principe de l'autorité divine le principe rationaliste ; 3^o enfin le degré positif, qui substitue des lois expérimentales, susceptibles de vérification *a posteriori*, aux volontés et aux conceptions ontologiques. Ici la raison prend dans les choses ce qui doit être mis dans l'esprit.

La partie seconde de la sociologie est l'état statique, sur lequel réagit l'état dynamique à cha-

que changement. Or l'économie politique est une portion de l'état statique (1).

Auguste Comte n'avait aucun besoin, pour constituer la sociologie, des systématisations partielles dont l'état statique était devenu l'objet de son temps. Entre ces systématisations, l'économie politique, portée à un haut degré d'avancement par des hommes comme Adam Smith et J.-B. Say, ne pouvait, pas plus que les autres, la politique et le droit, lui fournir des vues d'évolution. Préoccupé spécialement de ces vues, il a dédaigné en sociologie tout ce qui n'était pas le développement historique. Esprit absolu, intraitable, il a même formellement condamné l'économie politique. En cela il a eu tort, et M. Littré n'hésite pas à le reconnaître. En biologie, Auguste Comte avait déjà donné un exemple d'injuste rigueur en rayant la psychologie du nombre des sciences. En astronomie, il avait pareillement et à tort condamné l'astronomie stellaire.

En réalité, la philosophie positive ne comporte pas ces exclusions, et elle donne droit de cité à toutes les sciences susceptibles de parvenir à l'état positif.

Ainsi, la condamnation de l'économie politique par Auguste Comte s'explique, sans se justifier, si l'on considère que cette science ne lui a servi de rien dans la constitution de la sociologie. Les disciples ont pour habitude d'exagérer les erreurs du maître ; aussi les positivistes ne manquent-ils pas

(1) Voyez, pour tous ces développements, Littré, *op. cit.*, *passim*.

une occasion d'attaquer l'économie politique, sans réfléchir qu'en cela ils manquent de sagesse. Il serait de leur intérêt d'élargir leur philosophie, de la rendre plus compréhensive, et de l'étendre à tout ce qu'elle peut enfermer. La place de l'économie politique, marquée en sociologie par Auguste Comte lui-même, est définitive. Dès à présent, l'économie politique peut poursuivre en toute sécurité sa systématisation. Elle n'est plus, elle n'a jamais été une aventurière. Elle a un état civil, elle est une véritable science. Si sa subordination philosophique à l'égard du développement historique lui assigne un rang secondaire, lorsqu'il s'agit de tracer la série des sciences, elle n'en répond pas moins à tout un grand côté de la sociologie, à la physiologie sociale. Il y a là un ordre immense de faits, susceptibles, comme tous les faits, d'observation, de classement et d'induction. On a déjà réussi à en dégager des lois (1). Un principe

(1) En voici quelques-unes en exemple. Elles seront vraies dans tous les temps. Nous les empruntons à un résumé de M. Ambroise Clément (*Journal des Economistes*, décembre 1863. *Au sujet des doctrines de Mac-Leod*).

1° Les hommes servent leurs intérêts, y compris ceux attachés à leur perfectionnement intellectuel et moral, en travaillant paisiblement et volontairement les uns pour les besoins des autres, en échangeant librement leurs services ou les produits de leurs travaux ; ils se nuisent, au contraire, infailliblement, en cherchant à s'entraver, à se régir, à se dominer, à se dépouiller mutuellement ; les résultats de leurs transactions sont d'autant plus équitables et plus avantageux pour tous, qu'elles sont plus affranchies de toute contrainte et de toute réglementation ;

2° La garantie de mieux en mieux assurée de la liberté et de la propriété individuelles est la condition essentielle de tout régime

comme la division du travail est destiné à éclairer perpétuellement l'évolution historique elle-même. Aucun positiviste ne conteste d'ailleurs que l'économie politique n'ait produit des généralisations utiles. Or l'utile, c'est l'art, c'est l'application. Mais l'application de quoi ? Evidemment de principes dégagés antérieurement par une méthode efficace. Nous avouons que la science de Bastiat n'en est pas encore à la perfection théorique. Mais toutes

social favorable à une civilisation normale, au perfectionnement des populations sous tous les rapports ;

3° Les monnaies d'or, d'argent, etc., sont de précieux moyens de faciliter les échanges et la détermination du taux des valeurs ; mais elles ne constituent pas la richesse, ni une richesse plus désirable que toute autre, et les systèmes dont le but était d'accumuler, dans chaque pays, plus d'or et plus d'argent monnayés que n'en comportaient les besoins de sa population, tels, par exemple, que la balance du commerce, ne tendaient qu'à une absurdité ;

4° La concurrence, c'est-à-dire la liberté des travaux et des transactions, est la condition indispensable des développements, des perfectionnements industriels et de l'équitable répartition des produits ; tout régime légal restrictif de la concurrence, fût-il appelé un système protecteur, est un obstacle au progrès de l'industrie et en même temps une atteinte à la propriété, puisqu'il empêche chacun de disposer librement de ce qui lui appartient, en l'échangeant selon ses propres convenances et aux meilleures conditions qui, naturellement, lui seraient offertes, et que la faculté de disposer ainsi de ses produits ou de ses services est l'essence même du droit de propriété ;

5° L'épargne, les accumulations, le soin de produire plus qu'on ne consomme, sont, pour les nations comme pour les individus, les seuls moyens légitimes de s'enrichir ; tout système ou tout régime gouvernemental par lequel on prétendrait accroître la richesse de tous par des moyens qui ruineraient chacun en particulier, ou en faisant dépasser les productions par les consommations, constitue des erreurs ou des iniquités de la nature la plus funeste.

Ces lois générales ont été démontrées au cours de cette étude, où on a trouvé aussi d'autres lois particulières également rigoureuses.

les sciences morales et politiques en sont là. Comme conséquences de leur extrême complication, elles sont les dernières à atteindre la maturité.

D'ailleurs ce n'est pas seulement en sociologie qu'il y a beaucoup à faire; il en est de même en biologie, en chimie et dans les autres ordres de connaissance auxquels personne ne refuse le nom de sciences.

Stuart Mill et Spencer ont surabondamment démontré, par l'ensemble de leurs travaux, et pour ne parler que de ces deux penseurs, l'existence et la nécessité de la science sociale, de l'économie politique. Les larges vues jetées par Spencer sur la nature de la science économique (1), vues fondées sur des faits que cette intelligence encyclopédique a réunis à profusion, ne permettent plus les négations de parti pris.

Spencer a établi des analogies remarquables entre la sociologie et les sciences inférieures, notamment la biologie.

« Dans tous les phénomènes que présente la matière inorganique, dit-il, la nature des éléments détermine certains caractères dans les agrégats. Ce principe se vérifie également sur les agrégats qu'on rencontre dans la matière vivante. Il se manifeste encore dans les sociétés plus ou moins bien définies que forment entre eux les êtres inférieurs. Etant donnée la structure des individus avec les instincts qui en résultent, la communauté formée

(1) *Introduction à la science sociale*, 1873.

par ces individus, présentera forcément certains traits, et aucune communauté présentant les mêmes traits ne pourra être formée par des individus doués d'une autre structure ou d'instincts différents.

» Les agrégats d'hommes rentrent aussi dans cette formule ; car s'il est une vérité universelle, c'est que les propriétés des parties déterminent les propriétés du tout. Il y a donc une science sociale exprimant les relations réciproques de l'unité humaine et de l'agrégat humain, avec toute la précision que comporte la nature des phénomènes à étudier.

« De même que la biologie découvre des lois de développement, de structure et de fonction qui s'appliquent à tous les organismes en général, et d'autres qui ne sont applicables qu'à certaines classes et à certains ordres ; de même, en ce qui concerne le développement, la structure et les fonctions du corps social, la science sociale devra établir des principes, qui tantôt seront universels, tantôt seulement généraux, tantôt même spéciaux.

» Les agrégats sociaux présenteront évidemment d'autant plus de propriétés communes qu'il y a plus de propriétés communes à tous les êtres humains considérés comme unités sociales ; les caractères communs à une race se retrouveront chez toutes les nations de cette race ; enfin les caractères particuliers à une variété supérieure de l'espèce humaine se retrouveront chez toutes les communautés formées par cette variété ».

Comme exemple d'une vérité sociologique, Spencer énonce ce fait constant, qu'en matière de

société, agrégation est inséparable d'organisation.

« Les hommes ne s'élèvent à l'état d'agrégat social, qu'à la condition de créer entre eux des inégalités quant à l'autorité; et l'action d'une organisation qui rend l'obéissance obligatoire peut seule les faire concourir en qualité de tout à une action commune. Voilà un caractère fondamental commun à tous les agrégats sociaux, et qui procède d'un caractère commun à leurs unités. C'est donc une vérité en sociologie, de même que c'est une vérité en biologie, que la formation d'un organisme vivant, quel qu'il soit, commence par une certaine différenciation, dont le résultat est de rendre la portion périphérique distincte de la portion centrale. Les exceptions à ce principe, que nous rencontrons en biologie dans ces petites fractions de protoplasma qui sont placées au dernier degré de l'échelle de la vie, correspondent aux exceptions que présentent, dans la science sociale, ces petits assemblages incohérents formés par les types tout à fait inférieurs de l'humanité ».

Comme Bastiat, comme tous les économistes, Spencer pense que, si les modifications subies par l'organisation et les fonctions sociales sont soumises à des lois, la connaissance de ces lois ne peut manquer d'influer sur notre jugement, et de nous aider à discerner ce qui est un progrès de ce qui est un recul, ce qui est désirable et faisable de ce qui n'est qu'une utopie.

Si l'économie politique est en train de forcer les portes du positivisme, par la simple vertu de la hiérarchie des sciences bien comprise, elle a réalisé une conquête plus importante, au point de

vue pratique : elle a pénétré dans le sanctuaire des jurisconsultes. Ce n'est pas sans avoir rencontré de vives résistances ; mais enfin la vérité s'est imposée. On a réfléchi, et l'enseignement de l'économie politique est devenu obligatoire dans nos facultés de droit. Le digne successeur des Ortolan et des Demangeat, M. Accarias (*Précis de droit romain*), a établi que l'économie politique est, avec la morale, une science régulatrice du droit, et qu'en dehors de ces deux sciences, le droit tombe dans la convention et l'arbitraire (1).

(1) « L'économie politique, science qui étudie les lois naturelles du travail et de la richesse, éprouve la valeur des institutions juridiques et en contrôle la légitimité par leurs résultats. Démontrant que, partout où l'injustice a reçu une organisation légale, il en est résulté tôt ou tard des dommages même matériels, elle aboutit à cette large et féconde conclusion, que le juste et l'utile marchent associés dans une constante et intime harmonie. C'est ainsi que l'esclavage, la plus monstrueuse violation de la notion du juste, fut aussi la plus grande entrave au développement de la richesse chez les peuples anciens, et les perdit dans la misère. Donc, quand même le droit n'aurait d'autre objet que la détermination du juste, l'économie politique lui serait encore un précieux auxiliaire, en signalant par leurs conséquences pratiques les injustices inaperçues que recèlent souvent des institutions universellement approuvées. Que si maintenant nous envisageons une catégorie de lois fort nombreuses, qui se meuvent plus particulièrement dans la sphère de l'utile, et qui, indifférentes dans leur essence à la morale, peuvent être ou ne pas être sans que la justice en souffre, il est évident que la science économique ne jouera plus ici le simple rôle d'auxiliaire : c'est elle qui fournira les principes. Dans cette catégorie figurent toutes les lois interprétatives de volonté : j'entends par là celles qui, dans la prévision de notre ignorance des affaires ou de notre légèreté trop fréquente, règlent les conséquences de nos actes juridiques, pour le cas où nous ne les aurions pas réglées nous-mêmes... Dans cette même catégorie de lois rentrent encore celles qui déterminent la forme des actes et celles qui organisent des institutions de crédit.... Dans toutes ces

Les économistes n'ont pas été les derniers à s'apercevoir que leurs dissentiments sur certaines théories nuisaient au prestige de la science, sinon à son avancement. Sans doute il est absurde d'exiger tout d'abord de l'économie politique une unité de doctrine que ne présentaient ni la biologie, ni la chimie, ni la physique, lorsqu'elles étaient en voie de formation, et c'est ce que font ses adversaires. Mais ses amis ont raison de hâter, par la substitution définitive de la méthode expérimentale à la méthode intuitive, l'avènement de cette précieuse unité scientifique, critère véritable qui doit être un but constamment poursuivi. Ils ont raison de s'attacher à distinguer la *science* d'avec l'*art*.

« Si l'économie politique, disait en 1861 M. Dupuit, a la prétention d'imposer ses principes à l'esprit public, il faut absolument qu'elle prenne aux sciences exactes (1) leurs procédés de démonstration, parce qu'en dehors de ces procédés, il n'y a que des dissertations plus ou moins habiles.

» Il faut distinguer, dans l'économie politique, la science pure de la science appliquée.

» La première seule est une science exacte, l'autre ne l'est pas ».

Pour fixer les idées, M. Dupuit donnait quelques exemples. Parmi les questions qui appartiennent à une science positive, *sui generis*, et dont la solu-

matières et autres pareilles, c'est de la science économique que le droit relève directement ; et, si quelque lien le rattache encore à la morale, c'est en ce sens que la morale hautement comprise ne saurait s'accommoder d'institutions nuisibles à la société ».

(1) Il vaudrait beaucoup mieux dire : sciences positives.

tion ne doit comporter ni doute ni inexactitude, il citait les suivantes :

L'abondance des métaux précieux influe-t-elle sur le taux de l'intérêt de l'argent? — Peut-on prendre deux étalons pour la monnaie? — L'impôt foncier est-il payé par le fermier, ou par le propriétaire, ou par le public? La rente de la terre influe-t-elle sur le prix des céréales? etc.

Mais des questions d'un autre genre n'appartiennent plus exclusivement au domaine de l'économie politique : L'Etat doit-il enseigner? — L'instruction primaire doit-elle être obligatoire? — Les établissements de banque doivent-ils être libres? — A qui les mines doivent-elles appartenir? — Quel est le meilleur système d'impôt? etc. Ces questions, pour M. Dupuit, « se rattachent à la morale, à la politique, à une foule de sciences diverses; et, pour les résoudre, il faudrait avoir des données qu'on ne possède que d'une manière très-incomplète; leur solution, dans un sens ou dans un autre, comporte des avantages et des inconvénients différents, suivant les temps, les lieux, les circonstances; et certains esprits seront toujours plus frappés des uns que des autres. Voilà pourquoi elles ne sont pas susceptibles de démonstrations et de solutions exactes. On retrouve d'ailleurs cet inconvénient dans toutes les sciences, même dans les sciences dites exactes, qui perdent cette qualité dès qu'on les applique ».

Si nous interrogeons M. Courcelle-Seneuil, il nous dira (1) aussi que la première condition

(1) *Traité d'Economie politique.*

d'une bonne méthode est de limiter exactement le champ qu'on veut explorer. Dans ses idées, l'économie politique doit se borner à étudier les services industriels comme productifs de richesses, et cette limitation est généralement adoptée par les maîtres qui ne se contentent pas de l'à-peu-près. L'enseignement économique n'a de valeur qu'en raison de sa certitude : il ne peut arriver à la certitude que dans l'ordre des faits naturels, permanents, invariables. Mettre en relief des faits certains et universels, c'est sa vraie grandeur, sa noblesse scientifique. Quand l'influence des causes morales — qu'il ne faut pas méconnaître dans la production des biens matériels — intervient, l'économiste sort du domaine restreint de la science pure pour passer dans celui de l'art.

« La science et l'art, dit enfin M. H. Passy(1), sont choses à la fois distinctes et connexes. Découvrir et proclamer les vérités générales, voilà la mission de la science; réaliser ces vérités dans la pratique, voilà celle de l'art; et cette mission a ses difficultés et son importance. L'art n'en demeure pas moins l'agent et le serviteur de la science ».

Spencer ne croit pas qu'on puisse faire de la sociologie une science *exacte* dans le sens mathématique du mot. Mais pour lui la science exacte n'est qu'une moitié de la science :

• Les phénomènes de certains ordres ont seuls des relations quantitatives aussi bien que qualitatives. Dans les autres ordres, les facteurs qui produisent les phénomènes sont si nombreux et si dif-

(1) Rapport à l'Institut sur un livre de M. Minghetti.

ficiles à mesurer, qu'il devient très-difficile, sinon impossible, de développer sous la forme quantitative la connaissance que nous en avons. Ces ordres de phénomènes ne sont pas pour cela exclus du domaine de la science. En géologie, en biologie, en psychologie, la plupart des prévisions ne sont que qualitatives : lorsqu'elles sont quantitatives, elles ne le sont jamais avec une grande précision. Néanmoins nous n'hésitons pas à les considérer comme scientifiques. Il en est de même dans la science sociale. Les phénomènes qu'elle présente, plus complexes que tous les autres, sont moins que tous les autres susceptibles d'être traités avec précision ; ceux d'entre eux susceptibles d'être généralisés ne peuvent l'être que dans des limites assez vagues de temps et d'importance, et il en reste beaucoup qui ne peuvent pas l'être du tout. Mais dès qu'il peut y avoir généralisation, et que sur cette généralisation on peut baser une interprétation, il y a une science ».

Spencer est invinciblement ramené à cette conclusion. S'il n'y avait pas, ajoute-t-il, de causalité naturelle dans les actions des hommes réunis en société, un gouvernement et une législation seraient sans raison. Les conséquences sociales ne se déroulant pas dans un ordre assignable, on ne saurait compter sur aucun effet. D'un autre côté, s'il y a une causalité naturelle, la combinaison des forces qui produit la combinaison des effets la produit conformément aux lois de ces forces.

Bastiat, on l'a vu, avait bien senti l'importance de ces lois naturelles de la sociologie et la nécessité de les étudier. Sa philosophie de l'économie

politique, restée d'ailleurs à peine esquissée, est trop métaphysique pour que la science puisse le suivre jusqu'au bout ; mais quelle foi dans la légitimité de sa chère science, et quelle foi féconde ! Assurément l'emploi d'une méthode plus rigoureuse n'aurait rien fait perdre à ses *Harmonies*, à l'étendue de ses vues, au degré de vérité objective d'une synthèse de ce genre ; mais, outre la difficulté d'une pareille méthode pour tous les économistes, elle était peu dans son tempérament. Esprit original et extrêmement brillant, imagination vive et cœur passionné pour le bien, il réunissait plutôt, malgré son incontestable profondeur, les qualités du polémiste et du pamphlétaire que celles qu'exige l'édification d'une synthèse scientifique. Eût-il entièrement possédé ces dernières, les conditions extérieures lui auraient manqué. Ecrites pendant les courts repos que lui laissaient sa vie militante et les progrès de la maladie, les *Harmonies* sont un testament économique souvent interrompu par les bruits du dehors, et où la plume de l'écrivain se hâte de devancer l'heure suprême. A une telle entreprise il fallait le silence de la méditation, et, comme Bastiat l'a dit lui-même, la lente élaboration du cristal.

Oui, les *Harmonies* ne sont qu'une ébauche, qu'une série de fragments inachevés pour la plupart, et dont la seule liaison est dans l'idée dominante d'harmonie. Il est vrai que c'est là une grande idée. Si parfois le regard de Bastiat s'est troublé dans sa conception trop subjective de l'harmonie, s'il a voulu y réduire trop immédiatement

certaines phénomènes, cette harmonie n'en est pas moins une réalité scientifique. La série entière des faits et des sciences est régie par une harmonie supérieure, qui est la condition nécessaire de l'existence des choses et des lois. Chaque science a son harmonie particulière, l'économie politique aussi bien que toute autre.

Personne n'a mieux caractérisé que Bastiat l'harmonie des phénomènes économiques, lorsqu'il a dit : « En tout ce qui concerne l'homme, cet être qui n'est perfectible que parce qu'il est imparfait, l'Harmonie ne consiste pas dans l'absence absolue du mal, mais dans sa graduelle réduction ».

Avant Bastiat, Carey avait bien formulé le principe d'harmonie ; mais Bastiat s'est vraiment approprié cette doctrine par la marque toute personnelle qu'il y a laissée.

L'inspiration, avec ses jouissances et ses douleurs, n'a pas été avare pour Bastiat, et il a porté au front le signe des privilégiés.

« Ma pensée n'a jamais été plus active, écrivait-il peu de temps avant sa mort ; à chaque instant elle saisit de nouvelles harmonies, et il semble que le livre de l'humanité s'ouvre devant elle. Mais c'est un tourment de plus, puisque je ne puis transcrire aucune page de ce livre mystérieux sur un livre plus palpable . . . ».

Cette obsession, ce choc de l'étincelle suffirait seul pour placer Bastiat au rang des maîtres, comme il suffisait aux anciens, pour révéler un lieu, que la foudre l'eût frappé. Mais il a, de plus, laissé des chefs-d'œuvre qui se liront toujours : les *Sophismes économiques* et les *Pamphlets*.

Browning a dit que l'objet le plus digne d'être montré aux hommes est une âme humaine. On en trouvera une dans les écrits de Bastiat; et c'est là, en dehors de ses merveilleuses qualités, le secret de l'attrait qu'il exerce. Sans s'en douter, il raconte son cœur, ses poèmes intimes. Cet esprit lumineux, qui égrène ses opuscules comme autant de perles, est capable des plus charmants trésors de l'amitié. Il mêle aux sacrifices qu'il fait à son œuvre dévorante une fraîcheur d'impressions, des rêveries d'artiste qui embellissent jusqu'au bout sa vie. Il y a une singulière douceur même dans ses dernières tristesses, alors que tout lui échappe avant l'heure, que des lignes ponctuées, des lacunes trahissent l'effort d'une main défaillante, que l'homme, le philosophe succombent sous nos yeux. A chaque page, cette existence sans tache se reflète comme dans une eau limpide. Bastiat s'est donné tout entier à une idée, et cette idée n'appartient qu'aux nobles natures : Bastiat se résume dans la liberté.

Un autre homme de cœur et de liberté, un maître illustre qui a porté dans l'histoire la sagacité et l'honnêteté que Bastiat porta plus tard dans l'économie politique, Augustin Thierry, en parlant de lui-même, a exprimé d'un mot toute la moralité de la vie de Bastiat : « Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science (1) ».

(1) *Dix ans d'études historiques*. Préface.

ETUDE

SUR LES TRAVAUX DE F. BASTIAT.

APPENDICE.

EFFETS DES TRAITÉS DE COMMERCE.

Cet appendice est destiné à montrer les effets de la politique commerciale inaugurée en 1860 ; et quoique l'application des doctrines de Bastiat n'ait été que partielle, quoique notre pseudo-régime de libre-échange n'ait jamais été, à bien des égards, qu'une demi-protection, à vérifier si la pratique est venue confirmer la théorie.

Nous examinerons d'abord ce qu'était devenue la France économique, depuis la Révolution, sous l'étreinte progressive du régime protecteur, et nous rapprocherons ses destinées de celles de l'Angleterre dans la même période.

M. A. Cochut (*La politique du Libre-Echange*) nous fournira les éléments de cette instructive comparaison :

« Vers 1788, dit-il, la France et l'Angleterre professaient à peu près les mêmes principes en matière d'économie sociale : comme pratique industrielle, comme richesse et vitalité, elles se faisaient à peu près équilibre.

» L'Angleterre avait poussé à l'extrême le vieux principe commercial, et elle en ressentait les mauvais effets. Elle change de direction, et pendant quarante ans elle aplanit un à un les obstacles à l'activité industrielle, elle abolit la protection, et restitue à l'individu, dans l'ordre du travail, sa pleine autonomie comme sa complète responsabilité. La France, en un jour de fièvre, réalise d'un seul coup la liberté économique. Presque aussitôt les convulsions politiques, les nécessités dévorantes de la guerre font

évanouir son idéal. Elle confie à l'autorité un pouvoir discrétionnaire pour initier, empêcher, régler, rémunérer les actes industriels; et, à l'exception du petit groupe au profit duquel fonctionne la machine, on paralyse plus ou moins chacun, sous prétexte de protéger tout le monde.

» Voilà donc les deux nations modèles lancées dans des voies opposées : l'une tendant de plus en plus vers la liberté, l'autre allant systématiquement au-devant de l'arbitraire. Où ont-elles abouti, et laquelle des deux a suivi la bonne voie ? »

Comme point de comparaison, M. Cochut prend l'année 1859, qui, étant antérieure aux premiers essais de réforme commerciale, est la dernière expression de notre ancien régime économique.

POPULATION.

Angleterre et Pays de Galles.

Année.	Habitants.	Année.	Habitants.
1801...	9,518,278	1859....	19,742,361

France.

Année.	Habitants.	Année.	Habitants.
1801...	27,349,003	1859....	36,261,872

La population britannique a donc augmenté, depuis le commencement du siècle, dans la proportion de 83 p. 100. L'accroissement de la population française, pendant la même période, n'arrive pas à 34 p. 100. La progression, qui est régulière en Angleterre, s'amointrit en France.

M. Cochut cite un Anglais qui écrivait, à propos des recensements de l'époque : « Je signalerai à l'attention publique un phénomène des plus remarquables. La population britannique doit augmenter de *mille âmes quotidiennement*. D'un autre côté, le paupérisme a diminué constamment et rapidement. A quoi attribuer un résultat aussi satisfaisant, si ce n'est à notre *free trade*, qui a décuplé à la fois le confort de nos basses classes et la richesse nationale ? »

Il cite aussi une analyse du *Registrar general* (recueil publié par les commissaires qui enregistrent les naissances et les décès) faite par le *Times* (18 octobre 1861). Il en résultait qu'en 1859 la France, avec une population plus nombreuse d'un sixième, avait eu moins de naissances et beaucoup plus de morts que les trois royaumes, et qu'en définitive la population britannique s'était accrue de 373,650 âmes, tandis que la France n'en avait gagné que 38,563. Les commissaires ajoutaient : « La salubrité du sol et du climat de la France est indiscutable, et par elles-mêmes les occupations agricoles sont favorables à la santé ; mais jusqu'à présent l'industrie a été paralysée dans les villes par le système protecteur, et dans les campagnes les ressources sanitaires font généralement défaut ».

FINANCES.

A la fin de 1815, la nation anglaise fléchissait sous le poids d'une dette de 21 milliards 526 millions de francs, dont l'intérêt annuel dépassait 816 millions. En 1861, elle était parvenue à réduire sa dette d'environ 1200 millions en capital et de plus de 100 millions en intérêts. En France, la dette publique, à la fin de 1815, correspondait à un capital de 4 milliards 107 millions, et l'annuité à payer était de 216 millions. En 1861 (1), la dette est de 10 milliards 1½, comportant un intérêt d'environ 398 millions. Ainsi, pendant cette période de quarante-cinq ans qui commence avec la Restauration, la Grande-Bretagne a réduit sa dette de 1200 millions, tandis que la France a augmenté la sienne de 6 milliards 1½.

(1) Depuis la publication de M. Cochut, notre situation n'a fait que s'aggraver, tandis que celle de l'Angleterre s'est dégagée d'une façon surprenante. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que, si l'intérêt de la dette perpétuelle de la France figure au budget de 1875 pour 765 millions 714,323 francs, ce n'est pas parce que nous avons conclu des traités de commerce et pratiqué un commencement de libre-échange ; mais au contraire parce que nous avons violé toutes les lois de l'économie politique en cherchant querelle aux deux mondes, et en faisant des guerres pour des caprices de cour.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Avant 1789, il n'y avait guère de différence entre les deux pays pour l'activité du commerce extérieur : la balance penchait même souvent en faveur de la France. De 1785 à 1787, les exportations françaises se sont élevées en moyenne à 543 millions de francs. Pour l'Angleterre, le relevé de ses exportations, de 1784 à 1792, donne une moyenne de 465 millions en valeurs officielles.

A cette époque, l'Angleterre nous était inférieure industriellement. La Grande-Bretagne produisait 68,300 tonnes de fer et la France 80,000. L'Angleterre recevait et utilisait 8 millions de kilogr. de coton, la France 10 millions. On mesurera le chemin parcouru de part et d'autre en soixante-dix ans par la comparaison de l'exercice 1859.

Importations anglaises (valeur déclarée) 4.483.374,525 f.

Importations françaises (commerce général ; valeurs actuelles) 2.354.800,000 francs.

La valeur des marchandises importées en Angleterre dépassait donc, en 1859, les importations françaises de 2 milliards 128 millions, soit plus de 90 p. 100.

Exportations anglaises (valeur déclarée) 3.261.010,675 f.

Exportations françaises (commerce spécial ; valeurs actuelles) 2.266.400.000 francs.

Ainsi les ventes faites par l'industrie britannique dépassaient les exportations françaises de 994 millions, soit près de 44 p. 100.

La vitalité industrielle peut encore être mesurée par l'activité respective des correspondances, de la marine marchande, du cabotage. En 1859, la poste britannique distribuait 545 millions de lettres, soit plus de 18 lettres par habitant. La poste française ne transportait que 260 millions de lettres, soit seulement 7 par habitant. A la fin de 1859, les navires marchands enregistrés dans les diverses possessions britanniques représentaient un tonnage de 5.462.740 tonneaux. Nos navires ne jaugeaient que un million 096,000 tonneaux.

« La progression rapide du commerce anglais, dit M. Cochut, n'est qu'un fait normal dans un pays où la

liberté commerciale existe. Les bénéfices réalisés dans les entreprises n'étant pas détournés artificiellement de leur fonction naturelle, le capital reproducteur se multiplie avec la puissance de l'intérêt composé, en surexcitant de plus en plus l'activité nationale. L'Angleterre a cinq fois plus de capital que la France au service de son commerce ».

CONSOMMATIONS.

Le revenu collectif des trois royaumes britanniques atteint, en 1859, 21 milliards de francs ; celui de la France 16 milliards. La force productive de l'Angleterre dépasse de 30 p. 100 celle de notre pays. On peut évaluer la vitalité nationale par l'importance des consommations. Leur étendue est notablement plus grande en Angleterre qu'en France, tant à cause de l'élévation des salaires que des quantités de produits amenés sur le marché britannique par la concurrence.

CONDITION DU PEUPLE.

« Le peuple a moins de difficultés pour économiser en Angleterre qu'en France. Les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraite, les banques de prévoyance sont très-prospères chez les Anglais. Le paupérisme y est beaucoup moins redoutable qu'on ne le dit communément, et en tous cas nos rivaux ont infiniment plus de ressources que nous pour y porter remède. L'instruction est aussi plus répandue chez eux. Il y a plus d'enfants dans les écoles, le respect des institutions nationales est dans les cœurs, comme le sentiment de la stabilité dans les familles ».

Les faits constatés par M. Cochut sont de nature à frapper les plus indifférents, et cette statistique comparative nous permet déjà de préjuger les effets de la liberté commerciale, même incomplète, dans notre pays.

Nous n'avons pas à retracer ici l'historique du traité de commerce avec l'Angleterre et la part qu'y prit Richard Cobden. Nous n'avons pas davantage à entrer dans les

détails de sa teneur, car c'est à un point de vue général que nous devons en apprécier les résultats.

Il nous suffira de rappeler que le programme qui présida à sa rédaction était « la levée des prohibitions absolues, le remplacement des privilèges exclusifs par des droits encore fortement protecteurs, mais du moins réductibles, l'exonération des matières qui alimentent les ateliers, et les dégrèvements qui pouvaient développer la consommation des denrées exotiques.

» L'Angleterre abolissait, sauf deux ou trois réserves, tous les droits sur les objets manufacturés ; elle réduisait, dans une large proportion, les droits sur les eaux-de-vie et les vins ; sur quelques autres articles, elle ne maintenait que des taxes d'équilibre correspondant à des taxes intérieures. Toutes ces concessions, à part un petit nombre, étaient immédiates. La France, à diverses dates, supprimait la prohibition pour la remplacer par des droits dont le maximum serait de 30 p. 100 de la valeur, abaissés à 25 p. 100 à une époque déterminée ; elle réduisait en outre les droits sur la houille et le coke, la fonte, les fers et les aciers, les outils et les machines, les fils et les étoffes de lin et de chanvre (1)».

On le voit, nous étions encore bien loin du libre-échange. C'était là seulement une transition, et le traité nous retenait autant en arrière qu'il nous attirait en avant, pour nous servir de l'expression de M. L. Reybaud. Aussi, dans l'examen des effets de la nouvelle politique commerciale, nous ne saurions considérer ces effets que comme un reflet, une approximation éloignée de ceux qu'aurait produits la pratique pure du libre-échange. En outre, il ne faut pas oublier que les résultats des réformes ont été, à plusieurs reprises, troublés par les circonstances extérieures, questions politiques menaçantes, disette de coton, cherté des grains, expéditions lointaines et coûteuses, crises financières, etc.

C'est en 1862 seulement que le traité de commerce an-

(1) Louis Reybaud, *Richard Cobden*

glo-français de 1860 a pu être pratiqué avec le libre jeu de tous ses articles, et qu'a pu se faire sentir aussi l'influence du traité franco-belge. Malgré la guerre de sécession aux Etats-Unis, si funeste au travail européen, l'expérience fut favorable et permit de bien augurer de l'avenir du commerce français.

La commission des valeurs, dans son rapport annuel, reconnut un progrès réel.

« Défendues, disait-elle, par la prohibition ou par des taxes exagérées, certaines industries ignoraient leur propre vitalité et la puissance de leurs ressources. Mises plus directement en contact avec l'étranger, ces industries ont appris à compter sur elles-mêmes et prouvé qu'elles étaient capables, non-seulement de soutenir la lutte, mais encore de triompher de leurs rivaux. Si le marché français a été ouvert, en effet, à des produits qui, avant la réforme économique, ne pouvaient y trouver accès, les marchés extérieurs, notamment ceux de l'Angleterre et de la Belgique, par suite des suppressions de droits ou des dégrèvements obtenus par les traités de commerce, ont offert de larges compensations aux produits si variés de notre sol fertile et de notre active industrie. Il y a eu profit pour tous : pour le consommateur, qui a pu s'approvisionner à de meilleures conditions ; pour l'industrie, qui, au moyen d'un outillage plus perfectionné, a pu fabriquer plus économiquement ; enfin pour le commerce, dont les opérations ont pu s'effectuer sur une plus vaste échelle ».

La France dut à la suppression de l'échelle mobile d'échapper en 1861 à une cherté désastreuse des grains et des céréales. En 1862, une belle récolte promit une fructueuse exportation. La consommation d'aliments essentiellement utiles, comme le café et le cacao, prit une grande importance, ainsi que la fabrication des fils et des tissus.

Les années suivantes ne firent que confirmer les espérances que la théorie avait fait concevoir.

Nous donnons ci-dessous un tableau du commerce français, extrait du compte rendu de l'administration des douanes sur le commerce en 1867. On embrassera ainsi d'un

coup d'œil la marche progressive de notre mouvement commercial pendant quinze années, jusqu'à la réaction protectionniste de 1868. Les valeurs sont exprimées en millions de francs.

Années.	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.		NUMÉRAIRE	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.	Importé.	Exporté.
1853	1665.7	2053.4	1196.1	1541.9	453	260
1854	1805.4	1952.4	1291.6	1413.7	582	329
1855	2159.7	2167.2	1594.1	1557.9	504	481
1856	2740.2	2659.2	1989.1	1893.0	576	483
1857	2689.1	2639.4	1892.9	1865.8	670	581
Moyennes	2218.0	2294.3	1588.9	1654.4	553	427
1858	2164.4	2561.1	1562.8	1897.3	717	242
1859	2354.8	3057.1	1640.7	2266.4	940	570
1860	2657.3	3147.5	1897.3	2277.1	604	448
1861	3085.0	2660.2	2442.3	1926.3	420	503
1862	2899.2	3049.9	2198.6	2242.7	536	457
Moyennes	2632.2	2895.2	1948.3	2119.9	643	444
1863	3236.4	3526.4	2426.4	2642.6	533	588
1864	3407.4	3921.2	2528.2	2924.2	734	651
1865	3527.4	4086.5	2641.8	3088.4	659	433
1866	3845.1	4281.0	2793.5	3180.6	1065	554
1867	4030.8	3934.2	3026.5	2825.9	849	253
Moyennes	3609.4	3949.8	2683.3	2932.3	768	476

Cet accroissement de notre commerce et le progrès de la richesse publique qui en était la conséquence ne devaient point désarmer le monopole. Comme les intérêts lésés ou qui croient l'être font infiniment plus de bruit que les intérêts satisfaits, on vit, en 1868, les privilégiés d'autrefois chercher à ressaisir, par le fracas des interpellations parlementaires, l'oreiller qu'ils avaient perdu. Ce fut le germe d'une réaction protectionniste, sous le coup de laquelle nous sommes encore.

Divers symptômes, dont quelques-uns eussent été fort gais sans la gravité des questions en jeu, annoncèrent l'orage qui allait fondre sur le libre-échange.

M. Baudrillart avait essayé de démontrer, dans le *Journal des Débats*, que le libre-échange était étranger à la crise cotonnière et à la bataille de Sadowa.

M. Mirès, coryphée du monopole, lui répondit en ces termes :

« Pendant plus de trente ans, quelques hommes, que M. Baudrillart se fait honneur de suivre, ont attaqué toutes les situations, et avec une persistance inouïe, les droits les plus légitimement acquis. Cette longue campagne les a fait triompher, pour le malheur de la France. Ils sont parvenus à réduire la fortune des uns, à ruiner les autres, à mettre en péril presque toutes les existences qui se rattachaient à l'industrie ; et, lorsque les plaintes viennent, lorsque la souffrance arrache un cri de désespoir, ces mêmes hommes dénoncent leurs victimes et les présentent à la foule comme de mauvais citoyens voulant, par amour du lucre, accroître les souffrances déjà si grandes des classes malheureuses.

» Nos fabricants et nos industriels ne voient dans l'avenir aucune amélioration possible, et les points noirs à l'horizon sont pour eux si nombreux et si terribles, que, dans leur épouvante, ils demandent que le traité de commerce, qui n'a qu'une durée obligatoire de dix années bientôt expirées, ne soit pas renouvelé ». (*La Presse*, 22 janvier 1868).

Le *Moniteur industriel*, ce vétéran de la prohibition,

qui avait fait autrefois dépenser à Bastiat tant d'esprit, ne le céda pas à *la Presse* :

« Le traité de 1860, s'écriait M. Carré, est une expérience qui coûte au pays *quinze milliards* !

» Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous chiffrons ce total sans données sérieuses. Les faits sont là, palpables, et, en dehors de quelques visionnaires, nul ne peut les méconnaître. Quinze milliards coûte l'alliance anglo-française, quinze milliards ! sans compter les chiffres du traité belge, de celui que nous avons conclu avec le Zollverein, et nous avons un total de vingt milliards. Les traités de commerce, la grande réforme économique, l'œuvre qui illustrera la seconde moitié du XIX^e siècle, ont donc porté au passif de notre bilan la bagatelle de *vingt milliards* » (*Moniteur industriel*, 9 janvier 1868).

Les commerçants et industriels d'Amiens, la Chambre de commerce de Lille, les chambres consultatives des arts et manufactures de Tourcoing et de Roubaix, en communion d'idées avec ces publicistes, demandèrent soit la dénonciation du traité, soit une enquête.

En mai 1868, les doléances protectionnistes se firent jour à la tribune. MM. Pouyer-Quertier, Jules Brame, Kolb Bernard, etc., interpellèrent le gouvernement « sur les conséquences du régime économique de la France ».

« Il est une date néfaste pour un certain nombre de nos industries, dit M. de Lespérut dans la séance du 18, au Corps législatif. Je doute qu'il s'en soit présenté une plus funeste en France, depuis la révocation de l'édit de Nantes : c'est celle du 23 janvier 1860. Ce jour, qui est celui du premier traité, du traité franco-anglais, couvrait de ruines une grande partie du pays ! » A propos de ces prodigieuses déclamations, M. G. de Molinari répondait ainsi, dans le *Journal des Economistes* :

« La réforme commerciale s'étant accomplie d'autorité, en vertu d'une constitution contre laquelle les protectionnistes n'avaient point songé à protester, aussi longtemps qu'elle n'avait touché qu'aux journaux sans toucher à leurs fabriques, on devait s'attendre à ce qu'elle provoquerait, à la première occasion, une réaction formidable. Dans

les premières années qui ont suivi le traité de commerce, la nouvelle politique commerciale avait imprimé à toutes les branches du travail un tel essor que l'industrie s'était à peine ressentie de la crise américaine, et qu'un bon nombre d'industriels commençaient à convenir que l'on pouvait vivre sous le nouveau régime.

» Mais survinrent les événements politiques et financiers de 1866, la guerre d'Allemagne avec sa « queue » d'inquiétudes et de gros armements, la crise du *noir vendredi*, puis le déficit presque universel des récoltes, puis encore les réactions causées par le retour du coton dans la consommation ; bref, tout un ensemble de causes perturbatrices qui déterminèrent une crise générale. L'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, les Etats-Unis furent atteints autant et plus que la France. Ne devait-on pas conclure de l'universalité et de l'intensité de la crise que la liberté commerciale était étrangère à l'affaire ? Mais l'occasion était trop belle pour qu'on la laissât échapper ; et, l'ignorance générale du public s'ajoutant à leur ignorance particulière, les protectionnistes ont cru qu'il leur serait facile de faire du traité de commerce le bouc émissaire de la crise ».

Les interpellations protectionnistes nous fourniront l'occasion d'étudier de plus près l'influence qu'ont eue les traités de commerce sur l'industrie et la richesse nationales.

Il fallut à la tribune tout le talent de M. de Forcade la Roquette et de M. Rouher, il fallut tout le pouvoir de l'évidence pour détruire l'effet des sophismes accumulés par M. Thiers et M. Pouyer-Quertier.

On ne saurait chercher un meilleur exposé des progrès de notre commerce que dans les discours des deux ministres.

« Pendant les quatre dernières années de la Restauration, quel était, disait M. de Forcade la Roquette, le commerce de la France avec l'Angleterre ? Sous le régime protecteur, comment s'étaient développées les affaires ? Quel était le mouvement de l'importation pour notre agriculture, pour nos industries ?

» A la fin de la Restauration et pendant les années 1827 à 1829, le commerce avec l'Angleterre était de 80 millions en moyenne; l'année la plus forte, celle de 1828, a donné 94 millions. En 1847, vingt années après, le commerce avec l'Angleterre s'élevait à 198 millions; il avait augmenté d'une centaine de millions durant une période de vingt ans. Savez-vous à quel chiffre s'élève aujourd'hui le commerce avec l'Angleterre? Il s'élève à 1 milliard 805 millions.

» Ainsi, pendant cette période qui commence à 1814, qui finit à 1847, le commerce avec l'Angleterre n'avait pas atteint 200 millions par année; il avait commencé par 60, 80, 100 millions; il s'était élevé péniblement, en 1847, à 198 millions. Aujourd'hui, ce commerce atteint 1 milliard 805 millions. Et, depuis 1860 jusqu'en 1866, la progression est de 930 millions, progression neuf fois plus considérable que celle qui s'est accomplie de 1827 à 1847.

» Mais ce développement du commerce français avec l'Angleterre, que j'indique comme un signe de prospérité, ne peut-il pas être présenté comme une cause de ruine, qui atteste avec évidence l'envahissement du marché national par les produits anglais? Messieurs, vous allez en juger.

» En 1866, les exportations de produits français en Angleterre s'élevaient à 1 milliard 153 millions. Les importations de produits anglais en France s'élevaient à 652 millions. Notre exportation dépassait donc de 500 millions les produits que nous recevions (1).

» Quels produits envoyons-nous et quels produits recevons-nous?

» Nous envoyons en Angleterre 629 millions de produits manufacturés, savoir :

(1) Le ministre désarme ici, en entrant dans leur système, les partisans de la trop fameuse *balance du Commerce*. Nous n'avons pas besoin de rappeler que, les produits s'échangeant contre des produits, ce n'est pas à la différence des importations et des exportations qu'il faut s'attacher pour apprécier le progrès commercial, mais à leur somme.

Tissus, rubans et passementerie de soie.	265 millions.
Tissus, rubans et passementerie de laine.	99 —
Tissus, rubans et passementerie de coton.	11 —
Mercerie et boutons	58 —
Ouvrages en peau et cuirs	46 —
Peaux préparées	28 —
Vêtements et pièces de lingerie.	16 —
Modes et fleurs artificielles	14 —

» Je m'arrête à ces chiffres, parce qu'ils vous font saisir le caractère de nos exportations avec l'Angleterre. Ce sont de ces produits de luxe, qui donnent des bénéfices importants, non-seulement aux ouvriers habiles qui les façonnent, mais aussi aux fabricants ; ce sont de ces produits de luxe, d'élégance et de bon goût, dans lesquels la France excelle, et qui, en même temps, procurent les plus gros bénéfices ; ce sont les produits du travail le plus intelligent et le plus habile que nous envoyons en Angleterre, et nous en envoyons pour 629 millions.

» Les produits agricoles, nous en envoyons pour 422 millions, céréales, blé, vin, fromages, œufs, beurre ; tous les produits du littoral de la Manche se dirigent vers l'Angleterre, et notre agriculture a trouvé là un élément considérable de prospérité nouvelle.

» Enfin les produits naturels et les matières premières représentent environ 100 millions.

» Ainsi, nous exportons principalement en Angleterre des produits manufacturés et des produits agricoles.

» Quels sont les produits que nous recevons d'Angleterre ? Nous recevons principalement les matières premières dont nous avons besoin, dont nos industries ne peuvent se passer, ou des produits naturels qui nous sont également nécessaires pour les mettre en œuvre. Voici les chiffres :

» Cotons et laines, 147 millions.

» Ce n'est pas l'Angleterre qui les produit, elle se borne à les transporter, et procure ainsi à nos manufactures un puissant élément de richesse, tout en ne faisant, de son côté, que du transit et de l'entrepôt.

» Pour les soies et les bourres de soie, l'importation est

de 96 millions ; pour la laine en masse, l'importation est de 73 millions.

» L'Angleterre nous envoie aussi 32 millions de houille, 31 millions de cuivre. L'ensemble des matières premières et des produits naturels s'élève à 421 millions sur 652 importés.

» Quant aux produits alimentaires, tels que riz, café, huile, thé, etc., ils s'élèvent à 30 millions.

» Enfin, les produits manufacturés ne s'élèvent qu'à 199 millions, que vous pouvez comparer aux 629 millions que nous exportons.

» Voilà, messieurs, les résultats généraux de notre commerce avec l'Angleterre ». (*Moniteur*, séance du 14 mai 1868).

De son côté, M. Rouher montrait le marché européen et le rang que nous y occupions.

« L'Angleterre, disait-il, exporte en Europe, en produits de toute nature, pour 1,600 millions, et nous exportons sur les marchés européens 2 milliards 308 millions. Discutez ces chiffres, contestez-les. Ils sont tout entiers dans les tableaux de douanes. La France a une supériorité, sur les marchés européens, de 700 millions vis-à-vis de l'Angleterre.

» Là où elle faiblit, là où elle cesse d'être toute-puissante, c'est sur les marchés d'Orient, dont le système protectionniste nous avait impitoyablement fermé les portes en nous disant : « Gardez-vous d'aller dans ces directions, l'Angleterre y est toute-puissante, vous n'y rencontrerez que la ruine ! ».

Se plaçant sur le propre terrain des protectionnistes, c'est-à-dire négligeant le point de vue prépondérant du consommateur pour n'envisager que la production, le ministre prouvait que les lamentations de nos diverses industries n'étaient pas justifiées. Si quelques-unes, comme celle de la fonte au bois, déclinaient visiblement, il fallait s'en prendre, non au traité de commerce, mais au progrès général et à l'importance croissante de la fabrication à la houille. Les chemins de fer ont détrôné les diligences. C'est fâcheux pour les diligences, mais assurément très-

heureux pour notre génération. D'ailleurs, qu'y faire ? C'est la loi inéluctable, fatale, de la marche de l'humanité.

« En 1859, disait le ministre d'Etat, la France fabriquait 8,643,993 quintaux métriques de fonte. Cette production s'est-elle alanguie ? a-t-elle diminué ? a-t-elle disparu ? Les salaires sont-ils amoindris, l'outillage a-t-il cessé de se perfectionner ? Non.

» En 1866, la production de la fonte s'est élevée à 12,603,483 quintaux métriques, c'est-à-dire qu'elle a progressé, en six ans, de 46 p. 100.

» Si la fonte au bois a perdu, depuis 1859, 1,289,384 quintaux métriques ; si la fonte aux deux combustibles, depuis 1861, en a perdu 154,338, en revanche, la fonte au combustible minéral a élevé sa production de 5,309,419 quintaux métriques à 10,761,959 quintaux métriques ».

M. Rouher examinait ensuite la « décadence » de l'industrie des tissus.

« En 1859, disait-il, nous importions une quantité de laine en masse d'une valeur de 125 millions de francs ; nous en réexportions pour 8,900,000 francs. Il a donc été employé dans les manufactures de laines, en 1859, en laines étrangères, indépendamment des produits de laine indigène, 116 millions de francs de laines ; en 1867, nous avons importé pour plus de 272 millions de laines étrangères. Nous en avons exporté pour une somme de 50 millions. Il en est resté à la consommation française une quantité de 222 millions de francs. En sept ans, l'augmentation de la matière première manufacturée par l'industrie française a donc été de 90 %.

» Voyons les importations.

» Le marché est ouvert, les prohibitions ont disparu ; ces *invasions* dont nous étions menacés vont s'accomplir. On a importé, en 1867, pour 8,400,000 fr. de fils de laine et pour 43 millions de tissus. Et, pendant ce temps-là, comment procède l'exportation ?

» En 1859, nous avons exporté pour 5,900,000 fr. de fils de laine, et nous avons exporté pour 180 millions de tissus. En 1867, nous avons exporté pour 33 millions de fils de laine et pour 283 millions de tissus de laine, total :

316 millions, c'est-à-dire une augmentation de 120 millions, dans l'espace de six années ».

Dans cette mémorable séance du 20 mai, les autres tissus, même ceux de coton, furent l'objet de démonstrations aussi péremptoires.

On sait quelles larmes de sang M. Thiers versait sur notre agriculture, en compagnie de M. Pouyer-Quertier, qui assurait « qu'en France, pays producteur par excellence, quand on avait des réserves, quand on avait l'espoir de les vendre à un prix rémunérateur, nos fermiers ne vendaient pas les blés 15 fr., mais 19 ou 20 fr., et qu'ils pouvaient les garder deux années ».

Le ministre du commerce rappelle à la mémoire infidèle des deux orateurs que, dans les deux années qui suivirent l'établissement de l'échelle mobile, immédiatement après la loi du 4 juillet 1821, le prix moyen de l'hectolitre de blé était tombé de 18 fr. 65 c. en 1821 à 15 fr. 08 c. en 1822, 17 fr. 20 c. en 1823, 15 fr. 86 c. en 1824, et 14 fr. 80 c. en 1825. « Les prix du blé, qui s'étaient élevés en 1847 jusqu'à 48, 49, et 50 francs, n'ont pas dépassé 37 et 38 francs en 1868 ; et si la liberté commerciale n'a pas réussi à empêcher les vaches maigres de succéder aux vaches grasses, elle a du moins atténué tour à tour les excès de l'abondance et les excès de la disette, en fournissant aux agriculteurs un débouché pour leurs vaches grasses, et des marchés d'approvisionnement aux consommateurs réduits aux vaches maigres ».

La suppression des surtaxes de pavillon, s'ajoutant à la réduction des surtaxes d'entrepôt, allait consommer la ruine de notre marine marchande, d'après les protectionnistes.

Il fut établi que la nouvelle politique commerciale avait contribué à porter le commerce maritime de 3 milliards 103 millions de francs en 1855 à 5 milliards 697 millions en 1866, ce qui ne pouvait être défavorable à nos navires. En 1859, le tonnage total du pavillon français s'élevait à 3,101,000 tonneaux ; en 1866, il atteignait 3,822,000 tonneaux, ce qui donnait une augmentation de 721,000 tonneaux, dans laquelle la navigation de concurrence entrait

pour 500,000 tonneaux. Quant aux constructions qui, en 1859, n'étaient que de 647 navires jaugeant 36,321 tonneaux, elles s'étaient élevées, en 1866, à 886 navires, jaugeant 61,000 tonneaux. Enfin, en 1859, il n'y avait eu que 3 navires francisés jaugeant 610 tonneaux; en 1866, il y en avait 35 jaugeant 14,920 tonneaux.

Voilà quelques-uns des résultats qui furent portés à la tribune par le ministre du commerce, pour battre les protectionnistes sur leur propre terrain.

Au cours de la discussion, M. Pagézy, abordant la question par un côté plus général, par le véritable côté économique, rappela qu'au milieu de la « décadence » provoquée par la nouvelle politique commerciale, les transports par chemins de fer, qui étaient, en 1860, de 2 milliards 794 millions de tonnes à 1 kilomètre s'élevaient, en 1866, à 5 milliards 837 millions de tonnes.

Le ministre du commerce lui-même, élargissant les horizons, montra que la totalité des escomptes faits par la Banque de France avait passé de 29 milliards 330 millions, dans les sept années antérieures au traité de commerce (1853-1859), à 40 milliards 690 millions, dans les sept années suivantes (1860-1866); que le produit des impôts indirects avait monté de 824 millions en 1847 à 1 milliard 231 millions en 1865; que la population des villes manufacturières s'était accrue, signe manifeste que le travail n'y avait pas diminué; que la ville de Roubaix, en particulier, qui ne comptait que 39,445 habitants en 1856, en possédait 65,090 en 1866; enfin que la situation générale des classes ouvrières, et principalement des ouvriers des manufactures, dont les enquêtes de Blanqui et de Villermé avaient jadis montré la détresse, s'était sensiblement améliorée, comme l'attestait l'augmentation des dépôts des caisses d'épargne.

Ce débat économique se termina, après neuf séances, à l'avantage de la liberté commerciale, et le corps législatif passa à l'ordre du jour à une grande majorité.

Malgré une défaite aussi justifiée, les monopoleurs ne devaient pas se tenir pour battus; on les a vus revenir à l'assaut des privilèges en 1870, interpeller à son tour le

ministère du 2 janvier et renouveler, pendant quinze séances (du 18 janvier au 3 février), leurs arguments vieillies et leurs groupements de chiffres fantaisistes. M. de Forcade la Roquette et M. Thiers se retrouvèrent en présence, le premier aussi brillant, aussi solide, le second aussi subtil et aussi obstiné que jamais. On demanda encore la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre. Ces interpellations désespérées ne réunirent que 32 voix sur 243 votants.

Le gouvernement était déjà moins ferme sur la doctrine économique, et cette seconde victoire fut plutôt due aux progrès de l'opinion. En effet, avant l'enquête demandée par les libre-échangistes, le nouveau cabinet avait donné des gages à la protection. Les décrets du 9 janvier supprimaient, après un délai de quatre mois, les admissions temporaires des tissus, et restreignaient immédiatement, par la substitution de l'*identique* à l'*équivalent*, les admissions temporaires des fontes et des fers. Les imprimeurs sur tissus, les métallurgistes et les constructeurs (1) furent très-gravement atteints par ces mesures inintelligentes.

Bientôt la guerre néfaste éclata, et déchaîna sur la France, entre tous ses fléaux, un ouragan de restriction que nous subissons encore.

A la faveur de nécessités financières impérieuses, les protectionnistes de l'Assemblée nationale ont procédé graduellement à un relèvement général des tarifs, et nous sommes aujourd'hui en pleine protection.

Dans le but louable d'éclairer son pays et le nôtre sur les conséquences d'un retour à la prohibition, le club Cobden, de Londres, a publié, en 1871, un exposé statistique sommaire, d'après les documents officiels des gouvernements anglais et français. Les faits qu'il signale peuvent se passer de commentaires.

Nous ferons connaître cet exposé dans ce qu'il a de plus important pour la France, et nous compléterons ainsi les

(1) Ceux-ci avaient vu, sous le régime des admissions temporaires, leur exportation s'élever de 1 million en 1859 à 140 millions en 1867.

données que nous avons-déjà sur les effets de la politique du libre-échange.

Etat comparatif en bloc du commerce extérieur de la France pendant les années 1859 et 1868.

COMMERCE GÉNÉRAL.

Le commerce général de la France, pour 1868, représente une valeur totale de 7,979 millions de francs, dont 4,258 millions en importations et 3,721 millions en exportations. C'est une augmentation de 2,567 millions sur la valeur totale du commerce général de la France en 1859, année qui précéda la réforme commerciale.

COMMERCE SPÉCIAL.

Le commerce spécial de la France, qui représente exactement ses échanges propres, se monte, en 1868, à 6,094 millions, dont 3,304 à l'importation et 2,790 à l'exportation. C'est une augmentation de 2,187 millions sur 1859, dont 1663 à l'importation et 524 à l'exportation.

Progrès du commerce français dans les pays avec lesquels des traités ont été conclus.

En 1859, le commerce spécial de la France, importations et exportations réunies, s'élevant au total de 3,907 millions, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et la Hollande, avec lesquelles des traités ont été conclus en 1860 et années suivantes, y contribuaient pour 1697 millions.

En 1868, le commerce spécial de la France donne un total de 6,094 millions, dans lesquels ces mêmes pays sont entrés pour 3,094 millions, ce qui donne à leur égard une augmentation de 1,397 millions.

Progrès de la richesse de la France, attesté par divers faits intérieurs.

Une preuve évidente du progrès matériel de la France, depuis l'introduction des réformes économiques de 1860, est

donnée par les relevés officiels qui suivent et qui concernent les productions du vin et des boissons spiritueuses ou fermentées, l'extraction et la consommation du charbon, la production du fer et de l'acier, la consommation du tabac, l'emploi de la vapeur, le nombre des lettres et les versements aux caisses d'épargne.

1° Production des vins et autres boissons spiritueuses, en hectolitres.

VINS.

Production moyenne, en France, dans les six années qui précèdent et les six années qui suivent 1859.

Moyenne des années 1854 à 1859 inclusivement	27,752,000
» » 1861 à 1866 »	<u>50,276,000</u>
En plus pour la seconde période :	22,524,000

DÉRIVÉS DE L'EAU-DE-VIE.

Moyenne des deux années 1858-1859	37,614,000
» six années après 1860	<u>39,244,000</u>
Augmentation	1,630,000

AUTRES BOISSONS SPIRITUEUSES OU FERMENTÉES
SOUMISES AUX DROITS.

	Alcool.	Cidre.	Bière.
Moyenne des deux années 1858-59	832,810	4,586,031	6,751,716
Moyenne des six années après 1860	<u>878,053</u>	<u>5,649,896</u>	<u>7,298,070</u>
Augmentation	45,243	1,063,865	546,354

2° Quantité de houille extraite des mines et quantité consommée en France.

	EXTRACTION. Quintaux métriques.	CONSOMMATION. Quintaux métriques.
Moyenne des six années avant 1860	74,905,000	125,586,000
Moyenne des six années après 1860	<u>109,211,000</u>	<u>173,768,000</u>
Augmentation	34,306,000	48,182,000

3° Production métallurgique de la France
(en tonnes de 1,000 kilogr.).

	FONTE BRUTE.	FERS DE TOUTE SORTE.
Moyenne des six années avant 1860	878,650	545,917
Moyenne des six années après 1860	1,148,576	757,686
Augmentation	<u>269,926</u>	<u>211,769</u>
	ACIER.	CUIVRE.
Moyenne des six années avant 1860	22,917	7,548
Moyenne des six années après 1860	41,275	15,418
Augmentation	<u>18,358</u>	<u>7,870</u>

4° Vente du tabac.

	QUANTITE.	VALEUR.
1859	28,602,000 kilog.	179,748,000 fr.
1868	31,380,000	248,588,000
Augmentation	<u>2,778,000 kilog.</u>	<u>68,840,000</u>

5° Emploi de la vapeur comme force motrice dans l'industrie.

	NOMBRE DE MACHINES.	CHEVAUX-VAPEUR.
Moyenne des six années avant 1860	10,703	133,679
Moyenne des six années après 1860	19,015	231,971
Augmentation	<u>8,312</u>	<u>98,292</u>

6° Circulation des lettres par la poste.

Moyenne des 6 années avant 1860	243,750,830
» » après 1860	297,295,948
Augmentation	<u>53,545,118</u>

**7° Progrès des caisses d'épargne, de 1854 à 1868
inclusivement.**

	LIVRETS.	DÉPOSANTS par rapport à la population.	DÉPÔTS EN FRANCS.
Moyenne des six années avant 1860	972,901	1 sur 37	148,464,914
Moyenne des six années après 1860	1.516,474	1 sur 24	173,728,438
Augmentation	543,493		25,263,524

**Influence exercée sur le commerce entre
la France et l'Angleterre.**

Pour se former, disaient les membres du club Cobden, une juste idée de l'influence qu'a exercée le régime commercial inauguré en 1860, il est bon d'examiner la marche qui a été imprimée au commerce spécial de la France avec l'Angleterre. Il y a pour cela deux raisons : 1° ce fut cette partie spéciale du commerce français qui la première profita du nouveau tarif; 2° le commerce avec l'Angleterre constitue l'élément le plus important du commerce extérieur de la France.

On oublie trop souvent cette dernière considération, dans l'examen de la question si souvent et si inutilement posée : Laquelle des deux nations, la France ou l'Angleterre, a tiré le plus de profit du traité ?

Il n'est donc pas superflu d'insister sur ce fait, que le commerce avec l'Angleterre forme à peu près le quart de tout le commerce extérieur de la France, tandis que le commerce anglais avec la France ne représente environ que le dixième du commerce extérieur de l'Angleterre. Les relevés officiels de l'Angleterre fournissent les données suivantes, relativement au montant total du commerce entre l'Angleterre et la France, importation, exportation et réexportation réunies, en moyenne, pour les deux périodes quinquennales 1855-59 et 1865-69.

Commerce de l'Angleterre avec la France, en francs.

MOYENNE POUR CHACUNE DES DEUX PÉRIODES.

	1855-59	1865-69	Augmentation. %.	
Importation				
de France.	308,205,475	849,002,475	540,797,000	175
Exportation				
de France.	<u>255,119,700</u>	<u>608,831,625</u>	<u>353,711,925</u>	<u>139</u>
Totaux	563,325,175	1,457,834,100	894,508,925	159

La réforme commerciale de 1860 a-t-elle nui aux intérêts du Trésor français?

On croit généralement que les avantages commerciaux qui, incontestablement, ont été obtenus par les réformes économiques des dix dernières années, n'ont été réalisés qu'aux dépens du fisc. C'est dénué de fondement. La diminution des recettes de la douane française ne prouve en rien ce qu'ont été au vrai les effets du nouveau système commercial sur le revenu ; car il est clair que la majeure partie des contributions indirectes, c'est-à-dire les impôts sur les boissons, le sel et le sucre consommés dans le pays, ainsi que le produit de la vente du tabac, appartiennent à d'autres divisions du revenu qu'on ne peut isoler de la douane, et doivent être ajoutés aux recettes de la douane, si l'on veut établir une comparaison juste avec les années précédentes.

Or, voici ce qu'on trouve en additionnant le tout :

REVENU DES DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES,
EN FRANCS, DANS LES DEUX ANNÉES 1859 ET 1868.

	1859	1868
Douanes,	228,455,000	147,349,000
Contributions indirectes,	485,676,000	620,225,000
Totaux	714,131,000	767,574,000

Il ressort de là que les recettes du Trésor français, provenant de ces deux sources réunies, se sont augmentées de 50 millions depuis 1860.

Le lecteur doit maintenant se trouver édifié sur l'influence des traités de commerce de 1860 et des années suivantes.

Nous ne quitterons pas le Cobden-club sans rappeler les sages avis qu'il adressait à la France, et que le constant déficit de nos budgets ultérieurs n'a que trop vérifiés :

« Chercher l'augmentation du revenu public, disaient ces hommes éclairés, en imposant de nouveaux droits sur les matières premières de l'industrie et sur les produits manufacturés, est un système condamné par l'expérience de tous les pays qui se sont trouvés dans des conditions économiques analogues à celles de la France.

» Le retour au système protecteur, dans la pensée d'augmenter le revenu public, serait loin d'atteindre son but, puisqu'il restreindrait ou détruirait nécessairement une partie des opérations commerciales dont on attend des ressources nouvelles. Aucun impôt ne peut être à la fois protecteur et fiscal. L'impôt ne s'accroît d'un côté qu'autant qu'il diminue de l'autre. Et même si, après avoir reporté équitablement les taxes des matières premières sur leurs produits manufacturés, la protection proprement dite était supprimée, ces charges constitueraient encore une atteinte directe à l'industrie française, en produisant le double effet d'abord de restreindre la concurrence à l'intérieur, en empêchant les petits capitalistes d'entreprendre des affaires, et ensuite de restreindre le commerce d'exportation français. Si on atteint ainsi la puissance industrielle du pays dans sa racine, on épuise une des plus importantes sources de sa richesse et de sa prospérité financière.

» L'exemple des Etats-Unis d'Amérique, ajoutait le Cobden-club, est quelquefois cité comme la preuve du succès financier que peut obtenir la politique commerciale restrictive. Cet argument ne peut réussir qu'auprès de ceux qui ignorent complètement les résultats que cette politique a eus sur l'économie industrielle et le bien-être de l'Union américaine. Il est vrai qu'un revenu considérable a été obtenu, en pratiquant un système d'impôts qui frappait toutes les branches du commerce et de l'industrie, et en établissant un tarif de douanes excessivement élevé.

Mais, par ce procédé, on a annulé une partie du commerce américain et imposé à la nation une foule de privations que, seules, les vastes ressources de son agriculture lui ont permis de supporter ».

Après avoir étudié, dans les documents les plus autorisés, l'influence de la doctrine appliquée dans les traités de 1860 sur la richesse nationale, nous devons la considérer au point de vue plus particulier du bien-être de la classe ouvrière.

Déjà nous avons vu avec Bastiat que cette classe est ce que le parti prohibitionniste protège le moins, malgré ses déclamations attendrissantes. Les ouvriers méconnaissent leurs vrais amis. Par un aveuglement qu'explique leur ignorance des principes économiques, ils oscillent de la protection au socialisme, sans se douter que la solution et l'équilibre se trouvent pour eux dans la liberté pure et simple.

« Il y a, disait M. Michel Chevalier en 1856 (1), une étroite solidarité entre le degré d'avancement de l'industrie, favorisée par la concurrence étrangère, et les conditions de l'existence des populations. Avec une industrie perfectionnée on voit grandir rapidement la quantité (à qualité au moins égale) des produits de toute sorte, qui correspond à une quantité déterminée de travail humain. Cet accroissement de la puissance productive de l'individu est synonyme de l'accroissement de la richesse générale, car la richesse d'une nation c'est la masse des produits qu'elle suscite en tout genre. Quand les produits sont plus abondants avec une même quantité de travail, cette abondance se révèle et se constate par le bon marché, et, avec un même salaire en argent le pauvre a une existence meilleure : il est mieux nourri, mieux vêtu, mieux meublé. Avec cette production plus abondante, on peut réserver une part des produits ; le montant de cette réserve représente ou plutôt constitue l'épargne annuelle de la nation, et c'est ainsi que se forment des

(1) *Du système prohibitif en France dans ses rapports avec les classes ouvrières.*

capitaux qui fécondent encore davantage le travail et provoquent la hausse des salaires. Le taux des salaires, en effet, est déterminé par le montant des capitaux rapproché du nombre des ouvriers. Avec la prohibition, par cela même qu'elle arrête le perfectionnement de l'industrie en paralysant une partie des forces qui doivent l'exciter, on arrête la progression des salaires ».

Ces vérités, il suffit de les énoncer pour qu'elles s'imposent à l'esprit. C'est la doctrine de Bastiat, et l'événement en a démontré la justesse. Depuis 1860, en effet, les salaires ont haussé plus sensiblement. La France, aiguillonnée par la concurrence, a multiplié ses moyens de production; elle a plus et mieux travaillé, et tout s'en est mieux trouvé, capital et main d'œuvre. L'étroite relation que Bastiat signalait entre le capital et le travail, nous l'avons vue se manifester par ses meilleurs côtés dans la pratique de la liberté commerciale, avec une force et un caractère de nécessité bien propre à éclairer les hommes du passé et les utopistes, s'ils en étaient susceptibles. Ce n'est pas à dire pour cela que le sort actuel des classes laborieuses soit près de satisfaire l'économiste. Le présent est encore parfois bien sombre, et, si on ne se reportait en arrière, aux tableaux de Blanqui et de Villermé, on se refuserait à voir un progrès dans la condition de l'ouvrier.

« Pénètre-t-on dans les manufactures, dit M. Levasseur (1), on rencontre encore trop souvent des ateliers aux murailles noires et encrassées. Ici voltige cette épaisse poussière de coton qui s'attache à la gorge et provoque la toux : « Les simples visiteurs ne peuvent respirer dans ces tristes asiles (Jules Simon, *l'Ouvrière*) »; et pourtant, des ouvrières y passent leurs journées. Ici une eau noire couvre le sol, ou une chaleur lourde fait monter le thermomètre à 34 et 40 degrés. A combien de dangers ne sont pas exposés les ouvriers au milieu de leur travail ? Le fileur qui conduit un métier, sans cesser penché sur la barre qu'il repousse du genou, est sujet à des tuméfactions et à des

(1) *Histoire des classes ouvrières*, 1867.

déviation de la taille ; le tisseur, dans la poitrine duquel retentit chaque coup de battant, peut être attaqué de la phthisie. L'obligation de rester debout des journées entières cause souvent une fatigue insupportable et peut devenir pour les femmes et les enfants une cause d'infirmités. Les dévideuses de cocons plongent sans cesse leurs bras dans une eau presque bouillante ; les cardeuses de filouelle soulèvent une poussière de miasmes, cause fréquente d'ophtalmie. Les polisseurs d'acier et les ouvriers qui font la pointe des aiguilles sont plus exposés encore ; les ravages de la phthisie sont tels parmi eux qu'à Sheffield, dit-on, pas un n'atteint 36 ans. Il n'est pour ainsi dire pas un métier qui n'expose le travailleur à quelque maladie particulière, ni de manufacture dont l'odeur, le bruit, la température ou l'aspect n'offrent quelque désagrément. Souvent on y circule au milieu de larges courroies qui montent et descendent, entre les rouages des machines, quelquefois à côté de trappes ouvertes ou d'un volant qui bourdonne ; il semble qu'on soit toujours près d'être saisi par ces lanières, broyé dans ces engrenages ou frappé par une navette lancée hors de sa glissière. De trop nombreux accidents justifient ces craintes.

» Hors de la manufacture, l'ouvrier n'est pas à l'abri de ces maux. Dans les mines, il passe la meilleure partie de sa vie sans jouir d'un rayon de soleil, enveloppé d'une atmosphère tantôt humide, tantôt lourde et chaude, courbé sur sa pioche ou sur son traîneau, et ne pouvant se dresser sans heurter de sa tête le plafond de la galerie.

» Dans le petit atelier, s'il n'a pas à redouter les machines, il a souvent moins d'espace et de commodités, et il est également exposé aux infirmités d'un travail assidu et aux blessures des outils ».

Le domicile de l'ouvrier, son intérieur, ses mœurs, son budget rarement en équilibre, inspirent à M. Levasseur des tableaux qui ne sont guère moins affligeants.

« Mais à côté de ces faits, poursuit-il, il convient de placer d'autres faits non moins certains et plus consolants, de se rappeler, par exemple, que les salaires ont notablement augmenté et que, jusqu'en 1851, cette augmentation

avait coïncidé avec une diminution du prix des choses ; que, depuis 1851, l'augmentation a été plus rapide que jamais ; que, depuis quarante ans, les caisses d'épargne ont reçu plus de 4 milliards et qu'elles possèdent encore aujourd'hui 450 millions, dont la moitié se compose d'économies faites par les salariés ; que les sociétés de secours mutuels comptent près d'un million de membres ; que les valeurs mobilières ont pénétré dans les rangs de la classe inférieure (1) et y ont stimulé l'économie par l'appât du revenu ; que beaucoup de patrons comprennent leurs devoirs et que plusieurs les remplissent avec libéralité ; que les ouvriers, de leur côté, commencent à apprécier les avantages de l'association et cherchent à la pratiquer ; qu'une partie des bouges où croupissait le pauvre est déjà démolie ; que le reste est sous le coup des proscriptions de la loi ; que, dans un assez grand nombre de villes, des maisons plus commodes, mieux aérées, se sont élevées dans des quartiers plus sains, et que Mulhouse a donné,

(1) Nous extrayons les chiffres suivants du tableau de situation joint au rapport fait par M. Wolowski, au nom de la commission du budget de 1876, sur le nombre des inscriptions de la rente française, à la fin de 1875.

En 1798, les inscriptions de rentes montaieut seulement à 24,796, pour 35 millions 111,788 francs de revenu.

Depuis, elles ont suivi la progression ci-après :

Au 1^{er} janvier 1815, on comptait 137,950 inscriptions, pour 63,605,270 francs.

Au 1^{er} janvier 1831, 193,325 inscriptions pour 206,436,574 francs.

En 1843, 291,808 inscriptions, pour 240,808,965 francs.

Au 1^{er} janvier 1849, 747,744 inscriptions, pour 230,842,513 fr.

En 1856, 1,020,338 inscriptions, pour 284,668,525 francs.

En 1872, 2,147,130 inscriptions, pour 626,120,206 francs.

En 1874, 4,130,040 inscriptions, pour 690,013,403 francs.

En 1875, enfin, 4,380,933 inscriptions, pour 748,404,971 francs.

Deux enseignements ressortent de ce tableau : le premier, c'est qu'il en coûte cher pour promener le drapeau français de Pékin à Mexico, en passant par Sedan ; le second, c'est que la division de la rente, qui peut servir de mesure à la division des autres valeurs mobilières, présente en France un mouvement analogue à celui de la division du sol.

En 1798, c'était en moyenne une inscription de rente donnant un revenu de moins de quinze cents francs par chaque mille habitants, et à la fin de 1875, il y a, pour le même nombre d'individus, cent dix inscriptions environ, donnant droit à un revenu annuel de soixante-huit mille francs. Quel serait l'avenir de la France, si elle savait mériter un régime libre, et appliquer cette puissance d'épargne nationale aux travaux de la paix, au lieu de se précipiter périodiquement dans l'abîme de la guerre !

dans ses cités ouvrières, un modèle parfait de la régénération des classes laborieuses par l'épargne et la propriété ; que la bienfaisance, enfin, qui n'a pas la prétention de guérir la misère, mais qui du moins s'impose le devoir de soulager les misères imméritées, suit le progrès de la richesse, et que les secours non-seulement sont plus abondants, mais sont d'ordinaire répartis avec plus de discernement. Quand de pareils signes se manifestent dans une société, il y a certainement un progrès accompli : quelque grand que soit le mal, quelque bas que soit le niveau du bien-être, on ne peut en tirer qu'une conclusion, c'est qu'auparavant le mal était plus grand encore et le niveau plus bas.

»...Que d'améliorations depuis le passage de Villermé ! L'emploi de la mécanique dans les tissages, les perfectionnements dans les filatures ont obligé les constructeurs à agrandir les pièces, à élever les plafonds. La commodité du service et la crainte des accidents les ont déterminés à placer les générateurs d'une part, le moteur d'une autre, dans des bâtiments isolés, sans communication directe avec les ateliers. La nécessité d'avoir des planchers d'un niveau toujours égal pour les métiers renvideurs, les a conduits à bâtir des filatures à rez-de-chaussée ; et bientôt ils ont appliqué le même système aux tissages. J'ai vu, récemment construit à Mulhouse, depuis le traité de commerce, un tissage où 530 métiers battaient dans une même salle ; l'air y circule plus abondant et aussi plus pur que dans un salon, bien qu'encore un peu trop chaud, dans une filature de 30,000 broches, organisée sur le même plan, les ouvriers conduisant chacun, avec l'aide de deux ou trois enfants, deux métiers renvideurs de 840 broches, semblaient perdus dans l'immensité de la salle. Nouvelle preuve de l'étroite corrélation qui existe entre les progrès de l'art de produire et ceux du bien-être du producteur.

»... Dans les villes, dit encore M. Levasseur, séjour ordinaire des populations industrielles, la consommation des choses nécessaires à la vie s'est sensiblement accrue : témoignage considérable en faveur de l'amélioration matérielle des ouvriers.

» Comme il s'agit moins d'objets de luxe que d'objets de première nécessité, il est certain, quelque part que l'on fasse aux classes aisées, que les chiffres des statistiques annuelles représentent, dans la masse de la nation, plus d'hommes bien nourris et bien vêtus.

» Ce n'est sans doute pas là le but suprême et le dernier mot de la civilisation, mais c'est un résultat matériel auquel la philanthropie doit applaudir.

» Le bien-être est loin d'être aujourd'hui assez répandu pour guérir toutes les misères imméritées. Mais il pénètre à mesure que s'accroît la masse des jouissances à distribuer. La production annuelle est comme une pluie généreuse qui arrose la terre, et qui, tout en réservant ses premières et ses plus larges faveurs à la surface du sol, imbibe et féconde d'autant plus profondément les couches inférieures, qu'elle est elle-même plus abondante et plus continue. Indépendamment de toute autre considération, et en dehors des combinaisons particulières qu'il ne faut pas négliger, le grand remède de la misère est donc, comme l'économie politique l'a toujours proclamé, dans la richesse sociale ; et la richesse s'est accrue en France ».

On a vu quelle part prépondérante a été celle des traités de commerce dans cet accroissement. Il est donc établi que la politique du libre-échange a une influence aussi heureuse sur le sort des classes ouvrières que sur la richesse publique. Les faits sont constants et indéniables, et leur lumière s'imposera par la force des choses aux plus prévenus. Souhaitons que les gouvernements européens entrent avec moins d'hésitation dans une voie si salutaire et si féconde. Ils seront ainsi forcés d'abandonner cette politique de défiance, ces armements qui pèsent sur les peuples d'un poids de plus en plus écrasant, et le progrès matériel et moral se trouvera substitué aux détériorations de toute sorte qui nous attristent. L'équilibre des budgets, la solution des difficultés internationales et intérieures, la disparition des haines de classes et des révolutions ne viendront pas de la guerre et de la restriction, mais de la liberté commerciale et de la paix.

NOTE

SUR

LE DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION

DE LA VILLE DE NIMES EN 1876 ;

PAR

M. Charles LIOTARD,

membre-résident.

Le dénombrement de la population de la France effectué, depuis le commencement du siècle, par périodes quinquennales, semblait devoir s'accomplir en 1877, la dernière opération de ce genre s'étant effectuée en 1872. Le décret du 24 août 1876, prescrivant d'y procéder avant l'expiration de la dite année 1876, ne fut notifié aux administrations municipales dans le Gard qu'à la fin d'octobre (circulaire préfectorale du 25 octobre), et les opérations durent commencer en novembre, pour être terminées le 31 décembre de la même année.

Le rapport du ministère de l'intérieur précédant le décret faisait remarquer que, sauf les années 1816 et 1871, où les plus funestes évènements

le rendirent impossible, le dénombrement s'était toujours effectué dans le cours de la première et de la sixième années de la période décennale (1844, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866), et qu'il y avait intérêt de rentrer dans les conditions normales, au point de vue de la concordance des travaux de même nature qui s'accomplissaient aux mêmes époques dans la plupart des pays étrangers.

Le ministre ajoutait avec raison que les mois d'hiver, pendant lesquels la population est plus stable, seraient particulièrement propices à l'opération du recensement à domicile. J'avais toujours constaté, en effet, combien l'opération traînait en longueur, rencontrait des difficultés et prêtait à l'erreur en tombant dans les mois d'été, pendant qu'une foule de familles résident à la campagne ou émigrent vers les stations thermales et maritimes ; au double point de vue de la promptitude et de l'opportunité, le dénombrement, en ce qui concerne les grandes cités et notamment la ville de Nîmes, aura dû présenter, en 1876, plus de garanties d'exactitude que quelques-uns des précédents.

Les relevés à domicile ont été circonscrits à Nîmes, conformément aux instructions et recommandations de l'autorité supérieure, dans le cours des mois de novembre et décembre 1876. Les mois de janvier et février 1877 ont été employés, dans les bureaux, aux récapitulations et aux divers travaux de classement et de répartition qui intéressent la statistique générale.

Ce n'est qu'au mois de novembre 1877 que le

gouvernement a été en mesure de publier officiellement les résultats généraux, qui constatent que la population de la France, qui était, en 1872, de... 36.102.921 habitants se porte, en 1876, à..... 36.905.788 » augmentation 802,867, soit 2. 17 %.

Les villes au-dessus de 30,000 habitants sont classées comme suit, suivant leur importance, d'après les résultats du dénombrement général :

Paris.....	4.988.806	habitants
Lyon.....	342.815	»
Marseille.....	318.868	»
Bordeaux.....	215.140	»
Lille.....	162.775	»
Toulouse.....	131.642	»
Saint-Etienne.....	126.019	»
Nantes.....	122.247	»
Rouen.....	104.902	»
Le Havre.....	92.068	»
Roubaix.....	83.661	»
Reims.....	81.328	»
Toulon.....	70.509	»
Amiens.....	66.896	»
Brest.....	66.828	»
Nancy.....	66.303	»
Nîmes.....	63.001	»
Limoges.....	59.011	»
Rennes.....	57.177	»
Angers.....	56.846	»
Montpellier.....	55.258	»
Besançon.....	54.404	»
Nice.....	53.397	»
Orléans.....	52.157	»

Le Mans.....	50.175	habitants
Versailles.....	49.847	»
Tourcoing.....	48.634	»
Tours.....	48.325	»
Dijon.....	47.939	»
Grenoble.....	45.426	»
Clermont.....	41.772	»
Troyes.....	41.275	»
Caen.....	41.181	»
Boulogne.....	40.075	»
Saint-Quentin.....	38.924	»
Béziers.....	38.227	»
Avignon.....	38.008	»
Cherbourg.....	37.186	»
Bourges.....	35.785	»
Lorient.....	35.165	»
Dunkerque.....	35.071	»
Saint-Denis.....	34.908	»
Poitiers.....	33.253	»

Je ne dirai qu'un mot en passant des changements les plus considérables survenus, en plus ou en moins, dans les grosses agglomérations, et des causes qui les ont produites.

Ce sont toujours les principaux centres : Paris, Lyon, Bordeaux, Saint-Etienne (Marseille fait exception pour cette fois) où se constate, par le plus fort accroissement, l'attraction constante de la grande ville.

Tandis que Augmentation (1).
Paris passe de... 1,851,792 à 1,988,806 137,014^h

(1) L'accroissement de la population de Paris, dans la période de 1867 à 1872, n'est constaté que pour 26,518 habitants.

Lyon passe de.....	323,417 à	342,815	19,398h
Bordeaux —	194,055 à	215,140	21,085
Saint-Etienne —	110,814 à	126,019	15,205
Marseille —	312,864 à	318,868	6,004

N'y a-t-il pas, dans cette diminution relative de Marseille, un indice des dangers dont la menace la concurrence de Trieste et de Brindisi au point de vue des rapports avec l'Orient ?

La population de Versailles tombe de 61,686 à 49,847, à cause d'une réduction de plus de moitié dans le chiffre de la garnison.

Lille, Roubaix et Tourcoing doivent, comme Saint-Etienne, des accroissements de 4,658, 7,674 5,312 habitants au développement de la richesse industrielle dont elles ont lieu de s'enorgueillir.

Reims et Nancy ont dû profiter largement, dans cette dernière période de quatre ans, de l'immigration des Alsaciens-Lorrains.

La population de Reims, déjà fortement accrue en 1872 de 11,260, gagne encore 9,334 habitants, et monte de 71,994 à 81,328 habitants; celle de Nancy s'accroît de 13,325, en montant de 52,978 à 66,303.

Redescendons dans la zone du Midi et dans notre Languedoc; ici nous ne pouvons que déplorer les conséquences de l'invasion du phylloxera et de la ruine de nos vignobles, en constatant les changements survenus dans l'assiette des populations.

Si je faisais une étude d'économie rurale ou d'économie domestique, j'aurais à m'appesantir sur les pertes énormes qu'ont subies les départements du Gard et de l'Hérault, par la transfor-

mation forcée des cultures et la différence de rendement des propriétés, sur l'amointrissement général de la fortune publique et la rude atteinte portée à la prospérité des habitants de la campagne, obligés de renoncer à des habitudes de luxe qu'ils ne peuvent plus soutenir, ayant perdu ce qui en faisait le principal aliment.

Mais je me borne à une simple constatation du déplacement des populations, et la cause indiquée ci-dessus suffira à l'expliquer : des bruits alarmants s'étaient répandus, au sujet de l'influence qu'avait dû exercer sur le chiffre de la population de Nîmes la suppression ou la translation d'un assez grand nombre de chefs de maison de commerce de liquides ; les uns cédant à un sentiment de découragement, les autres allant chercher les affaires au centre de la production, et rapprochant le siège des transactions du point où la matière première et la marchandise se présentaient encore dans d'assez fortes proportions ; le négociant en vins entraînant à sa suite ses auxiliaires, banquiers, hommes de bureau, facteurs, contre-maîtres et ouvriers en tonnellerie. Ce fait s'est produit, en effet, pendant les années 1874, 1875 et 1876, et a créé le développement et la prospérité, peut-être factices et momentanées, de Béziers et de Narbonne, au détriment de Montpellier, de Nîmes et de leurs environs.

Nous allons voir dans quelles proportions cette révolution agronomique et économique a réagi sur les villes principales de notre région.

Pour ne parler d'abord que de Nîmes, des suppositions exagérées et trop facilement accréditées

semblaient établir que notre cité avait éprouvé, par suite du déplacement de sa population, une perte sensible.

Comparons, pour nous en rendre compte, les résultats des quatre derniers dénombrements : 1861, 1866, 1872, 1876.

	1861	1866	1872	1876
Population normale indigène				
ou municipale.....	53,209	55,723	57,822	58,493
Population flottante.....	<u>3,920</u>	<u>4,517</u>	<u>4,572</u>	<u>4,508</u>
Total.....	57,129	60,240	62,394	63,001

Il résulte des données ci-dessus et des relevés analogues, en remontant au-delà de 1861, que la population normale de Nîmes s'accroît assez régulièrement de 2,000 individus environ par période quinquennale (soit 400 par an); la période entre les deux derniers dénombrements, réduite à 4 ans au lieu de 5, aurait dû amener, pour 1876, une augmentation de 1,600 personnes; elle n'est que de 607, un millier de moins environ que d'ordinaire.

Mais il convient de remarquer tout de suite que l'effectif de la garnison (compris dans la population flottante) était réduit au 15 décembre 1876, époque fixée pour le décompte de cet élément spécial dans toute la France, au chiffre de 837, tandis qu'à pareille époque de l'année 1872, il était inscrit pour 1,679. Si l'effectif de la garnison eût été en 1876 le même qu'en 1872, le chiffre *total* de la population de Nîmes, au dernier dénombrement, aurait présenté à peu près l'augmentation normale correspondant à la durée qui séparait les deux opérations.

Ce qu'il est vrai de reconnaître, et le résultat fâcheux à constater, c'est que l'émigration de Nîmes au profit des départements de l'Aude et de l'Hérault, et qu'on peut attribuer à la perte de nos vignobles, doit être évaluée au chiffre de 4 à 500 individus de tout état.

Cette évaluation est corroborée par le relevé des maisons de commerce de liquides qui ont, pour la ville de Nîmes seulement, fait des déclarations pour être rayées du rôle des contributions.

Ces déclarations se résument ainsi :

	Cessation.	Départ de chefs de maisons.
En 1864.....	1	1
En 1875.....	12	7
En 1876.....	14	5
	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>	<hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/>
	27 cessations.	13 départs.

En tout : 40.

L'émigration attribuée à la diminution ou à la presque cessation du commerce des vins en gros ne suffirait pas même à justifier ou expliquer une disparition de 400 individus de la ville de Nîmes. L'émigration en Algérie en a emporté aussi une partie.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les deux départements voisins momentanément privilégiés, (je dis momentanément, car en ce qui regarde l'Hérault, sauf pour le canton de Béziers, la perte s'accuse déjà plus forte que chez nous). Les villes de Béziers et Narbonne ont presque seules accaparé tout ce qui manque à notre voisinage le plus immédiat.

La population de Béziers, entre 1872 et 1876, est montée de.... .. 31,468 à 38,227 + 6,759
celle de Narbonne, de. 17,266 à 19,968 + 2,702
celle de Cette de..... 25,826 à 28,690 + 2,864
celle de Lézignan, centre assez favorisé de l'Aude, de 3,969 à 4,670 + 701.

Lunel, que l'on supposait à tort fortement atteint, passe, dans la même période, de 7,281 à 8,315 habitants.

La ville de notre région, qui paraît avoir été la plus compromise dans la révolution subie par le commerce des liquides, est sans contredit Montpellier, dont la population accuse, en 1876, une décadence de 2469 habitants. Sa population, de 57,727 habitants en 1872, est réduite, en 1876, à 55,258, dont 44,850 seulement agglomérée; tandis que Nîmes présente un total de 63,001, dont 56,296 agglomérée, sans compter la population flottante.

Les autres villes de l'arrondissement de Nîmes autrefois les plus riches en vignobles, qui ont éprouvé les pertes les plus sensibles seraient Vauvert, Sommière, Calvisson, Gallargues, Uchau.

Vauvert recule de....	5,137 à 4,766	— 371
Sommière.....	4,000 à 3,734	— 266
Calvisson.....	2,508 à 2,212	— 296
Gallargues.....	2,013 à 1,801	— 212
Uchau.....	1,519 à 1,251	— 269

Jonquières, Redessan, Clarensac, Bernis, Caveirac, Beauvoisin, Milhau, perdent de 100 à 150 habitants.

Nos centres houilliers des Cévennes sont, au contraire, en progrès.

La Grand-Combe passe de ... 8,872 à 10,152
 Bességes..... 8,908 à 10,668
 Robiac..... 3,699 à 4,692
 Alais monte petitement de... 19,230 à 20,893
 Beaucaire , malgré la création récente des hauts-fourneaux de la Compagnie de Commentry, ne parvient qu'à se maintenir de 8,804 à 8,777.

Aiguesmortes révèle une légère augmentation, de 3,833 à 4,113.

Après cet aperçu sur quelques résultats qui se réfèrent au département du Gard en général , j'entre dans les détails particuliers qui touchent exclusivement à la ville de Nimes.

La population de la ville de Nimes, au 31 décembre 1876, est fixée à 63,001 habitants.

Ce chiffre comprend : en premier lieu, la population normale ou indigène recensée par individu, nominativement pour..... 58,493
 en-second lieu, les catégories d'étrangers , recensées en bloc pour..... 4,508

Total égal..... 63,001

Réparti entre les trois cantons de justice de paix , ce chiffre total donne :

	Pour le 1 ^{er} canton,	Pour le 2 ^e ,	Pour le 3 ^e
Population indigène	22,618	19,729	16,146
Population flottante	1,006	1,674	1,828
Totaux.....	23,624	21,403	17,974

Les éléments étrangers , qui forment l'appoint de 4,508 individus, comprennent diverses catégories qui ne sont pas inscrites aux tableaux nominatifs, et qui ne comptent pas pour l'application des lois municipales.

Ces 4,508 individus, relevés à part, se décomposaient comme suit à la date du 15 décembre 1876, qui avait été adoptée dans toute la France, pour éviter les doubles emplois, à l'égard de ces diverses classes de personnes, qui n'ont pas la stabilité des indigènes, c'est-à-dire une résidence fixe ou à peu près permanente.

Garrison, 3 ^{me} régiment d'infanterie....	837	
Détenus condamnés :		
Maison centrale.....	1,122	} 1,215
Maison d'arrêt.....	93	
Hopitaux, hospice d'humanité.....	297	
Orphelinats, asiles, refuges.....	636	
Elèves pensionnaires (<i>étrangers</i>) dans les établissements d'instruction secondaire...	543	
Séminaire	34	
Pensionnats libres		} 364
Garçons.....	70	
Filles.....	294	
Ecoles normales primaires		} 80
Garçons	29	
Filles ..	51	
Communautés religieuses		} 501
Hommes.	65	
Femmes.	436	
Réfugiés à la solde du gouvernement.....	1	
		<u>4,508</u>

La population normale (58,493) se divise elle-même en

Population agglomérée dans la ville proprement dite ou dans le rayon de l'octroi.....	56,296
Population éparsée dans la banlieue ou au-delà du rayon de l'octroi.....	2,197
	<u>58,493</u>

Dans le chiffre de 2,197, le hameau de Saint-Césaire compte pour.....	640
Celui de Courbessac pour.....	479

Dans le rayon de l'octroi, vivent et consomment, assujettis à la taxe :

D'abord la population normale agglomérée.....	56,296
Plus la population flottante.....	4,508

Total..... 60,804

Répartie suivant les sexes et l'état-civil, la population totale se décompose ainsi :

SEXE MASCULIN.

	GARÇONS	MARIÉS	VEUFS	TOTAL
Population normale..	13,107	12,856	1,412	27,375
Population flottante..	2,543	366	54	2,963
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	15,650	13,222	1,466	30,338

SEXE FÉMININ.

	FILLES	MARIÉES	VEUVES	TOTAL
Population normale..	14,383	12,983	3,752	31,118
Population flottante..	1,523	13	9	1,545
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux.....	15,906	12,996	3,761	32,663

En donnant la répartition de la Population de Nîmes entre les 12 sections urbaines, j'établirai

le rapport entre les deux dénombremens de 1872
et de 1876.

	SECTIONS	1872	1876	EN PLUS	EN MOINS
1 ^{er} canton	1.....	5.432	5.662	230	»
»	10....	8.117	8.604	487	»
»	12....	7.164	7.178	14	»
»	Banlieue.	1.168	1.174	6	»
2 ^{me} canton	2.....	3.942	3.814	»	128
»	3.....	3.400	3.305	»	95
»	5.....	6.281	6.402	121	»
»	6.....	2.357	2.295	»	62
»	7.....	3.208	3.156	»	52
»	Banlieue.	857	757	»	100
3 ^{me} canton	4.....	4.948	5.450	502	»
»	8.....	2.259	2.436	177	»
»	9.....	5.338	5.630	292	»
»	11....	2.341	2.364	23	»
»	Banlieue.	349	266	»	83
Populations ou bloc...		4.572	4.508	»	64
Populations nomades ou ambulantes		661	»		
		62.394	63.001	1.852	584
	En moins.....			584	
Augmentation.....				1.268 (1).	

Au point de vue des divers cultes professés dans
la ville de Nîmes, la population totale comprend :

	Catholiques.	Protestants de Israélites. diverses églises.	CULTES inconnus ou non déclarés.	
Population normale	42,238	14,843	307	105
Population flottante	3,703	729	76	»
	46,941	15,572	383	105

(1) La différence entre le chiffre 1,268 et celui de l'augmentation accusée plus
haut : 007, provient de ce que les populations nomades ou ambulantes sont

La même population, classée, suivant l'origine et les nationalités, indique :

Français nés dans le département du Gard.....	48,160	} 62,090
Français nés hors du département du Gard.....	13,906	
Étrangers naturalisés français.....	24	
Des Iles Britanniques.....		32
d'Amérique.....		14
d'Allemagne.....		73
d'Autriche-Hongrie.....		9
de Belgique.....		17
de Hollande.....		5
d'Italie.....		494
d'Espagne.....		105
de Suisse.....		124
de Russie.....		18
de Roumanie.....		1
de Grèce.....		8
de Turquie.....		9
Inconnus.....		2
		63,001

Le classement par professions est constitué, suivant les instructions, au moyen d'indications trop générales pour qu'il soit possible d'y puiser des renseignements de quelque intérêt.

La répartition par âges, établie d'abord par caté-

gories, d'année en année, groupe les individus à partir de 25 ans par périodes de 5 ans : de 25 à 30, de 30 à 35, de 35 à 40, ainsi de suite.

On remarque, parmi les nonagénaires :

Dans la période de 90 à 95 ans, 13 hommes et 20 femmes.

Dans la période de 95 à 100 ans, 2 hommes et 1 femme.

Enfin 5 centenaires : 3 hommes et 2 femmes.

Ont cessé de vivre, dans le courant de l'année 1877 : parmi les nonagénaires, 2 hommes et 8 femmes.

Les 5 centenaires doivent encore vivre en ce moment.

(*Décembre 1877.*)

L'ÉVOLUTION DU DROIT

SELON M. SUMNER MAINE;

par M. Léon PENCHINAT,

membre-résident.

Deux forces toujours agissantes, la coutume et l'hérédité, relient les générations aux générations, et transmettent aux enfants les penchants, les aptitudes et les facultés des pères. C'est un capital physique, intellectuel et moral, qui s'accroît ou diminue, fructifie ou se gaspille, suivant l'usage qu'en font les hommes qui, tour à tour, le reçoivent et le lèguent à leurs descendants. Des modifications se produisent, soit en bien, soit en mal, de nouveaux facteurs entrent dans la trame de ce tissu continu qu'on appelle l'Histoire, mais les rétrogradations ou les progrès n'atteignent jamais à une profondeur telle que le courant se brise ou se perde; ce n'est que lentement et comme à regret que les sociétés évoluent. Jamais la chaîne de la tradition n'est rompue, et, en dépit des perturbations les plus violentes, les traces des institu-

tions antérieures sont empreintes même dans les états sociaux qui semblent avoir complètement rompu avec le passé.

Ce passé, l'homme moderne le porte en lui, il est dans son sang aussi bien que dans ses idées ; ses mœurs , ses lois , ses façons de penser , sont l'œuvre de ses ancêtres autant que la sienne. Il est acteur dans un drame qui a commencé bien avant lui. Le sens des scènes qu'il y joue a besoin d'être éclairci et complété par le sens des scènes qu'ont jouées ses prédécesseurs. Par là s'explique et se justifie l'impérieux besoin qui le pousse à rechercher tout ce qui touche à la plus haute antiquité et aux plus lointains commencements de l'histoire. Il interroge tour à tour les langues , les religions , les institutions et les lois des antiques civilisations , bien moins pour satisfaire une vaine curiosité que pour arriver à mieux se connaître lui-même ; sachant d'où il vient , il a la ferme espérance de savoir mieux où il va. C'est sous l'empire de ces sentiments qu'a été ouverte et systématiquement poursuivie, depuis le commencement du siècle, la grande enquête qui a déjà donné de merveilleux résultats. L'étude des langues et des religions a jeté un jour tout nouveau sur l'histoire du genre humain , et le voile qui couvrait les vieilles civilisations a été levé. Tout n'est pas dit sans doute , mais la voie est largement frayée. Seule , l'histoire de l'ancien droit , qui , aussi bien que les langues et les religions , reflète les sentiments et les pensées des sociétés primitives , est restée stationnaire. Si des travaux sérieux ont été entrepris , si des découvertes par-

tielles de grande importance ont été faites, aucune conception d'ensemble ne s'est produite qui pût éclairer les principes généraux du droit antique et permettre de suivre ses transformations, d'autant plus intéressantes qu'elles ont abouti par une ligne continue au droit moderne. Jamais la nécessité de traiter la jurisprudence comme une science n'a été mise en oubli, mais on a donné pour de la science des conjectures invérifiables. Les théories du *droit naturel* et du *contrat social*, œuvre des jurisconsultes romains, ont constitué le fonds de tous les systèmes ingénieux ou brillants, mais dépourvus de toute réalité, qui se sont produits, depuis le *xv^e* siècle jusqu'à nos jours. Très-fins observateurs de leur temps et des siècles qui s'y rattachent, les historiens du droit cessent d'étudier les faits et se livrent aux conjectures dès que leur attention se porte sur des états sociaux très-anciens et très-différents de l'état social actuel. Ce n'est pas aux documents, qui pourraient leur en donner une juste idée, c'est à leur imagination qu'ils ont recours. Ils remplacent les faits par des hypothèses, infallible moyen de s'égarer. Celui qui chercherait à connaître les lois de l'univers matériel, en le considérant comme un tout dont il faut deviner le mécanisme, se condamnerait à une erreur invincible, et il n'en sortirait qu'en se résignant à étudier les éléments les plus simples du monde physique. Un solécisme scientifique de même nature a vicié les recherches que les jurisconsultes ont entreprises sur les origines du droit. M. Maine, qui signale cette omission remarquable, n'a eu garde de la commettre dans son livre *l'An-*

cien droit, célèbre au delà du détroit, et que des écrivains compétents n'ont pas hésité à qualifier d'*admirable*. Il suit la marche habituelle des sciences. Allant du simple au composé, il étudie, avant d'aborder le mécanisme compliqué des sociétés modernes, les formes les plus rudimentaires des sociétés anciennes; et, grâce à cette méthode, il pénètre aussi loin que possible dans l'histoire de ces sociétés, plus difficiles à comprendre à raison de leur étrange grossièreté qu'à raison de la complexité de leurs rapports.

Il n'a pas la prétention d'écrire une histoire générale du droit. Il a borné sagement le champ de ses recherches, et ses investigations ne portent que sur les origines et les développements du droit de la race indo-européenne, dont nous sommes les descendants et les héritiers. A la façon dont il traite ce sujet très-vaste, bien que nettement délimité, on voit bien vite qu'il n'est pas un voyant qui devine, mais un savant qui cherche laborieusement la vérité. C'est plaisir que de le voir, doutant là où il faut douter, conjecturant avec réserve quand les faits font défaut, affirmant quand il peut s'appuyer sur des témoignages certains et concordants. Nous ne sommes pas habitués, tant s'en faut, à rencontrer chez nos théoriciens, souvent fort romanesques, en dépit de leurs prétentions à la *positivité*, cette rigueur de méthode et ces honnêtes scrupules. Une érudition forte et toute de première main, une sagacité pénétrante unie à une grande clarté, un sentiment profond de l'état mental des hommes primitifs et une finesse d'aperçus rare, tels sont les mérites de son livre.

D'autres les avaient signalés avant nous. Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que les idées de M. Maine sont de celles qui méritent qu'on y insiste sous des formes diverses; celle du compte rendu, que nous avons adoptée, n'est pas la plus brillante, tant s'en faut. Elle est un peu lourde et un peu démodée, mais elle peut être utile à ceux-là surtout, et ils sont nombreux, qui n'ont pas le temps de lire et de méditer ce beau livre. Notre ambition serait dans cette étude, qui ne vise qu'au mérite de l'exactitude, de présenter dans leur ensemble et dans leur enchaînement les vues si hautes et si originales de cet écrivain hors ligne, et surtout de mettre en pleine lumière deux idées maîtresses qui ressortent de son ouvrage. La première, qui est la loi même du progrès, c'est que les sociétés de notre temps se distinguent par ce fait capital qu'elles ont passé du droit coutumier au droit rationnel, de l'*Etat* au contrat. La seconde, qui est la condition du progrès, c'est que l'avancement des sociétés est un fait moral aussi grand que rare, qu'il n'a rien de fatal et de continu, et qu'il est le résultat bien moins des circonstances extérieures que de certaines aptitudes morales enracinées et fortifiées par l'habitude et l'hérédité.

Ces deux lois, dont il est impossible d'exagérer l'importance, ont été exposées souvent sous la forme de l'histoire de la morale et de la philosophie. Présentées sous une autre forme, celle du droit, et avec l'autorité qui s'attache au nom de M. Maine, auront-elles, malgré les courants contraires, plus de prise sur les intelligences, et, par

suite, plus de puissance sur les actes? Il n'est pas défendu de l'espérer.

§ 1.

Les commencements de l'état social nous sont attestés par trois sortes de témoignages : relations d'observateurs contemporains sur des civilisations moins avancées que la leur, souvenir conservé par certaines races de leur histoire primitive, ancien droit.

Les témoignages de la première espèce sont les meilleurs. Les sociétés n'avancent pas aussi vite les unes que les autres; des hommes capables d'observer, et placés à un degré supérieur de la civilisation, sont dans une situation excellente pour étudier un degré inférieur. Tacite a donné, dans la *Germania*, un mémorable spécimen de ce genre: et bien que son livre, au dire des juges compétents, ait sacrifié l'exactitude à la recherche des contrastes et du pittoresque, il est à regretter que son exemple n'ait pas été suivi. Les sentiments que les peuples civilisés professent pour des voisins barbares n'expliquent que trop bien la rareté de ces sortes de témoignages. On n'observe pas les institutions qu'on méprise; on les tient pour inférieures, non à raison de leur degré, mais à raison de leur nature.

Les antiques histoires de quelques peuples nous fournissent de nombreux documents sur l'enfance de l'humanité; mais elles sont considérées comme

altérées par l'orgueil de race ou par le sentiment religieux. Fort heureusement, ces suspicions, bien ou mal fondées, ne s'appliquent pas à la plus grande partie du droit primitif.

La plupart des anciennes lois parvenues jusqu'à nous nous ont été conservées par l'unique motif qu'elles étaient anciennes; ceux qui leur obéissaient ne pouvaient plus les comprendre. Ils savaient seulement qu'elles leur venaient de leurs ancêtres; et souvent, loin de les admirer, ils les tournaient en ridicule et les méprisaient. C'est à l'aide de ces fragments détachés des institutions anciennes, qui ne peuvent raisonnablement être suspects d'arrangement, que nous pouvons comprendre quelques-uns des caractères de la société ancienne; aussi haut que l'on remonte dans l'histoire, il résulte de leur étude comparée que la condition primitive de la race indo-européenne fut l'état patriarcal.

Tant que la théorie de cet état primitif n'a été attestée que par l'histoire biblique des patriarches hébreux de la basse Asie, elle a été accueillie avec défiance. Appuyée qu'elle est aujourd'hui par des documents qui nous viennent à la fois des Hindous, des Slaves, des Grecs et des Romains, elle acquiert l'autorité de l'évidence; si bien que la difficulté n'est pas de savoir si des races diverses ont débuté par l'état patriarcal, mais de savoir quelle est la race qui n'a pas vécu dans cette forme de société.

§ 2.

Les traits principaux de la société patriarcale sont, grâce à la Bible, familiers à la plupart de nos contemporains, et peuvent se résumer dans les points suivants : Le parent mâle le plus âgé, l'ascendant le plus vieux est maître absolu dans sa maison ; il est roi et il est prêtre. Sa parole est le droit et sa puissance est sans bornes. Il a pouvoir de vie et de mort sur ses enfants, sur les enfants de ses enfants, aussi bien que sur ses esclaves. Les relations du père au fils et du maître à l'esclave ne diffèrent guère que par la capacité qu'a le fils de devenir chef de famille à son tour. Les troupeaux des enfants appartiennent au père, qui possède le patrimoine familial plutôt comme magistrat que comme propriétaire. A sa mort, tous les biens qu'il délaisse sont également partagés entre tous ses descendants au premier degré. Le fils aîné reçoit quelquefois, sous le nom de droit d'aînesse, une part supérieure ; mais, dans la plupart des cas, il n'a d'autre avantage héréditaire qu'une préséance honorifique.

Le groupe familial, placé sous la direction et le commandement absolu du père de famille, vit dans l'isolement, et son état juridique est admirablement exprimé par quelques vers de l'*Odyssée* : « Ils n'ont ni assemblée, ni conseil, ni *Thémistes* ; mais chacun a juridiction sur ses femmes et sur ses enfants sans se soucier des autres ». Comment la famille était-elle sortie de son isolement ? Com-

ment la molécule primitive s'est-elle agrégée à d'autres molécules, de manière à former une organisation plus étendue ?

Si nous consultons les antiquités grecques et romaines, nous verrons que l'*Etat* a dû se former par une série ascendante d'associations religieuses. Le groupe élémentaire lié par la puissance de l'ascendant mâle, c'est la famille. L'agrégation des familles forme la *gens*, la *maison*, le *clan*. L'agrégation des maisons forme la tribu. L'agrégation des tribus forme l'*Etat* ou la République.

Il ne nous est pas permis d'affirmer qu'à l'origine l'*Etat* est une collection de personnes liées par un ascendant commun, objet d'un culte commun ; mais, tout au moins, il est certain que toutes les anciennes sociétés se considéraient comme procédant d'une même souche, et qu'il leur aurait été impossible de concevoir et de comprendre une union politique basée sur un autre motif que la parenté religieuse. Les hommes qui font partie de la famille, du clan et de l'*Etat* sont liés entre eux par les mêmes devoirs et les mêmes cérémonies religieuses. Les sacrifices, les expiations et les purifications qu'ils accomplissent, afin, semble-t-il, d'éviter le châtement qui est la suite inévitable des manquements involontaires, sont des actes collectifs ; et ces actes décèlent un sentiment de solidarité familiale si étroite, que nous avons peine à le comprendre, tant il est éloigné de nos idées actuelles. Chose étrange, chaque communauté possédait des traditions qui prouvaient combien était fausse cette croyance fondamentale. A un moment donné, les Grecs, les Romains, les Teutons, les Slaves,

les Russes, les Polonais avaient admis et incorporé des hommes d'origine étrangère dans leurs communautés primitives. Il était impossible d'ignorer que la composition de l'Etat, que l'on considérait comme naturelle, était artificielle en grande partie, et cependant la croyance à une commune origine restait intacte et gardait tout son empire.

Cette contradiction entre la théorie et le fait montre combien est puissante l'action des *fictions légales*, dans l'enfance de la société, semblable en bien des points à l'enfance de l'individu. La fiction légale cache et affecte de cacher l'altération survenue dans une règle de droit dont l'application change, tandis que le texte subsiste encore. Elle a le double mérite de donner satisfaction au désir d'améliorer qui commence à poindre, sans offenser la répugnance superstitieuse pour le changement qui subsiste encore. C'est un expédient employé de bonne foi pour tourner un droit dont la rigidité devient gênante. La fiction de l'adoption, pour ne citer qu'un exemple, a permis d'étendre artificiellement les liens trop resserrés de la famille; sans cette fiction, il serait bien difficile de comprendre comment la société aurait pu sortir de ses langes et faire le premier pas dans la civilisation. L'idée que des hommes doivent exercer des droits politiques en commun, simplement parce qu'ils vivent dans la même contrée, aurait paru monstrueuse; et dès lors il devenait impossible qu'un groupe primitif pût en absorber un autre, ou que deux groupes, si ce n'est par l'emploi de la force, pussent se réunir et se fondre. Grâce à l'adoption, la difficulté était levée. Elle imitait de si près la

parenté réelle, que la loi et l'opinion n'établissent aucune différence entre cette parenté factice et la parenté véritable. Secondée et par les circonstances et par les idées dominantes, l'action de cette fiction fut considérable et rendit possibles des incorporations qui, sans son aide, auraient été absolument impraticables. De toute évidence, l'admission des étrangers n'a pu se produire qu'au moment où, par le groupement des familles, la tribu s'est formée. A côté du culte privé se fonda un culte public qui eut ses sacrifices (*sacra*), basés, comme ceux de la famille, sur la parenté commune de tous les membres de la nouvelle association politique. De cela seul que des étrangers étaient acceptés comme membres de la tribu, ils devaient être admis aux sacrifices communs, et considérés dès lors comme des descendants, sinon par le sang, du moins par l'adoption de l'ancêtre fondateur. Il est bien impossible, quand on sait sur quelle large échelle elles ont pratiqué l'adoption, d'affirmer que les sociétés primitives ont été formées par la descendance d'un même auteur. Toutefois, on peut affirmer que toutes celles qui ont eu de la solidité et de la durée ont sérieusement cru à cette descendance. Les idées et le langage du droit sont fondés sur cette supposition. Ce qui lui permit de s'établir sans trop d'in vraisemblance, c'est que ces extensions artificielles s'arrêtèrent de bonne heure. Dès que la communauté se sentit assez forte pour résister à la pression du dehors, elle renonça à ce mode de recrutement. Pour des causes diverses, des populations s'étaient groupées autour d'elle ; elle refusa de les admettre dans son sein. La cité se

ferma, et ses membres formèrent une aristocratie dure et jalouse, une société politique exclusive, rejetant tous ceux qui ne pouvaient pas se réclamer de la parenté commune, unique fondement du droit. Cette implacable rigueur devait enseigner aux inférieurs ainsi exclus un autre principe, qui se montra doué d'une vitalité supérieure. L'habitation du même territoire finit par être considérée comme le vrai fondement des droits politiques: mais tant que cette théorie n'eut pas détrôné le système de la parenté, la famille garda son individualité et son indépendance, et resta ce qu'elle avait été dans le principe, un petit Etat ayant sa religion, ses lois et son chef.

§ 3.

C'est cette famille ainsi constituée qui forma la molécule sociale primitive. La société actuelle nous apparaît comme une collection d'individus; la société des temps anciens est une agrégation de familles. Le groupe patriarcal, plus ancien que l'Etat, que la tribu et que la *gens*, laisse ses traces longtemps après que la tribu et la *gens* ont disparu, et l'on retrouve son empreinte sur toutes les parties du droit nouveau. Le caractère particulier, le trait dominant de cet état social, c'est que l'individu n'est jamais considéré comme formant une personne juridique distincte. Son individualité est absorbée dans la famille; il est membre de cette *unité*; il ne tire sa valeur que de la corporation dont il fait partie. Lié à ce groupe compacte par la

descendance commune, il est soumis à la puissance de l'ascendant le plus âgé, père, grand-père ou bisaïeul. L'autorité du patriarche est aussi étendue que la parenté elle-même; et par là nous pouvons comprendre que la personne, bien que parente par le sang, qui a été soustraite de fait à la puissance du chef, soit considérée comme perdue pour la famille. La parenté, telle que la comprennent les modernes, résulte de la commune descendance d'un même couple de personnes mariées. On est parent aussi bien par les femmes que par les hommes. La parenté patriarcale est différente; elle n'admet comme parents que ceux qui sont liés entre eux par les mâles exclusivement. La maxime du droit : *Mulier est finis familiæ*, la femme est la limite de la famille, fait toucher du doigt ce mode de parenté; le nom d'une femme ferme toujours la branche ou le rameau de la généalogie dans laquelle il se rencontre. Aucun des descendants de la femme n'est compris dans la parenté; la famille comprend tous ceux qui restent après leur exclusion, A la parenté par le sang ainsi limitée, il faut ajouter les hommes et les femmes que l'adoption a introduits dans la famille. Ainsi l'idée de la parenté est si large qu'elle embrasse même les étrangers adoptés; elle est si étroite qu'elle exclut les descendants des femmes. Il ne faut pas s'en étonner. La base de la parenté, c'est la puissance du père. Il n'y a de véritables parents que ceux qui sont sous la même puissance paternelle. Là où la puissance paternelle commence, la parenté commence; là où elle finit, la parenté finit. Le fils émancipé par son père perd tous ses droits. La parenté par les mâ-

les (*agnatio*) a duré plus que la puissance paternelle elle-même ; c'est un moule qui a conservé l'empreinte de cette puissance même alors qu'elle a pris fin.

Étonnante durée de certaines institutions juridiques ! Ce régime familial, que tous les peuples de la race indo-européenne ont pratiqué se marque encore en signes visibles dans plusieurs de nos lois modernes sur les successions : l'exclusion des femmes et de leurs descendants des fonctions du gouvernement, qu'on attribue à la coutume des Francs-Saliens, le principe de la coutume de Normandie, qui défend aux demi-frères, aux frères utérins d'hériter les uns des autres, sont comme les débris d'un ancien et puissant édifice que les siècles n'ont pas encore entièrement abattu.

La femme, nous venons de le voir, ne communique pas la parenté à ses descendants ; mais elle fait partie de la famille, à ce point qu'elle y est comme emprisonnée. Ne pouvant jamais devenir le chef d'une nouvelle famille, elle restera, sa vie durant, dans celle qui l'a vue naître ; à la différence du fils, du petit-fils, qui peuvent être affranchis, elle sera placée sous la tutelle perpétuelle de son père. Après la mort de ce dernier, le fils orphelin sortira de tutelle à un âge peu avancé ; il n'en sera pas de même pour la fille : elle passera sous la tutelle de son parent le plus proche, et ne jouira jamais de sa personne et de ses biens. La raison de cette apparente anomalie est bien simple : la tutelle des orphelins n'avait pas pour but de les protéger jusqu'à l'âge de raison ; la tutelle de ces femmes n'avait pas pour but de les protéger contre

la faiblesse de leur sexe. Le fils se trouvait délivré de la sujétion par la mort de son père, parce qu'il avait la capacité légale pour devenir lui-même chef de famille ; la femme n'avait pas cette capacité, et c'est pour cela qu'elle n'était jamais affranchie. Le droit primitif ne tient compte que des personnes qui exercent la puissance paternelle. Chaque famille forme un petit Etat despotique, distinct et gouverné par le pouvoir absolu d'un chef. Aucune loi ne définit les devoirs du patriarche; mais la coutume lui impose des obligations au moins aussi étendues que ses droits. S'il gouverne la famille, c'est pour l'avantage de celle-ci. S'il est maître de ses biens, c'est comme administrateur. Il doit sur les fonds communs pourvoir aux besoins de ses enfants et de ses parents. Il est le représentant d'une corporation. Ses privilèges et ses charges sont les privilèges et les charges du groupe qu'il personnifie.

§ 4.

Le droit qui régit ces petites sociétés est nécessairement pauvre. Le commandement despotique du patriarche réglant tout à l'intérieur, les affaires dont il s'occupe ressemblent singulièrement à des affaires internationales. Le testament lui est inconnu. La mort de la personne qui représente l'autorité domestique est un événement sans importance. La famille est un être moral collectif. Le nom de son chef est changé, mais ses droits et ses obligations restent les mêmes. Les corporations

ne meurent pas. Les contrats qu'elles font, soit pour transmettre, soit pour acquérir, sont remplis de formalités; entre individus, les affaires sont rapides et faciles; les rapports des groupes entre eux sont autrement compliqués. L'ancien droit exige un grand nombre d'actes symboliques; il abonde en formules destinées à graver le contrat dans la mémoire des nombreux témoins qui y prennent part. Il n'admet pas qu'on se dispense d'un geste, d'une syllabe ou d'un seul témoin, fût-il inutile. Les cérémonies tout entières doivent être accomplies par les personnes qui ont le droit d'y concourir, sinon le transfert est nul, et le vendeur est réintégré dans les droits dont il a voulu se défaire. Rien ne montre mieux le prodigieux écart qui existe entre le point de vue juridique ancien et le point de vue juridique actuel, que les conceptions du droit pénal alors en vigueur. L'unité corporative absorbe à tel point l'individu, il est si peu lui-même, il est si profondément engagé, que son élévation morale ou sa dépravation sont confondues avec les mérites et les fautes du groupe dont il fait partie intégrante. Quand il pèche, c'est la communauté qui pèche; le péché de la communauté est bien plus grave que la somme des péchés commis par ses membres: le crime est un acte collectif. La responsabilité de l'agent qui le commet ne vient qu'en seconde ligne, et ses conséquences s'étendent aux membres de la famille tout entière, alors même qu'ils n'y ont pris aucune part. Cette solidarité va si loin que, quand un crime est commis par un seul individu, ce sont ses enfants, ses parents et même les hommes de sa tribu ou

ses concitoyens qui sont punis avec lui et quelquefois pour lui. Pour être étranges, à nos yeux du moins, les idées de responsabilité et de rétribution morale des temps anciens n'en sont pas moins claires. Le groupe des familles est immortel, et il reste indéfiniment exposé au châtement. L'histoire d'Israël fournit de nombreux exemples de cette conception, qui se relie à la conception moderne de la responsabilité individuelle par l'idée grecque d'un héritage de malédiction laissé par le premier criminel à sa postérité; la famille n'avait plus à redouter le châtement, mais elle était exposée à commettre de nouveaux crimes. Cette nouvelle manière de penser maintenait la responsabilité de la famille, tout en limitant à la personne du coupable les conséquences de l'acte criminel.

§ 5.

Telles sont, en leurs traits principaux, les idées juridiques des premières sociétés que l'histoire nous fait connaître. Leur importance est grande, car elles contiennent en puissance toutes les formes que le droit prendra plus tard, et l'on peut dire sans exagération qu'elles sont pour le juriconsulte ce que les couches primitives de terre sont pour le géologue. On a reproché à M. Maine de s'être arrêté trop tôt, de n'avoir pas poussé plus loin ses recherches et de n'avoir pas cherché plus avant dans l'histoire l'origine de la civilisation et du droit.

Avant d'arriver au régime patriarcal, l'humanité

tout entière a-t-elle inauguré la vie en société par la promiscuité bestiale? A-t-elle dû ensuite traverser le régime de la parenté maternelle? Est-il vrai que la généalogie des individus se soit, dans l'âge préhistorique, réglée d'après la naissance maternelle? Est-il vrai que le principe de la puissance paternelle, pratiqué par les races nobles, soit relativement récent? Nous n'avons pas à examiner ces questions, qui ne sont pas, tant s'en faut, résolues. Mais, même en admettant (ce que nous ne saurions accorder) que l'*universalité* de la communauté sexuelle et l'*universalité* de la parenté utérine fussent établies par la science, nous n'hésitons pas à soutenir que M. Maine, en un sujet purement *historique*, a fait acte de sagesse en négligeant des états sociaux *antéhistoriques*. Allant du connu à l'inconnu, remontant le cours de l'histoire de notre race jusqu'au point où le sol ferme le portait, il a dû s'arrêter au moment de mettre le pied dans des parages où n'existe aucune route frayée, et qui sont enveloppés dans l'obscurité la plus profonde. On l'a blâmé de cette réserve. Nous l'en louons; elle témoigne de l'esprit véritablement scientifique qui a présidé à ses recherches.

II — Naissance et progrès des idées juridiques.

§ 1^{er}.

Nous connaissons le droit de la famille patriarcale; il nous reste à savoir comment il est né,

comment il s'est fixé dans la coutume et par quels moyens il s'est enfin transformé.

Les premières notions d'une loi, ou règle de la vie, apparaissent dans les poèmes homériques: le roi patriarcal tient son sceptre de la divinité, mais il le doit à sa supériorité de courage, de force et de sagesse. Son principal office est de juger les différends qui s'élèvent dans la tribu qu'il gouverne. Il ne les juge pas seul, livré à ses propres forces; une divinité l'assiste. Dans l'enfance du genre humain, toute action périodique et continue est l'œuvre d'une *personne* humaine ou divine: le vent qui souffle, le soleil qui féconde sont des personnes surhumaines; les idées morales sont personnifiées aussi bien que les phénomènes physiques. Quand le patriarche-roi tranche un différend par une sentence qui n'est que la forme développée des ordres absolus que donne aux siens le chef de famille, une divinité l'assiste et parle par sa bouche. Cette divinité, c'est *Thémis*. Les Thémistes sont les sentences qu'elle dicte aux juges. Ces sentences ne sont pas des lois; ce sont des jugements indépendants les uns des autres et qu'aucun esprit de système ne relie. Toutes les fois que la justice est invoquée, Thémis intervient et rend une décision nouvelle.

De cet état juridique, incertain et précaire, puisqu'il n'offrait d'autre garantie de bonne justice que la droiture du chef et les bonnes inspirations de sa conscience, devait sortir un état plus stable et meilleur. Dans une société aussi simple que la société primitive, les mêmes

circonstances devaient se reproduire. Des cas semblables amenant des décisions semblables qui se gravaient dans la mémoire, les germes d'une coutume purent naître et se développer.

A ne consulter que nos idées modernes, les institutions coutumières ont dû logiquement précéder les jugements, qui ne semblent exister que pour affirmer ou punir leur violation; il n'en est rien cependant, et il est hors de doute qu'à l'origine les *Thémistes* ont précédé la coutume.

La notion d'une divinité inspiratrice du juge ne doit pas être comprise en ce sens, que celle-ci dictait une loi, ou un ensemble de lois; l'idée d'une législation divine est postérieure à celle qui nous occupe. L'homme des anciens temps était convaincu qu'une influence divine assurait le maintien des institutions sociales et présidait à toutes les relations de la vie; le juge inspiré ne formulait pas une loi, il donnait les ordres, il prescrivait les actes que la divinité commandait.

La littérature de l'âge homérique, qui nous montre le droit en germe dans les *Thémistes*, nous le montre plus développé dans une nouvelle expression: *dikè*, dont le sens flotte visiblement entre jugement et coutume ou usage. Le mot *nomos* ou loi, qui sera fréquemment employé dans les temps postérieurs de la société grecque, ne se rencontre pas dans Homère.

§ 2.

Nous touchons ici à une période bien marquée et très-intéressante de l'histoire du droit. Le respect pour le caractère sacré du monarque s'est affaibli peu à peu. De ce fait inévitable qu'il s'est rencontré dans la série des rois héréditaires des hommes faibles et incapables, le pouvoir royal perd son prestige, décline et finit par céder la place au pouvoir des aristocraties. Le conseil des chefs, si souvent décrit par Homère, usurpe la fonction royale. Dans toute l'Europe, *l'ère des oligarchies commence*. Là où le pouvoir royal ne disparaît pas tout à fait, il n'est plus que l'ombre de ce qu'il était. Le roi devient un simple général héréditaire, comme à Sparte; un simple fonctionnaire, comme l'archonte-roi à Athènes; un hiérophante, comme le roi des sacrifices à Rome. En Grèce, en Italie, dans l'Asie-Mineure, nous voyons le pouvoir tomber aux mains des classes dominantes. Unies par une parenté réelle ou supposée, comme toutes les aristocraties elles s'attribuent un caractère sacré. Il ne semble pas, toutefois, que cette prétention ait contribué à fortifier leur puissance; car partout où elles n'ont pas été renversées par le parti populaire, nous les trouvons constituées en aristocraties politiques dépourvues de tout prestige religieux.

Comme les sociétés helléniques et latines, et, bien avant elles, les races qui formèrent l'empire des Perses et celles qui conquièrent et peuplèrent

la péninsule indienne avaient eu leur âge héroïque et leur âge aristocratique. Mais, tandis qu'en Occident les aristocraties qui s'emparèrent du pouvoir eurent un caractère purement civil et militaire, les aristocraties qui dominèrent en Orient furent exclusivement religieuses. Héritières au même titre des prérogatives royales, ces aristocraties furent partout (ce point est capital et il importe de le bien mettre en lumière) les dépositaires du droit; elles ne prétendaient pas que leurs sentences fussent inspirées, car les progrès de l'intelligence humaine ne permettaient plus d'attribuer à l'intervention d'un agent surhumain la solution des différends privés : elles se bornaient à soutenir que le corps entier des règles dont elles avaient le dépôt avait une origine divine.

Ces usages et ces prescriptions dont l'oligarchie a la garde, ces règles que, seule, elle connaît et que, seule, elle a le droit d'interpréter, ne sont pas autre chose que le droit coutumier tel qu'il apparaît à son origine. Qu'une classe ait eu le monopole du droit, rien n'est plus étonnant, selon nos idées. Un tel état de choses n'a été possible que parce qu'il était nécessaire. Avant l'invention de l'écriture et dans l'enfance de l'art, il ne fallait rien moins qu'un corps privilégié investi du pouvoir judiciaire pour conserver avec quelque exactitude les coutumes de la race et de la tribu. Que cette aristocratie ait abusé de la confiance que le peuple avait mise en elle, tout semble le démontrer. Mais il est juste de le reconnaître, elle n'a jamais fait de cette confiance un

moyen d'usurpation ou un instrument de tyranie. Ce droit coutumier, connu seulement par une faible minorité, caste ou aristocratie, tribu de prêtres ou collège sacerdotal, est le véritable *droit non écrit*, et il n'y a que ce droit dans le monde qu'on puisse ainsi qualifier.

§ 3.

De cette période du droit coutumier nous passons à une autre époque bien tranchée dans l'histoire de la jurisprudence. Nous arrivons à l'ère des codes, de ces anciens codes dont les lois romaines des Douze Tables sont le type le plus fameux. Dans toutes les communautés grecques ou latines, non dans le même temps, mais à la même période d'avancement, éclata une grande révolution. Partout des lois gravées sur des tables et publiées remplacèrent les coutumes confiées à la mémoire de l'oligarchie. L'invention de l'écriture, plus encore que le désir de mettre fin aux abus de l'ancien système, semble avoir suggéré ce nouveau procédé qui, mieux que tout autre, assurait la conservation du droit, et mettait fin au monopole des aristocraties, menacées de toutes parts par les mouvements populaires qui agitaient le monde occidental. Ces codes n'étaient qu'une collection de lois déjà fort anciennes; ils mêlaient, sans méthode et sans classification, les prescriptions religieuses et les prescriptions civiles; ils ne tenaient aucun compte des différences qui existent entre ces diverses sortes de commandements.

Ils étaient bien grossiers et bien incomplets ; tels qu'ils étaient cependant, ils tiraient une valeur considérable de ce fait seul que la loi était livrée à la publicité. Pour la première fois, les hommes pouvaient connaître par eux-mêmes et directement ce qui devait être et ce qui ne devait pas être fait, ce qui était permis et ce qui était défendu.

Sans aucun doute, les lois écrites eurent pour les sociétés anciennes une importance qu'il est impossible d'exagérer ; mais, plus encore que les codes eux-mêmes, *le moment* où ils furent obtenus ou conquis fut décisif pour l'avenir des sociétés. Dans l'Occident, le parti plébéen de chaque Etat attaqua avec succès le gouvernement des aristocraties politiques et militaires, et il obtint que son droit fût écrit dans les premiers temps de son histoire. L'Orient n'eut pas la même fortune. Le pouvoir des castes religieuses, bien loin de diminuer, s'était démesurément agrandi ; les populations impuissantes n'obtinrent que bien tard des codes, qui furent écrits sous la dictée de l'aristocratie sacerdotale dominante.

Les différences profondes qui existent entre les codes occidentaux et les codes orientaux resteraient inexplicables, si l'on ne savait qu'ils n'ont été rédigés ni à la même époque, ni dans le même état d'avancement social. Tandis que les premiers sont la reproduction sincère de la coutume, telle qu'elle était établie et observée au moment où ils ont été publiés, les seconds contiennent, avec quelques règles anciennes, les règles nouvelles que la caste sacerdotale jugeait à propos d'impo-

ser pour consolider et augmenter son influence. C'est ainsi, pour citer un exemple bien connu, que le code hindou n'est que le tableau, sans réalité historique, de ce que devrait être le droit au point de vue des Brahmanes. Sans doute, ce code reproduit quelques règles du droit primitif; mais, de l'avis des meilleurs orientalistes contemporains, l'ensemble des préceptes qu'il promulgue n'a jamais eu force de loi dans l'Hindoustan.

Quand les codes arrivent à leur heure, au moment où la coutume est encore saine, ils ont le double avantage de protéger les sociétés qui les ont obtenus et contre les fraudes de l'oligarchie privilégiée et contre la corruption des usages que la communauté a adoptés dans son enfance. C'est surtout à ce dernier danger que sont exposées les sociétés barbares. Si elles savent conserver dans leur ensemble, et jusqu'à ce que de nouveaux besoins sociaux leur aient enseigné des pratiques nouvelles, leurs institutions primitives, leur marche progressive est assurée. Malheureusement, les coutumes observées par des multitudes incapables d'en comprendre les motifs d'utilité deviennent bientôt un objet de superstition. Les prohibitions liées à certains actes ne tardent pas à paraître applicables à tous les actes du même genre; telle action excite la colère des dieux : on défend toutes les actions qui offrent quelques traits de ressemblance, si éloignés qu'ils soient, avec l'action réputée offensante; certains aliments ont-ils été interdits par des motifs d'hygiène, on étend cette prohibition à tous les aliments que des analogies de pure fantaisie portent à considérer

comme semblables; des ablutions ont été prescrites pour assurer la propreté générale, on tombe dans la routine des ablutions pour la forme. C'est ainsi que la coutume raisonnable engendre la coutume déraisonnable. Une loi écrite de bonne heure peut empêcher ces déplorables déviations de naître et de s'enraciner. Si elle vient trop tard, elle les fortifie et les consacre en leur prêtant son autorité. La comparaison du Droit romain et du Droit hindou met ce point en évidence. Le code romain a été conquis lorsque les coutumes du peuple étaient encore intactes, et il les a préservées de l'abaissement et de la corruption. Le code hindou n'a été concédé qu'au moment où, sur un fonds de prescriptions pleines de prévision et de bon sens, s'était greffé un monstrueux appareil d'absurdités cruelles : loin de redresser ces déviations funestes, il les a maintenues et aggravées.

§ 4.

Dès l'introduction de la loi écrite, on peut observer la profonde différence qui existe entre les sociétés progressives et les sociétés stationnaires. Malgré l'énormité des preuves qui constatent ce grand fait, un habitant de l'Europe occidentale aura toujours beaucoup de peine à comprendre que la civilisation qui l'entoure est une exception dans l'histoire du monde. Il est une station sociale, commune à toutes les familles de l'humanité; elle se caractérise par la confusion des prescriptions civiles et des prescriptions religieu-

ses. Dans un tel état, on estime que la transgression d'un précepte religieux doit être réprimée par les pénalités civiles, et que la violation des règles du droit civil expose le délinquant à la punition divine. La loi tout entière venant d'un Dieu et réglant tous les actes de la vie, depuis les plus importants jusqu'aux plus infimes, frappe les délinquants de peines disproportionnées et terribles. Bienfaisante à l'origine, la coutume ne tarde pas à devenir oppressive et malfaisante. Quand, par la réglementation minutieuse des actes et par la perpétuité des usages fixés par l'exemple et l'hérédité, les sociétés façonnées par la discipline sacerdotale ont acquis la cohésion et le nerf qui leur manquait, et qui leur était nécessaire pour se maintenir et durer, elles n'ont plus, semble-t-il, qu'à marcher, et, tout au contraire, elles s'arrêtent. Les forces mêmes qu'elles ont dû mettre en jeu, pour réaliser un premier progrès, les empêchent d'atteindre un degré de civilisation plus élevé; elles ne peuvent plus sortir du filet à mailles serrées qui les enserme, et s'échapper de la prison qui les retient. Le droit né de la religion étouffe les individualités et arrête les innovations. Tout changement devient un attentat aux dieux. La conformité est sainte, la non-conformité est une impiété. Pour atteindre un état social meilleur que celui dans lequel elle vit, pour développer son droit, la communauté devrait secouer le joug qu'elle a imposé à tous ses membres; mais comment y parvenir, comment briser le noyau résistant de la coutume? C'est devant cette immense difficulté que

des races orientales se sont arrêtées. L'Asie presque tout entière n'a pas dépassé la première étape de la civilisation; elle est restée figée dans sa coutume, et ne songe plus même à en sortir.

Une fois que le droit a pris corps dans un code, son développement spontané est fini. Tant qu'elle n'est pas écrite, la coutume peut se modifier et se développer d'une façon inconsciente; à partir du jour où elle est fixée dans un texte, elle ne change que si ceux qui la subissent ont la volonté consciente et réfléchie de l'améliorer. Le croirait-on, si on n'en avait pas mille preuves? La plus grande partie du genre humain, depuis l'époque où les institutions civiles se sont complétées en prenant la forme durable d'un corps de droit écrit, n'a jamais manifesté le désir de les améliorer. Une série de coutumes a pu être violemment renversée et remplacée par une autre; çà et là un code primitif, altéré par la perversité des commentateurs sacerdotaux, a pris une grande extension. Mais si l'on excepte une petite partie du monde, on n'a rien vu qui ressemble à une amélioration graduelle de la législation. La civilisation matérielle semblerait au premier abord seconder les progrès du droit : il n'en est rien; c'est le droit immuable, à titre de code sacré, qui arrête la civilisation. Dans les rares milieux où se manifestent les besoins de progrès, on remarque que les hommes sont toujours plus avancés que leurs institutions, et il est évident que le plus ou moins de bonheur de ces communautés dépend de la promptitude avec laquelle le droit, qui est stable de sa nature,

se rapproche le plus de l'opinion publique et diminue l'écart qui existe entre le fait et l'idéal. Les sociétés stationnaires ne sentent jamais le besoin d'innover qui caractérise les sociétés progressives.

§ 5.

Si maintenant nous cherchons quels sont les moyens que ces dernières ont employés pour mettre le droit en harmonie avec leurs besoins sociaux, nous trouverons qu'ils sont au nombre de trois : les fictions légales, les considérations d'équité et la législation.

Nous avons déjà parlé des *fictions légales*, et nous avons montré leur emploi et leur utilité dans un cas important, celui de l'adoption appliquée, soit à des individus, soit à des groupes étendus. Ces fictions supposent qu'une ancienne règle de droit est restée la même, alors qu'elle est réellement changée et qu'il n'en reste plus que l'écorce.

Le corps du droit connu des Romains sous le nom de *Responsa prudentium* n'est, en réalité, qu'un recueil de fictions légales. A l'origine, les réponses portaient exclusivement sur la loi des Douze Tables. Dans ce code, se trouvait la règle formelle qui dominait tout commentaire. Personne n'eût admis que ce texte vénérable pût être modifié par l'opinion d'un jurisconsulte, si grande que fût son autorité ; cependant les auteurs de la nouvelle jurisprudence, tout en professant pour

le droit décemviral le plus profond respect, modifiaient, limitaient et même remplaçaient ses dispositions.

Le second moyen, qui a été quelquefois employé concurremment avec le premier, c'est l'équité. Ce mot désignait un corps de règles existant à côté du droit civil, fondé sur des principes différents, et prétendant, à l'occasion, se placer au-dessus de l'ancienne loi, à raison de sa pureté supérieure. L'équité diffère des fictions en ce point que les modifications qu'elle introduit sont patentes et avouées. Elle diffère de la législation, moyen de perfectionnement qui lui succède, en ce que ses prétentions à l'autorité sont fondées, non sur les prérogatives d'une personne ou d'un corps investi du droit de légiférer, mais sur la nature même de ses principes, qui doivent, puisés qu'ils sont dans la nature, l'emporter sur tous les autres.

Cette conception d'un *droit naturel* supérieur au droit écrit, et qui doit être appliqué indépendamment de toute autorité extérieure, vaut la peine qu'on s'y arrête.

La croyance à un droit primitif, à un état de nature où régnaient la simplicité et l'harmonie, à un type de perfection qui avait existé dans le passé, a eu, pour les nations qui l'ont embrassée, à un certain état d'avancement de leur civilisation, une importance capitale; elle leur a fourni un but distinct de progrès à atteindre, un idéal à réaliser. C'est au droit naturel que le monde grec et le monde romain ont dû leurs progrès juridiques. Rapides à étonner dans les cités helléniques, qui se débarrassèrent avec facilité des formalités gè-

nantes de la procédure et des règles rigides dont l'ancienneté seule faisait la valeur, ils furent plus lents à Rome, dont le génie était plus réformateur que révolutionnaire. Le droit naturel devait, aux yeux des Romains, absorber graduellement les lois civiles, auxquelles on devait obéir tant qu'elles n'étaient pas abrogées. Ils le considéraient comme un type de perfection, et ils avaient l'espérance de s'en rapprocher indéfiniment; mais ni les praticiens, ni les citoyens ne niaient l'autorité des lois existantes, bien qu'elles ne fussent pas conformes à ce type. Les fonctions du droit naturel consistaient à réformer et à suppléer, et non à révolutionner l'ancienne loi. C'est en innovant sans rompre avec la tradition que la jurisprudence romaine a créé une base solide, sur laquelle ont pu s'appuyer les idées plus avancées des siècles suivants. Grâce à cette marche sage et prudente, ce grand peuple a évité les périls qui menacent les sociétés dont le droit se développe trop rapidement. Autant que la routine, l'innovation a ses dangers. Seuls, les Romains se sont montrés capables d'appliquer et de développer le droit, comme droit, même dans des conditions contraires à la justice abstraite, sans cesser en même temps de désirer qu'il devint conforme à un idéal plus élevé.

La *législation*, c'est-à-dire la confection des lois par le pouvoir autocratique ou parlementaire, qui est l'organe supposé de la société entière, est le dernier moyen d'améliorer le droit. Ce moyen se distingue de l'équité, en ce sens qu'il tire son autorité d'une personne ou d'une corpo-

ration, et que sa force est indépendante des principes qu'il entend faire prévaloir. Bien que contenu par l'opinion publique, le législateur possède, théoriquement au moins, le droit d'imposer à ses concitoyens les lois qu'il lui paraît opportun d'édicter; il peut se faire que ces lois soient équitables; il peut se faire aussi qu'elles soient injustes ou capricieuses. Quelles qu'elles soient, rien ne peut en arrêter l'exécution; car elles obligent, non parce qu'elles sont conformes à la justice, mais parce qu'elles émanent d'une autorité qui a le droit de les imposer.

III. — Transformation de l'ancien droit.

§ 1er.

Nous savons à l'aide de quels moyens le système patriarcal s'est progressivement transformé. Il nous reste à montrer que les modifications qu'il a subies ont abouti au droit qui régit la famille moderne.

L'autorité viagère du père de famille sur la personne et la propriété de ses descendants, la *patria potestas*, pour lui donner son nom romain, est le trait dominant de l'organisation de la famille primitive. Elle a laissé sur toutes les institutions anciennes une large et visible empreinte, et cependant elle a disparu rapidement de toutes les sociétés en voie de progrès. Gaius, qui écrivait sous les Antonins, parle de cette insti-

tution comme si elle était spécialement romaine, parce que, à l'exception des Galates, les races comprises dans l'Empire romain ne la connaissaient plus. Elle existait cependant, et sous la forme la plus tranchée, dans les tribus barbares qui vivaient au delà du Rhin et du Danube.

Il y a, semble-t-il, de puissants motifs pour que ce pouvoir exorbitant se soit peu à peu amoindri. Les fils obéissent à leur père, parce qu'ils le considèrent comme plus fort ou plus sage qu'eux. Mais comme cette supposition naturelle est souvent démentie par le fait, les sociétés, placées dans une situation qui les oblige à attacher un grand prix à la vigueur du corps et de l'esprit, doivent tendre à restreindre la puissance paternelle au cas où celui qui la possède est réellement habile et fort.

L'*Iliade* nous apprend, il est vrai, que la puissance paternelle est restée aux mains des guerriers d'une sagesse supérieure, alors même que leurs forces physiques ont décliné; mais l'*Odyssée* nous montre, par l'exemple des relations d'Ulysse et de Laërte, que, lorsque le fils possédait une valeur et une sagesse exceptionnelles, le père, arrivé à l'extrême vieillesse, cessait d'être le chef de la famille.

Dans la maturité de la jurisprudence grecque, le droit alla plus loin encore: il limita l'autorité du père à la minorité des enfants. Le droit romain lui-même, malgré sa tendance à n'innover qu'autant que l'exigeaient les besoins de la république, ne conserva l'institution primitive qu'en la soumettant à de sages restrictions. Dans les affaires

publiques, au conseil ou à la guerre, le fils était aussi libre que son père. Le père et le fils votaient ensemble dans la cité, et combattaient côte à côte sur le champ de bataille. Le fils pouvait, en qualité de général, commander à son père; il pouvait même, en qualité de prêteur, connaître de ses contrats et de ses délits. Mais si le despotisme domestique ne se fait pas sentir dans le droit public, il conserve toute sa force dans le droit privé et constitue, par sa durée et sa dureté, l'un des problèmes les plus étranges de l'histoire des institutions juridiques. Les plus anciens documents accordent au père le droit de vie et de mort sur ses enfants; il peut les châtier; il peut modifier leur condition personnelle; il peut donner une épouse à son fils, imposer un mariage à la fille de son fils; il peut prononcer le divorce de ses enfants de l'un ou de l'autre sexe; il peut les faire passer dans une autre famille par l'adoption; enfin, il peut les vendre. Dans les derniers temps de la période impériale, on retrouve les vestiges de ces pouvoirs, mais ils ont été resserrés dans d'étroites limites. Le droit illimité de châtier les enfants s'est transformé en droit de déférer les délits domestiques au juge civil; le privilège de leur imposer un mariage dégénère en un *velo* conditionnel. La facilité de les vendre est virtuellement abolie. L'adoption elle-même a perdu toute son ancienne importance. Sous le droit réformé de Justinien, elle ne peut plus avoir lieu sans le consentement de l'enfant adopté.

Comment ces transformations se sont-elles

opérées? On l'ignore. Entre la période impériale et le droit primitif il existe un intervalle plein d'obscurité; et si l'on veut rechercher les causes qui ont amené la diminution de cette puissance paternelle si lourde et qui a duré si longtemps, on en est réduit aux conjectures.

L'accomplissement des devoirs des fils envers l'Etat a dû tempérer, sinon annuler, l'autorité du père. Comment aurait-il pu agir contre son fils, alors que celui-ci était investi d'une haute magistrature? Le tribun militaire et le soldat qui étaient en campagne, le proconsul chargé de gouverner une province et les légionnaires placés sous ses ordres n'ont pas pu se considérer, pratiquement, comme soumis à un maître tout-puissant. Les avenues qui permettaient d'échapper à cette autorité se multipliaient constamment. Les victoires amenaient les conquêtes, les conquêtes amenaient les occupations coloniales et militaires; chaque pas en avant appelait un plus grand nombre de Romains à s'expatrier et à s'affranchir. Aussi voit-on qu'au commencement de l'Empire un courant très-fort s'est établi contre l'ancienne institution. On demande sinon la destruction, du moins le relâchement de ce lien si gênant et si serré; et c'est pour donner satisfaction à ce désir général que les Césars portent les premiers coups à la *patria potestas*.

Une série de lois, de date incertaine, tendant toutes à limiter les droits du père, préparent la voie à des réformes plus radicales. La règle qui privait de la puissance paternelle le père qui avait vendu trois fois son fils était destinée, dans le

principe, à punir une pratique révoltante. De très-bonne heure, les jurisconsultes l'avaient transformée et en avaient fait un expédient légal, qui permettait au père désireux d'affranchir son fils d'abandonner son pouvoir. Sous la pression de l'opinion publique, on marcha de plus en plus dans la voie déjà tracée. Des lois formelles restreignirent, d'une part, l'autorité du père, et, d'autre part, lui donnèrent toute facilité pour y renoncer.

§ 2.

Mais ici se place une remarque essentielle : si les droits que le père a sur la *personne* de son fils finissent par disparaître, il n'en est pas de même des droits qu'il a sur *ses biens*. Les enfants, dans l'ancien droit romain, ne pouvaient pas avoir une propriété particulière et séparée. Tous les membres de la communauté familiale devaient lui apporter leurs gains de toute nature, sans pouvoir pour cela l'obliger par des engagements individuels imprudents. Ce privilège, qui faisait du père de famille le propriétaire absolu de tout ce que pouvaient gagner les siens, persista sans modification sérieuse à travers tous les changements ; et, bien loin d'y renoncer, les Romains l'imposèrent au monde civilisé tout entier. C'est seulement dans les premiers jours de l'Empire qu'il fut permis au fils de garder pour lui tout ce qu'il pouvait acquérir au service militaire. Ce premier empiétement fut, trois siècles plus tard, suivi

d'un second. L'immunité dont jouissaient les soldats fut étendue aux gains des employés civils de l'Etat. Encore faut-il remarquer que ces deux innovations, dans leur application limitée, touchaient aussi peu que possible aux droits du père de famille. L'usage dispensait le fils et les esclaves de rendre compte des gains éventuels et des économies qu'ils avaient réalisés; on se borna à appliquer ce principe aux acquisitions des soldats et des fonctionnaires civils.

Peu de temps après l'introduction de cette dernière disposition, Constantin-le-Grand réduisit à un usufruit le droit absolu qu'avait le père, même sur les biens que ses enfants avaient hérités de leurs mères. Enfin, Justinien décréta que les acquisitions qui ne provenaient pas des biens du père n'appartiendraient à ce dernier qu'à titre viager. Ce décret marque le point extrême du relâchement de la puissance paternelle dans le monde romain. Bien qu'un peu amoindrie, la *patria potestas* n'en reste pas moins l'institution la plus sévère et la plus étendue que le monde ait jamais connue. Les Slaves et les Germains ont pratiqué l'union de la famille sous un chef patriarcal; mais en aucun temps la puissance de ce chef n'a été comparable à celle du père de famille romain. La prodigieuse vitalité de ce principe, ancien débris de la coutume primitive, est remarquable; mais sa diffusion dans le monde ancien, qui l'avait depuis longtemps abandonné, est plus remarquable encore. Quand les peuples conquis purent obtenir, soit par faveur, soit à prix d'argent, les droits si enviés de la *citè romaine*, ils durent accepter

les lois qui réglaient la condition personnelle de leurs vainqueurs. Africains, Espagnols, Gaulois, Bretons et Juifs, tous avaient, et depuis longtemps, dépassé le système familial basé sur l'autorité absolue du père de famille; ils durent y revenir et subir ses entraves.

§ 3.

Comme la condition du fils, la condition de la fille et de la mère va changer. Dans le droit primitif, la femme, qui ne communique pas l'agnation à ses descendants, fait partie des agnats, et les liens qui la rattachent à la famille sont de beaucoup les plus durables et les plus étroits. La loi, à la mort du père, affranchit les fils et les petits-fils, appelés à fonder une nouvelle famille. Elle n'affranchit jamais la fille et la soumet à la tutelle perpétuelle. Cette institution, créée spécialement pour elle, et que nous retrouvons dans l'Inde et chez tous les peuples qui envahirent l'empire d'Occident, n'est qu'une prolongation artificielle de la puissance paternelle. Quand son père meurt, la femme continue à dépendre pendant sa vie du plus proche parent mâle qui le représente, et qui, à ce titre, devient son tuteur.

Le droit moderne subordonne la femme à son mari; l'ancien droit la subordonne à ses parents consanguins. La puissance maritale est de création relativement récente, et ne peut s'expliquer que par les diverses altérations subies, au cours

des temps et des révolutions, par le mariage romain.

D'après les anciennes coutumes romaines, il y avait trois manières de contracter mariage : l'une, au moyen d'une cérémonie religieuse, et les deux autres en observant des formalités purement civiles. Le mariage religieux portait le nom de *confarreatio* ; le mariage civil, dans sa forme supérieure, s'appelait *coemptio*, et dans sa forme inférieure *usus*. Par ces trois modes d'union, le mari acquérait sur la personne et les biens de sa femme des droits si étendus, que notre législation moderne ne peut pas en donner une idée. Ces droits, il les avait non comme *mari*, mais comme *père*. La femme passait *in manum viri*, et dès lors ses biens ne lui appartenaient pas plus que sa personne. Du vivant de son mari, elle était considérée comme sa fille. Après la mort de celui-ci, elle restait sous la tutelle de l'homme qu'il avait désigné dans son testament. Sa condition ne s'améliora que lorsque ces trois anciennes formes de mariage, tombant en désuétude, furent presque entièrement remplacées, dans la plus brillante époque de la grandeur romaine, par une sorte d'union fort ancienne et peu recherchée d'abord, parce qu'elle était fondée sur une modification du mariage civil inférieur. Sous ce régime, qui ne tarda pas à passer dans la pratique générale, la femme était mise en dépôt chez son mari et restait sous la tutelle de ses parents, dont les droits demeuraient entiers. Dans ce nouvel état de choses, qui n'accordait à son mari aucune autorité sérieuse, la femme romaine ne

tarda pas à acquérir une grande indépendance et pour ses biens et pour sa personne. Gaius nous peint le moment où la tutelle perpétuelle était tombée en désuétude et semblait toucher à sa fin, grâce aux efforts des jurisconsultes de la période antonine, qui prenaient pour base de leur code d'équité l'égalité des sexes, et qui allaient jusqu'à attaquer les dispositions qui défendaient à la femme, maîtresse, semble-t-il, de sa personne, de disposer de ses biens sans le consentement de son tuteur. Le christianisme réagit contre ces doctrines libérales. Les docteurs de la foi nouvelle regardèrent avec défaveur un lien conjugal qui était le moins étroit que le monde occidental eût connu, et, sous leur influence, on vit se produire une réaction dont le droit romain, dans sa dernière période, porte les signes évidents.

La prépondérance acquise par les sentiments religieux peut seule expliquer pourquoi notre droit moderne, formé par la fusion du droit romain avec les coutumes anciennes des barbares, a retenu, en ce qui touche la condition des femmes, un grand nombre de principes qui appartiennent à une civilisation imparfaite, et qui constituent un recul évident sur les progrès déjà obtenus. Pendant l'époque troublée qui commence l'histoire moderne, et au moment où les lois des envahisseurs se superposaient au droit romain, les femmes des races conquérantes se trouvaient partout sous la tutelle primitive. L'homme qui prenait une femme devait payer à la famille qui lui cédait ses droits à la tutelle une somme d'argent. Plus tard, et quand le code

du moyen âge eût été formé par l'amalgame de la coutume ancienne et de la loi romaine, le droit qui réglait la condition des femmes porta la marque de sa double origine. Les femmes non mariées furent généralement délivrées de la tutelle de la famille ; les femmes mariées furent placées sous la tutelle de leurs maris, qui prirent, en *cette qualité*, le pouvoir qui appartenait aux parents mâles de la femme. Vaincu sur le premier point par le droit romain, le droit barbare l'emporta sur le second.

Dès cette époque, le droit moderne de l'Europe méridionale et occidentale commence à se distinguer par un de ses principaux caractères : s'il accorde aux femmes non mariées et aux veuves une liberté relative, en revanche il fait peser sur les femmes mariées des incapacités légales excessives. La condition faite aux femmes par le mariage ne s'est améliorée que lentement. Partout où la jurisprudence codifiée par Justinien a été suivie, elle a miné doucement, mais sûrement, les coutumes qu'elle affectait d'interpréter. Malheureusement, toute la partie du droit qui concerne les femmes a échappé à son influence. C'est le droit canonique, qui s'éloigne du droit laïque, surtout en ce qui touche les rapports conjugaux, qui a imposé ses règles et qui, après une lutte très-vive, a évincé le droit romain. Dans quelques provinces de France, les femmes mariées d'un rang inférieur à la noblesse ont conservé la disposition de leurs biens autant que le droit romain l'a permis ; mais, hors ce cas exceptionnel, l'incapacité de la femme mariée,

tant pour sa personne que pour ses biens, a été maintenue dans tous les pays où a dominé le droit ecclésiastique. Les systèmes les moins indulgents sont ceux qui ont suivi les principes de ce droit ou ceux encore qui, à raison de leur contact tardif avec la civilisation européenne, ne se sont pas encore débarrassés des restes des institutions primitives. Les lois danoises et suédoises, fort dures pendant des siècles pour toutes les femmes, sont beaucoup moins favorables aux femmes mariées que la plupart des codes du continent; et le droit anglais, qui emprunte le plus grand nombre de ses règles à la jurisprudence canonique, dépasse en sévérité toutes les législations européennes.

Si l'ancien droit paraît prolonger outre mesure la tutelle des femmes, il semble en revanche abrégér imprudemment la tutelle des orphelins. La femme n'est jamais libre, l'orphelin est majeur à quinze ans. En fait, il n'y a excès ni dans l'un ni dans l'autre cas; le fils se trouvait délivré de la sujétion, parce qu'il était capable de devenir chef de famille. La femme, qui n'avait jamais cette capacité, n'était jamais affranchie. A l'incapacité perpétuelle correspond la tutelle perpétuelle. La tutelle de l'orphelin a été imaginée pour arriver au moment où on suppose qu'il peut devenir père lui-même. Elle devait finir, la rigueur de la théorie l'exigeait ainsi, avec la puberté. Toutefois, comme le pupille était abandonné à lui-même avant l'âge de la maturité intellectuelle et réelle, une des plus anciennes lois de Rome (*Lex lætoria*) l'avait placé sous

la surveillance d'un tuteur spécial, appelé *curator*, et jusqu'à sa vingtième année il avait besoin du consentement de ce tuteur pour la validité de ses actes et de ses contrats. L'état que le droit moderne fait aux mineurs n'a pas d'autre but que de les protéger contre leur trop grande jeunesse. Il doit cesser à l'âge de raison. Les deux tutelles imaginées par le droit romain dans le but de protéger le pupille, d'abord contre sa faiblesse physique, et ensuite contre sa faiblesse intellectuelle, sont venues se combiner et se confondre dans la tutelle moderne.

§ 4.

Il ne reste plus, pour montrer que la famille telle que l'a constituée la puissance paternelle est le nid d'où sont sortis tous les droits relatifs aux personnes, qu'à marquer quelle était à l'origine la situation de l'esclave et les changements qui se sont produits dans sa condition.

Les règles qui, dans les jurisprudences développées, fixent les rapports du maître et de l'esclave, ne sont jamais bien claires. La raison en est simple. L'esclavage a toujours gêné les sociétés anciennes. Si médiocre que fût leur culture, si peu développés que fussent leurs instincts moraux, le malaise qu'elles éprouvaient, sans bien s'en rendre compte, les a poussées à chercher quelque principe qui pût servir sinon à justifier, du moins à expliquer cette odieuse institution. A une époque très-ancienne de leur

histoire, les Grecs prétendirent que l'esclavage était fondé sur l'infériorité intellectuelle de certaines races condamnées par la nature à servir.

Les Romains, à leur tour, fondèrent l'esclavage sur une convention supposée entre le vainqueur et le vaincu. Celui-là épargnait la vie de son ennemi, à la condition qu'il resterait à son service. Ces théories n'étaient pas seulement fausses, elles étaient pernicieuses; elles soulaçaient la conscience du maître, en aggravant l'avilissement de l'esclave; enfin, elles faisaient perdre de vue sa vraie situation, en la présentant sous un faux jour.

Dans les temps primitifs, l'esclave était reconnu comme un membre de la famille; il pouvait même, dans certains cas, devenir l'héritier ou le successeur universel de son maître; et cette faculté significative impliquait que le gouvernement et la représentation de la famille pouvaient lui être dévolus. Bien qu'il fût partie du groupe familial, sa condition n'en était pas moins déplorable.

Le simple désir d'exploiter les forces physiques d'une autre personne comme un moyen de se procurer de l'aisance et du plaisir, est, sans contredit, la cause de l'esclavage, et cette cause est presque aussi vieille que le genre humain. Aussi, lorsqu'on parle de l'esclave comme faisant partie de la famille, on n'entend ni atténuer ni absoudre le crime de ceux qui l'ont mis et maintenu dans cet état. Ce qu'on veut dire seulement, c'est que le lien qui l'attachait au maître avait le même caractère que celui qui unissait tous les autres membres de la maison. Le seul mode d'organisa-

tion sociale connu des hommes de ce temps était l'unité familiale, et ils ne pouvaient pas comprendre que les individus eussent d'autres rapports que ceux qui résultaient de leur condition domestique. La famille devait se composer d'abord de ceux qui lui appartenaient par le sang ou de ceux aussi qui étaient entrés par adoption. Enfin, une troisième classe de personnes s'y rattachaient comme soumises à l'autorité du chef : c'étaient les esclaves. Les sujets natifs ou adoptifs étaient au-dessus de l'esclave par la certitude que, au cours ordinaire des événements, ils devaient sortir de leur état de dépendance et exercer eux-mêmes le pouvoir; et en ce point capital se marquait l'infériorité de l'esclave. Cependant cette infériorité n'était pas telle qu'elle le rejetât hors de la famille, et qu'elle le dégradât au point de l'assimiler à un meuble ou à un immeuble. Il est difficile de savoir jusqu'à quel point le sort de l'esclave pouvait être adouci par la place qui lui était faite dans l'empire du père de famille; mais ce qu'on peut affirmer avec une entière confiance, c'est que, toutes les fois que la servitude existe dans une civilisation progressive, la condition de l'esclave s'empire, loin de s'améliorer. Il y a pour lui un avantage bien plus grand à vivre sous les systèmes qui conservent quelque souvenir de son ancien état que sous les systèmes qui ont adopté une théorie quelconque de sa dégradation civile. Le point de vue auquel la loi se place pour considérer l'esclave a pour lui une importance capitale : quand le droit romain tendit à le mettre de plus en plus hors de l'humanité, en le considérant

comme un article de propriété, sa condition devint très-dure. Elle ne devint tolérable qu'à partir du moment où la théorie du droit naturel en vint à le considérer comme un membre de la famille humaine. L'idée stoïcienne de l'égalité des personnes, bien que prépondérante sous la période antonine, ne parvint pas à briser les chaînes de l'esclave ; et il ne fallut rien moins que la plus complète et la plus irrémédiable décadence des institutions anciennes pour que sa condition s'améliorât et qu'il arrivât, en traversant le servage, à la dignité de libre travailleur.

De cela seul que le droit relatif aux *personnes* change, le droit relatif aux *choses* change aussi. Le *contrat*, dans sa forme primitive, consiste bien moins dans la *promesse* que dans les cérémonies solennelles qui l'accompagnent. Aucun engagement n'est obligatoire, si une seule formalité a été omise ou mal placée. Aucun engagement n'est rescindable, eût-il été obtenu par la violence ou la fraude, s'il est accompagné des formes sacramentelles qu'exige la loi. C'est par une suite de transitions, que l'histoire permet de suivre, que le contrat ancien est devenu le contrat que nous connaissons. D'abord les parties contractantes sont dispensées d'une partie du cérémonial en usage. Ensuite on simplifie ce qui en reste, et il est permis de le négliger sous certaines conditions. Enfin, quelques contrats spéciaux sont séparés des autres et peuvent s'accomplir sans formalités gênantes. Peu à peu l'engagement mental se dégage, et c'est sur lui seul que finit par se concentrer l'attention du jurisconsulte. La convention

devient le noyau du contrat, et ne garde plus que les formes nécessaires qui garantissent son authenticité et qui prouvent qu'il a été fait après délibération sérieuse. Les *pactes* librement consentis se substituent aux contrats formels. L'homme est lié par la parole qu'il a donnée, et les circonstances extérieures n'ont de valeur que comme preuve de l'intention des parties.

La *propriété* est d'abord collective; elle appartient à la tribu, au clan, qui possède indivisément, et cultive en commun les terres nécessaires à la subsistance de ses membres. Dans ces temps reculés, où l'Etat avec ses attributions essentielles n'existe pas encore, l'individu, s'il avait vécu isolé, n'aurait pu ni subsister ni se défendre. Aussi voyons-nous partout, à Java et dans l'Inde, en Chine et au Mexique, chez les Scandinaves et les Arabes, la *communauté de village*, le groupe social élémentaire, posséder la terre et répartir également entre tous ses membres les fruits du patrimoine commun. A une époque postérieure, quand le régime de la communauté est tombé en désuétude, la terre ne devient pas immédiatement la propriété privée des individus; elle est considérée comme le patrimoine inaliénable de la famille patriarcale vivant sous le même toit ou dans la même enceinte. C'est par une série de progrès successifs que s'est constituée la propriété individuelle du sol. A mesure que les groupes primitifs se désagrègent, la propriété s'individualise, et la communauté aboutit au *dominium* quiritaire.

Il faut bien le reconnaître, le régime économique de la propriété collective a régné, à un mo-

ment donné, chez tous les peuples indo-européens ; et, longtemps après sa disparition, il a laissé de nombreuses traces de son existence dans les institutions et les lois. C'est ainsi que, chez les Germains et chez les Slaves, il est interdit d'aliéner les biens-fonds de la famille sans le consentement de tous ses membres. C'est ainsi encore que, à l'origine, le *testament* est complètement inconnu. Les peuples primitifs ne comprennent pas que la volonté d'un homme puisse, après sa mort, fixer l'attribution d'une propriété dont il n'est que l'administrateur, et dont la transmission est réglée par l'autorité sacrée de la coutume. Les Romains, quand ils inventèrent le testament, ne le considérèrent pas comme un moyen, pour le testateur, de disposer de ses biens. Ils n'y virent tout d'abord qu'un acte de transmission de l'hérédité universelle à un chef choisi. Le citoyen ne testait pas pour distribuer sa fortune après son décès ; il testait, tantôt pour pourvoir au sort des membres de sa famille autrement et mieux que ne l'auraient fait les lois de la succession *ab intestat*, tantôt enfin pour empêcher l'interruption totale de sa descendance, lorsqu'il n'existait pas de parents pour la continuer.

Quand ces idées changèrent et se rapprochèrent des idées qui nous sont aujourd'hui familières, le testateur ne put disposer que de ce qu'il avait gagné, et non de ce qu'il avait hérité. Il était le maître absolu des biens qu'il avait amassés par son travail et par ses économies, mais le fonds patrimonial appartenait à toute la famille ; il était le produit du travail des générations suc-

cessives. Il devait le transmettre comme il l'avait reçu. Cette limitation apportée au droit testamentaire se retrouve dans l'ancien et le nouveau droit coutumier français : le père ne peut disposer de l'héritage du patrimoine commun qu'à concurrence d'un cinquième ; il peut léguer la totalité des *acquêts ainsi que des meubles*. C'est le principe germanique dont nous parle Tacite : l'état social est fondé sur la famille-corporation ; il faut, pour assurer sa conservation, que ses biens soient inaliénables. Ce n'est que lentement, et par suite d'un changement profond dans les idées et dans les institutions, que la propriété est devenue individuelle, et que le testament est devenu ce qu'il est aujourd'hui, un moyen puissant de modifier la société, en stimulant la circulation des biens.

Les règles relatives à la propriété, aux successions et aux contrats, ne peuvent pas être nombreuses, tant que la terre et les biens ne sortent pas de la famille. Mais autant les lois civiles sont rares, autant les lois pénales sont abondantes. La raison en est simple. La loi pénale ne punit pas seulement les crimes et les délits, elle réprime, à titre de tort, les offenses contre le prochain, et les péchés, la violation du commandement des dieux. L'idée d'une offense contre l'Etat ne pouvait pas manquer aux sociétés primitives. Toutefois, elle ne se produisit pas au début sous la forme qui nous paraît la plus naturelle : celle de l'intervention des tribunaux. Tout crime contre l'Etat était traité comme un procès entre deux plaideurs ordinaires. Le magistrat imitait exactement la tenue d'un arbitre appelé par le hasard. Il ne réglait

pas la peine à infliger au coupable en appréciant le degré de criminalité de l'acte, mais en s'inspirant des sentiments probables de la personne offensée. Quand l'auteur d'un vol, par exemple, était pris sur le fait, il était puni de mort s'il était esclave, ou devenait l'esclave du volé s'il était libre. Dans le cas, au contraire, où il n'était pas pris en flagrant délit, il en était quitte en restituant le double de ce qu'il avait pris. Bientôt, cependant, les anciennes sociétés furent amenées à créer un véritable droit criminel. L'Etat se considéra comme offensé par les crimes et les délits, et l'assemblée populaire frappa directement l'offenseur par une loi spéciale. L'assemblée des hommes libres, à Athènes (*heliæa*), les *judicia populi*, à Rome, étaient chargés des grands procès criminels, et prononçaient dans la forme législative. La multiplicité des poursuites obligea ces assemblées à déléguer leur pouvoir à des commissions, d'abord spéciales pour chaque cas, puis nommées périodiquement en vue de punir les crimes qui pouvaient se commettre pendant la durée de leur mandat. Les comices avaient trouvé commode de déléguer leurs pouvoirs, mais ils n'avaient jamais eu l'intention de les abandonner; et, jusqu'à la fin de la République romaine, chaque fois que l'indignation populaire était surexcitée par un crime peu ordinaire, l'accusé était traduit devant l'assemblée des tribus. Cet état de choses dura jusqu'à l'avènement de l'Empire. Les empereurs n'abolirent pas immédiatement les commissions; mais, dès l'origine, ils réclamèrent comme une de leurs attributions la juridiction criminelle; et

peu à peu la fonction de punir, qui avait appartenu au Sénat, fut attribuée à des magistrats nommés directement par l'empereur, dont le conseil devint la cour d'appel suprême en matière criminelle. C'est à partir de cette époque que se forma la théorie, familière aux modernes, que le souverain est la source de toute justice et le dépositaire de toute grâce. Les progrès de la centralisation, plus encore que ceux de l'adulation et de la servilité, ramenèrent la justice criminelle à son point de départ. Elle avait commencé dans la croyance que la société devait se venger par ses propres mains des torts qui lui étaient faits, elle finit par la doctrine aujourd'hui en vigueur, que la punition des crimes appartient au souverain, comme représentant et mandataire du peuple.

Précisons, en finissant ce travail, le résultat des recherches de M. Maine.

Les lois civiles des Etats ne sont que les commandements (*les Thémistes*) d'un patriarche-roi, et ces commandements eux-mêmes ne sont qu'une forme développée des ordres absolus qui, dans une période antérieure, étaient adressés par le chef de chaque famille à ses femmes, à ses enfants, à ses esclaves. Même après l'organisation de l'Etat, les lois n'ont qu'une application très-limitée. Qu'elles restent à l'état de coutume ou qu'elles soient codifiées, elles n'obligent pas les individus, mais les familles. L'ancien droit, qu'on peut assimiler au droit international, ne remplit que les vides qui existent entre les groupes, les unités sociales qui forment l'Etat. Les délibérations des assemblées et la juridiction des tribu-

naux n'atteignent que les chefs de famille; tous les autres individus puisent leur règle de conduite dans le droit de la maison à laquelle ils appartiennent; ils ne connaissent qu'un législateur : le père, prêtre et roi. Peu à peu, cependant, le droit civil, petit à l'origine, tend à s'agrandir. Les fictions, l'équité, la législation, changent graduellement le droit, et viennent tour à tour frapper sur le noyau résistant des institutions anciennes. A chaque choc, on voit se détacher de l'agglomération domestique un plus grand nombre de droits personnels et de propriétés indépendantes, qui passent de la juridiction du chef patriarcal à celle des tribunaux publics. Les ordres du despote assis près de chaque foyer sont remplacés par les lois de l'Etat, qui finissent par acquérir la même force dans les affaires privées que dans les affaires publiques. Le Droit romain, le plus remarquable type de l'ancienne loi, nous présente le tableau presque complet de l'écroulement du système ancien et de la formation des nouvelles institutions, dont quelques-unes sont arrivées presque sans altération jusqu'au monde moderne, tandis que les autres, détruites par la barbarie, ont dû être reconquises par l'humanité. Les sentiments moraux qui ont créé et soutenu les institutions primitives et les coutumes anciennes se sont fortifiés et développés au point de créer une morale plus raffinée et plus étendue. Les motifs qui avaient fait établir l'ancienne loi se sont trouvés insuffisants pour la conscience générale, et de nouveaux principes ont remplacé les principes anciens. L'immense mouvement qui a entraîné

les sociétés progressives s'est uniformément caractérisé par la dissolution graduelle de la dépendance familiale, remplacée par les droits et les devoirs individuels. La nouvelle unité sociale qui s'est substituée à l'ancienne, et dont le droit civil s'occupe désormais, c'est l'individu. Le progrès dans cette direction a été plus ou moins rapide, et il existe encore des sociétés qui ne sont pas entièrement dégagées de l'ancienne coutume ; mais, depuis le moyen âge, il n'a nulle part subi ni restriction ni recul. L'état d'esclave a disparu. Il a été remplacé par le rapport contractuel de serviteur à maître. L'état de femme en tutelle a aussi cessé, et l'action et le pouvoir que le mari exerce sur sa personne et ses biens va s'adoucissant tous les jours. L'état du fils en puissance n'a plus de place dans les sociétés modernes de l'Europe. Notre temps se distingue des temps anciens par la grande place qu'y occupe le contrat. Sans doute, toutes les sociétés ont l'idée du contrat ; mais cette notion, lorsqu'elle se montre pour la première fois, est évidemment rudimentaire. Ce n'est que lentement, et par le progrès de la civilisation, qu'un homme a pu compter sur la parole d'un autre. L'habitude d'esprit qui nous porte à considérer comme un devoir positif l'accomplissement d'une promesse était, les plus anciens textes en font foi, bien peu développée dans les sociétés anciennes. La trompeuse finesse d'Ulysse y est toujours considérée du même œil que la sagesse de Nestor et la bravoure d'Achille. Bien des personnes, je le sais, se refusent à reconnaître que la morale ait progressé, et sont tentées de nier sur

ce point comme sur bien d'autres, la supériorité des modernes sur les anciens. Volontiers elles exaltent la loyauté et la fidélité antiques, et mettent sous nos yeux le tableau des fraudes et des perfidies contemporaines.

Mais qu'on y réfléchisse, et l'on verra que ces fraudes sont possibles, précisément parce que les obligations morales dont elles sont la violation se sont développées dans une progression considérable. C'est parce que l'immense majorité mérite et obtient la confiance, qu'une minorité perverse a toute facilité pour agir avec mauvaise foi. Si nous voyons se produire au grand jour de colossaux exemples d'improbité, nous pouvons en conclure, à coup sûr, qu'une honnêteté scrupuleuse règne dans les affaires, qui, à raison de leur multiplicité, offrent aux criminels des occasions favorables. En réalité, les vertus dont le contrat dépend se sont développées, la bonne foi et la confiance sont plus considérables qu'autrefois. C'est grâce à elles que les relations contractuelles se développent de plus en plus. Déjà les législateurs avouent qu'ils ne peuvent suivre l'activité humaine dans ses inventions et dans ses découvertes; et le droit des pays, même les moins avancés, tend à ne s'occuper des contrats, toujours nouveaux et toujours changeants, que pour assurer l'observation de quelques principes fondamentaux et pour punir leurs violations. Partout le droit impératif abandonne la plus grande partie de la place qu'il occupait, pour laisser le champ libre à la liberté et à l'activité humaines. Partout le contrat, qui naît de la volonté des individus, en

possession désormais de la faculté de s'imposer des règles de conduite qui leur paraissent justes et utiles, a remplacé l'ancienne loi. Dans les sociétés primitives, l'homme n'avait ni droits, ni charges, ni devoirs qui fussent le résultat de son libre choix. Sa position était irrévocablement fixée dès sa naissance, et il devait suivre les règles de la condition où le hasard de cette naissance l'avait placé. Ses droits et ses privilèges étaient ceux de sa famille. Dans les sociétés modernes, et dans la mesure où il est capable d'user de sa liberté personnelle, l'homme, par des pactes librement consentis, se fait la situation qu'il mérite et règle l'ensemble de sa vie par une série d'actes libres.

Nul ne peut dire ce que sera l'avenir, même le plus prochain. Quand on sait de quel poids pèsent, dans la balance des destinées, les défaillances ou les relèvements des peuples, et combien les actes des individus libres et moraux influent, en bien ou en mal, sur la détermination des états sociaux, on est sobre de prophéties, et on laisse à ceux que les démentis les plus durs de l'expérience n'émeuvent pas le monopole des prédictions optimistes. Toutefois, il n'y a nulle témérité à affirmer que nos progrès futurs (si nous devons progresser) s'accompliront par les moyens qui ont permis nos progrès passés. Voici tantôt trois mille ans que le monde marche vers un état social dans lequel tous les rapports naissent de la volonté libre de l'individu. Pour nous servir de la belle formule de M. Maine, le mouvement des sociétés progressives jusqu'à présent consiste à passer de l'État au contrat. Les regrets et les admirations

rétrospectives ne changeront rien à cette grande loi. Les utopies sacerdotales et les socialismes scientifiques qui tous se réclament, qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, de l'ancienne organisation sociale, pourront retarder la marche et entraver le développement de la civilisation européenne, ils ne lui feront pas rebrousser chemin ; elle ne reviendra ni à la famille-souche, ni à la propriété collective, ni aux corporations. Quels que soient les agitations et les périls de la liberté, elle continuera, nous en avons le ferme espoir, à marcher dans la voie qu'elle suit depuis si longtemps ; le couvent, la caserne, la fourmilière, n'ont rien d'assez séduisant pour l'arrêter. Tous les efforts pour ramener la société moderne à l'ancienne loi semblent condamnés à l'avortement, sinon dans toute l'Europe, du moins dans les contrées les plus éclairées de l'Europe. Créer des individualités de plus en plus morales, et par cela même de plus en plus libres ; faire régner, et dans l'ordre économique et dans l'ordre politique, la justice et la liberté ; assurer le progrès matériel par le développement des contrats librement débattus sous la sanction de la loi morale, le progrès intellectuel et moral par la libre discussion, voilà le but que poursuit la civilisation. Il est assez grand, dût-on ne l'atteindre jamais pleinement, pour que l'espoir de s'en rapprocher légitime l'effort et le dévouement du sage.

LA LÈBRE ET LA TARTUGO,

FABLE IMITÉE DE LA FONTAINE ;

(dialeccte de Nimes)

par M. Antoine-Hippolyte BIGOT,

membre-résidant.

A la voto dé Parignargue,
La Lèbre avié gagna la Tartugo i très-saou ;
Et, fièro comme un Louù què ven d'enfounça 'n pargue,
Dè clapas èn clapas régagnavo soun traou.

A soun ésquino,
Lou pris qu'avié rēcoupègu
Floutavo : — un foular jaoune, blu,
Et vanturino.

Lou soir, à la cambrasso, outour dou poutouras,
Manquè pas d'ago i pèse, et gn'aguè d'embaras.

Ici sèn, chacun babiyavo.
Li Ca, li Lèbre, li Lapin,
Toumbèroun sus lou casaquin
Dè la Tartugo qu'èscoutavo
San ren dire, — mai què fumavo ! ..
Pamèn, la pounchounèroun tan,
Què sé lèvé drècho èn cridan :
— Sès pa qu'un ta dé fourfouyaïré.
Saoutas, galoupas — à la fin,
Avès pajèn fa dé camin.

Yiou, marche plan, n'en fouu pa gaire,
Mai vouu avan !... — Piei, sé foyé...
Té, tus, Lèbre, én particuyé,
Amaï agues dé bon souyé,
Té jogue dous caoulè broucôli
Garni d'ayé, dé pèbre et d'oli,
Et sé fouu quicon pèr dessus,
Qu'en parten touti dos ensemble — avan qué tus
Sérai gandido à Vaqueirollo.
Siès vivo, és vraï, et yiou siei molo ;
Mai vaï, qu'acò t'inquiète pa,
Arivo avan, ouras gagna.

— Alor y'aguè 'no révessado
Dé cacalas, d'ici, d'ilai.
— La Lèbre à la Tartugo fai :
Mai saïque sès un paou toucado ;
Couchas-vous, amatas-vous ben
Et bèvès d'oli dé ricin,
Garirès veste maou dé testo.
— Chu ! chu ! fagues pa tan ta pesto ;
Gagno-mé, piei babiyaras.
Daou ! quouro parten ? — Quan voudras :
— Dimenche alor. — Dimenche siègue,
A la Fon, éntre yeuch et noou ;
Partirén dou pourtaou qué facio lou Cour-Noou ;
— Yé sérai ; aro, tus, oublides pas, t'en prègue.

•
Ou mitan d'un vol dé curious,
Lou dimenche, à l'ouro cousido,
La Lèbre et la Tartugo éroun ou randé-vous.
Un Ca piquè dé man ; li véj'aqui partido... —
(Fouu vou dire qu'un Ase, ancien juje dé pès,
Embé li dous caoulè s'éro ana rendre ésprès
A Vaqueirollo ; — et qu'en rébalan sa vèntrésquo
Din l'erbo frésco,
Espéravo Tartugo et Lèbre, pèr baya
Lou pris à quaou l'ourié gagna).

Sian din l'estiou, et la poussieiro
Caoudo blanchissiè li bartas.
Nosto Tartugo aloungavo lou pas.
La Lèbre filavo premieiro,
Et quan arrivè 'i *Trés Piéloun*
Virè la testo, et sis yeul d'amènloun
Vèguèroun la Tartugo, en ariès, afaïrado,
Ici sen, de soun miel arpanta la mountado.
Nosto Lèbre faguè 'n risen :
Sé yé vai d'aquél van, paousén-nous, aï lou tem.
Fai bon contro aquèsto murayo,
Et s'èspandis à l'oumbro, et s'èstiro et badayo...
Nosto Tartugo, ou bou d'un paou,
Passé 'n rébalan soun oustaou.
— Ola ! la vapou. . quanto fèbre !
Entancho-té qué gagnaras,
Yé faguè la Lèbre
Emb' un pan dé nas. —
Troto-ménu passè, mai san vira la testo.
La Lèbre, èn sé disèn qn'avié de tem de resto,
Se rémètègué 'n marchò. Encò dé Castané
Bèguè 'n cô dè vin blan qué yé moutè ou bouné.
Dé longo babiyè 'mb' uno viéyo Mounino
Entrin dé faire la cousino.
Parlèroun de tou : d'assièto, dé pla,
Et dé la Cambro et dou Séna,
Et dou puple fier dé vouta,
Qu'ès mèstre et qué governo pa...
En atènden lou tem filavo
Et la Tartugo caminavo.
• Mai 'n ouvriessen si gran cisèou
La Lèbre la déspassè léou,
Et léou ségué maï aréstado ;
Dinc un plantié ramassè 'n énsalado.
Lou tem yé sémblavo pas long :
Li fèrigoulo séntien bon ;
Entré qué n'én vésiè 'no mato,
Pèr faire ana si den aréstavo si pato.
Lou Ca dou Mas dé Gardio éro un paou soun cousin,

Y'anè dire bonjour — pouidiè pa passa 'nsin.
En atènden lou tem filavo,
Et, plan-plan, coumo un sénatur
Counservatur,
Nosto Tartugo caminavo
Et dé la toco sé saravo...
La toco, én éfet, pareissié :
L'Ase, à cousta, 'spéravo et languissié.
Dé tems én tems prégnié 'no présé,
Anavo, végnié, siblavo l'Angléso,
Avié fam, et toundiè lou bou di caoulé ver :
— La justico viou pa dé l'er.

Anén ! zou ! Tartugo ma mio,
Tartugo ma mio, anén ! zou !
La Lèbre t'espino et s'éscharabiyo
En vésén qué vas estre ou bou.
Et la Tartugo ou soou, plato coumo uno tourto,
Fasié jouga si pato courto,
S'éntanchavo tan qué pouidiè.
Et s'estiravo, et suzavo, et boufavo...
La Lèbre qu'éro yun, ou galò s'avançavo ;
Tou d'un cô fagué 'n saou, et soun moure bréca
Ségué ras di caoulé qué soun ieul dévouravo...
Mais la Tartugo avié touca.

Et, fiéro, én toisan sa rivalo :
Yé fagué : T'ai gagnado à la courso ; aho un paou
De qué sérié ésta, testo dé cigalo,
S'aviés, coumo yiou, pourta toun oustaou !

Dé qué disés d'acô ? Vous semblo pa poussible,
Béléou,
Qu'un for siègue ficha d'ésquino pér un fiblo,
Et qu'én marchan pu plan, l'on arive plus léou.
Pamén, acò, dé fés arivo ;

Et la prouvo és qu'és ariva.
Doun, qué fague sourél ou nivo,
Fouu pa jamai sè tró prèssa.
En tou, mèmo én poulitiquo,
Y'a dé jen qué, garo d'avan !
Din li clapas, à través cham,
Courissoun san saoupré ounte van.
Pèr la lèngo, osco ! és dè pratiqou.
La lènguo és un bel éstrumén,
Mai gachas, voou mai lou bon sèn.
D'aoutri, voloun toujours sara la mécaniquo,
Bouléga mèmo, yé fai pouu ;
Semblo toujours qué portoun d'ioou.
Laïssen-lis tranquilo, péchaïre !
San s'arèsta i bistour et san sé dourda i caïre,
Lou fron aou, sus lou dré camin,
D'aoutri marchoun plan, mai marchoun anfin.
Faguén ansin.
Laïssén dourmi li taoupo et saouta li ca maïgre ;
Coupén pa l'oubricó san qué siégue madu ;
Fouu pa toujours voudré faire vinaigre :
Quaou vaï plan et dré, vaï ségu !

A UN POÈTE POSITIVISTE ;

par M. G. PELON,

membre-résident.

Nous fermons l'inconnu.

(M^{me} ACKERMANN).

Non, l'espace sans borne où l'humaine pensée
A, dès les premiers jours, dirigé son essor,
Les sombres profondeurs où, sans être lassée,
Son aile plonge encor. . . .

Non, tout cet inconnu séduisant et terrible
Que votre orgueil prétend interdire à nos pas,
De l'âme et de l'esprit ce domaine invisible,
Vous ne le fermez pas !

D'un élan obstiné c'est là que d'âge en âge
Remonte tout désir, se fixe tout regard.
Malheur au siècle ingrat qui de cet héritage
Abdiquerait sa part.

L'on nous dit : « Egaré dans une nuit profonde,
Sur une mer sans rive au hasard emporté,
L'homme croirait en vain pouvoir jeter la sonde
En cette immensité.

Lorsque de l'idéal il a franchi la cime
C'est vous seuls qu'il rencontre au bout de son effort,
Solitude des cieux, vertiges de l'abîme,
Silence de la mort. . . .

Ou bien pâle jouet de ses propres chimères
Et pareil à l'enfant qui, seul dans l'ombre, a peur,
Il peuple le néant de fantômes vulgaires
Créés par sa terreur :

Le but qu'il croit atteindre en ses recherches vaines
N'apparaît un instant que pour s'évanouir ;
Et l'instrument se rompt dans les mains incertaines
Qui s'en veulent servir.

Pourquoi donc nous heurter à ces tâches arides ?
Pourquoi nous consumer en efforts impuissants ?
La raison nous suffit, quand elle prend pour guides
La nature et les sens.

Demandons au réel une étreinte connue :
Aux prestiges trompeurs notre âge a renoncé,
Et le vieil Ixion, de poursuivre la nue
Pour toujours s'est lassé. — »

Inutiles discours ! Une main souverainé
De tout être qui pense a marqué le sillon,
Et l'empêche de fuir ces routes où l'entraîne
L'immortel aiguillon.

Plus loin, plus loin toujours... plus haut, plus haut encore !...
Même lorsque la brume obscurcit le ciel bleu
Sous ce crêpe l'on sait que le soir voit éclore
Les étoiles de feu.

Poursuivre sans repos la recherche obstinée,
De l'oracle muet solliciter la voix,
A tout ce qui vécut l'austère destinée
Fût ces communes lois,

Et, dans les profondeurs de l'auguste problème,
Cachant comme un trésor l'ineffaçable espoir,
Ordonna que sortit de l'impuissance même
Le besoin de savoir.

De tout progrès humain c'est là qu'est le mobile... —
Insensé qui voudrait, en ses illusions,
Eteindre le foyer, puis à la cendre vile
Demander les rayons ;

Mais plus aveugle encor la funeste science
Qui, promenant sa nuit dans le monde effrayé,
Tenterait de ravir à notre intelligence
Sa plus noble moitié.

Que savons-nous ? quel est le fond de toutes choses ?
Genèses, mouvements, forces, affinités... ,
Le creuset, la balance, atteignent-ils les causes
De vos obscurités ?

Entre un double infini la matière s'efface :
L'atome impondéré se dérobe à nos yeux :
A l'égal de l'esprit la durée ou l'espace
Nous échappent tous deux.

Le mystère est au bout de chaque connaissance,
Et le scalpel aux chairs qu'il a fait tressaillir
Demande vainement le mot de la souffrance
Ou celui du plaisir.

Partout l'erreur menace et l'ombre se déploie :...
Mais, pour nous diriger aux détours du chemin,
Deux guides protecteurs, dans l'une et l'autre voie,
Tendent vers nous leur main :

Pour le tangible c'est la sage expérience,
Legs croissant de chaque heure à l'heure qui la suit :
Vers d'autres régions l'austère conscience
S'élève et nous conduit.

De cet instinct sacré que l'univers proclame
En lui chaque homme sent naître et grandir l'aveu.
Penser atteste l'être, abstraire prouve l'âme,
Aimer démontre Dieu.

Vous aussi l'entendez, cette voix tutélaire,
Rêveurs audacieux qui niez son pouvoir ;
Elle ne cesse pas de vous dire : Prière,
Confiance, devoir !

Lorsque, de flots en flots battu par la tempête,
L'homme enfin vers le ciel levant ses bras meurtris
Croit sentir la pitié désarmer sur sa tête,
Les destins attendris ;

Quand sa soif vainement a tari vos mamelles,
Des terrestres bonheurs pâles divinités,
Et qu'au delà du temps, vers des sphères nouvelles
Ses désirs sont montés ;

Près d'un être chéri, lorsque sa voix soupire
De l'immortel amour les serments infinis ;
Quand du sépulcre ouvert sa tendresse en délire
Evoque les débris ;

S'il voit, s'il sait, s'il croit (1), respectez le mystère
De ces transports divins, songe ou réalité : —
L'ombre a-t-elle le droit de dire à la lumière .
D'où te vient ta clarté ?

Vous-même fléchissez à l'appel qui vous presse ! . . .
Mais si, trop enchaînés dans un passé fatal,
Vous repoussez encor loin de vos yeux qu'il blesse
L'immuable fanal :

S'il ne vous montre pas, sous la forme éphémère,
La source d'où tout vient, le but où tout conduit :
Si le sphynx ne veut pas de sa lèvre sévère
Desceller le granit :

(1) Polyeucte.

Demeure-leur du moins, toi dont notre ignorance
Meconnut trop souvent la secrète douceur,
Ami dont le vrai nom est aussi l'*Espérance*,
Doute modérateur !

Sur leur bouche rebelle arrête le blasphème
Fais hésiter leurs pas près du gouffre béant, —
Dispute leur pensée et leur sanglot suprême
Aux terreurs du néant ! . . .

Laisse pour eux ton souffle, au seuil de l'avenue,
Du voile fatidique entr'ouvrir les plis lourds, .
Et tes éclairs prêter les reflets de la nue
Aux cieus mornes et sourds —

A des cœurs égarés murmure ton Peut-être ! . . . —
Ce vague crépuscule à l'horizon lointain
Est-il le jour qui tombe ou l'aube qui va naître
Pour l'éternel matin ? —

A MES VERS;

par M. P.-E. DELÉPINE,

membre-résident.

Nîmes, août 1853.

Et vous aussi, mes vers, vous voulez vous produire.
C'est à l'obscurité trop longtemps vous réduire,
Dites-vous, et la table, où je vous tiens cachés,
Est un séjour enfin que vous me reprochez.
Je le vois : par mégarde en votre humble retraite
J'aurai laissé tomber quelque plume indiscrete,
Et l'on vous aura dit que vous seuls ici-bas
A la gloire, aux honneurs, grâce à moi, n'iriez pas ;
Que pourtant vous pourriez, sans ma triste manie,
Étaler, vous aussi, votre brillant génie ;
Et qui sait, aux puissants avec art adressés,
Me valoir leur faveur et des jours plus aisés.
Déjà vous vous troublez et vos désirs s'emportent :
De ma table agitée il n'est vœux qui ne sortent ;
Et l'on dirait vraiment, à cet étrange bruit,
Que dans mon vieux tiroir Satan s'est introduit.
Aussi bien le plus sûr est de n'en pas trop rire.
De la table tournante on ne sait trop que dire,
Et qui peut assurer, qu'ardent à nous tenter,
Le Malin aujourd'hui n'y vient pas habiter ?
Plus d'un adepte en jure, et moi, je veux les croire :
Ainsi calmez, mes vers, ce transport dérisoire,
Ecoutez la raison. Peut-être le grand jour
Vaudrait-il moins pour vous que cet obscur séjour.
Admirés parmi nous, lus avec complaisance,

D'un succès éclatant vous avez l'assurance.
Vous vous croyez parfaits et nul n'y contredit :
Avec empressement chacun vous applaudit.
Il faut en convenir : vous brillez en famille.
Mais ici, mes amis, que votre œil se dessille.
Quel enfant à sa mère, aux siens n'a pas paru
Le plus charmant enfant qui jamais ait vécu ?
Tel de nos écoliers, démon dont un saint même
Maudirait la malice et la paresse extrême,
N'est au logis traité que d'ange et de bijou,
Noms bien dus en effet au petit sapajou !
Un regard prévenu ne voit rien qu'il n'admire.
Et vous, enfants gâtés, quel démon vous inspire
D'échanger l'indulgence et les soins du foyer
Pour le rude chemin qu'il faudra vous frayer ?
Croyez-vous au dehors retrouver nos caresses,
Nos avis ménagés, nos bravos, nos faiblesses ?
Hélas ! au premier pas rudement avertis,
Vous vous repentirez déjà d'être partis.
— Qui sont ceux-ci ? quel ton ! quel singulier langage !
De quoi nous parlez-vous ? hé ! de votre village !
Retournez-y vraiment ; du pays paternel !
Il fallait y rester, beau sujet, solennel,
Nouveau surtout ! Parbleu ! Votre histoire nous touche.—
En vain pour vous défendre ouvrirez-vous la bouche.
Plus vous résisterez, plus on vous rudoiera.
Ou bien non. Mais de vous nul ne s'occupera.
Et le long du chemin de vos plaintes naïves
Vous aurez beau semer les rimes fugitives :
De bien autres soucis le monde embarrassé
Ou ne vous lira pas, ou vous lira glacé.
C'est bien aux arts, aux vers, aux amours domestiques
Qu'il se plaît aujourd'hui : ce sont là mœurs antiques,
Et le siècle blasé vous demande à grands cris
Des scandaleux tableaux, de tragiques récits.
Non, non, restez, mes vers, il en est temps encore,
Hôtes obscurs d'un toit où chacun vous adore,
Où jamais la critique à vos heureux essais
Ne viendra contester leur joie et leurs succès.

Ah ! croyez-en les vœux de cet auteur illustre :
Rassasié de gloire, il regrettait son lustre,
Et, caché dans les champs, il aurait désiré
Y vivre obscur et libre en un coin retiré.
Combien d'autres l'ont dit ! Ont-ils été sincères ?
Pourquoi non ? Tout plaisir a des saveurs amères.
Et de tous les plaisirs peut-être le plus vain
Est le renom menteur qui séduit l'écrivain.
A la postérité tout auteur en appelle.
Quel auteur s'est connu comme il est connu d'elle ?
Devant son tribunal un nom seul comparait :
L'écrivain n'est plus là pour entendre l'arrêt.
Racine a-t-il joui du succès d'*Athalie* ?
Ronsard a-t-il douté de son rare génie ?
Dans un village obscur Milton meurt délaissé ;
Saura-t-il le haut rang où nous l'avons placé ?
Et vous, mes très-chers vers, qui ne pouvez prétendre,
Après tout, qu'à l'honneur de vous laisser entendre,
Irez-vous dans la foule, éperdus, égarés,
Grossir encor l'amas des écrits ignorés ?
Restez, restez ici. S'il vous faut un hommage
Qui de votre retraite au moins vous dédommage,
Eh bien ! je le promets, relus avec amour,
Copiés avec soin, admirés chaque jour,
Plus choyés en un mot sous le toit domestique
Que jamais livre illustre aux murs de la boutique,
Nous vous dirons si beaux, qu'heureux et satisfaits
Vous n'envieriez plus rien aux plus parfaits !

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

A NIMES ;

PAR M. ALBERT PUECH,

membre-résident.

(Suite).

CHAPITRE II.

Les médecins nimois au XVIII^e siècle.

Pendant le cours de cette période, l'embellissement de la ville est à l'ordre du jour, sans être cependant l'unique préoccupation de la municipalité. Sous l'influence des événements, les progrès intellectuels s'affirment, et des idées de justice, d'humanité et de généreuse équité commencent à agiter les esprits. Concurrément la misère diminue : les familles riches ne sont plus gênées ; les familles aisées ne sont plus pauvres ; et les familles pauvres ne sont plus affamées. Ce ne sont pas sans doute tous les traits de la physionomie de cette époque, mais ce sont les seuls dont nous voulions parler. En d'autres termes, nous

n'avons point dessein de faire, pour ce siècle, ce qui a été fait pour le précédent; nous voulons simplement, dans une rapide introduction, montrer les transformations de la cité et tout à la fois faciliter la parfaite intelligence de ce qu'il reste à exposer.

La révocation de l'édit de Nantes, la courte mais sanglante guerre des Camisards (1), avaient l'une et l'autre mis obstacle aux progrès de l'industrie, mais n'avaient pas anéanti celle-ci, comme on ne l'a que trop souvent répété. En dépit des entraves

(1) Voici ce qu'en dit un médecin protestant qui vivait à cette époque. « Dans ce temps, toute la province étoit remplie de ces mélancholiques hyppocondriaques apellés *Camisards*, qui prechoient partout les sentiments que leur imagination troublée leur persuadoit venir du Saint-Esprit : ils faisoient convoquer quelques assemblées dans lesquelles, ayant débité leurs reveries, on faisoit une quête qui produisoit beaucoup pour le prédicateur. Notre malade, poussé par la pauvreté, s'imagina qu'il gagneroit assez du bien pour entretenir sa famille, s'il pouvoit avoir cette sainte inspiration. Le jeûne et la prière le préparèrent pendant quelque temps ; par cette préparation, son corps affoibli et son imagination troublée, il crut voir le Saint-Esprit qui lui disoit qu'en mettant les deux pouces sur les livres sacrés, il deviendroit par là capable de les expliquer. L'effet sembla suivre son désir ; son imagination tout à fait deregulée lui présenta le pouvoir qu'il avoit de prêcher ; il prêcha, c'est-à-dire il parla sans sçavoir ce qu'il disoit, comme faisoient tous ceux qui se mêloient d'être prédicateurs et prophètes : mais comme pour lors le peuple commençoit à quitter cette folle opinion, qui l'avoit fait pendant si longtemps courir après ces fanatiques, les assemblées de notre maniaque furent pelées, le gain fort modique, ce qui fit croire que ce ne devoit pas être Dieu ou le Saint-Esprit qui l'avoient inspiré, et que ce pouvoit être le diable qui l'avoit voulu tromper, s'étant transformé en ange de la lumière.

» Ce malade (27 février 1705) fut d'abord saigné du bras, après du pié, purgé ensuite avec le tartre émétique qui lui fit vomir, à ce qu'il disoit, son diable, et il prit, le soir de la purgation, le laudanum, qui le remit entièrement ». (Notes de Moïse Baux. *Observations de médecine* de P. Baux, n° 104.)

qui lui avaient été suscitées par le malheur des temps, elle ne s'était point sensiblement amoindrie ; mais, faute de débouchés, elle avait dû rester stationnaire. Cette situation économique, qui était, du reste, celle de la France tout entière, changea avec la fin de la guerre de succession. Sous la Régence et surtout sous le ministère du cardinal de Fleury, les fabriques se multiplièrent à Nîmes, et, en dépit d'une concurrence redoutable, acquirent une prospérité jusqu'alors inconnue.

La principale industrie, celle qui a fait la fortune de notre bourgeoisie et a occupé de nombreux ouvriers, était alors la production de la soie et les divers genres de fabrication qui l'emploient comme matière première. Tandis que les uns filaient des cocons tant du pays que du Piémont, d'autres, utilisant la soie, en fabriquaient des étoffes et surtout des bas. A s'en référer aux documents de l'époque, ces derniers travaillaient surtout pour la consommation commune ; ils cherchaient sans cesse non pas à faire mieux que leurs concurrents, mais à produire à plus bas prix. Entre autres témoignages, je citerai le suivant, qui est significatif. A l'annonce d'un cadeau de bas de soie sortis de notre fabrique, un procureur parisien se hâte d'en dissuader l'envoi, car ils ne sauraient convenir à son élégance. Heureusement tous n'imitaient pas ce petit maître : la province se montrait moins dédaigneuse, et l'Espagne en particulier ouvrait largement ses frontières aux produits nimois.

Ce mouvement industriel, qui arriva à son apogée dans la seconde moitié du siècle, entraîna à sa

suite les résultats les plus heureux. Non-seulement il apporta l'aisance à ceux qui jusqu'alors n'avaient connu que la gêne, mais encore il transforma la ville et lui donna une animation insolite. Les émigrations individuelles devinrent plus rares, alors que les immigrants, devenus plus nombreux, arrivaient de tous les points du royaume. Bref, la perspective d'un travail rémunérateur fit de Nîmes un véritable centre d'attraction.

Grâce à ce concours de circonstances, le nombre des habitants s'accrut ; et, grâce à de sages réformes hygiéniques, la durée de la vie moyenne dépassa vingt-quatre années. La population qui, dans tout le cours du xvii^e siècle, avait augmenté de 5,000 âmes tout au plus, arriva, sous l'influence des progrès de l'industrie, à doubler et même à tripler ce nombre. Le mouvement ascensionnel, d'abord lent (1), devint rapide dans le second tiers du siècle, au fur et à mesure que les métiers arrivaient progressivement au chiffre de 5,000, et se traduisit par une augmentation de 15,000 âmes. De 1770 à 1783, la ville comptera même de 39 à 40,000 habitants ; mais elle ne jouira pas longtemps de cette éclatante prospérité. Les souffrances de l'industrie qui précédèrent et suivirent la Révolution mettront obstacle à son évolution ascendante, et amèneront à la longue

(1) D'après le premier dénombrement, effectué en 1722, la ville et les faubourgs renfermaient alors 1,738 maisons, 4,725 familles et 18,141 personnes. En 1726, on compte 1,967 maisons, soit, en moins de cinq ans, une augmentation de 229 maisons. En 1734, il y a 6,127 chefs de famille et 20,225 habitants.

une diminution qui, d'après le relevé des baptêmes, ne sera pas moindre de 5 à 6,000 âmes. Qu'on en juge par les chiffres suivants. Au lieu de 1,672 baptêmes, moyenne annuelle établie d'après le dépouillement de quatorze années, on n'en relève plus que 1,420 en moyenne, dans les douze dernières années du siècle. Les événements politiques, le chômage des métiers, expliquent cette diminution, mais ne sauraient faire oublier le mouvement progressif qui avait précédé cette période.

Pour donner asile à ses nouveaux habitants, la ville dut s'agrandir dans tous les sens. Non-seulement elle élève étages sur étages, fait disparaître les jardins attenants à plusieurs maisons bourgeoises, mais encore, trop à l'étroit dans sa vieille enceinte, elle développe les faubourgs existants et s'empresse d'en créer de nouveaux. Le Faubourg des Prêcheurs qui, en 1675, comptait tout au plus deux mille habitants, s'étend au nord du côté de la Crucimèle, tandis que les autres faubourgs, plus arriérés dans leur développement, s'agrandissent de jour en jour et marchent d'un pas lent mais sûr vers de nouvelles destinées. Quant aux nouveaux, construits presque tous depuis 1745, ils ne sont pas les moins favorisés ; et encore aujourd'hui ils se reconnaissent à la régularité de leur plan, à leurs grandes rues droites et bien tracées. Plus ouverts, bien percés, ils témoignent d'une meilleure ordonnance et trahissent l'intervention intelligente d'une municipalité éclairée.

La ville nouvelle n'aura garde d'imiter la vieille cité ; elle s'attachera, au contraire, à s'en distin-

guer. Les maisons y seront, il est vrai, de plus modeste apparence, mais elles satisferont davantage aux exigences de l'hygiène; l'art du sculpteur n'en décorera pas les murs, mais le soleil y répandra la joie et la santé; et l'artisan qui élira ce domicile s'y trouvera plus sainement que le bourgeois dans la demeure de ses ancêtres. Par suite de ces conditions nouvelles de bien-être, la mortalité décroîtra; mais la diminution ne sera pas aussi marquée qu'on eût été en droit de l'espérer. Le tableau que nous venons de tracer a ses ombres : ici, ce sont des maisons sans cave et sans étage; là, des rez-de-chaussée établis en contre-bas du sol de la rue; ailleurs, des filatures dont les exhalaisons, au grand détriment des voisins, infecteront l'atmosphère (1).

Tandis que les particuliers construisent de nouvelles maisons, ou substituent à de vieilles masures des demeures appropriées au goût du jour, l'édilité ne reste pas inactive. Quelle que soit son origine, qu'elle provienne de l'élection ou

(1) Les tirages ou filatures de cocons se trouvaient tous en dehors des portes de la ville; mais les faubourgs, en se développant, les entourèrent de nombreuses maisons. Pour remédier aux inconvénients qui en résultaient, l'intendant de la province réglementa ces établissements (28 avril 1721). En 1748, lors de la réception faite au duc de Richelieu, le corps des marchands de soie équipa un escadron de cavalerie de 150 maîtres, tous revêtus d'un brillant uniforme rouge, avec parements et veste de satin jaune. On lit, à la date du 6 mai 1754, dans le registre du *Collège des Médecins* : « La ville est actuellement peuplée de fabricants, de bons artisans, de marchands en gros et en détail, qui la rendent très commerçante et fort aisée ». Elle comptait en effet 4,000 métiers à bas dans sa jurande, et avait 1,860 métiers de toute espèce.

qu'elle émane de la faveur royale, elle n'en poursuit pas moins le même dessein; et, en dépit de la modicité de ses ressources, elle s'occupe d'embellir et d'assainir la vieille ville. Sachons le reconnaître, elle obéit en cela à des tendances qui ont reçu un commencement d'exécution; mais elle a le mérite d'entrer résolument dans cette voie et la gloire d'y persévérer avec énergie.

Les dernières années du xvii^e siècle avaient vu, en effet, quelques utiles améliorations. Les principales rues avaient été pavées, et leur accès avait été définitivement interdit aux pourceaux; une ruelle conduisant aux Arènes avait été élargie (1); le Grand et le Petit-Cours avaient été nivelés et transformés en promenade par la plantation de trois allées d'ormeaux; la Maison-Carrée avait été dégagée par la démolition des maisons contigües, et des Casernes monumentales avaient été édifiées, au grand contentement des habitants. Comparativement à la longue incurie du passé, c'étaient là de sérieux progrès; mais, qu'on nous permette de l'ajouter, ils étaient bien peu de chose en regard de ce qu'il restait à effectuer. Pour légitimer cette opinion, il nous suffira d'énumérer les principales améliorations que la première moitié du xviii^e siècle aura l'honneur de réaliser.

(1) La communauté achète, en 1681, la maison où « souloit pendre l'enseigne de la Rose, tout contre la porte Saint-Antoine », pour ouvrir une rue, à la place de la ruelle allant dudit lieu aux Arènes, laquelle était si étroite qu'une bête à dos chargée n'y pouvait passer. En 1689, elle crée le Grand-Cours, depuis les Prêcheurs jusqu'au Jeu-de-Ballon, et y fait planter 3,165 ormeaux.

Est-il besoin de le rappeler ? c'est pendant cette période que s'exécutent les grands travaux d'embellissement. Les premières réparations des Arènes, l'agrandissement de l'Esplanade, l'extension de la Place d'Armes, et enfin la création de la magnifique promenade de la Fontaine datent de cette époque à jamais mémorable pour les fastes de la cité. Dans ce dernier travail, on se conforme au précepte du poète, en mêlant l'utile à l'agréable. Pour faciliter l'écoulement des eaux et éviter leur stagnation, les moulins de Saint-Sauveur et d'Albenas sont démolis, ainsi que celui qui se trouvait à la Porte de la Magdeleine. Concurrément les rues sont améliorées, soit par l'achat de quelques maisons, soit en comblant les puits de la Grand-Table et de la Curaterie, soit en démolissant les gargouilles des évier, les bancs de pierre, les auvents et les escaliers extérieurs. Les rues du faubourg de la Fontaine reçoivent un alignement, et les maisons construites le long des Quais doivent l'être d'après un plan uniforme.

La plupart de ces travaux et d'autres, moins importants quoique aussi utiles, ont été effectués pendant le consulat d'un médecin ; et Nîmes, oublieuse d'un administrateur qui lui a rendu de semblables services, n'a point encore songé à donner le nom de Deydier à l'une de ses nouvelles rues.

Pendant cette période où « le Dieu du commerce sur le Dieu des vers a le pas », l'instruction des citoyens ne sera point négligée, mais en général elle recevra une direction pratique. Nombreuses seront les écoles, mais modestes en seront les

résultats. Les générations qu'elles concourront à former connaîtront mieux les lois de l'orthographe que les finesses de la langue française. L'industrie et le négoce absorbent la plupart des esprits ; quant à ceux qui ont d'autres visées, ils sont en trop petit nombre pour s'exciter les uns les autres et puiser dans une noble émulation les douceurs du commerce littéraire. L'Académie, qui eût pu servir à ceux-ci de trait d'union, ne vivait plus que par le souvenir. Fondée en 1682, elle avait cherché, non sans éclat, à vulgariser la langue des Corneille, des Bossuet et des Racine ; mais, à la mort de Fléchier, son illustre protecteur, elle avait dû interrompre ses séances hebdomadaires. L'interruption dura de longues années, et tous les membres avaient disparu, à l'exception du marquis d'Aubais, lorsque quelques hommes, au premier rang desquels il faut citer un jeune médecin, Razoux, conçurent le généreux dessein de la ressusciter. Grâce à la persévérance de leurs efforts, la tentative aboutit, et l'année 1752 vit la reprise des travaux de notre Académie.

La manière de vivre s'est modifiée au contact des richesses. Le jeu, jusqu'alors réservé aux grands, est devenu la passion dominante de toutes les classes ; les progrès de l'art du traiteur (1) ont

(1) Les traiteurs en renom, au milieu du xviii^e siècle, étaient Albisson et Ratyé. Ce dernier avait acheté, d'un de ses clients, qui, à force de bons diners, avait mangé une partie de sa fortune, une campagne à Jonquères, que l'on avait surnommée *le Mus de la Fricasse*. Cette propriété a appartenu à un membre de notre Académie, le regretté M. Maumenet.

fait rechercher les plaisirs de la table, et la création d'une salle de spectacle a développé le goût pour les représentations théâtrales. Le luxe, qui s'étale dans la toilette des femmes et même des hommes, n'a pas toutefois pénétré dans l'ameublement. Des chefs de famille, qui portaient des habits galonnés d'or, avaient leur cuisine pour salle à manger, et se glorifiaient de conserver les meubles de leurs ancêtres. Les tapisseries d'étoffe couvraient rarement les murs, et les « salles à recevoir » avaient pour tout ornement les portraits de famille.

Concurremment les mœurs se sont policées et ont perdu de leur rudesse. Avec une civilisation plus raffinée, les passions sont devenues moins violentes et les relations ont gagné en courtoisie. Quant aux citoyens, ils ne sont plus aussi indifférents à la chose publique; et, moins absorbés dans la vie communale, ils s'associent aux joies et aux tristesses de la mère-patrie (1).

Au sein de ce milieu, métamorphosé par le négoce et les progrès de l'industrie, les médecins ont fait bonne figure et se sont constamment montrés à la hauteur de leur position : aussi, à défaut des honneurs et des dignités auxquels ils ne pou-

(1) Consultez à ce sujet Razoux, *loc. cit.*, p. 25, et deux mémoires manuscrits qui se trouvent dans les archives de notre Académie. Le premier est intitulé : « Mémoire sur la comparaison des mœurs anciennes et nouvelles » ; le second est une « Copie de réponses à des questions de topographie médicale, faites par M. le Préfet du Gard ». Ce dernier a été écrit en 1807 ; il est, comme le précédent, l'œuvre du docteur Phélip.

vaient prétendre, ils ont eu la considération due à leur caractère et l'estime méritée par la multiplicité de leurs services.

C'est une justice à leur rendre : ils étaient plus instruits que leurs devanciers, mais en même temps ils étaient moins préoccupés du décorum. S'ils portent encore la *perruque à trois marteaux*, ils ont remplacé la robe par l'habit noir ; et, tout en gardant la gravité inhérente aux soucis de leur ministère, ils ont l'allure moins solennelle, la démarche moins guindée et le langage moins empreint de pédantisme. A peine sortis des écoles, ils ont banni le jargon scholastique, et, aux prises avec les difficultés de la pratique, ils ont substitué à la routine, cette rouille du progrès, l'expérience qui rajeunit et féconde. S'ils sont parfois timides, parfois ils se montrent audacieux, et à l'occasion savent voler de leurs propres ailes. Sans doute ils préfèrent la synthèse à l'analyse, mais ils lisent plus souvent que par le passé dans le grand livre de la nature ; sans doute ils restent tout aussi respectueux envers leurs maîtres, mais du moins ils soumettent l'opinion de ceux-ci au creuset de la critique et de l'observation.

Assurément tout n'est pas parfait dans leur pratique ; mais si, à certains indices, on sent que le *xix^e* siècle n'est pas loin, à certains autres on s'aperçoit que le *xvii^e* est encore tout proche. Il y a lutte entre les deux courants ; mais disons, à l'honneur des médecins nimois, qu'ils se préoccupent moins du passé que de l'avenir. Ce n'est pas le seul éloge auquel ils aient droit : non contents de se tenir au courant de la science, ils s'ingénient

à la faire progresser. Sans doute ils n'y ont pas toujours réussi, mais du moins on doit leur savoir gré de leurs efforts et de la générosité de leurs intentions.

Mais venons aux détails, et, nous appuyant sur les documents originaux, retraçons l'histoire des médecins nimois pendant le XVIII^e siècle. Nous nous bornerons à en relater les principaux épisodes; car, sans cette précaution, ce chapitre acquerrait des développements démesurés.

L'épisode qui, chronologiquement, a droit à la première place, a déjà été signalé par Ménard; mais le registre du collège fournit à cet égard des détails qui nous permettent de l'envisager sous un jour tout nouveau. Naturellement nous adopterons ce guide, sauf à le compléter chemin faisant, quand il se trouvera en défaut.

Les médecins, plus attentifs au soin de traiter leurs malades qu'à celui de se procurer des honneurs, avaient jusqu'alors assez mal rempli leurs devoirs de citoyen; et, lors des élections des consuls, ils brillaient par leur absence. Comprenant plus tard que telle ne devait pas être leur conduite, ils se rendirent à l'Hôtel de Ville; mais quel ne fut pas leur étonnement de s'y voir accueillis par des railleries et des quolibets? S'étant enquis des raisons de cet accueil pour le moins singulier, ils apprirent qu'en se mettant à côté des avocats, ils avaient manqué aux lois de la préséance, puisque le règlement, lu chaque année le jour de la nomination consulaire, les plaçait au second rang, après les bourgeois et les marchands. Ils ne crurent pas devoir supporter une situation

inférieure à leurs grades; et, après avoir pris l'avis des gens éclairés dans les affaires, ils convinrent à l'unanimité de poursuivre, par toutes les voies de droit, la réparation du tort qui leur était fait (1). En conséquence, ils font signifier au maire et aux consuls d'avoir à les placer dans la première *échelle*; et, comme leur demande reste sans réponse, ils adressent aux mêmes fins une requête à Mgr de Basville, intendant de la province. Se retranchant sur la noblesse de leur profession, bien supérieure à l'état de ceux auxquels on les avait associés, ils appelaient en témoignage et l'Écriture sainte et les lois romaines, et à ces autorités ils joignaient de fortes raisons de convenance tirées des services qu'ils rendaient tous les jours à la chose publique. Ils disaient que, si les avocats défendent les intérêts, la fortune et le patrimoine des citoyens, eux leur procuraient le plus précieux de tous les biens, la conservation de la santé. En un mot, les avantages de la jurisprudence ne sont pas plus relevés que ceux de la médecine, et partant les médecins doivent, en toute logique, concourir avec les avocats pour la charge de premier consul.

Cette requête, aussi modérée dans le fond que dans la forme, ne fut pas reçue avec le calme auquel elle avait droit, et, en dépit des termes mesurés de sa rédaction, provoqua la plus vive des émotions. Si les consuls, auxquels elle fut tout

(1) Le récit de cette séance manque ; mais celle du 7 décembre 1716 relate les démarches précédentes et celles qui ont suivi l'envoi de la requête à M. de Basville.

d'abord renvoyée, eurent une attitude correcte et digne des représentants de l'autorité, il n'en fut pas de même des avocats, qu'elle mettait directement en cause. Appelés à soutenir leurs intérêts, à défendre leurs privilèges, ils jetèrent feu et flamme, et, dans leur ressentiment, mêlèrent les injures aux propos malsonnants.

Les médecins n'eurent garde de les suivre sur ce terrain ; mais, outrés de ce procédé, ils leur firent une réponse qui n'était pas dépourvue de malice. Après avoir rappelé l'égalité de leurs grades, le témoignage de leur confraternité — ils n'exigeaient d'eux, pour tout honoraire des soins qu'ils leur donnaient dans leurs maladies, qu'un retour d'amitié — ils ajoutaient que l'injustice de leur opposition rompait les liens d'une union déjà ancienne. En conséquence, ils n'auront plus, pour les avocats et leur famille, les égards qu'ils ont toujours eus pour eux, mais les traiteront sur le même pied que des étrangers. Sans doute ils leur donneront toute l'attention dont ils sont capables, mais en retour ils tiendront un mémoire exact des visites qu'ils leur auront faites, de l'apothicaire qui aura fourni les remèdes, du nom du chirurgien et du nombre des saignées qui leur auront été pratiquées. Pour éviter toute confusion, les ordonnances les concernant seront écrites en latin, non-seulement pour les maladies réglées, mais encore pour les consultations ; et, la maladie terminée, le mémoire sera remis entre les mains du syndic, pour que celui-ci en demande le paiement. Quant à l'argent ayant cette origine, il sera déposé dans une bourse com-

mune et servira aux besoins du collège (15 mars et 1^{er} décembre 1717) (1).

On ne sait si les médecins restèrent fidèles à cette décision (2); mais on peut affirmer que les avocats n'en persistèrent pas moins dans leurs résolutions. Plus versés que leurs antagonistes dans les ressources juridiques, plus riches et surtout plus nombreux, ils eurent l'habileté de soumettre l'affaire à toutes les juridictions et l'adresse de décliner successivement la compétence des juges qui étaient appelés à en connaître. Craignant que l'intendant ne se laissât influencer par ce qui se passait à Montpellier, où les docteurs Ranchin et Solignac avaient été premiers consuls, ils se pourvoient au Parlement de Toulouse; et, grâce à leur crédit, obtiennent des lettres portant évocation de l'instance devant ce tribunal. Quatre mois plus tard (14 octobre 1717), le procès est évoqué au *Conseil d'Etat du Roy*, puis, à la suite d'une commission du grand sceau, arrive au Conseil privé du Roy. Sans doute ce n'était point un enterrement, mais en réalité ce fut un ajournement indéfini.

Bref, l'affaire resta sans solution, mais les prétentions des médecins n'étaient pas sans quelque fondement. Je n'en veux pour preuve que le succès que de semblables demandes ont obtenu dans

(1) Les avocats désignés nominativement sont : Viala, Caumette, de Pouzol, Graverol, Rousset, Fabre, Pouget, Manuel, Combes, Dupin, Fournier, Aldebert, Pascou.

(2) P. Baux écrit, à cette occasion, une savante dissertation pour démontrer que la médecine n'était point bannie de Rome, et qu'elle était pratiquée par d'autres que les esclaves (V. p. 143 du manuscrit).

d'autres villes ; mais peut-être convient-il de faire ressortir la hâte que les médecins nimois ont mise à revendiquer leurs privilèges. S'ils n'ont pas réussi, ils ont eu l'honneur d'avoir ouvert la voie.

Quelques années après, les alarmes causées par la peste de Marseille donnèrent un nouvel aliment à leur activité, et leur fournirent l'occasion de mettre en relief leurs qualités professionnelles. Aux approches de cet ennemi redoutable, aucun d'eux ne pensa à désertier son poste ; tous, au contraire, cherchèrent à se rendre utiles en signalant à l'autorité les moyens de prévenir les atteintes du fléau. Grâce à leur intervention officieuse, d'utiles mesures furent prises et rencontrèrent la complète approbation du professeur Astruc, venu accidentellement dans notre cité. Le tirage des cocons fut réglementé et soumis à de sages précautions ; les marchandises de provenance suspecte furent mises en quarantaine et à l'évent, etc., etc. En vertu de l'axiome : *Si vis pacem, para bellum*, les boutiques des apothicaires et des droguistes furent visitées et soigneusement examinées. D'après le rapport du médecin Durand, qui s'est particulièrement distingué dans cette circonstance, les magasins étaient suffisamment fournis pour parer à tous les besoins ; mais il y avait très-peu d'ipécacuanha, de casse, de tamarin et de manne, que l'on s'empressa d'acheter. La thériaque, ce monstrueux mélange qui obtiendra les éloges de Bordeaux, fut composée de la manière la plus authentique et la plus solennelle. Non-seulement, suivant les us et coutumes, la préparation en fut faite par devant les médecins, qui vérifièrent soigneuse-

ment chacune des drogues successivement jetées dans la marmite, mais encore elle eut lieu dans la cour de l'Hôtel de Ville, en présence des consuls et du lieutenant général de police. Après sa confection, qui eut lieu avec toute l'exactitude possible, les apothicaires dressèrent une thèse contenant l'énumération des drogues entrées dans cette singulière et bizarre composition.

L'intervention des médecins en cette circonstance ne se borna pas à ces actes; et l'un d'eux, pris d'une noble ambition, puisa, dans son zèle pour le salut de la patrie, la force de composer un traité sur ce terrible fléau. Cet ouvrage, imprimé à Toulouse en 1722, fait le plus grand honneur à l'auteur : non-seulement il montre tout l'amour de P. Baux pour ses concitoyens, mais encore, ce qui ne gâte rien, il témoigne d'un véritable talent.

On le voit, les médecins du xviii^e siècle ont rompu avec les anciens errements; et quoique, à l'égard de la peste, ils soient tout aussi désarmés que leurs devanciers, ils n'ont garde d'imiter leur conduite. Loin de se conformer à l'ancien proverbe : — Quitter la ville avec diligence, aller loin et revenir tard, — ils restent au poste du devoir, prêts à combattre et à mourir, s'il le faut.

D'après l'édit de 1692, le *médecin royal* possédait, entre autres prérogatives, celle d'assister aux rapports des malades blessés ou autres, qui seront ordonnés en justice; mais, pour divers motifs, son concours était réclamé le moins possible. Cette négligence n'était pas seulement préjudiciable à la bonne expédition des affaires, elle diminuait du

même coup les modestes revenus de cette charge. A la suite de réclamations formulées par le médecin royal en exercice, un règlement, en date du 14 août 1694, était intervenu ; mais les chirurgiens s'étaient empressés de l'oublier, et, en tout cas, n'en avaient tenu nul compte (1). Les médecins patientèrent longtemps, puis, de guerre lasse, firent assigner, par devant le sénéchal, la communauté des chirurgiens, demandant à ce qu'il fût fait à celle-ci « inhibition et défenses de faire, à l'avenir, aucune espèce de rapport sans l'assistance du médecin royal », et réclamant, à titre d'indemnité, l'honoraire de tous les rapports rédigés sans la participation de ce dernier.

Cette mise en demeure émut au plus haut point les chirurgiens. Convoqués, à la date du 10 mars 1722, par leur doyen et syndic, après en avoir mûrement délibéré, ils donnèrent charge à leur procureur de demander la relaxe avec dépens, attendu que le procès intenté était un *procès de chagrin*, et des plus mal fondés. Dans la requête démonstrative adressée un peu plus tard au sénéchal, ils s'attachent à justifier leur dire et à établir la légitimité de leurs prétentions.

De la lecture attentive de cette pièce, il ressort que, si le médecin royal doit assister aux rapports des malades, blessés ou autres, qui sont ordonnés être faits en justice, sa présence est inutile en ce qui concerne *les rapports dénonciatifs*, c'est-à-dire

(1) Les deux chirurgiens jurés-royaux recevaient chacun trois livres, et pareille somme était comptée au médecin royal.

les corps morts, les blessés, les noyés, les mutilés, les prisonniers, qui se font sans la formalité du serment et sur la simple réquisition d'une partie. En agir autrement serait aller contre la disposition de la justice et l'intérêt des parties. Sans doute, il n'est pas de blessure qui n'ait une durée plus ou moins longue, qui n'entraîne incapacité de travail, cicatrice ou difformité; qui ne nécessite en somme un pronostic; mais les chirurgiens, reconnaissant sur ce point leur incompétence, se contentent de dire l'état présent, sans entrer dans de plus amples détails. Eviter la formalité du serment, épargner des frais au public, tels furent la raison de leur conduite et l'argument capital de leur requête. Singulière époque, où l'on pouvait soutenir un procès semblable et invoquer une aussi piètre défense!

Condamnés par jugement du sénéchal, en date du 11 juin 1723, les chirurgiens s'empressèrent de signifier appel; mais, sur l'opposition de l'un d'eux, ils se résignèrent, quelques jours après, à payer les dépens. Ils firent plus: pour montrer leur bon vouloir, ils réglèrent, avec les syndics des médecins, les cas où ceux-ci doivent être appelés, afin d'éviter des procès « qui fatigueraient l'un et l'autre corps en de grandes dépenses » (10 juillet 1725).

Ces dispositions bienveillantes furent de courte durée: peu après, la trêve était rompue, et la guerre reprenait de plus belle. Cette fois, les chirurgiens ouvrirent le feu; mais, dans leur désir de

prendre une revanche, ils attaquèrent avec une précipitation qui leur porta malheur.

Depuis plusieurs années, il y avait, à Nîmes, un chirurgien du nom de Dubois (1), privilégié pour pratiquer la taille, opérer la cataracte et traiter les hernies. Pensionné du diocèse et de la communauté (il avait une pension annuelle de 500 livres), gagnant beaucoup, en sa qualité d'opérateur, protégé par la plupart des médecins, qui se louaient de son concours intelligent, il était accusé d'exercer la chirurgie dans toute sa plénitude ; car, contrairement aux statuts en vigueur, il n'avait point été reçu maître par la corporation. Il n'en fallait pas tant pour exciter, avec la jalousie, la haine des chirurgiens ; aussi, dans leur dépit de le voir dans l'opulence, tandis qu'ils se trouvaient dans un état voisin de la misère, ils lui firent signifier, à la date du 23 septembre 1726, défense d'exercer la chirurgie.

Cet *exploit* avait, à la rigueur, sa raison d'être, en ce qui concerne Dubois ; mais à quoi bon y comprendre P. Baux, docteur en médecine ? En admettant qu'il se fût signalé par des paroles de dénigrement, qu'il eût détourné les malades d'aller trouver les maîtres chirurgiens, comme ils le disaient, cette association était une insigne maladresse ; car on se créait du même coup un adversaire redoutable. Après réflexion, les chirurgiens le comprirent, et, trois jours après, déclarèrent,

(1) Il habitait au coin de la rue de l'Agau, du côté du moulin Campagnan.

par un nouvel exploit, que l'assignation donnée au sieur Baux le fils l'avait été par mégarde. Loin de se contenter de cette retraite, il n'en fut tenu nul compte : au contraire, le collège tout entier, prenant fait et cause pour l'un de ses membres, demanda, par son organe : 1^o que les médecins conservent la liberté, qu'ils ont toujours eue, de conseiller à leurs clients ce qu'ils croiront de plus convenable pour leur santé, et, à cet effet, de se servir de Dubois ou de telles personnes qu'ils jugeront suffisantes ; 2^o que le médecin royal, conformément à l'édit de février 1692, assiste à l'examen des aspirants en chirurgie ; 3^o qu'il soit fait défense aux maîtres en chirurgie d'exercer la médecine.

Quant à Dubois, objet principal du procès, il se borna à nier tout ce qui lui était reproché. Il ne pratique pas la chirurgie dans toutes ses parties, il s'en tient aux maladies et opérations pour lesquelles il a un privilège. S'il a pansé des blessés, c'est fortuitement ; il a soigné seulement ceux qui avaient langui longtemps entre les mains des chirurgiens sans pouvoir guérir, et qui lui avaient été adressés par les médecins dans un but d'humanité.

Le 27 mars 1727, le procureur des chirurgiens sollicite du sénéchal le *démis* des requêtes des médecins, et appuie sa prétention sur un volumineux mémoire, bourré de citations latines et rempli d'expressions malsonnantes. « Ce procès, écrivait-il, n'est pas un procès d'émulation ni d'envie, mais un procès de force et de nécessité. Le but des médecins est d'attraper quelque argent ; tant

il est vrai que Pline n'a pas tort de dire que l'avarice est naturelle aux personnes de cette profession, ni le poète de raconter qu'Esculape, le père de cet art, fut, à cause de ce vice, foudroyé par le tonnerre ».

La réponse ne se fit point attendre, et n'eut pas de peine à réduire à néant ces accusations ridicules.

Poursuivant sa tâche, P. Baux se fit le défenseur des intérêts du Collège de médecine. Dans un premier factum, il établit les droits et privilèges des médecins; dans un second, il réfuta victorieusement le mémoire des maîtres chirurgiens.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu me procurer ces curieux documents; mais, à s'en référer à Ménard (*Hist.*, t. VI, p. 483), ils étaient remarquables et remplis de solides raisons et de savantes autorités. Le futur professeur de Montpellier, Boissier de Sauvages, qui en avait lu un des premiers exemplaires, les trouvait admirables, mais trop retenus. « Je ne puis voir sans dépit, ajoutait-il, que des idiots et des ignorants, qui n'ont fait que passer des rasoirs ou savonné la barbe des paysans ou des gens dont ils étaient valets de chambre, se veuillent insolemment mêler de gouverner les maladies les plus sérieuses et se mettre à niveau des gens qui, par leur naissance ou leur savoir, les passent de cent piques ou qui les ont eus eux-mêmes pour valets. J'espère cependant que l'établissement des médecins chirurgiens, élevant leur art au point d'honneur qu'il mérite, avilira et jettera dans l'oubli ces crasseux, ou les réduira au seul métier qu'ils soient capables

d'exercer, c'est-à-dire aux barbaries. Un apothicaire, et cela arrive tous les jours, eut l'effronterie de me raconter, de sang-froid, qu'il avait eu quelques malades qui l'avaient bien fait rêver et suer ; qu'il avait purgé de cette façon, médicamenté de celle-là ; en un mot, il venait épiloguer et comme consulter avec moy. Je me mis au-dessus du dépit que cela pouvait me causer ; je me contentai de me moquer de lui et de le laisser philosopher seul, fort surpris qu'un cuistre, qui ne devrait parler qu'à des *culs*, me vint dire ces ridicules prouesses en face ». (Correspondance inédite. Lettre du 7 novembre 1727) (1).

Pendant ce temps, les chirurgiens ne perdaient pas courage : non-seulement ils persévéraient dans leur entreprise, mais encore, dociles à la voix de leurs conseils, ils devenaient audacieux jusqu'à la témérité. Qu'on en juge par cette rapide énumération. Le 24 septembre 1727, ils demandent, pour la seconde fois, le démis des requêtes et l'*adjudience de fins* par eux prise dans leur requête introductive d'instance, excepté en ce qui concerne M. Baux, qu'ils désavouent de plus fort ; le 20 novembre, troisième requête demandant à ce que le procureur des médecins réintègre le procès d'entre parties, qu'il a retiré depuis le 6 octobre

(1) Pour les faire rougir de leur ignorance, P. Baux, à peine promu au doctorat, avait ouvert un cours d'anatomie, et, à Alais, Sauvages se proposait d'en faire autant. (Lettre inéd. du 18 déc. 1728.) « J'ai fait, cette année, un petit cours d'anatomie sur un beau cadavre, *coram fratribus chirurgis, qui nil simile unquam viderunt.* (24 janv. 1733).

dernier; le 28 novembre 1728, quatrième requête demandant encore la réintégration du procès, la contrainte du procureur et l'interdiction des fonctions de sa charge. Ce fut sur cette menace que le procès fut rendu, et que de nouveaux exploits succédèrent aux précédents. Bref, vingt-cinq actes avaient été signifiés, lorsque la cour du sénéchal rendit, le 1^{er} avril 1729, son jugement. Les chirurgiens, dans leur ressentiment, en appelèrent, le 27 juin; mais, quelques jours après, revenus à des idées plus sages, ils firent signifier leur désistement. La note à payer s'éleva à trois cent quatorze livres sept sols, dont Baux, Astruc, anciens syndics, et Mathieu, syndic de l'année courante, donnèrent quittance. C'était la moitié des dépens à laquelle la communauté des chirurgiens avait été condamnée, sur le rapport du conseiller Ferrand.

Ce procès tourna à la confusion des vaincus; mais néanmoins, comme tous les procès de ce genre, il resta sans avantage pour les vainqueurs. En d'autres termes, il ne modifia en rien la situation: si les médecins continuèrent à employer Dubois, les chirurgiens, de leur côté, sortant de leurs attributions, exercèrent de plus belle la médecine, ainsi que cela ressort des documents contemporains. Il eut cependant un résultat appréciable: il accrut les dettes des deux compagnies et enrichit les procureurs. La justice du temps n'était pas précisément à bon marché, et elle a été accusée, non sans quelque raison, de mettre sur la paille les plaideurs enragés.

Pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, disons que ce fut là la dernière lutte avec les chirurgiens;

mais, pour rendre hommage à la vérité, constatons que ce ne fut pas la faute de ceux-ci, si de nouveaux procès ne furent pas engagés. Maintes fois, dans le cours de son existence, le collège se trouvera en présence d'agissements regrettables ; mais, dans un esprit de conciliation, il fermera les yeux et surtout s'abstiendra de poursuivre les délinquants.

A quelque point de vue qu'on se place, on ne saurait trop le louer de cette conduite. Ce n'est pas que nous approuvions l'exercice illégal de la médecine ; mais nous estimons que la répression de ce mal doit être laissée à l'initiative de la magistrature. Quelque motivée que pût paraître à certains l'intervention de la Compagnie, elle semblait inopportune à la majorité. Ces débats, sans cesse renouvelés, étaient stériles et compromettants pour la dignité professionnelle.

A ces considérations d'un ordre supérieur venaient s'en joindre d'autres qui, quoique secondaires, n'en concouraient pas moins au même but. Le nerf de la guerre manquait au collège, et la mort venait de lui ravir le chef éprouvé qui l'avait mené à la victoire.

En dépit de l'adage *Dat Galienus opes*, l'exercice de la médecine n'a jamais conduit aux richesses ; aussi ne faut-il pas s'étonner si les facultés financières du collège ont été, à toutes les époques, extrêmement modiques. Loin de posséder la moindre ressource, la Compagnie vivait au jour le jour ; elle avait des dettes, qu'elle s'efforçait courageusement d'éteindre sans pouvoir y parvenir. En attendant ce jour, qu'elle ne devait point voir,

elle avait cherché à diminuer la quotité d'intérêt qui incombait à chacun de ses membres ; et dans ce but elle avait emprunté une somme de deux mille livres à un sieur Isaac Cabanes, officier de M^{gr} le duc d'Orléans. En apparence, c'était une affaire d'or, puisque l'intérêt était au 2 1/2 ; en réalité ce fut une affaire déplorable, qui se termina par la plus cruelle des déconvenues. D'une part, les créanciers, se targuant de leur contrat, refusèrent d'être immédiatement remboursés ; de l'autre, à l'expiration des délais légaux, les billets qui représentaient le capital furent décriés et de nulle valeur. Un procès s'ensuivit à la Chambre des Requêtes de Paris, et le collège, doublement victime du système de Law, eut à ajouter seize cents livres à son passif.

S'il parvient à éteindre cette nouvelle dette par des prodiges d'économie, il sera moins prompt à combler le vide que la mort lui aura causé. Pour obéir à ses traditions, chaque année il élira un nouveau chef et lui confiera le soin de ses destinées ; mais il trouvera rarement dans ce chef improvisé le guide et le conseil dont il pourra avoir besoin. Il aura des soldats plus ou moins vaillants, plus ou moins instruits ; mais, une fois seulement dans sa longue existence, il comptera dans son sein un membre qui, payant de sa personne, défendra noblement ses intérêts. Est-il besoin de le dire, P. Baux a rempli ce rôle ; mais, à sa mort survenue inopinément, il n'aura pas de successeur. Nul parmi ceux qui lui survivent ne sera en mesure de recueillir cette part de son héritage ; et son fils lui-même, quoique plus instruit, s'abs-

tiendra de marcher sur ses traces. Quant aux générations qui suivront, elles seront encore moins empressées à engager la lutte; ce ne sera pas par défaut de talent ou excès de dédain, mais bien plutôt par tolérance ou peut-être encore découragement. C'est du moins l'impression que laisse la lecture des comptes rendus officiels des séances. De temps à autre on y relève, il est vrai, des plaintes contre la conduite des chirurgiens; mais, à en juger par l'insuccès de mes recherches, tout se borne à quelques remontrances.

Cette ligne de conduite s'explique par l'état de la société. Non-seulement les mœurs se sont adoucies, mais encore, à cette époque, les chirurgiens ont acquis une influence et une considération qu'ils n'avaient pas eues jusqu'alors. Après avoir été trop longtemps tournés en dérision, ils sont devenus les favoris de la cour et des grands. Pour opérer ce changement, il a suffi d'un homme, mais cet homme a nom La Peyronie. Parvenu au comble des honneurs et jouissant d'une faveur illimitée, le premier chirurgien de Louis XV n'a point suivi l'exemple de ses prédécesseurs ni oublié ses humbles commencements. Loin de renier ses modestes confrères, il se souviendra d'eux et s'appliquera à leur créer un nouveau blason. Ils étaient fiers de leur adresse manuelle, il exigera qu'ils le soient de leur science; ils manquaient d'émulation, il l'excitera en eux en créant l'Académie de chirurgie dont il posera les fondements.

Ces hauts témoignages d'estime, que le temps devait accroître, furent le point de départ de la fameuse querelle des chirurgiens avec les méde-

cins. Les chirurgiens nimois, qui ne brillèrent pas précisément par l'instruction, n'y prirent, il est vrai, aucune part, mais ils applaudirent chaleureusement aux efforts des défenseurs de leur cause. S'ils ignoraient trop les belles-lettres pour intervenir, ils avaient l'esprit trop ouvert pour ne pas saisir les conséquences pratiques de ce long débat. Ils ne se contentèrent pas d'en tirer orgueil, mais puisèrent dans cette circonstance de nouveaux motifs pour accroître leur audace et multiplier leurs téméraires entreprises. Le collège des médecins fut le témoin attristé de ces incessants empiétements, mais ne parait pas s'en être ému outre mesure. La plupart de ses membres se plaindront avec plus ou moins d'amertume de la situation qui leur est faite, mais aucun ne s'occupera de l'améliorer. Tous rêveront un sort moins précaire, mais aucun ne sera appelé à voir la réalisation de ses modestes utopies.

Reprenons maintenant le narré des événements qui se sont effectués pendant ou après cette période. S'ils ont, au point de vue général, une moindre importance, ils ne sont pas sans intérêt et donnent en particulier une idée du mouvement scientifique. C'est du moins le point de vue que nous nous efforcerons de mettre en saillie.

Le collège des médecins nimois acquit son maximum de prospérité dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. En 1735 notamment, il est réduit à cinq membres actifs (1); mais il ne devait pas

(1) Ce sont, par ordre d'ancienneté : Durand, Jacques Razoux,

rester longtemps dans cette situation vraiment exceptionnelle ; et, aux approches de son premier centenaire, il eût été en droit de fêter l'éclat de son accroissement. Subissant le contre-coup des événements qui devaient amener la transformation de la ville, non-seulement il avait rapidement comblé ses vides, mais encore il avait dû élargir ses rangs pour faire place aux nouveau-venus. De 1740 à 1750, il associe à ses travaux Deydier, Feyt, Razoux, Mitier, Salgues, Roustan, et acquiert, par ses adjonctions successives, une réelle importance, due moins au nombre de ses agrégés qu'à la variété de leurs talents.

Cette jeune génération, manifestement supérieure à celle qui l'avait précédée, avait puisé son éducation professionnelle à l'université de Montpellier. Aux yeux des observateurs superficiels, elle avait été soumise au même enseignement ; mais, pour ceux qui vont au fond des choses, il était facile de reconnaître qu'elle avait reçu une impulsion toute différente. Tout en gardant le vieux jargon scolastique, et continuant à dicter les leçons en latin, les professeurs du temps s'étaient imprégnés d'un esprit nouveau. Non contents de prendre une part de plus en plus active au mouvement intellectuel, ils y associaient leurs élèves, soit en leur inspirant leurs thèses, soit en leur communiquant, avec l'amour du progrès, la passion des recherches scientifiques.

Astruc, Mathieu et Baux. Quant au doyen, Osias Lafont, s'il assistait aux séances qui avaient lieu dans sa maison, à raison de son grand âge il ne pratiquait plus la médecine.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler l'histoire de leurs travaux, mais c'est le cas de dire que leurs efforts n'ont pas toujours été stériles, et que quelques-uns de leurs élèves ont répondu à leur attente. Pour s'en tenir aux médecins nimois, les belles et persévérantes *Observations météorologiques* de P. Baux, les *Tables nosologiques*, dressées à l'Hôtel-Dieu par Jean Razoux, et d'autres mémoires de moindre importance, sont des témoignages avérés de l'impulsion reçue et de l'excellence de la direction première. Enfin les élèves ne se contentent pas toujours de marcher à la suite de leurs anciens maîtres, ils les devancent parfois, notamment dans la question si controversée de l'inoculation (1).

(1) Pour être juste à l'égard de l'université de médecine de Montpellier, il convient de rappeler que, dès 1717, c'est-à-dire l'année même où «mylord Wortley-Montague fit inoculer son fils unique à Constantinople, par M. Maitland, son chirurgien, la question de l'inoculation y avait été agitée par M. Boyer (mort, il y a quelques années, médecin du Parlement de Paris), dans une thèse de bachelier. Quatorze ans après (au mois de novembre 1731), notre illustre Marcot, appelé depuis auprès des enfants de France, lorsqu'on voulut en assurer la santé, eut encore à traiter le même sujet dans la dispute d'une chaire vacante par la démission du célèbre M. Astruc, et il se déclara hautement pour cette pratique». Mais constatons également que la première inoculation faite dans cette ville le fut par un Nimois, et que ce fut seulement six ans plus tard que d'autres inoculations furent effectuées. (V., pour plus de détails, *Traitement de la petite vérole des enfants*, par H. Fouquet. Amsterdam, 1772, p. 27 et seq.). J'y relève encore le passage suivant : « Tandis que, depuis quelques années, elle ne cessait de prospérer à Nîmes même, qui est à nos portes, sous les Razoux, les Deydier, les Pignol, les Nicolas et autres personnes de l'art, Montpellier comptait à peine, il y a quelques mois, six inoculations dans son enceinte ».

La petite vérole avait, en ce temps, une regrettable prédilection pour notre ville ; et, malgré toutes les précautions, y faisait de fréquents retours périodiques. Tous les quatre ou cinq ans, elle éclatait, soit au printemps, soit en automne ; et, après avoir revêtu le caractère épidémique, prélevait, suivant les circonstances, une dime mortuaire plus ou moins considérable. Naturellement les enfants fournissaient le contingent le plus élevé, et dire que leur mortalité dépassait de cinq cents au minimum celle des années indemnes, c'est montrer du même coup la gravité et l'intensité de la maladie. Bref, elle constituait une lamentable calamité publique ; n'épargnant personne, elle faisait trembler riches et pauvres, et était pour les médecins un véritable cauchemar.

Tandis que, de tous côtés, on cherchait les moyens d'éviter cette menace permanente, le remède à lui opposer existait dans la maladie elle-même. Pratiquée de temps immémorial en Afrique et en Asie, introduite à Constantinople en 1673, importée de là en Angleterre par lady Montague, l'inoculation n'avait pas tardé à se répandre dans toute l'Europe ; mais, en dépit de tous ses avantages, elle était loin d'avoir conquis ses lettres de naturalisation, lorsque le collège des médecins se détermina à l'expérimenter.

Pour ne rien laisser à l'imprévu et se conformer aux règles les plus accréditées, deux de ses membres les plus autorisés, Baux et Razoux, s'adjoignirent un jeune chirurgien et lui conseillèrent d'aller à Genève suivre la pratique du célèbre Tronchin. Grâce à de chaleureuses lettres de recommanda-

tion, la mission aboutit ; mais Nicolas, auquel elle avait été confiée, trompa les espérances de ses patrons. Sans doute, dans le Discours préliminaire de son *Journal des inoculations*, il se pose en victime ; mais cette attitude est-elle en rapport avec sa conduite passée ? L'obstination qu'il a mise à refuser à Razoux la liste de ses inoculés, le silence qu'il affecte à l'égard d'une pièce dont nous parlons plus loin, ne témoignent pas en sa faveur. Que l'amour de l'or n'ait point été le mobile de sa conduite, je l'accorde bien volontiers ; mais assurément l'orgueil et l'ambition n'ont pas été étrangers à la rupture des rapports primitivement établis.

Quoi qu'il en soit, la première inoculation fut pratiquée, le 15 mai 1757, en présence de Baux et Razoux, avec du fil imprégné de virus variolique recueilli à Genève au mois d'octobre précédent. L'éruption parut neuf jours après, et Mathieu en constata le premier bouton. La seconde, faite par Pradel dans la salle commune de l'Hôtel-Dieu, n'eut pas un moindre succès : malgré les conditions défavorables du milieu, la petite vérole fut discrète et n'amena aucune suite fâcheuse.

Nonobstant le retentissement obtenu par ces deux essais, il n'y eut qu'une seule inoculation en automne et pas du tout l'année suivante ; mais, la petite vérole ayant reparu en 1759, onze enfants furent inoculés. Malgré la parfaite réussite de l'opération, l'enthousiasme décroît dans les années suivantes (1) ; mais, la petite vérole ayant reparu,

(1) Cette question n'en reste pas moins à l'ordre du jour. Ainsi, le

il y a trente inoculations pour l'année 1763, et trente-cinq pour l'année 1764.

En somme, pendant cette période d'expérimentation, 89 inoculations furent effectuées dans notre ville, dont 62 au printemps et le reste en automne. Les opérateurs furent Nicolas pour 41 cas, Pradel pour 22, Pignol pour 18; enfin, signe du temps, un médecin, Deydier, n'hésita pas à se servir de ses mains chez six membres de sa clientèle aristocratique. Enfin, en ce qui concerne les résultats définitifs, on eut un seul cas de mort, dû au défaut de précaution de l'inoculateur.

Telle est, résumée dans sa substance, la lettre adressée par Razoux, le 4 août 1764, à M. Belle-tête, doyen de la Faculté de médecine de Paris. A parler en toute franchise, elle est un des documents les plus remarquables qui aient été produits sur la matière; et pourtant, telle était la prévention qui régnait à cet endroit qu'elle reçut de la fameuse assemblée des Douze un accueil tout à fait immérité. En dépit de la clarté de la rédaction et de son caractère exclusivement scientifique, elle fut vivement attaquée par le rapporteur, M. de l'Épine; mais, si on a peine à lire ces arguments d'un avocat aux abois, on admire sans réserve la belle réplique de Razoux. Cette seconde lettre, adressée à un membre de l'Académie des sciences, le célèbre A. Petit, est un chef-d'œuvre de modération et révèle un esprit vraiment éclairé.

3 février 1761, l'examen d'agrégation du Dr Aubanel roule sur ce sujet.

A cette question se rattachent encore deux autres publications qui, sans avoir l'importance de leurs aînées, ont, par leur provenance, le don de nous intéresser. La dernière en date, et à la fois la plus volumineuse, émane de Nicolas; elle s'intitule et est véritablement un journal, et pourtant elle n'est pas sans quelque prétention littéraire. A dire vrai, les grands mots y dissimulent mal l'indigence de la pensée, et l'œuvre ne fournit d'autre spectacle que celui de l'auteur courant de ville en ville pour pratiquer l'insertion. Bien différente est la publication anonyme dont il reste à parler : en dépit de sa forme galante, de digressions philosophiques dans le goût du jour, elle fournit matière à de sérieuses réflexions. Tout en traitant du même objet, elle le rajeunit par la façon dont elle l'envisage, et retient le lecteur par les révélations dont elle est semée. L'auteur a, il est vrai, dissimulé son nom et cherché à donner le change; mais il n'y a pas toujours réussi, et, à un moment donné, il trahit sa personnalité. L'homme qui, pour mesurer la chaleur du corps, a l'heureuse inspiration d'appliquer le thermomètre sous l'aisselle, ne saurait être le premier médecin venu : il a un nom dans la science, et n'est autre que le zélé correspondant de Réaumur, l'ami du célèbre Boissier de Sauvages. Pierre Baux a effectivement écrit cette *pièce* (1) : s'il n'en a point reconnu la

(1) L'exemplaire que je possède porte plusieurs corrections à la plume, dont la plus longue est tout à fait identique à l'écriture de ce médecin distingué.

paternité, il ne l'a nulle part désavouée. Par l'application du thermomètre, il l'a marquée à son estampille, et, par là, il mérite d'être dénoncé comme un des ancêtres de la thermométrie médicale.

On me pardonnera d'être entré dans tous ces détails, mais ils trouvent leur excuse dans leur importance. Qu'ant à l'inoculation proprement dite, il ne me reste que peu à ajouter. Malgré l'autorité de ses patrons, sa pratique rencontra peu de faveur, et ne fut guère appliquée qu'à la bourgeoisie et à la noblesse. Elle nécessita cependant une mesure de police, dont, à la date du 15 septembre 1783, je trouve la trace dans les registres du collège. Consultée par messieurs les maire et consuls, la Compagnie, après une ample discussion, répondit à l'unanimité :

« 1^o Que, dans les circonstances présentes, il serait on ne peut plus téméraire d'inoculer la petite vérole, la raison et l'expérience le défendant également. Les maladies intercurrentes, quoiqu'elles ne soient pas du même genre que la maladie régnante, prennent toujours le caractère de l'épidémie régnante : à plus forte raison, lorsqu'elles ont autant d'analogie que la rougeole ou la petite vérole; donc, dans le moment actuel, il ne convient pas d'inoculer.

» 2^o Que l'exemple de la capitale, celui de plusieurs autres villes du royaume et des pays étrangers, porte la Compagnie à penser que c'est une précaution très-prudente d'isoler les inoculés et de les reléguer hors de la ville et de ses faubourgs, laissant néanmoins à la vigilance et à la sagesse

de messieurs les magistrats , pères de la patrie , le soin d'indiquer quand et à quelle distance de la ville et de ses faubourgs l'inoculation doit être tolérée ».

La mesure découlant de la réponse du collègue fut appliquée rigoureusement ; et, quoiqu'elle ait été blâmée à la page 146 de la *Topographie*, je n'hésite pas à lui donner l'approbation la plus complète. Sans doute, elle eut pour conséquence d'éloigner de cette méthode les citoyens hors d'état de se déplacer, mais elle eut l'avantage de prémunir les citoyens contre la propagation possible de la maladie. C'est le point de vue prophylactique que le collègue a visé, et cette décision fait honneur à l'esprit pratique de ses membres. L'inoculation était, à vrai dire, un acheminement vers la vaccine, mais n'en offrait point la constante bénignité. Si parfois elle causait une éruption discrète, parfois aussi elle produisait une éruption confluente ne différant de la variole spontanée que par son origine. Bref, soit préjugé, soit impuissance — car l'inoculation coûtait assez cher — le peuple nimois se tint éloigné de cette méthode, ou n'en retira que peu de fruits. Lors de l'épidémie qui suivit cette délibération, huit cents enfants furent enlevés par ce fléau, qui, sans avoir la soudaineté d'action du choléra asiatique, faisait alors de nombreuses victimes.

Avant de reprendre l'ordre chronologique, interrompu par la question de l'inoculation, on nous permettra de dire quelques mots sur les réunions du collègue, et de compléter, de cette façon,

- l'exposé qui en a été donné dans le chapitre précédent.

Le collège se réunissait, soit chez le doyen, soit chez le médecin royal en exercice. Les séances ordinaires avaient lieu, chaque année, au mois de mai ; elles avaient pour objet la nomination du médecin royal, la reddition de ses comptes, le règlement des intérêts de la dette et la substitution de nouveaux billets à ceux qui étaient périmés. Quoique la pratique de la médecine fût mieux rémunérée, les embarras financiers n'avaient pas encore pris fin. Pour éteindre un passif qui allait chaque année croissant, la Compagnie, en date du 28 septembre 1743, fixe les droits de réception de chaque agrégé à la somme de quatre cents livres ; mais sa délibération, approuvée par l'intendant de la province et son subdélégué, M. Tempié, fut annulée. Le chancelier, dans sa lettre à l'intendant, en date du 18 mars 1744, trouva que le chiffre des dettes n'était pas de nature à motiver une pareille exigence, et renvoya le collège à l'édit de 1707, qui fixait à cent cinquante livres la rétribution fournie par chacun des agrégés. Ainsi rappelé à l'exécution d'un édit qu'il avait jusqu'ici négligé d'observer, il s'y conforma à l'avenir ; mais la modicité de la somme et le petit nombre de ceux qui la versèrent ne lui permirent pas d'améliorer sa situation financière.

S'autorisant de ce qui se passait dans d'autres collèges, il fixa, un peu plus tard, à cinq cents livres les droits ; mais, par suite du refus des candidats, cette délibération du 3 juin 1782 est restée à l'état de lettre morte.

Les séances extraordinaires, en général plus intéressantes, avaient lieu à des époques indéterminées : elles étaient motivées tantôt par la réception de nouveaux agrégés, tantôt par l'exposé des procès pendants, tantôt enfin par la question des honoraires. On le voit, le collège, fidèle à son but primitif, était surtout une association de médecins; et, à ce titre, il a droit à être signalé comme le précurseur de ce qui existe aujourd'hui dans beaucoup de départements.

Le collège nimois ne fut pas seulement une association confraternelle, il fut, à ses heures, une société scientifique. Ce fut surtout dans les derniers temps de son existence qu'il revêtit ce caractère ; mais, par malheur, les actes qui décèlent cette évolution ne nous sont qu'imparfaitement connus. Par suite de la discrétion regrettable des secrétaires, la médecine, en tant que science, est complètement laissée dans l'oubli ; et nulle part il n'est fait mention des conversations qui devaient s'échanger sur les maladies régnantes. N'étaient les questions posées aux candidats à l'agrégation, qui trahissent les préoccupations du moment, n'était la réponse faite aux consuls, dont il a été parlé ci-dessus, on croirait que la médecine a été tout à fait exclue de ces réunions de médecins.

Assurément il n'en a rien été, et, même en l'absence de ces indices, on eût pu l'affirmer. De semblables causeries étaient le thème obligé de ces réunions ; mais, comme elles n'entraînaient aucun vote, le procès-verbal s'est cru dispensé d'en consigner le souvenir. Ce n'est point là, du reste,

une assertion gratuite, et, pour en fournir la preuve immédiate, je citerai entre autres exemples le suivant, qui n'est pas sans intérêt.

Déjà, en 1770, le typhus avait éclaté dans les prisons du Palais, et, malgré l'humidité, l'encombrement et la malpropreté des salles, s'était borné à faire cinq à six victimes. Une nouvelle épidémie se déclara en 1778; elle fut plus meurtrière et acquit une extension considérable. Après avoir enlevé vingt prisonniers sur quatre-vingts, elle s'étendit aux prêtres qui assistaient les mourants, aux administrateurs de l'œuvre des prisons, et même aux habitants du voisinage. Le quartier des Arènes, « occupé par des maisons basses, percé de petites rues fort étroites, dont plusieurs étaient coupées par des culs-de-sac extrêmement sales, habité par une population nombreuse et fort entassée », fut surtout envahi et compta un assez grand nombre de victimes. Pendant le cours de cette épidémie, qui dura près de quatre mois, le collègue se montra à la hauteur de sa mission. Le médecin des prisons, le docteur Granier, atteint un des premiers, dut être remplacé dans son œuvre de dévouement charitable par ses jeunes confrères Barbut et Sabarot de la Vernière; et le collègue, sur l'invitation du Présidial, confia à Mitière père, Razoux et Goy (17 mars 1778) la mission de vérifier la nature et le caractère de la maladie.

Après son retour à la santé, Granier se fit l'historien de l'épidémie qu'il avait combattue avec énergie, et dont il avait indiqué les causes avec un remarquable sens pratique. Ainsi que cela ressort

de son manuscrit, conservé dans les archives de notre Académie, il lut sa relation dans la séance du 28 mai; mais cette lecture, comme la délibération du 17 mars, est passée sous silence dans le registre officiel du collège. Est-il besoin de l'ajouter? Ces lacunes sont, à tous les points de vue, extrêmement regrettables; car, que d'enseignements l'historien n'eût-il pas puisés à cette source!

Avec de semblables tendances, il ne faut pas s'étonner si les cas rares ou curieux, les expériences thérapeutiques, n'ont pas trouvé grâce devant les secrétaires; mais, quoiqu'on n'eût pas été fâché de les recueillir, on est moins sensible à leur perte. Le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie* avait, depuis une vingtaine d'années, commencé sa publication, et offrait aux praticiens un asile honorable pour leurs modestes productions. Parmi les membres de notre collège, six ont mis à profit ses cahiers et inséré de temps à autre des observations qui ne sont pas sans mérite. Nous ne les relèverons point ici, mais nous remarquerons que le registre a, une fois seulement, dérogé, en faveur d'un cas chirurgical (1),

(1) A titre de spécimen, je reproduis cette séance *in extenso* :

« L'an 1766, et le 12 novembre, le collège des médecins de cette ville, convoqué et assemblé dans la maison de M. Baux, notre doyen, s'est présenté le sieur Jean Bechk, de la ville d'Hambourg, lequel a fait rapport à la Compagnie d'un fait singulier et curieux, qu'il dit lui avoir été occasionné par un coup violent qu'il reçut sur le nez, il y a environ neuf ans; lequel coup fit de si grands ravages, que la gangrène s'ensuivit, non-seulement sur le nez, mais dans tout l'intérieur de la bouche, qui eut des suites si fâcheuses, que tous les os du nez, du palais et une partie de la mâchoire supérieure se carièrent; il guérit heureusement de ce malheureux accident; tous les os

à son mutisme de convention. L'exhibition du patient ayant été le motif de la convocation, le membre qui tenait la plume n'avait pas de raisons pour le passer sous silence. De là sans doute son récit, et la connaissance d'un cas de prothèse qui fait plus d'honneur à l'ingéniosité du malade qu'au talent des chirurgiens de l'époque.

Le registre du collègue n'est pas discret seulement sur les faits concernant la pratique de la médecine, il l'est également sur des particularités

carriés tombèrent, de même que les chairs gangrenées du palais et de la luette. En ce triste état, il fut réduit à ne plus prendre d'aliments, ni proférer une seule syllabe; il se voyait dans l'état à ne pouvoir pas vivre; les secours de l'art lui ayant manqué pour remédier à tant de désordres, la force de son imagination lui suggéra de faire un nez postiche, qu'il attacha, à la faveur de deux anneaux et d'un ruban, à la dent canine, du côté gauche; et, pour remplir le vide causé par la chute des os du palais et de la luette, il fit un obturateur d'éponge avec un cercle de liège et une luette postiche et mobile d'argent, qu'il place si bien et si exactement, tant l'un que l'autre, qu'il imite parfaitement l'état naturel de ces parties, et qui lui permettent non-seulement de boire et de manger, mais même de parler distinctement, et surtout sa langue naturelle, qu'il a eu une conversation suivie et assez longue avec M. Sabarot, l'un de nous, ce que nous avons très-exactement vérifié. Comme cette cure est si singulière, il voyagea pour la faire voir à toutes les universités et collèges de médecine du Royaume, auxquels il demanda un certificat: il nous a exhibé plusieurs de ces certificats, tant de Paris que de Montpellier et routes, que nous avons trouvés en bonne forme. Vu les dépenses qu'il fait dans son voyage, il nous a fait entrevoir que nous devons y entrer pour quelque chose. La Compagnie, délibérant la-dessus, a trouvé unanimement à propos de donner au dit Bechik la somme de douze livres, de laquelle somme il a été content et l'a remercié, et lui a accordé, en conséquence, un certificat qu'elle lui a élv ré.

Fait et délibéré à Nismes, l'an et jour que dessus. — A la suite, on relève les signatures de: Baux, Deydier, Feyt, Mitier père, Goy, Fine, Granier, Mitier fils, Sabarot, Barbut, médecin royal.

qui honorent la Compagnie tout entière. Ici encore, il est pris en flagrant délit de silence; mais, à raison du mobile qui a dicté sa conduite, il ne saurait en être blâmé. Au contraire, nous sommes tout heureux qu'il nous fournisse l'occasion de mettre en lumière la modestie de nos devanciers.

A peine monté sur le trône, Louis XVI, dans sa sollicitude pour le peuple, avait institué une Commission chargée d'étudier les épidémies et d'aviser aux moyens de les prévenir dans leur évolution. De Lassonne, premier médecin de la reine et survivancier de Lieutaud, en fut nommé président, et Vicq d'Azir, sans en avoir le titre, en fut le secrétaire perpétuel. En attendant que cette commission obtînt ses lettres-patentes et devint, en 1778, *Société et correspondance royale de médecine*, son éminent secrétaire s'était dévoué à cette œuvre, et, en vue d'en assurer la réussite, s'était abouché avec les médecins les plus éminents du royaume.

Notre cité, qui se trouvait alors à l'apogée de sa prospérité industrielle et comptait plus de quarante mille habitants, était un centre trop considérable pour ne pas être représentée au sein de cette Société, et la haute position de Razoux, l'éclat de ses travaux scientifiques, le désignaient naturellement pour remplir cette fonction.

Ce choix, approuvé par l'opinion publique, fut ratifié par les médecins.

Malgré la rareté de ses loisirs et les exigences d'une clientèle considérable, Razoux se montra à la hauteur de cette importante mission. Non content de remplir avec assiduité et intelligence la

tâche qui lui était imposée, il ne prit pas de repos avant d'y avoir associé le collège tout entier. Grâce à ses efforts, la négociation aboutit, ainsi que cela ressort de la lettre suivante dont j'ai eu l'original entre les mains.

« D'après la lecture de votre lettre, la Société royale a arrêté qu'il serait envoyé à votre collège en corps un diplôme d'association. Vous le trouverez joint ici. Il porte qu'un des membres de votre collège représentera sa Compagnie, qui a la liberté d'en faire le choix. Mais votre réputation, votre mérite, la correspondance que vous avez tenue avec la Société, l'infirmité de M. Baux, à laquelle nous sommes tous très-sensibles, et votre place de *vice-doyen*, tout se réunit pour vous faire nommer le représentant de votre collège. Vous nous teniez déjà comme particulier, vous nous appartiendrez de plus comme chef de votre respectable corps, auquel je vous prie de communiquer au plus tôt la lettre qui lui est destinée.

» Nous avons sans doute beaucoup d'ennemis, mais le gouvernement sent toute l'utilité d'un établissement aussi intéressant, que le Roi lui-même honore de sa protection ; ainsi, Monsieur, n'ayez aucune inquiétude. Nous vous savons gré de la sensibilité que vous marquez à cet égard.

» On travaille à l'impression d'un premier volume. Lorsque notre catalogue sera imprimé dans toute son étendue, nous vous l'enverrons, et j'ose vous assurer d'avance que vous serez surpris du grand nombre de personnes éclairées et instruites qu'il renferme.

» J'ai l'honneur d'être, avec la considération

la plus distinguée, Monsieur, votre très-humble, très-obéissant serviteur.

VICQ D'AZIR.

» Ce 9 octobre 1777.

» Je vous prie, ainsi que Messieurs vos confrères, de n'être point surpris si le diplôme n'est point écrit en latin, ainsi qu'il est d'usage en médecine. Il m'a semblé qu'une Société académique devait parler le langage de la nation ».

A cette lettre, si flatteuse pour le destinataire, se trouvait joint un diplôme sur parchemin, constatant l'affiliation du collège avec la Compagnie qui devait être la *Société royale*. Ce document, à raison de son intérêt local, trouvera place parmi les pièces justificatives.

Ce témoignage d'estime et de considération, dû à l'initiative de l'un de ses membres, tourna à l'avantage de tous : s'il fut un titre d'honneur, il fut aussi une source féconde d'émulation. Chacun, dans la mesure de ses moyens, voulut apporter sa pierre à l'édifice, et le correspondant officiel fut aidé dans sa tâche par plusieurs de ses collègues. Granier adressa à cette Société, avec la relation de l'épidémie dont il a été parlé plus haut, des considérations sur la dyssenterie et la gale. (7 Déc. 1778). Baumes prit part aux concours qu'elle avait ouverts et fut assez heureux pour obtenir plusieurs couronnes.

Le collège ne borna pas son intervention scientifique à ces travaux de cabinet, il fit encore œuvre de vulgarisateur. Granier et Montagnon enseignèrent les accouchements aux sages-femmes du

diocèse (1), et Laugier, qui devait mourir à Parméc des Pyrénées, ouvrit, le 12 novembre 1787, un cours public d'anatomie (2).

Pendant que ces cours étaient professés, il se préparait des événements qui devaient modifier

(1) Le cours d'accouchement fut fondé, en 1787, par M^{re} l'Evêque de Nîmes, Cortois de Balora. Les professeurs en furent Granier, docteur en médecine, et Jean-Antoine Montagnon, maître en chirurgie. L'ouverture en eut lieu, le 5 novembre, par un discours sur l'utilité des institutions publiques. Dans ce discours substantiel (le manuscrit est dans les archives de notre Académie), Granier fit voir que bien des femmes, surtout parmi celles du peuple, perdent la vie, ou tout au moins la fécondité, par la maladresse des sages-femmes dans l'opération, ou par leur impéritie dans les suites de couches.

Le cours, fondé uniquement pour les sages-femmes, durait quarante jours consécutifs. Vingt femmes du diocèse ou de la ville de Nîmes y étaient admises, et recevaient, à titre de secours, vingt à trente sous par jour. Le diocèse d'Uzès avait obtenu la faveur de faire entrer dix-huit femmes à ce cours. Les préleçons étaient faites, le matin, à onze heures, par Granier; et l'après-midi, à trois heures, Montagnon démontrait, sur des mannequins, la manœuvre et le mécanisme de l'accouchement. Enfin, les mardis et vendredis de chaque semaine, un prêtre enseignait aux sages-femmes comment il faut qu'elles se comportent dans tout ce qui concerne la religion. (V. *Journal de Nîmes*, 1787, t. II, p. 360; t. III, p. 4.) La clôture des cours eut lieu le 14 décembre, et la distribution des prix fut précédée par un discours de mon bis-aïeul maternel Montagnon. J'en possède le manuscrit: il a pour objet de démontrer la nécessité des connaissances théoriques dans la pratique des accouchements.

(2) On lit dans le *Journal de Nîmes*, 1787, t. II, p. 409: « M. Laugier le fils a commencé un cours gratuit d'anatomie, le 12 novembre, dans son amphithéâtre près l'hôtel de Baschi. Le jeune professeur, que nous avons eu le plaisir d'entendre une fois, développe, avec autant d'intelligence que de clarté, les excellents principes qu'il a puisés à l'université de Montpellier. Ceux qui s'intéressent aux progrès de l'anatomie doivent de la reconnaissance à M. Laugier, et se trouveront bien de suivre son cours ».

la France tout entière. Suivant l'expression de M^{me} Necker, l'opinion publique *prenait ses bottes de sept lieues* et précipitait le dénoûment. Les médecins, qui jusqu'alors n'avaient lu que d'une façon intermittente les papiers publics, en devinrent les lecteurs assidus ; ils se communiquèrent leurs espérances, et saluèrent avec une vive émotion l'aurore de la liberté.

Pour ne pas altérer l'expression de leurs sentiments, nous laisserons la parole aux procès-verbaux. Le 13 janvier 1789, la Compagnie s'étant assemblée, M. Razoux secrétaire du collège a dit :

« Messieurs,

» Vous avez été aussi surpris qu'affectés de l'oubli total qu'on a fait des membres qui composent ce collège dans les diverses assemblées municipales de notre ville, et notamment dans celle du 29 décembre dernier, quoiqu'elle fût aussi générale qu'il eût été possible, puisque le chapitre et le sénéchal en corps, l'ordre des avocats, la communauté des procureurs, celle des greffiers, des notaires, et même les diverses corporations des actes mécaniques, y aient été appelées en partie ou en totalité, par leurs syndics. Nous n'aurions pas dû nous attendre à cette marque d'indifférence de la part de nos concitoyens ; mais vous sçavés aussi bien que moi quel en est le motif : la préséance que veulent avoir à l'Hôtel de Ville Messieurs les avocats sur les médecins ; la première *échelle* que ces Messieurs occupent avec Messieurs les gentilshommes, et à laquelle ils ne veulent point nous admettre ; en un mot, *une vaine dispute de rang en est la cause*. Occupés jusqu'ici, et

pour ainsi dire absorbés dans les fonctions pénibles de leur état, les médecins n'ont point fait valoir leurs droits; ils n'y songeroient même point aujourd'hui, si des circonstances impérieuses, dans lesquelles il n'est pas permis à tout bon citoyen de se taire, ne les obligeoient à mêler leurs voix avec celles de leurs compatriotes. Dès qu'il s'agit du bien public et de l'intérêt de l'État, le silence qu'on garderoit seroit condamnable. Il est donc de notre devoir de délibérer sur ce que nous avons à faire».

A la suite de cette allocution, M. Razoux fut autorisé à faire toutes poursuites, à l'effet d'obtenir que les médecins du collège jouissent des prérogatives, droits et préséances attachés à leur grade; et, grâce à sa diligence, le 3 avril de la même année, il obtenait du Parlement de Toulouse, un arrêt qui, les plaçant dans la première échelle, les faisait concourir avec les avocats à la charge de premier consul. Comme cette décision vise plusieurs arrêts semblables, et notamment un arrêt rendu, en 1769, en faveur des médecins de Carcassonne, on est autorisé à dire que nos devanciers avaient mis une médiocre hâte à revendiquer leurs privilèges et prééminences.

La marche des événements rendit inutile cette tardive conquête.

La séance du 9 mars 1789 est également consacrée à la politique et a pour objet de nommer des députés à l'assemblée du Tiers-Etat, qui doit être tenue en l'Hôtel de Ville. Razoux et Mitier, désignés à l'unanimité des suffrages, furent chargés de concourir à la rédaction du cahier de doléan-

ces, et d'élire les députés ayant mission de porter le dit cahier à l'Assemblée.

Les autres séances n'offrent aucun intérêt : au fur et à mesure que les mois s'écoulent, la vie se ralentit graduellement. La séance tenue le 22 décembre 1790 a pourtant une certaine importance. Le Comité de salubrité, établi à Paris par l'Assemblée nationale, sous la présidence du trop célèbre Guillotin, ayant envoyé une adresse relative à un plan de nouvelle organisation médicale, le collège confia à Granier et à Vitalis la rédaction d'un mémoire sur ce sujet. Ce document n'a pu être retrouvé. C'est là une perte regrettable, car on eût été curieux de connaître les opinions de la Compagnie sur les réformes à l'ordre du jour.

En dépit de son utilité générale et de son rôle inoffensif, le collège partagea le sort des corporations ; il fut dissous comme elles, et dut, le 30 mai 1792, déposer son bilan. Les pièces produites pardevant le Directoire du département du Gard, et conservées aujourd'hui aux archives de la Préfecture, révèlent une situation pleine de tristesses et d'embarras. Elles établissent que chacun des agrégés devait payer une cotisation annuelle pour le service de la dette ; elles montrent que ses créanciers appartenaient au collège par les liens les plus étroits, puisque l'un était la fille de Baux, et l'autre la femme de Razoux.

Cette liquidation fut le dernier acte du collège ; mais, s'il avait vécu comme corps constitué, du moins il ne mourait pas tout entier. Le décret qui mettait fin à son existence avait beau suppri-

mer d'un trait de plume l'institution, il n'effaçait pas, du même coup, le souvenir du bien qu'elle avait fait et laissait subsister la mémoire des actes auxquels elle avait pris part. Les ci-devant agrégés, en perdant leur titre, n'en restaient pas moins considérés ; ils devenaient des individualités, mais n'en conservaient pas moins entre eux les liens d'une vieille confraternité. Bref, dès que la tourmente révolutionnaire aura cessé, ils s'empresseront de se réunir en Société ; et, sous le nom d'*Institut de santé*, et plus tard de *Société de médecine*, ressusciteront le collège dont ils s'honoreront d'être les continuateurs.

Fondé vers la fin du règne de Louis XIII, le collège des médecins de Nîmes a, dans sa longue existence, rendu de sérieux services ; et, quoiqu'il soit à la mode de dénigrer le passé, on ne saurait, sans une criante injustice, méconnaître la portée de son intervention. Basé sur le système de l'association, qui emploie la puissance collective à développer la puissance individuelle en mettant la force de tous au service de chacun, il ne s'est pas contenté de veiller à la dignité de la profession, de défendre les privilèges et prérogatives de chacun de ses membres, il a encore travaillé à l'accroissement de la science médicale. Plus on s'éloigne de ses commencements, plus on le voit tendre vers ce but et donner à ses réunions un caractère scientifique. C'est surtout dans la seconde moitié du xviii^e siècle qu'il manifeste ce dessein et le poursuit avec persévérance. Les efforts qu'il a faits, pour affermir les anciennes conquêtes ou en

faire de nouvelles, sont d'autant plus méritoires, que l'émulation était alors peu commune et que la presse médicale était encore au berceau.

Ce n'est pas que, dans les périodes antérieures, le collège n'ait compté des hommes recommandables ; mais c'est assurément l'époque où il a été le plus riche en talents divers. Si certains de ses membres n'ont laissé de leur passage ici-bas que le souvenir périssable d'une grande réputation, d'autres, mieux avisés ou moins égoïstes, ont cherché à utiliser leurs loisirs en cultivant, soit les sciences physiques, soit les sciences naturelles, soit enfin la médecine proprement dite. Tous sans doute ne s'y sont pas également distingués ; mais chacun d'eux, dans la sphère où il se mouvait, doit être loué d'avoir apporté sa pierre à l'édifice. Les travaux ont beau avoir été de médiocre étendue, le retentissement a beau en avoir été passager, la postérité n'en doit pas moins à leurs auteurs une réelle et profonde reconnaissance.

Ce n'est point ici le lieu de rappeler les titres de chacun d'eux en particulier, mais c'est le cas de noter que deux médecins nimois se sont fait un nom dans la science. Baumes, il est vrai, nous est resté étranger et par sa naissance et par sa mort, mais on ne saurait en dire de même de Razoux. Il nous appartient tout entier. Il a vécu toute son existence au sein de notre cité et y a écrit tous ses travaux ; il y a obtenu ses divers titres scientifiques et s'y est acquis la plus légitime des réputations. Ce ne fut pas toutefois un enfant gâté de la fortune ; cette déesse inconstante lui tint rigueur et se montra longtemps rebelle à ses dé-

sirs. Fils de ses œuvres, il vit se dresser devant lui des obstacles et des difficultés de toutes sortes. Il eut de longs et pénibles débuts, et ne dut son éclatante position qu'à la continuité de son labeur, à la persévérance de ses efforts et aux dons heureux d'une intelligence d'élite. Le futur membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris finit, à la longue, par triompher ; mais l'énergie qu'il déploya, pour parvenir au premier rang, serait depuis longtemps oubliée sans les services qu'il a rendus à la science. En inscrivant le nom de Razoux au nombre de ses zélés serviteurs, elle a acquitté sa dette de reconnaissance et perpétué de cette façon la mémoire du célèbre médecin en chef de notre Hôtel-Dieu (1).

(1) Je réserve pour une publication ultérieure la mise en œuvre des documents que j'ai réunis sur *les Chirurgiens et les Apothicaires nimois*.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

J'ai groupé sous ce titre les notes et pièces qui, à raison de leur étendue, ne pouvaient entrer dans le texte. Sans doute il eût été préférable de les rapprocher des points auxquels elles se rattachent ; mais il en fût résulté de tels inconvénients, que la conduite suivie m'a paru amplement justifiée.

Pour ne pas trop étendre cette annexe de mon travail, j'ai dû même élaguer un certain nombre de notes ; mais j'ai conservé toutes celles qui étaient absolument indispensables. Sans vouloir épuiser la matière, j'ai visé à être complet, et j'espère que les curieux ne liront pas sans intérêt cette partie, établie d'après une foule de recherches minutieuses.

C'est là du reste le seul mérite de cette étude, inspirée par l'amour du clocher et de la profession médicale, et c'est aussi le principal titre qu'elle puisse invoquer à la bienveillance du lecteur.

A. Population de la ville de Nîmes pendant le XVII^e siècle.

Les registres baptistaires commencent, pour les catholiques, avec l'année 1568, et, pour les réformés, avec l'année 1571 ; mais ils ne forment pas un tout ininterrompu, comme les événements auxquels ils ont trait. Soit pour un motif, soit pour un autre, il y a d'assez nombreuses lacunes qui m'ont empêché de donner des relevés complets.

ANNÉES

	1599	1600	1601	1602	1603	1604	1605	1606	1607	1608
Janvier...			61	49	49	49	56	39	50	53
Février..			58	63	45	60	40	40	45	40
Mars.....			51	48	65	34	40	34	54	48
Avril....			55	50	44	39	36	47	50	28
Mai.....			38	40	35	36	24	30	39	24
Juin.....			31	43	40	32	35	51	33	35
Juillet...			45	48	29	29	30	29	38	39
Août.....			55	43	62	36	37	65	32	69
Septemb.			64	37	53	34	25	51	46	43
Octobre..			44	39	53	57	57	68	52	63
Novembre			53	46	61	48	41	46	37	52
Décembre			52	66	48	67	45	60	49	46
Totaux...	563	570	607	562	584	521	476	560	526	540

L'addition de ces totaux annuels donne un total général de 5,509 baptêmes, qui, d'après les bases adoptées ci-dessus, représentent une population normale de 12,200 habitants.

Dans le second quart du siècle, la guerre et la peste exercent leur influence néfaste et ont pour conséquence un amoindrissement de la population. Pour abrégér, je me borne à donner les totaux annuels de cette période.

Années...	1625	1626	1627	1628*	1629*	1630*	1631*	1632*	1633
Totaux...	465	446	516	429	238	263	401	410	464
Années...	1634	1635	1636	1637	1638	1639	1640*	1641	1642
Totaux...	505	491	547	486	531	566	412	499	595

Abstraction faite des années marquées d'un astérisque, on a un total de 6011 baptêmes inscrits, qui, divisés par douze, donnent une moyenne de 500 baptêmes annuels et

par suite représentent une population de 11,000 habitants tout au plus.

Malgré l'épidémie de 1649, la dépopulation s'arrête dans la seconde moitié du siècle. Les luttes ont cessé et l'industrie commence à naître; de là un mouvement d'immigration qui concourt à accroître le nombre des habitants. Voici quelques totaux annuels qui mettent ce fait en complète évidence.

Années.	1650	1651	1652	1653	1654	1655	1656	1657	1660	1661
Totaux..	560	574	560	548	571	590	562	561	525	562

La moyenne de ces divers totaux annuels étant de 563 baptêmes, on est autorisé à conclure que, pendant cette période, la population s'est accrue de douze à quatorze cents âmes.

A partir de ce moment, et sauf des oscillations insignifiantes, le mouvement ascensionnel s'accuse de plus en plus. Il serait fastidieux d'en produire tous les détails; aussi je me borne à donner les chiffres concernant les dernières années du xvii^e siècle.

Années.....	1692	1693	1694	1695	1696	1697	1698
Cathédrale.....	558	541	522	523	587	523	551
Saint-Charles .	116	119	125	100	102	110	120
<hr/>							
Totaux.....	674	660	647	623	689	633	671
Années.....	1699	1700	1701	1702	1703	1704	1705
Cathédrale....	534	609	544	576	596	565	638
Saint-Charles..	140	157	142	138	152	140	144
<hr/>							
Totaux.....	674	766	686	714	748	705	782

Ces divers totaux additionnés donnent 9,672 baptêmes, c'est-à-dire 691 par an.

Pendant la précédente période, il y a eu 2,212 mariages, le chiffre minimum a été 108, le chiffre maximum 227, et la

moyenne 158. Enfin les décès n'ont dépassé que deux fois les baptêmes, mais alors d'une façon marquée, puisqu'en 1694 il y en a 798, et en 1699, 728. Quant aux autres chiffres concernant la mortalité, on s'abstiendra de les consigner ; il suffira de dire qu'ils offrent des écarts tels avec le chiffre des baptêmes, qu'on ne saurait leur accorder la moindre créance.

B. Université d'Orange.

Cette université, fondée vers 1364, n'a pas laissé grande renommée, et, pendant toute la durée de son existence, a fait très-peu parler d'elle. Au xviii^e siècle, elle était soutenue par les libéralités des princes de Nassau, et recrutait ses rares étudiants parmi les jeunes gens appartenant à la religion protestante. Naturellement, Nîmes était la ville qui lui fournissait le plus d'élèves ; et, en 1650, sur sept docteurs elle en comptait trois qui lui devaient leurs *lettres*. A s'en référer à un pamphlet inséré dans les *Chroniques de Languedoc*, n^o du 20 mai 1878, et intitulé : *Examen des statuts du prétendu collège de certains particuliers se disant médecins de Nîmes*, les ordonnances du Roi et les arrêts qui avaient été donnés en contradictoire défense interdisaient à « ces gradués hors de ce royaume, le droit de pratiquer » ; mais nonobstant il était passé outre. Ces docteurs jouissaient des mêmes privilèges que leurs confrères ayant reçu leurs lettres à Montpellier, et leur origine ne nuisait en aucune façon à leurs succès professionnels.

A titre de curiosité et de spécimen, je donne copie des lettres de docteur de cette université. Pour le dire en passant, c'est là le dernier récipiendaire nimois.

FORMULE DES LETTRES DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ D'ORANGE.

JOANNES JACOBUS DOBEILII, Dei et Apostolicæ Sedis gratia
Arausionensis Episcopus, Abbas et Comes Sancti-Jacobi

Montisfortis, Regi ab omnibus consiliis Almæ universitatis Arausionensis cancellarius, universis et singulis visuris, lecturis et audituris præsentēs Litteras, salutem in Domino Nostro Jesu-Christo, qui est omnium vera salus. Studiosorum hominum labor digne meretur ut qui, neglectis voluptatum illecebris, indefesso labore ac jugi perseverantia disciplinis laudabilibus insudarint, congruis honoribus afficiantur; quo ipsis debita compensatione gaudentibus, cæteri ad honestarum disciplinarum, omniumque virtutum æmulationem ferventius adducantur. Cum itaque Dominus JACOBUS RAZOUX, civitatis Nemausensis, filius naturalis et legitimus Domini Petri Razoux, ad gradum doctoratus in medica facultate consequendum, collegio hujusce almæ universitatis fuerit præsentatus, in quo adfuerunt nobiles, spectabiles et egregii viri, LUDOVICUS DUBOIS, dominus de la Bonnetiere, hujus almæ universitatis procancellarius, JACOBUS DE MARCEL, dominus de Crochans, Ecclesiæ Cathedralis Arausionensis præpositus et ejusdem universitatis Rector perpetuus, *Joannes de Saint-Laurens*, *Gedeon Bouyer*, juris utriusque doctores; *Thomas Nedville*, doctor medicus, *Balthazar de Seguins*, dominus de Cabassole, canoninus dictæ Ecclesiæ Cathedralis, *Laurentius de Bedarrides*, *Joannes Bouyer*, *Ludovicus Dubois*, dominus de Saint-Jean, J. u. D., *Andreas Correge*, D. M., *Philippus Bernard*, *Christophe Bernard*, *Anthonium Correge*, *Alexander Icard*, *Anthonium de Jullien*, *Gedeon Bouyer* filius, *Joannes-Ludovicus Prevost*, præcentor dictæ Ecclesiæ Cathedralis, *Philibertus-Josephus Rouvière*, *Franciscus Fort*, dominus de Saint-Maurin, *Daniel Chapat*, *Claudius Emery*, *Jacobus d'Aymard*, *Petrus Ferrier*, *Ludovicus Dubois* filius, *Paulus Correge*, *Fredericus Bouyer*, *Moyse Felix*, *Franciscus Brunet*, J. u. D., *Florentius Falque*, *Quinidius Gleyze*, Doctores medici; *Claudius Gleyzæ*, *Franciscus Bonnet*, canonicus dictæ Ecclesiæ Cathedralis, *Jacobus de Guyon*, præpositus, coadjutor ejusdem Ecclesiæ, *Godefridus Jone*, J. u. D., *Claudius Sissaud*, doctor medicus, omnes in universitate aggregati; in quorum præsentia, punctis in dicta medicina primum datis, facta etiam debita inquisitione super

moribus et honesta conversatione ; tandem, die datæ præsentium, ex perspicua punctorum explicatione et interpretatione ac solerti argumentorum solutione, in exacto et riguroso examine, talem se, divina Clementia, gessit ac præstitit, ut, omnium adstantium hujusce universitatis Doctorum judicio, dictus Dominus JACOBUS RAZOUX ad medicinæ Doctoratus gradum fuerit admissus, et in Doctorum ordinem, summo omnium consensu, *tanquam optime meritis de rigore examinis, nemine prorsus discrepante*, cooptatus. In cujus rei signum, prænominatus Dominus FLORENTUS FALQUE, medicinæ Doctor, ex potestate ei per nos data, in præsentia supranominatorum et præterea aliorum magnorum, nobilium, et proborum civium et litteratorum hominum laudabili cœtu, ad hunc actum convocato, dictum dominum JACOBUM RAZOUX, præstito prius in talibus solito juramento in manibus dicti Domini procancellarii, doctoralibus insigniis ornavit et cohonestavit. Quocirca notum sit omnibus præsentibus et futuris : Deinceps licere dicto Domino JACOBO RAZOUX se in medicinæ facultate doctorem profiteri, ipsamque medicinæ scientiam docere publice, cæteraque exercere quæ ad munus medicæ facultatis videntur pertinere, hic et ubique terrarum, cum attributione omnium libertatum, immunitatum, honorum et privilegiorum in talibus solitorum. In quorum omnium fidem et testimonium, præsentis litteras per bidellum et secretarium subscriptum fieri, sigillique hujus almæ universitatis appensione muniri volumus, et ordinavimus. Datum Arausione, in Palatio, præsentibus prænominatis Dominis *Antonio de Jullien, et Quinidio Gleyse*, et dominis *Francisco Roche et Carolo Sebastiano*, hujus civitatis consulibus ornatissimis, et aliis quamplurimis eximiis viris, die vigesima nona mensis octobris, anno Domini millesimo septingentesimo quinto.

CROCHANS, præpositus et rector perpetuus.

DUBOIS, procancellarius.

FALQUE, promotor.

De mandato dicti domini procancellarii.

GRIZEL.

C. Académie de Nîmes.

Lettre de M. SAURIN, secrétaire de l'Académie Royale de Nîmes, écrite le 31 mars 1683 à M. l'abbé de la Roque.

Quelques médecins de cette Ville m'ont mis entre les mains la Relation qui vous sera rendue avec ce billet. Ils m'ont prié de vous la faire tenir, s'imaginant que mon témoignage serviroit de quelque chose pour vous persuader que M. Rivalier, l'un d'entre eux, qui l'a dressée et signée, est docteur en médecine, très-employé et très-digne de foy. Je ne me suis pas opposé à leur sentiment (quoy que je ne le trouve point fondé, n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous), parce que j'ay esté bien aise de trouver cette occasion de vous assurer de la parfaite estime que je fais de votre mérite. Si une attestation en forme, donnée par l'Académie des belles lettres, que Sa Majesté a établie depuis peu en cette ville, eût esté capable de rendre plus authentique le seing de M. Rivalier, je vous l'aurois envoyée. Mais, comme c'estoit à moy seul de l'expédier et de la signer, vous n'y auriez pas ajouté plus de foy qu'à cette lettre. Quoy qu'il en soit, Monsieur, si vous jugez que la relation que je vous adresse soit digne d'estre communiquée aux sçavans par le moyen de votre excellent Journal, vous en disposerez comme il vous plaira, et l'ajusterez à vostre modo. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la matière en est véritable en toutes les circonstances. Je suis, etc.

L'abbé de la Roque ajoute les réflexions suivantes :

Ce titre de secrétaire de l'Académie Royale de Nîmes, que prend M. Saurin, nous donne occasion d'avertir ceux qui ne connaissent pas les particularitéz de cette Ville que, depuis l'année dernière, Sa Majesté y a étably une Académie par un édit du mois d'aoust dernier. M. Séguier, Evêque de Nîmes, en est le protecteur. Elle est composée de vingt-six personnes qui ont esté choisies parmy les gens de lettres qui s'y distinguent, soit dans le présidial, soit

dans le Chapitre, ou parmi ce qu'il y a de Gentilshommes dans la Ville. Ainsi, par ce nouvel établissement, le Roy ne la va pas moins faire paroistre que l'Empereur Antonin l'a rendue depuis tant de siècles célèbre, remarquable, et digne de l'admiration des Curieux par les chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture qu'il a élevez autrefois, et dont on la voit encore ornée en partie. (*Journal de médecine ou Observations des plus fameux médecins, chirurgiens et anatomistes, etc.*, 1683, t. I, p. 169-172).

.

Léon Ménard, consulté à propos de la reconstitution de l'Académie Royale, écrivit à Baux la lettre suivante, que je reproduis intégralement, car elle est restée jusqu'à ce jour inédite. L'original se trouve à la Bibliothèque municipale.

A Paris, le premier de juillet 1752.

Le dessein qu'on a conçu, Monsieur, et déjà même en partie exécuté, d'établir à Nîmes une Société littéraire, est bien louable. Je m'intéresse trop à la gloire de ma patrie, pour ne pas en avoir en mon particulier une grande joie. Mais il faut que ce bon dessein se soutienne et que les membres de cette société s'animent mutuellement et concourent à la faire durer par un travail et un exercice assidu. On a vu un pareil projet commencé sous M. Fléchier, un autre encore sous M. de la Parisière ; mais l'un et l'autre n'ont pas eu de durée, et on les a vus presque aussitôt naître et s'éteindre. Il faut espérer qu'il n'en sera pas de même de celui-ci. On me fait l'honneur de me demander mon sentiment à ce sujet ; voici donc ce que j'en pense. D'abord il ne faut pas traiter ceci de nouvel établissement, mais seulement de continuation des exercices établis par l'ancienne Académie. Ne vous regardez pas comme un corps nouveau, mais comme un corps qui, après un long repos, reprend ses premières fonctions. Regardez-vous comme ayant toujours existé, depuis le premier moment qu'on fit la création de l'ancienne Société ; on le peut très-bien, et c'est le sentiment du ministère que j'ai déjà consulté là-

dessus ; on le doit aussi, parce qu'il sera bien plus glorieux de partir d'un point ancien, qui vous donnera une prééminence de temps sur une infinité d'autres Académies qui se sont déjà établies en diverses villes du royaume. Celle de Nîmes s'est établie, au mois d'août 1682, sous le titre d'*Académie Royale*, et c'est de là que doit commencer l'établissement qu'on remet aujourd'hui en vigueur. Ne prenez donc d'autre titre que celui-là. Pratiquez les mêmes exercices. Ayez les mêmes objets dans vos assemblées, suivez, en un mot, les mêmes points que ceux qui sont posés par les premiers statuts. Vous avez un protecteur né, un chef fixé par le premier établissement et qui subsistera toujours, c'est M. l'Evêque de Nîmes. M. Sèguier, qui l'était alors, fut mis à la tête de l'Académie ; ses successeurs à l'Evêché de cette ville ont aussi conservé ce protectorat. Ainsi l'Académie Royale de Nîmes, qui n'a cessé d'exister sous eux, ne fait aujourd'hui, sous M. l'Evêque présent, que reprendre ses exercices, que les conjonctures des temps, l'occupation des citoyens à d'autres affaires, avaient obligé d'interrompre. Elle n'a, par conséquent, aucunes lettres-patentes à demander : elle les a depuis 1682, mais, encore un coup, conformez-vous de point en point aux réglemens portés par la fondation ; ayez le même nombre d'Académiciens, les mêmes officiers. Voilà ce que je pense là-dessus, et je ne crois pas que vous deviez vous en écarter. Après que l'Académie aura pris ses derniers arrangements, ayez la bonté de m'envoyer une liste des Académiciens et des officiers, parce que j'en ferai faire mention dans un ouvrage où ce sera le lieu d'en parler. Il est bon qu'on soit instruit dans le public que l'Académie de Nîmes existe toujours. Au surplus, elle peut disposer de moi en tout ce qu'elle me jugera capable de lui être de quelque utilité.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MÉNARD.

J'ai toujours oublié de vous marquer que j'ai changé de

demeure, et que mon adresse est maintenant rue des Maturins (1).

D. L'Université de Paris au XVIII^e siècle.

De Paris, ce 1^{er} octobre 1730.

Monsieur, mon très cher ami,

J'eus l'honneur de vous écrire d'Alais avant de partir pour ce pays (2), et j'aurois eu celui de vous écrire plus tôt d'ici, si j'avois cru pouvoir vous y être utile ou si j'avois eu des nouvelles intéressantes à vous en donner. J'espère que vous me pardonnerez ma négligence ; et si vous étiez par malheur fâché contre moi, j'auray de quoy vous apaiser, quand je vous porterai un catalogue magnifique des plantes des Cévennes tiré des manuscrits de M. de Tournefort et que M. de Jussieu me donne au premier jour, sans compter le catalogue des plantes du Jardin du Roy de Paris. M. de Jussieu, que vous avez connu à Montpellier, me demande toujours de vos nouvelles, et m'a chargé de vous faire ses compliments. Son frère m'a promis de me montrer les plantes des Cévennes sèches et m'a nommé, sur la description que je lui ai fait, bien des plantes que je trouvoy, quand vous étiez à Lyon.

Outre le cours de botanique, j'ai vu encore le cours de chimie par M. Boulduc, un de pharmacie, et je vais régulièrement à l'Hôtel-Dieu ; je vais voir quelquefois M. Hecquet, M. Andry et autres. Avec tout cela je ne laisse pas de m'ennuyer en ce chien de pays, parce que j'y ai toujours mal aux yeux. Aussi j'ai résolu de rester ici le moins que je pourrai. En ce pays on n'est jamais tranquille, c'est un

(1) Léon Ménard, dont la vie a été admirablement écrite par M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, épousa en secondes noces Delfine-Agnès Bourcier. Il en eut une fille qui, née à Avignon, vint mourir à Nîmes, le 2 nivose an III : elle avait alors vingt-huit ans.

(2) Cette lettre a été égarée ainsi que d'autres. Celle en date du 19 mars 1730 ne parle en aucune façon du projet d'aller à Paris.

chaos et un carillon perpétuel. Ma devise est : moins d'ambition et plus de repos. J'espère cependant d'aller à une ville des environs essayer de travailler ; et, si mes yeux n'y vont pas mieux, je décampe pour passer l'hiver à Lyon, et de là à nos chères Cévennes.

Votre très-obéissant serviteur,
SAUVAGE DE LACROIX.

Si, dans le peu de temps que j'ai à rester à Paris, je puis vous y être utile, je loge à l'Hôtel de Tours, rue des Carmes, près la place Maubert.

Les Docteurs de Montpellier qui sont ici sont : MM. Du-fau, de La Ribe, Ouvé, Déron, Durand, Coffin, Meunier et quelques anglais.

Alais, 24 novembre 1730.

Monsieur, mon très-cher ami,

Je reçus à six lieues de Paris la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire ; et, comme je ne fis que passer à Paris pour m'en revenir ici, il me fut impossible de faire la commission dont vous me chargiez. Mes indispositions continuelles m'ont fait quitter cette ville beaucoup plus tôt que je n'aurois fait. J'espère d'être dédommagé par le commerce des lettres dont vous et quelques autres m'honoreront. M. de Jussieu le plus jeune, qui vint à Lyon presque à même temps, vous fait mille compliments. M. Bernard de Jussieu et son frère l'aîné trouvèrent que vous aviez de très-belles plantes etc., etc.....

Au reste, quand je reçus votre lettre, j'avois déjà placé tout ce qui me restoit d'argent en livres ou consigné 100 l. à la diligence ; aussi, quand j'en aurois eu le loisir, je n'aurois pas eu le pouvoir de faire ce que vous souhaitiez si fort ; consolez-vous de ces comédies. M. de Jussieu m'a promis des graines, et je dois lui envoyer un grand nombre de plantes fraîches ; honorez-moi de vos découvertes là-dessus. Je fus fort surpris d'apprendre que M. Mathieu (1) avoit été employé à l'Histoire naturelle du

(1) M. Mathieu étoit docteur de notre ville ; il s'occupoit beaucoup de botanique et d'antiquités.

Languedoc ; vous en êtes cent fois plus capable. Donnez-moy des nouvelles de notre cher ami M. Ducros (1), à qui je fais mes compliments. Si vous trouvez quelques insectes curieux, faites-m'en part, s'il vous plaît, de même que de vos observations pratiques. A une autre fois je vous dirai d'autres nouvelles de botanique.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
SAUVAGE DE LACROIX.

E. Université de médecine de Montpellier.

Ce sujet est inépuisable, mais comme il est une borne à tout, je me contenterai de consigner ici deux documents.

Le premier, tiré du voyage de Locke en France, est une critique du cérémonial de la réception au doctorat. Le tableau est chargé en couleur, mais néanmoins il est bon à rapprocher de la peinture réaliste qui en a été donnée ci-dessus.

18 MARS 1675. *Recette pour faire un docteur en médecine.* « Grande procession de docteurs habillés de rouge, avec des toques noires ; dix violons jouant des airs de Lully. Le professeur s'assied, fait signe aux violons qu'il veut parler, et qu'ils aient à se taire ; se lève, commence son discours par l'éloge de ses confrères, et le termine par une diatribe contre les innovations et la circulation du sang. Il se rassied. Les violons recommencent. Le récipiendaire prend la parole, complimente le chancelier, complimente les professeurs, complimente l'Académie. Encore des violons. Le président saisit un bonnet qu'un huissier porte au bout d'un bâton, et qui a suivi processionnellement la cérémonie, coiffe le nouveau docteur, lui met au doigt un anneau, lui serre les reins d'une chaîne d'or, et le prie poliment de s'asseoir. Tout cela m'a peu édifié ».

Le second document, extrait des lettres inédites du fa-

(1) M. Ducros était également docteur ; il s'occupait de mathématiques et de chimie ; il alla, quelques années plus tard, à Genève, où il paraît s'être définitivement fixé.

meux professeur Sauvage, est destiné à faire connaître les modifications qui avaient été introduites, au milieu du xviii^e siècle, dans l'étude de la médecine.

« C'est sans aucune difficulté que la personne dont vous me parlez peut passer docteur ici, puisqu'il a des certificats de deux années de *philosophie* faite à Genève, légalisés par le résident. Nous recevons les personnes de quelque pays qu'elles soient et quelque religion qu'elles professent, en quelque endroit qu'elles aient fait leur philosophie et qu'ils aient pris le grade de maître es arts, Louis XIV, par un arrêt de l'année 1685, nous l'ayant permis en faveur des étrangers. Il est vrai qu'il enjoint aussi de marquer dans les lettres qu'ils ont passé comme étrangers, pour faire voir par là qu'ils ne peuvent pas exercer en France la médecine comme n'étant pas catholiques romains ; mais jusqu'ici je ne sache que nous ayons suivi cette partie de l'ordonnance, et on n'y regarde pas de si près.....

» Ne voulût-il pas prendre le bonnet, il ne peut mieux faire que d'étudier ici (Montpellier), s'il veut bien apprendre la profession. L'anatomie s'y fait à la perfection ; tout va mieux que de votre temps (1725).....

» Je suis d'avis que votre cousin vienne sans tarder, non pas pour ce qui se fait aux écoles de médecine, car elles se fermeront le 7 de septembre, mais pour se mettre au fait de tout avant le mois de novembre, où elles se rouvriront, et pour prendre une teinture de mathématiques. Cette science est absolument nécessaire aujourd'hui pour la théorie : au lieu de la physique, il faudra qu'il passe de la géométrie aux mécaniques et à l'hydraulique ; c'est tout ce qu'il lui faut pour entrer dans la physiologie, que j'ai donnée dans les deux années précédentes, et qu'il fera bien de copier de bonne heure. Je serais d'avis qu'il se fasse enseigner les éléments de ces sciences à M. Harman, jusqu'au retour de M. d'Anizy ; il en coûte 10 livres par mois : 4 ou 5 mois luy suffiront..... (La géométrie et les éléments de mathématiques de *Lamy* avec la physique de *Sgravesande* étaient les livres en vogue.).....

» Bien que je me sois fait une loi de ne manger avec aucun étudiant en médecine, je l'ay mis à mon auberge, où il est

pour 21 livres par mois ; je voulus, selon votre intention, le loger à bon marché, mais il ne fut pas de ce goût, et je lui fis prendre une belle chambre, avec antichambre, au premier étage, à 6 livres par mois.

Il n'est pas accoutumé à la vie resserrée que vous vouliez que je lui prescrivisse, et n'étoit par considération pour moy, je crois qu'il quitteroit l'auberge où je suis pour être plus splendidement. . . . Il fit tout de suite connaissance avec M. Pach, de sa nation (Suisse), traîneur d'épée, qui a des raisons à moy inconnues pour ne pas prendre ses degrés et qui lui a mis cent chimères en tête. Ces chimères sont que Montpellier est un bois, un coup-gorge, où il n'y a point de justice pour les étrangers, où les étudiants en médecine ne sont pas soutenus par qui que ce soit, où un soldat suisse fut tué, il y a un an, par les paysans, desquels pourtant il y eut quinze blessés et trois tués. . . . Vous savez tout comme moy comment les étudiants sages et studieux sont tranquilles icy, à moins qu'ils ne se gâtent par le commerce d'autres étudiants paresseux, comme M. Pach, qui emmène votre cousin de temps en temps au cabaret ».

(Extrait de trois lettres écrites vers 1738).

F. Remèdes secrets.

A raison de la crédulité des esprits et de l'état arriéré de la thérapeutique, les remèdes secrets étaient grandement en vogue, mais rencontraient une médiocre sympathie auprès des corps enseignants. Entre autres exemples, je citerai le suivant, qui a le double mérite d'être inédit et de concerner un médecin nimois.

» Monsieur et cher ami,

« Vous me feriez grand tort de douter que je ne m'intéresse vivement à ce qui vous regarde ; et, par cette raison, je ne puis m'empêcher de vous prier instamment de retirer tous les imprimés en question, pour que votre nom ne paraisse pas, et d'y substituer tel nom que vous voudrez,

comme d'un maître, d'un apothicaire, lequel tient cette poudre d'un médecin célèbre.

» Je sais comment pensèrent, il y a trois ans, tous nos messieurs (de la Faculté) au sujet de la poudre purgative de mon ami Bastide, docteur médecin à Anduze. On lui écrivit de la part de la Faculté des choses très-désagréables. Ou il fallait donner la recette de votre poudre, ou la donner gratis, ou la faire débiter sous un nom emprunté. Et quand on n'intéresse pas quelque corps religieux, comme a fait *Ailhaud*, la meilleure poudre risque d'échouer.

» Tout ce que je vous dis ici, mon cher ami, est ma façon de penser : si mon opinion ne vous paraît pas devoir l'emporter sur celle des amis qui vous ont fait agir, mettez que je n'ai rien dit. Je ne vous en estimerai pas moins, parce que je connais votre candeur et le bon motif qui vous fait agir. Mais ceux qui ne vous connaissent pas ne penseront pas de même, et j'en serai fâché et très-fâché pour vous. Pardonnez tous ces avis à l'ancienne et bonne amitié qui nous unit depuis trente ans et plus. Je vous embrasse ; mes respects à Madame votre épouse.

» Montpellier, ce 16 décembre 1757.

» DE SAUVAGE.

» Si vous voulez me donner de quoi faire des expériences de votre poudre sur les malades de l'hôpital général, je serai le premier à la vanter et à citer l'expérience ».

G. Eaux minérales.

Vu les chaleurs excessives et la sécheresse qui règnent dans notre pays, presque tous les étés, les eaux minérales n'étaient pas moins fréquentées que de nos jours ; seulement, à raison des difficultés de la locomotion, les Nimois étaient forcés de demander au voisinage la fraîcheur et la santé, qu'ils vont chercher aujourd'hui en des régions plus éloignées. Meynes, La Maussion, Euzet, Balaruc, Vals et Bagnols étaient, aux xvii^e et xviii^e siècles, leurs eaux de prédilection. Si certaines de ces stations ont vu depuis

s'accroître leur vogue, il n'en a pas été de même pour toutes. Depuis près d'un siècle, la fontaine de Meynes ne compte plus de visiteurs, et on peut en dire autant des bains de La Maussion. L'une et l'autre station ont joui d'une grande renommée. A s'en référer à l'histoire (*Statistique du Gard*, t. II, p. 647), les plus grands personnages auraient fait des cures à Meynes, et des têtes couronnées, François I^{er}, Marguerite de Valois, Louis XIII, auraient retiré des avantages de l'action bienfaisante de ces eaux. Les bains de La Maussion n'eurent pas une fortune moindre. On a vu plus haut que le prince de Suède Gustave-Adolphe y fit une saison. « Salleneuve est un bon village, à demy lieue de Montpellier, où passe tout contre une petite rivière que l'on nomme la Meauson. . . Ces lieux servent de bains en esté, à toute la noblesse et autres, de tout sexe, qui s'y vont baigner et divertir. Il y a de bons traiteurs, et pendant la saison, la grande bande des viollons y demeure continuellement, et à cause du bon air, on y envoie les malades de la ville ». *Catalogue des marchandises rares, curieuses et particulières, qui se font et débitent à Montpellier*, par le sieur Léon Fargeon, maistre apothicaire juré et parfumeur de S. A. R. Mademoiselle, etc., etc., MDCLXVIII. En Avignon, chez Michel Chastel.

Un moment, Nîmes crut posséder à ses portes une autre fontaine de jouvence ; M. de Montfalcon, lieutenant pour le Roi en cette ville, ayant acquis la terre de Vacqueirolles, y fit exécuter de grands travaux. En remuant des terres, on découvrit un canal qui recevait les eaux d'une source jaillissant de deux fentes d'un rocher, eaux qui, au dire des bergers de cette contrée, purgeaient et avaient valu à cette fontaine le nom de *fons conjado*, termes qui, en langage du pays, signifient fontaine sale, à cause des ordures qu'elle fait expulser.

La découverte d'une fontaine minérale était de conséquence pour les Nîmois, grands amateurs de nouveautés et grands buveurs d'eaux minérales. On en fit l'essai, et, comme les audacieux s'en trouvaient bien, ils entraînent à leur suite les plus timides. Bref, en 1718, il y eut une véridable procession de malades. Désireux de savoir ce qu'il y

avait de fondé dans cet enthousiasme, un médecin fit l'analyse de ces eaux; mais, malgré son habileté, il ne put arriver à déterminer d'où venait leur vertu purgative. Le hasard, ce grand maître, a fait découvrir qu'elle était toute artificielle. Pour faire sa cour à M. de Montfalcon et ne pas être soupçonné de flatterie, un chirurgien du nom de Cluzeau n'avait trouvé rien de mieux que d'insinuer dans la source un gros morceau de *erocus metallorum* ou foie d'antimoine. L'eau, en passant sur cette drogue, en détachait quelques parcelles qui, n'étant pas assez considérables pour provoquer le vomissement, étaient suffisantes pour amener une purgation plus ou moins copieuse, suivant le nombre de verres d'eau absorbés. De là l'action de ces eaux, qui finit naturellement par disparaître, quand la cause qui lui avait donné naissance eut été complètement épuisée.

Cette histoire vraiment plaisante est caractéristique de l'époque; aussi j'ai cru devoir la relater avec quelques détails.

H. Médecine légale.

En divers endroits, il est question des rapports des médecins avec la justice; mais nulle part il n'a été donné un spécimen de leur manière de procéder. Pour combler cette lacune, nous reproduisons la minute d'un rapport rédigé vers les dernières années du XVII^e siècle.

« Nous, Daniel Dortes, docteur en médecine, et Claude Combes, maître apothicaire, nommés par M. de Chazel, conseiller du Roy et lieutenant général es cours de M. le Sénéchal et siège Présidial de Nîmes, pour procéder à l'examen et vérification de certaines drogues contenues dans un linge et dans du papier qu'on nous aurait exhibé, après avoir prêté le serment en tel cas requis, certifions qu'après avoir considéré, goûté et examiné avec toute l'exactitude possible ce qui était contenu dans le linge, nous avons vérifié que c'étoit la graine du *Solanum furiosum*, dont l'usage est extrêmement pernicieux, suivant le sentiment de nos

auteurs les plus fameux, tels que Mathiolo, Dioscoride et Dalechamp. En effet, cette graine, donnée en petite quantité, cause de profonds assoupissements, et en grande, rend furibonds ceux qui en prennent; et même, selon le sentiment desdits auteurs, elle peut causer des accidents funestes. A l'égard du petit papier qu'on nous a produit, nous y avons vu une poudre blanchâtre qui nous a paru un peu luisante, sans que nous ayons pu juger ce que c'était, n'étant pas humainement possible d'analyser des matières différentes et pulvérisées. Ce que contenant vérité, nous l'avons signé ». (Minute d'un rapport écrit par Dortes).

On le voit, c'est l'enfance de la toxicologie, et c'est le motif qui m'a incité à reproduire la teneur de ce rapport. En traitant des chirurgiens, nous compléterons cet aperçu par la relation des ouvertures cadavériques.

I. Statuts du collège des médecins nimois.

Les articles primitifs, qui furent autorisés par le Parlement de Toulouse, étaient au nombre de vingt-un. Le 22 juillet 1650, dans la séance où l'on charge les syndics de remercier *le sieur Guiraud de l'honneur qu'il avoit fait à la Compagnie de la dédicace de ses thèses de maistrise es arts*, neuf articles sont ajoutés. Enfin le 6 janvier 1657, considérant « qu'il est malaisé de perfectionner les choses en leur naissance, et que le temps donne bien souvent occasion de changer les premiers projects par des nouvelles reflexions auxquelles on n'avoit pas pensé au commencement », on délibère qu'en ce qui est du vingtième article, « il n'aura point de lieu à l'esgard des docteurs étrangers, qui viennent seulement en cette ville pour affaires ou pour consulter et pratiquer extraordinairement la médecine, auxquels la Compagnie entend qu'il soit déféré par ceux de nostre corps qui se trouveront plus jeunes docteurs qu'eux; voire mesmes qu'en cas que quelque ancien docteur vint pour faire sa demeure ordinaire en cette ville, il dépendra toujours de la Compagnie de déférer ce qu'elle croira estre deu à la qualité et mérite de leurs personnes,

notamment à ceux de cette province de Languedoc, au préjudice des plus jeunes docteurs, quoyque fondés en l'exercice pratique et habitation du terme de quinze ans». On supprime ensuite le huitième article additionnel et on modifie le septième, expliquant que les frais de poursuite ne sont obligatoires que pour le regard de ceux qui auront signé la délibération prise sur le cas particulier,

Voici maintenant les articles définitifs approuvés par le sénéchal Hector de Monteynard, en date du 16 juillet 1657.

**Statuta [inter doctores medicos nemausenses] (1)
observanda.**

I. Quilibet eo ordine sedeat et sententiam dicat, quo fuerit ad doctoratum promotus.

II. In medicis consultationibus, juniores primi pro more sententiam dicant, et eo ordine quo quisque ad doctoratum promotus fuerit.

III. Nemo, nisi legitime vocatus, ægros invisat.

IV. Nemo cum empiricis medica consilia inecat.

V. Quod in medicis consultationibus a majori parte fuerit probatum, id ægro, vel parentibus, vel propinquis ægri, vel assidentibus qui ægri curam habent, a seniori doctore, de collegarum consensu, prudenter referatur.

VI. Ægrorum arcana, visa, audita et intellecta nemo eliminat.

VII. Ad consilia vocati sistant se præcise hora a seniori doctore præscripta, ne unius mora ægro molestiam vel cæteris collegis incommodum afferat.

VIII. Remediorum tum confortantium, tum alterantium, tum purgantium, tam internorum quam externorum, formulæ præscribentium chirographis obsignentur, anno et die adscriptis.

(1) Dans le texte primitif, les mots entre crochets sont remplacés par « In collegio medicorum Nemausensium ». Ces statuts, au fond très-anodins, ont été néanmoins attaqués avec une violence inouïe dans un factum écrit vers 1658, et dont les *Chroniques de Languedoc*, n° du 20 mai 1878, nous ont révélé l'existence. Je donne çà et là les passages les plus saillants de ce factum.

IX. In præscribendis phlebotomiis aliisque operationibus chirurgicis, idem observetur.

X. Nemo insciis collegis ab eodem ægro simul accersitus, inanis gloriolæ causa, quidquam aggrediatur in aliorum contemptum.

XI. In omnibus medicis congressibus, juniores senioribus assurgant, seniores junioribus gratiam et benevolentiam referant, eosque citra morositatem in consilium adhibeant.

XII. Doctores medici amicitiam inter se colant, ab omnibus diceriis, obrectationibus et mendaciis abstineant; convicti ex arbitrio doctorum excludantur ab omnibus medicis congressibus.

XIII. Doctor qui chirurgos privatim, ut mos est, docet chirurgica; qui pharmacopæos, pharmaceutica tantum doceat (1).

XIV. Procuratores duo singulis annis eligantur vel confirmentur sexto januarii, ex doctorum arbitrio (2).

XV. Doctores congregabuntur apud decanum aut alterutrum procuratorum, et decanus aut alteruter procuratorum servabit librum societatis supradictorum doctorum, ex consensu videlicet majoris partis illorum.

XVI. Lustrandarum officinarum pharmacopœorum cura, singulis annis bis, decano et procuratoribus demandetur.

XVII. Pharmaciæ et chirurgiæ candidatorum examini-bus moderandis decanus et procuratores præficiantur.

XVIII. Procuratores negotia societatis doctorum curent, accepti et expensi rationem singulis annis reddant dictis doctoribus.

XIX. Nullus inter doctores sedeat et sententiam dicat, nisi societati doctorum nemausensium litteras doctoratus prius exhibuerit, hisce statutis subscripserit, quod de doctoribus in urbe commorantibus dumtaxat intelligendum.

(1) De cet article il ressort qu'à Nîmes les docteurs avaient coutume de faire un enseignement particulier aux chirurgiens et aux apothicaires.

(2) Le factum n'a garde de laisser échapper cet article : « Ils ont marqué le temps de leur élection à la fête des Rois, jour ordinairement desûné pour, entre la bouteille et le verre, faire des dignités imaginaires comme les leurs ».

XX. Extraneus veniens in urbem doctor medicus, si ad ullam consultationem [medicam fuerit vocatus, aut cum doctoribus quamlibet aliam ob causam alicubi convenerit, eo ordine locum occupet, sententiamque dicat, quo fuerit ad doctoratum promotus. Si vero ipsemet aut alter in urbe medicinæ exercendæ animum habuerit, is, exhibitis prius doctoratus litteris, hisque statutis chirographo obsignatis, a doctoribus suam in societatem absque examine cooptetur.

XXI. Doctores in consilium vocati, finita consultatione, recedant, curam medico ordinario permittentes, nec revertantur nisi rogati ab ægrotante aut ejus cognatis.

XXII. Doctor ab ægrotante accersitus ante omnia sciscitari tenebitur an ægrotans sese in præsentī morbo alterius doctoris curæ commiserit, et adhuc ejus consilii uti decreverit (1), vel ab urbe abfuerit; alias, illo inscio, nihil circa ægrotantem aggrediatur.

XXIII. Doctores proposita et decreta in suis cætibus fidei silentio reticeant; et, si quis ea divulgasse deprehendatur, increpetur ex arbitrio doctorum.

XXIV. Doctores a pharmacopœis et chirurgis rogati ad illorum candidatos ad magistratum, præstandi jurisjurandi causa, deducendos, collegarum suffragiis prius approbentur.

XXV. Celeberrimorum remediorum, theriacæ videlicet, Mithridati, olei de scorpionibus compositi aliorumque id genus dispensationi decanus et procuratores præficiendi a pharmacopœis accersantur.

XXVI. Uniuscujusque causa erit omnium causa communis; ita ut, si in statutorum observatione doctor aliquis impetatur, ejus causæ defensionem omnes suscipiant, decreto scilicet prius edito.

XXVII. Suborta inter doctores dissidia, hæc statuta remque medicam spectantia, doctorum judicio componantur, quorum decretis doctor quilibet obtemperabit.

XXVIII. Pharmacopœi et chirurgi, quorum præparan-

(1) Cet article, le second des neuf ajoutés, renfermait « vel cum soluta mercede dimiserit »

dorum exhibendorumque medicamentorum et operationis exercendæ unicum est officium, intra sæ artis limites coerceantur et a medicis in officio sedulo contineantur (1).

XXIX. Doctor qui per viginti annos medicinam in urbe exercuerit seniori doctori in urbem habitandi causa demigranti cedere non tenebitur, habita tamen nominis virtutisque ratione potissimum eorum qui ex famosis universitatibus hujus regni, et hujus speciatim provinciæ, fuerint.

XXX. Doctores medici hæc statuta diligenter observent, caveantque ne in posterum ab illis discedatur. Eaque singulis annis, omnibus doctoribus rite convocatis, recitentur. Si quis in eo quidquam deliquisse convictus fuerit, doctores in eum animadvertant.

On le voit, ces divers articles n'ont rien d'excessif. Quant à l'institution, elle existait dans toutes les villes dotées d'une Université de Médecine, et même se rencontrait dans quelques villes qui en étaient dépourvues. Le Collège de Lyon et de Marseille remontait aux premières années du xvr^e siècle, celui de Tours, à 1556, et celui de Limoges, à 1643. A leur tour, les médecins de Nîmes furent imités par ceux de Dijon en 1654, d'Amiens, en 1656, de Moulins, en 1657, de Clermont-Ferrand, de la Rochelle et de Lille, en 1681.

Ces établissements n'étaient donc pas aussi inutiles qu'on l'a dit, et leur création successive est, à mon sens, la meilleure réfutation des attaques qui ont accueilli la fondation du Collège de Nîmes.

J. Médecins de l'Hôpital.

Organisation et mortalité de l'Hôtel-Dieu.

A toutes les époques, il a dû exister à Nîmes un médecin stipendié chargé du service des pauvres de l'Hôpital ;

(1) Cet article paraît pour la première fois. D'après le pamphlet, il n'était pas suivi : au contraire, les médecins flattaient, avec une bassesse plus que servile,

mais les premiers vestiges de cette institution remontent seulement au xv^e siècle. Les comptes du clavaire nous apprennent qu'en 1476, Guillaume de Vulpilhac reçoit six livres dix sous à ce titre, et qu'en 1478 et 1479, Louis Eyraill reçoit, au même titre, sept livres dix sous.

En 1486, les gages sont portés à vingt livres en faveur de J. Furet, et sont élevés à vingt-cinq livres une trentaine d'années plus tard ; mais je n'ai trouvé nulle part la liste des médecins qui se succédèrent dans cet honorable emploi. J'ai été mieux servi en ce qui concerne le xvii^e siècle ; aussi en ai-je dressé le tableau, en faisant suivre le nom du médecin de celui de l'apothicaire et du chirurgien.

1594.	1599 et 1600.	1602-1603.
P. Veyras.	J. Constant.	Veyras vieux.
Est. Dutour.	Tann. Pistoris.	S. Fauchier.
S. Bérard.	Léonard Theremin.	Cap. Faget.
1604.	1605.	1606.
Veyras vieux.	Veyras vieux.	J. Constant.
S. Fauchier.	D. Guiraud.	D. Guiraud.
L. Theremin.	P. Fermillon.	J. Noguier.
1607.	1608.	1609.
J. Constant.	J. Pistoris.	P. Veyras.
G. De Cray.	P. Sanier.	P. Ycard.
P. Fermillon.	L. Theremin.	L. Theremin.
1610.	1611.	1614.
J. Pistoris.	{ J. Pommier.	Dinieure (?)
T. Pistoris.	{ P. Veyras vieux.	D. Guiraud.
T. Guillaumet.	J. Saurin.	J. Noguier.
	Guill. Faget.	

les apothicaires, « comme cela se vérifie par leurs propres registres, où, de cent récépés qu'on y voit, à peine en trouvez-vous deux ou trois qui soient signés du médecin ». Cette allégation est inexacte en ce qui concerne les médecins.

1616.	1617.	1618.
J. Pistoris.	Veyras vieux.	Veyras vieux.
Fr. Coutellier.	P. Sagnier.	{ S. De Cray.
Fr. Theremin.	L. Theremin.	{ O. Rivalier.
		{ N. Bourely.
		{ C. Noguier.
1619.	1620.	1622.
J. Pistoris.	Veyras vieux.	J. Pistoris.
D. Guiraud.	S. De Cray.	D. Dalbiac.
C. Noguier.	T. Guilhaumet.	
1623.	1624.	1625.
H. Brun.	Brun.	Ginhoux.
J. Borely.	S. De Cray.	J. Borely.
L. Theremin.	C. Noguier.	P. Roux.
1626.	1627.	1628.
P. Raspal.	P. Raspal.	Gautier.
C. Dupuy.	J. Froment.	Borely.
J. Goulet.	P. Roux.	M. Quesnot.
1630.	1631.	1632.
M. Leaute.	P. Raspal.	P. Raspal.
Borely.	{ F. Colomb.	O. Rivalier.
P. Fermilhon.	{ C. Dupuy.	L. Theremin.
	L. Theremin.	
1633.	1634.	1635.
M. Gallet.	Vachon.	Vachon.
A. Mounier.	{ And. Saurin.	P. Combes.
B. Mitier.	{ P. Combes.	B. Mitier.
	Trist. Theremin.	
1636.	1637.	1638.
S. Baux.	I. Fabre.	H. Brun.
A. Saurin.	M. Goubin.	{ Saurin.
J. Pinet.	{ J. Pinet.	{ Saunier.
	{ J. Doulcet.	B. Mitier.

1639.	1640.	1641.
H. Brun.	Durietz.	Brun.
{ S. De Cray.	Saurin.	{ P. Ycard.
{ Saurin.	{ L. Theremin.	{ L. Martinet.
{ L. Theremin jeune.	{ J. Poulain.	{ Pinet.
{ J. Poulain.		{ Santon.
1642.	1643.	1644.
Linsolas.	Linsolas.	De Saint-Martin.
{ De Cray.	{ Saurin.	De Cray.
{ Martinet.	{ T. Félix.	
{ L. Theremin.	L. Theremin.	J. Poulain.*
{ J. Poulain.		
1645.	1646.	1647.
S. Baux.	Raspal.	Duzot.
		{ J. Guiraud.
A. Saurin.	A. Saurin.	{ J. Bourely.
		{ Th. Félix.
J. Pinet.	Poulain.	{ L. Martinet.
		L. Theremin.
1649.	1650.	1651.
De Saint-Martin.	Duranty.	Saurin.
{ S. Guiraud.		
{ J. Bourely.	Id.	Id.
{ Th. Félix.		
{ L. Martinet.	G. Bastit.	P. Orcival.
Guilh. Theremin.		

A partir de l'année 1652, personne n'est plus désigné, et pourtant il y eut de nouvelles nominations dans l'année 1657. A en juger par le factum dont il a été parlé ei-dessus, la nomination du médecin aurait même donné lieu, au sein du collège, à de graves incidents.

Quoi qu'il en soit, il faut arriver jusqu'au xviii^e siècle pour trouver quelques renseignements à l'endroit du service médical de l'Hôtel-Dieu. A cette époque, il y eut deux médecins en chef qui, au lieu d'être annuels, sont nommés à vie, et font alternativement le service en se remplaçant tous les deux mois. Par excès de précaution, il y a même des survivanciers ; sauf erreur, voici quel a été l'ordre de

succession de chacun des titulaires. O. Lafont fut remplacé par Jacques Razoux, et celui-ci par Deydier. A la mort de ce dernier, entra en fonction J.-B. Mitier, qui fut suppléé et remplacé par son fils Aimé. Enfin, celui-ci a eu tour à tour pour successeurs Jarras, Mutru et Carcassonne.

L'autre place a été occupée tour à tour par les docteurs Mathieu (1725), Jean Razoux (1757-1798), Goy (1798-1819), Amalric (1819-1830), Martin (1830-1851), Reveille (1851-1876). Enfin, l'auteur de ce travail a remplacé M. Reveille, démissionnaire.

Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu furent les lieutenants du premier chirurgien du Roy. Pourtant, dans un acte de baptême du 27 janvier 1707, j'ai trouvé comme parrain un Jean Bereau, qualifié de *chirurgien major de l'Hôpital*. Au bas de l'acte sont les signatures de Lafont et Razoux, docteurs médecins, circonstance qui témoigne du bien-fondé de cette qualification. Vinrent ensuite, Aimé Mitier, Martin, Montagnon, Larrey, Didier-Canonge, de Froment, Pleindoux, Fontaine. Les docteurs Tribes et Pleindoux sont actuellement chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu.

Au commencement du xvii^e siècle, l'organisation de l'Hôtel-Dieu ne ressemblait en rien à celle d'aujourd'hui. La population était mêlée; outre les pauvres malades, il y avait des infirmes, des bâtards, des mendiants et même des femmes de mauvaise vie, puisqu'en 1642, les consuls en font sortir plusieurs femmes *lubriques et malvenants*. Tout y était confusion et désordre. Les hospitaliers avaient beau être fréquemment changés, en général, ils ne valaient pas mieux pour cela. *Ils négligeaient les vignes, gaspillaient les petits cochons et les poulets, et surtout faisaient boire plus de vin qu'il ne faut*. Ils accaparaient le bétail, tant gros que menu, qui était saisi par les gardes du terroir, et le vendaient à leur profit, au lieu de s'en servir pour la nourriture et l'entretien des pauvres.

Quant aux hommes et femmes, ils étaient logés ensemble, sans aucune séparation, et c'est seulement en 1643 qu'on construit une muraille pour les isoler. C'est à la même époque qu'on place les pauvres étrangers «aux membres bas», et les pensionnaires «dans le plus haut

membre»; enfin, c'est à la même année que les admissions à l'hôpital ont lieu sur un billet du médecin.

A partir de cette époque, des améliorations furent successivement réalisées, mais elles devinrent considérables après 1680. L'intervention des sœurs de Saint-Joseph mit fin à tout gaspillage, et les pauvres étrangers ne se virent plus sans secours.

La mortalité de l'Hôtel-Dieu nous est imparfaitement connue; mais, à s'en référer aux registres de la grande salle des femmes, tenus tour à tour par les sœurs de Lespine, H. de Pansier, de Banne, Magdeleine de Novy, Louise de Forton, de Grancerf, Cornuet, de Laudun, elle devait être assez considérable. D'après ces registres, allant du 4 septembre 1679 au 4 septembre 1697, il serait entré 4,729 malades parmi lesquelles 659 seraient décédées, soit une moyenne annuelle de 262 malades et de 36 décès. Le minimum des entrées est de 141 pour l'année 1689, et le maximum de 484 correspond à l'année 1694; quant aux décès, ils sont au nombre de 10 pour la première année, et de 68 pour l'autre. La mortalité est donc en moyenne de 1/7; mais elle devait être beaucoup plus forte pour les hommes.

La moyenne de la mortalité reste la même au XVIII^e siècle; mais le chiffre des entrées a augmenté sensiblement, surtout dans les dernières années du siècle. D'après les registres tenus par les sœurs Prieuret, de Cray, Pellenc, Vincent, Murjas, de Saint-Jean, de Ranguel, Dumas, et allant du 4 septembre 1780 au 4 septembre 1793, on a 5,222 entrées et 751 décès, soit une moyenne annuelle de 401 entrées et de 57 décès. Le minimum des entrées est de 250 et correspond à l'année 1781; le maximum de 646 correspond à l'année 1791. Quant aux décès, le minimum est de 41, et le maximum de 94.

K. Académie des sciences de Paris.

Au XVIII^e siècle, les savants de la province n'étaient pas simplement membres correspondants de l'Académie en gé-

néral, ils étaient en correspondance avec un des membres en particulier. Pour s'en tenir aux médecins nimois, Baux fut d'abord le correspondant de M. de Réaumur, et, à la mort de ce dernier, le devint de Jussieu. Quant à Razoux, qui eut le même honneur, il fut nommé le correspondant de Bourdelin.

Voici, à titre de curiosité, la reproduction des lettres de correspondance de Razoux avec la lettre d'envoi.

Monsieur,

« Je me suis chargé, avec un véritable plaisir, d'avoir l'honneur de vous annoncer que l'Académie Royale des sciences vous a admis au nombre de ses correspondants. En cas que quelqu'un de nos Messieurs m'ait gagné de vitesse pour vous apprendre cette nouvelle agréable pour vous et pour moy, j'ay au moins le plaisir de vous la ratifier, par l'envoy que je me suis chargé de vous faire de vos lettres de correspondance, que M. de Fouchy, secrétaire de l'Académie, a scellées et m'a remises mercredi dernier. Vous les auriez reçu plus tost, Monsieur, s'il m'avait été possible de les faire contresigner plus tost, pour vous les envoyer, comme on dit, toutes musquées et vous épargner le port. Regardez, s'il vous plait, l'envoy que j'ay l'honneur de vous faire comme le premier acte de notre correspondance. Quant aux avis que votre modestie vous a fait me demander, dans votre lettre du mois dernier, Monsieur, avis desquels je suis très-convaincu que vous n'avez pas besoin, soyez, je vous prie, très-persuadé, Monsieur, que, s'il arrive que l'occasion s'en présente, je me feray toujours honneur de vous les offrir avec la même sincérité, et, puisque vous le voulez, avec l'amitié avec laquelle vous me les demandez.

» J'ay l'honneur d'être, avec toute l'estime et la considération possibles, Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» BOURDELIN.

» A Paris, ce 18 janvier 1761 ».

Lettres de correspondance pour M. RAZOUX.

» Aujourd'hui, dixième jour de janvier 1761, l'Académie, informée du savoir et de la capacité de *M. Razoux*, docteur en médecine de la Faculté de médecine de Montpellier, médecin de l'Hôtel-Dieu de Nîmes : Et désirant lui donner des marques de son estime, qui puissent l'encourager à continuer le commerce de lettres dans lequel il est avec *M. Bourdelin* sur des matières de mathématique et de physique, l'a nommé pour son correspondant ; luy accorde, en cette qualité, le droit d'entrer aux Assemblées quand il viendra à Paris, et l'exhorte à continuer cette correspondance avec le plus de régularité qu'il sera possible, persuadée qu'elle en tirera de l'utilité.

» En foy de quoy, j'ay signé les présentes, auxquelles j'ay apposé le sceau de l'Académie (1).

» GRANDJEAN DE FOUCHY,

» secrétaire perpétuel de l'Académie Royale
des Sciences ».

L. Société Royale de médecine de Paris.

L'affiliation du collège de Nîmes à la Société Royale de médecine ayant été la marque d'estime la plus considérable qu'il ait reçu dans son existence, j'ai cru de mon devoir d'historien de mettre sous les yeux du lecteur les pièces officielles qui constatent cette union.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DE MÉDECINE.

Séance du 30 septembre 1777.

« MM. Lieutaud et de Lassone, présidents, et M. Bouvard, directeur annuel de la Société Royale de Médecine, lui

(1) Ces lettres sont sur parchemin, et il n'y a de manuscrit que les parties soulignées. Le nom de Razoux y est mal orthographié, et le z est remplacé par un r.

aiant représenté que, pour se conformer aux vues de son institution, il serait à désirer qu'Elle se mit à portée de participer par un acte d'association aux avantages que lui offre la Correspondance des différentes Facultés et Collèges de médecine les plus célèbres établis en France, on a délibéré, et après avoir entendu la lecture d'une Lettre à ce sujet, il a été arrêté que dorénavant un des Membres du Collège de Médecine de Nismes occupera constamment une des premières places d'Associés au nom de sa compagnie, avec laquelle la Société Royale s'empresse de s'allier intimément, par tous les engagements que l'intérêt le plus vif pour les progrès de la Médecine et l'estime la plus sincère peuvent faire contracter. On a voulu de plus que cet extrait de nos registres soit communiqué à Messieurs du Collège de Nismes.

» En foi de quoi j'ai signé le présent, scellé du sceau de la Société.

» A Paris, le 9 octobre 1777.

» VICQ D'AZYR,

» *Secrétaire et Vice-Directeur perpétuel
de la Société Royale de médecine* ».

Monsieur,

« S'il est beau de voir plusieurs citoyens zélés se réunir pour se communiquer leurs connaissances et pour travailler en commun à les perfectionner, l'association de deux compagnies, qui se feront un devoir de confondre leurs vues pour ne s'occuper que du bien public, offrira encore un spectacle plus touchant et plus philosophique. Tel est celui que le Collège, dont vous êtes le Doyen, et la Société de Médecine de Paris, dont le Roi m'a nommé Président, vont donner au monde savant. Votre but, en effet, est le même que le nôtre. Vous vous proposez d'étendre par vos travaux les progrès d'une science qui intéresse la santé des hommes. L'intention du Roi Bienfaisant qui a créé la Société de Médecine a été que, en réunissant les meilleures observations de Médecine pratique, elle augmente par sa correspondance le nombre des secours qui peuvent être administrés avec succès dans les différentes maladies dont

les hommes et même les bestiaux ne sont que trop souvent attaqués. Pour ces raisons, j'ai cru devoir proposer à la Société d'établir une association de correspondance avec votre collège, et de lui donner au plus tôt un témoignage authentique, d'après lequel l'estime réciproque de ces deux corps et la vive émulation qui les anime soient constatées pour jamais. Tous les membres de la Compagnie y ont consenti unanimement (1).

» J'ai l'honneur d'être avec la plus haute estime et la considération la plus distinguée, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» LASSONE,

» *Président perpétuel de la Société
Royale de Médecine* ».

MM. les Docteurs du Collège de Nîmes.

M. Médecins nîmois.

Sous cette dénomination, sont englobées toutes les personnes autorisées à exercer l'art médical, c'est-à-dire les *bacheliers*, les *licenciés* et les *maîtres en médecine*. Cette dernière qualification fut, vers la fin du xv^e siècle, remplacée par celle de *docteur* ; mais, en souvenir du passé, on faisait précéder le nom de la qualité de maître. Enfin, vers le milieu du xvii^e siècle, cette qualification disparut à son tour, et est restée depuis l'apanage des hommes de loi.

Les notes qui suivent ont pour objet de faire connaître les médecins qui ont exercé à Nîmes. Si quelques-unes se bornent à donner les noms et prénoms, d'autres par leur étendue, constituent de véritables notices. Pour faciliter les recherches, elles sont rangées par ordre alphabétique et distribuées en trois époques principales.

(1) Les deux pièces sont écrites sur le même parchemin : la lettre du Président est placée à la gauche du lecteur, et celle du Secrétaire à la droite.

I. MÉDECINS DU XVI^e SIÈCLE.

ACCAURRAT Pierre. Originaire d'Uzès, il était parent ou peut-être fils de Sauveur Accaurrat, qui traduisit, en 1560, le traité des *Bienfaits de Sénèque*. Il est parrain, en avril 1571, et en avril et juin 1577. Une Jeanne Accaurat avait épousé Léonard de la Rouvière (11 octobre 1574).

BALAZAR Mathieu. Parrain le 29 juin 1578 et le 20 novembre 1579. Marié à Catherine Pugette, il en eut un fils, le 24 mai 1580, et une fille, le 6 mars 1583. « Balazar a heu grande question et debat avec M^e Thannequin Guillaumet, chirurgien, avec grandz oultrages atrosses, et mesmement quand ils se trouvent et sont assemblés à panser les malades. — Sont réconciliés. (*Arch. du Consist.* 13 juillet 1583). M. Mazaudier a propose avoyr esté prié par M. Veyras, docteur médecin, de proposer scâns avoyr esté blâmé par M. Balazar, lorsqu'il fut reconcilié avec M. Thannequin (Guilhaumet ?), à raison de certaine préthendue taxo faite pour prendre sur les malades, désirant en estre adcertené. Le Consistoire charge M. Mazaudier rapporter à M. Veyras n'avoyr esté en aulcune façon blâmé par le dict (mercredy 3 aoust 1583). »

CAVEYRAC. Laurence, fille à M^e Thannequin Guillaumet et à Catherine Fagette, présentée, le 7 avril 1577, par M. de Caveyrac, médecin à Nismes.

CHERUBIN Jean. Marié à Peyronne de Claris, en eut une fille, baptisée le 30 décembre 1584, et deux jumeaux, baptisés le 12 juin 1593.

CONSTANT Jean. Parrain, le 20 juillet 1572, de Suzanne de Malhian. Médecin de l'hôpital en 1579, mort le 7 mars 1608.

DURAND avait légué au Consistoire cent livres pour réparer le temple. Sa veuve, née Bertrand, s'était remariée avec Chalas. (*A. Cons.*, 4 et 12 janvier 1581).

FABRE Antoine. Capitaine de santé pendant la peste de 1521.

FERRAND Jacques. « Quand vous étiez chez moi [Lettre de Baduel à Rondellet, du 30 mai 1550], vous avez bien voulu regarder l'œil gauche de mon fils Pierre. A votre départ, j'ai oublié de vous demander une prescription pour le guérir. Il en sort une humeur abondante et épaisse. Mon ami Ferrand lui a bien appliqué un emplâtre et un onguent, mais je demande à votre amitié et à votre haute compétence les soins nécessaires pour ne pas laisser dépérir cet œil ». Ferrand est cité deux fois par l'auteur anonyme (obs. I et XIII). Le 27 mars 1562, il assiste avec Jehan Saunier et Jehan Molery, apothicaires, à une réunion du Consistoire, et comparait, le 8 juin, le 4 et 11 décembre 1585, avec son confrère Veyras, par devant cette assemblée. Ferrand se plaint amèrement de certaines injures consignées dans un écrit de Veyras, et prétend en avoir réparation par autorité de justice ; mais, sur les instances du Consistoire, il finit par se réconcilier avec son confrère.

FERRAND Pierre, docteur médecin, fils d'autre Pierre, docteur médecin, et d'Anne Bernarde, épouse, le 17 avril 1566, Anne, fille de sire Jehan Molery, M^e Apoth., et de Catherine de Sauzet ; mais j'estime que ce médecin a exercé, comme son père, à Anduze (Ursy, notaire).

LAMIDIE Jean de. Parrain le 7 décembre 1579. Marié en premières noces à Françoise de Gilibert, en eut deux filles, 8 mars 1585, et 15 août 1586. Marié en secondes noces à Loyse Laliaud, en eut une fille le 6 octobre 1595. Il mourut le 28 juillet 1597.

MARCON Jacques. Parrain de J. Fenoil, le 4 février 1596.

MAURISSARGUES Vincens. Conseil politique du 3 octobre 1572 : il était bachelier de l'année 1544. (*Registre de l'Université de Montpellier*).

SUAU Jean. Deux consuls, l'un marchand, l'autre corroyeur, ont porté ce nom et prénom, et c'est vraisemblablement de l'un d'eux qu'est né, vers 1535, l'auteur des «*Trait ez contenans la pure et vraye doctrine de la peste et de la coqueluche, les impostures spagyriques et plusieurs abus de la Médecine, Chirurgie et Pharmacie* ».

Marié à la fille du chirurgien Vergier, il fut tout d'abord juriconsulte ; mais, sur ses vieux ans, délaissant sa vocation première, il n'hésita pas à embrasser la médecine. « En quoi, ajoute son compère T. Guillaumet, reluit l'admirable puissance et bonté de Dieu, quand il vous a donné cœur de reprendre les lettres oubliées et moyen en peu de temps faire en la médecine le profit que monstres ». Quoique ses ouvrages ne soient ni aussi doctes ni aussi utiles que le porte le sous-titre, qu'il s'y montre quelque peu charlatan, on ne saurait méconnaître leur intérêt. Si le praticien n'a rien à y apprendre, le curieux y relève quelques traits intéressants. « Je me suis laissé dire à un maistre chirurgien qui n'a point de nom, que, quand le blessé qu'il avoit en charge ne crachoit sur le bassin ce qu'il vouloit, qu'il luy excitoit douleur à sa playe avec l'egiptiacum, pour se faire mieux réclamer, reconnoistre et récompenser » (p. 23) « Je me souviens avoir veu un charlatan spagyre, plus ignorant que l'ignorance, qui se présenta à guérir une damoiselle épileptique, femme d'un bon seigneur et amy mien, pour le prix de cinq cents escus, avec quelques gouttes de liqueur qu'il no voulut nommer. Cette liqueur estoit sa quinte essence, qu'il avoit extraicte du vitriol, comme j'avois découvert par une lettre sienne qui m'estoit tombée en main. Mais ce messer Fricasse, bien informé, vouloit toucher devant la main l'argent ou la plus grande part, pour après s'en aller sans dire à Dieu. Je voulois bien faire mettre à ce bon seigneur l'argent en main de tiers accordé par les parties pour estre livré à l'espagyre six mois après qu'il diroit avoir guéry la damoiselle si le mal ne luy retournoit, mais il ne voulut pas recevoir ce plus que raisonnable party et s'en alla avec son grand nez vendre ailleurs ses coquilles ». Un autre spagyre, qui voulait lui apprendre à faire des pierres précieuses, sortit un jour de son escarcelle un lingot « de la grosseur d'un doigt, luisant comme or, et quand me l'eust monstré, me dit que c'estoit un lingot de vray or qu'il avoit fait, et qu'il n'y estoit point entré d'or, qui tendoit à m'affronter pour m'apprendre à en faire autant et après la fausse monnoye : mais soudain je lui baillay son sac et ses quilles » p. 25. On lira

avec intérêt, p. 30 au verso, l'histoire d'un chirurgien de Montpellier qui guérissait toutes les maladies avec son eau des arquebusades ; p. 67, l'histoire de son procès avec un pelletier qui lui avait vendu une peau d'oie pour une de vautour ; p. 76, celle d'un paysan qui rendait des pierres en quantité. Ces passages sont renfermés dans le *Traité contre la téméraire présomption et intolérable imposture des spagyres*, qui compte 83 feuillets. Le titre général du livre est « *Traitez contenans la pure et vraye doctrine de la peste et de la coqueluche, les impostures spagyriques et plusieurs abus de la médecine, chirurgie et pharmacie, très doctes et très utiles, composés par maistre Jean Suau, natif de Nymes, medecin et jurisconsulte*. A Paris, chez Didier Millot, demeurant près la porte Saint-Jacques, en la rue de la Petite-Bretonnerie. Le privilège est du 12 mars 1586, et ces trois traités forment un volume petit in-8° de 682 pages. Le traité de la peste est un dialogue entre l'auteur et Jean Vergier, son beau-frère ; quant à celui de la coqueluche, c'est un dialogue avec Tannequin Guillaumet, chirurgien. Dans ce dernier, se trouvent quelques détails sur sa thérapeutique. Il ordonne le vin, le vinaigre, l'hydromel, la thériaque, le mithridate et autres remèdes semblables, parce qu'ils sont à bon compte « pour les malades assez affligés du mal, sans les affliger davantage en excessives dépenses, quasi à tous autant que nous sommes aussi ennuyeuses que la maladie. La pauvreté et indigence est une cruelle maladie, et les médccins de notre temps veulent guérir une maladie par une plus grande, qui est l'insupportable dépense, p. 65. Bref, je ne suis point forfant pour, par de longues prescriptions avec nom arabe et horrible, esblouir les yeux d'ignorants ; je ne veux point, aux dépens des malades, faire gagner les compagnons apothicaires. Je ne veux point faire profiter les vieilles drogues corrompues et gâtées. Je suis résolu n'estre pas support et connivence des apothicaires, comme font plusieurs medecins fécaux, urinaires, pour le profit d'un clystère ou d'une puante urine. Je veux préférer mon devoir et ma conscience à tout respect, à moins de frais que je pourrai traiter les malades,

épargner leur bien comme le mien, procurer leur santé comme la mienne, leur faire comme je voudrais être fait à moi-même » p. 66.

« L'avarice des médecins et apothicaires est cause de tout le mal ; aussi ils sont dits avarés et envieux, comme les barbiers glorieux. Plusieurs médecins sont tirés de la pauvre et misérable pédanterie, et les apothicaires de la condition servile ».

On le voit, Suau ne ménageait pas ses confrères.

Nous terminerons ces extraits par le passage suivant, consacré à la *préparation de la thériaque* et tiré du traité de la peste.

« La solemnelle solemnité ne manque point à l'exhibition de la matiere : car le compositeur y dresse un théâtre à plusieurs degrez, aussi richement paré et garny des ingrediens qu'un autel de reliques : et y exhibe à Messieurs les docteurs, assis au devant en cheres honorables, les ingrediens qu'ils demandent pour les recognoistre, lesquels ils examinent, sussurans et parlans bas ensemble, à mon avis fort légèrement. Mais de demander témoignage du lieu, sol et ciel, de l'extraction des ingrediens, que le premier auteur requiert ou des subrogez correspondans, cela ne se fait point, moins du temps de la collection fort à considérer : car il ne faut point douter qu'un mesme ingredient ne diffère grandement en vertu selon son ciel, sol, aspect et collection, que l'auteur de la Thériaque a bien considéré, quand il prescrit les ingrediens de tel ou tel lieu ».

TRIAL, Claude, docteur médecin, 1561. Ménard, t. IV, preuves, p. 283, 1^{re} colonne. C'est là le seul indice de son séjour à Nîmes.

Dans les registres de l'Université de Montpellier, j'ai trouvé un *Triallus de Rupe-Eyneria* (diocèse de Montpellier), qui reçut la licence en médecine, le 21 février 1559, sous Guillaume Rondelet. Cette circonstance, rapprochée de quelques autres, m'a amené à penser qu'il pouvait bien être l'auteur des observations auxquelles Rivière Lazare a donné une publicité tardive.

Que cette hypothèse soit ou non exacte, il n'est pas douteux que l'auteur de *Quelques observations de maladies peu fréquentes ou de cure difficile* était un médecin nimois, qui a vécu à cette époque. La lecture de ses observations, qui sont d'une bonne latinité, nous apprend qu'après avoir fait ses débuts à l'Isle-sur-Sorgues, dans le Comtat-Venaissin (obs. II), l'auteur vint s'établir à Nîmes. C'était vraisemblablement peu après l'année 1543 ; car, en la dite année, il guérit d'une hernie volumineuse un musicien d'Avignon, de nationalité allemande (obs. XVI). Quelle que soit la date de son arrivée, il ne tarda pas à acquérir dans notre ville une grande et légitime réputation. Les quatorze observations, qui spécifient la provenance des malades et leur position sociale, démontrent d'une façon éclatante la notoriété du médecin et l'influence considérable dont il jouissait. Il est consulté par la noblesse et la magistrature, et par tout ce qu'il y a de haut placé dans la société. Il donne ses soins à M^{me} de Lédignan, à Jean d'Albenas, seigneur de Collias ; à M. de Rage, trésorier de France ; à M. de Calvières, premier président ; à M. Richier, conseiller au présidial ; à M. Le Blanc, juge ordinaire ; à M. Bon, célèbre avocat ; à Fornery, etc. etc. ; mais par dessus tout, il mérite cette confiance par son savoir et son habileté. Il en fournit des preuves multiples ; mais, aussi modeste que savant, il a garde d'en tirer orgueil. Devançant A. Paré, il fait honneur de ses triomphes à Dieu, « qui mentem hominum, quando vult, illustrat et ad invenienda remedia nos quasi manu ducit ». Et pourtant, il a de nombreux motifs de célébrer son habileté ; il a guéri les maladies les plus rebelles ; il a réussi là où la science des professeurs de Montpellier, J. Schyron, G. Rondelet, Fr. Feynes, avaient échoué. Assurément il a été le plus grand médecin de son époque, celui qui a obtenu de si beaux succès. S'il reste de son temps par certains détails, par certains autres il a devancé ses contemporains. Bref, les observations de ce médecin, placées à côté de celles de L. Riviéro, qui est mort plus d'un siècle après, font excellente figure : n'étaient les dates, on les croirait contemporaines, tant elles dénotent avec la saga-

cité un profond tact médical On me permettra de citer en exemple l'observation xxiii.

Convocati fuimus ad curationem hemitritæi D. Quæstoris Nemausensis de Rage vocati, D. Ferrandus, Castellanus et ego. Cumque in consultationem venissemus, D. Castellanus cequid sentirem de morbo Quæstoris a me primo (cum primus eum inviserim) sciscitatus est. Respondi ingenue, illum vere hemitritæo laborare, atque ea de causa egere optimis et promptis remediis; nam tertio quoque die tertiana cum rigore hominem affligebat, nec, post sudorem declinationi tertianæ supervenientem, erat unquam ἀπύρετος. Mese opinioni acriter repugnabat D. Ferrandus, ut erat ingenio ad contradicendum proclivi, dicens in febricitationem inter duos paroxysmos percipi, propterea tantum esse tertianam notham, majoris famæ asserebat. Contra ego audacter affirmabam delitescere quotidianam continuam; addebam febrem, si fuisset notha, non tantas vigilias, non liphymias excitaturam; præterea hemitritæum autumnò sæpius quam alio tempore accidero, in quo æger noster correptus erat; denique gulosos homines et catillones (qualis ipse erat) potissimum infestare; vocatis in testes non solum optimis quibusque medicis, sed etiam Martiale:

Uri Tongilus male dicitur hemitritæo
Novi hominis vires, esurit atque sitit.

Deinde in fine Epigrammatis:

Omnes Tongilum medici jussere lavari.
O stulti! febrem crodius esse, gula eat.

D. tamen Castellanus [professeur à l'Université de Montpellier], perrogatis auditisque nostrum sententiis, subscripsit D. Ferrando. . . Porro æger, abhinc tribus aut quatuor diebus, vitam cum morte commutavit; cumque fama de ejus obitu ad aures Castellani pervenisset, mutavit sententiam, dixitque hemitritæum verum ægrotum jugulasse. Tamen D. Ferrandus noluit ad latum unguem de sua persuasione discedere. (L. Rivierii *Opera medica universa*. Lugduni, 1672, in fine, p. 139).

Parmi ces observations, on trouve trois autopsies, nouveau témoignage que le praticien aimait son art avec passion.

Quoique sa clientèle fût, en majeure partie, protestante, il dut quitter notre ville après le 15 novembre 1569, et se réfugia à Beaucaire avec ses coreligionnaires. Sa réputation l'y avait précédé; aussi le voyons-nous donner les secours de son art à plusieurs personnages, au comte de Tantom, à M. de Rancogne, commandant le château; à un gentilhomme de Tarascon, à un pénitent blanc qui avait été blessé d'un coup de mousquet pendant la procession (Obs. v); et enfin à un Conseiller du Roi, fils adoptif de M. de Chefdebien, trésorier royal de Montpellier. Il paraît être mort à Beaucaire, vers 1580, ne laissant de son passage ici-bas que le manuscrit de quelques observations; mais ces feuilles volantes ont échappé, par le plus grand des hasards, à la destruction qui les attendait. Découvertes par Rivière dans une vieille bibliothèque, elles ont été insérées à la suite des œuvres du chancelier de l'Université de Montpellier et en ont partagé la brillante destinée. C'est là que je les ai retrouvées, et c'est leur lecture qui m'a fourni les éléments de cette notice.

Si j'avais eu les coudées plus franches, j'eusse mis en saillie d'autres faits et relaté de nouvelles observations. J'espère, du reste, avoir l'occasion de revenir sur ce sujet; mais, en attendant, je suis tout heureux d'avoir restitué à Nîmes une de ses plus pures illustrations médicales.

VEYRAS. Ce nom, essentiellement méridional, se trouve fréquemment dans les baptistaires des xvi^e et xvii^e siècles. En voici le premier spécimen, curieux en ce que la déclaration est en languedocien. « Es estado batisat Perrete Veiras, filho de Johan Veiras. Lo perrin es Peiro Veiras, la merrino Gabriello Guilholo (18 juillet 1571).

Il y a eu quatre médecins portant le nom de Veyras.

I. François paraît le plus ancien. L'auteur anonyme (p. 81) le désigne sous le nom de Veyras l'aîné. Ménard

le cite comme ayant figuré dans le conseil politique du 13 avril 1573 (t. V, preuves, p. 200). On ignore la date de sa mort; on sait seulement qu'il s'était marié deux fois, et que sa seconde femme, Françoise Bonnaude, mourut le 8 mars 1619. Pierre, dont il est parlé plus bas, était son fils, suivant toute vraisemblance.

II. Jacques, son frère, est beaucoup plus connu. Astruc en parle dans son *Histoire de l'Université de Montpellier*; il le désigne comme originaire d'Uzès, ce qui est très-possible. Ce médecin est très-fréquemment mentionné dans les archives de la Mairie et du Consistoire. Marié avec Jeanne Rousselle, il en eut de nombreux enfants : 1° Magdaleine, présentée en baptême, le 20 janvier 1572, par Tannequin de Grilhé; 2° Pierre, présenté, le 23 septembre 1573, par Guillaume Roques, seigneur de Clausonne; 3° Jeanne, par Jehan de Masméjean, le 25 mars 1577; 4° Marguerite, par M. de Saint-Chapte, juge criminel, le 4 mai 1578; 5° Jean, par noble Pierre Le Blanc, seigneur de la Rouvière, le 6 août 1580; 6° Guillaume, par Guill. Le Chantre, seigneur de Saint-Pons, le 16 septembre 1581; 7° Estienne, par Jean Bonaud, docteur et avocat, le 26 janvier 1583; 8° Jacques, par Guillaume Roussel, le 18 novembre 1584; 9° Elisabeth, par Geoffroy de Gandin, le 20 novembre 1586; 10° Magdaleine, par M. Blisson; 11° Jacques, par Jehan d'Agulhonnet, capitaine, le 10 septembre 1589; 12° Anne, par Daniel Roussel, docteur et juge-mage d'Uzès, le 20 décembre 1590.

A en juger par les parrains de ses enfants, qui appartenaient pour la plupart à l'élite de la société, et par les fréquentes mentions de son nom, ce médecin jouissait d'une notoriété considérable. Il avait embrassé la réforme, et fut diacre de l'Eglise pour les années 1589, 1590 et 1595.

Il a publié un *Traicté de chirurgie, contenant la vraye méthode de guérir les plaies des arquebusades, avec la réfutation de ce traicté* par T. Guillaumet, et *l'advis et jugement* de M. Laurent Joubert. Lyon, 1581, in-12, impr. par Barth. Vincent. Il y combat le tamponnement des

plaies, et démontre qu'il faut s'attacher à la contusion des tissus et non à la brûlure, comme le faisaient les chirurgiens du temps.

Outre les passages concernant sa dispute avec Balarzar et Ferrand, on trouve le suivant, à la date du mercredi 29 août 1590.

« Les livres non ralyes de feu M^e Mondon, qu'estoyent en mains de M^{lle} de Fabrica, ont esté recouverts, que sont au nombre de 350, intitulés : « La résolution de tous les pointets, par Simon Bulinger, plus 94 alphabets, desquels M. Veyras a offert donner en bloc vingt livres, si on luy en veult faire vante.

» Arreste que lesdicts livres seront baillés et vandus au dict sieur Veyras pour la dicte somme de vingt livres, sur laquelle il se paiera par ses dictes mains de 45 sols qu'il a forni pour le recouvrement d'iceulx, et les 17 livres 15 sols restans, icelluy sieur Veyras baillera et mettra en mains du recepveur des pauvres dans trois jours, comme il a promis ».

Il mourut le 2 mai 1595, et sa veuve le suivit de près (19 juillet 1597).

III Pierre fut, comme son oncle, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, et non professeur, comme le dit M. Michel Nicolas. Elève assidu de Laurent Joubert, il recueillit trois leçons du célèbre chancelier et les communiqua à son oncle, qui les fit insérer à la suite de son « Traicté ». A la mort de celui-ci, il hérita d'une partie de sa clientèle et nullement de sa sagesse. J'en veux pour preuve les passages suivants, empruntés aux archives consistoriales : « Le capitaine Fauquier rapporte que le dict Jean Jacques a veu le sieur Veyras le vieux malversant dans un jardin (28 avril 1604). M. Veyras fréquentant quelques femmes mal famées, MM. Guiran et Baret enquériront du faict (11 aoust 1604). S'est présenté M. Veyras, dict *Borregard*, docteur, defferè en ceste compagnie d'avoir esté treuvé seul en un jardin de la présente ville appartenant à M. Bonnet, tenu par Anthoine Dumazer, avec la nourrice de M. de Saint-Cesari, de la présente

ville, sur un matelas. Et estant enquis de la vérité de ce fait, a dict la dicte accusation estre faulse : seulement avoir esté audict jardin, depuis deux moys, par plusieurs fois, pour y jouer avec M. Bonnet et aultres, et y peult avoir dix jours ou environ que la dicte nourrisse vint audict jardin, avec laquelle il parla quelques mots, comme en passant, vers le bout du jardin ; et la dicte nourrisse conduisoit quelques petits enfans, qui jouoyent aux boules ; et, lorsqu'il parla à la dicte nourrisse, le maistre du jardin y estoit présent, et lhors mesmes y survint la damoyselle de de Saint-Césari, qui se courrouca avec le dict Veyras sans aulcung subject. En apres, s'est aussi présenté ledict Dumazer, rent'ier dudict jardin, lequel a dict que ladikte nourrisse a esté deux ou trois fois au dict jardin avec ledict Veyras, conduisant elle quelques petits enfans ; mesmes il y a quelques dix jours, ung après souper, que la dicte nourrisse s'assit, devisant avec le dict Veyras, sur un siège, non sur aulcung matelas ; et sur ce y survindrent quelques damoyselles, qui demandoient la dicte nourrisse, et, l'ayant treuvé dans le dict jardin, se seroient courroucées contre elle et contre ledict Veyras ; et ledict Mazer auroyt veu par trois fois la dicte nourrisse avec le dict Veyras, non qu'il aye veu aulcung gestes ni actes qui lui puissent donner soubçon qu'ils ayent fait quelque faulte ou malversation ensemble.

» De rechef, ledict maistre Veyras appellé a esté interrogé, après avoir exhorté au nom de Dieu de dire vérité, si dans ledict jardin il n'avoit aultres fois et souvent veu et parlé avec la dicte nourrisse ; ce qu'il a accordé, ne se souvenant présentement combien de fois, mais que ç'a esté trois, quatre ou cinq fois, qu'il l'a-veuc audict jardin, et parlé à elle, non de choses deshonestes, et n'avoir eu jamais intention de commettre mauvais acte avec elle ; et que la dicte nourrisse n'est point veneue audict jardin à sa sollicitation, mais qu'elle y venoit et s'y trouvoit avec luy par rencontre, et après s'est retiré.

» La Compagnie a délibéré et conclud qu'il sera enquis sur ce dessus par M. M^e Davin, M^e Tinellis, greffier, et le sire Paris, pour apres y estre ordonné »

Marié à Jeanne de Gautier, il ne paraît pas avoir eu d'enfant. Il mourut le 29 septembre 1622, et sa femme le 7 octobre 1623.

IV. Pierre, qui était appelé le jeune par opposition au précédent, ou bien encore Pierre de Veyras, était le fils aîné de Jacques. A l'âge de vingt ans, il était déjà docteur. Son mariage, qui eut lieu peu après, donna naissance à un incident où l'idylle se mêle au comique. On voit la scène à travers les termes mesurés de sa déposition au Consistoire. (Séance des mercredi 23 février et 9 mars 1594). « Il pensoit aller épouser à Saint-Dezery, lorsqu'il rencontra en chemin la future, qui venoit au devant de lui, accompagnée de M. de La Salle, ministre de la parole de Dieu de l'endroit. Au lieu de se conformer aux règles de l'Eglise, celui-ci bénit leur union au mas de M. Bonnaud de Vallongue. Rentrés en ville, les jeunes époux reçurent de nombreuses visites, et, sur le soir, plusieurs masques vinrent les féliciter ».

En souvenir de son père, il fut diacre pour l'année 1605 ; mais un peu plus tard, son oncle Roussel, juge-mage d'Uzès, ayant laissé aux pauvres 300 livres, il refusa la délivrance de ce legs. L'affaire traîna en longueur et serait restée sans solution, si le Consistoire n'avait acheté la maison paternelle, qui se trouvait dans la rue des Tondeurs, à côté de celle du fameux Jérémie Ferrier (1). A la suite intervint une transaction entre noble Jacques de Veyras, habitant la ville de Pézenas, et le Consistoire, au sujet du legs fait par le bailli Jacques Roussel et d'un autre legs, de 300 livres également, fait aux pauvres par Isabeau de Veyras (20 mai 1653, Privat, notaire).

Pierre Veyras mourut à l'âge de 51 ans, le 20 janvier 1624.

(1) Messire Jérémie Ferrier, ministre, Jacques Mazaudier et Jean Gamard, greffier, avaient acheté, en 1606, la maison de noble Thomas de Bessières, formant le coin de la Calade, près le temple protestant.

II.

MÉDECINS DU XVII^e SIÈCLE.

Tandis que, pour le siècle précédent, on a relevé seulement quelques noms, on a, pour celui-ci, à en signaler une soixantaine. Cette différence s'explique par la multiplicité des documents que nous avons pu dépouiller.

D'une manière générale, les médecins de cette époque ont pratiqué pendant très peu de temps. Si les uns ont été de véritables oiseaux de passage, d'autres ont été vite fauchés par la mort. J'ai dit des uns et des autres ce que j'en savais, mais je n'ai point la prétention d'avoir épuisé la matière.

ADRENETHÉE Adam. C'était un savant écossais qui, suivant les us et coutumes de ce temps, voyageait pour compléter son instruction. Engagé, en 1602, comme professeur de logique au collège, aux appointements de 400 livres, il se lassa de cette position précaire (1) et se remit à courir le monde.

On ne sait ce qu'il devint ensuite; mais, en 1611, bien qu'il fût déjà docteur de l'Université d'Edimbourg, on le trouve à Montpellier conquérant ses lettres de docteur. Quelques années après, il fait acte de candidature pour obtenir la chaire de Varanda. De là l'origine de ses *Quæstiones medicæ cathedralitæ*. Monspelii, 1617, in-8°.

Installé, le 19 juin 1619, comme principal de notre collège, il resta en fonctions jusqu'au 5 octobre 1627, époque à laquelle il fut destitué par arrêt du duc de Rohan. Les registres de ce temps parlent fréquemment de lui.

Je ne sais s'il a exercé la médecine pendant ce dernier séjour, mais il est certain qu'il a assisté à une réunion des médecins de la cité. D'après cette pièce, les médecins qui pratiquaient en 1626 étaient J. Fabre, J. Ginhoux, J. Pistoris, H. Brun et P. Raspal.

De son mariage avec Jeanne Plantavit de la Pause,

(1) Le 12 novembre 1603, il est censuré par le Consistoire, pour avoir fait jouer une comédie au collège sans l'avoir communiquée au Collège.

sœur de l'évêque de Lodève, il eut plusieurs enfants. Trois ont été baptisés à Nîmes ; ce sont : Daniel, né le 31 janvier 1621, et tenu par le juge criminel et la conseillère de Villars ; 2^o Catherine, née le 9 octobre 1622, et tenue par Hugues Leauté et Catherine Légal, femme de Pistoris, docteur médecin ; 3^o André, né le 9 mai 1624, et tenu par le lieutenant de Peyremale et demoiselle de Gally, femme de M. Bonhomme, avocat. Ce dernier était, en 1685, ministre protestant au Cailar ; quant à son père, on ne sait où il a fini ses jours.

AUBERT David. Il assiste, le 4 août 1669, au convoi d'Antoine Cheyron, bourgeois, et est, le 13 février 1673, parrain de Françoise, fille de J. Guillaumet, avocat.

BARBEYRAC Charles. Ce célèbre médecin de Montpellier était, à cette époque, souvent appelé en consultation. Il fut, le 29 mars 1677, parrain d'un enfant de Paul Molines, bourgeois. Le 18 septembre 1674, il répondit à Moïse Baux, qui lui avait adressé la relation d'une fille de Vergezo qui se prétendait possédée. Sa lettre se trouve insérée à la page 123 du manuscrit de P. Baux.

BAUX Salomon. Né à Mazamet, vers 1612, de Pierre, bourgeois, et d'Anne de Galibert, il fut élevé par son frère Moïse, qui devint ministre à Montpellier. Il étudia à Montpellier (14 novembre 1630), et prit ses degrés à Orange, le 20 mai 1634. Lié d'amitié avec Derodon, il lui a adressé les vers suivants, qui se trouvent à la page 10 du traité *In Atheos*, imprimé à Die, en 1638.

Tempora si mundo Rodonem prima dedissent,
Gens foret auctoris neacia nulla sui.
Numina nec veterum manes tot falsa secutos
Tartarei premerent trista claustra ducis
Non cœlum quisquam, non terram facta negaret,
Hic hber æternum cum probet esse Deum,
Hinc dubiæ lauto Rodonis munere menti
Moribus e medio nascitur alma quies

In perpetuum observantiæ symbolum canit equa obsequentissimus. Sal
Bauxus, med. Doctor

Établi à Nîmes trois mois après son doctorat, il se ma-

ria (19 avril 1643) avec Bernardine de Duranty, dont la mère était Etiennette de Porcelets. Il en eut cinq enfants et mourut le 28 mai 1654.

Lors de la peste de 1649, il en reconnut le premier cas chez un meunier.

Il fut brouillé avec Formi, témoin cette note : « La Compagnie charge MM de Lagrange, de Vestric et Montels de tacher moyen de reconcilier MM. Baux et Formi, médecins » (mercredi 28 août 1652).

BAUX Moïse. Fils aîné du précédent, fut reçu à Valence, le 3 décembre 1661. Bien qu'il ait été censuré pour avoir été au bal (16 février 1671), c'était un médecin sérieux, et cette épithète est pleinement justifiée par les observations qu'il a laissées. Quoiqu'il leur ait fait deux emprunts, je crois devoir donner un nouvel échantillon de son style.

« Le 20 janvier 1706, je vis une fille, âgée d'environ vingt-cinq ans, qui avoit une fistule au-dessous de la mamelle droite, par laquelle il s'écouloit quantité de sang. J'appris que cette fille avoit eu un empyème à quinze ans, qui s'étoit vidé par cet endroit, et lui avoit laissé cette fistule, de laquelle il couloit du sang plusieurs fois l'année. Elle n'avoit jamais eu aucune marque de règles, ce qui me fit conclure que le sang écoulé par la fistule étoit le sang menstruel ». — « Une fille qui n'avoit point ses règles avoit, tous les mois, une démangeaison au bout de l'*index droit* qui l'obligeoit à se frotter : elle ouvroit ainsi un petit vaisseau qui faisoit jaillir un filet de sang à huit pas de là, et, après en avoir rendu une demi-palette, le sang s'arrêtoit, et elle étoit guérie des lassitudes, douleurs de tête et pesanteur de tout le corps qu'elle avoit, quand cela vouloit la prendre ». J'ai, dans la *Gazette obstétricale de Paris* (1878, p. 274), publié l'observation d'inversion des viscères dont il a été parlé ci-dessus, observation qui avoit été donnée en résumé dans les *Nouvelles Découvertes* de Nicolas de Blégny.

Le 18 février 1672, à l'âge de 28 ans, il épousa Jeanne de Rey, fille d'un marchand, et en eut plusieurs enfants. Le 28 juillet 1674, il lui est donné un banc au temple, et dix ans

après il est nommé médecin des pauvres. Lorsque son fils Pierre fut en état de lui succéder, il abandonna la clientèle, et mourut en octobre 1728, âgé de 84 ans.

BON Jean. Originaire de Nimcs, il avait fait ses études au collège. Il était docteur en médecine, lorsqu'il accusa son ancien maître David Derodon. Une polémique très-vive s'en suivit, mais il a été impossible de trouver les factums qui furent écrits à cette occasion. A la suite, Bon quitta Nîmes, et ne paraît y être revenu que pour se marier avec Jeanne Aubrespine. C'est du moins ce qui ressort d'une *annonce* à la date du 16 octobre 1659 ; il était alors *professeur en philosophie en l'Académie de Montauban*.

BOURRELY Paul quitta, comme le précédent, la ville où il était né, mais pour d'autres motifs. Marié, le 7 juin 1666, avec Madeleine de Galafres, il eut le malheur de la perdre au bout de quelques mois. Le 29 avril 1673, il fut le parrain de Léonor Champel, dont il a écrit le baptistaire. Il épousa, le 3 septembre de la même année, Léonarde Aunante, mais n'en eut pas d'enfant. Il figure dans le « Rolle des habitants de Nîmes qui manquent, et que le bruit public assure s'estre retirés du Royaume à l'occasion de leur religion ». Sa maison servait, en 1692, d'école pour les néo-catholiques.

BRUN Hector était de Saint-Martin en l'Isle-de-Ré. Docteur médecin, il épousa, le 19 novembre 1623, Anne de Cabiron, dont il n'eut pas d'enfant. Médecin de l'Hôpital à plusieurs reprises, il s'est surtout illustré par sa conduite pendant les épidémies de 1640 et 1649. Chose triste à dire, mais circonstance qui sera à son éternel honneur, il était, lors de la première épidémie, le seul médecin qui n'eût pas fui la ville. Les délibérations du temps rendent hommage à sa conduite, et l'une d'elles marque qu'il portait haut la dignité professionnelle. Il devint à la suite *Conseiller du Roy, médecin ordinaire de Sa Majesté* ; mais je ne saurais dire si ce titre fut la récompense de son dévouement, ou si, suivant un usage trop commun à cette époque, il fut acquis à beaux deniers comptants. Quoi qu'il en

soit, il délaissa peu après la clientele, et se retira a la campagne. Sa nièce, Marguerite de Masiebos ou de Muzières avait épousé Paul Barthélemy d'Issard, sieur de Salagosse et co-seigneur avec le Roy de Lunel-Vieil, lequel eut une fin tragique. Blessé de six balles dans le corps par le mari de sa sœur germaine, il mourut dix-sept jours après (Mort. de la Cathédrale du 13 octobre 1651). H. Brun avait été parrain par procuration de l'enfant de sa nièce, et tint en baptême, avec celle-ci, la fille d'un cadissier (6 avril 1671). On trouve au bas de l'acte sa signature tremblée. Il mourut peu après, le 23 mars 1672. P. Formi et Didier Vachon l'accompagnèrent à sa dernière demeure.

DE CRAY Jean, naquit le 9 janvier 1619, de Samuel et de Madeleine de Caffarel. Fils et petit-fils de maitres apothicaires, il fut reçu docteur médecin le 17 mai 1641. Il épousa, le 31 janvier 1656, Marguerite de Guiraud et en eut dix enfants. Les amateurs d'autographes trouveront un spécimen de son écriture dans le baptistaire de son fils Henri (21 mars 1671) et dans celui de son fils Louis (28 mai 1669). De Cray avait une grande réputation ; il était bibliophile et recherchait les éditions rares. Il mourut jeune et fut enterré, le 25 octobre 1673, au cimetière de la Couronne. Ses beau-freres François et Michel Guiraud, avocats, et son neveu, assistèrent au convoi.

DE CRAY Jean, naquit le 29 octobre 1651, de Paul, Maître Apoth., et de Claudine de Bourrely. Il eut pour parrain le précédent, qui était frère de son père. Le 2 septembre 1676, il fut censuré par le Consistoire pour être allé à la Comédie. De son union avec Marie Allière, il eut un fils, Jean-Louis, au baptême duquel (13 mai 1680) signèrent ses confrères Dortes et Théremin. Le 25 octobre de la même année, il est parrain d'une fille de Céphas Théremin, avocat. Il mourut, moins de deux ans après, d'un accès pernicieux, et fut enterré, le 22 avril 1682, au cimetière de la Couronne. M. Falgueras, bourgeois et ancien, son oncle, assista au convoi avec Lecoïnte, docteur médecin.

DORTES Daniel naquit le 4 novembre 1651, de César

et de Jeanne Dugrasse. Un par le ministre Paulhan, le 20 mai 1683, à Yolande Guillaumette, il en eut deux filles et deux garçons. L'aîné de ses fils fut tenu en baptême par Gédéon Bastit, M^e chirurgien. Le 23 avril 1700, il assiste à l'abjuration d'un Genevois. Il fut, pendant de longues années, secrétaire du Collège et mourut le 8 octobre 1710.

DRAY Clémens. Sa naissance et sa mort nous sont inconnues ; on sait seulement que, le 27 septembre 1677, il a assisté à une réunion des maîtres chirurgiens C'est un véritable oiseau de passage.

DUMAS Jean. Marié à Pancracie Tourreau, il exerça d'abord la médecine à Beaucaire, sa ville natale, puis vint s'établir à Nîmes vers 1671, puisque, le 23 mai de cette année, il assiste au mariage de P. Granier. Le 27 mars 1673, il perdit un fils âgé de sept ans. Le 27 avril 1679, il préside à la réception d'un chirurgien ; et est, deux ans après, parrain d'un enfant de Rame, M^e Apoth. A partir de novembre 1691, son nom figure dans les comptes du couvent des Dominicains, dont il était médecin, aux modestes gages de douze livres par an. On ignore la date de sa mort ; on sait seulement que sa veuve fut enterrée, le 25 juillet 1698, dans l'église des Dominicains. Il avait de la réputation et est un des rares médecins qui se donnèrent le luxe d'avoir des armoiries. D'après l'Armorial de Nîmes (N^o 73, B. N., 13810), il portait, écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 colombes d'argent, deux en chef et une pointe ; aux 2 et 3, d'or à trois pals de gueule. Sa fille Delphine épousa, le 4 février 1712, Louis de Rozel, seigneur de Scrvas, l'Olivier et la Sorbière.

DURANTY Estienne. Né dans notre ville vers 1628, il fut reçu à Orange, le 14 novembre 1648. Membre fondateur du Collège, il a pris part à toutes ses délibérations. Il est assez souvent cité dans les actes civils de l'époque, soit comme parrain, soit comme témoin. Ainsi, le 17 juin 1675, il assiste au baptême de la fille d'un cadissier, avec P. Formi, M. Baux, Bazile de Fontfroide. Agé de cinquante-deux

ans passés, il épousa, le 16 février 1681, Anne Rey. Il mourut quelques années après.

DURIETZ Jehan. Marié, le 7 janvier 1639, à Louise de Faget, qui mourut le 4 juillet 1642, il quitta Nimes peu après.

DUZOT François. Fils de Jean, secrétaire du clergé du diocèse, et de Marie de Faucher, il tint, le 26 octobre 1645, avec M^{lle} Claudine de Martinon, un enfant en baptême. Le 8 août 1649, il signa les statuts primitifs du Collège ; mais il était mort avant le mois de juillet 1650, époque où eut lieu la première réunion officielle.

ESTÈVE Samuel. L'état civil et le manuscrit de Baux mentionnent ce médecin. Le 18 septembre 1677, il est parrain d'Anne Guillaumet, fille d'un avocat ; le 7 mai 1678, d'un enfant de P. Chirol, M^e chirurgien. A la révocation de l'Edit de Nantes, il émigra.

FABRE Jacques descendait d'Antoine, qui fut capitaine de santé en 1521, et était fils et petit-fils de Jehan, maîtres apothicaires. Il prit à Montpellier, le 14 mai 1601, son baccalauréat, sous la présidence de son compatriote J. de Varanda ; le 7 février 1603, sa licence, et enfin le 3 mars suivant, son doctorat, sous la présidence de Richer de Belleval. Le 30 octobre 1606, il est parrain de Catherine, née de P. Blisson, et de Claudine Fabre, et le 1^{er} avril 1607, de J. Arriot. Marié avec Geneviève Vincent, il en eut plusieurs enfants, dont le dernier fut baptisé le 7 juillet 1642. Dans les mortuaires de la cathédrale, j'ai relevé les décès de Marguerite, âgée de huit ans (12 novembre 1635), de Jean âgé de quatorze ans (4 octobre 1636). J. Fabre, dès 1626, était doyen des médecins de la ville ; il figure fréquemment dans les livres de compte de l'Evêché, et mourut le 22 septembre 1648. Geneviève de Vincent, qualifiée de « veufve de feu J. Fabre, célèbre médecin de cette ville », se remaria le 31 juillet 1650, avec François de Fermeau.

FABRY Jacques ne m'est connu que par les registres de

la cathédrale ; aussi n'oserais-je affirmer qu'il constitue une personnalité distincte du précédent. S'il en était ainsi, Fabre aurait été marié deux fois et aurait épousé en premières noces Marguerite de Finor. Le 1^{er} mai 1620, il perd un fils Pierre, et le 6 mars 1625, il fait baptiser une fille, dont François de Rochemore, président au présidial, fut le parrain, et dont la marraine fut Jeanne de Rochemore, fille de M. le juge criminel.

FELIX ou PHÉLIX Etienne était, suivant toute probabilité, frère de Timothée, M^e Apoth., et par suite fils de Jehan et de Marie de Mouléry. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut parrain du fils aîné de Timothée, et qu'il est désigné comme médecin de Paris. J'estime qu'il y avait pris ses grades. Son décès est libellé de la façon suivante. « M. Est. Félix, médecin de Paris, est décédé le cinquième décembre 1656 ». Comme il n'est point parlé de lui dans le registre du collège, on est porté à présumer que sa mort aura suivi de près son retour dans sa ville natale.

FORMI Pierre. Renvoyant à la notice qui en a été donnée dans le texte, p. 884, je me bornerai à ajouter ici les détails qui ne pouvaient y entrer. Je relate le bien comme le mal, car je n'écris point un panégyrique.

Formi, dont le père était ministre à Melgueil (Mauguio), exerça tout d'abord la médecine à Montpellier ; il y séjourna une vingtaine d'années, et ne vint s'établir à Nîmes que postérieurement à son second mariage. Néanmoins, il avait eu quelques relations avec la société nimoise, témoin son mariage avec Marie de Saliens, qui fut béni le 31 janvier 1649. Cette première femme mourut le 4 mai de la même année. Le 17 avril 1652, il épousa Antoinette de Petit, alors âgée de 27 ans, fille du fameux Samuel Petit et de Catherine de Cheyron. Le pacte de mariage fut passé en mars 1652 (Monteils, notaire), mais ce fut seulement trois ans après que Formi vint s'établir définitivement à Nîmes. On est du moins autorisé à le penser, vu le silence du baptistaire à l'égard de son fils aîné Jean, dont l'exis-

tence nous est révélée par le contrat de mariage passé le 20 janvier 1655 (Barre, notaire).

Formi paraît s'être acquis par ses talents une grande réputation, et s'être attiré de nombreux ennemis par sa causticité. Dans la notice bienveillante qu'il lui a consacrée, Ménard met sur le compte de l'envie la haine de ses confrères ; mais, sans vouloir nous ériger en défenseur de ceux-ci, on doit reconnaître qu'ils n'eurent pas tous les torts. Formi avait une haute idée de sa valeur ; la confiance que lui avait témoignée le prince Gustave-Adolphe, l'ouvrage qu'il avait publié en 1644, l'avaient enivré d'orgueil. Au lieu de se concilier la sympathie de ses confrères par des marques de déférence, il les blessa par l'affectation de son dédain, et eût vécu à cet égard dans l'isolement le plus complet, si Gib, plus lettré que praticien, n'eût quelquefois partagé sa table.

La pièce de vers latins par laquelle il invite ce dernier à dîner est charmante de fond et de forme ; mais par malheur il en est d'autres qui lui font moins d'honneur. En voici une dirigée « contre un Monsieur orgueilleux ».

Philiste, aux dépens de son sang,
Piqué d'un généreux exemple,
Se vent signaler pour un banc
Que les médecins ont au Temple (1).
Il y veut sa place à l'écart,
Et sa vanité lui fait croire
Qu'en choquant le tiers et le quart
Il en acquerra de la gloire.
Au moindre signe de sa main,
Il faut que la presse se fende,
Et que, d'un mouvement soudain,
Tout cède, quand Monsieur commande.
Autrement il gronde, il s'émeut,
Et d'une parole sans grâce,
Entrant, il crie tant qu'il peut.
Ostés-vous de là, c'est ma place.
Manquez-vous, vous courez danger
Que lui-même, en votre présence,
Ne vous couvre, pour se vanger,
D'outrages et de médisance.

(1) J'ai signalé plus haut cette particularité.

Sa damnable présomption
Et son envie sans seconde
Font qu'il est en possession
D'avoir bruit avec tout le monde.
Le ciel, à qui l'orgueil déplaît,
Permit qu'un voisin qui le touche
Luy détacha d'un seul soufflet
Deux dents qui restaient dans sa bouche.

.
.

Cette pièce de vers, qui circula longtemps sous le manteau, est une peccadille; mais on ne saurait traiter avec la même indulgence un acte dont l'existence nous est révélée par les Archives du Consistoire. On lit, en effet, à la date du mercredi, 30 décembre 1665. « La Compagnie, » suyvnt la charge qui luy avoit esté donnée par le Synode, apres avoir, à diverses fois, par ses députés, tâché d'obliger le sieur *Formy* à consantir au moyen d'annuller son acte, du 23 avril 1657, receu par M^e *Deleuze*, notaire de cette ville, que le sieur *Raspal* et ses collègues, mantionnés audit acte, soutenaient estre injurieus, et ayant apprins desd. députés que le sieur *Formy* déclaroit ne vouloir consantir à rien sur ce fait, et qu'il s'en tenoit à ses actes et persistoit aux fins de son procédé et de non recevoir par lui alegués, a renvoyé ceste affaire au Synode, pour y estre réglée suyvnt sa prudence et sa charité ». Quelle était la teneur de cet acte, quel en était le texte, c'est ce qu'on ne saura jamais; car les recherches les plus minutieuses n'ont pu le faire retrouver dans les minutes du notaire qui l'avait reçu. Quoi qu'il en soit, on peut sans présomption avancer qu'il ne brillait pas par les aménités; car sans cela on ne s'expliquerait pas la persistance de *Raspal* à en poursuivre l'annulation.

Suivant toute vraisemblance, la querelle avait eu pour point de départ l'institution du collège, aux régléments duquel *Formy* n'avait pas voulu se conformer. Loin de la laisser vivre tranquille, il avait tourné en dérision cette institution naissante et l'avait poursuivie de ses brocards; aussi il y a une foule de raisons pour le considérer comme

l'auteur du factum anonyme qui a été publié dans les *Chroniques de Languedoc* (n° du 20 mai 1878). Contrairement à l'opinion de l'éditeur M. de la Pijardière, ce document n'est point de la fin du xvii^e siècle, mais a dû être écrit vers 1658; il n'est point l'indice d'une prétendue école de médecine destinée à distribuer des diplômes à tout venant; c'est tout simplement un collège, comme il en existait en d'autres villes de France. Enfin son auteur n'est point un juriste ami de la Faculté de médecine de Montpellier, mais simplement un docteur qui lui devait son titre, et « qui a eu l'honneur, autres fois, d'avoir enseigné avec approbation et louange dans cette école ». La pièce affecte, il est vrai, des allures juridiques; mais sa contexture, la vivacité de la critique, la connaissance approfondie des statuts, démontrent qu'il s'agissait d'un docteur exerçant à Nîmes, tandis que l'étude du style, la notion des particularités qui précèdent, permettent d'affirmer que Formi est l'auteur de l'« Examen des statuts du prétendu collège de certains particuliers se disant médecins de Nîmes ». C'est une justice à lui rendre, il a encore eu la pudeur de dissimuler son nom; mais, poussé par la passion, il n'a point été assez réservé dans les détails et a trahi sa personnalité.

Après des considérations générales, destinées à démontrer que l'établissement du collège est contre le sens commun, contre l'autorité royale et l'Université de médecine de Montpellier, le pamphlet se termine par l'examen des statuts. Les trente articles sont soigneusement épiluchés, et bien peu trouvent grâce devant cette critique mordante et surtout exagérée. Quant aux adhérents, *les cinq ou six particuliers se disant médecins de Nîmes, qui la plupart sont gradués hors de ce royaume, et qui ne connaissent pas même les bonnes lettres*, ils sont frappés de verges depuis le commencement jusqu'à la fin. Et ne méritent-ils pas un semblable traitement, ceux qui, *sans aveu des plus vieux médecins, leurs concitoyens, ont fait des lois iniques pour discipliner ceux qui ont été et qui peuvent être encore leurs maîtres. La fondation d'un collège de médecins en une ville qui a eu toujours peine d'en entre-*

tenir comme il faut un ou deux à la fois, découvrir une extraordinaire faiblesse d'esprit. Mais ce qui dénote le dernier point de folie, en ces faiseurs de Société, est de leur voir étendre ces mots de « nullus sedeat » (art. 19) à la table, à l'église et partout ailleurs, où ils refusent non-seulement de s'asseoir avec les médecins qui n'ont pas voulu s'enrôler avec eux, mais où, contre tout le respect du droit, de la raison, de la charité et de l'humanité, ils font toute sorte d'efforts et de violence pour les déplacer des lieux destinés et dus purement à leur caractère. Mais c'est à l'article 27 que se trouve la plus forte attaque. « Ils veulent faire croire qu'ils accordent les noies fréquentes qui arrivent entre cinq ou six qui composent leurs prétendues assemblées, où, depuis peu de temps, peu d'entre eux, à raison du salaire qu'on baille aux médecins de l'hôpital, s'étant querelés et chargés de quelques revers de main, bien loin d'assoupir promptement et dans le lieu même où, étant tout seuls enfermés, cette action étoit arrivée et la cacher aux yeux du monde, par un exemple sans exemple, ils furent, comme des insensés et des gens sans honneur, déposer en justice contre l'un d'eux, qui fut, à trois brefs jours, crié publiquement et à son de trompe par tous les carrefours de Nîmes pour se venir remettre en prison ».

De pareilles violences de langage dépassent toute mesure, et si, en historien impartial, j'ai dû en donner quelques échantillons, comme médecin, j'ai été profondément affligé de cette nécessité. Quelque grands qu'aient pu être les torts professionnels de Raspal, etc., etc., ils ont été effacés par l'énormité de ce factum. La vengeance a beau être le plaisir des dieux ; l'oubli et le pardon des injures n'en restent pas moins le sentiment le plus élevé dont puissent s'enorgueillir un homme et un chrétien.

Les baptistaires protestants mentionnent souvent P. Formi, soit comme parrain, soit comme témoin, en même temps qu'ils renferment d'assez nombreux autographes. Par exemple, l'acte de Petit (2 février 1671) est entièrement écrit par ce médecin. Des quatre enfants, qu'il avait eus de sa seconde femme, Jean et Antoine, ont été bapti-

sés hors de Nîmes. Quant aux deux autres, ils sont nés dans notre ville ; Pierre, à la date du 2 avril 1657, Jacques, à la date du 8 décembre 1662. Ce dernier eut pour parrain noble J. de Boileau, seigneur de Castelnaud, et pour marraine, D^{lle} Catherine de Daunant, femme de M. le conseiller Mazaudier.

P. Formi fut enterré le 6 juillet 1679, au cimetière de la Porte de la Couronne. Son fils Antoine et Jean Combes, marchand, assistèrent au convoi et ont signé l'acte de décès.

Ses publications, rangées par ordre chronologique, sont :

I. TRAITÉ DE L'ADIANTON *ou cheveu de Vénus, contenant la description, les utilitez et les diverses préparations galéniques et spagyriques de cette plante.* Pour l'usage familier de toutes sortes de personnes en la guérison de quelle indisposition que ce soit, par P. Formi, docteur en l'Université de médecine de Montpellier. — A Montpellier, par Pierre du Buisson, marchand libraire et éditeur du Roy et de son Altesse Royale. MDCXLIV, in-8° de 80 pp. plus 8 feuillets liminaires contenant : 1° le titre ci-dessus, 2° une épître à Haute et puissante Dame, Madame Marguerite de Montpezat, abbesse de Nonenques, 3° au lecteur, 4° Petri Formii Anagramma : *Tu firmus potes*, signé I. Kilander Stockolmensis Suecus ; au revers, une gravure sur cuivre représentant l'adianton, avec un quatrain au bas signé Prieur. Après la table, qui se termine à la page 76, 1° pièce de vers latins, à l'éloge de P. Formi, signée J. Bonnellus, Monspeliensis doctor medicus et mathematicus ; 2° deux petits vers grecs signés Δάνιελ Δεῦροσιος φιλολόγος ; 3° vers latins signés Petrus Saporta, Monsp. Iurisconsultus ; 4° quatrain français signé Marc-Antoine de M., sieur de la Croix ; 5° six vers français signés I. Laugier, docteur médecin. (B. N. 3,416 et 3,421).

Cet ouvrage, qui est une compilation, a été réimprimé par les soins de Buchoz, avec le traité de Graindorge sur l'origine des macreuses. Cette édition reproduit la première, sauf la gravure et le quatrain. Paris, Saugrain et Lamy, 1780, in-12 de 72 pp. (B. N. 3,852).

II. L'IDÉE DE LA FIÈVRE ÉPIDÉMIQUE, *qui depuis le com-*

mencement (sic) de cette année a paru et continue encores à Nismes et aux lieux circonvoisins, avec les décisions de diverses questions nécessaires à la connoissance et à la guérison de ce mal, par P. Formi, docteur en médecine en l'Université de Montpellier [Vignette offrant un écu ovale portant les armes de Nismes entre deux palmes]. A Nismes, chez Jean Plasses, marchand libraire et imprimeur, MDCLXVI, 54 pp. petit in-8°. (B. N. 5,903).

Dans l'épître dédicatoire, qui est adressée nominativement aux quatre « consuls de la ville et cité de Nismes et chasteau des Arènes », on lit : « Votre vigilance a déjà pourvu que la ville fust nette, en ostant des rues et des maisons toutes les immondices qui peuvent causer ou fomentier quelque infection ; vous avez baillé l'ordre qu'il faut tenir en la distribution des vivres, des chairs et du poisson qu'on vend aux estaux, afin que, n'estant pas gastés, ils ne puissent point aussi nuire à ceux qui en usent. Les pauvres sont secourus dans les hôpitaux, et l'entrée est defendue aux mendiants ». Plus loin, à la page 12, il signale comme une des causes de l'épidémie « le grand nombre des mendiants qui ont eu l'entrée de cette ville, et qui, faisant métier de courir de lieu en lieu, y sèment le plus souvent les maladies populaires que nous voyons ». Les deux dernières pages sont occupées par une pièce de vers latins, adressée à l'auteur par son cousin Fr. Graverol, I. V. D.

J'ignore quel fut le tirage de cette brochure ; je sais seulement qu'il coûta 36 livres à la ville.

III. SAMUELIS PETITI VITA a P. Formio, *Monspeliensis doctore medico descripta*, et ab eodem Oxoniæ senatoribus academicis, cancellario et procancellario amplissimis, professoribus illustrissimis et doctoribus clarissimis observantissime dedicata [Vign. : Une grande corbeille de fleurs]. Gratianopoli, apud Joannem Nicolaum, Bibliopolum, anno 1673, in-4° de 8 pages. Au revers de la page 7, Epitaphium S. Petiti a P. Formio, M. D. M., conscriptum. (B. N. 1,110 et 13,525).

IV. P. Formii, doctoris medici FLORILEGIUM HELICONIUM, *sive Musæ latinæ et gallicæ ad serenissimum prin-*

cipem Gustavum Adolphum, potentissimi ac invictissimi Suecorum Regis, hodie foeliciter regnantis, Patruum illustrissimum [Vign. : Un fleuron]. Arausione, Typis Eduardi Rabani, Academiæ Typographi, MDCLXXIV, in-12 de VI et 41 pp. Les pièces latines occupent les vingt-six premières pages, et les poésies françaises le reste : c'est à ce recueil qu'est empruntée la pièce citée ci-dessus. [B. N. 7,955]. On y trouve l'anagramme de Petrus Formius, *Tu feris os purum*. Allusion au soufflet donné à Raspal ?

V. INTRODUCTION A L'ART ORATOIRE. *Assortie d'une agréable diversité d'exemples courts et clairs, pour l'usage familial de tous ceux qui doivent lire, entendre ou imiter l'artifice et les ornements des anciens et nouveaux maistres de l'éloquence*, par P. Formi, docteur en l'Université de médecine de Montpellier. [Vign. : Une grande corbeille de fleurs]. A Nismes, chez la veuve de Jean Plasses, imprimeur et marchand libraire, MDCLXXVI, 36 pp. petit in-8.

Préface de l'auteur à ses enfans, Pierre, Antoine et Jacques. « C'est pour vous, mes enfans, que j'ai fait autresfois ce traicté, afin de vous exercer à bien entendre la façon de faire un discours, et la parfaite netteté avec laquelle vous le devez produire. Et maintenant, je le donne au public, pour servir généralement à tous ceux qui voudront en suivre l'exemple. Ce sont les deux parties de ce traicté, dont la dernière, pleine d'une agréable diversité d'exemples, est toute prête à paraître au jour, si ce que j'en présente icy trouve dans l'esprit du lecteur un accueil favorable ». Cette seconde partie n'a pas paru.

FORMI Antoine. Fils du précédent. On ignore le lieu de sa naissance et la date de sa mort. Le 2 septembre 1677, il est nommé médecin des pauvres assistés par le Consistoire. Les baptistaires le citent assez souvent et contiennent (21 janvier et 5 juin 1681) des actes écrits de sa main. Le 26 avril 1685, il épouse M^{lle} Espérance Noguier, de Saint-Chapte. Comme son père, il se livra à des travaux littéraires. On connaît de lui un quatrain à J. Michel sur son *Embarras de la Fieiro de Beaucaire* (v. p. 17

de la 3^e édition, Nismes, veuve de Jean Plasses, s. d. B. N, 8,216). Il a surtout étudié la littérature hébraïque, et a traduit quelques opuscules de Moïse Maimonides avec des notes explicatives (V. Ménard, t. VI, p. 245-246). « Je ne dois pas dissimuler, écrit Graverol, que plusieurs croient que sa foi, déjà ébranlée par le commerce qu'il avoit eu avec les juifs, n'eut pas la force de résister aux efforts que firent les prétendus catholiques pour le séduire ». Son admission à l'Académie Royale de Nismes, le 2 octobre 1686, montre qu'il n'émigra point, et sa signature apposée au bas d'une délibération prise, le 29 novembre 1686, par les nouveaux convertis, pardevant M. de Montclus, président, juge-mage, et M. Chazel, procureur du Roy, prouve qu'il avait abjuré. Il alla ensuite s'établir à Paris. Quant au Formi, médecin de Nismes, qui, d'après la *France protestante*, se trouverait sur une liste de réfugiés, ce serait sans doute Jacques, sur lequel on n'a aucuns renseignements.

GALLET Jean. Il fut médecin de l'hôpital pendant l'année 1633, et tint en baptême, le 4 avril de la même année, un enfant de Servot et de Marie Fesquette.

GAUTIER. . . . Il fut, en 1628, médecin de l'hôpital.

GAUTIER Henri. Né le 21 août 1660, de Jean et de Jeanne Bruguière, il eut pour parrain noble Henry de Mirman, et pour marraine D^{ne} Suzanne de Monteil. « Connaissant d'entrée le désagrément qu'il y a dans Nismes de pratiquer la médecine, il se jeta dans l'étude de la géométrie et des autres parties des mathématiques nécessaires pour être ingénieur ». Après la mort de sa première femme, Elisabeth de Vernoux (27 avril 1690), il renonça tout à fait à la pratique, et obtint une commission d'ingénieur ordinaire du Roy. Il avait du moins cette qualité, lorsqu'il épousa, le 26 mars 1692, Françoise, fille de Daniel Simon, marchand bourgeois, et de feue Antoinette Goubin. Enfin, lors de son troisième mariage avec Suzanne Guiraud (29 avril 1700), il est qualifié d'ingénieur servant dans la marine. « Il n'abandonna pas avec

la médecine l'étude de la physique ; il a toujours cultivé cette science. Il avoit même travaillé à quelque grand ouvrage, qu'il perdit par l'incendie de sa maison. Il y a quelques années qu'étant employé en Champagne, il fut commis pour faire réparer les bains de Bourbonne ; il eut occasion d'examiner les eaux, et en fit une petite dissertation ». Tels sont les renseignements fournis par P. Baux, dans sa première lettre au docteur Lefèvre d'Uzès ; ajoutons, pour les compléter, que Gautier a beaucoup écrit et est mort à Paris, le 27 septembre 1737.

Ses publications relatives à la médecine sont : 1^o Dissertation sur les eaux minérales de Bourbonne-les-Bains, par le sieur H. G., architecte, ingénieur et inspecteur des Grands-chemins, Ponts-et-Chaussées du Royaume, par arrêt du Conseil du 27 mars 1714. [Vign. : Panier rempli de fleurs]. A Troyes, chez P. Michelin, imprimeur du Roi et marchand libraire, avec permission. MDCCXVI, in-8^o de 46 pages avec une planche et 5 figures. 2^o Nouvelles conjectures physiques, contenant la disposition de tous les corps animez [Vign. : Couronne roy. et fleur de lys sur une espèce de dressoir]. A Meaux, chez Fréd. Alart, impr.-libr. 1721, avec perm. Lettres adressées à M. Baux, de la ville de Nismes, docteur médecin de la Faculté de Montpellier, 20 pp. in-8^o. La première lettre est datée de Paris, du 1^{er} mars 1721 ; la seconde est du 25 mars ; 3^o Nouvelles conjectures sur l'origine de la peste, en deux lettres, l'une de M. Gautier, l'autre de M. Baux, avec de nouvelles conjectures concernant la disposition de tous les corps animez [Vign. identique et même impr. que la précédente], 22 pp. in-8^o. Dans l'avertissement, il est dit que la lettre de Baux lui a été envoyée imprimée, et datée du 26 juillet 1721 ; elle roule sur les mêmes principes que la sienne, sans que les deux auteurs, très bons amis d'ailleurs, se fussent communiqué leurs pensées ; l'un parle en physicien, l'autre en savant médecin. La lettre de Gautier est datée de Meaux, 25 aoust 1721.

GIB (1) Frédéric. Né vers 1615, à Dumfermline, dans le Comté de Fife, en Ecosse, il fut reçu maître es arts à l'Université de Saint-André. Peu de temps après, il alla en Angleterre ; mais les troubles de la guerre l'en firent sortir, et il se mit à voyager, pour éviter le spectacle des maux qui désolaient sa patrie. Il parcourut tour à tour la France, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, l'Anatolie, la Syrie et l'Égypte. Revenu en Italie, il séjourna quelque temps à Rome, d'où il se rendit à Padoue, tout occupé du dessein de s'appliquer à l'étude de la médecine. Il y fit des progrès, mais il ne séjourna point assez dans cette ville pour y prendre ses lettres de docteur.

La fureur de courir le monde le tira de l'Université de Padoue ; il repassa en France, planta sa tente à Anduze, y enseigna les belles-lettres pendant quelques années et y forma quelques disciples, dont le plus célèbre fut Teissier. Ses succès dans l'enseignement étant venus jusqu'à Nîmes, le Consistoire (21 septembre 1650) lui fit écrire par Baudan, et lui confia la chaire d'éloquence à la Faculté de Théologie.

Pour la première fois, Gib avait une position stable ; mais, toujours original, au lendemain de ses noces, qui s'étaient célébrées le 2 novembre 1651, il quitta sa jeune femme pour aller à Valence prendre le bonnet doctoral. Les registres du collège des médecins nous apprennent que l'Université de cette ville le lui accorda, le 9 novembre de la même année. Agrégé peu après à ce collège, il assista régulièrement aux séances ; mais il paraît s'être médiocrement livré à la pratique de la médecine.

De son mariage avec Jeanne Martine, il eut deux fils : 1^o Henry, né le 6 juin 1654, et présenté au baptême par H. de Baudan, ministre, et M^{lle} Isabeau de Bossuge ; 2^o Balthazard, né le 21 juillet 1658, et présenté par Balthazard Fournier, bourgeois. En mars 1657, il prononça, dans le petit temple, l'éloge funèbre de Claude Guiraud, qui était mort le 20 février.

(1) C'est l'orthographe de ses premières signatures, tandis que plus tard il signe *Guib.*

L'année 1664 lui fut fatale : elle vit, avec la suppression de la Faculté dont il était le principal, la mort de son dernier-né (16 mai) et celle de sa femme (7 décembre). A la suite de ces coups réitérés, il se retira à Orange, où il enseigna la rhétorique. Plus tard, il se fit recevoir docteur (1680) par l'Université de cette ville ; mais il profita peu de ce dernier titre, car il mourut à Orange, le 27 mars 1681.

Son petit-fils, Jean-Frédéric Guib, docteur es droits, a donné un abrégé de sa vie (*Biblioth. franç.*, 1727, t. IX, 2^e partie, p. 176). Avec un soin religieux, il a relevé tous les ouvrages où il est parlé de son grand-père, notamment le *Florilegium*, de Formi ; le *Sorberiana*, l'*Histoire des ouvrages des savants* (août 1694, p. 551), les *Nouvelles littéraires* (mars 1717), la *Biblioth. germanique* (t. III, p. 187), l'*Halcyonia*, d'André Ralli (Genève, 1659), qui renferme des vers grecs et latins de sa façon ; mais il a négligé de mettre en lumière un de ses plus beaux titres littéraires. Je veux parler de sa plaquette sur le porc, qui est un chef-d'œuvre en son genre, et qui fait honneur à l'érudition de ce médecin. Elle fut écrite en réponse à la dissertation de Graverol sur le *miles missicius*, et porte pour titre : « In alimentum militis missicii D. Francisci Graverolii, egregii causidici in curia Præsidentiali Nemausensi, Fr. Guibæi — PORCUS — Hic spinas, colligit ille rosas. [Vign.: Un carré, au milieu duquel est un navire fendant les vagues ; dans l'un des angles, deux étoiles ; dans l'autre, Borée soufflant et faisant plier les voiles]. Arausion, Typis Eduardi Rabani, celsitudinis suæ, urbis et Universitatis Typographi. MDCLXXIV, in-4^o de 12 pages.

Tel fut l'héritage laissé par le lettré ; quant à celui du médecin, il est moindre. Au rapport d'Eloy, qui lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire historique*, il ne se distingua que par une opinion assez singulière, mais qui lui est commune avec d'autres : il avança et soutint que les vers étaient la cause de la plupart des maladies.

GINHOUX Jean. Médecin de l'hôpital en 1625. Après la mort de sa femme, Philippine de Bourrely (13 mars 1637),

il paraît s'être retiré chez son gendre Pagoz, vi-baillif de la ville et baronnie d'Anduze.

GUIRAUD David. Fils de David, M^e Apoth., et de Jeanne Faucher. Le 4 mars 1621, il est parrain de Bernardine Rivallier. Il mourut un an après son père, le 15 août 1621. Claude Guiraud, le physicien, qui mourut le 20 février 1657, était son frère.

HUGLA Pierre. Il épousa, le 1^{er} octobre 1636, Françoise de Tinel, et quitta peu après la ville.

LE BLANC Jacques a signé la première délibération du collège, et a tenu en baptême, le 13 avril 1646, J. Vigier.

LECOINTE Samuel. Né, le 10 avril 1652, de Daniel, marchand bourgeois, et de Marie Combes, il fut parrain de son frère, Louis, le 17 décembre 1673. Il mourut le 13 mai 1689, et fut enterré au cimetière de la Magdeleine.

LINSOLAS Claude. Médecin de l'hôpital en 1642, il quitta peu après la ville. Il devait exercer dans les environs, car on trouva sa signature sur l'acte de mariage de M^{lle} Louise Vachon (15 avril 1673).

MARTIN Jacques. Fils de Jean, marchand de soie, et d'Isabeau Rafinesque, il fit, le 24 juin 1701, abjuration de l'hérésie. Il avait alors trente-huit ans.

MÉNARD Jacques. Ayant séjourné en Italie pendant quelques années, il fut reçu par l'Université de Pise, le 29 avril 1653. Etant revenu dans sa ville natale, il requit par plusieurs fois le collège de s'assembler pour être agrégé, mais celui-ci fit longtemps la sourde oreille. Il fut admis le 8 novembre 1656.

MITIER Jean. Fils de Barthélemy, M^e chirurg., et d'Isabeau Gautière, il fut baptisé le 26 février 1634. D'abord apothicaire, il se maria par deux fois. A la suite de son alliance avec Françoise de Saint-Aubin (22 avril 1675), il se fit recevoir médecin. Il porta du moins cette qualité dans l'acte de mariage de sa fille (25 septembre 1712) et

dans son mortuaire. Il fut enterré, le 8 octobre 1689, dans la *vieille Eglise du venerable chapitre*.

MOURIER. Ce médecin, qui exerçait dans les dernières années du siècle, n'est connu que par une note manuscrite de M. Baux.

PASTOR Jacques. Il épousa, le 9 février 1620, Léonarde Privade, et dut mourir pendant la peste de 1629, car il ne figure point aux mortuaires. Sa veuve mourut le 7 janvier 1631.

PEPIN Moïse. Fils de Daniel et d'Alix Andrée, il naquit le 9 juin 1635, et mourut peu après sa réception, le 25 décembre 1660.

PERIÈRE Pierre était né à Figeac, dans le Quercy, vers 1640. Il vint s'établir dans notre ville vers 1664. On n'a sur lui d'autres renseignements que ceux fournis par les baptistaires protestants. A la date du 22 octobre 1674, il a un fils de Françoise de Milly, et à celle du 20 juin 1677, il épouse Marguerite de Ribes.

PISTORIS Jean. Fils de Chrestien et de Claudine Tuphène, il descendait d'une famille de lettrés : son père était régent de rhétorique, et son grand-père Tuffan avait été principal du collège. Je complète sa notice par quelques nouveaux détails.

Parlons d'abord du livre.

Johannis Pistorii ex Narbono-Gallia Nemausensi D. M. Microcosmus seu liber cephalo-anatomicus de proportionem utriusque mundi : in cuius calce reviviscit Pelops. (Marque de Vincent : Un dextrochère, tenant à gauche un sceptre surmonté d'un œil, et *vin-cen-ti* dans un serpent). Lugduni, apud Bartholomæum Vincentium. MDCXII. On a surchargé à la main, de manière à faire 1619. MDCXVIII. tr. pet. in-8°, de 52 pages et 6 pages non chiffrées. (B. Nat. T^h 9⁴).

A la page 45, commence le « Pelops reviviscens, seu libellus de nobilitate et excellentia cerebri ». — Viennent ensuite neuf stances intitulées : Sur la rareté du microcos-

me de M^e Pistori, et signées : Timothée de Chillac. Voici la dernière stance : « On dit que Pelops autres fois — A este d'une mesme voix — Et qu'en toy on le voit revivre. — Aussi puisses-tu, bel esprit, — Eterniser avec ton livre — Ton nom, ton monde et ton esprit ». A la suite : « Illustri et egregio viro Musarum ac virtutum ornamentis feliciter instructo, D. J. Pistoris, Basiliensis Academiæ Doct. med., contubernali et amico suavissimo, ob supremam Apollinis laurum faustis auspiciis a se partam. Premiers vers : « Cingere cum roseas tenera lanugine malas — Incipiat tibi nunc vix juvenile decus, — Secta tamen nitidos redimunt jam laurea crines — Doctaque nunc rutilo frons tibi honore viret — Car.-Andreas Faber, P. Cynericensis, D. M., Monspeliï, anno 1606, mense novembri ».

L'épître dédic. (p. 3) porte : Nobilissimo strenuissimoque viro D. D. Petro Augerio, domino de Gironi, baroni de Sabrano, consiliario Regis et ejusdem œconomio ordinario, præfecto generali in Gallia Narbonensi, prætori Balneolensium, Domino Pontis S. Spiritus et Montis-Cœlii, etc. Ioannes Pistorius, D. M., ἰγυιαίειν ».

Le « Traicté second de la maladie appelée cristalline », publié en 1614, contient un sonnet de Pistoris.

Située dans la rue actuelle de la Madeleine, sa maison était mitoyenne avec le temple protestant. Le Consistoire avait donné à ce médecin l'autorisation de faire une fenêtre « pour avoir veue sur la maison du petit temple », ainsi que cela ressort de délibérations en date des 3 juin et 16 août 1626. Quant à son jardin, il se trouvait en dehors des remparts, et était à l'endroit actuellement occupé par le jardin de Dussaud le pépiniériste.

Les registres du Consistoire parlent de Pistoris, à la date du 12 juin, du 31 août et du 4 septembre 1624, du 21 novembre, du 26 décembre 1629 et du 13 janvier 1630. Ne pouvant reproduire tous ces documents, il suffira de dire qu'ils ont trait, suivant toute vraisemblance, à une seule et même affaire. Il s'agit d'une chambrière qui serait devenue enceinte de ses œuvres, et qui, « estant ouye par le magistrat en sa présence, l'aurait accusé ». L'affaire, étouffée tout d'abord, est instruite à nouveau par MM. Rosselet

et Coustou ; mais comme alors la peste sévit, il se produit un incident caractéristique. Pistoris prie la Compagnie de lui donner « un lieu non infect pour se présenter au Consistoire ; car le temple, où le Consistoire s'assembloit, estoit infect ; qu'à raison de ce, il ne fréquentoit pas la prédication, pour l'appréhension qu'il a de prendre mal ». Cette pusillanimité était vraisemblablement affectée, puisqu'un jugement de la Cour présidiale, rendu sur le rapport du conseiller Fabre, lui alloua 84 livres pour visites et voyages faits à l'occasion de cette épidémie.

Il mourut le 4 décembre 1651.

PISTORIS Abel. Fils de Chrestien et de Jeanne Moynier, fille du recteur du Collège des arts, il fut baptisé le 3 juin 1600. Reçu à Montpellier le 15 novembre 1626, il s'établit à Nîmes ; mais, trouvant la place encombrée, il alla à Sauve, où il épousa, le 20 avril 1634, Marguerite de Brozet. Un de ses fils était, en 1656, élève de Derodon, et un de ses descendants figure, en 1724, parmi les docteurs ordinaires de l'Université de Montpellier. Abel mourut vers 1667.

POMMIER Jean. Il fut chargé, en 1611, du service de l'hôpital.

POUJOL Jacques. Natif de Nîmes, il fut reçu, le 28 février 1646, à Orange. Le 7 septembre 1650 (Consistoire), il se réconcilia avec sa sœur, qui, sans son consentement, avait épousé un sieur Bourguet. Le 27 novembre 1655, il épousa Françoise de Lageret. Il mourut, le 20 octobre 1657, sans postérité.

RALLY Jacques. Il était fils d'autre Jacques, ministre du saint Evangile, et petit-fils d'André, régent de sixième au Collège des arts. Il exerça très peu à Nîmes, et alla s'établir à Saint-Ambroix, où il mourut. Sa veuve, Louise de Cappon, fut enterrée le 26 décembre 1674.

RASPAL Paul naquit le 3 avril 1603, de Firmin et de Suzanne Mazellet. L'Université de Montpellier lui donna le bonnet le 11 avril 1625, et le conseil politique lui con-

fia le service de l'hôpital en 1626, 1627, 1631, 1632, 1646. Il épousa, le 7 octobre 1638, Suzanne de Saliens, et en eut plusieurs enfants.

Il joua un rôle actif dans la fondation du Collège des médecins, et, en sa qualité de doyen, fut fortement attaqué par Formi. La pièce de vers citée à l'article de ce dernier, l'acte notarié dont il a été parlé, sont dirigés contre lui en particulier.

Le Consistoire lui accorda, le 19 septembre 1663, un banc de trois places, et travailla à le réconcilier avec Formi. Il finit à la longue par y réussir, témoin cette note : « Le 1^{er} juin 1669 a été enterré et mis dans son tombeau, à la Porte de la Magdeleine, M. P. Raspal, décédé le jour d'hier, et ont assisté au convoi M. P. Formi, docteur en médecine, et M. Vachon, aussi docteur ».

Une pierre, transportée plus tard « au cimetière neuf des Ecorchoirs », porte, au-dessous d'un soleil rayonnant entouré de la devise *Post tenebras lux*, l'inscription suivante :

D. O. M.
PAVLVS RASPALIVS
DOCTOR MEDICVS
SIBI SVISQVE HOC
MONVMÉNTVM POSVIT
ANNO CHRISTI 1654.

La possession d'un moulin, que son grand-père maternel avait acheté des Carmes, en 1587, a sauvé de l'oubli le nom de Raspal. Il n'est pas de Nimois qui ne connaisse ce moulin aujourd'hui abandonné ; mais il en est peu qui sachent l'origine de sa dénomination. Les curieux que cela peut intéresser trouveront, sur ce sujet, des renseignements aux archives départementales, H. 306.

RASPAL François. Fils du précédent, il était docteur es droits et en médecine. Cette association, unique jusqu'alors, avait été réalisée par A. Falconet, qui répondait aux personnes qui lui en exprimaient leur étonnement : « Cela est nécessaire à un homme de lettres et de condition,

parce qu'en après il est capable de toutes sortes de charges et d'offices ». Elle ne profita guère à François ; car, moins de quatre ans après sa double promotion, il n'était plus de ce monde. Il mourut le 11 décembre 1675, et ses beaux-frères, Charles Icard, ministre de l'Église de Nîmes, et Louis Combes, conseiller et secrétaire de la chambre du Roy, assistèrent au convoi.

RIVALIER Pierre est né, le 14 octobre 1644, de Jehan et de Suzanne de Fontfroide. Son père et son grand-père Ollivier avaient exercé la pharmacie.

Marié, le 5 mars 1680, par le ministre Cheiron, à Marie de Gignoux, il en eut un fils, le 13 janvier 1681. Avec la femme de son confrère P. Bourrely, il présenta au baptême un enfant de Verdety, M^e chirurgien (29 novembre 1683).

Pendant ses études à Montpellier, il connut Jacques Spon, que devaient rendre célèbre l'étendue de son érudition et la multiplicité de ses ouvrages. La conformité des goûts, la similitude d'âge et de religion les firent se lier et entretenir correspondance. A ce commerce littéraire se rattachent deux faits : 1^o la réception de Spon comme membre de notre Académie ; 2^o la publication de quelques observations dans les Actes de Leipzig. Elles se trouvent dans le volume de 1683, sous ce titre : *Observationes medico-physicæ tres, excerptæ ex epistola P. Rivaliseis ad Jac. Sponium, medicum Lugdunî Nemausi, 5^o Kalend. aprilis data*. La première a trait à des os expulsés par le rectum ; mais l'autopsie n'est pas suffisamment circonscanciée pour préciser l'origine de ces os. La seconde, recueillie sur un enfant de M. de Gênas de Puyredon, est un nævus monstrueux, qui fut traité avec succès par la ligature ; enfin la dernière concernait un œuf de poule qui contenait deux jaunes.

Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il se réfugia à l'étranger.

Eloy a passé sous silence ce médecin. Vincens et Baumes, Michel Nicolas, en ont parlé sous le nom de P. Rivaliseis ; mais ils ont ignoré son principal titre scientifique,

c'est-à-dire la relation qu'il a insérée dans le *Journal de médecine* de l'abbé de la Roche. Ce fait *surprenant et extraordinaire* a pour objet une femme de vingt-quatre ans (1), qui, parvenue au terme d'une quatrième grossesse, ne put accoucher. Neuf mois après (novembre 1682), et à la suite d'hémorrhagies et d'une abondante suppuration, sortie, par le vagin, d'une vingtaine d'os fœtaux. Enfin, vers la Noël, le nombril abcéda et donna issue à des cheveux; mais, le 21 janvier 1683, les douleurs s'étant renforcées, *cette femme m'obligea à faire l'office de chirurgien*, et, après une incision du nombril en bas, je tirai le cubitus et d'autres os. M^e Trentignan, *sçavant et habile chirurgien*, tira, en plusieurs séances, le radius, l'un des os iliaques, une partie de la colonne vertébrale, ce qui restoit du tronc et les os de la tête. Cette dernière opération fut faite en présence de MM. Baux et Formi, médecins, et de M^e Bruguier, apothicaire. Pendant une semaine, tout alla bien; mais, le 8 février, à la suite d'un écart de régime, frissons, vomissements, fétidité du pus, état extrêmement grave; enfin, après avoir extrait ce qui restait d'os et de cheveux, tout rentra dans l'ordre, et, à partir du 10 mars, la malade recouvra son appétit et reprit un peu d'embonpoint et de force.

Cette relation, précédée de la lettre rapportée à la note C, est bien exposée et fait le plus grand honneur à Rivalier.

SAINT-JEAN LAURENT (de). Le 22 octobre 1669, il est témoin dans l'acte de mariage d'Estienne Roche et de Diane Vidale. Le 20 septembre suivant, M^{lle} Elisabeth de Saint-Jean est marraine.

SAINT-MARTIN SIMON (de). Natif de Pertuis, en Provence, il fut reçu à Avignon le 19 juillet 1642, et vint s'établir à Nîmes quelques jours après. Il fut patronné par J. Fabre, qui, avec M^{lle} Marie de Cabrières, tint en bap-

(1) Antoinette Boisset, qui est le sujet de cette observation, était née le 18 juin 1658. Elle s'était mariée, en octobre 1676, avec Pierre Quissac, facturier en laine. Elle avait eu trois enfants morts avant le terme de la gestation. On n'a pu retrouver la date de sa mort.

tème son premier-né (21 mai 1645). Pendant l'épidémie de 1649, il soigna les pestiférés. Sa femme, Jaquette de Geoffroy, partagea son dévouement et fut, le 21 novembre, en pleine peste, marraine de Louis Conte.

Saint-Martin conquiert une grande réputation, et est maintes fois qualifié de *célèbre médecin*. L'une de ses filles, Catherine, qui eut pour parrain M^{sr} Hector d'Ouvrier, évêque de Nîmes, et pour marraine Cath. de Reignac, femme de M. de Roubiac, épousa Joseph de la Fare, fils du maréchal de France de ce nom; mais son père ne put jouir de cette fortune inespérée. Il n'était plus, depuis longues années, et était mort le 3 avril 1666.

SAURIN Jacques. Fils d'André Saurin, M^e Apoth., qui fut trois fois consul, et d'Anne Dupuy ou Duprix, il était écolier en médecine lorsque, le 12 octobre 1645, il fut parrain d'un de ses frères. Il fut reçu à Montpellier le 14 mai 1650, fut médecin de l'hôpital pendant l'année suivante, et quitta Nîmes vers 1656.

SAURIN Pierre. Frère du précédent, naquit le 17 novembre 1630. Il fut reçu à Avignon le 2 juillet 1654, et parait avoir imité son frère.

TARTAYS Jean. Originaire du Comtat-Venaissin, il vint à Nîmes un peu avant la mort de Saint-Martin, et signa, le 27 avril 1666, au mariage de L.-Michel Dupont, M^e chirurgien.

Il avait épousé Gabrielle de Coursules et en eut plusieurs enfants, notamment Catherine, qui fut tenue en baptême, le 26 mars 1685, par noble Henri de Coursules, d'Airargues, et par M^{lle} Tartays, veuve de Francony, avocat d'Arles. Il pratiquait encore en 1702, mais il se retira peu après à la campagne.

TARTAYS François-Annibal. Fils du précédent, il a exercé très peu de temps dans la cité. Si, le 1^{er} février 1693, avec Claudine Ménard, femme de son confrère Lagarde, il tient un enfant de Basset, par contre, le 21 octobre 1695, il est absent et se fait représenter par son père au baptême de Bourdaric.

THÉREMIN Barthélemy. Petit-fils de Léonard, qui fut lieutenant du premier chirurgien du Roy, et fils de Céphas et d'Anne de Jouin, il naquit le 23 novembre 1651. Le 28 août 1680, il se vit censuré par le Consistoire pour être allé à la comédie, et fut, le jour de Noel, *admis à la paix de l'Eglise*. D'après une pièce communiquée par mon collègue au conseil municipal, M. Fajon, il aurait apposé sa signature à la délibération des nouveaux catholiques ; mais on n'a pu découvrir la date et le lieu de sa mort.

VACHON Siméon. Né vers 1612, à Montfrin, de Jean, lieutenant de viguier en cette baronnie, et de Jeanne de Combin, il fut médecin de l'Hôpital pendant les années 1634 et 1635 ; mais, quoiqu'il eût épousé Eléonor de Martinon, fille de Jean, conseiller du Roy et lieutenant de juge en la cour des Conventions Royaux, il retourna à Montfrin. Pendant l'épidémie de peste de 1640, il y donna l'hospitalité à ses deux beaux-freres, Antoine Blisson, greffier et secrétaire en la sénéchaussée et siège présidial de Nîmes, et Pierre de Mailhan, docteur et avocat. La femme de ce dernier y accoucha d'une fille, ainsi que cela ressort de l'acte de baptême (16 août 1641).

Vers 1657, il quitta définitivement Montfrin et vint s'établir dans notre ville. A la suite d'une dispense donnée par M^{re} Séguier, Louise, sa fille aînée, épousa, le 15 avril 1673, Jean de la Sarnagague de la Tour.

Il mourut le 30 août 1673, et fut enterré au cimetière de la Magdeleine. François d'Albiac et P. Bourrely assistèrent au convoi.

VACHON Didier. Fils du précédent, il naquit, comme son père, à Montfrin. Après avoir pris à Orange ses lettres de docteur, il épousa, le 17 mai 1672, Françoise d'Audifret. Cette union fut de courte durée, et, à peine âgé de trente-deux ans, il mourut, le 22 février 1674. MM. Paulhan, ministre, Bérard et Et. Farye, M^{re} Apoth., l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Il laissait un fils, qui mourut en bas âge.

VERNY Jean, fils de Mathieu et d'Eve de Roux, épousa,

à l'âge de trente-six ans, le 4 décembre 1694, Marguerite Du Cros, fille de Jean et de Marguerite de Lézan. Elle était sa cousine au quatrième degré et mourut dans notre ville, le 10 février 1702. Verny pratiquait la médecine à Montpellier et s'y est acquis un certain renom. Il fut envoyé par M. de Basville, intendant de la province, en 1718, à Meynes, pour voir des cas de rage. Lors de la peste de Marseille, il accompagna Chicoyneau et Soullier, et se signala par son dévouement.

III. — MÉDECINS DU XVIII^e SIÈCLE.

Pour cette période, nombreuses ont été les sources d'information, et pourtant minime a été le nombre des médecins relevés. Cette circonstance, qui contraste avec l'accroissement de la population, tient à deux causes : d'une part à ce que, grâce aux progrès de l'industrie, les médecins sont devenus moins nomades, et de l'autre à ce que, grâce aux progrès de l'hygiène, leur vie a beaucoup plus de durée. La longévité est surtout un fait des plus saillants : onze docteurs sont morts après la soixante-quinzième année et quatre ont même dépassé quatre-vingts ans. Cette particularité est significative : elle témoigne que, non contents de prescrire aux autres les lois d'une vie régulière, ils savaient eux-mêmes les observer.

ASTRUC François. Natif de Sauve, cousin germain du professeur de ce nom, il fut reçu (1) le 22 novembre 1717. Condisciple de Bardou, il lui a envoyé une pièce de vers qui se trouve en tête du *Traité de la peste*, imprimé à Nîmes en 1721 (B. N. 5,452).

Agrégé au collège, le 15 avril 1720, il épousa, le 19 janvier 1722, Gabrielle Martin, fille d'un marchand. Il mourut le 22 octobre 1746, à l'âge de quarante-huit ans.

Neveu du docteur Lafont, il a laissé des marques de sa

(1) Toutes les fois que l'Université n'est point indiquée, il est sous-entendu que la réception a eu lieu à Montpellier.

curiosité scientifique. Baux signale à son actif quatre ou cinq observations, dont voici un spécimen : « On lui a écrit de Sauve qu'il y a, dans cette ville, une enfant de quatre ans qui avoit régulièrement ses règles chaque mois, et qu'elle recherchoit la compagnie des jeunes garçons ».

AUBANEL Estienne. Natif de Sommière, il fut reçu, le 28 juin 1754, et agrégé, le 3 février 1761. Il fut protégé par Baux, et paraît avoir quitté Nîmes, après une dizaine d'années d'exercice. Il est porté *absent* dans l'*Etat de la médecine* qui fut dressé, en 1776, d'après les notes de Baux.

BARBUT Moïse. Fils de Raymond, M^e Apoth., il était bachelier es droits et docteur du 3 mai 1775. Agrégé un mois après, il a publié : 1^o *Observations et remarques sur le sublimé corrosif*, deux faits suivis de réflexions claires et nettes. *Journal de méd., chir., pharm.*, t. XLVI, p. 38. 2^o *Observations sur un abcès au cerveau, guéri par l'usage interne et externe de la verveine.* *ib.* p. 178. 3^o *Observations sur l'agaric contre les sueurs*, trois faits, *ib.* t. XLVII, p. 512. 4^o *Observations sur les effets nuisibles des champignons*, *ib.* t. LI, p. 235. A propos d'un noyé qui fut rappelé à la vie, grâce à ses soins, il est parlé de lui dans le *Journal historique et politique de Genève*, 10 juillet 1774, t. III, p. 52.

BAUMES J.-Bapt.-Timothée. Né à Lunel, le 20 janvier 1756, mort à Montpellier, le 19 juillet 1828, ce médecin nous appartient par quelques années de sa vie ; mais elles ont été si bien remplies que, s'il fallait les narrer par le menu, l'espace nous manquerait plus tôt que la matière. Il faut nous borner à une esquisse, sobre de développements, mais appuyée de faits nombreux et précis

Docteur du 2 mai 1777, ce ne fut qu'après avoir exercé la médecine à Saint-Gilles et à Lunel que Baumes aborda un théâtre digne de ses talents. Agrégé le 3 novembre 1785, il n'était point un inconnu pour ses confrères, car déjà il s'était révélé. Des articles dans le *Journal de médecine*, les couronnes académiques qu'il avait rempor-

tées (19 février 1782, mémoire sur les accidents de la dentition; 11 mars 1783, sur la phthisie pulmonaire; 26 août 1783, sur les maladies populaires; 30 août 1785, sur l'usage du quinquina administré dans les fièvres rémittentes); les titres qu'il avait obtenus (membre correspondant de la Société Royale de médecine de Paris (22 février 1782), de la Société Royale des sciences de Montpellier (10 juillet 1783), de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon (23 janvier 1783), et associé national du cercle des Philadelphes du Cap-français (15 août 1784), lui avaient fait une sérieuse notoriété; mais il était réservé à notre ville de lui fournir les éléments de nouveaux triomphes. En moins de cinq ans, il composera de savants travaux qui porteront à seize le nombre de ses couronnes. N'oublions pas de signaler que le prix décerné en 1790 le fut à la *Topographie de la ville de Nismes et de sa banlieue*, ouvrage qu'il avait écrit avec la collaboration de J.-C. Vincens.

On le voit, Baumes, en venant dans notre ville, n'a point renoncé à ses habitudes de travail; loin de là, ce milieu semble lui avoir donné de nouvelles forces. Plus il grandissait dans l'estime et la faveur publiques, plus il redoublait d'efforts pour mériter davantage la confiance de nos concitoyens.

Logé tour à tour dans la rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville et dans celle des Lombards, s'il se contentait d'un appartement de cinq à six pièces et d'un confort plus que modeste, il était plus exigeant à l'endroit de sa bibliothèque. A l'inverse de ce médecin célèbre, qui n'avait laissé à sa mort que pour deux pistoles de livres, il employait toutes ses ressources à l'acquisition de nouveaux ouvrages, et se délassait des fatigues de la clientèle par la méditation des maîtres de l'art. Grâce à un sage emploi de son temps et à d'heureuses aptitudes, il faisait face à tout: il prenait des notes, composait des ouvrages, et, revoyant les manuscrits de ses mémoires couronnés, faisait imprimer chez *Castor Belle* trois volumes de ses *Œuvres médicales*. Pour ne pas trop m'étendre, je m'abstiendrai de détailler la composition de ces volumes; il suffira de dire que le mé-

moire sur le *Carreau*, imprimé en 1788, est dédié à Ch.-Bernard de Ballainvilliers, intendant de Languedoc ; que le mémoire sur les *Convulsions dans l'enfance* est dédié à l'Evêque M^{sr} Cortois de Balore, et que l'*Essai sur les émanations marécageuses* est dédié aux professeurs de l'Université de médecine de Montpellier, dont, le 19 janvier 1791, il faisait partie. Mais laissons-lui la parole.

« J'étais à Nîmes, sans autre ambition que celle de me rendre digne de la confiance et de la considération générale dont je jouissais. M. Fouquet, ayant eu l'occasion de se rendre dans cette ville au commencement de l'année 1789, me stimula fortement pour me présenter au concours qui allait s'ouvrir pour la chaire vacante par la mort de M. Sabatier. Séduit par les paroles flatteuses de M. Fouquet, je me présentai à la dispute, et fus seul nommé par les juges du concours ». Le médecin de l'hospice de Charité échangea donc son modeste titre contre celui de professeur ; mais, par le fait des événements politiques, il dut revenir au sein de la « grande ville qui l'honorait d'une confiance presque sans bornes ». Le 10 septembre 1793, M. Bonnemain, commissaire des guerres, le nomma médecin d'un hôpital militaire qui y avait été créé. Bientôt après, nommé professeur provisoire de l'école clinique et médecin de l'hôpital Saint-Eloi, il dut retourner à Montpellier ; mais il n'oublia jamais la ville qui avait vu ses premiers succès. Non-seulement il y résida tant que l'École de santé n'exista que sur le papier, mais encore, plus tard, il y fit de fréquents séjours. A la suite d'une épidémie qui s'était déclarée à Aimargues, et pour laquelle son intervention avait été réclamée, il fit créer l'*Institut de santé* et en fut nommé le secrétaire perpétuel. Enfin plus tard, quand, en l'an XI, cette réunion savante fut devenue la *Société de médecine du Gard*, il se fit un plaisir d'insérer dans ses *Annales cliniques* le compte rendu des séances (1).

(1) Indépendamment des trois volumes dont il a été parlé, il a fait imprimer chez la veuve Belle : 1^o *Observations sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, à l'occasion du projet de Guillotin*, in-8^o de 28 pages ; 2^o *Essai du système chimique sur la science de l'homme*, in-8^o, an VI, 1798 ; 3^o *Fondements*

Baux Pierre. Fils et petit-fils de médecins, il dut à cette circonstance le goût de l'observation et les aptitudes qu'il a offertes à un si haut degré. On ne saurait en douter, l'hérédité joue un rôle qui, pour être obscur dans ses causes, n'en est pas moins certain dans ses effets.

Né le 11 août 1679, de Moïse et de Jeanne Rey (1), il fut élevé au Collège des Jésuites, où il donna de nombreuses marques de précocité. Peu satisfait de la physique d'Aristote, qui lui avait été enseignée, il voulut s'instruire du système de Descartes, et, sous la direction de son père, il parvint, en moins de trois mois, à acquérir une connaissance approfondie de la théorie du célèbre philosophe. Reçu le 9 octobre 1699, à Orange (2), il fut initié par son père à la pratique ; mais, sentant les lacunes de son instruction théorique, il se rendit à Paris, en 1705, pour s'y perfectionner. Quoique ce voyage eût été fait contre la volonté de ses parents, ceux-ci lui pardonnèrent sa désobéissance et lui fournirent les moyens de passer deux ans dans la capitale.

Ce séjour fut fructueux pour le jeune médecin.

Mûri par la fréquentation des hôpitaux, initié aux secrets de la pratique par les maîtres en renom, il obtint de nombreux triomphes dans l'exercice de son art. Ses efforts furent promptement récompensés, et, quelques années après son retour dans sa ville natale, il s'était acquis une grande et légitime réputation. Un seul fait suffira pour démontrer la prééminence qui lui était accordée sur ses confrères

de la science méthodique des malades, etc., in-8°, 4 volumes, 1801 à 1804.

Les éléments de cette notice ont été tirés du *Journal de Nîmes*, 1786 à 1790, des manuscrits de l'Institut de santé et de la Société de médecine, de la lettre à M. Chaptal, Montpellier, 1803, de 63 pages in-4°, de la collection du *Journal du Gard*, et enfin de notes laissées par mon grand-oncle, le D^r Montagnon.

(1) Il fut présenté en baptême, le 31 août, par son père, en l'absence de Pierre Baux, son oncle, qui fut parrain, et par Bernardine de Chambon, sa grand-mère.

(2) J'ai suivi en cela les indications de Ménard, qui paraît avoir rédigé sa notice d'après les renseignements fournis par le fils de P. Baux ; cependant je dois faire remarquer que, dans ses écrits, il s'intitule docteur de l'Université de médecine de Montpellier.

res. Quoique nouveau converti et secrètement attaché à la religion protestante, il devint le médecin de l'Evêque, M^r César Rousseau de la Parisière.

Malgré les exigences d'une clientèle considérable, il savait se créer des loisirs ; et, au lieu de les consacrer aux plaisirs frivoles de la société, il les employait à l'avancement de la médecine. Estimant que le médecin se doit tout entier à son art, il délassait son esprit en changeant l'objet de ses préoccupations. En commerce d'amitié avec son compatriote Henri Gautier, avec le docteur Le Fèvre, d'Uzès, il ne se contentait pas de leur donner des nouvelles de la *patrie*, mais leur écrivait des lettres scientifiques dont deux ont été insérées dans le *Journal des Savants* (1).

Dès les premières alarmes que répandit, en 1721, la peste de Marseille, il conçut le dessein de composer un traité sur cette maladie. Il fit part de son projet au docteur Le Fèvre (2), par une lettre datée du 26 juillet 1721, et

(1) La première lettre, datée du 1^{er} juillet 1716, est consacrée à faire ressortir l'analogie existant entre les eaux de Balaruc et les eaux de Bourbonne-les-Bains, en Champagne, analogie que la science moderne a démontrée. Elle est insérée à la page 70 de l'année 1717. La seconde, également adressée à Gautier, est datée du 26 novembre 1718, et a été insérée à la page 140 de la même année. « Eloigné du commerce des savants, distrait par des soins domestiques et occupé à l'exercice d'une profession qui demande une application entière, on est peu en état d'acquérir toutes les connaissances nécessaires à un homme qui veut écrire, et qui veut donner quelque chose qui soit digne de paraître dans un siècle aussi éclairé que le nôtre. Quel que soit le sort de ma lettre, je n'y fais pas grande attention. Je n'ai écrit que pour le plaisir de vous écrire. Vous me flattez que je ne vous ai pas déplu que le public dise après ce qu'il voudra ». Il relate ensuite l'observation extrêmement intéressante d'une fille de dix-neuf ans qui fut guérie, par les eaux de Balaruc, d'une sciatique et d'une manie. Comment expliquer cette guérison ? « Pour moi, ajouta-t-il, je vous avoue que ma physique n'y voit pas clair. Tout ce que je puis dire sur ce fait, c'est qu'il semble prouver qu'il y a dans le cerveau certains lieux destinés à recevoir les diverses impressions que font les différents objets, lesquels n'agissent précisément que sur les fibres qui s'y trouvent ». On voit en germe, dans ce passage, la théorie des localisations fonctionnelles du cerveau.

(2) Le docteur Le Fèvre, d'Uzès, était un savant distingué : il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et a donné à cette Société

l'ayant communiquée à son ami Henri Gautier, il reçut de celui-ci des encouragements. Ce dernier ne s'en tint pas là ; il fit imprimer sa lettre à la suite d'une lettre sur le même sujet, et les deux morceaux réunis forment un opuscule in-12 qui a pour titre : *Nouvelles conjectures sur l'origine de la peste*.

Grâce à son activité, Baux mena son entreprise à prompt terminaison. Mettant à profit les notes de son grand-père sur les épidémies de 1640 et 1649, les données fournies par ses lectures et le résultat de ses réflexions, il écrivit un ouvrage qui, s'il ne dissipe pas toutes les obscurités, jette du moins une vive clarté sur certains points. Je m'abstiendrai de donner l'analyse de ses huit chapitres ; car, heureusement pour la France, la peste est devenue une véritable curiosité archéologique (1).

Enfin, dans le procès contre les chirurgiens dont il a

quelques communications, de 1728 à 1734, relatives à la chimie et à la physique. Il mourut le 3 avril 1734. « Je viens d'apprendre, écrit Sauvages du 1^{er} avril 1734, que ce pauvre M. Le Fèvre était dans un triste état, M. Simil n'en augure pas bien. C'est lui qui m'écrivit à sa place, j'en suis très-affligé ».

(1) *Traité de la peste, où l'on explique d'une manière nouvelle les principaux phénomènes de cette maladie, et où l'on donne les moyens de s'en préserver et de la guérir*, par M. Baux le fils, docteur en médecine à Nismes. Toulouse, de l'imprimerie de Jean Guillemette, 1722, in-12, de 116 pages. La permission, signée de Bernage, est datée du 8 juillet 1722. Pour donner une idée du style de l'auteur, voici le préambule.

« De toutes les maladies qui affligent l'homme, il n'y en a pas de plus redoutable que la peste, puisqu'il n'en est point qui cause tant de trouble dans la société civile ni tant de mortalité. Au seul nom de peste, la terreur et la crainte s'emparent des esprits, tout est en alarme, tout fut, tout est en trouble, tout est en confusion. Les liens du sang et de l'amitié ne sont pas assez forts pour retenir les sains auprès des malades. On voit des enfants qui ne reconnaissent plus leurs pères, et des pères dont la tendresse s'évanouit pour leurs enfants. L'époux s'éloigne de son épouse et l'épouse n'ose plus aborder son époux. Il n'y a plus de communication, ni entre les concitoyens, ni avec les étrangers. Le commerce suspendu, la plupart vivent dans l'inaction, et ceux qui devraient maintenir l'ordre dans une ville, souvent saisis d'un esprit de vertige et d'étourdissement, travaillent beaucoup et ne font rien, tandis que les plus mutins du peuple, profitant du désordre, pillent et volent de toutes parts ».

L'ouvrage est distribué en huit chapitres. 1^o De la nature de la peste ; 2^o de

été parlé plus haut, il se révéla comme un polémiste habile et savant. Je n'ai point à revenir sur les mémoires publiés à cette occasion. Je signale, à la louange de l'écrivain, que Sauvages, alors à Alais, souhaitait d'avoir un défenseur comme lui.

Baux a encore laissé des *Observations sur divers points de la médecine théorique et pratique, de la physique et de l'histoire naturelle* ; mais cet ouvrage, qui ferait la matière d'un volume in-4°, n'a point été imprimé. Le manuscrit se trouve actuellement à la Bibliothèque de notre cité.

Tels furent les ouvrages de ce médecin éminent : quant à l'homme privé, on a peu à en dire, si ce n'est qu'il fut bon confrère, affable envers tous et d'un caractère obligeant. Marié, le 3 avril 1707, avec M^{lle} Marie Rozier, il eut toutes les joies de la famille, sans en connaître les amères tristesses. Il eut la satisfaction de voir son fils marcher sur ses traces, et le bonheur de voir le grand-père assister, le 27 octobre 1728, à l'agrégation du petit-fils. Cette joie fut, il est vrai, de courte durée : mais à sa mort, survenue à Saint-Dionisy, le 3 septembre 1732, il put penser du moins qu'il ne mourrait pas tout entier, et que le fils continuerait l'œuvre brusquement interrompue.

BAUX Pierre. Fils du précédent, il naquit le 20 mai 1708. Il étudia la médecine sous la direction des Deidier, Haguenot, Astruc et Chicoyneau. Les deux derniers furent ses professeurs de prédilection, et sa bibliothèque en fournit des preuves curieuses, entre autres deux manuscrits : *Tractatus pathologicus de depravata corporis humani œconomia*, 1725, in-18 de 288 pages avec table, et *Institutionum medicinalium pars quinta, seu Therapeutices*. Monspelii, 1726, in-8° de 197 pages.

Logé chez le célèbre docteur Nissole, dans la rue de l'Aiguillerie, il se passionna pour la botanique, et fit de

l'origine de la peste ; 3° du levain pestilentiel ; 4° des causes éloignées de la peste, 5° des symptômes et de l'analogie de la peste avec la petite vérole ; 6° du pronostic ; 7° des préservatifs ; ce chapitre compte 29 pages ; 8° de la cure de la peste. Le manuscrit original se trouve à la Bibliothèque de la Ville.

tels progrès dans cette science qu'il devint maître à son tour. Joseph de Jussieu (1), qui étudiait dans cette ville, lui fit ses offres de service, et ses frères, informés de l'ardeur qu'il mettait à la recherche des plantes, le mirent maintes fois à contribution (*Lettre inédite* du 30 janvier 1728). Quoique simple étudiant, il avait déjà des correspondants scientifiques. L'un des plus assidus était Sauvages, qui, docteur depuis 1726, utilisait toutes les occasions pour lui envoyer d'Alais les fleurs qu'il ne pouvait déterminer.

Passé bachelier en juin 1727, P. Baux fut atteint d'une fièvre putride. Après une longue et pénible convalescence, il se rétablit, et prit ses lettres de docteur le 3 septembre 1728.

Riche, bien apparenté, fils d'un père haut placé dans l'estime publique, il n'avait qu'à laisser courir le temps pour se créer une position; mais cette attente tranquille ne pouvait convenir à un esprit aussi avide de savoir. A peine au milieu des siens, dans sa maison de la rue du *Grand-Couvent*, il se livre à l'enseignement de l'anatomie, et entretient des relations avec tous ceux qui, dans la cité, aimaient les sciences naturelles. Son ardeur devient communicative. Un jeune avocat, J.-Fr. Séguier, se fait son élève; initié par lui aux richesses de son jardin, qui renfermait une foule de curiosités, il l'accompagne dans ses herborisations et abandonne le droit pour la botanique (2). Encouragé par ses lettres, instruit par ses conseils et les livres qu'il met à sa disposition, Sauvages n'éprouve pas le moindre transformation, puisque l'ignorant, ainsi qu'il se qualifie lui-même (lettre du 7 novembre 1729), deviendra professeur de botanique au jardin Royal de Montpellier (3).

(1) Bernard de Jussieu l'avait précédé dans cette ville, et, en qualité de licencié, s'adressé une pièce de vers à J. Bardou, de Beaucaire. On peut la lire dans la thèse de *hydrophobia*, soutenue à Montpellier, le 27 novembre 1719.

(2) Séguier lui écrivait de Paris, à la date du 17 mai 1733. « Je voudrais avoir un second comme vous pour connaître les environs de Paris, comme je faisais ceux de Nismes ». — « Le jardin du Roy ne peut, en aucune manière, être comparé à celui de Montpellier; quoique les démonstrateurs, et de Jussieu en particulier, le vantent très fort, tout y est négligé »

(3) « Chicoyneau est mort depuis quelques mois. Sauvages doit occuper la

Quant à Baux, il jouira des succès de ses élèves sans leur porter envie ; et, en dépit des sollicitations des uns, des instances des autres, il restera fidèle au pays qui l'a vu naître. A deux reprises pourtant, il ira passer quelques mois à Lyon pour étudier la botanique et la chimie ; mais ce seront les seules escapades qu'il se permettra dans sa longue existence.

On ne saurait dire s'il a manqué d'ambition : on estime plutôt qu'il a été contrarié dans ses secrets penchants. La mort subite de son père, en le rendant chef de famille et le chargeant de ses deux sœurs, lui suscitait de nouveaux devoirs que sa haute raison ne songea pas un instant à décliner, alors que les succès qu'il obtenait dans la pratique de la médecine lui créaient des attaches qui, pour être passagères, n'en deviennent à la longue que plus étroites. Ses qualités, bien plus que le nom qu'il portait, le firent hériter de la clientèle paternelle et lui donnèrent, jeune encore, une position considérable. Enfin son mariage (26 décembre 1734) avec une de ses petites cousines, M^{lle} Claire Rey, mit fin à ses incertitudes et le fixa pour toujours au sol natal.

Cette union fut heureuse, mais modifia quelque peu ses habitudes scientifiques. Si, pendant les fiançailles, il trouve le loisir d'observer et de décrire *l'accouchement d'un scorpion*, il se défait du moins à bas prix de son magnifique herbier, devenu un embarras pour l'avenir. C'est bien pis après le mariage : les classiques latins, les pièces de théâtre, les portraits des grands hommes, dont il faisait collection, perdent tout attrait : il sauve sa bibliothèque, en faisant quatre pièces de sa chambre de garçon, mais il renonce à des acquisitions nouvelles « Plus de livres, plus d'argent », écrit-il en 1736 à son ami Séguier ; mais néanmoins la passion du bibliophile est si vivace qu'il achète toujours quelque chose, et notamment la riche bibliothè-

place de professeur de botanique. Vous savez que c'est mon élève, et j'ai par conséquent intérêt à ce qu'il s'en acquitte bien. Il ne s'est chargé de cette place que sous mes auspices, et, comme il manque d'auteurs de botanique, je lui envoie les miens (Lettre du 24 mai 1741) ».

que du D^r de Cray, que ses héritiers, peu soucieux de médecine, avaient reléguée « dans des coffres au grenier ». Quelques années encore, et ces richesses, si péniblement amassées, lui deviendront à charge : maintes fois il sera tenté de s'en défaire, mais il n'aura point le courage d'accomplir ce sacrifice.

La botanique, qui avait eu ses premières amours, finira à son tour par perdre de ses charmes ; mais, en devenant horticulteur, en se faisant *fleuriste*, comme on le lui écrit (1), le savant aura du moins la consolation de songer quelque peu à sa science favorite. Son parterre, déjà si riche, verra s'accroître ses richesses par des échanges avec le jardin des plantes de Paris et celui de Montpellier ; sa serre sera peuplée de fleurs rares et curieuses, et une culture appropriée et intelligemment conduite lui fournira des créations, et notamment une *Grande-Bretagne* dont la réputation s'étendra au loin.

Ce seront là ses distractions ; car n'allez pas croire que cet esprit, toujours en éveil, s'absorbe dans la stérile contemplation des merveilles de la nature. Dès 1740, il entreprend des observations météorologiques, et les poursuit avec une méthode et une rigueur qui ont l'approbation du meilleur juge en pareille matière, M. de Réaumur. A l'aide d'un pluviomètre, il mesure les quantités d'eau tombées sur le sol ; à l'aide d'un thermomètre placé dans sa tour, il suit et note consciencieusement les variations quotidiennes de la température. Il continuera ses observations jusqu'en 1786 ; mais il ne bornera pas son apport à cette œuvre de patience. Chemin faisant, il variera ses expériences ; il se posera des problèmes de physique et excellera à les résoudre avec sagacité. En l'absence de ses lettres, qui n'ont point été conservées, les réponses de Réaumur permettent d'apprécier le mérite de l'observateur, auquel

(1) « Sauvages me reproche d'avoir quitté la botanique pour ne m'attacher qu'à sa partie la plus brillante : je le crois quasi, quand on a une femme, il faut avoir des bouquets ; pour en avoir, il faut cultiver les fleurs qui en donnent, insensiblement le goût se développe, on en ramasse, on veut avoir ce que l'on n'a pas, et vous voilà devenu fleuriste » (24 mai 1741).

l'Académie des sciences de Paris rendit pleine justice en le nommant (24 juillet 1751) membre correspondant. Il y a, au sujet de cette nomination, une curieuse lettre de Ménard que je regrette de ne pouvoir reproduire.

Ce ne sera pas, au reste, la seule récompense que lui méritera son labeur (il sera membre fondateur de notre Académie, membre correspondant de la Société royale des sciences de Montpellier, et plus tard de la Société royale de Paris), mais ce sera là assurément la plus haute récompense qu'il obtiendra. Elle ne sera point une stérile satisfaction pour son amour-propre, mais un encouragement à travailler davantage. L'étude, qui avait été pour lui un délassement, une véritable passion, deviendra plus tard une consolation au milieu des épreuves auxquelles il sera soumis. Aucune tribulation ne lui sera épargnée : comme homme, il désirera la santé et deviendra infirme de bonne heure ; comme père, il verra succomber la plupart de ses enfants. S'il vit assez pour recevoir les caresses d'un petit-fils, il mourra trop tôt pour deviner l'avenir de celui qui deviendra Benj. Valz, le directeur de l'Observatoire de Marseille.

Il s'éteignit, le 29 octobre 1790, à l'âge de quatre-vingt-deux ans et six mois.

Ce médecin, s'il a beaucoup médité, a très peu publié; car, modeste autant qu'instruit, il ne trouvait pas en lui l'étoffe d'un auteur. « Je souhaiterais, écrit-il à Séguier (11 mars 1747), pouvoir vous donner un livre de ma façon ; mais, outre que mon talent n'est pas pour faire les livres, la pratique de la médecine et les soins domestiques et ruraux m'empêchent de vaquer à la littérature autant que mon goût m'y porterait ». Les malades surtout et leurs exigences multipliées sont le principal obstacle. « Il y a dix ans, écrit-il le 17 octobre 1748, que j'ai projeté avec Sauvages d'aller herboriser à l'*Espérou* ; il y en a cinq, que je dois aller à *Vacqueirolles* avec M. Bertram, l'apothicaire; mais je n'ai jamais trouvé le temps de faire l'une ou l'autre excursion. Depuis votre départ, mon père, Lafont, Razoux et Astruc sont morts, de sorte qu'à la mort de M. Durand, je m'en vais être sous-doyen : jugez si nous

devons manquer de malades, M. Mathieu et moi ». Plus tard, lorsqu'il aurait plus de loisirs, la santé lui fait défaut et il devient l'hôte du rhumatisme.

Sauf ses communications à l'Académie des sciences et ses observations météorologiques, consignées dans le tome VII de l'*Histoire de Nîmes*, Baux n'a publié sous son nom qu'une observation, *Journal de Médecine*, t. VIII, p. 59. M. Michel Nicolas lui a attribué *Le parallèle de la petite vérole naturelle avec l'artificielle ou inoculée*. Avignon, 1761, in-12 de 126 pages ; mais cet ouvrage est de M. de Baux, médecin agrégé au collège de Marseille. Je crois être plus autorisé en attribuant au médecin nimois un ouvrage intitulé : *Lettre sur l'inoculation de la petite vérole, écrite de la vallée de Tempé. A Rechêma lebet maibalet Chetan..... Veteres avias tibi de pulmone revello. Pers. Sat. V., vers 92*. A Cologne, chez les cousins Lucien et Lucesse, à l'enseigne de la Vérité. M.DCC.LXV, de 45 pages in-12.

Indépendamment des raisons scientifiques qui en ont été données dans le texte (page 798), on peut encore se prévaloir des arguments suivants. Tandis que l'exemplaire de la Bibliothèque nationale T d ⁶⁴₁₃₃ est vierge de toute correction (1), celui que je possède en est au contraire rempli. Ces corrections, faites à la plume, ne sont pas le fait d'un lecteur, mais celui d'un auteur cherchant à réparer les inconvénients d'une impression non autorisée. Ce dernier avait seul compétence pour faire des corrections aussi multipliées, et tout intérêt à en dissimuler l'origine. De là l'explication de leur fréquence, de là aussi le caractère de l'écriture qui, le plus souvent, s'attache à reproduire la physionomie des caractères de l'imprimerie. Il est cependant une exception : dans une addition faite à la page 43, l'écriture revêt son caractère normal et rappelle celle de Baux.

(1) A ma prière, M. Albin de Montvaillant, membre correspondant de notre Académie, a bien voulu faire cette vérification. Qu'il en reçoive ici mes sincères remerciements.

Cette particularité, rapprochée des raisons scientifiques, permet de conclure qu'il est véritablement l'auteur de cette pièce ; et plus on la relit, plus on est conduit à admettre cette opinion. Il est vraisemblable que l'exemplaire que je possède a été donné à mon bisaïeul par ce médecin, et que c'est à cette circonstance que sont dues les nombreuses corrections constatées. C'est à mes yeux ce qui en fait le prix, et donne à cet exemplaire un intérêt tout particulier.

DEYDIER Pierre-Isaac. Né à Bellegarde, en 1715, de Louis, officier d'infanterie, et de Louise Marcio. Sa famille était ancienne (Ménard, t. VII, p. 711). A s'en référer aux témoignages des contemporains, le descendant ne fut pas indigne de ses aïeux.

Docteur du 17 septembre 1737, agrégé le 4 août 1740, il est nommé, moins de trois ans après, médecin de l'Hôtel-Dieu. Il se marie, le 23 mai 1741, avec M^{lle} Catherine Larguier, fille d'un marchand de soie, et acquiert, quatre ans après, la charge de *premier consul*. Les avocats eurent beau protester, il resta premier consul de 1745 à 1757, sans interruption, et de cette dernière époque à 1767, il alterna avec les gentilshommes. Comme médecin, il eut une très grande réputation. Il a publié : 1° *Fausse couche singulière*. *Journ. de méd.* t. VI, p. 410, c'est un cas curieux de grossesse molaire, 2° *Observation singulière sur un poumon*, *ib.*, t. VII, p. 359. Il est cité par Sauvages, (*Nosologie*, t. IV, p. 151). Nommé par Tempié, subdélégué de l'intendant, expert dans le procès pendant entre les caux d'Euzet et celles de Saint-Jean-de-Seirargues, il a rédigé, de concert avec Durand, Bertrand et Blazin, un rapport, en date du 12 septembre 1746 (*B. N.* n° 2,723). Il avait marié sa fille à M. Deleyrac, et habitait la maison qui est devenue le n° 7 de la rue Régale.

Il mourut le 23 juin 1778, à l'âge de soixante-trois ans.

Ducros Isaac. Neveu d'Osias Lafont, il l'accompagnait chez ses clients et à l'Hôtel-Dieu. Docteur de Valence, du 14 juillet 1727, il est surtout connu par la correspondance

de Sauvages. Il cultivait les mathématiques et la chimie. On a de lui une lettre écrite de *Baucairan* à M. de Faucou, le 24 août 1733, au sujet des eaux de la *Fontaine de Daniel*. Le collège lui a délivré (26 mai 1735) une attestation très-flatteuse. Il alla peu après s'établir à Genève.

DURAND Antoine. Né à Montpellier, vers 1675, de Jacques, M^e Apoth., et de Catherine Sigalon, docteur du 20 juin 1676, il épousa, le 14 août 1707, Françoise Figarède, fille d'un bourgeois, et de Catherine Auvellier. Il en eut deux enfants ; Jacques, baptisé le 25 juin 1708, et Catherine, baptisée le 22 juin 1709. Agrégé au collège, le 10 avril 1708, il en devint le doyen, et mourut après le 24 mai 1756. Il a fait avec Deydier le rapport dont il a été parlé.

FEYT Pierre-Antoine. Fils de Guillaume, teinturier, et de Marie Alteirac (9 janvier 1716). Docteur du 27 août 1739, il se fit agréger un an après et suivit régulièrement les séances du collège. Il était membre de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, et avait son domicile dans la rue des Orangers. Il mourut le 1^{er} novembre 1794, âgé de soixante-dix-neuf ans.

FINE Joseph. Né à Saint-Rémy en Provence, docteur du 7 mai 1759, il se fit agréger un an après. Il épousa, le 20 juin 1771, Marguerite Dusser, et en eut cinq enfants. Sa dernière signature est du 29 mai 1780. Son fils Louis, reçu docteur en l'an XI, a soutenu une thèse intitulée *Essai sur le diabète*.

Goy Joseph. Né à Lons-le-Saunier, en Franche-Comté, docteur du 9 mai 1763, il s'établit à Calvisson. A la suite de son mariage avec la fille d'un procureur, Marie Bravay, il se fit agréger le 16 octobre 1766. Il avait son domicile dans la rue de la Corrègerie, et remplaça Razoux comme médecin de l'Hôtel-Dieu. Il mourut le 5 février 1817, âgé de soixante-dix-neuf ans. Sacombe lui a dédié le troisième chant de sa *Luciniade* : d'après la dédicace, il était en 1814, un vieillard facétieux, affable et sans préjugés.

Goy Claude, fils du précédent, était né le 21 novembre 1766. Il fut reçu le 3 avril 1788. Sa thèse de baccalauréat, intitulée : *De odorum influxu in œconomiam*, Avenione, 28 pages in-8°, est dédiée à Jean Razoux, correspondant de la Société Royale de médecine de Paris, de la Société médico-physique de Bâle, de l'Académie Royale des sciences de Paris, de Dijon, de Montpellier et de Toulouse. « Vir illustrissime, Tenerum scientiarum candidatum gloria cumulasti, dum tuum nomen huic opusculo præfixum annuisti. Quid ergo pro tot et tantis referam ? Hoc amoris ac gratitudinis monumentum acceptum habeas. Hic, torrentis more abreptus, in laudes tuas erumperem : sed fama jamjam verax ubique summam in medicina peritiam buccinavit. Quam in parentem dilectissimum benevolentiam contulisti, hanc in filium transfundere ne renuas. Hæc est summa votorum ». Agrégé le 15 avril 1788, il paraît avoir quitté Nîmes à la suite des événements politiques.

GRANIER Jean était né, en 1743, de Guillaume, M^e Chirurgien, et de Marthe Brouzet. Elevé au collège par les Jésuites, il fut, à Montpellier, le pensionnaire du professeur Sarrau. Docteur du 6 novembre 1766, il fut agrégé cinq jours après. Sans négliger la médecine, il s'adonna de préférence aux sciences naturelles, et notamment à la botanique. Tour à tour médecin des prisons, membre de l'Académie en 1781, conservateur du cabinet de Séguier, en 1786, professeur du cours d'accouchement, en 1787, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale, en 1796, professeur de physique au Lycée, en 1804, membre fondateur de la Société de médecine, il honora ces divers emplois plus qu'il n'en fut honoré. Il avait épousé, le 12 avril 1774, Françoise Chas, fille d'un procureur ; il en eut plusieurs enfants, dont un seul survécut, une fille. Elle devint la femme du docteur Phélip, qui a écrit sur son beau-père une intéressante notice (*Académie du Gard*, 1812-22, t. II, p. 185). Pour abrégér j'y renvoie, et me borne à ajouter quelques traits. Granier demeura d'abord dans la rue des Cardinaux, et, en 1786, à l'Hôtel de l'Académie. Lorsque

celui-ci devint propriété nationale, il le quitta, mais se fixa en face, dans la rue Séguier. Lors de l'institution du Jury, établi dans chaque chef-lieu pour examiner les officiers de santé, il sollicita le titre de membre du Jury. Sous la dictée de Phélip, le libraire Gaude écrivit à Dumouchel, l'ancien évêque constitutionnel, pour lui recommander Granier; mais cette démarche n'aboutit pas, et Solimani, son collègue à l'École centrale, lui fut préféré.

Les travaux de Granier sont nombreux, mais aucun n'a été imprimé. Outre ceux dont il a été parlé ci-dessus, nous citerons un *Mémoire sur les phénomènes lumineux de la Fraxinelle*, qui fut lu à l'Académie (9 mai 1788), un *Discours sur les erreurs du peuple concernant la mandragore*, un mémoire *Sur les secours que l'on peut retirer des aérostats dans le traitement des maladies chroniques*, sa *Notice sur Séguier*, ses mémoires *sur les plantes céréales du département, sur les plantes textiles, sur trois cas d'hermaphrodisme*, etc., etc.; et enfin son travail capital, qui est intitulé : *Essai de la flore économique-statistique du département du Gard*. Le *Journal de Nismes* et les *Mémoires de l'Académie* en ont donné successivement une analyse plus ou moins étendue. On le voit, Granier était essentiellement botaniste. Il avait, dans ses herbories, recueilli plus de 1,500 plantes rares, et écrit la partie botanique et zoologique de la *Description abrégée du département du Gard*, rédigée par Grangent, Nismes, chez B. Farge, an VIII, de 75 pages in-4°.

Cet homme de bien et de savoir était d'une extrême modestie. Il fut emporté, le 24 décembre 1819, par une apoplexie foudroyante; il avait alors soixante-seize ans passés.

JONQUIÈRES Charles-Antoine était fils de Charles, M^e Chirurgien, et d'Elisabeth Meizonnet. Docteur du 31 janvier 1778, agrégé le 4 octobre 1779, il habitait rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville en 1789, et, plus tard, rue des Fourbis-seurs. On n'a pu trouver l'époque de sa mort.

LAFONT Osias. Né à Boucoiran, vers 1661, de noble Abel de Lafont, capitaine de cavalerie, et de Jeanne de

Viladaud, il s'établit à Nîmes, vers 1690, et épousa, le 27 mai 1705, Catherine Hector. Il n'en eut pas d'enfant, et mourut à la fin de l'année 1736. C'était un praticien estimable, qui ne dédaignait pas les curiosités de la science. Baux en relate quelques exemples. En parlant d'un cas désespéré, il affectionnait cette phrase : « Si tous les hommes étaient dans cet état, la fin du monde serait dans moins de dix jours ». Il paraît avoir été médecin de l'Hôtel-Dieu, et avait vu quelques cas rares. Entre autres exemples, nous signalerons celui de la fille de M. Novy, conseiller, laquelle avait en naissant une telle quantité de lait qu'on fut obligé de le tirer pendant quatre mois. Il assurait également avoir vu l'enfant d'un cordonnier âgé d'un mois, qui avait deux langues jointes ensemble l'une sur l'autre.

LAGARDE Estienne. Fils d'un huissier en la souveraine Cour des Comptes, Aydes et finances de Montpellier, il prit ses grades à l'Université de cette ville, et épousa, à l'âge de trente ans (31 juillet 1681), Claudine de Ménard, fille de feu Jean et de Madeleine Blachère. Il était très-consideré, et avait une grande position. Le 23 mars 1711, un an environ après la mort de sa femme, il quitta Nîmes « pour se rendre à Paris, aux instances pressantes de M. le prince de Vaudemont ». Il portait d'azur, à deux lions affrontés d'or rampant contre une tour d'argent, posée sur une terrasse de sinople. (*Armorial, loc. cit.*, n° 175).

LARREY Claude-François-Hilaire était né, en 1769, à Bauléan (Hautes-Pyrénées), dans une modeste maison qui passerait inaperçue, si une plaque en marbre n'appelait sur elle l'attention du touriste. Ce lieu fut, en effet, témoin de ses premiers ébats, mais c'est l'illustration de son frère, le chirurgien de Napoléon I^{er}, qui a ainsi rejailli sur son berceau.

Chirurgien interne à l'hôpital Saint-Joseph de Toulouse, et peu après nommé accoucheur à la maison de force de cette ville, il remporta la médaille d'or donnée par le collège royal de chirurgie. Employé à l'armée comme chirur-

gion de 1^{re} classe, il fut désigné pour remplacer son frère au Val-de-Grâce; mais, des considérations particulières l'ayant déterminé à se fixer dans notre ville, il donna sa démission.

D'abord marié avec Marianne-Jeanne-Françoise Mitier, le 6 brumaire anV, il divorça cinq ans après et épousa, le 9 nivose an XI (30 décembre 1802), Marie-Anne Roland.

Conjointement avec Montagnon, « dont les talents et les vertus furent appréciés par le pauvre et le riche » (*Journal du Gard*, du 27 septembre 1813), il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire; il professa l'anatomie et les accouchements à l'École centrale du Gard, et, à la création des jurys, en fut nommé membre. Un peu plus tard, en 1810, il fut nommé chirurgien du Dépôt de mendicité, et reçut à cette occasion la pièce de vers qui suit :

Honneur à l'homme de génie
Qui, pour chercher le secret de la vie,
Sut le premier, de notre faible corps,
Analyser les fragiles ressorts !
Honneur à ces mortels dont l'active science
De la Parque homicide arrête le ciseau,
Soutient le berceau de l'enfance
Et du vieillard recule le tombeau !
Je périssais de ma triste existence
La fièvre menaçait le cours ;
Larrey paraît . son heureuse présence
Trompa la mort et conserva mes jours.
Poursuis, sage Larrey, cette noble carrière
Où brille ton illustre frère ;
A sa gloire unis tes destins.
Napoléon récompense ton zèle.
Au soin des malheureux, Nîmes aujourd'hui t'appelle ;
Sois le bienfaiteur des humains.
En vain tes ennemis, savans en calomnie,
Voudront sur tes talents répandre leur fureur
La voix de ceux qui te doivent la vie
Etouffera leurs perfides clameurs.

Les ennemis ne manquaient pas à Larrey ; mais il avait des amis encore plus chaleureux, et la mort de M^{me} de Forton, qui avait succombé quelques jours après ses couches, fournit à ces derniers l'occasion d'un panégyrique auquel

j'ai dû emprunter quelques détails. C'est dans le *Journal du Gard*, de 1810 à 1820, que j'ai trouvé la plupart des éléments de cette notice, et c'est à cette source que je continuerai à puiser. Ainsi il souscrit 25 francs pour le rétablissement de la statue d'Henry IV, et reçoit, par décision du 25 juin 1814, la décoration du Lys d'argent. Il habitait une maison ayant deux entrées, l'une sur le boulevard de l'Hôpital général, l'autre à la rue Saint-Antoine. Atteint d'un cancer du nez, il mourut le 11 octobre 1819, après avoir reçu la visite de son frère. Phélip a inséré, dans le *Journal du Gard* du 20 octobre, un article nécrologique, et son ami Darlhac, notaire, fut chargé de la tutelle de ses deux enfants.

Larrey avait obtenu plusieurs couronnes académiques, et était correspondant des Sociétés de médecine de Paris, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Lyon et Marseille.

Les ouvrages ou articles qu'il a publiés sont :

1° *Dissertation sur l'application du trépan à la suite de quelques lésions du crâne, et sur l'inutilité en général des préparations dans les grandes opérations.* Thèses de Montpellier, floréal an XI. — *Journal de médecine de Montpellier*, t. I, suppl. p. 172, analysé par Seneaux fils.

2° *Observations sur quelques accouchements difficiles rendus tels par un volume d'air raréfié et contenu dans la matrice.* — *Journal de médecine de Montpellier*, t. I, p. 291.

3° *Réflexions particulières sur l'art des accouchements*, de 16 pages in-8° (s. d.).

4° Recolin, accoucheur, ayant adressé à l'*Institut de santé* la relation d'un accouchement difficile, Larrey en fit le rapport, qui fut imprimé par Guibert, an X; Recolin y répondit dans une brochure, et, à leur tour, Montagnon et Larrey répliquèrent à cette critique. Ces brochures sont à la Bibl. de Nîmes, n° 1,165.

5° *Opération césarienne.* — *Ann. clin. de Montpellier*, 1810, t. XXII, p. 278.

LECOINTE... D'origine nimoise, il fit l'inverse de Larrey. Après avoir débuté, en 1797, dans la pratique civile, il de-

vint médecin militaire, et était, en 1808, attaché à l'armée d'Espagne. Il était membre du *Lycée* et secrétaire de l'*Institut de santé*.

MATHEU Jean était fils de Paul, marchand, et de Claude Bousquet. Docteur médecin de Reims (lettres en date du 27 avril 1723, signées de Bernard, doyen, et de Gérard le fils, professeur), à la suite de sa promotion, il alla à Paris et y logea dans la même maison que Mortimer, le futur secrétaire de la Société royale de Londres. Le séjour de Mathieu fut, au reste, d'assez courte durée, puisqu'il est agrégé au collège le 21 octobre 1723. Quatre ans plus tard, et au même jour d'octobre, il épousait Claudine Got, fille de Salomon, marchand, et de Catherine Larivière.

Mathieu était pour son temps un homme de grandes connaissances ; il était tout à la fois médecin, archéologue et naturaliste. J'en ai, dans les généralités, parlé trop longuement pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Il dut mourir de 1763 à 1764.

MITIER Jean-Baptiste-Aimé, était né, le 22 octobre 1723, d'Aimé, M^e chirurgien, et de Marie Polge. Il eut pour parrain Jean Polge, prieur de Saint-Césaire-de-Gauzignan, et pour marraine Elisabeth Mitier, femme de Chastang, greffier. Il était fils, petit-fils, et arrière-petit-fils de Maîtres chirurgiens, et fut père d'un docteur. Bref, la famille Mitier a fourni cinq générations qui, de père en fils, ont exercé pendant deux siècles l'art de guérir. Il est vrai qu'elle mettait en pratique l'art de vivre longtemps, puisque celui qui est mort le plus jeune a encore vécu soixante-treize ans.

Mitier fut condisciple de ses compatriotes Razoux et Roustan : il argumenta même le premier dans ses leçons publiques, et devint, à la mort de Deydicr, son collègue à l'Hôtel-Dieu. Il y a, à la Bibliothèque (n^o 5,168) un ouvrage de sa façon, intitulé : *Pathologiæ Conspectus*, Nemausi, apud A. A. Belle, Regis Typographum unicum et Bibliopolam, in-12. C'est la thèse qu'il soutint, le 11 novembre 1743, pour son baccalauréat. En face du titre sont les armes de Charles Prudent de Bec-de-Lièvre, évêque de Nîmes,

auquel cet ouvrage est dédié. Il est d'une bonne latinité et contraste par son étendue — il a 86 pages — avec les œuvres de ce genre. Docteur du 1^{er} mai 1744, il fut agrégé le 27 de ce mois, et fut le premier médecin auquel l'édit de 1707 fut appliqué ; seulement, au lieu d'exiger les 150 livres, on lui confia la charge de médecin royal durant trois années, sous condition de payer, pendant ce temps, l'intérêt de la dette du collège. La même année, et le 1^{er} août, il épousa Magdeleine Mazoyer, fille d'un procureur es parlements. C'était un praticien estimé. Il habitait la rue de la Fleur-de-Lys, et mourut le 20 novembre 1809, âgé de quatre-vingt-sept ans.

MIRIER J.-B.-Aimé. Fils du précédent (19 juin 1748), il fut tenu en baptême par son grand-père Aimé, lieutenant du premier chirurgien du roi, et par Marie Polge, sa grand-mère paternelle. Docteur du 16 mai 1768, il fut agrégé douze jours après, et, comme fils d'un membre du collège, il n'eut pas à acquitter de droits d'entrée. Il épousa, le 3 décembre 1773, Anne Vincent, et en eut plusieurs enfants. Sacombe lui a dédié le chant quatrième de sa *Luciniade*. Il habitait la rue Fresque, et était médecin en survivance de l'Hôtel-Dieu.

Il mourut le 26 mai 1823, dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

PHÉLIP Henri-Pierre-Mathieu naquit à Lyon, le 20 septembre 1767, d'Etienne-Blaise, M^e chirurgien, et de Marie Dusol. Sa famille était d'Uzès, et le frère de son père y était, dans les dernières années du XVIII^e siècle, chirurgien-major de l'Hôpital. Elevé par les Sulpiciens, il se destina au barreau ; mais, dégoûté de la procédure, il se fit recevoir docteur, en thermidor an V, à l'Ecole de santé de Montpellier. Sa thèse, qui compte 50 pages in-8°, est intitulée : *Abus des méthodes exclusives en médecine, et moyens de les éviter*.

Après un court séjour à Paris, il vint s'établir à Nîmes, et épousa, le 10 septembre 1798, Marie-Anne Granier, fille du docteur de ce nom. Il en eut quatre garçons.

Sous les auspices de son beau-père, il concourut à la re-

constitution de l'Académie, et en fut le secrétaire perpétuel de 1812 à 1822. Il fut également affilié à l'Institut de Santé et à la Société de médecine, et remplaça le professeur Baumes comme secrétaire. Sous le préfet d'Alphonse, il fut nommé médecin des prisons, des épidémies et du Lycée, et enfin, pendant les Cent-Jours, il fut adjoint au maire.

Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 13 juillet 1852. La même année, Nicot prononça son éloge.

Ce médecin littérateur a beaucoup écrit. Outre sa thèse et ses communications à l'Académie, dont les Mémoires ont donné l'analyse, il a publié :

1° *Discours sur l'importance des fonctions du médecin et les qualités qu'elles exigent*, prononcé dans la séance publique de l'Institut de santé du Gard, le 5 germinal dernier, par P., secrétaire par intérim et membre du Lycée du Gard. Nîmes, J. Gaude, impr.-libr. rue de l'Espic, n° 88, an X, 24 pages in-8°. 2° *Instructions de la Société de médecine du Gard sur les moyens de diminuer dans les campagnes les maladies d'été*, 13 germinal an XII. Nîmes, de l'impr. J.-Bapt. Guibert, 37 pages in-8°. 3° *De la méthode en médecine*. Nîmes, 50 pages in-8°, s. d., Triquet père et fils.

Ce sont là, à ma connaissance, les seuls travaux qu'il ait fait imprimer ; mais ce n'est qu'une minime partie de tout ce qu'il a écrit. Les archives de notre Académie possèdent plusieurs mémoires de ce médecin. L'un d'eux, rédigé en 1807, en réponse à un questionnaire officiel, est extrêmement intéressant, au point de vue de l'anthropologie et des mœurs de la société nimoise. C'est un manuscrit qui mérite d'être précieusement conservé.

QUATREFAGES DE LA ROQUETTE François. Natif du lieu de Bréau, il fut reçu le 21 mai 1709.

Au moment de son agrégation (11 octobre 1711), le collège était composé de Lafont, Baux père et fils, Durand et Razoux. Cette nouvelle recrue ne prit pas racine à Nîmes, et quitta la ville en 1720. Ajoutons qu'il est cité par Baux (obs. 55), et nous aurons dit tout ce qu'on sait de lui.

RAME Denis était fils de François, M^e. Apoth., et de Louise Lausselle. Marié, le 28 juin 1726, à Françoise Rat, fille d'un marchand drapier, il en eut un fils, le 18 février 1727.

Docteur d'Avignon (lettres signées de Gastaldy, Gautier, Parely, du 9 août 1727), il fut agrégé un mois après. Il perdit une fille le 31 mai 1732, et paraît s'être fixé à Lyon. Combaluzier, à la page 449 de sa *Pneumato-pathologia* (Parisii, 1747), parle du moins d'un médecin de ce nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne figure plus, à partir de cette époque, parmi les signataires des délibérations, et que les registres ne mentionnent nulle part sa mort.

RAZOUX Jacques. Né le 30 mars 1686, de Pierre, M^e Apothicaire, qui fut consul, et de Louise Prades, il s'adonna de bonne heure à la pratique. Il débuta sous les auspices de Lafont, ainsi qu'en fait foi le livre des dépenses des Dominicains. « Notre médecin [Simil] étant allé s'établir à Uzès, sur la proposition du R. P. Hyacinthe Daynac (30 juin 1708), MM. Lafont et Razoux, *qui travaillent ensemble*, sont nommés à l'unanimité à sa place ». Devenu médecin de l'Hôtel Dieu, il mourut, le 5 juin 1743, et fut enterré aux Pères Récollets. (V. note B).

RAZOUX Jean. Fils du précédent et de Marguerite Froment, il naquit le 5 juin 1723. Elevé par les Jésuites, il obtint, le 8 juillet 1740, le grade de maître en philosophie à la Faculté des arts de Montpellier. Son diplôme de bachelier en médecine lui fut donné, le 18 décembre 1742, par Fr. Chicoyneau, au nom de Pierre Rideux, doyen, Antoine Magnol, sous-doyen, Henri Haguenot, Jac. Lazerme, Gérard Fitz-Gérald, Eust. Marcot, Ant. Fizes et F. de Sauvages, coadjuteur de Marcot. Les leçons publiques roulèrent sur l'apoplexie, l'épilepsie et la paralysie et, d'après les lettres en date du 20 mars, il fut argumenté par les docteurs *Aug. Montaignut*, de Béziers; *Aug. Meynes*, de Beauvais; *Pierre Tioch*, de Montpellier; *Raymond Galibert*, *François Veissière* et *Jacques Farjon*, de Montpellier; par le licencié *Fr. Ath. Lepertier*, par les conseillers *Pierré Carquet*, *Ber-*

nard Rozier, Gaspard Poly, Pierre Salgue, par les bacheliers *Egidius Sebire, J.-Bapt. Saint-Mare, Gabriel Gimon, Fr. Coret, J. Holier, Ant. Nègre*, et enfin par les étudiants *J.-B. Mitier et Roustan*, de Nîmes, *A. Vassas*, de Ganges; *Et. Mallier*, de Montpellier; *Louis Payan*, de Moulins, etc., etc. Le diplôme *Pro puncto rigoroso* est du 27 mai, celui de *Pro licentiæ gradu* du 29, enfin celui de Docteur *Pro suprema apollinari Laurea* est du 31 mai 1743.

La mort de son père, survenue quelques jours après, en le frappant cruellement dans ses affections et dans ses espérances, ne lui enleva pas du moins la noble ambition de parvenir. Mais laissons-lui la parole : « Héritier du nom et de la profession d'un père qui, pendant quarante ans, s'étoit adonné dans Nîmes à la pratique la plus laborieuse de la médecine, destiné à lui succéder dans la place de médecin de l'Hôtel-Dieu, je voyois avec regret que des adversaires trop puissants m'en éloignoient : je soupirois après le moment où je pourrois y entrer ; je méditois sur les moyens que je prendrois lorsque je serois en exercice, afin de rendre mon travail utile au public et à moi-même. Pour faire connoître à ceux qui m'avoient refusé leurs suffrages, que je ne négligerois point les malades que l'on me confieroit, il me vint en pensée d'observer les maladies les plus ordinaires dans ce climat, et de faire des remarques pratiques sur les malades que je verrois en ville ; je commençai donc à temps un état de tous les malades pour lesquels j'étois appelé ! Comme le nombre de ceux-ci n'étoit point assés considérable pour en tirer les conclusions et conséquences nécessaires, pour statuer sur la constitution épidémique de chaque saison, je consultois quelques-uns de mes confrères, je recueillois ce qu'ils vouloient bien me communiquer de leurs observations pratiques a la fin de chaque mois, et je joignois leurs remarques aux miennes. Je formois de l'ensemble un résultat qui me satisfaisoit un peu plus, à la vérité, mais qui ne m'empêchoit pas de regretter le poste de l'Hôpital.

» Je m'occupois depuis quelques années de ce travail,

lorsque des circonstances heureuses firent cesser les obstacles qui s'opposaient à mes désirs ; un de mes confrères les aplanit. J'entrai en fonctions à l'Hôpital le 1^{er} juin 1757.

» Dès ce même jour, j'exécutai en grand le plan que je n'avois suivi jusqu'alors qu'en racourci. Je commençai d'écrire le genre et l'espèce de maladie de chacun de ceux qui se présentoient successivement, de marquer le tems où elle avoit pris naissance, ses progrès, les remèdes qu'on avoit employés, l'état actuel du malade, etc.

» On étoit peu accoutumé à voir, dans cette maison, une pareille conduite : ma première visite passa de beaucoup les bornes ordinaires : ce ne fut pas sans murmurer qu'on eu attendit la fin. On se consolait, dans l'espérance que les visites suivantes ne seroient point de même ; on le disoit assés hautement. Cependant, malgré ces rumeurs journalières, malgré les oppositions que j'ai eu à soutenir, les railleries que j'ai essayées, les désagrémens qu'on m'a procurés, et tous les efforts de ceux qui m'étoient contraires, j'ai continué jusques à ce jour, et je continuerai de même, tant que mes forces et ma santé me le permettront ».

Tel fut le médecin de l'Hôtel-Dieu ; mais ce que ne dit point cet extrait de la préface des *Tables nosologiques*, c'est qu'il eut d'autres occupations. Le médecin étoit doublé d'un littérateur, et son amour pour la médecine ne lui faisait pas dédaigner les jouissances purement littéraires. S'il n'eut pas en partage le génie de l'invention, il eut du moins la passion de l'étude. Il aimait le travail comme d'autres aiment le plaisir, et il consacrait à accroître ses connaissances le temps que d'autres mettent à se créer des regrets.

Ce n'est pas qu'il méprisât la société et ne sût, à l'occasion, y faire bonne figure ; mais il avait en plus haute estime les cercles choisis, où les délassements de l'esprit ont le pas sur les amusements frivoles, où l'analyse d'un livre fameux est préférée aux commérages futiles et aux médisances malsaines. Nîmes possédait à cette époque les éléments d'un cercle semblable, mais épars et

disséminés dans une foule de sociétés particulières. De concert avec son ami le marquis de Rochemore, Razoux travailla à les rapprocher, et en forma une petite société qu'on peut regarder à juste titre comme le second berceau de l'Académie royale.

Dans cette société, comme du reste à l'Académie, dont il devint le secrétaire perpétuel à la mort de Séguier, le médecin s'effaçait devant le physicien et l'archéologue. Parmi les manuscrits qu'il m'a été donné de consulter, la plupart, pour ne pas dire tous, sont étrangers à sa science de prédilection ; mais, malgré la variété des sujets traités, tous portent l'empreinte de cet esprit curieux et profondément éclairé. Ne pouvant les analyser, je rappelle du moins les titres des travaux qu'il m'a été donné de parcourir.

Dissertation sur un phénomène qui parut à Nismes, le 19 juin 1752.

Discours prononcé à la séance publique, le 4 janvier 1753. Les séances ordinaires de l'Académie, se tenaient dans une salle du Collège, et les séances publiques dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Lettre à l'assemblée du Clergé, pour demander une allocation de 600 livres, destinée à fonder deux prix académiques.

Discours sur l'étude des sciences.

Notes biographiques sur le marquis de Rochemore (1). Appelé *in-extremis* au château de Saint-Cosme pour soi-

(1) Le *Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie Royale de Nismes* (Nismes, Belle, 1756) contient un mémoire de M. de Rochemore « Sur les anciens Volces Arécomiques et sur la ville de Nismes ». Une chanson contemporaine, dont une copie manuscrite existe dans les Archives de notre Académie, renferme un couplet très-méchant sur chacun des auteurs qui ont concouru à ce volume. Voici celui qui concerne le mémoire de M. de Rochemore.

Dans son mémoire plus qu'utile,
Des premiers temps de notre ville
Rochemore nous met au fait.
Grâce à ses veilles immortelles,
Dans ses découvertes nouvelles
Le public apprend ce qu'il savait.

gner cet ami, il est accueilli par ces paroles : « C'en est fait, me dit-il en me tendant la main, vous arrivez trop tard ».

Notes biographiques sur Séguier. C'est le brouillon du discours qui fut prononcé, sous le péristyle de la Maison-Carrée, dans cette fête antique parfaitement imaginée, disent les contemporains, pour honorer la mémoire de l'illustre antiquaire.

Mémoire sur l'électricité, et papiers qui y ont rapport (17 octobre 1774). Lettre d'envoi au comte de Tressan avec le rapport de cet académicien. Ce mémoire, formé de plusieurs fragments, ne compte pas moins de 111 pages.

Mémoire sur la chaleur animale.

Mémoire sur le feu.

Essai sur la machine aérostatique.

De l'éducation des vers à soie et de la culture du mûrier.

Réflexions sur l'utilité qu'on peut retirer des écrits et des monuments des anciens. Discours prononcé à la séance publique, le 4 mai 1784.

Discours lus le 10 mai 1787, et le 3 décembre 1787. *Compte-rendu des travaux académiques.* « Granier a enrichi notre jardin botanique d'un nombre considérable de plantes ».

Discours prononcé à la séance publique du vendredi 20 novembre 1789.

Traité sur l'usage des plantes vénéneuses.

Mémoire sur l'établissement d'un hôpital des incurables.

Observation sur le coit d'une mouche.

Rapport sur la sensibilité des tendons, à propos de l'ouvrage de Housset.

Rapport sur deux mémoires, l'un de M. de la Reyran-glade, et l'autre de M. Lecointe.

Histoire de S. Gilles, deux parties, l'une historique, lue à l'Académie et s'arrêtant à 1622 ; l'autre, ecclésiastique, moderne et d'histoire naturelle, est restée à l'état de brouillon. Le tout réuni forme une cinquantaine de pages in-4°, d'écriture très-serrée.

Les autres manuscrits ont trait à l'archéologie. La dissertation sur le *Commerce des Romains* a 108 pages ; le mémoire sur les *Grands chemins des Romains* n'est pas moins étendu, et devait sans doute faire partie d'un grand ouvrage sur les *Antiquités de Nismes*, qu'il avait entrepris avec son ami, le marquis de Rochemore. Cet ouvrage comptait cinq livres et eût été considérable. Dans le même ordre d'idées, nous signalerons une *Dissertation sur les génies* et une interprétation d'un ancien quinaire, qui fut adressée, sous forme de lettre, aux auteurs du *Journal encyclopédique*.

Sans avoir la prétention d'être complète, cette rapide énumération suffit à montrer l'activité de l'académicien ; quant au médecin proprement dit, il se recommande par les publications suivantes, que nous indiquons d'après l'ordre chronologique. Nous les avons toutes lues, sauf la première, qui a échappé à nos recherches et qui est mentionnée dans la *Topographie* de Baumes et Vincens (p. 101).

Lettres physiques et anatomiques sur l'organe du goût, 1755.

Observation sur un vomissement habituel, occasionné par une obstruction au pylore. — *Journ. de Méd., chir. et pharm.*, 1756, t. V, p. 431.

Sur une hydrophobie particulière. — *Journ. de méd., chir. et pharm.*, 1757, t. VII, p. 412 ; et *Journ. des Sav.*, déc. 1757, p. 2603.

Lettre contenant le journal de la première inoculation faite dans Nismes. — *Journ. de méd.*, 1757, t. VII, p. 175.

Vers sortis du nez en quantité prodigieuse. — *Journal de médecine*, t. IX, p. 415.

Sur des vers sortis des pustules de petite vérole. Mémoire présenté à la Société royale des sciences de Montpellier, et lu dans une de ses séances du mois de mars 1762.

Sur les bons effets de la DULCAMARA (douce-amère) prise intérieurement. Lettre à M. Bourdelin, de l'Académie royale des sciences de Paris, insérée dans les Mémoires de cette Académie, 1761, p. 53.

Sur le même sujet, mais avec de nouveaux détails. Lettre à M. Roux. — *Journ. de méd.*, t. XXII, p. 236. (B. N., 3,905).

Mémoire *Sur les rhumes épidémiques qui ont régné à Nismes pendant l'été de 1762.* — *Journ. de méd.*, t. XVIII, p. 112 et 215.

Lettre à M. Belletête, doyen de la Faculté de médecine de Paris, sur les inoculations faites à Nismes. Broch. in-4° de 34 pages, analysée. — *Journ. de méd.*, t. XXI, p. 377 (B. N., n° 5,905). A. A. Belle, imprimeur du Roi et de la Ville, près le Palais, 1764.

Lettre à M. Petit, contenant des réclamations au sujet du rapport de M. de l'Epine. — *Journ. de méd.*, t. XXII, p. 512 à 538.

Lettre à M. Nicolas, du Buis-en-Dauphiné, sur l'inoculation. — *Journ. de méd.*, t. XLIV, p. 421. Quoique cette lettre soit postérieure de dix ans aux deux précédentes, j'ai vu utilité à la rapprocher de celles-ci, vu le point traité. L'inoculation, pratiquée depuis dix-huit ans, comptait à Nismes près de 1,000 inoculés qui avaient été opérés par incision. Razoux relate ici deux cas opérés par lui d'après la méthode de Sutton.

Dissertation en forme de lettre, contenant le détail d'une fièvre maligne laiteuse. — *Journ. de méd.*, t. XXXVII, p. 321.

TABLES NOSOLOGIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES très-étendues, dressées à l'Hôtel-Dieu de Nismes, depuis le 1^{er} juin 1757 jusques au 1^{er} janvier 1762. Basle, chés Jean-Rodolphe Im-Hoff et fils, 1767, in 4° de 359 pages. Les tables prennent 256 pages. Le reste est occupé par la reproduction de la plupart des articles qui précèdent. Il y a, en plus, une lettre à M. de Sauvages sur *différens poulx critiques*. L'ouvrage, qui se vendait à Paris, chez Vallat-la-Chapelle, fut analysé longuement dans le *Journ. de méd.*, juillet 1767, t. XXVII, p. 403. Un seul mot suffira à faire l'éloge de cet ouvrage : c'est que le plan suivi par l'auteur est, à peu de chose près, le même qui a été adopté plus tard par le ministre de la guerre, et proposé pour modèle aux médecins des hôpitaux militaires du royaume.

Quant au tableau que Razoux fait des habitants, de leur manière de vivre et des causes qui influent sur leur santé, il est si complet qu'il n'y a rien à y ajouter. On en trouve encore une analyse dans les *Annonces, affiches et avis divers pour la ville de Nismes et la généralité de Montpellier*, du jeudi 24 mai 1770. Ces annonces se publiaient chez Belle, imprimeur (B. N., 938 2^e suppl. Beau vol. in-4^o, m. rouge, fil. tr. dor., aux armes. (De la Bibliothèque de Baumes).

J. Razoux, doctoris med. Nemausensis, dissertatio epistolaris. De cicuta, stramonio, hyosciamo et aconito. Nemausi, apud Petrum Beaume, typographum bibliopolamque, via majore, juxta collegium, 1780, in-8^o de 46 pages. (B. N., 3,318, 3,414, 5,907 et 737 du 2^e Suppl.).

Ce sont là les seuls travaux de médecine que Razoux ait fait imprimer ; mais ce ne sont pas les seuls qu'il ait écrits. Nous rappellerons en particulier un Mémoire *Sur les Epidémies*, qui est resté inédit. Voici en quels termes le *Journal de Nismes* (1786, p. 286) nous apprend la distinction dont il fut l'objet : « Dans la séance du 29 août de la Société royale de médecine, les mémoires de Razoux et Baumes, *Sur les maladies épidémiques et leur traitement*, ont reçu une médaille d'or. Razoux, connu très avantageusement par plusieurs ouvrages et par d'excellentes tables nosologiques, a déjà remporté plusieurs prix. Baumes est dans le même cas. De manière que, si ces Messieurs continuaient, ils pourraient bien subir le sort des fameux Lecat et Smith, auxquels il fut défendu de concourir, parce qu'ils remportaient tous les prix et décourageaient tous les concurrents ».

Razoux entretenait une correspondance très-étendue avec les plus célèbres médecins de l'Europe ; mais cette correspondance, principe et fruit de sa réputation, a été égarée. Il était affilié à la Société médico-physique de Bâle, à la Société royale de Montpellier et à l'Académie royale des Sciences de Paris. Les *Tables nosologiques* sont dédiées aux membres de cette dernière Compagnie. Enfin, à la création de la Société royale de médecine, il en fut par acclamation nommé membre-correspondant. A

une autre époque, il avait été en rapport avec la Commission royale de médecine, qui était composée de Le Theulier, doyen, La Martinière, de l'Epine, Belletête, Lassaigue, Raulin, de Boiscaillaud, Louis, Bordenave, Goursaud, Braillet, Habet, Roula et Mitouart. Nogaret était greffier de la Commission et expédia à ce titre, en échange de 600 livres, le brevet « d'inspecteur du Bureau des eaux minérales et médicinales, tant françaises qu'étrangères, étant en usage dans ladite ville et dépendances d'icelle ; ensemble des différents autres bureaux qui peuvent être établis jusqu'à cinq lieues et à trois lieues de Montpellier ». Le brevet d'inspecteur est en son nom : quant au privilège de vente, il est au nom de son cousin ; l'un et l'autre brevet sont à la date du 17 mars 1773.

Désigné par son honorabilité et sa haute position aux suffrages de ses concitoyens, il fut nommé officier municipal et concourut à ce titre à la rédaction d'une « Adresse à l'Assemblée nationale, au nom de MM. du Roure, Razoux, Ferrand de Missols, etc., etc., officiers municipaux. Paris, 1790, Valleyre, in-8° de 24 pages ». Cette justification de la conduite suivie lors de la *bagarre*, cette réfutation des assertions du *Club des amis de la Constitution*, furent sans effet, et il fut, ainsi que ses collègues, rendu à la vie privée. Comme médecin de l'Hôtel-Dieu, il n'en continua pas moins sa tâche et persévéra jusqu'en 1797. Il mourut le 27 novembre 1798, à huit heures du matin et fut, d'après ce qui m'a été dit, enterré secrètement à la campagne. J'ai lieu de croire à l'exactitude de ce renseignement, quoiqu'on lise, sur un marbre placé dans une chapelle de l'ancienne église Saint-Baudile, les paroles suivantes :

ICI REPOSE

MONSIEUR JEAN RAZOUX, DOCTEUR EN MÉDECINE,
MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU DE NISMES PENDANT CINQUANTE-CINQ ANS,
MEMBRE DE PLUSIEURS ACADEMIES DE FRANCE ET DE PAYS ÉTRANGERS,
DÉCÉDÉ LE 27 NOVEMBRE 1798.

AMI DES PAUVRES ET DE L'HUMANITÉ SOUFFRANTE,
IL VÉCUT ET MOURUT EN PHILOSOPHE CHRÉTIEN.
SON NEVEU, JEAN-JACQUES BARON, ANCIEN CONSEILLER
EN LA COUR DES COMPTES, AIDES ET FINANCES DE MONTPELLIER,
A POSÉ CETTE PIERRE EN SIGNE DE SA RECONNAISSANCE
LE 29 DÉCEMBRE 1824.

QU'IL REPOSE EN PAIX.

Malgré l'éclat de ses titres et la considération dont il était entouré, Razoux ne jouit pas d'un bonheur complet. Marié le 7 janvier 1749, à Margueritte Baron, de Saint-Gilles, il ignora les douceurs de la paternité, et, à défaut d'héritier, dut laisser au fils de son beau-frère la totalité de ses biens. Qu'on nous permette de l'ajouter, ce n'était point là un mince héritage. Après des commencements difficiles, le praticien avait vu ses efforts couronnés de succès, et la fortune qu'il avait acquise était à la hauteur de sa grande et légitime réputation.

Cette notice, tout incomplète qu'elle est, suffit à faire connaître la vie de Razoux, et je crois l'avoir louée comme elle le mérite, en la racontant. C'était un homme de bien et de talent, aussi digne de nous instruire par l'honnêteté de son caractère qu'il nous étonne par l'étendue de ses connaissances. En souvenir des services qu'il a rendus à ses contemporains, la municipalité devrait, ce me semble, donner son nom à une des rues de notre ville. Ce serait un modeste hommage rendu à la science du médecin et au dévouement du citoyen.

ROUSTAN J -Baptiste, fils de Jacques, M^e chirurgien, et de Jeanne Dubois. Docteur du 2 septembre 1746, agrégé le 22 février 1747, il épousa, le 3 novembre de la même année, Louise-Renée Grassier, fille de feu noble Claude-Charles, ancien capitoul de Toulouse et secrétaire en chef de l'intendance de Languedoc. Des infirmités précoces le firent renoncer, après vingt ans d'exercice, à la pratique, mais ne l'empêchèrent pas de se rendre utile à ses concitoyens. Il fut administrateur du Collège avant 1789, et administrateur des hospices après. Séguier, dans une lettre du 20 septembre 1773, fait l'éloge de son cabinet d'histoire naturelle. Il renfermait 800 coquilles rangées par classes et fort bien choisies, un nombre considérable de plantes marines, des coraux, des madrépores, des lithophytes, etc.; une suite de fossiles de différents genres, des bois pétrifiés, des minéraux, des cristaux en grandes masses, des améthystes, etc., etc. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans.

SABAROT DE LA FAURIE Pierre. Originaire de la paroisse

de Champis, diocèse de Valence, il était fils de Jacques, Sicur de la Combe, d'abord lieutenant de grenadiers, puis médecin, et de dame Anne de la Faurie. Docteur du 2 juin 1751, il exerça d'abord la médecine à Serrières (diocèse de Vienne en Dauphiné); puis, à la suite de son mariage avec Madeleine Lezan (27 octobre 1776), il vint s'établir à Nîmes. Le registre du Collège nous apprend que ses lettres étaient signées de François Mésangère, notaire et secrétaire de l'Université de Valence.

SADAROT DE LA VERNIERE Jacques. Natif de Grioulle en Dauphiné. Après avoir été chirurgien aide-major des armées du Roi en Allemagne, chargé des démonstrations anatomiques pour la chirurgie militaire dans les villes de Hainau, Francfort-sur-le-Mein, etc., etc., il se fit recevoir à Valence. Ses lettres, signées de M^{re} François Degrave, évêque et chancelier de cette Université, sont datées du 18 avril 1773. Agrégé le 4 février 1774, sa dernière signature est du 29 mai 1780; pourtant l'*Almanach de Nîmes* pour l'année 1789 signale sa présence, et nous apprend qu'il était correspondant de la Société Royale de médecine.

A la suite des événements politiques, il quitta Nîmes.

Ce médecin a publié : 1° Une *Carte mécanico-hydraulico-anatomique*, feuille en placard. Nîmes, 1774.

2° *Portrait du vrai médecin*, feuille in-4° de quatre pages d'impression. Dédié au collège des médecins dont il fait l'éloge. Beaume, imprimeur du Roi et libraire, près l'Hôtel-de-Ville, Nîmes, juillet 1774. (B. N. N° 5,904).

3° *Parallèle des fonctions du médecin avec la manœuvre d'un général d'armée*, page in-folio.

4° *La médecine et l'art militaire, mis en parallèle par leur importance et leur dignité*. Dialogue récréatif, original, instructif et comique, opposé aux critiques de médecine des Molière, Montaigne, Pétrarque et J.-J. Rousseau, enrichi de notes utiles, rares et curieuses, par M. le chevalier de Sentothsed. A Strasbourg, 1775. — Nîmes, de IV et de 94 pages in-12. Cet ouvrage rarissime n'est pas sans valeur; il dénote de l'instruction et une grande

facilité de style. Il contient des détails historiques intéressants, et est un véritable plaidoyer en faveur de la médecine en général, et de la médecine militaire en particulier. A la suite de cet opuscule très curieux, et relié avec lui, est un placard in-folio : *La coquetterie et les inquiétudes du sexe, guéries par une formule médico-morale, modifiable suivant les divers tempéraments*. A Paris, 1774. C'est dans le genre de cet auteur ; mais, quoique mon bisaïeul l'ait réuni au précédent, il n'a pas laissé d'indication qui permette d'affirmer que ce placard soit de Sabarot.

5° *Observation sur un végétal indigène [écorce de marronnier], non moins efficace contre la fièvre intermittente que le quinquina*. — *Journ. de méd., chir. et pharm.* 1777, t. XLVII, p. 324.

SALGUES Pierre, Natif de Durfort (diocèse d'Alais), docteur du 24 mai 1743, agrégé trois ans après, il est resté deux ans tout au plus à Nîmes.

SIMIL Imbert. Natif d'Uzès, où son père exerçait la pharmacie, il avait trente ans lorsqu'il épousa, le 8 février 1706, Marie-Simone de Missol, fille de Jacques, procureur, et de Catherine Camproux. Il en eut une fille, dont son frère, M^e chirurgien à Uzès, fut parrain, le 12 mars 1707. Au commencement de l'année suivante, il alla s'établir dans sa ville natale. En effet, il ne figure pas dans les délibérations du Collège, et il fut remplacé comme médecin au couvent des Dominicains, le 30 juin 1708, par Lafont et Razoux. Pour le dire en passant, ce poste n'était pas une sinécure. S'il n'y avait dans ce couvent que six religieux et deux convers, il y avait de fréquents *hostes* et malades passants.

Simil paraît avoir prospéré à Uzès. En relation avec Sauvages, il lui annonça l'attaque d'apoplexie qui emporta le savant docteur Le Fèvre. Il avait marié sa fille à l'avocat Ferrand, greffier de l'Hôtel de Ville.

SOLIMANI Laurent. Originaire de Gènes, docteur de Montpellier, il avait soutenu, en octobre 1780, une thèse :

De prophylaxi infantum. Ce travail, de douze pages in-4°, est dédié à Marcel de Durazzo, dont il reproduit les armes. Etant venu s'établir à Nîmes après la Révolution, il fut professeur de physique et de chimie à l'École centrale du Gard, et a publié : 1° *Sommaire des leçons de physique expérimentale et de chimie*. Cet opuscule de 28 pages in-8°, est sans date ni nom d'imprimeur. 2° *Instruction sommaire sur la désinfection de l'air et les moyens de prévenir la contagion*, 21 pages in-8°, de l'imprimerie de J.-B. Guibert, imprimeur du département et de l'Institut de santé du Gard, avec approbation de cette Société, du 25 nivose an X (15 janvier 1802). Il était membre de l'Académie, et a fait, en 1805 et en 1810, deux communications. Sacombe lui a dédié, en 1815, le premier chant de sa *Luciniade*. A la création du jury, il en fut nommé membre. Retiré dans les dernières années de sa vie à Bagnols, il y mourut le 22 décembre 1833.

VITALIS François, qui fut le dernier agrégé du Collège (14 octobre 1789), avait été reçu le 19 décembre 1754. On ignore, avec le lieu de sa naissance, le lieu et la date de sa mort. Sacombe lui a dédié le deuxième chant de sa *Luciniade*.

Vitalis, nom digne d'en vie,
Qui se compose de deux mots :
Vitam alis, soutien de la vie,
Ou vrai remède à tous les maux.
Ah ! la divine Providence
A Nîmes m'a conduit trop tard !
Docte et respectable vieillard !
Ou laissez-moi votre science,
Ou dans les champs de la Provence
N'allez point exercer votre art,
Pour vous, la fontaine du Gard
Est la fontaine de Jouvence.

SACOMBE.

Ce 1^{er} septembre 1815.

Il habitait la rue Dorée, et était mort en 1824, ainsi que cela ressort d'un discours prononcé, en 1825, à la Société de médecine par mon grand-oncle, le docteur Montagnon.

N. Livres et journaux de médecine.

Les livres, qui occupent aujourd'hui une si large place dans le cabinet du médecin désireux de s'instruire, étaient encore, au xvi^e siècle, un luxe que se permettaient seulement quelques privilégiés. Les belles éditions de ce temps, bien que tirées à un petit nombre, avaient un médiocre débit et se trouvaient, par leur prix, inaccessibles à la plupart des bourses ; aussi, les rares ouvrages que les médecins possédaient devenaient l'objet d'un véritable culte. Non contents de les lire et de les relire, ils les annotaient, et à l'occasion en corrigeaient le texte. C'était, à ce qu'il paraît, un usage assez répandu, puisque j'en ai relevé deux exemples sur le petit nombre d'ouvrages de cette époque que renferme ma bibliothèque. Si le *Traité* de Fr. Rousset (1) ne porte sur les marges que le résumé du paragraphe, les *Commentaires* de Galien (2) contiennent de nombreuses corrections. Les « errata typographi incuria admissa » sont inscrits sur deux feuillets ajoutés et témoignent d'une savante éducation littéraire. Enfin, d'autres fois, la garde de l'ouvrage a servi de *livre de raison*. Sur un Liébaut (*Trois livres appartenans aux infirmités et maladies des femmes*, Lyon, 1597), j'ai trouvé inscrite une dépense de 4 sous 6 deniers « pour l'achat d'une once de sucre candy et d'un petit sierge pour la lanterne ».

Dans la seconde moitié du xvii^e siècle, ces habitudes paraissent s'être perdues ; ce qu'il y a de certain, c'est que les ouvrages de cette époque sont presque toujours dépourvus d'annotations. Les seules indications manuscrites qui ont été relevées, sont, avec le prix d'achat, le nom du premier possesseur. Celui-ci, inscrit généralement sur le

(1) *Traité nouveau de l'hystérotomie ou enfantement casarien*, Paris, chez Denys du Val, au Cheval-Volant, rue Saint-Jean-de-Beauvais, 1581, in-8° de 223 pages.

(2) *Commentarii in sex Galeni libros de morbis et symptomatis*. Lugduni, apud Seb. Gryphium, 1540, in-4° de 401 pages.

titre, est quelquefois suivi ou précédé d'autres noms ; de sorte que, grâce à ces renseignements, on a sous les yeux les mutations survenus dans la propriété de ces in-folios. Enfin, les *ex-libris* imprimés sont rares et n'apparaissent qu'avec le xviii^e siècle. Telles sont les données bibliographiques fournies par l'examen des livres de mon bisaïeul, dont plusieurs avaient été acquis de médecins ayant exercé à Nîmes aux xvii^e et xviii^e siècles. C'est cette circonstance qui me les a fait consigner dans cette note.

Quant à la presse médicale, elle ne date guère que de l'année 1754 ; pourtant, des tentatives de ce genre avaient précédé le *Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacie*. Bornons-nous à citer les *Nouvelles Découvertes*, de Nicolas de Blégné (1679-1682) ; le *Journal de médecine*, de l'abbé de la Roque (1683-1686) ; le *Mercure savant*, publié sous le nom de Gauthier, médecin de Niort ; le *Progrès de la médecine*, de Brunet (1695-1709) ; mais, par dessus tout, faisons ressortir la part honorable que Baux et Rivallier ont prise aux deux premières publications. Ces médecins nimois ont envoyé l'un et l'autre une observation qui, encore aujourd'hui, se lit avec le plus vif intérêt.

O. Lettre de Vicq d'Azir.

Messieurs,

La Société Royale se félicite de la liaison qu'elle a contractée avec votre Collège. La promesse que les membres ont faite de se réunir un certain nombre de fois chaque année, pour conférer ensemble sur les maladies régnantes, ainsi que sur les différents objets de médecine pratique, et de nous communiquer le résultat de leur assemblée, nous fait espérer une suite d'observations intéressantes. Je vous exhorte, ainsi que Messieurs Vos confrères, à seconder par l'exactitude de votre correspondance un projet aussi utile ; c'est de son exécution que l'on doit attendre la concorde et tous les bons effets qu'Elle peut produire. Les médecins sont partout la classe des citoyens la plus lettrée ; ils jouiront de toute la considération qu

leur est due, en se liant pour se fournir des lumières et un appui réciproque. Assurez Messieurs Vos collègues de tout mon attachement. Je les prie de croire que je n'ai rien tant à cœur que les progrès de la médecine, à laquelle l'établissement d'une Société, composée des praticiens les plus célèbres, Régnicoles et Etrangers, me paraît devoir beaucoup contribuer. J'ajouterai même que le Roi, qui a créé l'institution de cette compagnie, digne de sa bienfaisance, et auquel j'ai plusieurs fois rendu compte de ses vues et de ses travaux, a daigné y applaudir et les encourager en les honorant de sa protection (1).

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

VICQ D'AZIR.

Ce 24 octobre 1777.

M. Baux, doyen, et M. Razoux, médecin à Nismes.

P. Les derniers jours du Collège.

Le 28 mai 1792, le Collège se réunit pour la dernière fois. Suivant les traditions, il élut un médecin royal qui est dénommé médecin en exercice. Sauf cette différence, le procès-verbal est identique aux précédents ; mais les pièces conservées aux Archives départementales nous apprennent que le secrétaire eut en même temps à dresser le bilan de la Compagnie. De ce document, il ressort que chacun des agrégés devait payer 12 livres 15 sous 7 deniers pour sa quote-part de l'intérêt de la dette. Voici maintenant l'acte de décès.

EXTRAIT DES REGISTRES DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT
DU GARD.

Du 1^{er} juin 1792 au matin, l'an IV de la liberté, présens : M. Mazer, vice-président ; MM. Sauvaire, Trélis,

(1) La lettre qui a motivé cette réponse n'a pu être retrouvée, et le registre des séances ne fait aucune allusion à cette correspondance, si intéressante à nos yeux.

Ricateau, Granier, Veau la Nouvelle, Hébert, membres du Directoire, et M. Griolet, procureur-général-syndic.

Vu, par le Directoire du Département, le compte de gestion rendu à la Municipalité de Nîmes, par le ci-devant Collège des médecins de la dite ville, le trente mai dernier, l'état des dettes actives et passives dudit corps dressé par la dite municipalité le dit jour, les lettres de médecin du Roy, portant quittance de finance en faveur de la dite communauté des médecins, du 11 août 1693, et autres pièces et mémoires, et l'avis du Directoire du District de Nîmes, du 31 mai ;

Où le procureur-général-syndic,

Le Directoire arrête que l'état des dettes actives et passives de la Communauté des médecins de Nîmes (1) est vérifié comme suit :

Les dettes actives, à la somme de mille livres pour la finance de l'office de médecin du Roy, réuni à la dite communauté, et les dettes passives, à la somme de deux mille trois cents livres, capital et intérêt, depuis le vingt-huit mai, savoir, deux mille livres au sieur Valz, et trois cents livres à Madame Razoux, pour deux billets provenant d'anciennes dettes, ainsi qu'il est justifié par les comptes et délibérations de la dite Communauté.

En conséquence, que le dit état sera adressé au commissaire du Roi, directeur général de la liquidation de la dette publique, à la diligence du procureur-général-syndic, avec la dite quittance de finance, et que le compte de gestion et pièces seront déposés aux Archives du District.

Ordonne en outre que le Directoire dudit District fera procéder à la vente des propriétés mobilières et immobilières de la dite communauté, en la forme prescrite pour l'aliénation des domaines nationaux.

Pour expédition,
MAZER, *vice-président*.

(1) Les agrégés étaient Feyt, Razoux, Mitier père et fils, Goy, Granier, Jonquères, Baumes et Vitalis.

CONCOURS DE 1877.

L'Académie avait proposé, en 1876, un prix de 300 fr. sur cette question :

Etude sur l'une des industries actuellement en vigueur dans le département du Gard.

Ce concours est demeuré sans résultat : aucun mémoire n'a été adressé au Secrétariat.

CONCOURS POUR LE PRIX DE POÉSIE à distribuer en 1878.

Sur le rapport d'une Commission, composée de MM. *Irénée Ginoux, Eug. Brun et Jean Gaidan*, adjoints au Bureau, l'Académie, dans sa séance du 10 mars 1877, décide que le sujet mis au concours, pour le prix de poésie à distribuer en 1878, sera :

La Statue de Jean Reboul.

Résumé des observations météorologiques faites à l'Ecole normale de Nîmes, pendant l'année 1877.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZERO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENTS DOMINANTS.	NOMBRE DE JOURS.							Nombre de fois que le vent a soufflé des directions								
	MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MÉDIA.	FLUIR TOMBÉE				Beaux.	Nuageux.	Couverts.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Glace.	Gelée blanche.	N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.
			de MIDI.	du MOIS.				de JOUR.	de NUIT.	du MOIS.																	
Janvier.....	769,46	743,46	762,70	758,80	16	-1	7,5	23,5	17,5	41	N.	23	5	3	6	3	1	1	3	68	16	23	22	27	3	9	18
Février.....	766,26	743,81	755,59	759	20	-2	9	"	"	"	N.	13	13	2	"	6	"	3	57	16	2	"	7	14	22	39	
Mars.....	765,86	737,61	757,55	754,24	20,5	-5	7,75	20,5	25,5	46	N.	15	11	2	6	"	5	"	73	21	12	1	35	23	15	6	
Avril.....	759,91	737,11	750,99	751,30	25,5	6	15,75	41,75	37,7	79,45	N.	6	20	4	7	4	1	"	52	23	11	5	34	5	21	20	
Mai.....	763,46	742,06	755	751	2	4,8	15,9	39,5	36	74,5	N.	8	14	9	9	9	"	"	66	9	12	20	28	15	14	21	
Juin.....	762,71	752,66	757,35	758	37,5	9	23,25	22,75	2,75	25,5	N.	20	8	2	4	1	"	"	57	14	25	3	59	9	26	7	
Juillet.....	763,93	750,51	769,68	759,69	36,5	1,5	25	"	39	39	N.	17	14	"	5	10	"	"	66	13	7	12	2	41	41	34	
Août.....	761,41	753,11	758,84	756,70	30,5	13,5	25	43,0	8	51,9	N.	16	15	"	5	4	1	"	61	7	20	14	42	12	24	6	
Septembre.....	758,51	750,76	756,21	754,33	3	5	10,2	22,85	1,9	1,9	N.	16	14	"	1	8	"	"	78	2	2	5	52	3	2	4	
Octobre.....	767,71	750,11	759,23	754,23	21,2	3,6	13,9	4	13	17	N.	12	19	"	5	8	"	"	69	15	8	12	15	8	29	21	
Novembre.....	760,06	741,6	738,86	753,45	21	0,5	11,25	28	23	57	N.	11	14	5	5	1	"	"	69	12	13	17	21	11	39	13	
Décembre.....	765,91	746,6	759,24	759,25	16,4	-1	7,7	5,5	6,25	11,71	N.	11	14	6	6	10	2	"	87	12	5	11	19	8	4	33	
	29 janv. à 9 h. s. 769,46	17 avril. à 6 h. m. 737,11	765,76	754,33	31 janv. de midi à 3 h. +37,5	12 mars -5	15,4	229 ^{mm} ,4	214 ^{mm} ,6	44 ^{mm} .	N.	171	161	33	58	63	6	9	6	623	170	140	102	322	152	236	231

Les observations se font de 3 heures en 3 heures, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS EN HOMMAGE A L'ACADÉMIE DU GARD,
pendant l'année 1877.

Marseille depuis trois mille ans, celtique, grecque et chrétienne, par *I. Gilles*. — Broch. in-8°.

Etude sur les inondations, leurs causes et les précautions à prendre pour en diminuer les désastres, par *A. de Vivès*.

La poésie provinciale. — Etude lue à la Sorbonne, à la réunion des Sociétés savantes, par *Gabriel Marc*, membre de la Société des gens de lettres. — Broch. in-8°.

La Science du langage, par *M. l'abbé Gilly*, chanoine de Nîmes. — 1 vol. in-12.

Annuaire des sciences historiques, publié par *Am de Cais de Saint-Aymour*. — 1 vol. in-18.

Etudes sur quelques monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, par *le même*. — Broch. in-8°.

Mémoires sur le Phylloxéra, présentés à l'Académie des Sciences par *MM. Balbiani, Duclaux et Boutin aîné*. — Broch. in-4°.

Congrès archéologique de France, XLII^e session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne, en 1875. 1 vol. in-8°.

Note sur les armoiries municipales de Forcalquier, par *M. Louis de Bresc*, de l'Institut des Provinces. — Broch. in-8°.

Architecture et musique. — L'entre-colonnement et la gamme, par *M. Ch. Domergue*, membre non-résidant. — Broch. in-18.

Le Breviari d'Amor, de Maître Ermengaud, publié par la Société archéologique de Béziers, avec introduction et glossaire, par *Gabrie Azais*, secrétaire. — 2^e livr. du tome II. — Demi-vol. in-8°.

Les sépultures de Caranda (Aisne), par *MM. Moreau père et fils*. — Album petit in-folio, dans un portefeuille 1^{re} et 2^e parties.

Etude sur le chiendent, par *E. Planchard*, pharmacien de 1^{re} classe (Athénée de Forcalquier). — Broch. in-8°.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par *M. Ed. Fleury*, 1^{re} partie.

Trois époques littéraires, satire, par M *Hipp. Roux-Ferrand*, membre honoraire. — Broch. in-8°.

Le guide du planteur d'eucalyptus, par M *Certeux*, membre de la Société d'agriculture d'Alger.

Chansons hébraïco-provençales des Juifs comtadins, par M *Ern. Sabatier*. — Broch. in-8°.

La reine Esther, tragédie provençale, introduction et notes, par *le même*. — Broch. in-18.

L'Académie de Marseille, ses origines ses, publications, ses archives et ses membres, par l'abbé *Dassy*, secrétaire perpétuel. — 1 vol. in-8°

Etudes sur les mouvements de l'atmosphère, par MM. *Guldeberg* et *Mohn*, professeurs à l'Université royale de Norwège. — Broch. in-4°.

Enumeratio insectorum norwegicorum Fasciculus II, catalogum coleopterorum continens; fasciculus III, catalogum lepidopterorum continens; fasciculus IV, catalogum dipterorum continens. — In-4°.

Die pflanzenwelt Norwegens. Ein Beitrag zur Natur und Culturgeschichte nord-Europas, von Dr *Schubeler*, professor der Botanik an der Universität in Christiania.

Norwegian special Catalogue for the international exhibition at Philadelphie, 1876. — Broch. in-8°

Quellen zur Geschichte des Taufsymbols und der Glaubensregel, von Dr *Casperi*, professor der Theologie an der norwegischen Universität. — 1 vol. in-4°.

Du privilège du propriétaire en matière de faillite, par M. *Fern. Verdier*, ancien magistrat, membre-résidant — Broch. in-8°.

Colbert et son temps, par *Alfred Neymarck*. — 2 vol. in-8°, Paris, 1877.

Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse, par M. *Moulté*, 1876. — 1 vol. in-8°.

La chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Notices historiques et documents publiés par *A. Coulondre*, membre non-résidant — 1 vol. in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de Marseille. — Ouvrages relatifs à la Provence. Essai de classement méthodique, par *V. Lieutaud*, bibliothécaire — Broch. petit in-4°.

Un cas de tératologie végétale, par *G. Féminier*. — Broch. in-8°.

Les enceintes successives de Nîmes, depuis les Romains jusqu'à nos jours, par *Franç. Germer-Durand*, membre-résidant, 2^e édition 1 vol. in-18.

Description des coquilles fossiles découvertes dans les environs de Hauterive (Drôme), par *G. Michaud*.

Mémoires de Mathieu Blouyn, sur les troubles de Gaillac au xvi^e

siècle, publiés pour la première fois et annotés par M. le baron de Rivières, associé-correspondant. — Broch. in-8°.

Etude sur la limite géographique de la langue d'Oc et de la langue d'Oïl, par MM. *Ch. de Tourtoulon* et *Bringuier*. — 1 vol. in-8°, 1876.

Mariama Avaticorum, ou recherches sur une ville morte située dans la commune de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône), par M. *Alfred Saurel*. — Broch. in-8°.

La Felhrejado d'Areno, par *Louis Roumieux*, associé-correspondant.

Géologie de la commune de Volx (Basses-Alpes), par M. *Charles d'Ille*. — 1877, in-8°.

Analyse des divers procédés d'application du sulfure de carbone dans le traitement des vignes phylloxérées, par *Camille Cassins* — Paris, 1877.

Expédition de Syrie. — Notes et souvenirs, par M. *Ernest Louet*. — 1 vol. in 8°, Paris.

Le Havre avant l'histoire, par M. *Charles Quint*. — 1876

Philosophie et intimités mêlées, par M. *Louis Chalmeton*, associé-correspondant. 1 vol in-18

Eloge de Léon Vaudoyer, par M. *A.-H. Révoil*, membre-résidant. — Broch. in-8°

Bigarrures morales et mondaines, par M. *Phil. Vigne*, associé-correspondant. 1 vol. in-18.

La chartreuse de Valbonne. — Chronique, par M. *Louis Bruguier-Roure*, associé-correspondant. — In-8°.

Discours prononcé à l'inauguration de la Conférence des jeunes avocats, par M. *Louis Michel*, bâtonnier de l'ordre. — Broch. in-12, Nîmes, 1877.



LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

-
- Ain*..... Société d'émulation du département de l'Ain.
— Annales d'agriculture, sciences, lettres
et arts, à Bourg.
— Société d'émulation de l'arrondissement de
Nantua.
- Aisne*..... Société académique des sciences, arts, belles-
lettres, agriculture et industrie de Saint-
Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scienti-
fique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Châ-
teau-Thierry.
— Société archéologique, à Vervins.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Hautes-)*... Académie Flosalpine, à Embrun.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des
Alpes-Maritimes, à Nice.
— Société des sciences naturelles et histori-
ques, des lettres et des beaux-arts, à
Cannes.
- Ardèche*..... Société des sciences naturelles et historiques
de l'Ardèche, à Privas.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et bel-
les-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Société des arts et des sciences, à Carcas-
sonne.
— Commission archéologique, à Narbonne.

- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
- Société de statistique de Marseille.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Marseille.
- Culvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
- Société d'agriculture et de commerce de Caen.
- Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. (Congrès archéologique), à Caen.
- Société des beaux-arts, à Caen.
- Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
- Société d'agriculture, sciences et belles-lettres, à Bayeux.
- Charente*..... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.
- Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
- Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
- Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Société historique du Cher, à Bourges.
- Constantine*.... . Société archéologique, à Constantine.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

- Côtes-du-Nord*.... Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Dordogne*..... Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbelliard
- Drôme*..... Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir* Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère* Société d'archéologie, à Quimper.
- Société académique, à Brest.
- Gard* Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sc. natur., à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Société d'Etudes scientifiques, à Nîmes.
- Garonne (Haute-)*.. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Société d'archéologie du midi de la France, à Toulouse.
- Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
- Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
- Gers*..... Société historique de Gascogne, à Auch.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
- Société archéologique, à Bordeaux.
- Commission des monuments et documents historiques, à Bordeaux.
- Hérault*..... Société archéologique, à Montpellier.
- Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
- Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*... Société archéologique, à Rennes.
- Indre-et-Loire*... Société archéologique de Touraine, à Tours.

- Indre-et-Loire* . . . Société d'agriculture , sciences , arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère*..... Académie delphinale, à Grenoble.
— Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
— Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
- Landes*..... Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher*..... Société des sciences et des lettres, à Blois.
— Société archéologique du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
— La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.
- Loire-Inférieure* .. Société académique, à Nantes.
— Société d'archéologie, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéol. de l'Orléanais, à Orléans.
— Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans. •
- Lot-et-Garonne* ... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.
- Maine-et-Loire*.... Société d'agriculture, sciences et arts de Maine-et-Loire, à Angers.
— Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire, à Angers.
— Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
- Manche*..... Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
— Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts, à Avranches.
— Société académique, à Cherbourg.
- Marne* Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.

<i>Marne</i>	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-Français.
<i>Marne (Haute-)</i> ...	Société historique et archéologique, à Langres.
<i>Mayenne</i>	Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres de la Mayenne, à Mayenne.
—	Société de l'industrie de la Mayenne, à Laval
<i>Meurthe</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Bar-le-Duc.
<i>Morbihan</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers.
<i>Nord</i>	Société des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.
—	Comité flamand de France, à Lille.
—	Commission. historique du département du Nord, à Lille.
—	Société Linnéenne du nord de la France, à Lille.
—	Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, à Avesnes.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et d'arts, à Douai.
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
<i>Oise</i>	Société académique d'archéologie, sciences et arts, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Société d'agriculture, à Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.

- Pas-de-Calais* Société des antiquaires de la Morinie , à Saint-Omer.
- Puy-de-Dôme* Académie des sciences , belles-lettres et arts , à Clermont-Ferrand
- Société du Musée , à Riom.
- Pyénées (Basses-)*. Société des sciences , lettres et arts , à Pau.
- Pyénées (Hautes-)*. Société académique des Hautes-Pyrénées , à Tarbes.
- Société Ramond , à Bagnères-de-Bigorre.
- Pyénées-Orientales*. Société agricole , scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales , à Perpignan.
- Rhin (Haut-)*..... Société belfortaine d'émulation , à Belfort.
- Rhône*..... Académie des sciences , belles-lettres et arts , à Lyon.
- Société littéraire , historique et archéologique de Lyon , à Lyon.
- Société d'agriculture , à Lyon ,
- Société linnéenne , à Lyon.
- Société académique d'Architecture , à Lyon.
- Saône-et-Loire*.... Académie des sciences , agriculture , arts et belles-lettres , à Mâcon.
- Société éduenne , à Autun .
- Société d'histoire et d'archéologie , à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*... Société d'agriculture , commerce , sciences et arts , à Vesoul.
- Sarthe*..... Société d'agriculture , sciences et arts , au Mans.
- Savoie* Académie des sciences , belles-lettres et arts de Savoie , à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne , à Chambéry.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéologie , à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère , à Moutiers.
- Savoie (Haute-)* . Association florimontane , à Annecy .
- Seine* Société des antiquaires de France , à Paris.
- Société parisienne d'archéologie et d'histoire.
- Société centrale d'agriculture , à Paris.
- Société protectrice des animaux.
- Société philotechnique , à Paris.

<i>Seine</i>	Société de médecine pratique, de Paris.
—	Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> ...	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
—	Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
<i>Seine-et-Oise</i>	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales, de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> ...	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société libre d'émulation, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Sèvres (Deux-)</i>	Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
<i>Somme</i>	Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce, à Amiens
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i>	Société littéraire et scientifique, à Castres.
<i>Tarn-et-Garonne</i> ..	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
—	Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
<i>Var</i>	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Société académique du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i>	Bulletin historique et archéologique de Vaucluse, à Avignon.
—	Société littéraire, scientifique et artistique, à Apt.
<i>Vendée</i>	Société d'émulation, à la Roche-sur-Yon.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
—	Société de médecine de Poitiers.

<i>Vienne</i>	Société des archives historiques du Poitou, à Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> ..	Société d'agriculture, sciences et arts, à Limoges.
—	Société archéologique et historique du Li- mousin, à Limoges.
<i>Vosges</i>	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i>	Société des sciences historiques et natu- relles de l'Yonne, à Auxerre
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

Smithsonian Institution, Etats-Unis.
Société littéraire et philosophique, à Manchester.
Université royale de Norwège, à Christiania.
Université de Lund (Suède).

REVUES.

Revue des Sociétés savantes des départements.
L'Investigateur, journ. de la Soc. des Etudes historiq. (Paris)

TABLEAU NOMINATIF


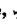
DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.


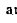
BUREAU DE 1877.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD



Président honoraire : Mgr L. BRSSON, évêque de Nîmes.

Président M. Ch. Lenthéric, O. , , ingénieur des Ponts
et-Chaussées.

Vice-Président . . . M. Fern. Verdier, ancien magistrat.

Secrétaire-perpétuel. M. l'abbé P. Azais, , O. , aumônier du Lycée.

Trésorier M. Ch. Liotard, secrétaire-général de la mairie.

Biblioth.-Archiviste, M. E. Germer-Durand, , O. , bibliothécaire de
la ville de Nîmes.

BUREAU DE 1878.

Président d'honneur : M. LE PRÉFET DU GARD.

Président honoraire : Mgr L. BESSON, évêque de Nîmes.

Président M. Fern. Verdier, ancien magistrat.

Vice-Président M. G. Balmello, ✕, avocat.

Secrétaire-perpétuel. Aug. Aurès, O. ✕, O. ✕, ingénieur en chef des
Ponts-et-Chaussées, en retraite.

Secrétaire-Adjoint. M. Albin Michel, directeur des Assurances générales.

Trésorier M. Ch. Liotard, secr.-gén. de la mairie de Nîmes.

Biblioth.-Archiviste.. M. E. Germer-Durand, ✕, O. ✕, bibliothécaire de
la ville de Nîmes.

TABLEAU NOMINATIF DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD

au 1^{er} juin 1878.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS ,

comprenant les Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
1	13 juillet 1850 . . .	Alphonse Dumas, propriétaire.
2	Id.	Jules Salles, peintre.
3	26 novembre 1852.	Aug. Aurès, O. ✱, O. ☉, ingén. en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite.
4	22 janvier 1853 . .	E. Germer-Durand, ✱, O. ☉, biblioth. de la ville de Nîmes.
5	12 novembre 1859	Ariste Viguié, ✱, président du Consistoire.
6	26 avril 1862	Charles Liotard, secrétaire-général de la mairie de Nîmes.
7	14 avril 1863	A.-Henry Révoil, O. ✱, O. ☉, archit. du Gouvernement.
8	13 février 1864 . . .	Ant.-Hipp. Bigot, homme de lettres.
9	23 février 1865 . . .	Edouard Tribes, ✱, doct.-méd., chirurg. en chef des Hospices.
10	16 janvier 1868 . .	E. Quesnault des Rivières ✱, O. ☉, prov. en r.
11	—	Ern. Roussel, ☉, ✱, homme de lettres.
12	—	Eug. Brun, juge de paix.
13	—	Emile Im-Thürn.
14	—	Irénée Ginoux, arbitre de commerce.
15	—	Ch. Lenthéric, ✱, O. ☉, ✱, ing. des ponts- et-chaussées.
16	—	Fernand Verdier, ancien magistrat.
17	1 ^{er} février 1868 . . .	G. Balmelle, ✱, avocat, anc. maire de Nîmes.
18	—	Léon Penchinat, avocat.
19	4 décemb. 1869 . .	Ch. Dombre, ✱, ingén. en chef des P. et Ch. et des chemins de fer de P.-L.-M.

Nos d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs
20	4 décembre 1869	Gouazé, C. ✱, Premier prés. à la Cour d'appel de Nîmes.
21	—	Alb. Puech, médecin du lycée de Nîmes.
22	26 décembre 1871.	G. Pelon, ✱, pr. de chamb. à la cour d'app.
23	—	P.-J. Gaidan, anc. dir. du Compt. d'Escomp.
24	16 décembre 1871.	Victor Faudon, ✱, cons. à la cour d'appel.
25	21 juin 1873.....	Eug. Bolze, conseiller à la Cour d'appel.
26	5 juillet 1873....	Léon Carcassonne, docteur-médecin.
27	2 août 1873.....	Marcellin Meynard-Auquier, négociant.
28	9 mai 1874.	Melchior Doze, ✱, peintre, directeur del'école communale de dessin.
29	27 février 1875 ...	René Deloche, ✱, Ing. des ponts et chauss.
30	27 janvier 1877..	Franç. Germer-Durand, architecte.
31	—	Albin Michel, dir. des Assur. génér.
32	10 mars 1877....	P.-E. Delépine, ✱, insp. d'Académie.
33	—	Fruerst Sabatier.
34	1 ^{er} décembre 1877.	Ernest Louet, C. ✱, ✱ ✱ ✱, trésor.-payeur général du Gard.
35	6 avril 1878.....	L'abbé Cam. Ferry, directeur de la Maîtrise.
36	—	Victor Robert, avocat.

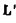
CLASSE DES MEMBRES NON-RÉSIDENTS,

comprenant les Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

		Messieurs
1	15 mars 1853.	Rodier de La Bruguière, propr., à Anduze.
2	20 août 1859.....	Schiltzki, docteur-médecin, à Aguesmortes.
3	Id.....	Léonce Destremx, propriétaire, à Saint-Christol-lez-Alais.
4	16 mars 1861	Armand de Pontmartin, homme de lettres, aux Angles.
5	16 mars 1861.....	Duclaux-Montels, ✱, anc. maire, à Alais.
6	11 mai.....	César Fabre, juge de paix, à Alais.
7	28 mars 1863	Léonce Curmer ✱, très-payeur gén., à Arras.
	28 mars 1863	Vict. de Baumefort, ✱, propriét., à Saint-Christol, près Lussan.
8	Id.....	L. Alègre, O. ✱, conservateur du Musée-Biblioth., à Bagnols-sur-Cèze.
9	2 janvier 1864....	Baron de Chabaud-La-Tour, G. O. ✱, général de division du génie.
10	2 janvier 1864...	Hippolyte Soulier, à Anduze.
11	26 avril 1864.....	E.-J. Pérès, ancien notaire, à Alais.
12	21 mai 1864.....	Adrien Jeanjean, membre du Comice agricole du Vigan, à Saint-Hipp.-du-Fort.

N ^o d'ordre.	DATES des réceptions.	NOMS DES ACADÉMICIENS.
		Messieurs.
14	2 décemb. 1863..	Abbé Alph. Delacroix, curé de Bagnols-sur-Cèze.
15	9 février 1867....	B ^o s Roger de Larcy, ancien ministre, à Alais.
16	27 janvier 1872.	Gr. Charvet, agent-voyer de l'arr. d'Alais.
17	—	A. Coulondres, juge de paix, à Villeneuve-lez-Avignon.
18	28 février 1874...	Ed. Bondurand, propr. à Genolhac.
19	4 juillet 1874...	Ed. Hugues, sous-préf., aux Sables-d'Olonne
20	31 juillet 1875....	Ch. Donmergue, à Beaucaire.
21	20 avril 1878....	Armand Lombard-Dumas, à Sommière.
22
23
24

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs	
28 janvier 1832.....	Hipp. Roux-Ferrand *, sous-préfet en retraite, à Paris.
10 mars 1833.....	Ém. Frossard, *, pasteur à Bagnères-de-Bigorre.
26 avril 1860.....	Louis Bretignière, *, insp. d'Acad., à Laon.
30 mars 1861.....	J.-B. Dumas, G. *, ancien ministre, anc. sénateur, à Paris.
19 novembre 1864.....	Michel Moriau *, ancien recteur de l'académie départementale de Nîmes.
13 juillet 1867.....	Pasteur, C. *, membre de l'institut.
23 novembre 1867.....	P. Talabot, C. *, direct. de la Comp ^s des chemins de fer de P.-L.-M., ancien député au Corps législatif.
25 avril 1868.....	F. Paradan, *, conseiller à la Cour d'appel, ancien maire de Nîmes.
19 décembre 1868.....	E. Gaspard, profess. de rhét. à Montpellier.
2 décembre 1871.....	P. Courcière, inspect. d'Académie, à Montpellier.
..... 1873.	Mgr An. de Cabrières, évêque de Montpellier.
..... 1873.	Ed. Flouest, *, proc. génér., à Chambéry.
20 mai 1876.....	Adolphe Blanchard *, maire de Nîmes.
16 décembre 1876.....	Ferd. Girard, O. *, anc. pair de France.
16 décembre 1878.....	Osw. Dauphiné, prof. de rhét. au Lycée de Montpellier.
16 décembre 1876.....	Isaïe Brunel, *, insp. d'Académie, à Laon.
24 février 1877.....	Auguste Rosc, sculpteur.
9 février 1878.....	L'abbé P. Azais, *, O.  , ancien aumônier du Lycée de Nîmes.
23 février 1878.....	Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie.
—	Gast. Boissier, *, prof. au coll. de France.

CLASSE DES ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

- 2 novembre 1820.. Mignet, C. ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Paris.
- 2 novembre 1825.. Di Pietro, ancien directeur des douanes, à Alger.
- 26 novembre 1830.. Baron Ch. d'Hombres, ✱, maire à St-Hippolyte-de-Caton.
- 19 mai 1832 .. Colladon, physicien, à Paris.
- 12 mars 1836..... De Quatrefages, O. ✱, naturaliste, membre de l'Institut, à Paris.
- 24 juin 1837..... Duvivier, homme de lettres, à Paris.
- 28 avril 1838..... De Sauriac, présid. de la soc. d'agric., à Foix.
- Graud, C. ✱, membre de l'Institut, ancien ministre, à Paris.
- 4 août 1838 Désiré Nisard, O. ✱, membre de l'Académie française, à Paris.
- 10 novembre 1838.. Matter, O. ✱, ancien inspecteur général des études, à Paris.
- 7 décembre 1839. Germain, O. ✱, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres, à Montpellier.
- 13 février 1840.... Quenin, juge de paix, à Orgon
- Albert Lenoir, ✱, membre du Comité des sociétés savantes, à Paris.
- 4 juillet 1840..... Magen, homme de lettres, à Agen.
- Olry, ancien secrétaire de la Faculté des lettres, à Strasbourg.
- 26 décembre 1840... Lecerf, ✱, professeur honoraire, à la Faculté de droit, à Caen.
- Hardouin, avocat, à la Cour de cassation, à Paris.
- 6 février 1841..... Ragut, secrétaire général de la Société académique, à Mâcon.
- De Salve, médecin, à Liège.
- 2 mai 1841..... De Payan-Dumoulin ✱, cons. à la Cour d'Aix.
- 24 décembre 1842... Rivoire ✱, anc. chef de divis. à la Préf. du Rhône.
- 16 novembre 1844... Vicomte de Santarem, ✱, à Paris.
- 11 janvier 1845. ... Alexis Perret, ✱, professeur à la faculté des sciences, à Dijon.
- 22 février 1845..... Adolphe Ricard, secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.
- 5 avril 1845... .. Payan, docteur-médecin, à Aix.
- 15 novembre 1845.. De Robernier, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.

- 26 juin 1847 Isidore Hedde ✱, ancien délégué du gouvernement français en Chine, au Puy-en-Velay.
- L'abbé Gareiso, supérieur du grand séminaire, à Nîmes.
- Vingtrinjer ✱, docteur-médecin en chef des prisons, à Rouen
- 17 mars 1849 E. de Kerkhove-Varent, ✱, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
- Vicomte de Kerkhove ✱, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
- 14 avril 1849..... Alexandre Schaeckens, peintre, à Bruxelles.
- 24 mai 1851..... Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.
- 29 novembre 1851.. Chabanon ✱, docteur-médecin, à Uzès.
- 20 mars 1852..... Ebrard, docteur-médecin, à Bourg (Ain).
- 8 janvier 1853..... Baruffi, médecin en chef de l'hôpital, à Rovigo.
- 15 avril 1854..... Massone, docteur-médecin, à Gènes.
- 25 juin 1855..... Roux, ✱, ✱, docteur-médecin.
- 5 janvier 1856..... Mme Hérald de Pages (Comtesse de Vernède de Cornicillan), à Paris.
- 16 février 1856.... Charles Jalabert, O. ✱, peintre, à Paris.
- 21 juin 1856..... Jules Pagézy, O. ✱, à Montpellier.
- Albert, médecin-inspecteur des eaux d'Ax, à Saint-Christoly (Médoc).
- Ed. de Barthélemy, secrétaire du Conseil du Sceau, à Paris.
- 23 janvier 1858.... Martel, ✱, médecin en chef des hospices, au Puy.
- 20 février 1858.... Gros-Mayrevieille, homme de lettres, à Carcassonne.
- 1^{er} mai 1858..... Hipp. Minier, homme de lettres, à Bordeaux.
- 12 novembre 1859.. Aragon, ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 24 janvier 1860.... Gabriel Azais, secrétaire de la Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- 31 mars 1860 Guillaume Guizot, homme de lettres, à Paris.
- 9 juin 1860 Jules de Séranon, avocat à Aix (B.-du-Rhône).
- 4 août 1860..... L'abbé J. Corbiet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, à Amiens.
- 16 mars 1861..... Armand de Flaux ✱, homme de lettres, à Paris.
- 13 avril 1861..... J. Garnier, secrétaire-perpétuel de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
- 13 avril 1864 Marius Chaumelin, homme de lettres, à Marseille.
- 15 février 1862.... Michel Nicolas, ✱, professeur à la Faculté de théologie de Montauban.
- 25 avril 1863..... Giraud-Teulon, docteur-médecin, à Paris.

- 23 mai 1863..... Louis Chalmeton, homme de lettres à Clermont-Ferrand.
- 20 juin 1863..... P. Lenthéric, professeur à l'école régimentaire du génie, à Montpellier.
- 20 juin 1863..... E. Connelly, conseiller à la Cour de cassation.
- 21 novembre 1863.. Pompée, directeur de l'école prof. d'Ivry (Seine).
- 16 janvier 1864.... L'abbé Th. Blanc, curé, à Domazan (Gard).
- Alexis Muston, pasteur, à Bourdeaux (Drôme).
- 21 mai 1864... Jos. Roumaille, ✱, libraire, à Avignon.
- 11 février 1863..... Eug. Arnaud, pasteur, à Crest (Drôme).
- L.-Ch. Jeannel, ✱, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.
- Ch. Revillout, professeur de littérature française à la faculté des lettres de Montpellier.
- 11 mars 1865..... Maillet, profess. de philos. au Lycée, à Marseille.
- 3 juin 1865..... Marius Topin, receveur de l'enregistrement, à Paris.
- 1^{er} juillet 1865.... A. Houzé, homme de lettres, à Paris.
- 2 décembre 1865.. Grasset ✱, président de chambre à la Cour de Montpellier.
- 30 décembre 1863.. Ludovic de Vauzelles ✱, conseiller honoraire à la Cour d'Orléans.
- 19 mai 1866..... Adolphe Cazalet, inspecteur de l'Instruction primaire, à Alais.
- Fr. Mistral ✱, homme de lettres, à Maillane.
- 10 août 1867..... L'abbé Coulomb, missionnaire apostolique, à Uzès.
- 28 mars 1862..... Alexis Giraud Teulon fils, avocat, à Genève.
- J. Benoit ✱, professeur à la Faculté de médecine, à Montpellier.
- 2 janvier 1869.... Ach. Millien, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
- Jacq. Malinowski, professeur au Lycée, à Cahors.
- Baron G. de Flotte, homme de lettres, à Marseille.
- 15 mars 1869..... L. Rounieux, consul d'Espagne, à Beaucaire.
- 3 juillet 1869..... Cyp. Robbe, cap. en retraite, à Anduze.
- 31 juillet 1869..... Fr. Vidal, pasteur, à Bergerac.
- Pascal Jourdan, attaché au service des mines, à Avignon.
- 26 février 1870.... Frédéric Béchard, homme de lettres, à Paris.
- 9 avril 1870..... Barafort, O. ✱, conseiller à la Cour de cassation.
- Albin de Montvaillant, à Anduze.
- 18 juin 1870..... Paul de Rouville, ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
- 30 juillet 1870..... V. Auphan, ✱, docteur-médecin, à Alais.
- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouco, ing.-civil, à Montpellier.
- 3 août 1871..... J. Ollier de Maichard, à Vallon (Ardèche).

- 20 avril 1872 L'abbé A. Fabre, prof. au petit-séminaire de Paris.
18 janvier 1873. De Combettes-Labourélie, au château de Labourélie, par Gaillac.
10 mai 1873. Lionel d'Albiousse, juge au Tribunal d'Uzès.
8 nov. 1873 Paul Félix, à Alais.
19 déc. 1874. J.-B. Goux, homme de lettres, à Agen.
5 déc. 1874. L'abbé J.-J. Fuzet, secr. de l'Université lit.re, à Lille.
27 février 1875. Baron Edm. de Rivières, au chât. de Rivières, par Gaillac.
15 mars 1875. Félix Ducoin, anc. magistrat, à Marseille.
22 mai 1875. Viet. Laval, méd. aide-major de 1^{re} classe au 3^e de ligne, à Nîmes.
31 juillet 1875. G. Boudel, prof. agrégé à la Fac. de médéc., à Montpellier.
18 dec. 1875. L. Bruguier-Roune, m. de la Soc. fr. d'Archéol., au Pont-Saint-Esprit.
6 mai 1876. L'abbé Suchet, à Besançon
3 juin 1876. Lombard-Dubias, à Sommière.
1^{er} juillet 1876 De Berluc-Pérussis, à Aix.
29 juillet 1876. Alfred Léger, ingénieur civil, à Lyon.
— I. Gilles, à Marseille.
4 novembre 1876. L'abbé G. de Rafélis de Broves, à Bagnols-s.-C.
16 décembre 1876. Benoit, juge, à Marvejols.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DU GARD

MÉMOIRES.

PREMIÈRE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nismes. 1756. 1 vol. in-8^o (Epuisé).

DEUXIÈME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1803). Brochure in-8^o.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805).
Broch. in-8^o.

—	—	pendant l'année 1806. 1 vol. in-8 ^o (Epuisé.)
—	—	pendant l'année 1807. 1 vol. in-8 ^o .
—	—	pendant l'année 1808. 1 vol. in-8 ^o .
—	—	pendant l'année 1809. 1 vol. in-8 ^o .
—	—	pendant l'année 1810. 1 vol. in-8 ^o .
—	—	pendant l'année 1811. 2 vol. in-8 ^o .

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8^o.

TROISIÈME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8^o (Epuisé).

—	—	1833-34. 1 vol. in-8 ^o (Epuisé).
—	—	1835-1836-1837. 1 vol. in-8 ^o (Epuisé).
—	—	1838-1839. 1 vol. in-8 ^o (Epuisé.)
—	—	1840-1841. 1 vol. in-8 ^o .
—	—	1842-1843-1844 1 vol. in-8 ^o (Epuisé).
—	—	1845-1846. 1 vol. in-8 ^o .

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8^o

—	—	1849-1850. 1 vol. in-8 ^o (Epuisé.)
---	---	---

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8^o.

QUATRIÈME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1851.	1 vol. in-8°.
—	—	1852. 1 vol. in-8°.
—	—	1853. 1 vol. in-8°.
—	—	1854-1855. 1 vol. in-8°.
—	—	1856-1857. 1 vol. in-8°.
—	—	1858-1859. 1 vol. in-8°.
—	—	1860. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1860.	Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864 1 vol. in-8°, avec les tables, de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866.	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70, 1 vol. in-8° avec les Tables décennales.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1880).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871.	1 vol. in-8°.
—	—	1872. 1 vol. in-8°.
—	—	1873. 1 vol. in-8°.
—	—	1874. 1 vol. in-8°.
—	—	1875. 1 vol. in-8°.
—	—	1876. 1 vol. in-8°.
—	—	1877. 1 vol. in-8° en 2 parties.

PROCÈS-VERBAUX.

- Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° de 223 pages (Epuisé.)
- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé)
 - Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
 - Années 1847—48, 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
 - Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
 - Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
 - Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
 - Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 251 pages.
 - Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
 - Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 248 pages.
 - Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
 - Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
 - Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
 - Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
 - Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
 - Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
 - Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
 - Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 203 pages.
 - Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
 - Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
 - Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
 - Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
 - Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
 - Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 143 pages.
 - Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
 - Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
 - Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
 - Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
 - Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
 - Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
 - Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
 - Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.